

**PRÉHISTOIRE
DU PAYS DE NEUCHÂTEL
DES ORIGINES AUX FRANCS**

THÈSE

**PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR ÈS LETTRES**

PAR

DANIEL VOUGA

LICENCIÉ ÈS LETTRES CLASSIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



**NEUCHÂTEL
IMPRIMERIE PAUL ATTINGER S. A.
1943**

PRÉHISTOIRE
DU PAYS DE NEUCHÂTEL
DES ORIGINES AUX FRANCS



727'637 }



comptes/ans

PRÉHISTOIRE DU PAYS DE NEUCHÂTEL DES ORIGINES AUX FRANCS

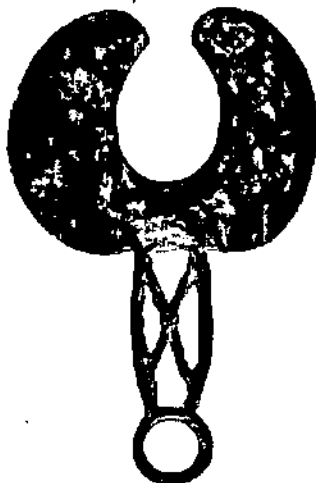
THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR ÈS LETTRES

PAR

DANIEL VOUGA

LICENCIÉ ÈS LETTRES CLASSIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



NFLB 5000



NEUCHÂTEL

IMPRIMERIE PAUL ATTINGER S. A.

1943



compactus

ECHNE 5

A la mémoire de mon père.

La Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, sur le rapport de MM. Georges Méautis, Théodore Delachaux et André Burger, professeurs à l'Université, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Vouga, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 12 mars 1941.

*Le Doyen de la Faculté des Lettres,
JEAN DE LA HARPE.*

Avant-propos

Il est étonnant que la *Carte archéologique du Canton de Neuchâtel* n'ait pas encore été dressée ; et même doublement étonnant.

D'abord parce que tous les cantons qui présentent quelque intérêt archéologique ont leur carte. Et Neuchâtel, avec Cotencher, avec ses stations lacustres, avec la Tène, est sans aucun doute parmi les cantons les plus intéressants ; parmi les plus complets aussi, puisque toutes les périodes préhistoriques et protohistoriques y sont représentées.

Ensuite parce que notre pays n'a pas manqué d'archéologues ou de préhistoriens qui, pour n'être pas tous des Desor, n'en étaient pas moins des chercheurs passionnés. Leur enthousiasme, il faut bien le dire, n'a pas toujours servi la science telle qu'aujourd'hui on la conçoit ; du moins avaient-ils l'enthousiasme... Il s'en est trouvé d'ailleurs à plusieurs reprises¹ pour avoir l'idée d'établir la carte archéologique du canton. Ainsi, les procès-verbaux de la *Société neuchâteloise des Sciences naturelles* retracent les épisodes de la naissance et de la mort d'un projet grandiose — un peu trop grandiose — dû à G. RITTER.

En séance du 23 avril 1883, il développait sa « proposition d'élaboration d'un plan général des restes d'habitations lacustres et autres vestiges anciens ainsi que des moraines visibles sur les rives des lacs du Jura » :

« Songez donc à ce que penseraient nos après-venants dans 50 ou 100 ans lorsque, le document dont je parle leur faisant défaut, ils devraient se dire : « Nos ancêtres du XIX^{me} siècle étaient donc terriblement paresseux ou ignorants ; ils ramassaient, paraît-il, les objets qui leur tombaient sous la main et que nous voyons dans les musées². Mais de dessins exacts, rien ; de l'état du sol, rien ; de la disposition des pilotis, rien ; de leur nombre, rien ; de leur profondeur exacte, rien ! Bref, rien que des descriptions superficielles et souvent contradictoires³. »

Et il proposait « la publication d'un ouvrage descriptif des palafittes des trois lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat, de la Broye et de la Thielle, avec plans à l'échelle convenable. Cette publication comprendra ou indiquera :

- a) la situation des villages ou stations lacustres ;
- b) tout ce qui est relatif à l'époque romaine, ponts, routes, canaux et autres débris ;

¹ Cf. PURY, *MN*, 1865, p. 133.

² Encore heureux si vraiment nous les voyions !

³ *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, XIII, 1882-1883, p. 384.

- c) tout ce qui concerne le moyen âge ;
- d) un relevé des blocs erratiques visibles sur les grèves du lac ;
- e) un texte avec dessins des principaux objets trouvés dans les stations mentionnées sur les plans ;
- f) enfin des dessins à échelles convenables pour rendre compréhensibles l'explication et la description des parties les plus intéressantes de cette étude.
- g) Les parties déjà disparues seront figurées sur les plans, en les rétablissant au mieux des indications à trouver et avec mention spéciale des faits qui s'y rapportent. »

Sur quoi, la *Société d'Histoire* et la *Société des Sciences naturelles* allouèrent chacune un crédit de 100 francs pour « la publication d'une circulaire à adresser aux intéressés ». Et cela aboutit finalement à une décision de la *Société d'Histoire* « en vertu de laquelle cette dernière se propose de nommer une commission chargée d'inscrire les stations lacustres sur la carte de l'état-major fédéral »...

Mais ce travail-là avait déjà été fait, puisque DE MANDROT avait dressé les cartes des stations des lacs de Neuchâtel. Il est vrai qu'elles étaient, au dire de FAVRE, « peu exactes et peu détaillées »¹. Cela n'empêche pas — car FAVRE avait parfaitement raison — que ce sont ces cartes qui ont servi de base aux indications portées sur l'*Atlas Siegfried*, dont on fera bien, par conséquent, de ne pas tenir compte².

Il existe, dans un tiroir du Musée d'Histoire de Neuchâtel, une *Carte des stations lacustres du lac de Neuchâtel* ou *Carte archéologique des rives du lac de Neuchâtel* dressée par W. WAVRE. Seulement, elle se borne à quinze signes, tous situés dans le territoire de Bevaix.

C'est à M. BOREL qu'on doit la grande carte murale qui est exposée au Musée d'Histoire de Neuchâtel — et qui est excellente, surtout si on peut la compléter par l'examen des minutes qu'il en avait faites. Il est l'auteur également de la carte au 1 : 150.000 qui est reproduite dans le *Dictionnaire géographique de la Suisse* et dans l'*Atlas des stations lacustres des lacs de Genève (Léman), de Neuchâtel, de Bienné, de Morat, de Zurich, et de la Suisse préhistorique* qui fut offert aux participants au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Genève, en 1912.

Nous ne mentionnons que pour mémoire le croquis schématique joint par F. KELLER, sur les indications de SCHWAB, à son 5^{me} *Pfahlbauten-Bericht*. La planche III du 12^{me} *Pfahlbauten-Bericht*, dû à D. VIOLLIER, est plus complète ; mais l'échelle adoptée (1 : 250.000) ne permet aucune précision. On s'y est limité d'ailleurs aux stations lacustres.

L'idée d'une *Carte archéologique du Canton de Neuchâtel* nous a été suggérée par M. G. MÉAUTIS, professeur d'archéologie classique à l'Université de Neuchâtel. De telles cartes sont plus que des documents ou des instruments de travail, si l'on considère, avec VIDAL DE LA BLACHE, que « le secret des civilisations primitives est géographique autant qu'archéologique ». Géographique — et géologique et climatique ; en somme, et très généralement, physique. Loin de nous l'idée de minimiser le rôle de l'homme, de réduire à des

¹ *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, XI, 1877-1879, p. 244. Ces cartes sont déposées aux Musées de Lausanne et d'Yverdon ; nous avons pu en consulter les copies grâce à M. D. VIOLLIER.

² La *Carte du Canton de Neuchâtel* éditée en 1872 par DE MANDROT porte également quelques lettres indiquant très sommairement des emplacements de « ruines romaines », d'« habitations lacustres » et d'« antiquités celtiques ou gauloises ».

réactions nécessaires, à une adaptation indispensable, ses facultés créatrices. Mais il va de soi que, plus on reculera vers les temps primitifs, et plus aussi sera totale la soumission de l'homme aux forces de la nature. Et c'est pourquoi nous avons fait une large place, dans le cours de ce travail, à tout ce qu'on peut savoir — ou présumer — des phénomènes naturels.

Nous tenons enfin à dire notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidé dans la réalisation de ce travail, et tout d'abord au Comité de la *Société neuchâteloise des Sciences naturelles*, à MM. TH. DELACHAUX et J. G. BAER, professeurs à l'Université de Neuchâtel, sans qui cet ouvrage n'aurait pas pu se présenter sous la forme qu'il revêt ; à la *Société suisse de Pré-histoire* ; à la Communauté de travail *Pro Helvetia* ; à M. D. VIOLLIER, qui a bien voulu mettre à notre disposition des dossiers et des documents photographiques également inappréciables.

Liste des abréviations

- Actes Soc. helv. Sc. nat.* — Actes de la Société helvétique des Sciences naturelles.
- AFAS* — Association française pour l'Avancement des Sciences.
- Ann. frib.* — Annales fribourgeoises, Fribourg, depuis 1913.
- Ant.* — Antiqua, Zurich, 1882-1892.
- L'Anthr.* — L'Anthropologie, Paris, depuis 1890.
- AS* — Atlas Siegfried.
- ASA* — Anzeiger für schweizerische Altertumskunde, Zurich, depuis 1855 (Indicateur des Antiquités suisses); depuis 1939: Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte (Revue suisse d'Art et d'Archéologie).
- ASAG* — Archives suisses d'Anthropologie générale, Genève, depuis 1914.
- B* — Babelon, Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, 2 vol., Paris, 1885-1886.
- BÄCHLER, Alp. Paläol.* — Emil Bächler, Das alpine Paläolithikum der Schweiz, Monographien zur Ur- und Frühgeschichte der Schweiz herausgegeben von der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte, 2. Bâle, 1940.
- Ber.* — Bericht.
- Ber. Röm.-germ. Komm.* — Bericht der Römisch-Germanische Kommission, Frankfurt, depuis 1904.
- BESSON, Art barbare* — Marius Besson, L'art barbare dans le diocèse de Lausanne, Lausanne, 1909.
- Bull. Soc. neuch. Géogr.* — Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie, Neuchâtel, depuis 1885.
- Bull. Soc. neuch. Sc. nat.* — Bulletin de la Société neuchâteloise des Sciences naturelles, Neuchâtel, depuis 1843.
- C* — Cohen, Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain, 8 vol., Paris, 1880-1892.
- CIL* — Corpus Inscriptionum Latinarum.
- Cotencher* — Auguste Dubois et H.-G. Stehlin, La grotte de Cotencher, station moustérienne, Mémoires de la Société paléontologique suisse, LII-LIII, Bâle, 1933.
- C.R.* — Compte rendu.
- DÉCHELETTE, Manuel* — J. Déchelette, Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, 2 tomes en 4 volumes, Paris, 1908-1914.
- DÉCHELETTE-GRENIER, Manuel* — J. Déchelette, Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, Archéologie gallo-romaine par A. Grenier, 2 tomes en 3 volumes, Paris, 1931-1934.
- MARG. DELLENBACH, Massif alpin* — Marguerite Dellenbach, La conquête du massif alpin et de ses abords par les populations préhistoriques, Grenoble, 1935.
- DG* — Dictionnaire géographique de la Suisse, 6 volumes, Neuchâtel, 1902-1910.
- DHBS* — Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 7 volumes, Neuchâtel, 1921-1933.
- DESOR, Constr. lac.* — E. Desor, Constructions lacustres du lac de Neuchâtel, Neuchâtel, 1864.

- DOTTIN, Manuel** — G. Dottin, Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique, Paris, 1915.
- FORRER, Kelt. Numismatik** — R. Forrer, Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande, Strasbourg, 1908.
- GAMS et NORDHAGEN, Postglaz. Klimaänderungen** — H. Gams et R. Nordhagen, Postglaziale Klimaänderungen und Erdkrustenbewegungen in Mitteleuropa, Landeskundliche Forschungen herausgegeben von der Geographischen Gesellschaft in München, 26, Munich, 1923.
- GROSS, La Tène** — Victor Gross, La Tène, un oppidum helvète, Paris, 1886.
- HOWALD et MEYER, Röm. Schweiz** — E. Howald et E. Meyer, Die Römische Schweiz, Texte und Inschriften, Zurich, s. d. (1940).
- HUBERT, Les Celtes, I** — Henri Hubert, Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de La Tène, collection « L'évolution de l'humanité », 21, Paris, 1932.
- HUBERT, Les Celtes, II** — Henri Hubert, Les Celtes à l'époque de La Tène et la civilisation celtique, collection « L'évolution de l'humanité », 21 bis, Paris, 1932.
- JSGU** — Jahresbericht der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte (Société suisse de Préhistoire), depuis 1908.
- KELLER, Haustierwelt** — C. Keller, Geschichte der schweizerischen Haustierwelt, Frauenfeld, 1919.
- KELLER, Pollenanal. Untersuch.** — Paul Keller, Pollenanalytische Untersuchungen an Schweizer-Mooren und ihre florensgeschichtliche Deutung, Veröffentlichungen des Geobotanischen Institutes Rubel in Zürich, 5, Berne, 1928.
- LÜDI, Das Grosse Moos** — Werner Lüdi, Das Grosse Moos im westschweizerischen Seelande und die Geschichte seiner Entstehung, Veröffentlichungen des Geobotanischen Institutes Rubel in Zürich, 11, Berne, 1935.
- MAGZ** — Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich.
- Mém. Soc. helv. Sc. nat.** — Mémoires de la Société helvétique des Sciences naturelles.
- MENGHIN, Weltg. d. Steinz.** — Oswald Menghin, Weltgeschichte der Steinzeit, Vienne, 1931.
- MN** — Musée neuchâtelois, Neuchâtel, depuis 1864.
- PAULY-WISSOWA, REA** — Real-Encyclopädie der Klassischen Altertumswissenschaft.
- Pfahlb.** — Pfahlbauten.
- PfLB** — Pfahlbauten-Berichte, 12 rapports publiés par F. Keller, J. Heierli et D. Viollier dans les Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, IX, 1854 (I); XII, 3, 1858 (II); XIII, ii, 3, 1860 (III); XIV, 1, 1861 (IV); XIV, 6, 1863 (V); XV, 7, 1866 (VI); XIX, 3, 1876 (VII); XX, i, 3, 1879 (VIII); XXII, 2, 1888 (IX); XXIX, 4, 1924 (X); XXX, 6, 1930 (XI) et XXX, 7, 1930 (XII).
- Ram. Sap.** — Le Rambeau de Sapin, Neuchâtel, depuis 1866.
- Reallex.** — Ehert, Reallexikon der Vorgeschichte.
- Rev. anthrop.** — Revue anthropologique, Paris, depuis 1890.
- Rev. archéol.** — Revue archéologique, Paris, depuis 1844.
- Rev. Charlemagne** — Revue Charlemagne, s. l., 1911 et 1912.
- Rev. ét. anc.** — Revue des études anciennes, Bordeaux, depuis 1899.
- STÄHELIN, SRZ** — Felix Stähelin, Die Schweiz in Römischer Zeit, 2^{me} éd., Bâle, 1931.
- SPINNER, Haut-Jura** — Henri Spinner, Le Haut-Jura neuchâtelois nord-occidental, Matériaux pour le levé géobotanique de la Suisse, 17, Berne, 1932.
- TROYON, Habit. lac.** — F. Troyon, Habitations lacustres des temps anciens et modernes, Mémoires et documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande, XXV, Lausanne, 1860.
- VIOLLIET, Fibules** — David Viollier, Étude sur les fibules de l'âge du fer trouvées en Suisse, Paris, 1908.
- VIOLLIET, Rites funéraires** — David Viollier, Les rites funéraires en Suisse des origines à la conquête romaine, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, 24, 1, Paris, 1911.

- VIOLLIER, *Sépultures* — David Viollier, Les sépultures du second âge du fer sur le Plateau suisse, Genève, 1916.
- E. VOUGA, *La Tène* — Émile Vouga, Les Helvètes à la Tène, Neuchâtel, 1885.
- VOUGA, *3^{me} Rapport* — Paul Vouga, 3^{me} rapport publié au nom de la Commission des fouilles de la Tène, MN, 1910, pp. 183 sqq.
- VOUGA, *4^{me} Rapport* — Paul Vouga, 4^{me} rapport publié au nom de la Commission des fouilles de la Tène, MN, 1912, pp. 7 sqq.
- VOUGA, *5^{me} Rapport* — Paul Vouga, 5^{me} rapport publié au nom de la Commission des fouilles de la Tène, MN, 1914, pp. 49 sqq.
- P. VOUGA, *La Tène* — Paul Vouga, La Tène, monographie de la station, Leipzig, 1923.
- VOUGA, *Néol. lac. anc.* — Paul Vouga, Le néolithique lacustre ancien, Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, 17, Neuchâtel, 1934.
- WAVRE et VOUGA, *1^{er} Rapport* — William Wavre et Paul Vouga, 1^{er} rapport publié au nom de la Commission des fouilles de la Tène, MN, 1908, pp. 59 sqq.
- WAVRE et VOUGA, *2^{me} Rapport* — William Wavre et Paul Vouga, 2^{me} rapport publié au nom de la Commission des fouilles de la Tène, MN, 1909, pp. 229 sqq.
- WPZ — Wiener Prähistorische Zeitschrift.
- ZEISS, *Grabfunden* — H. Zeiss, Studien zu den Grabfunden aus dem Burgundenreich an der Rhone, Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, phil.-hist. Abteilung, 1938, 7.
-

Introduction

1. DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Le canton de Neuchâtel se divise en trois régions naturelles bien distinctes. En voici les caractères, décrits par SCHARDT¹ : « La région des bords du lac de Neuchâtel et de la plaine de la Thièle jusqu'au lac de Biemme, comprise entre 430 et 700 m. environ, s'appelle le Vignoble. Les deux principales vallées, le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, avec une altitude de 700 à 900 m., se nomment les Vallées, tandis que les vallons et les combes de la haute région, entre 900 et 1050 m., s'appellent les Montagnes. Situé en entier dans le Jura, ce canton a un relief fort accidenté. Dans la partie occidentale, ce sont des chaînes séparées par des vallons (combes) que garnissent de vastes forêts ou que couronnent des pâturages. Comme dans tout le Jura central, les croupes des montagnes sont en général peu escarpées, sauf là où des érosions récentes ont fait sentir leurs effets. C'est le cas, par exemple, des flancs des vallées transversales : gorges du Seyon, de l'Areuse, ou des vallées anticlinales : Saint-Sulpice, Creux du Van, Clusette. Partout ailleurs, ce sont des coteaux relativement peu inclinés, qui aboutissent à des vallons synclinaux au fond plat ou ondulé, tels le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz, les combes de la Chaux-de-Fonds, du Locle, des Verrières, de la Brévine, des Ponts et de la Côte-aux-Fées... La région du Jura neuchâtelois est traversée par plusieurs voies de communications importantes... Le Val-de-Travers est accessible par la profonde gorge de l'Areuse ; cette ouverture offre ainsi un passage tout indiqué pour traverser le Jura. Vue du côté du lac, l'ouverture des gorges de l'Areuse se présente comme une trouée béante dans la chaîne du Jura, d'où le nom de Burgunderloch (trouée de Bourgogne) que donnèrent les Bernois à ce passage. Les Montagnes communiquent avec le Vignoble par la route de Rochefort et celle de la gorge du Seyon qui conduit au Val-de-Ruz... Le passage le plus important après celui de Rochefort est celui de la Vue-des-Alpes, passant à 1323 m. à travers le Mont d'Amin pour relier au Vignoble la vallée de la Sagne et celles de la Chaux-de-Fonds et du Locle. »

« Les grandes différences d'altitude (430 à 1555 m.) que comporte le territoire du canton ont pour effet de modifier notablement le climat et conséquemment les conditions d'existence et les occupations des habitants. »

On peut distinguer en effet trois types de climat :

1^o Tempéré le long du lac ; moyenne annuelle, 8,9°².

2^o Rude et continental dans les hautes vallées, qui ont cependant plus de soleil en automne et en hiver, étant exemptes de brouillard ; mais la clarté de l'air favorise le refroi-

¹ DG, III, pp. 470 sqq.

² Ces chiffres, cités d'après BILLWILLER, DG, III, pp. 474 sqq., résultent d'observations faites de 1864 à 1900 ; compléter par les *Observations météorologiques faites à l'Observatoire cantonal de Neuchâtel*, publiées dans les *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*

dissement de l'atmosphère. Moyenne à la Chaux-de-Fonds, 6,0° ; à la Brévine, 4,5° ; au Val-de-Ruz, moins élevé, 7,10°.

3° Rude, mais à extrêmes moins accusés sur les montagnes, où l'air ne stagne pas comme dans les vallées. Moyenne à Chaumont, 5,6°.

2. DESCRIPTION GÉOLOGIQUE ET HYDROGRAPHIQUE

Il va sans dire que nous n'entreprendrons pas ici une étude géologique de notre région ; mais nous croyons nécessaire de donner quelques indications susceptibles d'éclairer l'histoire des établissements de l'homme. Nous les tirons en majeure partie soit de l'article de SCHARDT que nous avons déjà cité, soit de la *Carte géologique du Canton de Neuchâtel* dressée par JACCARD de 1860 à 1877.

« Le rôle orographique, géologique et hydrologique le plus important revient aux couches de terrains jurassiques et crétaciques, car ce sont eux qui édifient l'ensemble des montagnes du canton ¹. » Le jurassique supérieur calcaire forme la carapace, entourant le Malm marneux, qui repose lui-même sur un noyau de Dogger. Le crétacique (néocomien) apparaît généralement au fond des synclinaux et au bas du flanc des chaînes. La molasse tertiaire occupe le milieu des synclinaux assez larges et, par endroits, les bords du lac. Enfin, des dépôts glaciaires se sont disséminés ou étalés soit dans les vallées, soit sur les flancs des anticlinaux.

De cet état de choses découlent deux conséquences intéressantes directement la géographie humaine.

Le calcaire, fissuré et soluble dans l'eau, ne retient pas les eaux de pluie, qui s'écoulent par un vaste réseau de cours d'eau souterrains. La circulation superficielle des eaux est limitée à deux rivières : le Seyon, doublé d'ailleurs d'un cours souterrain jaillissant à Serrières, et l'Areuse, source vaclusienne. Les rares et maigres cours d'eau des vallées supérieures ne tardent pas à se perdre dans des émissieux, et alimentent des sources vaclusiennes qui apparaissent aux affleurements de la marne argovienne. Les hautes régions sont donc à peu près privées d'eau.

Mais le calcaire jurassique perméable est lui-même, par endroits, recouvert d'une couche de dépôts glaciaires. « Ils jouent un rôle important, moins dans le relief que dans l'économie de la région, écrit encore SCHARDT. Partout où ils existent, le sol leur doit sa fertilité. » Les dépôts morainiques du glacier du Rhône, en effet, retiennent l'eau d'infiltration et entretiennent l'humidité nécessaire ; tel est le cas, par exemple, au Val-de-Ruz, ou au Val-de-Travers. En revanche, dans les hautes vallées du Jura, les dépôts glaciaires sont d'origine locale, et non alpine ; ils se composent donc en bonne partie d'argile (lehm de décalcification), couche imperméable sur laquelle se sont établies des tourbières.

En résumé, le canton est naturellement assez peu favorisé, sauf en deux régions : le Vignoble et le Val-de-Ruz. Le Val-de-Travers, quoique passablement fertile, est rude ; les Montagnes sont tout à la fois rudes et peu fertiles. Et cela correspond bien à la répartition des sites archéologiques, si l'on ajoute que la région des Brenets appartient géographiquement à la vallée du Doubs, et que la plaine de la Thièle est d'origine alluviale.

¹ SCHARDT, *loc. cit.*, p. 471.

PREMIÈRE PARTIE

I. Le Paléolithique

1. LA GROTTTE DE COTENCHER

a) LE GISEMENT ET LES FOUILLES.

En dépit des nécessités géographiques que nous venons d'exposer brièvement dans notre introduction, c'est pourtant à la sortie du Val-de-Travers, dans les gorges de l'Areuse, que se trouve le plus ancien gisement de notre territoire : la grotte de Cotencher, située à 659 m. d'altitude.

Fouillée dès 1867 par OTZ, puis par BEAU et LARDY, elle fut reprise méthodiquement, de 1916 à 1918, par A. DUBOIS et H.-G. STEHLIN. On en attendait uniquement des résultats paléontologiques et géologiques, mais on eut la surprise d'y faire une ample moisson archéologique¹. Une monographie, élaborée en commun par ces deux auteurs, en a été publiée par STEHLIN seul, DUBOIS étant mort dans l'intervalle.

b) LA STRATIGRAPHIE.

Le remplissage de la grotte (fig. 1) présentait, du haut en bas, les couches suivantes² :

1. Une couche superficielle, d'épaisseur variable, formée d'éboulis à l'entrée, de stalagmite au fond de la grotte.

2. Une couche d'argile blanche, stérile, atteignant jusqu'à 170 cm.

3. Une couche d'argile, de 180 cm. d'épaisseur maximale, enrobant des galets, jurassiens dans leur immense majorité ; c'est cette « couche à galets » qui a livré la plus grande partie des instruments de pierre et des ossements.

4. Une couche de terreau brun (150 cm. au maximum) riche aussi, quoique moins, en ossements et en outils.

5. Enfin, là où la couche brune ne repose pas directement sur le roc, 60-80 cm. d'argile stérile.

¹ Orz, malgré l'opinion contraire de DESOR et de RÜTTMEYER, pensait trouver dans le matériel osseux — mais non pas lithique — de Cotancher des preuves du travail humain ; peut-être est-ce donc à lui que BERTRAND, *Archéologie celtique et gauloise*, 1893, p. 428, doit ses renseignements quand il classe Cotencher parmi les « cavernes habitées ».

² *Cotencher*, pp. 12 sqq. ; cf. déjà DESOR, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VII, 1865-1867, pp. 534 sqq. et Orz, lettre à RÜTTMEYER, du 13 juillet 1867, citée dans *Cotencher*, pp. 5 sqq.



De minutieuses analyses pétrographiques opérées sur le matériel de remplissage de la grotte, ainsi que la parfaite connaissance géologique de la région qu'avait Dubois, ont permis aux deux fouilleurs de reconstituer l'histoire du gisement. N'ayant pas à entrer ici dans les détails de la démonstration, nous nous contenterons d'un résumé suivant la stratigraphie.

La couche d'argile du fond s'est infiltrée dans la grotte pendant la phase de décrue de la glaciation rissienne. Puis, à la suite d'un ne sait quel éboulement, la grotte devient accessible ; pendant la phase de crue de la dernière période glaciaire, des animaux et des hommes y cherchent un refuge ; la couche brune se forme dans le fond, tandis que s'accumulent dans l'abri antérieur des débris d'os et des instruments de pierre. Survient la glaciation de Würm ; le glacier précurseur descendu du Val-de-Travers s'élève jusqu'à la hauteur de la grotte ; un

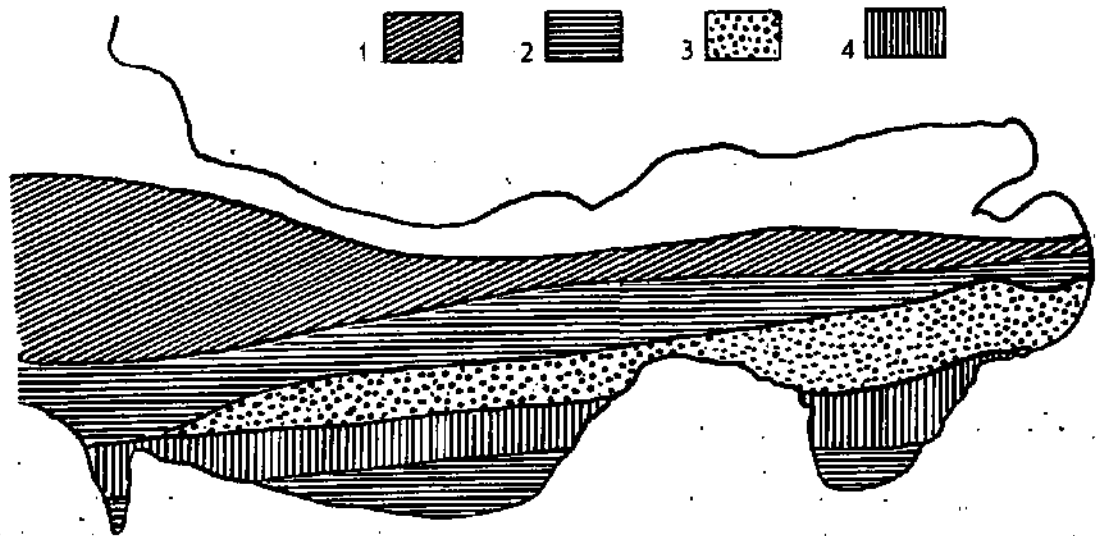


FIG. 1. — Coupe de la grotte de Cotencher. (D'après Cotencher.)

1. Éboulis ou stalagmites. 2. Argile stérile. 3. Couche à galets. 4. Couche brune.

torrent qui coule sur les bords du glacier refoule à l'intérieur les déblais entassés dans l'abri sous roche, et qui constituent l'actuelle couche à galets. Puis le glacier du Rhône, franchissant le Jura par la Trouée de Bourgogne, émet une langue dans le Val-de-Travers ; la grotte est envahie par les glaces, qui, à cet endroit des gorges, devaient dépasser l'altitude de 1000 m. Pendant la phase de décrue, le glacier de récurrence du Val-de-Travers s'individualise ; il doit s'être maintenu pendant un certain temps à une centaine de mètres au-dessus de l'ouverture de Cotencher, pour décroître ensuite assez rapidement. C'est à cette période que se dépose l'argile supérieure stérile. Enfin, à un moment impossible à déterminer, mais en tout cas avant l'époque historique, une partie de l'abri sous roche s'effondre.

Il faut noter cependant que cette histoire n'est peut-être pas définitive, et que les géologues sont loin de s'être mis d'accord sur l'existence de cette phase de récurrence durant laquelle le glacier du Val-de-Travers se serait individualisé. Dubois et STEHLIN admettent l'hypothèse proposée par SCHARDT en 1898, quoiqu'elle ait été combattue dès l'année suivante¹. Mais, depuis la publication de leur monographie, la question a été reprise, et résolue en sens contraire : il n'y aurait jamais eu de glacier de récurrence de l'Areuse². Quoique cette

¹ Cotencher, p. 194.

² Cf. NUSSBAUMER et GYGAX, *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, Soleure, 1936, p. 287 et Beck et Frey, *ibid.*, p. 289.

question ne soit pas de notre compétence, nous nous hasardons à penser que la solution qu'on lui donne, quelle qu'elle soit, ne doit pas changer grand'chose à la chronologie de Cotencher telle que l'ont établie DUBOIS et STEHLIN, car le rôle qu'ils attribuent au glacier de récurrence est tout à fait minime : pendant sa décrue, il a peut-être constitué une espèce de barrage qui a provoqué un ruissellement auquel serait due en partie la couche d'argile blanche supérieure¹. BECK, qui retire ce rôle de barrage au glacier pour l'attribuer à des dépôts locaux, confirme d'ailleurs l'âge inter-glaciaire de la station².

L'interprétation de LACOTALA, en revanche, modifierait complètement la chronologie de Cotencher³, puisqu'elle nie l'âge pré-würmien de la couche à galets ; ces galets « sont des éléments morainiques provenant d'un glacier local individualisé qui s'est développé au moment où le glacier du Rhône, après l'oscillation de Laufen, progressait à nouveau... sans venir s'emboîter dans les dépôts morainiques würmiens du lac de Neuchâtel. Il s'agit donc de l'époque néo-würmienne de KILIAN (néo-glaciaire d'AEGERHARDT). Les silex moustériens ont peut-être été façonnés durant l'inter-stadiaire Würm-Néo-Würm... si toutefois ce sont bien des silex moustériens »⁴. DUBOIS et STEHLIN ont répondu eux-mêmes à cette interprétation⁵ ; et la faune, la rareté du renne en particulier, — sans compter la géologie — paraissent bien leur donner raison.

Le résultat principal de cette étude, qui dépasse de beaucoup l'intérêt local que peut présenter une station préhistorique, est donc l'établissement d'une corrélation entre la chronologie glaciaire et la chronologie archéologique : le gisement de Cotencher date de la période de crue würmienne. Si l'on arrive à préciser la situation de ce gisement dans la succession des industries paléolithiques, on aura du même coup trouvé un point de repère capital.

c) L'INDUSTRIE DE LA PIERRE.

Dans la partie de la grotte qu'ils ont exploitée, DUBOIS et STEHLIN ont recueilli 420 pierres taillées. Seize sont des silex d'origine probablement étrangère, mais encore indéterminée ; 70 autres environ sont des lydiennes ou des quartzites, roches toutes deux étrangères au Jura, mais morainiques, et qu'on trouve dans les parages de la grotte. Enfin la grande majorité se compose de silex épigéniques de l'hauterivien, roche locale.

Si la plupart de ces pièces sont atypiques, c'est-à-dire que les formes qu'elles affectent ne sont guère caractérisées, les pièces les plus accomplies, la morphologie de l'ensemble (pointes, racloirs, lames, etc.), et le procédé de taille sont de caractère moustérien : on prélevait sur un nucléus préalablement apprêté une lame qu'on retouchait ensuite sur une seule face, opposée au bulbe de percussion (pl. I). Et telle est l'opinion à laquelle s'est arrêté STEHLIN.

Cependant, comme c'est là le point crucial de l'enquête, et comme, d'autre part, nous aurons à revenir plus loin sur les interprétations qu'on a données de cette industrie et sur les relations qu'on lui a trouvées, il nous faut ajouter ici quelques remarques qui feront mieux comprendre certaines divergences d'opinions.

Notons d'abord que, dans l'ensemble, les roches employées se prêtent mal, et surtout inégalement, au travail du débitage et de la retouche. Les quartzites frais éclatés (pl. II, 10-14) présentent peut-être un tranchant assez vif, mais se laissent difficilement tailler ; d'où l'aspect

¹ Cotencher, p. 213.

² BECK, *Mitt. d. naturwiss. Ges. in Thun*, 4, 1939, cité et résumé *JSGU*, XXX, 1938, p. 59.

³ *C.R. Acad. Sciences*, 24 avril 1922.

⁴ Compte rendu par PITTARD, *ASAG*, IV, 1920-1922, p. 338.

⁵ Cotencher, p. 207, note 1.

extraordinairement grossier des objets tirés de cette roche, dont pas un seul ne pourrait recevoir un nom reconnu en typologie. Certaines pointes ou certains grattoirs en lydienne, au contraire (fig. 2 et pl. I, 7-8), sont parmi les pièces les plus fines qu'ait livrées Cotencher. Remarquons que ces deux roches peuvent provenir, mais ne proviennent pas forcément, des dépôts glaciaires des environs : d'une part, les moraines rissiennes de la zone externe sont très riches en quartzites, qui se sont donc répandus sur une vaste surface, et d'autre part Cotencher n'en a livré aucun nucléus.

Les roches d'origine étrangère (fig. 3 et pl. I, 9) nous seraient des points de comparaison très précieux si nous en savions la provenance, et si la technique en était nettement différente. Mais il n'en est rien. Quelques pièces donnent un peu l'impression qu'on les a taillées dans un outil qui se serait brisé et dont on aurait voulu tirer parti quand même ; aucune n'est très différente de ce que présente le matériel siliceux hauterivien. La valeur industrielle de ces silex locaux (pl. I, 1-6 et II, 1-9) est également fort variable ; les plus homogènes sont aussi



FIG. 2. — Lydiennes de Cotencher, légèrement réduites. Musée de Neuchâtel.

les mieux caractérisés, les plus finement retouchés ; sur les autres, qui sont la majorité, la mauvaise qualité de la pierre ne permettait pas de travail précis.

En définitive, l'examen des pièces de Cotencher n'amène à aucune conclusion absolument nette ; on hésite, et on en retirerait volontiers deux impressions contradictoires. D'une part, l'homme n'est pas en possession d'une technique assurée, ni rigoureuse : il s'essaie, il taille chaque éclat selon les possibilités qu'il offre. D'autre part, les lydienes ou les quelques silex hauteriviens qui permettaient un travail plus poussé témoignent d'une incontestable habileté. Si certaines pièces parmi les mieux venues, en silex indigène, sont de petits coups de poing bifaces, de tradition acheuléenne, si certaines autres peuvent être qualifiées d'« éclats Levallois », si aucun type défini ne prédomine, mettra-t-on cette liberté relative sur le compte de l'inexpérience ou au contraire d'une culture déjà évoluée et passablement mêlée ? Les deux réponses ont été données, et nous y reviendrons.

d) L'INDUSTRIE DE L'OS.

La question de l'utilisation des os comme outils ou comme armes à l'époque moustérienne est encore fort discutée. Dans les gisements français, on trouve parfois des fragments osseux marqués d'incisions ou de cupules ; mais l'emploi industriel de l'os paraît inconnu. Il semble probable cependant qu'un examen minutieux, et surtout une méthode qui permettrait de reconnaître incontestablement le polissage intentionnel de l'os, aboutiraient à d'autres

conclusions. Encore faudra-t-il distinguer entre le simple emploi de l'os et le travail effectué sur l'os pour le rendre plus aisément maniable, c'est-à-dire la confection d'instruments en os¹.

Dans les Alpes de Suisse orientale, BÄCHLER a découvert une culture paléolithique de haute altitude (Wildkirchli, 1477 m., Drachenloch, 2445 m. et Widlenmannsloch, 1628 m.). On signale des gisements analogues soit en Suisse centrale (fouilles de AMBURN au-dessus de Vitznau, de FLÜCKIGER et ANDRIST dans l'Obersimmental), soit en Europe centrale (Bavière, Silésie, Styrie et Yougoslavie) et, peut-être, méridionale (Italie du nord)². En examinant attentivement le matériel osseux de cette culture qu'il a dénommée « paléolithique alpin », BÄCHLER a constaté que certains os (os longs brisés, appointis et lissés ; os plats et os courts) avaient été apprêtés par l'homme. Il retrouve, en effet, dans des conditions chimiques et hydro-dynamiques absolument identiques, aussi bien des os à arêtes vives que, en très faible proportion (0,05 %), des os à arêtes émoussées, dont les formes sont plus ou moins constantes et qui sont mêlés aux instruments de pierre³. Le même polissage a été généralement constaté — et déclaré intentionnel — dans les gisements qui se rattachent au paléolithique alpin.

Ces affirmations ont rencontré pas mal de scepticisme, et même d'opposition. Récemment encore, MÜHLHOFER et SCHMIDT se sont efforcés de démontrer expérimentalement, d'abord que les arêtes osseuses peuvent être émoussées par des agents naturels, bio- ou hydrochimiques, ou simplement physiques ; ensuite que les formes mêmes de ces prétendus outils seraient pour ainsi dire implicitement contenues dans la structure intime de l'os⁴. Sans prétendre trancher le débat, nous nous contenterons de noter que MÜHLHOFER et SCHMIDT paraissent ignorer l'argumentation serrée de BÄCHLER.

STENLÉN se range plutôt du côté des sceptiques, du fait, dit-il⁵, que ces os, partout où on les a rencontrés, et même dans les cas les plus favorables, ne peuvent être considérés comme des outils que grâce à l'ensemble industriel où on les a recueillis ; du fait surtout qu'à Cotencher tout le matériel a été plus ou moins roulé, et que le polissage irrégulier qu'on observe sur certains fragments osseux peut fort bien provenir de là. Ainsi, mis à part deux fragments d'os incisifs, il affirme ne reconnaître dans notre gisement aucun travail intentionnel de l'os.

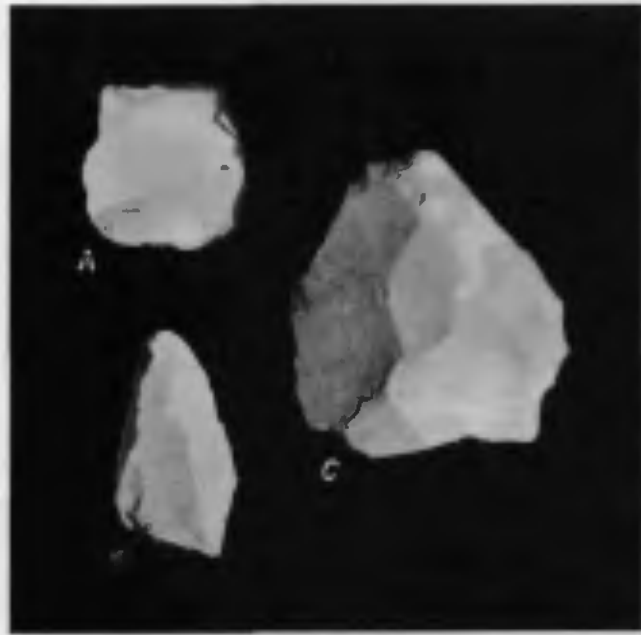


FIG. 3. — Silex étrangers de Cotencher, légèrement réduits. Musée de Neuchâtel.

¹ « On ne trouve au moustérien aucun emploi de l'os » disait CAPITAN, *La préhistoire*, Paris, 1922, p. 39. Cf. cependant DÉCHELETTE, *Manuel*, I, pp. 104 sqq. ; OBERMAIER, *Der Mensch der Vorzeit*, p. 139 ; GOURY, *Origine et évolution de l'homme*, Paris, 1927, pp. 112 sqq. ; EXSTERS, *Préhistoire*, Paris, 1933, pp. 164 sqq.

² Pour les gisements des Alpes orientales, cf. surtout BÄCHLER, *Alp. Paläol.* — Oberwil et Vitznau, cf. les *JSGU*, les *AB. d. Bern. hist. Mus.*, et les *Mitl. d. naturf. Ges. in Luzern*, au l'ouvrage à paraître de W. AMBURN. — Stations étrangères, cf. MENGES, *Weltg. d. Steinz.*, pp. 119 sqq. ; MARG. DELLENBACH, *Mansif alpin* ; *JSGU*, XXVIII, 1936, p. 23 ; XXIX, 1937, p. 38 et XXX, 1938, p. 142 ; BÄCHLER, *op. cit.*, pp. 253 sqq.

³ BÄCHLER, *op. cit.*, pp. 83 sqq. et *JSGU*, XX, 1928, pp. 124 sqq.

⁴ MÜHLHOFER, *WPZ*, 1937, pp. 1 sqq. ; SCHMIDT, *ibid.*, pp. 10 sqq.

⁵ *Cotencher*, pp. 186 sqq.

La comparaison de quelques pièces osseuses de Cotencher (pl. III, 1-7) avec des instruments d'os publiés par BÄCHLER¹ nous ferait plutôt admettre, au contraire, que les hommes de la station jurassienne se servaient eux aussi d'os façonnés pour l'apprêt des peaux. De même encore, si STREHLIN hésite à attribuer à l'homme le « perfectionnement intentionnel » d'éclats de canines d'ours², et si son hésitation paraît incliner plutôt vers la négative, l'examen de certaines pièces (pl. III, 8-13) nous ferait pencher plutôt vers l'affirmative.

e) LA FAUNE.

L'ours des cavernes fournit à lui seul les 95 % du matériel paléontologique recueilli à Cotencher. A côté de lui se rencontrent des espèces extrêmement variées, et qui peuvent correspondre à tous les types de végétation et de climat reconnus³, depuis la toundra (renne, 5-7 individus reconnus; hamster, 6; lièvre variable, 14; renard polaire, 2; *Rhinocéros tichorhinus* [?], 6) jusqu'à la forêt vierge (panthère, 2; *Rhinocéros Mercki* [?], 1). Tout au plus peut-on y reconnaître une certaine prédominance des espèces habitant la taïga, c'est-à-dire la forêt des régions tempérées (cerf, 6; loup, 11; renard, 16; écureuil, 1; rongeurs, etc.). En outre, tous les documents ostéologiques se trouvent disséminés dans les deux couches archéologiques qui « ne représentent qu'une seule phase climatique de l'époque pléistocène »⁴. Un mélange aussi intime est évidemment surprenant, mais cette composition disparate s'explique si l'on songe à l'époque, d'une part, et à la topographie de la région, d'autre part. L'époque, c'est la phase de crue de la dernière glaciation; cela ne signifie pas nécessairement — nous allons le voir — qu'il fasse particulièrement froid, mais cela implique forcément un abaissement de la limite des neiges persistantes. D'où un refoulement des espèces alpines (chamois, 8-9 individus; bouquetin, 15; marmotte, 2-3; campagnol des neiges, 1-2, etc.), et probablement une première invasion des espèces nordiques. Mais, la température ne baissant pas sensiblement, les espèces chaudes s'adaptent. D'autre part, étant donné les fortes différences d'altitude et de végétation de la région, une faune extrêmement variée peut fort bien y avoir vécu simultanément. Il suffit d'admettre qu'une partie des animaux dont on retrouve les restes à Cotencher y ont été transportés soit par les hommes, soit par les carnassiers: la grotte est située — à vol d'oiseau — à peu près à égale distance du lac de Neuchâtel et de la vallée des Ponts.

2. LE CLIMAT

Faute de flore conservée, force est bien de se contenter, pour déterminer le climat contemporain de l'établissement de Cotencher, des indications que fournissent soit la faune, soit les faits géologiques, et qui sont moins précises, puisque la faune a la faculté de se déplacer et de s'adapter, sans suivre toujours les vicissitudes de la flore, et que les processus géologiques sont extrêmement lents. Or, à première vue, ces deux ordres de faits paraîtraient contradictoires à qui admettrait la théorie défendue par PENCK et BRÜCKNER, qui voulaient que les glaciations aient toutes été causées par un abaissement de la température. Puisque, en effet, l'établissement de Cotencher date de la phase de crue würmienne, on devrait s'attendre à y trouver une faune de climat froid, ce qui n'est que partiellement le cas.

¹ BÄCHLER, *op. cit.*, pl. LXI sqq.

² Cotencher, p. 188.

³ Cf. JOLEAUD, *Éléments de paléontologie*, II^e, Paris, 1941, pp. 112 sqq.

⁴ Cotencher, p. 177.

De fait, une avance des glaces n'a pas forcément pour cause un fléchissement général de la température. Elle peut être provoquée tout aussi bien par une simple augmentation de l'humidité atmosphérique. Un climat océanique, tempéré mais humide, se manifestera par d'abondantes précipitations et par une insolation réduite ; en conséquence, la chaleur solaire sera impuissante à fondre les masses de neige tombées. « Le fléchissement de la température moyenne, durant une glaciation, est l'effet, bien plus que la cause, de l'enneigement plus intensif des Alpes », disait DUBOIS déjà en 1910¹. Inversement, un climat continental, même froid, peut causer un recul des glaciers parce que les précipitations sont moindres, tandis que la chaleur solaire intensifie la fonte des neiges.

C'est ce que STEHLIN s'est attaché à démontrer, dans le cas spécial de la dernière glaciation, en s'appuyant sur la composition faunistique des stations moustériennes et des gisements paléontologiques datant du dernier inter-glaciaire. Et cela paraîtra sans doute plus vraisemblable encore quand on aura réussi à établir définitivement le parallélisme entre les périodes glaciaires du massif alpin et les oscillations tectoniques qui affectèrent soit la mer du Nord et la mer Baltique, soit la Méditerranée. En attendant, ce n'est là encore qu'une hypothèse, si bien étayée soit-elle par les faits. Quoi qu'il en soit, si l'entente est loin d'être faite parmi les glaciologues sur le nombre, la cause et l'extension des glaciations pléistocènes, un point semble acquis : la dernière période inter-glaciaire ne doit pas avoir connu, dans nos régions, les hautes températures qui caractérisent la période correspondante Mindel-Riss. C'est au point que certains auteurs ne veulent y voir qu'une simple oscillation des nappes glaciaires, due à la diminution des précipitations. Quelle que puisse être la valeur de cette théorie « biglacialiste », si Cotencher date de la phase de crue glaciaire, les précipitations avaient dû reprendre.

Climat humide, donc, et tempéré. En se fondant sur les témoignages indirects fournis par la faune et par le climat, on peut imaginer une forêt peut-être assez dense, composée de conifères et de certaines essences à feuilles caduques, et couvrant les premiers contreforts du Jura ; cette forêt va s'éclaircissant avec l'altitude, et les hauts plateaux se couvrent d'une espèce de steppe parsemée de bouquets d'arbres, ou même d'une végétation de toundra.

3. LE PROBLÈME ARCHÉOLOGIQUE : ORIGINE ET CHRONOLOGIE

Malgré la valeur et l'éloquence des témoignages qu'il apporte, le gisement de Cotencher n'est pas sans poser quelques questions à la sagacité des préhistoriens. La concordance à établir entre les faits géologiques, paléontologiques et archéologiques est un des problèmes les plus complexes et les plus discutés qui soient. C'est que, en eux-mêmes, ces divers ordres de phénomènes sont loin de se présenter et de se laisser interpréter avec une suffisante évidence ; si bien que les géologues ne se sont pas mieux mis d'accord sur le nombre et l'envergure des glaciations que les préhistoriens sur l'évolution de la typologie. Quant à la paléontologie, les faits dont elle a à connaître semblent pouvoir s'interpréter assez largement et ne pas permettre de conclusions très précises, puisqu'on ne s'entend guère sur les facultés de migration et surtout d'adaptation des diverses espèces. Cotencher apporte une importante contribution à la solution de ce vaste problème.

Lorsqu'on découvrit les premières pierres taillées de Cotencher, on les mit en relations avec l'industrie découverte par BÄCHLER au Wildkirchli, que l'on qualifiait, à ce moment, de moustérienne. Cette attribution au moustérien de gisements inter-glaciaires suscita de l'oppo-

¹ DUBOIS, *La dernière glaciation dans les gorges de l'Arceuse et le Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1910, p. 10.

sition, ou au moins de l'étonnement. PENCK et BRÜCKNER, en effet, plaçaient le moustérien, d'abord froid, puis chaud, pendant la glaciation de Riss et les débuts de l'inter-glaciaire Riss-Würm. Un gisement comme celui de Cotencher, que son industrie datait du moustérien commençant, et que la géologie et la paléontologie situaient à la phase de crue würmienne, renversait donc cette théorie — laquelle, d'ailleurs, était loin de rallier l'unanimité des glaciologues et des préhistoriens. D'où la création éphémère d'un « moustérien suisse »¹, où entraient également le Wildkirchli. Cette neutralité — on était en 1916 — servit de prétexte à l'ironie de HAUSER²; fidèle à PENCK, il ne pouvait admettre de moustérien, surtout débutant, que glaciaire. Pour concilier l'antinomie des faits et de la théorie, il rattachait Cotencher et le Wildkirchli à « son » micoquien, « culture nouvelle » et « race nouvelle » qui se retrouvait en Dordogne, dans le Jura, dans les Préalpes saint-galloises et en Saxe. Il suffira de noter que la science postérieure n'a rien retenu de cette hypothèse, sinon le terme de micoquien — mais qui s'applique à tout autre chose.

Que l'on appellât cette industrie « moustérien suisse » ou de tout autre nom, on n'en continuait pas moins d'une part à la rattacher plus ou moins directement au moustérien classique, d'autre part à englober dans le même groupe de culture Cotencher et le Wildkirchli. C'est ainsi que notre gisement jurassien se trouve presque toujours assimilé aux gisements des Alpes³. Cependant, à partir de 1930, comme les découvertes s'étaient multipliées, d'autres opinions commencèrent à se manifester.

MENCHIN, par exemple, dans son vaste ouvrage de synthèse sur l'âge de la pierre, s'il rattache Cotencher au groupe alpin, ne considère pas cette industrie comme moustérienne, ni même comme pré-moustérienne. Sa classification des âges de la pierre, en effet, distingue trois grandes phases, qu'il dénomme protolithique, miolithique et néolithique. Les cultures du premier de ces stades, c'est-à-dire du paléolithique ancien, se répartissent elles-mêmes en trois groupes : « Le premier est caractérisé par la prédominance d'instruments de pierre peu retouchés, toujours sur un seul côté, et qui sont toujours tirés de lames ou d'éclats. Le deuxième possède le coup de poing travaillé sur ses deux faces, instrument obtenu à partir d'un noyau »⁴. Jusqu'ici, cette classification rejoint, dans ses grandes lignes, celle que propose BREUIL, qui a été amené lui aussi à « distinguer deux grandes séries d'outillages : l'une à coups de poing, à bifaces amygdaloïdes, l'autre à éclats et sans bifaces »⁵. Prenant en témoignage des gisements dans lesquels ils ont trouvé eux-mêmes une industrie à bifaces et une industrie à éclats intimement mêlées, certains savants objectent que « de nombreux faits montrent qu'à bien des époques il y a eu travail concomitant de pièces bifaces et de pièces unifaces »⁶. Mais il s'entend de soi qu'une classification comme celle que proposent MENCHIN ou BREUIL doit être un fil directeur plutôt qu'un critère absolu : dès les débuts de ce que nous apercevons de l'histoire humaine, ce sont des influences et des échanges constants, des allées et venues incessantes entre deux, et peut-être trois grands courants de culture. Trois courants, s'il faut en croire MENCHIN, dont c'est précisément le mérite d'avoir su les discerner. Or le troisième groupe est justement constitué par les cultures alpines, caractérisées par le travail de l'os, ou plutôt par l'emploi de l'os comme arme ou comme outil⁷. Cette « culture à os »

¹ Cf. les premières communications de DUBOIS, part. *JSGU*, IX, 1916, p. 36; X, 1917, p. 23; XII, 1919-1920, p. 42 (STREHLIN); *Eclogae geol. Helv.*, XIV, 1916; *MN*, 1916, p. 145.

² HAUSER, *Ztschr. f. Ethnol.*, 1916, p. 297.

³ Cf. p. cx. MACCURDY, *Human Origins*, New-York et Londres, 1924, I, p. 77.

⁴ MENCHIN, *Weltg. d. Steins.*, p. 87.

⁵ VAYSON DE PRADENNE, *La préhistoire*, Paris, 1938, p. 100.

⁶ FURON, *Manuel de préhistoire générale*, Paris, 1939, p. 82.

⁷ MENCHIN, *op. cit.*, p. 87.

(*Knochenkultur*) est le fait de chasseurs d'ours qui s'abritent dans des cavernes et dont l'industrie lithique est si rudimentaire que « dans la plupart des cas il ne serait pas possible d'y reconnaître une création due à la main de l'homme si la provenance étrangère du matériel et les conditions du gisement ne l'indiquaient »¹. Elle a été constatée, identique dans ses grandes lignes, mais avec des variantes locales, en Suisse, en Styrie, en Bavière, en Franconie, peut-être en Italie du nord ; depuis 1931, on en a signalé ailleurs encore, en Silésie et en Yougoslavie². Et c'est à ce groupe que MENGUIN rattache Cotencher³.

Il semble toutefois qu'il faille renoncer à la similitude que l'on avait cru pouvoir constater entre notre station jurassienne et les gisements alpins. Certes, les caractères qu'on y a relevés ne sont pas sans présenter des analogies : l'habitat dans une grotte — encore qu'à Cotencher, ce soit l'abri sous roche, et non la caverne qui ait servi d'habitation —, la chasse à l'ours des cavernes, dont les ossements représentent, dans le Jura comme dans les Alpes, l'immense majorité du matériel ostéologique recueilli ; certes encore, les roches employées, quartzites et lydiennes, se retrouvent dans les stations des Préalpes saint-galloises, et y fournissent des pièces exactement comparables. Mais Cotencher n'a pas livré de ces « boutons » caractéristiques de la *Knochenkultur* ; cet argument *ex silentio* ne constitue évidemment pas une preuve valable, mais il peut ajouter son poids à deux autres considérations : d'une part, le gisement de Cotencher, à en juger par sa faune, doit être un peu postérieur au paléolithique alpin ; d'autre part, la technique de la pierre y est nettement plus précise. Si, comme BÄCHLER l'a constaté et répété souvent, les hommes du paléolithique alpin ne savaient pas tailler la pierre dont ils disposaient, ceux de Cotencher, certaines pièces le prouvent, étaient capables d'obtenir de beaux éclats et de les retoucher assez habilement. Il n'apparaît donc pas que l'on soit en droit de rattacher purement et simplement Cotencher au groupe des stations de la *Knochenkultur*.

STEHLIN va même beaucoup plus loin, et se refuse à admettre toute relation entre le Wildkirchli, par exemple, et Cotencher. « En moyenne, écrit-il⁴, les roches utilisées au Wildkirchli se prêtaient, paraît-il, encore un peu moins que celles de Cotencher à la confection de gros éclats et peut-être aussi à la retouche fine. Mais nous avons l'impression que la différence entre les deux mobiliers ne tient qu'en mineure partie à la matière première. Les témoignages d'un travail réfléchi sont décidément plus accusés dans la station jurassienne. » Et il ajoute : « D'autre part, nous pensons que la médiocrité des roches utilisées est pour beaucoup dans les différences qui se montrent entre les pierres taillées de Cotencher et celles du moustérien typique de France... Le mobilier lithique de Cotencher est — par la faute de la matière première — un moustérien un peu grossier, mais non pas particulièrement primitif. La plupart des types caractéristiques de l'industrie moustérienne s'y trouvent... » Et il conclut que les habitants de Cotencher ont dû venir de l'est, ajoutant que « quand les nombreuses cavernes de cette région (le Jura français) auront été exploitées d'une façon plus méthodique que par le passé, Cotencher se révélera comme le représentant le plus oriental d'un groupe répandu de stations à cachet régional plus ou moins prononcé »⁵. Mais ce n'est là qu'une hypothèse, difficile à vérifier dans l'état actuel de nos connaissances, et qui attend confirmation ; pour l'instant, c'est à peine si l'on dispose de quelques renseignements très incomplets sur ce moustérien du Jura français et des régions avoisinantes : une grotte dans le

¹ *Ibid.*, p. 123.

² Cf. *JSGU*, XXVIII, 1936, p. 23 ; XXIX, 1937, p. 38 ; Zorv, *ibid.*, XXX, 1938, pp. 142 sqq. ; BÄCHLER, *op. cit.*, pp. 253 sqq.

³ Sur la loi surtout d'un rapport de Tschumi, *WPZ*, IX, 1922, pp. 16 sqq.

⁴ *Cotencher*, p. 185.

⁵ *Cotencher*, p. 186.

Doubs, citée par STEHLIN, des « restes » ou des « emplacements » moustériens dans l'Ain, mentionnés par MARG. DELLENBACH¹.

Cependant, de cette attribution au moustérien typique de l'industrie de Cotencher découleraient des conséquences importantes, puisqu'elles sont la base même du synchronisme cherché entre les chronologies glaciaire et archéologique : s'il est acquis que le gisement date de la phase de crue de la dernière glaciation, le moustérien devra s'être développé pendant cette période, puis au cours de la glaciation elle-même, et donc s'accompagner d'une faune d'abord chaude ou tempérée, puis froide. De fait, si PENCK, BRÜCKNER et leurs disciples plaçaient le moustérien, d'abord froid, puis chaud, au cours de la glaciation de Riss et des débuts de l'inter-glaciaire Riss-Würm, la science postérieure, surtout en France et dans les pays anglo-saxons, n'avait pas tardé à reviser cette concordance et à faire coïncider le moustérien avec la dernière glaciation, donc à le faire débiter avant l'expansion maximum des glaces würmiennes². Le « moustérien chaud » antérieur au moustérien froid que postule STEHLIN n'est donc pas fait pour nous surprendre ; mais ce qu'en général on appelle ainsi, c'est une industrie primitive, pré-moustérienne, une industrie qui fait la transition entre les origines et le moustérien proprement dit, tandis que pour STEHLIN, l'industrie de Cotencher n'est « pas particulièrement primitive », sans être, bien entendu, très évoluée. Pour appuyer sa démonstration, il étudie donc quelques stations moustériennes de France ou d'Allemagne qui présentent la même succession faunistique.

Peut-être convient-il de montrer, à l'égard des résultats archéologiques de l'enquête ainsi menée, une certaine prudence, celle au moins qui est de rigueur dans un domaine aussi complexe. Il nous paraît un peu osé de mettre en parallèle avec le moustérien typique de France une industrie comme celle de Cotencher qui, pour être certes plus évoluée que celle du Wildkirehli, n'en est pas moins passablement empirique. Sans doute la mauvaise qualité de la roche employée est-elle pour quelque chose dans l'aspect assez grossier des instruments de Cotencher, mais nous avons cru pouvoir constater déjà que les pièces mêmes qui permettaient un travail plus poussé n'étaient pas toutes d'un type moustérien bien caractérisé. Il reste néanmoins que le procédé de frappe moustérien, qui consiste à détacher un éclat d'un noyau, a trouvé également son application à Cotencher.

Quant aux témoignages qu'on demande aux stations étrangères, il convient d'en user avec la même prudence, parce que la dénomination même de moustérien n'est pas toujours rigoureuse : il y a, pourrait-on dire, dans la littérature, un moustérien au sens large et un moustérien au sens plus précis ; plus exactement, on donnait ce nom, il y a encore une vingtaine d'années, à tout ce qui appartient à la fin du paléolithique inférieur, période dans laquelle on est arrivé aujourd'hui à reconnaître non pas une culture, mais un complexe de cultures. En outre, ce que certains savants qualifient de moustérien peut fort bien ne l'être pas aux yeux des autres — ou ne l'être plus à leurs propres yeux après une étude comparative plus approfondie. C'est ainsi que les gisements de Crapina (Croatie), qu'on prenait volontiers comme type du moustérien chaud, sont actuellement rangés dans un groupe qui comprend également certaines stations allemandes (Hundisburg, Markkleberg, Weimar, etc.), parfois même le paléolithique alpin, et que OBERMAIER appela pré-moustérien. Et dès le moment où ce pré-moustérien se substitue au moustérien chaud, c'est toute une partie de la démonstration de STEHLIN qui tombe. Quant aux stations du Midi de la France, il va de soi, comme le dit STEHLIN lui-même, qu'une faune de climat chaud a pu s'y maintenir plus longtemps que dans

¹ MARG. DELLENBACH, *Massif alpin*, p. 33, note 13.

² Cf. p. ex. OSBORN et REEDS, *Bull. Geol. Soc. of Amer.*, 33, 1922, p. 461, qui citent (p. 462) MAYET (*AFAS*, Strasbourg, 1920, p. 486) ; COURRY, *Origine et évolution de l'homme*, pp. 92 sqq.

le centre de l'Europe ou qu'à nos hautes altitudes, et par conséquent accompagner un moustérien mieux caractérisé.

On pourrait faire la même objection à MONTANDON qui, en 1921, et sur la base des premières publications de DUBOIS, avait tenté une enquête parallèle à celle que mena ensuite STEHLIN¹. Constatant que le moustérien s'accompagnait parfois d'une faune chaude, et qu'il se développait donc parallèlement au chelléen ou à l'acheuléen, il en concluait à l'expansion, pendant le même inter-glaciaire Riss-Würm, de deux vagues successives qui auraient amené d'Afrique en Europe occidentale d'abord les industries chelléo-acheuléennes, puis la technique moustérienne... Mais l'industrie de Cotencher est-elle moustérienne ?

L'interprétation sans doute définitive de Cotencher — en même temps que de tout le paléolithique alpin — vient d'être donnée par BÄCHLER dans la monographie qu'il a consacrée à ce domaine, qui est proprement le sien. La sédimentation de Cotencher prouve que cette station — DUBOIS et STEHLIN l'avaient bien vu — est inter-glaciaire, tout comme les stations alpines ; mais la faune (le renne en particulier, absent du Wildkirchli, du Drachenloch et du Wildenmannsloch ; ou, inversement, l'absence à Cotencher du lion et de la panthère des cavernes, qu'on a reconnus dans les grottes alpines) force à attribuer à notre gisement une date relativement plus récente, plus proche de la crue würmienne.

Quant à l'industrie lithique, BÄCHLER lui trouve des caractères moustériens d'une part, dans ses types les plus achevés, mais aussi de proches affinités avec le paléolithique alpin². Nous ne pouvons que nous rallier à cette opinion.

Ainsi donc, Cotencher, avec sa faunule annonçant déjà le retour offensif des glaces, avec son industrie mêlée, trouverait sa place parfaitement normale aussi bien dans l'échelle glaciologique que dans la chronologie archéologique : place de transition entre l'inter-glaciaire Riss-Würm et les débuts de la dernière glaciation, entre le moustérien chaud et le moustérien froid, entre le paléolithique alpin — parallèle, mais non identique au pré-moustérien — et le moustérien.

On a même déjà tenté³ une répartition, à la fois dans le temps et dans l'altitude, des gisements qui constituent, dans le sens large, le paléolithique alpin, ou plus exactement la *Knochenkultur*. Cotencher y est rangé dans l'étage intermédiaire : stations de mi-hauteur, de climat modéré, et datant de la fin du dernier inter-glaciaire.

Quant à déterminer l'origine des éléments moustériens qui apparaissent à Cotencher, parmi les héritages pré-moustériens, cela paraît, dans l'état actuel des connaissances, trop aventureux. On cherche bien à créer une « culture des chasseurs d'ours des cavernes »⁴ dans laquelle on comprend des stations qui sont moustériennes à côté d'autres qui peuvent être aurignaciennes ou solutréennes ; mais ce groupe manque d'homogénéité, et peut-être même de consistance⁵. De toute façon, il ne pourrait pas rendre compte du mélange intime qui se révèle à Cotencher. Ce sera ici le lieu de rappeler les brèves allusions, que nous transcrivions plus haut, à des stations moustériennes du Jura français ; de recommander des recherches dans le Jura suisse ; et de terminer en empruntant cette phrase à MENCHIN : « On range sous

¹ MONTANDON, *ASAG*, IV, 1920-1922, pp. 173 sqq.

² BÄCHLER, *Alp. Paläol.*, pp. 47 sqq., 250 et 251. Cf. déjà *J.B. d. St. Gall. naturwiss. Ges.*, 65, 1929-1930, p. 457 : « Il ne s'agit ni d'un plein moustérien classique, ni du paléolithique alpin, mais plutôt d'un moustérien débutant » et p. 473 : « A mon sens, et contrairement à l'opinion de H. OBERMAIER et de H. BRÉUIL, le mobilier de cette station n'apparaît pas comme un pur moustérien classique, mais il représente plutôt un étage possédant encore maintes réminiscences du paléolithique alpin et s'approchant d'autre part, effectivement, du vrai moustérien. »

³ KYRLE et EBRENBURG dans BÄCHLER, *op. cit.*, p. 257.

⁴ ZOTZ, *JSGU*, XXX, 1938, pp. 142 sqq.

⁵ Cf. BÄCHLER, *op. cit.*, pp. 254 sqq.

le nom de moustérien les cultures à éclats de la fin du protolithique. Ce sont, sans exception, des cultures mêlées. On ne connaît en Europe aucune culture de cette époque qui soit pure »¹.

C'est bien ainsi que nous apparaît l'établissement de Cotencher. Avec les caractères passablement contradictoires de son industrie, avec des traits de culture qui l'apparentent à l'un ou à l'autre des courants de civilisation, et à la date relative que la géologie permet de lui assigner, on est autorisé à penser à un mélange d'influences.

4. PROGRAMME D'ACTIVITÉ FUTURE

« L'investigation d'autres grottes du Jura occidental est, sans aucun doute, de très grande importance, stratigraphique et géologique². » Cette citation nous dispense d'exposer longuement l'intérêt que présenteraient de nouvelles découvertes dans le Jura. Beaucoup des grottes connues de la région ont été sondées déjà : on n'y a rien découvert, il est vrai. Mais rappelons que Cotencher, au moment où Orz y fit ses premières investigations, n'avait guère l'aspect d'une grotte : c'était à peine une ouverture où l'on n'avancait qu'en rampant. Il se peut donc qu'il existe d'autres gisements du même genre, également comblés. Dans la région où s'ouvre Cotencher, non seulement la nature de la roche le permet, mais la configuration du sol s'y prête : ce sont des falaises verticales, généralement élevées de quelques mètres tout au plus, et alternant avec des pentes raides. Il est donc permis de penser que des recherches pourraient faire découvrir d'autres grottes qui, pour l'instant, seraient obstruées par les éboulis.

Ce n'est d'ailleurs pas tellement dans les environs mêmes de Cotencher que dans le Val-de-Travers surtout — qui assure les communications avec le Jura français —, ou dans la vallée du Doubs, que de nouvelles découvertes seraient précieuses.

¹ MENGON, *Weltg. d. Steinz.*, p. 97.

² BÄCHLER, *op. cit.*, p. 49.

II. Le Mésolithique

1. L'ABRI SOUS ROCHE DU COL-DES-ROCHES

a) LE GISEMENT ET LES FOUILLES.

Il va sans dire qu'on ne peut s'attendre à trouver dans nos régions une trace quelconque des cultures contemporaines de la dernière glaciation. Mais, avec le retrait des glaces et la croissance de la végétation dans les régions libérées, le Jura et les environs des Alpes se raniment ; les populations magdaléniennes s'aventurent, à la poursuite du renne, dans les vallées du Jura, sur le Plateau, ou même, mais fortuitement, au pied des Alpes. Leurs traces se sont retrouvées autour du Léman, dans la région d'Olten, et dans les vallées du Jura schaffhousois, bâlois et bernois¹. En territoire neuchâtelois, jusqu'à aujourd'hui, rien. Les témoignages les plus proches ont été découverts soit dans la vallée de la Birse², soit au bord du lac de Bienné³. Ils permettraient de diriger des recherches aussi bien dans les abris du pied du Jura que dans ceux des gorges du Doubs, prolongements naturels des voies d'eau.

La période mésolithique, qui fait la transition entre le paléolithique et le néolithique, est réduite dans le territoire suisse à peu de chose. Dans les grottes du Jura, le néolithique ancien semble avoir succédé peu à peu au paléolithique supérieur ; ce seraient par conséquent les mêmes populations, demeurées sédentaires, qui auraient évolué sous des influences nouvelles.

Il existe pourtant quelques stations mésolithiques proprement dites, dont l'une en terre neuchâteloise, au Col-des-Roches. Elle était établie, à une altitude de 950 m. environ, dans l'abri sous roche qui surplombe l'entrée du tunnel donnant accès à la vallée du Doubs ; au cours de fouilles exécutées en 1928, on y reconnut l'existence de trois niveaux archéologiques, dont l'inférieur seul nous retiendra maintenant.

Quoique « aucun des niveaux ne possède une industrie caractéristique qui permette de les classer chronologiquement d'une manière certaine pour le moment », le niveau inférieur, « sans aucune trace de poterie, peut être qualifié, semble-t-il, de mésolithique, à affinités tardenoisennes certaines et à réminiscences aziliennes douteuses »⁴.

Cette couche a livré environ 180 silex, dont une quarantaine seulement affectaient des formes suffisamment typiques ; ce sont de petites lames ou des lamelles (fig. 4 et pl. IV, 1-8),

¹ Cf. liste et bibliographie des stations magdaléniennes de Suisse dans MARC DELLENBACH, *Massif alpin*, pp. 148 sqq. ; ajouter Brislach (Berne), *JSGU*, XXVII, 1935, p. 15 et XXX, 1938, pp. 61 sqq. ; Dientigen (Berne), *ibid.*, XXIX, 1937, p. 42.

² SARASIN, *Die steinzeitl. Stationen d. Birstales*, *Mém. Soc. helv. Sc. nat.*, LIV, 2, 1918 et *Die Magdal. Station bei Ettingen*, *ibid.*, LXI, 1, 1924.

³ Reginenstein sur Douane, *JSGU*, XXIV, 1932, p. 19.

⁴ REVERDIN, *JSGU*, XXII, 1930, p. 157.

parfois retouchées, mais rarement. Le mobilier comprenait encore quelques instruments en os ou en corne, et des galets à encoches. Enfin, au cours de recherches antérieures à celles de la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique, le préhistorien français PIROUTET y avait recueilli un galet enduit d'ocre rouge. Cette trouvaille constitue un point de repère archéologique intéressant, en même temps qu'elle nous introduit — par une très petite porte, il est vrai — dans la vie mentale de ces peuples primitifs.

b) LES GALETS COLORIÉS.

Il s'agit de cailloux plats qui sont ou bien enduits de rouge uniformément sur une surface, ou bien décorés de signes divers : simples points, traits ondulés ou entrecroisés, présentant parfois l'apparence de graphismes. Ils se sont retrouvés, en petit nombre, dans quelques gisements du paléolithique supérieur, mais caractérisent surtout la culture azilienne, telle qu'on la retrouve dans l'Espagne septentrionale, en France, dans le nord de la Suisse et, sporadiquement, en Belgique et en Grande-Bretagne. Si donc cette découverte du Col-des-Roches se confirmait par d'autres semblables, qui restent à faire dans les abris du Jura ou du Doubs, on aurait là un précieux indice qui permettrait de rattacher — au moins partiellement — à l'azilien le niveau inférieur de notre station jurassienne.

Il est encore extrêmement hasardeux de se risquer à l'étude de la « psychologie » des populations préhistoriques. On l'a fait parfois, à propos surtout d'art et de religion, en demandant à l'ethnologie des confirmations sur les modes de pensée, sur les représentations religieuses ou magiques, sur les besoins artistiques des peuples disparus.

Sans vouloir entrer dans la discussion, nous noterons simplement ici qu'avec les populations mésolithiques apparaissent peut-être chez nous les premières manifestations d'un sentiment religieux. Non qu'il faille refuser aux Moustériens de Cotencher un sentiment analogue, mais il n'en est rien resté : si — peut-être — leur grotte a jamais contenu quelque autel dans le genre de ceux du paléolithique alpin, c'est-à-dire formé de crânes d'ours empilés entre de grosses pierres, il a en tout cas été réduit à rien par le torrent qui a charrié toute la couche à l'intérieur de la caverne.

Avec le galet enduit d'ocre rouge du Col-des-Roches, en revanche, nous possédons le témoignage d'une activité mentale qui dépasse celle de l'*homo faber* ; car, si l'interprétation en est difficile, il paraît hors de doute que ces galets ont dû présenter un sens, avoir une valeur — être, en somme, des symboles. L'ethnographie nous apprend que l'ocre rouge joue un rôle important dans les croyances et les pratiques magiques des peuples primitifs ; considérée comme une substance parente du sang, à cause de sa couleur, elle sert en quelque sorte de substitut au sang, dont la nature sacrée a été constatée partout. On l'emploie pour la décoration soit de l'homme, dans certaines cérémonies rituelles, soit de différents objets qui tirent de là leur valeur sacrée. Dès qu'on eut découvert dans les stations mésolithiques de ces galets colorés, on les rapprocha de ces objets que l'ethnographie, empruntant ce nom à une tribu australienne, appelle *churingas*. On peut, semble-t-il, admettre ce rapprochement, mais il serait d'autant plus difficile de vouloir préciser davantage que les ethnologues ne s'accordent guère sur le sens à donner à ces *churingas*. Ils sont, selon FRAZER, des amulettes qui retiennent les esprits ; à en croire la psychanalyse, ils sont — il fallait s'y attendre — des symboles de la puissance phallique¹ ; ils représentent, dit DURKHEIM², le *totem* et, comme tels, sont investis

¹ Cf. p. ex. DE SAUSSURE, *Le miracle grec*, Paris, 1939, p. 66.

² DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, 1912, pp. 195 et 167 sqq.

d'une valeur éminemment sacrée ; et LÉVY-BRUHL¹ voit en eux les images symboliques du corps et de l'esprit des ancêtres mythiques. Quoiqu'il en soit, il paraît impossible d'admettre que ces galets soient simplement des objets mnémoriques ou des jouets² ; mais peut-être aussi ne sont-ils, comme M^{me} SAINT-JUST PÉQUART a cherché à le démontrer³, que les manifestations d'un sens artistique évidemment fort déchu depuis le paléolithique supérieur.

Une autre découverte, faite, il est vrai, à Chaillexon en face des Brenets, donc hors de notre domaine précis, revêt une importance plus considérable : c'est une toute petite figurine gravée sur une dent d'animal qui représente schématiquement un visage humain, avec les arcades sourcilières, les yeux et l'arête nasale⁴.



FIG. 4. — Niveau inférieur du Col-des-Roches.
A-D, pointes-grattoirs sous leurs deux faces ; E, lame-racloir. Musée de Nouchâtel.

c) LE PROBLÈME ARCHÉOLOGIQUE : ORIGINE DU MÉSOLITHIQUE DU COL-DES-ROCHES.

Dans les conclusions du rapport qu'il a présenté sur la station du Col-des-Roches, REVERDIN, non sans hésitations d'ailleurs, prêtait à l'industrie du niveau inférieur des « allinités tardenoisiennes certaines, des réminiscences aziliennes douteuses »⁵. On n'y reconnaît, à la vérité, aucune des pièces considérées comme caractérisant le tardenoisien par

¹ LÉVY-BRUHL, *L'expérience mystique et les symboles chez les peuples primitifs*, Paris, 1938, pp. 201 sqq.

² Cf. MÉNAGE, *Les religions de la préhistoire* ; DENIKER, *Races et peuples de la terre*², Paris, 1926, p. 160.

³ M^{me} SAINT-JUST PÉQUART, *Congrès préhist. de France*, XII^{me} session, 1936, pp. 548 sqq.

⁴ TSCHUMI, *Jb. d. Bern. hist. Mus.*, XVIII, 1938, pp. 107 sqq.

⁵ REVERDIN, *JSGU*, XXII, 1930, p. 157.

OCTOBON¹, soit le grattoir crénelé et deux types particuliers à cette culture du burin et de la pointe. Mais si l'on peut englober sous le nom général de tardenoisien les industries mésolithiques, avec leur technique spéciale de la retouche verticale, l'abri du Col-des-Roches peut être compris dans ce vaste ensemble. Il y trouverait même assez bien sa place dans le groupe 1 B tel que le définit OCTOBON² : tardenoisien à allures aziliennes, établi généralement dans des grottes. Autrement dit, une culture toute proche encore du paléolithique supérieur, mais qui est en train d'évoluer.

De vastes courants humains sillonnaient l'Europe mésolithique, qui peuvent tous avoir laissé leurs traces dans une région aussi centrale que la nôtre. L'azilien, développement peut-être du magdalénien du centre de l'Europe, peut avoir accueilli certains types tardenoisien, issus probablement du capsien, et originaires de l'Afrique³. D'autre part, il ne faut pas oublier que les pièces que les archéologues tentent de classer ne constituent, parmi les silex du Col-des-Roches, qu'une très petite minorité, les autres échappant à la typologie comparée ; ce qui autoriserait, semble-t-il, à voir dans notre station un stade d'une évolution locale plutôt que l'étape d'une vague d'invasion.

Dans l'un et l'autre cas, d'ailleurs, il resterait à déceler ou bien les jalons de la vague envahissante, ou bien le centre d'expansion et les autres stades évolutifs de la culture locale. Dans l'ouvrage qu'elle a consacré à la conquête du massif alpin et de ses abords par les populations de l'âge de la pierre, MARG. DELLENBACH écrit ceci : « On peut imaginer deux arrivées humaines mésolithiques : une par l'ouest (Col-des-Roches), une autre par le nord (Arlesheim, Birseck, Pfeffingen et Kreuzlingen) »⁴. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'attribuer la culture mésolithique du Col-des-Roches à une autre population que celle du Jura bâlois. D'abord, le Jura français n'a pour ainsi dire rien livré qui puisse jalonner la route qui conduit au Col-des-Roches : « Après la fin des temps paléolithiques, écrit le spécialiste de la région⁵, nous constatons, dans le Jura, la présence d'Aziliens, sans harpons ni galets peints (Balned'Épy), ainsi que de Tardenoisien (La Châtelaine) ayant parfois subi des influences capsien ou pré-campigniennes (Monrô près d'Ivory). Puis viennent les Robenhausien. » Depuis lors, des fouilles exécutées dans l'abri sous roche de Chaillexon et dans la grotte de la Tolfière, vis-à-vis du village des Brenets⁶, ont révélé une culture identique à celle du Col-des-Roches. Mais il s'agit encore de la vallée du Doubs ; or un coup d'œil jeté sur la carte montre que cette vallée prolonge celle de la Birse, et l'on sait l'importance des voies d'eau aux temps préhistoriques.

Nous croyons donc préférable de chercher l'origine du mésolithique de la vallée du Doubs du côté du Jura oriental, en particulier du Jura bâlois ; les stations de la vallée de la Birse ont livré un mobilier identique, des galets colorés, mais aucun harpon.

D'autre part, l'expression « arrivée humaine » dont se sert MARG. DELLENBACH n'est peut-être pas très heureuse non plus. SARASIN insiste sur le fait que le magdalénien et l'azilien ne se séparent pas stratigraphiquement par une couche intercalaire stérile : « Dans la grotte de Birseck, l'azilien se superpose immédiatement au magdalénien, passant même en une transition insensible ; ceci témoigne en faveur de la continuité de l'évolution, et non de l'irruption subite d'une culture nouvelle et étrangère »⁷.

¹ OCTOBON, *Rev. anthrop.*, 1920, 5-6 et 1926, 7-9 ; *AFAS*, Rouen, 1921, pp. 879 sqq. ; *Bull. Soc. préhist. française*, 1920, 5 et 6 ; 1923, 4 et 11 ; 1924, 7, 8 et 9 ; 1925, 1 ; 1926, 10 ; 1928, 9 et 1929, 4. Cf. GOURY, *L'homme des cités lacustres*, Paris, 1932, I, pp. 146 sqq.

² *Bull. Soc. préhist. française*, 1925, 1.

³ MENGIN, *Weltg. d. Steinz.*, pp. 165 sqq.

⁴ MARG. DELLENBACH, *Massif alpin*, p. 69.

⁵ PIROUTET, *Rhodania*, 1927, n° 1258.

⁶ Cf. *JSGU*, XXIV, 1932, p. 14.

⁷ SARASIN, *Die steinzeitl. Stationen d. Birstales*, p. 265.

2. LA PALÉOBOTANIQUE ET L'ANALYSE POLLINIQUE

Les phases climatiques post-glaciaires ne sont pas moins malaisées à déterminer que les phases glaciaires. Elles présentent, en préhistoire, un intérêt au moins aussi considérable puisqu'elles sont le cadre naturel dans lequel se déroule presque toute l'histoire de l'humanité. Or ce cadre peut jouer un grand rôle dans cette histoire, à une époque surtout où les conditions matérielles de sa vie ne permettaient guère à l'homme de se soustraire à l'effet des phénomènes naturels, et où il pouvait être obligé à de longs et fréquents déplacements, soit à la poursuite de son gibier, lequel obéissait aux variations du climat et de la flore, soit, plus tard, à la recherche de terrains de pâture et de culture.

PENCK et BRÜCKNER avaient cru pouvoir établir une suite de phases alternatives de crues et de décrues glaciaires postérieures à la glaciation de Würm, et d'amplitude moindre ; c'était si peu assuré qu'ils renonçaient eux-mêmes, peu après, à un de ces stades. C'est dire que la stratigraphie des terrains glaciaires post-würmiens manque beaucoup de netteté.

Cette défaillance s'est trouvée heureusement et largement compensée par les stratifications révélatrices que présentent d'autres formations post-glaciaires, les tourbières. La science scandinave, la première, s'est avisée de la richesse documentaire qu'elles contenaient, et, depuis quelques années, l'étude en est apparue extrêmement féconde, non seulement en Scandinavie, mais dans toute l'Europe. Constatant que les restes végétaux se superposaient dans les marais en une stratification constante, et que la répartition préhistorique des diverses espèces ne correspondait pas à l'état actuel, on parvint à reconstituer une évolution des plantes, et par conséquent du climat, dont voici les phases, résumées en quelques lignes que nous empruntons à GAMS¹ : « Des auteurs scandinaves, d'abord le Norvégien AXEL BLYTT et ensuite surtout le Suédois RUTGER SERNANDER, ont constaté les traces de plusieurs périodes à climats différents dans les dépôts lacustres, de tourbe et de tuf calcaire. BLYTT a nommé la première période sèche qui causait et suivait directement la grande retraite des glaciers, période *subarctique*, la première période sèche de l'époque suivante, à climat plus chaud que l'actuelle, *boréale*, et la seconde *subboréale*. Entre les périodes boréale et subboréale intervient une période humide que BLYTT baptisa *atlantique*, et la période subboréale fut suivie d'une période *subatlantique*, à climat relativement humide et froid. » Cependant, si cette théorie était généralement considérée comme valable — et non sans opposition au début — dans le nord de l'Europe, il restait à la vérifier, à la compléter ou à la modifier en étudiant la composition des tourbes des autres régions européennes ; cette étude a été entreprise, en Europe centrale, par GAMS et NORDRAGEN, qui ont appliqué les méthodes et corroboré les résultats des auteurs scandinaves.

Entre temps, un autre savant scandinave, von Post, avait mis au point une nouvelle méthode d'investigation des tourbières, fondée non sur l'examen des végétaux conservés, mais sur la statistique des grains de pollen. Appliquée à l'étude des tourbières de Suisse, cette « analyse pollinique » a donné déjà de très beaux résultats, mais dont la complexité ne coïncide pas toujours avec le système de BLYTT-SERNANDER, ou du moins qu'il semble prématuré de mettre en parallèle rigoureux avec la chronologie scandinave.

Considérées dans leur généralité — les cas particuliers nous retiendront à mesure qu'ils se présenteront —, ces analyses permettent de délimiter des périodes successives pendant lesquelles une essence a « dominé » les autres. Les courbes proportionnelles tracées par les pollens

¹ GAMS, *Bull. Soc. murithienne*, Sion, XLII, 1925, pp. 1 sqq.

des diverses espèces sont, en effet, constantes, et on a obtenu un schéma-type qui représente l'histoire de la forêt post-glaciaire : bouleau, pin, noisetier, chênaie mixte (chêne, tilleul, orme, etc.), hêtre, sapin blanc, épicéa. A l'apparition, à la dominance, au mélange ou à la disparition de ces arbres doivent correspondre des variations climatiques, qu'on définira d'après les aptitudes propres à chaque essence. Mais il va sans dire que cette succession ne vaut pas telle quelle partout et que, selon les circonstances locales, elle est susceptible de variations.

D'autre part, comme les tourbières — ou les anciens lacs qu'elles ont comblés — ont souvent été les lieux de séjour des hommes, les couches archéologiques s'y trouvent en connexion intime avec les dépôts végétaux ou polliniques. Ce qui permet d'intégrer l'évolution des industries humaines dans l'évolution du climat, ou du moins de la forêt. On a même tenté de se fonder sur l'épaisseur des dépôts, ou sur l'alternance des couches estivales et hivernales, pour fixer aux étapes industrielles des dates absolues ; en Europe centrale, en tout cas, la conservation des marais n'est pas telle qu'elle puisse permettre des calculs si précis. Peut-être au contraire faut-il ne pas oublier que l'analyse pollinique ne donne pas des résultats absolument complets, et que, d'autre part, des facteurs étrangers au climat peuvent modifier les proportions des pollens. En effet, certains pollens ne se conservent pas (celui du peuplier, par exemple) ; les autres se conservent inégalement ; dans certains terrains, ou dans certaines conditions de sécheresse ou d'humidité, le pollen peut se détruire (par exemple, des grains de roseaux ou d'aulnes soumis à un long asséchement), tandis qu'il se garde indéfiniment dans des limons lacustres. Mais les erreurs qui en résulteraient sont corrigées par l'examen des restes végétaux, bois ou feuilles. D'un autre côté, les centres d'expansion post-glaciaire des diverses essences forestières ne sont pas connus ; d'où il résulte que l'apparition d'une même essence en divers lieux n'est pas forcément simultanée. Les vitesses de propagation des espèces végétales sont inégales, et la production même en grains de pollen varie avec les essences ; et ce sont autant de sources de confusion possibles. Enfin, dans une couche archéologique, la statistique pollinique est faussée par l'effet de l'homme, à cause de l'accumulation des déchets, plus rapides à croître que la tourbe, et à cause de la préférence qu'il accorde à certains arbres qui lui sont utiles (chêne ou noisetier, par exemple).

C'est ainsi que NEUWEILER, qui a étudié plus de 3000 fragments de bois provenant de stations préhistoriques, se montre sceptique à l'égard des conclusions que l'on prétend tirer de la paléobotanique et surtout de l'analyse pollinique. Ce n'est pas, d'ailleurs, que les résultats statistiques obtenus par ces deux méthodes — détermination des bois et analyse pollinique — soient plus contradictoires qu'on ne doit s'y attendre étant donné la façon différente dont les bois et les pollens s'accumulent et se conservent ; mais il ne croit pas qu'on soit en droit de conclure absolument d'une variation de flore à une altération de climat. Des facteurs biologiques, des conditions locales, les caractères mêmes des plantes (force de résistance, vitesse et puissance de propagation, exigences lumineuses, etc.) expliqueraient des transformations que l'on est trop aisément porté actuellement à attribuer au climat. Sans exclure la possibilité d'oscillations périodiques de faible amplitude, il leur dénie cependant toute influence sur la flore. Et l'image qu'il donne de la forêt préhistorique est beaucoup moins variée que celle que propose l'analyse pollinique : « Depuis le néolithique jusqu'au moyen âge, ce sont les arbres à feuilles qui impriment à la forêt son caractère, avec le chêne, le frêne, l'aulne, le hêtre et l'érable comme principales essences », mêlés de sapin, d'if, de noisetier, de charme, de bouleau, de saule, de peuplier¹.

¹ NEUWEILER, *Festschr. C. Schröter*, Zurich, 1925, pp. 509 sqq. ; cf. *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), pp. 109 sqq.

En dépit de ces quelques réserves, on accordera un très grand intérêt aux résultats déjà obtenus par la paléobotanique et l'analyse pollinique. Nous nous proposons ici, particulièrement, d'en faire largement usage, afin de donner une image aussi complète que possible de notre pays, et de montrer l'homme dans son cadre naturel.

Or, chez nous, ce cadre naturel, ce n'est pas seulement la forêt, telle que la reconstituent les méthodes de l'investigation moderne ; ce n'est pas seulement le climat, tel qu'on peut le déduire de la composition de la forêt ; c'est aussi, et c'est surtout, le lac de Neuchâtel. La plupart des populations préhistoriques de chez nous en vivent, ou vivent sur ses bords, et c'est pourquoi nous nous attacherons à l'histoire des fluctuations du lac comme à un élément essentiel du passé de notre région.

Enfin, il est évident que les conditions climatiques ne sont pas, sur les hauts plateaux jurassiens, ce qu'elles sont au bord du lac. Il nous faudra, par conséquent, examiner séparément les résultats que donnent soit le Grand Marais, entre les trois lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat, soit les tourbières des vallées de la Brévine ou des Ponts. Or nous avons le privilège de disposer ici, en plus des travaux généraux qui concernent la Suisse entière, de monographies consacrées par des spécialistes aussi bien au Grand Marais qu'aux tourbières jurassiennes¹. Mais le Grand Marais nous retiendra surtout, puisqu'il nous renseignera en même temps sur l'histoire du lac, et — ce sont les conditions climatiques mêmes qui l'imposent — que le Jura n'a guère été habité.

3. LE CLIMAT, LA FLORE ET LA FAUNE

L'expansion glaciaire écarte de nos régions toute trace de vie durant les premiers stades du paléolithique supérieur ; la phase de décrue würmienne est marquée par un climat plus froid, parce que plus continental, que celui de la phase de crue, fait apparemment paradoxal mais que force à admettre la composition des faunules magdaléniennes. C'est la période qu'on nommait période du renne — associé avec le mammoth, le *Rhinocéros tichorhinus*, le lemming à collier, le renard polaire, le chamois, la marmotte, le lièvre des Alpes, etc. Cette faune vit, sur le Plateau suisse ou dans le Jura tabulaire, au milieu d'une végétation de moins en moins clairsemée, espèce de toundra composée de graminées et d'arbustes, parmi lesquels surtout le bouleau nain. Peu à peu, à mesure que le climat va s'adoucisant, les bouleaux puis les pins commencent à former de véritables forêts ; la densité en est impossible à évaluer, mais elle est attestée aussi bien par les statistiques polliniques que par la transformation progressive de la faune. A certaines espèces qui émigrent vers le nord ou vers l'altitude, à d'autres qui s'éteignent, succèdent les rongeurs et les animaux de forêt. Cette hausse graduelle de la température, cependant que le climat reste sec, doit correspondre à la transition : arctique, puis subarctique ou préboréal de BLYTT-SERNANDER ; plus précisément, elle coïncide dans nos régions avec les débuts de la période du bouleau, elle se prolonge pendant cette période et peut-être au commencement de la période du pin, lequel, descendu des hauteurs où il avait échappé aux glaces, envahit peu à peu le Plateau.

Dans le Haut-Jura neuchâtelois, il en va naturellement un peu autrement. « La phase de récurrence ayant prolongé la glaciation dans les vallons étudiés (vallée de la Brévine, vallons des Rondes et des Verrières), il est probable que, lorsque ces glaces eurent disparu, le climat

¹ Suisse : KELLER, *Pollenanal. Untersuch.* ; RYTZ, *MAGZ*, XXX, 7, 1930 (*PIB*, XII), pp. 58 sqq. et *Germania*, XV, 1931, pp. 43 sqq. ; LÜDI, *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXX, 1935, pp. 139 sqq. ; BEATSON, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XVIII, 1928, pp. 1 sqq. — Neuchâtel : SPINNER, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 50, 1925, pp. 95 sqq. et 54, 1929, pp. 30 sqq. ; *Haut-Jura* ; ISCHEN, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 60, 1935, pp. 77 sqq. ; LÜDI, *Das Grosse Moos*.

s'était déjà sensiblement amélioré et que l'époque magdalénienne vit s'introduire le gros de la végétation non silvatique. Celle-ci apparut massivement à la fin du magdalénien et dès lors forma un manteau continu ne variant guère quantitativement mais bien qualitativement. »¹ La même observation vaut également pour les tourbières de la vallée des Ponts² ; l'âge du houleau, particulièrement du houleau nain, n'est pas nettement caractérisé dans ces régions. Et la végétation silvatique qui envahit le fond des vallées est presque dès l'abord constituée par une dominance du pin (86-95,4 %) : c'est que le pin, ou du moins une de ses variétés, avait pu se maintenir sur les sommets libres de glace du Jura, d'où il descend à l'époque préboréale pour s'installer dans les vallées.

D'autre part, « de par sa situation élevée, et à cause de l'humidité permanente de sa cuvette, la vallée de la Brévine n'a certainement pas éprouvé des variations climatiques aussi accentuées que celles qui se sont fait sentir sur le Plateau et dans les Préalpes... Nous pouvons en déduire qu'aux époques préboréale et boréale, dont le caractère continental était fort accentué dans les régions basses, les hivers montagnards, tout en étant plus froids que la moyenne actuelle, n'étaient pas nécessairement plus rigoureux ; quant aux étés d'alors, ils étaient plus chauds, plus secs, plus lumineux que ceux d'aujourd'hui »³. Il est donc légitime de penser que la forêt a pu prendre, tant au fond des vallons que sur les crêtes du Haut-Jura, une assez forte densité. Et cette constatation a son importance pour la solution d'une énigme apparente et d'une divergence de vues au sujet du climat de la période mésolithique.

GAMS et NORDHAGEN, à la suite des auteurs scandinaves, placent le mésolithique (culture danoise de Maglemose) à la période boréale, de climat sec et chaud⁴ ; pour KELLER⁵, l'azilien de la Birse coïncide avec la fin de l'époque du pin et le début de l'expansion du noisetier ; RYTZ et LÜDI le situent dans la période de dominance du noisetier⁶. Bref, malgré quelques divergences qui peuvent tenir aux particularités locales des tourbières étudiées, on s'accorde à attribuer au mésolithique un climat continental et sec, peu favorable aux forêts. Dans le Jura, qui doit surtout nous intéresser puisque c'est là que se trouve le Col-des-Roches, l'analyse pollinique permet d'établir pour cette époque un climat très continental, à extrêmes accentués et à faibles précipitations ; le noisetier, qui avait plus ou moins évincé le pin, est lui-même remplacé par les divers composants de la chênaie mixte, qui n'atteignent pas du reste à une dominance très marquée (24,6 %) ⁷.

Seulement, la faune qu'on a trouvée mélangée aux couches mésolithiques ne peut guère être considérée comme une faune de steppe. Dans les niveaux inférieurs du Col-des-Roches, elle est si peu abondante qu'elle ne permet pas de conclusions assurées : quelques os de cerf, d'ours, de chèvre ou de mouton⁸. En revanche, dans les stations aziliennes de Birseck, « la faune se compose presque exclusivement des formes de la faune récente de notre pays, telle qu'elle se présente à nous — non encore décimée par l'homme — dans les palafittes »⁹.

L'archéologie pour sa part admettrait volontiers l'existence, à cette époque, d'une forêt assez dense pour avoir empêché les populations mésolithiques de suivre d'autres routes que les voies d'eau.

¹ SPINNER, *Haut-Jura*, p. 184.

² ISCHER, *loc. cit.*, pp. 142 et 158.

³ SPINNER, *op. cit.*, p. 175.

⁴ GAMS et NORDHAGEN, *op. cit.*, pp. 293 sqq.

⁵ KELLER, *op. cit.*, p. 141.

⁶ RYTZ, *MAGZ*, XXX, 7, 1930 (*Pub*, XII), p. 70 ; LÜDI, *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXX, 1935, p. 148.

⁷ ISCHER, *loc. cit.*, p. 159.

⁸ REVERDIN, *JSGU*, XXII, 1930, p. 156.

⁹ STEHLIN dans SARASIN, *Die steinzeitl. Stationen d. Birstales*, p. 267.

Mais il ne nous paraît pas que l'opposition soit irréductible. Certes, « le développement exceptionnel du pin sylvestre et des composants de la chênaie mixte ainsi que du noisetier n'a pu être provoqué que par l'établissement d'un climat différent de l'actuel, plus chaud, plus sec, plus lumineux »¹, mais, « dans nos hautes vallées particulièrement, la sécheresse n'a pas dû être aussi accentuée que dans l'Europe planitaire septentrionale et orientale »²; d'autre part, en face de l'homme mal outillé pour s'y frayer un passage, une forêt composée d'arbustes ou de broussailles en sous-bois oppose un obstacle plus malaisé à franchir que des forêts de grands arbres. En tenant compte, donc, des conditions spéciales imposées par le Jura, on doit pouvoir admettre aussi bien les conclusions des botanistes que celles des zoologues ou des préhistoriens, et reconstituer une forêt composée, selon les endroits, de bouleaux et de pins dans les fonds, de chênes, d'ormes et de tilleuls dispersés, de sapins sur les pentes et les crêtes, et de noisetiers. Enfin, considérant la différence de température due à l'altitude, on peut raisonnablement admettre l'existence de cette forêt et de la faune trouvée à Birseck soit pendant la phase de transition du préboréal au boréal, comme le propose SPINNER, soit même au début du boréal.

4. LE NIVEAU DU LAC

« Le lac de Neuchâtel, écrivait SCHARDT³, est un lac de vallée, c'est-à-dire qu'il occupe une dépression taillée par l'érosion fluviale. » Tel n'est plus l'avis des spécialistes qui, considérant surtout sa profondeur, la configuration de ses rives et de son fond, et le cours des événements géologiques et hydrologiques, attribuent la formation de ce bassin à l'érosion glaciaire⁴.

Après le retrait des glaciers würmiens, l'écoulement des eaux se trouve arrêté par la moraine frontale déposée par le glacier du Rhône près de Soleure et, de l'autre côté, au Mormont. D'où l'existence temporaire d'un grand lac subjurassien; mais les moraines ne résistent pas longtemps à l'érosion et, une fois l'écoulement assuré, le niveau, qui s'élevait au moins à 450 m., s'abaisse rapidement.

Depuis lors, sans plus subir de grosses différences, il a été soumis à des fluctuations qui ont pu exercer une influence sur les riverains et que nous nous efforcerons de reconstituer. Le meilleur témoin dont nous disposons pour l'histoire du lac, c'est le Grand Marais, plaine alluviale qui s'étend à l'est du lac; et la constitution intime de ce Grand Marais a été étudiée récemment par LÜDI, dans un travail auquel nous emprunterons beaucoup.

À l'époque du bouleau, le Grand Marais ne peut rien nous apprendre, puisqu'il est submergé. L'époque du pin voit le lac baisser considérablement et atteindre la cote probable de 429 m., attestée par des formations de tourbe sur les bords du marais ainsi qu'à Bienne ou à Yverdon⁵. À la fin de cette même période, une crue inonde le marais qui commençait à se former; là où la tourbe de l'âge du pin se retrouve encore, elle est recouverte de limon et de craie lacustre. Suit une période de hautes eaux prolongées, dont témoigne une couche de tourbe qu'on observe, dans les environs de Chiètres, à 433,5 m., ce qui fait supposer un niveau d'au moins 431 m.

À quoi attribuer cette crue et ces hautes eaux, à une époque de relative sécheresse? Le phénomène étant particulier aux trois lacs subjurassiens, il faut en rendre compte par un élément local, lequel se trouvera dans un changement du cours de l'Aar. En effet, des sondages

¹ SPINNER, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 54, 1929, p. 30.

² *Ibid.*, p. 34.

³ SCHARDT, *DG*, III, pp. 507 sqq.

⁴ Cf. MONNARD, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 43, 1918, pp. 96 sqq. et 44, 1919, pp. 71 sqq.

⁵ LÜDI, *Das Grosse Moos*, p. 233.

opérés dans le Grand Marais ont révélé en plusieurs endroits l'existence d'un ancien lit de l'Aar et de quelques bras de moindre importance. Le cours principal, repéré grâce à la constitution de couches distinctes du milieu environnant — lehm, sable et cailloutis — traçait des méandres depuis Müntschemier jusqu'à Sugiez, pour suivre à peu près, de là jusqu'à la Sauge, le cours de l'actuelle Broye¹. Reste à préciser l'effet des variations de l'Aar, et à en déterminer la date. Dans l'économie générale des trois lacs (Morat, Neuchâtel et Biennne), qui devaient tendre à l'équilibre, l'irruption brusque des eaux de l'Aar provoquait évidemment une crue subite ; ensuite de quoi, la Thièle étant impuissante à assurer l'écoulement des eaux puisque les alluvions du fleuve obstruaient précisément sa sortie du lac, le niveau se maintenait élevé. Si l'Aar ensuite, au lieu de continuer à se déverser dans le lac de Neuchâtel, obliquait de nouveau vers Soleure, le niveau devait baisser d'autant plus vite que les chenaux d'écoulement étaient creusés à la taille de l'Aar ; mais, assez promptement, l'ensablement devait ralentir cet écoulement.

Ainsi exposé, il va sans dire, ce processus est tout schématique. Et encore faut-il remarquer que ces déviations mêmes du fleuve peuvent bien tenir à des phénomènes climatiques : l'Aar, augmentant de débit sous l'effet des précipitations accrues aura tendance à suivre la pente la plus directe, c'est-à-dire à se déverser dans notre lac au lieu d'obliquer vers l'est, d'autant plus que les alluvions que le courant tenait en suspension se seront déposées quand la plaine l'aura assez ralenti, c'est-à-dire vers Soleure, et que le fleuve se sera ainsi obstrué lui-même dans cette masse sans cesse croissante.

Or une de ces dérivations de l'Aar a bien pu, effectivement, se produire à la fin de l'époque du pin. Pour l'établir, Lüdi s'est fondé sur la masse des dépôts qui recouvrent la tourbe datant de cette époque et sur l'examen du marais de Bürglen-Pfeidmatt, qui remonte à cette même période et recouvre un cailloutis fluvial.

Soit que l'Aar se soit ensuite partiellement détournée, soit que l'écoulement se soit régularisé, soit que la sécheresse ait sensiblement diminué le débit des fleuves, le niveau descend pendant l'époque du noisetier jusqu'à un minimum que certains indices permettent d'évaluer à 429,5 m. A la fin de cette période, nouvelle crue, due peut-être à un retour de toutes les eaux de l'Aar vers l'ouest ; le niveau, après s'être porté à 432 m., se stabilise à 431 m.

La même alternance se manifeste à la période suivante, celle de la chênaie mixte : la formation de tourbe est interrompue, ce qui dénote un climat sec, puis une grosse crue ramène le lac à la cote 434.

5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ FUTURE

En raison même des faits que nous avons exposés plus haut, et qui restreignaient les possibilités de migration, il est peu vraisemblable que les populations mésolithiques aient franchi le Jura neuchâtelois pour venir s'établir dans le sud du canton. C'est donc encore du côté des gorges du Doubs qu'il faudrait diriger d'éventuelles recherches ultérieures, destinées à confirmer les résultats obtenus au Col-des-Roches. Cette région est riche en grottes et en abris sous roche ; aucun, il est vrai, en dépit de maint sondage déjà opéré, n'a livré de couche archéologique, mais il en reste encore qui n'ont été jusqu'ici que mal fouillés, ou pas du tout.

Il n'est pas impossible d'autre part que des groupes mésolithiques soient parvenus jusque sur les rives du lac en suivant la route de l'Aar, à partir d'Oltén. Les grottes qui s'ouvrent sur le versant du Jura qui domine le lac et la plaine de la Thièle ont été peu explorées.

¹ Lüdi, *op. cit.*, pp. 61 sqq. et planches.

III. Le Néolithique

1. GÉNÉRALITÉS

Le terme de néolithique, créé par la science française pour désigner une simple phase industrielle caractérisée par le polissage des pierres dures, recouvre en fait infiniment davantage. Au fur et à mesure que progressaient les études préhistoriques et ethnographiques, on constatait que, parallèlement au meulage de la pierre, des progrès beaucoup plus importants s'étaient répandus dans le monde entier avec la phase néolithique¹ : c'est l'art de la céramique qui se généralise, c'est la domestication et l'élevage des animaux, et c'est la culture des plantes alimentaires ou industrielles². Or ces deux derniers éléments surtout représentent plus que l'acquisition d'une nouvelle technique, plus qu'une étape de civilisation ; ils signifient une révolution totale, sur le plan économique comme, sans doute, sur le plan social.

De ce fait même, l'étude du néolithique est rendue extrêmement complexe ; c'est un phénomène universel, mais qui comporte une multitude de faciès locaux, et qui s'étend sur des millénaires puisque certains peuples en sont restés à ce stade de leur évolution. Parmi la multiplicité de ces aspects et leur enchevêtrement dans l'espace et dans le temps, la typologie systématique risque d'être fallacieuse, qu'elle se fonde sur la céramique ou sur la forme des instruments de pierre ; et à s'y limiter, comme on le fit longtemps, on néglige des témoignages dont l'intérêt apparaît de plus en plus capital : on néglige des éléments qui sont, en somme, le fondement même de la civilisation. Certes, la plupart de ces éléments nous échappent, puisque rien n'est demeuré, ou presque rien, de tout ce qui fut manifestation de vie sociale, de vie religieuse ou mentale des peuples préhistoriques ; du moins reste-t-il d'autres indices, en quelque sorte économiques, qui peuvent servir à définir des étapes dans le développement de la civilisation, à établir des parallèles, à déceler des origines. Les différentes races animales domestiquées, les variétés de plantes cultivées, ce sont là autant de témoins auxquels on n'avait peut-être pas assez songé, mais qui semblent appelés à devenir essentiels dans la science préhistorique.

La méthode stratigraphique, la seule qui puisse donner des résultats chronologiques incontestables, est malheureusement impossible à pratiquer dans la plupart des gisements néolithiques, stations terrestres ou sépultures ; seules, ou presque, nos stations lacustres se présentent en niveaux superposés, et c'est ce qui fait — partout du moins où elles ont été explorées scientifiquement — leur intérêt.

¹ Cf. par ex. VAYSON DE PRADENNE, *L'Anthr.*, 44, 1934, pp. 1 sqq. et 47, 1937, pp. 137 sqq.

² Cf. SCHIEMANN, *Prähist. Ztschr.*, XXX-XXXI, 1939-1940, pp. 3 sqq. : les quelques témoignages qu'on aurait de céréales pré-néolithiques ne sont pas concluants.

2. LA VÉGÉTATION ET LE CLIMAT

Malgré la précision des moyens dont dispose la science moderne, malgré l'abondance des documents, cette question reste délicate.

GAMS et NORDHAGEN¹ font coïncider la période atlantique de Scandinavie avec le « hiatus » qui était censé séparer le paléolithique du néolithique. Cette période est marquée dans le nord de l'Europe par les *kjökkenmøddinger*, c'est-à-dire par le néolithique à ses débuts ; dans nos régions, l'humidité atmosphérique aurait provoqué une recrudescence glaciaire qui serait peut-être le stade de Gschnitz de PENCK et BRÜCKNER ; le pin, puis le hêtre auraient été successivement les espèces dominantes. Le néolithique et le bronze se seraient développés pendant l'époque sèche suivante, ou subboréale, caractérisée par un abaissement presque constant du niveau des lacs, l'assèchement des marais, et l'invasion d'espèces végétales à affinités chaudes et sèches ; c'est l'« optimum climatique » post-glaciaire, c'est l'« horizon-limite » dans les couches de tourbe des marais. La sécheresse cependant n'est pas telle que les forêts disparaissent devant la steppe ; les hêtres, les chênes et les pins forment des bois assez denses, sauf en certains endroits particulièrement secs, où les arbres sont clairsemés.

Mais peut-être GAMS et NORDHAGEN ont-ils été trop préoccupés de retrouver en Europe centrale, pour les généraliser et les confirmer, les résultats obtenus par leurs maîtres scandinaves. L'image qu'ils donnent de la forêt du Plateau suisse pendant le néolithique ne correspond pas aux proportions déterminées par l'analyse pollinique. Et si le synchronisme qu'ils ont établi entre les civilisations nordiques et celles de l'Europe centrale paraît devoir être maintenu, cela ne signifie nullement qu'on soit en droit de l'étendre aux phases climatiques, d'autant moins que la Scandinavie a subi des oscillations tectoniques (lac à Ancyles, puis mer à Littorines) qui ont sans doute créé des conditions climatiques différentes ; aucun phénomène de ce genre n'a été enregistré chez nous.

L'analyse pollinique a en effet conduit KELLER à une tout autre image de la Suisse néolithique² : les composants de la chênaie mixte (chêne, tilleul et orme) ont envahi la forêt de noisetiers qui recouvrait le Plateau, cependant que le sapin blanc, mêlé d'épicéa et de hêtre, a pris possession peu à peu du Jura ; cette transformation dans la composition de la forêt traduit une altération du climat, qui devient chaud et humide. Puis, à la fin du néolithique, le hêtre prend une expansion telle qu'il arrive à dominer le chêne du Plateau et le sapin du Jura, mais dans des proportions moindres ; cette expansion correspond à un nouvel accroissement de l'humidité.

Ainsi, les diagrammes polliniques, tels qu'on les interprète actuellement, renversent l'idée qu'on avait accoutumé de se faire du climat préhistorique. La théorie généralement admise voulait que la forêt vierge impénétrable ait disparu, au cours du néolithique et du bronze, sous l'effet de la sécheresse ; l'Europe, l'Europe centrale surtout, aurait été couverte d'une maigre végétation de steppes et de landes, avec des bouquets d'arbres clairsemés. Or c'est en réalité le contraire qui s'est produit : la chênaie mixte du néolithique à ses débuts témoigne vraisemblablement d'un climat plus continental, en tout cas plus chaud qu'aujourd'hui ; mais elle est éliminée progressivement par le hêtre et le sapin blanc, « celles de toutes nos espèces forestières qui sont le mieux adaptées aux conditions atlantiques ou océaniques »³.

¹ GAMS et NORDHAGEN, *Postglaz. Klimaänderungen*, pp. 294 sqq.

² KELLER, *Pollenanal. Untersuch.*, pp. 141 sqq. et 154.

³ BERTSCH, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XVIII, 1928, p. 53.

Dans un territoire aussi varié que la Suisse, les conditions locales sont forcément très diverses. Le tableau général donné par KELLER est à peu près confirmé par RYTZ¹, selon qui le néolithique débute avec la chênaie mixte et se prolonge jusqu'au maximum d'expansion du hêtre, ce qui correspond à un climat continental particulièrement favorable, mais devenant de plus en plus humide ; la température resterait assez élevée, avec cependant des extrêmes moins accentués.

Ni KELLER, toutefois, ni RYTZ n'ont eu l'occasion d'étudier des marais de Suisse occidentale — sauf quelques tourbières du Jura bernois ou neuchâtelois ; cette lacune a été depuis en partie comblée par LÜDI qui s'est donné la tâche d'examiner la composition du Grand Marais. Or, il a constaté que le schéma-type ne s'y applique pas exactement, puisqu'une première période de dominance du sapin blanc suit immédiatement la chênaie mixte, précédant le hêtre ; après la phase du hêtre, comme ailleurs, revient le sapin, mais mêlé d'une forte proportion d'épicéa, lequel finit par l'emporter². Cette première période intercalaire du sapin se développe aux dépens de la chênaie mixte, qui se trouve passablement écourtée, et aussi, mais moins, aux dépens du hêtre. Il est d'ailleurs assez difficile de déterminer les causes desquelles peut dépendre l'invasion de la forêt de chênes par les sapins ou les hêtres, parce que, le chêne n'obéissant pas à des exigences extrêmement rigoureuses, on ne sait trop quel climat accompagnait sa prédominance³ ; il semble bien toutefois, puisque le sapin habitait le Jura depuis des siècles sans en être descendu, que son irruption soit due à des facteurs climatiques : abaissement de la température, accroissement de l'humidité. Sans doute s'agit-il ici d'un phénomène propre aux marais situés au pied du Jura occidental, encore aujourd'hui plus humide que le Jura oriental.

Or, l'analyse pollinique d'échantillons prélevés à Auvernier et à Thièze prouve que le sapin blanc prédominait, dans notre région, pendant presque tout le néolithique⁴. Autant que cette invasion corresponde bien à une altération du climat (ce qui n'est pas certain, car le sapin a pu être repoussé très loin au sud ou au sud-ouest par la continentalité des climats précédents et engager assez tard contre les feuillus de la chênaie mixte la lutte dont ses exigences lumineuses moindres devaient le faire sortir vainqueur), le néolithique, dans notre région où il est plutôt tardif, doit avoir vu la fin d'une période de climat continental, puis une période durant laquelle l'humidité s'est sensiblement accrue, en même temps que, peut-être, diminuait la différence entre les extrêmes d'hiver et d'été.

Quant aux hauteurs du Jura, moins sensibles aux variations du climat, l'évolution de leur végétation est moins marquée. Après le bouleau et le pin de l'époque préboréale, le noisetier, le chêne, le charme, le tilleul, l'orme et le frêne se maintiennent durant la phase boréale en proportions variables. A la fin de cette période arrive le sapin blanc, suivi plus tard de l'épicéa et du hêtre ; dès lors, et à travers les vicissitudes du climat, ces trois dernières essences surtout persistent, avec, tout au plus, de faibles variations relatives. Les composants de la chênaie mixte se sont vus peu à peu exterminés par le sapin, qui les privait de lumière. « Il ressort à l'évidence que le développement exceptionnel du pin sylvestre et des composants de la chênaie mixte ainsi que du noisetier n'a pu être provoqué que par l'établissement d'un climat différent de l'actuel, plus chaud, plus sec, plus lumineux. Au contraire, l'envahissement

¹ RYTZ, *MAGZ*, XXX, 7, 1930 (*PfLB*, XII), pp. 58 sqq.

² LÜDI, *Das Grosse Moos*, chap. VIII, part. le diagramme pollinique « idéal », fig. 28, p. 162 ; et *Yierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXX, 1935, p. 139. Cette période du sapin apparaît aussi avant la période du hêtre dans les marais du niveau supérieur du Plateau, dans ceux des Préalpes et du Jura, cf. KELLER, *op. cit.*, pp. 76, 100 et 121.

³ LÜDI, *loc. cit.*, p. 145.

⁴ LÜDI, *op. cit.*, pp. 173 sqq. et fig. 30 ; pp. 165 sqq. et fig. 29.

par le sapin ne nécessite pas des conditions climatiques bien éloignées de celles qui régissent aujourd'hui notre dition ; une nébulosité légèrement plus forte, des extrêmes moins accentués suffisent à le provoquer. L'avance de l'épicéa et du hêtre s'explique fort bien par un léger retour à la continentalité, la nouvelle poussée du sapin par la détérioration du climat, puis le triomphe de l'épicéa par le passage à l'état actuel¹. » C'est dire que cette première expansion du sapin correspond au début de l'époque atlantique, et aussi, à peu près, au néolithique du Plateau suisse. ISCHER², dont les résultats dans la vallée des Ponts coïncident bien avec les observations de SPINNER à la Brévine, constate en outre une extension des marais sur les terrains bordiers, contemporains du maximum du sapin blanc ; et il suggère que cette transgression est due peut-être à l'altération de climat qui a provoqué la dernière recrudescence glaciaire, ou stade de Daun — alors que d'autres, tels GAMS et NORDHAGEN, y verraient plutôt l'avant-dernière pulsation, ou stade de Gschnitz.

3. LES STATIONS LACUSTRES

Il est inutile de rappeler une fois de plus l'historique des découvertes palafittiques, depuis Meilen, révélé en 1853 par KELLER, jusqu'aux centaines de stations que nous connaissons actuellement. Inutile également de déplorer encore le pillage auquel furent soumis nos gisements après la Correction des eaux du Jura qui, abaissant de plus de 2 m. le niveau de nos lacs, mit à découvert (fig. 5) des richesses dont on n'avait pas encore appris à tirer tout le parti possible. On trouve aisément toutes les informations descriptives souhaitables soit dans les 12 *Pfahlbauten-Berichte* publiés par KELLER, HEJERLI et VIOLLIER, soit, pour notre région plus particulièrement, dans les travaux de DESOR, A. VOUGA (Cortailod), A. et M. BOREL (Bevaix) et P. VOUGA.

Nous nous contenterons de noter, d'après VIOLLIER³, que sur les rives du lac de Neuchâtel on connaît 120 palafittes, dont 48 sur territoire neuchâtelois ; de ces 48, 40 appartiennent — ou, parfois, sont censés appartenir — au néolithique.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur la question de l'architecture palafittique, non qu'elle manque d'intérêt, mais parce que, dans nos stations du moins, rien de la superstructure n'a été conservé et que la disposition des pieux n'est pas telle qu'elle permette une conclusion assurée⁴.

Il y a, en revanche, une autre question qui touche également à l'architecture et qui a soulevé, ces dernières années, un renouveau d'intérêt : l'expression de « station lacustre » est-elle justifiée ? est-on assuré qu'elles étaient édifiées au-dessus de l'eau ? KELLER et ses premiers disciples l'avaient admis, non sans hésitation d'ailleurs, sur la foi de quelques témoignages littéraires antiques et de comparaisons ethnographiques. Mais les uns comme les autres autoriseraient à concevoir des palafittes édifiés sur terre ferme, ou au moins sur marécages⁵.

Depuis quelque quinze ans, l'étude plus attentive des couches néolithiques, du niveau des lacs et des techniques de construction, a fait ressurgir cette question. REINERTH en a proposé une solution radicale : les palafittes étaient construits sur terre ferme, sauf quelques stations établies sur des marais⁶ ; mais on n'a pas tardé à s'élever contre cette vue beaucoup trop absolue, et on lui a opposé des arguments archéologiques, botaniques et zoologiques très

¹ SPINNER, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 54, 1929, p. 30 ; cf. *Haut-Jura*, fig. 1, p. 173.

² ISCHER, *ibid.*, 60, 1935, p. 159.

³ VIOLLIER, *MAGZ.* XXX, 7, 1930 (*PfB*, XI), pp. 7 sqq.

⁴ Cf. sur cette question ISCHER, *ASA*, 1926, pp. 65 sqq.

⁵ Cf. RÜTIMYER, *Urethnographie d. Schweiz*, Bâle, 1924, pp. 317 sqq.

⁶ REINERTH, *Pfahlb. am Bodensee*, Stuttgart-Augsbourg, 1922 et *Die jüngere Steinzeit d. Schweiz*, Augsburg, 1926.

sérieux¹. Auparavant cependant, une autre thèse, intermédiaire, avait été soutenue par P. VOUGA, sur la base de ses recherches dans le lac de Neuchâtel². Constatant que les couches du néolithique inférieur et moyen consistaient en un « fumier lacustre », c'est-à-dire en débris végétaux mêlés de détritus organiques et de déchets de toutes sortes, alors que le néolithique supérieur et le bronze se trouvent épars parmi les cailloutis et les dépôts lacustres, il en avait déduit que les premières stations se dressaient sur un terrain alternativement sec et submergé par les hautes eaux annuelles, tandis que les dernières s'élevaient au-dessus de l'eau. Ainsi posée, la question mérite qu'on s'y arrête.



FIG. 5. — La station lacustre de Cortaillod en 1883.

Les témoignages archéologiques ne prouvent pas grand'chose, ni dans un sens ni dans l'autre, puisque la superstructure n'est nulle part conservée intacte et que les fondations, établies de toute façon en terrain meuble, n'autorisent guère à la reconstituer. Quant aux ponts, ou prétendus ponts, ils pourraient avoir été simplement des chaussées, établies à même le sol ou légèrement surélevées ; et, de même, les « brise-lames » pourraient avoir servi de clôtures ou de dispositifs de pêche. Encore d'ailleurs faudrait-il savoir si les ponts et les brise-lames qui sont indéniablement attestés comme tels n'appartiennent pas aux périodes finales du néolithique³.

La botanique et la zoologie fournissent de meilleurs arguments, qu'elles empruntent à la composition des couches elles-mêmes. C'est ainsi que Rytz fait remarquer qu'une couche archéologique ne peut se constituer et se conserver qu'à l'abri de l'oxygène ; que ce sont des animaux aquatiques qui détruisent la cellulose des végétaux qui la composent ; qu'en

¹ TSCHUMI, RYTZ et FAYRE, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XVIII, 1928, pp. 68 sqq. ; ISCHER, *ASA*, 1928, pp. 9 sqq. ; VIOLLIER, *MAGZ*, XXX, 6, 1930 (*PfJB*, XI), pp. 6 sqq.

² P. VOUGA, *L'Anthr.*, 33, 1923, pp. 49 sqq. ; *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 48, 1923, p. 401 ; *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, Zermatt, 1923, p. 195 ; *ASAG*, V, 1928-1929, pp. 53 sqq.

³ Ainsi les ponts de Locras-Fluhstation (lac de Bièvre), sur lesquels on possède des données précises, doivent dater de la fin du néolithique, cf. ISCHER, *JSGU*, XXIX, 1937, p. 34 et XXX, 1938, p. 50. Probablement aussi celui de Moosseedorf, cf. GUMMEL, *Der Pfahlb. Moosseedorf*, Hanovre, 1923.

général les couches archéologiques inférieures se superposent directement au blanc-fond, ou craie lacustre, qui est un produit de décomposition dû à l'action des plantes aquatiques — ce qui suppose au moins 50 cm. d'eau. De son côté, FAVRE n'a trouvé, dans les échantillons prélevés dans les stations d'Auvernier et de Port-Conty (Saint-Aubin), que des mollusques aquatiques, et jamais d'insectes terrestres¹.

Mais aucune de ces constatations n'empêche d'admettre que les premiers néolithiques lacustres se soient établis sur la bande de rivage que submergent les fluctuations saisonnières et où se forment des lagunes temporaires. Ils peuvent avoir enfoncé leurs pieux dans le blanc-fond récemment mis à sec par une décrue, et le fumier lacustre qu'ils ont laissé a été recouvert et protégé par des couches de limon déposées par une inondation ; la stratification des couches inférieures est extraordinairement enchevêtrée, ce qui, selon FAVRE lui-même, prouve une sédimentation alternée ; les insectes terrestres, comme les fourmis, ont pu être arrêtés par les lagunes. Et quoi qu'il en soit, un phénomène reste inexplicable si on croit à des établissements proprement lacustres : la présence, au début du néolithique, d'une couche archéologique qui fait défaut à la fin de cette même période et pendant l'âge du bronze.

Cette façon de voir suppose une certaine amplitude dans les variations du niveau du lac ; il n'y a rien là, nous le verrons, d'inadmissible.

4. CLASSIFICATION DU NÉOLITHIQUE LACUSTRE

La classification du néolithique est restée longtemps une des entreprises les plus hasardeuses de la science préhistorique ; les faits archéologiques sont si complexes, et leur interprétation si difficile, qu'aucune théorie générale n'a pu encore donner satisfaction². Nos stations lacustres offrent sur les autres gisements cet avantage de présenter une stratification, de permettre, par conséquent, une chronologie relative. Et quoique le néolithique lacustre ne soit pas tout le néolithique, cette chronologie revêt un intérêt capital.

La Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique, depuis une vingtaine d'années, s'est attachée à l'étude méthodique des couches lacustres, à Auvernier et à Saint-Aubin surtout. Les résultats qu'elle a obtenus ont fait l'objet de quelques communications et publications³ ; et cette classification est généralement considérée comme indiscutable.

La stratification d'une station qui comprendrait tout le néolithique lacustre — en fait, seuls quelques points de la baie d'Auvernier peuvent encore présenter cette échelle au complet — est la suivante, depuis la surface du sol (fig. 6 et 7) :

- 1) 30-40 cm. d'apports modernes.
- 2) 20-30 cm. d'un mélange de sable, de cailloux et de limon, contenant des objets.
- 3) 20-30 cm. de tourbe compacte, mêlée d'objets.
- 4) 20 cm. de sable.
- 5) 30-40 cm. de tourbe moins homogène ; couche archéologique.
- 6) 30 cm. de limon lacustre.
- 7) 20-25 cm. de sable.
- 8) 5-10 cm. de détritits organiques mêlés d'objets.
- 9) Limon lacustre ou blanc-fond.

¹ FAVRE, *loc. cit.* et *JSGU*, XX, 1928, p. 21.

² Cf. OROBON, *Bull. Soc. préhist. française*, 1927, 7-8 et 10 et *Congrès préhist. de France*, 1934 ; GOURV, *Bull. Soc. préhist. française*, 1936, 3 ; DE MORGAN, *L'humanité préhistorique*, Paris, 1921, pp. 85 sqq.

³ P. VOUGA, *ASA*, 1920, pp. 228 sqq. ; 1921, pp. 89 sqq. ; 1922, pp. 11 sqq. et 1923, pp. 65 sqq. — *ASAG*, IV, 1920-1922, pp. 277 sqq. — *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, Schaffhouse, 1921. — *MN*, 1922, pp. 177 sqq. — *L'Anthr.*, 33, 1923, pp. 49 sqq. — *WPZ*, XI, 1924, pp. 20 sqq. — *Antiquity*, II, 1928, pp. 387 sqq. — *ASA*, 1929, pp. 81 sqq. et 161 sqq. — *WPZ*, XVI, 1929, pp. 1 sqq. — Notes et comptes rendus dans les *JSGU* depuis 1920, et *Néol. lac. anc.*

Il va sans dire que cette coupe est schématisée, que les limites entre strates ne sont pas absolument nettes ni leur épaisseur constante, et que, dans leur composition même, elles n'offrent pas une parfaite homogénéité. Ainsi exposée cependant, cette superposition suffit à démontrer l'existence de quatre couches archéologiques, dont l'inférieure gît sous 50 cm. de dépôts stériles que les premiers chercheurs avaient pris pour le fond primitif. L'étude comparative du mobilier de ces quatre couches a permis de prouver que « le néolithique lacustre suisse peut se subdiviser en deux grandes périodes, correspondant à deux cultures nettement différenciées, bien qu'une foule d'objets et de connaissances leur soient absolument communs.

« La période archaïque n'est représentée dans nos stations systématiquement explorées jusqu'ici que par un seul niveau ; alors que la période plus récente peut embrasser trois occupations successives d'un même emplacement.

« Comme la phase la plus jeune de la période récente (I) coïncide avec l'apparition du cuivre, je l'ai nommée énéolithique, réservant à la phase antérieure (II) le nom de néolithique récent, et à la plus ancienne (III), celui de néolithique moyen. La période archaïque (IV) devient ainsi tout naturellement le néolithique ancien. Mais je ne saurais assez insister sur le fait que l'énéolithique et les néolithiques récent et moyen constituent une seule période, et que je ne serais point étonné que des fouilles ultérieures permettent de réduire l'énéolithique et le néolithique récent à une seule phase, dite âge du cuivre ¹. »

L'examen comparatif du mobilier livré par ces quatre niveaux a abouti à une classification de certains types industriels qui peut être tenue chez nous pour définitive. Ainsi se trouvait complétée sur certains points la chronologie que ISCHER avait élaborée en se fondant surtout sur les stations du lac de Biene. Une classification typologique suppose une évolution constante et plus ou moins rectiligne, dans laquelle les transitions du plus fruste au plus perfectionné figurent autant de jalons, autant d'étapes dans la conquête du progrès ; les accidents toujours possibles, les types aberrants, les acquisitions brusques, ce que les biologistes appelleraient les mutations, seront imputés à un emprunt étranger, ou à une invasion ². Or, loin de présenter cette continuité qui tendrait constamment au progrès, les civilisations, et les stations lacustres en particulier, révèlent des hiatus, des interruptions, ou même des



FIG. 6. — Stratification de la station néolithique d'Auvernier. Les deux couches nettement visibles au milieu de la tranchée, et séparées par une mince épaisseur de sable stérile, sont les néolithiques récent (II) et moyen (III) ; l'énéolithique (I) se superpose directement à la couche II, sans former de couche archéologique proprement dite ; le néolithique ancien (IV) apparaît tout en bas, au-dessous du limon.

¹ P. VOUGA, ASA, 1929, p. 89.

² Cf. les observations de VIOLLIER, ASAG, IV, 1920-1922, p. 141.

régressions, et inversement témoignent de l'emploi simultané de techniques ou de types industriels réputés successifs, sinon exclusifs. A suivre, par exemple, la typologie dans son domaine de prédilection, on prendra comme « fossile directeur » soit la céramique, soit la hache de pierre ; or, c'est ISCHER qui en fait la remarque, « on pensait volontiers jusqu'à maintenant qu'au néolithique la hache de pierre avait subi des modifications de type qui en feraient un témoin chronologique précieux ; ce n'est pas le cas dans nos stations lacustres »¹, où se remarquent dès le début des haches de toute forme et de toute section. Quant à la céramique, le seul critère formel réside, d'après le même auteur, dans la ligne du col, de plus en plus fortement marquée, et dans la courbure de la panse, qui s'accuse ; mais les anciennes formes subsistent à côté des nouvelles, et la décoration « a encore moins de valeur pour la chronologie »². C'est pourquoi ISCHER a trouvé ailleurs, dans la pointe de flèche surtout, le critère

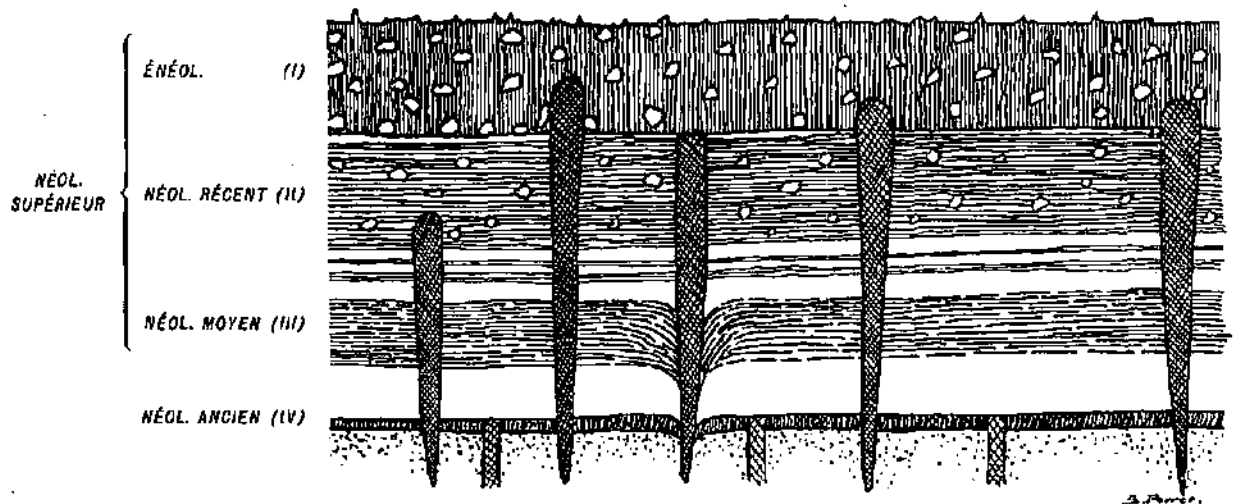


FIG. 7. — Stratification de la station néolithique d'Auvrier d'après les relevés de la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique.

formel de ses cinq périodes néolithiques. Mais il est hors de doute que, complétée même par l'examen d'autres objets, l'étude des formes qu'affectent les pointes de flèches ne vaut pas les évidences de la stratigraphie.

Nous ne nous attarderons pas ici à résumer la chronologie du néolithique proposée naguère par GOURY³ ; d'abord, en dépit de son titre, c'est plutôt du néolithique terrestre qu'il traite ; puis, toutes les indications qu'il donne sur le néolithique lacustre sont tirées soit de ISCHER, soit de VOUGA ; enfin, ses groupements sont trop souvent hétéroclites.

Nous ne jugeons pas opportun non plus de résumer ici les tentatives de chronologie avancées par REINERTH⁴ ; non seulement parce qu'elles ont été suffisamment réfutées déjà⁵, mais aussi parce que nous nous réservons d'y revenir dans la suite de ce travail.

La brève esquisse du néolithique suisse que donna récemment VOGT⁶ nous retiendra également plus tard.

¹ ISCHER, *ASA*, 1919, p. 137.

² *Ibid.*, p. 139.

³ GOURY, *L'homme des cités lacustres*, Paris, 1932, I, pp. 178 sqq.

⁴ REINERTH, *Chronologie d. jüngeren Steinzeit*, Augsburg, 1924, et *Die jüngere Steinzeit d. Schweiz*, Augsburg, 1926.

⁵ TATARIKOFF, *JSGU*, XV, 1923, p. 39 et XVI, 1924, p. 31 ; P. VOUGA, *WPZ*, XI, 1924, pp. 20 sqq. (avec riposte de REINERTH, *ibid.*, pp. 97 sqq.) et XVI, 1929, pp. 1 sqq. ; ISCHER, *ASA*, 1927, pp. 201 sqq. ; VIOLLIER, *MAGZ*, XXX, 6, 1930 (*PfIB*, XI), pp. 5 sqq.

⁶ VOGT, *Germania*, 18, 1934, pp. 89 sqq.

5. LE NÉOLITHIQUE LACUSTRE ANCIEN

a) LES STATIONS NEUCHÂTELOISES ET LEURS CARACTÈRES.

Cette culture (pl. V) constitue la découverte principale de la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique au cours de ses dernières campagnes ; non qu'elle ait été totalement ignorée auparavant, puisque, en certains points du moins, la couche inférieure avait déjà été atteinte, mais on ne s'était pas rendu compte qu'il s'agissait là d'une culture antérieure et, par certains aspects, étrangère au « bel âge de la pierre ».

Le néolithique ancien ayant fait récemment l'objet d'une publication spéciale, nous nous contenterons d'en résumer l'essentiel.

Toutes nos stations néolithiques neuchâteloises ne furent pas habitées dès ce moment-là ; cette culture en effet ne s'est retrouvée, pour l'instant, qu'en deux points de la baie d'Auvernier, à Cortailod, à Bevaix (Châtelard et Chanvigny), à Chez-le-Bart (Argilliez), à Saint-Aubin (Port-Conty et Tivoli), à Saint-Blaise, à Marin (Préfarquier) et au Pont de Thièle. Encore certaines de ces stations, actuellement détruites ou recouvertes, ne sont-elles attestées que par d'anciennes collections ¹.

Le silex — presque toujours d'origine étrangère, mais non encore déterminée — est débité en lamelles ; la pointe de flèche, triangulaire à base légèrement concave, est extrêmement rare. Les haches ou hachettes, qu'elles soient obtenues par dégrossissage de galets ou par sciage de « pierres nobles » d'origine morainique, n'affectent aucun type exclusif. La céramique, de belle qualité, comporte une grande variété de formes (fig. 8 et 9), parmi lesquelles dominent le bol à fond arrondi et l'urne. La décoration en est pauvre ; elle consiste en mamelons, perforés ou non, qui servaient également à la suspension du vase, ou en colombins d'argile soit façonnés avec le vase, soit appliqués sur la pâte ; quelques tessons portent les restes d'une couche de bitume incisée de traits remplis d'ocre rouge ², d'autres montrent encore des fragments d'écorce de bouleau en guise de décor (fig. 10). La corne et l'os fournis-

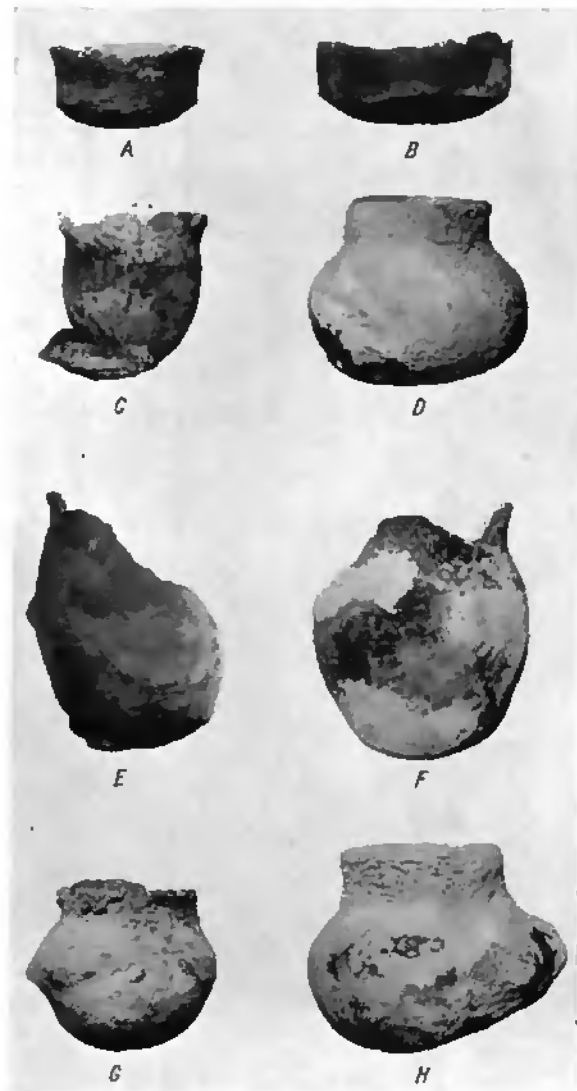


FIG. 8. — Céramique du néolithique lacustre ancien ; Tivoli, Musée de Neuchâtel.

saient toute une série d'outils dont l'usage ne nous est pas toujours connu, mais qui pouvaient

¹ Vouca, *Néol. lac. anc.*, pp. 11 sqq.

² Cf. *JSGU*, XXIX, 1937, fig. 9.

servir de pioches, de houes, de poignards, d'hameçons ou de pointes de lances, de poinçons ou d'instruments de potiers ; les gaines de haches sont droites, sans ressaut ni ailettes très accentuées, tandis que les petites haches, ou herminettes, étaient emmanchées par l'intermédiaire d'une gaine dite perforante. Le bois, matière périssable, a presque complètement disparu¹.

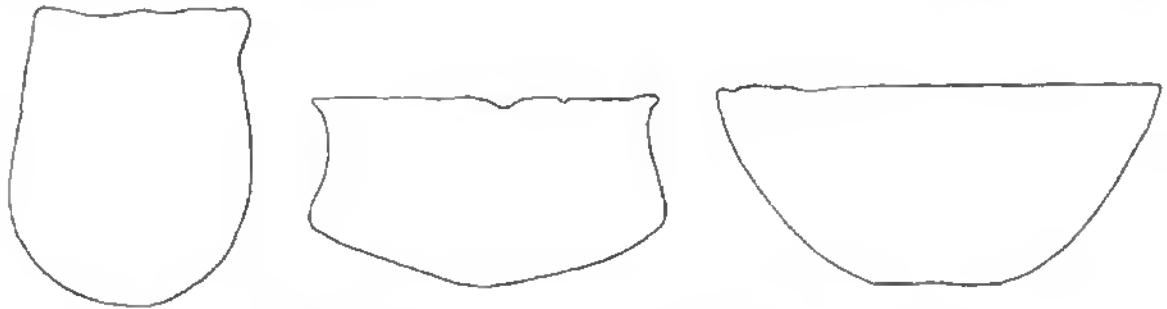


FIG. 9. — Céramique du néolithique lacustre ancien ; Tivoli. Musée de Neuchâtel.

Les populations du néolithique lacustre ancien témoignent d'un goût très prononcé pour la parure, quel qu'en soit d'ailleurs le sens véritable : simple décoration, emblème totémique, ou fétiche anthropomorphe. On perforait, pour les porter en pendeloques ou en colliers, les objets les plus hétéroclites : dents d'animaux, perles de bois, osselets, fragments de cornes de cerf ou de défenses de sanglier parfois incisés de décors géométriques, creusés de cupules, ou taillés en forme bizarrement anthropomorphe².



FIG. 10. — Petit vase du néolithique lacustre ancien, décoré d'écorce de bouleau incrustée ; Tivoli. Musée de Neuchâtel.

b) LE NIVEAU DU LAC.

On admettait bien, depuis longtemps déjà³, la possibilité de fluctuations du niveau des lacs du Plateau suisse, mais il n'y a guère que quelques années qu'on est en mesure de les prouver, d'en évaluer l'amplitude et de leur attribuer une date relative. Ainsi, on lit dans GAMS et NORDHAGEN encore⁴ que le lac de Neuchâtel post-glaciaire avait dû atteindre son niveau actuel dès les premières phases du néolithique, puisque les plus anciennes couches d'Auvernier et de Saint-Aubin ont un caractère encore tout primitif. Sans relever ici l'erreur archéologique, rappelons

que l'étude stratigraphique du Grand Marais a permis de constater que dès l'époque du pin le lac avait atteint un niveau plus bas que le niveau actuel, et qu'il avait déjà subi des alternances de crue et de décrue avant l'installation des peuples néolithiques.

Monté jusqu'à la cote 434 à la fin de la chênaie mixte, le niveau était redescendu, se stabilisant d'abord à 431-431,5 m., puis, une fois désencombré le chenal d'écoulement de la

¹ Cf. *JSGU*, XXVIII, 1936, p. 14 et pl. V (Egolzwil) et XXX, 1938, p. 58 (Seematte).

² GOUVY, *op. cit.*, I, p. 228, fig. 64 à g., a figuré une de ces pendeloques provenant du lac de Chalain, et propre, selon lui, au Vadémontien.

³ Cf. DELANAYE, *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.*, VI, 1858, p. 98, qui évaluait à Yverdon une différence de 7 m.

⁴ GAMS et NORDHAGEN, *Postglaz. Klimaänderungen*, p. 197.

Thièle, s'abaissant encore. Mais le niveau atteint à cette phase, qui justement nous intéresse puisque c'est l'époque des premiers établissements lacustres, est difficile à préciser. Des sondages opérés près de Biènné ont révélé une couche datant de cette époque à 429-429,5 m. ; mais rien ne prouve que l'écoulement de la Thièle ait déjà été régularisé au point d'assurer le même niveau aux deux lacs communicants¹. D'autre part, les régions élevées du Grand Marais se sont couvertes à ce moment d'espèces mésophiles, donc ni très humides ni très sèches, parmi lesquelles le sapin, ce qui suppose un niveau assez bas.

Les couches archéologiques fournissent des points de repère faciles à mesurer, mais dont l'interprétation est ambiguë. Ainsi, la couche inférieure d'Auvernier se trouve aujourd'hui sous 1,30 m. de dépôts divers, en pleine grève ; mais elle s'étend vers le large, où l'emplacement est recouvert de 1-1,50 m. d'eau. A Port-Conty, où une tranchée transversale a dégagé le profil de toute la station, la couche inférieure disparaît à peu près au bord du lac actuel (428,50 m.) ; à cet endroit, elle est surmontée d'environ 1,20 m. de sédimentations diverses². La station du Pont de Thièle est également enfouie profondément sous des matériaux de toute sorte³. Les autres stations connues et repérables du néolithique ancien — Auvernier II, Chauvigny, Argilliez et Tivoli⁴ — sont situées plus au large et constamment submergées. Et le choix même de ces emplacements, surtout des deux derniers, ne s'explique que par un niveau bas. Mais l'altitude exacte qu'on lui attribuera dépend en dernière analyse de la profondeur d'eau qu'on admet sous les palafittes... A l'évaluer, comme il paraît raisonnable, à 50 cm. au maximum, on obtient un niveau inférieur au niveau actuel, et oscillant entre 427,50 et 428 m. Mais, encore une fois, cette évaluation n'est pas assez précise pour permettre de résoudre le problème de l'établissement — sur eau ou sur terre ferme — des palafittes.

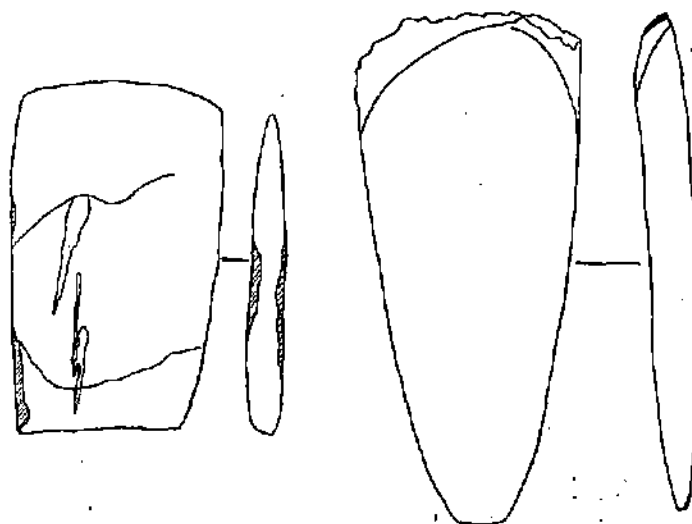


FIG. 11. — Deux haches de type exceptionnel, du néolithique lacustre ancien ; Tivoli. Musée de Neuchâtel.

Ce qui, en revanche, est certain, c'est qu'une perturbation est bientôt survenue, interrompant le processus de la sédimentation régulière : le lac a subi une hausse, qui se traduit dans les stations par une couche de limon et de sable séparant le néolithique ancien du néolithique moyen (fig. 6 et 7). Dans les marais, ces mêmes alluvions permettent de conclure à un niveau très élevé, 432,5-433 m. Comme les traces d'une crue contemporaine de l'époque du sapin se retrouvent sur tout le Plateau suisse et dans les régions limitrophes, comme d'autre part la tourbe qui en témoigne dans le Grand Marais est recouverte d'une faible couche de limon déposé par l'Aar, que donc le déversement complet du fleuve dans le lac de Neuchâtel

¹ LÜDI, *Das Grosse Moos*, p. 237.

² Cf. coupe dans VOUGA, *Néol. lac. anc.*, fig. 1.

³ Cf. coupe dans LÜDI, *op. cit.*, fig. 29.

⁴ Cf. *JSGU*, XXIX, 1937, p. 49 (La Lance, commune de Concise, Vaud).

est postérieur aux premières phases de la crue, il doit s'agir cette fois d'un phénomène assez général, et non plus seulement local. Et on ne peut guère invoquer que des faits climatiques ; cette période doit avoir été marquée par une alternance de phases plus ou moins humides auxquelles correspondraient des crues plus ou moins prononcées.

GAMS et NORDHAGEN, qui reconnaissent également cet horizon stérile dans les régions qu'ils ont plus spécialement étudiées — encore qu'ils le situent au début du subboréal — émettent une hypothèse qui serait intéressante à vérifier : « Peut-être, disent-ils, cette crue catastrophique est-elle contemporaine des déluges marins attestés au néolithique sur les côtes de l'Orient ; et qui paraissent aussi n'avoir été que de courte durée. »¹ Ailleurs encore², ils remarquent que le déluge surprit les Orientaux à un moment de leur développement qui fait d'eux des néolithiques de chez nous : agriculture, élevage, navigation, et monuments mégalithiques mentionnés dans les traditions légendaires. Il est cependant difficile d'établir un synchronisme entre deux faits peut-être analogues (peut-être, parce que les traditions orientales semblent parler d'un tremblement de terre), mais en tout cas fort éloignés, alors qu'on sait que le déluge ne s'est étendu qu'à une partie de la Basse-Mésopotamie — et qu'on n'est même pas assuré que l'inondation se soit produite en même temps sur tous les points du Plateau suisse.

En fait, quoique très imparfaitement étudié de ce point de vue-là, le monde constitué par les abords orientaux de la Méditerranée — Proche-Orient, Égypte, Afrique du nord — a certainement connu des alternances de climat, mais peut-être de plus grande envergure et de moindre fréquence que nos régions. Les hautes pressions qui régnaient en Europe centrale repoussaient vers le sud la zone des cyclones, et ce n'est qu'au début de la période atlantique que, l'équilibre atmosphérique s'étant modifié, l'Afrique du nord s'est progressivement desséchée³. Ces périodes « pluviales » auraient rendu accessibles des contrées actuellement désertiques, et le dessèchement aurait eu pour effet immédiat et nécessaire des migrations que l'archéologie et l'anthropologie permettent sinon de suivre, du moins d'entrevoir. Ainsi, en Basse-Égypte, dans le Delta, on a récemment mis à jour des sites néolithiques établis au bord d'un lac dont les rives se trouvent actuellement à 60 mètres plus bas, et on y a constaté l'invasion progressive des sables mouvants qui ont fini par contraindre les habitants à l'exode, si bien qu'ils disparaissent complètement de la contrée. Cette disparition toutefois n'est peut-être pas définitive : il est possible qu'on retrouve ailleurs des traces de ces néolithiques du Delta chassés par la sécheresse et partis en quête de terres plus accueillantes. Et nous y reviendrons.

c) LA FLORE.

Le sapin blanc, pour avoir été dominant, n'était certes pas exclusif dans la forêt contemporaine des premiers néolithiques. L'analyse pollinique du limon lacustre sous-jacent révèle, dans des échantillons prélevés à Auvernier, 51 % de sapin, 32 % de noisetier, 18 % d'aulne, autant pour les composants de la chênaie mixte, dont 17 % pour le seul chêne, puis, en proportions moindres, le hêtre, l'épicéa, le pin, le bouleau. Dans la couche archéologique même, les quantités restent à peu près identiques, sauf que le noisetier représente les 90 % (la proportion des grains de pollen du noisetier se calcule par rapport au total des autres espèces) ;

¹ GAMS et NORDHAGEN, *op. cit.*, p. 296.

² *Ibid.*, p. 280.

³ Cf. CHILDE, *The most ancient East*, Londres, 1929, pp. 23 sqq.

il n'y a rien là qui doive surprendre, le noisetier étant une plante utile. Dans le limon supérieur — le sable provient d'une inondation et est absolument stérile — les chiffres restent sensiblement dans les mêmes proportions, avec chute du noisetier à 13 %¹.

Dans la station d'Egolzwil I, sur l'ancien lac de Wauwil, qui appartient également au néolithique ancien, NEUWEILER, qui analyse les bois, et non les pollens, a constaté la même forte prédominance de sapin blanc, avec 35 fragments et deux objets² ; le frêne suit, avec le total de 34 fragments, qui serait étonnant si une autre publication³ ne nous apprenait qu'il s'agit de 33 pieux ; viennent ensuite, beaucoup moins abondamment représentés, le chêne, le charme, le bouleau, le hêtre, l'aulne et l'if. A Thoune, station du néolithique ancien aussi, les fragments de bois, calcinés ou non, déterminés par RYRZ⁴ appartenaient presque tous aussi au sapin blanc, puis, en proportions beaucoup moindres, venaient le hêtre, le chêne, le frêne, etc. ; l'analyse pollinique, opérée par le même spécialiste, a donné des résultats tout à faits parallèles à ceux d'Auvernier : sapin, 43 %, noisetier, 25 %, chêne-tilleul-orme, 18 %, aulne, 10 %, hêtre, 9 %, puis pin, bouleau, épicéa, etc.

Bon nombre de ces arbres étaient utilisés, il va sans dire, soit pour leurs fruits, soit pour leur bois. Le noisetier, le tilleul, le chêne, le hêtre et sans doute aussi le châtaignier et le noyer donnaient leurs fruits. Les néolithiques anciens coupaient de préférence leurs pieux dans du bois blanc ; ils devaient se servir aussi d'autres essences pour y tailler des outils et des armes, mais il ne nous en est pas parvenu grand'chose.

Les premières populations néolithiques arrivées chez nous connaissaient l'agriculture et quelques céréales. Leurs instruments aratoires étaient même plus perfectionnés que ceux de leurs successeurs ; ils étaient en bois, en corne ou en pierre, et prouvent qu'on labourait aussi bien « à la main » qu'à l'aide d'un araire.

Quant aux plantes qu'ils cultivaient, ou du moins dont ils savaient tirer parti, l'examen n'en a pas encore été fait dans le matériel fourni par les niveaux inférieurs de Port-Conty ou d'Auvernier. Mais NEUWEILER a déterminé les restes végétaux d'Egolzwil I, et RYRZ ceux de Thoune, stations toutes deux du néolithique ancien. Il est assurément possible que la liste dressée à l'aide de ces deux inventaires ne comprenne pas toutes les espèces utilisées ; il est possible en outre que les rives du lac de Neuchâtel aient vu croître des plantes restées étrangères aux bords du lac de Thoune ou de l'ancien lac de Wauwil. Cependant, les deux listes de Thoune et d'Egolzwil se recouvrent fort bien et permettent de croire que le tableau ne sera guère changé. Telle que nous l'avons établie, et sous réserve de modifications ultérieures, la liste des plantes du néolithique ancien présente quelques particularités intéressantes — et qu'on n'a pas encore signalées. Les voici :

Les céréales ne sont représentées que par l'orge et le froment. L'absence du millet, qui deviendra par la suite très abondant dans les stations lacustres, est d'autant plus significative qu'on a tout lieu de croire qu'il nous est venu par l'est⁵. L'orge est si rare — un seul grain à Thoune, et dont RYRZ ne se montre pas très assuré — qu'on n'en peut déterminer la variété ; il faut remarquer cependant que l'orge des palafittes est l'*Hordeum hexastichum*, le même qu'en Égypte, et que, s'il paraît être arrivé de l'Asie centrale en Suisse par la voie du Danube, NETOLITZKY n'exclut pas la possibilité de courants secondaires qu'il fait passer par la Sicile

¹ LÜDI, *op. cit.*, pp. 173 sqq. et fig. 30.

² NEUWEILER, *Festschr. C. Schröter*, Zurich, 1925, tab. 1, p. 514.

³ NEUWEILER, *Mitt. d. naturf. Ges. in Luzern*, IX, 1924, p. 323.

⁴ RYRZ dans BECK, RYRZ, STEDLIN et TSCUDOMI, *Der neol. Pfahlb. Thun*, Berne, 1930, pp. 23 sqq. (*Mitt. d. naturf. Ges. Bern*, 1930).

⁵ NETOLITZKY, *Ber. Röm.-germ. Konv.*, XX, 1930, pp. 14 sqq.

ou par Gibraltar¹. Le froment enfin est plus révélateur encore ; la variété la mieux représentée, semble-t-il, à Thoune et à Egolzwil, est le *Triticum aestivum* L. subsp. *compactum*, qui doit être originaire des régions alpines ; le *Tr. monococcum*, qui semble nous être venu par le Danube, n'a été trouvé qu'à Thoune, et encore est-il douteux. En revanche, la même station a livré un grain de *Tr. dicoccum* qui nous sera un point de repère très utile. En effet, cette variété est attestée dans la station néolithique du Delta dont nous avons déjà parlé, Merimde-Benisalâme², mais ne s'est pas maintenue en Égypte ; elle a pénétré jusque dans les régions alpines, dont elle n'est certes pas originaire, et où elle s'est conservée. Mais elle n'a laissé aucune trace le long du Danube ; NETOLITZKY, qui s'étonne de ce hiatus, signale par contre des flots de *Tr. dicoccum* au Maroc et dans les Pyrénées. Il y a là, entre le Delta et le Plateau suisse au néolithique ancien, une allinité sur laquelle nous reviendrons.



FIG. 12. — Fragment de filets du néolithique lacustre ancien ; Port-Couty, Musée de Neuchâtel.

Cet *unicum* évidemment un peu fragile se trouve appuyé par l'étude des légumes. A Thoune, RYRZ a décelé la présence de *Pisum sativum*, le pois, et de *Vicia sativa*, la vesce. L'origine du pois n'est pas probante car, si on le trouve dans le nord-est de l'Afrique, il est possible aussi qu'il soit méditerranéen ; il semble d'ailleurs n'avoir pas été cultivé tout de suite pour lui-même, mais s'être trouvé mélangé aux grains de blé³. Quant à la vesce, sa présence est d'autant plus significative qu'elle est étrangère aussi bien à l'Égypte pharaonique qu'aux palafittes, mais qu'on l'a si-

gnalée, mêlée au *Triticum dicoccum*, à Merimde-Benisalâme et à Thoune⁴.

Les autres plantes cultivées ou utilisées n'auront pas de révélations aussi intéressantes à nous faire. Quelques-unes, à en juger par la quantité qu'il en reste, auront pu servir de légumes, comme encore aujourd'hui dans certains pays, ou de farineux ; telles l'arroche *Chenopodium album*, la persicaire *Polygonum convolvulus*, ou d'autres plantes à feuilles vertes. Les restes de fruit se rapportent à la merise *Prunus avium*, à la prunelle *Prunus spinosa*, au fruit du putier *Prunus padus*, à la pomme *Pirus malus*, puis à la fraise, la framboise, la mûre, le sureau, le sorbier, la morelle, etc. Il faut encore mentionner spécialement la camomille, le pavot, employé encore comme aliment ou comme condiment dans certaines régions d'Europe centrale, et le lin ; ce dernier, variété différente de celle que l'on cultive actuellement (vraisemblablement *Linum austriacum*), servait plutôt d'épice ou même d'oléagineux que de textile⁵.

d) LA FAUNE.

On sait, depuis les remarquables travaux de RÜTIMYER, que la faune sauvage n'a guère varié chez nous, sinon en quantité, depuis le néolithique, où apparaissent déjà les espèces

¹ *Ibid.*, p. 29.

² JUNKER, *Anz. d. Akad. d. Wissenschaften in Wien, phil.-hist. Klasse*, 1929, XVI-XVIII, p. 214. et 1930, V-XIII, p. 44, note 2.

³ NETOLITZKY, *loc. cit.*, p. 49 et RYRZ, *loc. cit.*, p. 29.

⁴ JUNKER, *loc. cit.*, 1930, p. 44, note 2 et RYRZ, *loc. cit.*

⁵ NEUWEIEN, *Prähist. Pflanzreste*, pp. 88 sqq. ; NETOLITZKY, *loc. cit.*, p. 62 et RYRZ, *loc. cit.* pp. 29 et 34.

caractéristiques de la forêt et de la prairie, éventuellement du pâturage. Les recherches effectuées dans les stations lacustres depuis 1862 ont complété le tableau : RÜTIMEYER connaissait 25 espèces sauvages, en y comptant le cheval, on en dénombre actuellement 27, sans compter quelques rares espèces d'oiseaux ou de poissons ¹.

REVERDIN, qui s'était chargé d'identifier les ossements recueillis à Port-Conty ² et qui en a examiné des milliers, avait pu constater la présence, dans la couche inférieure de cette station, de 22 espèces, à savoir, dans l'ordre décroissant de leur abondance : le cerf, qui vient de loin en premier, comme dans toutes les stations néolithiques, le chevreuil, le castor, le sanglier, le renard, le hérisson, l'élan, un grand bœuf (auroch ou bison), le chat, l'ours, le blaireau, le loup, le lièvre, la martre, la loutre, l'écureuil, le mulot, enfin, représentés chacun par un seul fragment osseux, le chamois, le putois, la belette, le lynx et une espèce de grand chien. Manquent donc à l'inventaire complet : le cheval sauvage, le bouquetin, la marmotte, le daim et la fouine. L'absence de la marmotte et du bouquetin s'explique facilement par l'éloignement de leur habitat ordinaire ; le chamois n'est d'ailleurs représenté que par une cheville de corne qui peut avoir été apportée sur nos rives, à moins que le Jura en ait vu encore quelques-uns ³. Le daim est très rare dans tous nos palafittes suisses ; encore ses vestiges ne sont-ils pas certains ⁴.

Signalons en passant une légère erreur commise par REVERDIN, et répétée ensuite par HESCHELER et VOUGA, qui notent la présence à Port-Conty de 23 des 27 mammifères dénombrés dans nos stations lacustres, desquels Port-Conty deviendrait ainsi la plus riche. En fait, le tableau dressé par REVERDIN en 1930 énumère bien 23 espèces, mais la fouine n'appartient qu'au niveau supérieur.



FIG. 13. — Galet enveloppé d'écorce ; poids de filets ou objet rituel ? Port-Conty. Musée de Neuchâtel.

Mais l'innovation capitale de cette époque, c'est l'apparition des animaux domestiques, représentés par les cinq espèces déterminées par RÜTIMEYER :

Le bœuf (*Bos taurus brachyceros*), race de petite stature dont peut être issue la race brune des Alpes. L'origine en est encore fort discutée, mais, qu'il dérive de l'auroch (*Bos primigenius*) ou d'une autre race, il est probable qu'il a été domestiqué ailleurs et qu'il est arrivé chez nous sous sa forme domestique ⁵.

¹ HESCHELER, *JB. d. St. Gall. naturwiss. Ges.*, 65, 1929-1930, p. 18 et *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXVIII, 1933, p. 199.

² REVERDIN, *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, Schaffhouse, 1921, p. 188 ; Zermatt, 1923, p. 194 et Bâle, 1927, p. 214 ; *ASAG*, IV, 1920-1922, pp. 251 sqq. et V, 1928-1929, pp. 41 sqq. ; *Rev. anthrop.*, 37, 1927, pp. 131 sqq. ; *C. R. Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, 47, 1930, pp. 83 sqq. et 49, 1932, pp. 101 sqq.

³ La calotte d'un crâne de chamois a été trouvée par PIROUTET à la base du niveau supérieur de l'abri du Col-des-Roches, cf. *Bull. Soc. préhist. française*, XXV, 1928, pp. 124 sqq.

⁴ HESCHELER, *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXVIII, 1933, p. 209.

⁵ KELLER, *Haustierwelt*, p. 15 et *Studien über die Haustiere der Mittelmeer-Inseln*, *Mém. Soc. helv. Sc. nat.*, XLVI, 2, 1911, p. 179, penche pour l'origine asiatique. HILZHEIMER, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XVI, 1925-1926, p. 58, fait descendre le bœuf domestique de l'auroch, dont l'habitat s'étendait à l'Europe, à l'Asie et au nord de l'Afrique. HESCHELER constate qu'en ce cas les différences anatomiques entre ces deux races supposent une longue domestication antérieure à notre néolithique.

Le porc (*Sus palustris*), de petite race également, dont on a voulu faire un descendant abâtardi du sanglier; en tout cas, il faudrait chercher ailleurs — en Asie, comme pour le bœuf — la transition entre les formes sauvages et les formes domestiques¹.

Le chien (*Canis familiaris palustris*), espèce de chien-loup que l'on fait dériver soit du chacal, soit d'un petit loup, soit d'un chien pléistocène².

Le mouton (*Ovis aries palustris*), race qui survivait naguère encore dans les Grisons, et dont l'origine n'est certainement pas européenne, mais suivant les uns africaine, suivant d'autres asiatique³.

La chèvre enfin (*Capra hircus palustris*), pas très différente des petites formes actuellement existantes, et sur l'origine de laquelle les zoologues s'entendent d'autant moins qu'ils ne paraissent pas très au clair sur ses caractères. Pour les uns, elle est certainement européenne, pour les autres, elle provient soit de l'Asie occidentale, soit de l'Afrique du nord, soit de l'Europe orientale⁴.

Ces questions de provenance auront leur importance quand tout le domaine européen au moins aura été aussi bien étudié que l'est la Suisse, car ces cinq animaux n'ont certainement pas été domestiqués par le même peuple, et accompagnent par conséquent des courants de culture différents⁵. Mais, quelle que soit leur origine, on constate en tout cas qu'ils apparaissent ensemble dans nos régions, et qu'ils n'y apparaissent d'abord que sous une seule forme, exception faite peut-être pour le chien, dont 3 espèces apparaissent à Port-Conty⁶.

Dans toutes les stations néolithiques dont la faune avait pu être étudiée, on constatait que, à peu près égales au début, la proportion des animaux domestiques allait ensuite en croissant cependant que diminuait d'autant celle des animaux sauvages. Or, les couches inférieures de Port-Conty (les autres gisements du néolithique ancien n'ont pas livré un matériel ostéologique assez riche pour se prêter à des résultats statistiques, mais tout au plus à les vérifier) n'ont pas corroboré ce fait que l'on croyait acquis⁷.

Les déterminations de REVERDIN ont en effet prouvé qu'au néolithique ancien de Port-Conty le nombre des animaux domestiques était bien plus élevé que celui des espèces sauvages. A elle seule, la quantité des ossements — environ 80 % pour les espèces domestiques qui ne sont pourtant que 5 — ne prouverait évidemment pas grand'chose. Mais grâce à un procédé qu'il a décrit dans les *ASAG*, V, 1928, p. 44, REVERDIN est arrivé à des données statistiques suffisantes, quoique approximatives, pour évaluer le nombre des individus de chaque espèce. Or, sur les centaines d'individus déterminés de 1921 à 1926, les représentants des races domestiques font les 75,4 %; et dans le matériel recueilli de 1928 à 1930, ils arrivent aux 70 %⁸.

Cette disproportion inattendue n'a pas manqué de frapper HESCHELER, en particulier, qui s'est demandé si elle ne devait pas être purement locale⁹. De fait, si elle se manifeste aussi

¹ Même contestation: KELLER, *Haustierwelt*, p. 22, nie, et HILZHEIMER, *loc. cit.*, p. 59, admet la parenté du porc des tourbières et du sanglier.

² KELLER, *Haustierwelt*, pp. 11 sqq.; HILZHEIMER, *loc. cit.*, p. 57; HESCHELER, *JB. d. St. Gall. naturwiss. Ges.*, 65, 1929-1930, p. 21 et *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXVIII, 1933, p. 205.

³ Cf. KELLER, *op. cit.*, p. 19, place son origine dans le « südöstliche Mittelmeergebiet »; HILZHEIMER, *loc. cit.*, p. 57, penche pour l'Asie.

⁴ Cf. HILZHEIMER, *loc. cit.*, pp. 57 sqq.

⁵ Cf. MENCHIN, *Weltg. d. Steinz.*

⁶ REVERDIN, *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, Bâle, 1927, p. 215.

⁷ Cf. HESCHELER, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), p. 103.

⁸ Dans ce total, le bœuf atteint 29,7 % (1921-1926) et 18,7 (1928-1930); le porc, 15,2 et 13,7; la chèvre et le mouton, 17,1 et 28,2; le chien, 13,4 et 9,4, cf. REVERDIN, *C. R. Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, 47, 1930, p. 84.

⁹ HESCHELER, *loc. cit.*, p. 104; *JB. d. St. Gall. naturwiss. Ges.*, 65, 1929-1930, p. 21 et surtout *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXVIII, 1933, pp. 210 sqq.

à Cortaillod, c'est toutefois en un contraste moins accentué : sur 363 ossements déterminés, 211 appartiennent aux espèces domestiquées, et 152 aux espèces sauvages, le rapport étant donc de 58,1 % à 41,9 % ; le rapport des individus domestiques (21) aux individus sauvages (16) est de 56,8 % à 43,2 %¹.

A Thoune, par contre, STEHLIN a identifié 10 espèces sauvages, dont le cheval, représentées par 34-39 individus, contre 3 espèces domestiques, représentées par 7-9 individus ; il y manque la chèvre et le porc. « On n'a jamais encore observé jusqu'ici que la proportion des deux éléments soit si marquée en faveur des animaux sauvages². » Seulement on n'a pu fouiller qu'une toute petite partie de la station de Thoune, située en pleine ville ; ces résultats ne sauraient donc être considérés comme absolument définitifs. A la Seematte (lac de Baldegg), les chiffres donnés dans un rapport provisoire³ sont moins frappants : 52 % d'animaux sauvages.

Il ne s'agit pas d'ailleurs de prétendre généraliser le fait constaté à Port-Conty et, quoique moins sensiblement, à Cortaillod, mais simplement d'en signaler la particularité et de le contrôler dans d'autres stations du néolithique ancien.

Certains zoologues se sont crus fondés à admettre que les différentes races domestiques étaient apparues l'une après l'autre : chien d'abord, puis chèvre et bœuf, puis porc et mouton. Quoi qu'il en soit d'autres régions — dans le nord, par exemple, le chien, et peut-être le bœuf, sont en effet arrivés les premiers — et des pays mêmes où s'est faite la domestication, les naturalistes qui s'occupaient de nos stations suisses se sont toujours élevés contre cette manière de voir. Et les fouilles du plus ancien niveau néolithique lacustre leur ont bien donné raison, puisque les 5 espèces y sont attestées ensemble⁴.

e) L'ANTHROPOLOGIE.

Fait étonnant, et qui n'a pas encore trouvé son explication, les ossements humains sont extrêmement rares dans toutes nos stations lacustres. Encore la plupart sont-ils des fragments ou de petits os dont l'anthropologie ne peut rien tirer.

Cependant, les quelques crânes provenant des palafittes néolithiques ont permis des mensurations suffisantes pour qu'on puisse élaborer une théorie qui fut émise en 1895 par HERVÉ, et que l'ensemble des faits découverts depuis paraissait devoir confirmer. « L'étude des crânes lacustres se rapportant à la période néolithique, en Suisse, nous démontre donc que, pendant le premier étage ou première époque de l'âge de la pierre polie, l'on ne trouve que des crânes brachycéphales entre les pilotis et à l'intérieur de la couche archéologique de ces anciennes habitations ; que pendant le deuxième étage, bel âge de la pierre polie, il y a une proportion à peu près égale de crânes brachycéphales et dolichocéphales ; enfin, qu'à l'étage morgien ou époque de transition de l'âge de la pierre polie à l'âge du bronze, les dolichocéphales sont les plus nombreux, bien que quelques crânes brachycéphales présentent une pureté de type remarquable⁵. »

En conclusion d'une étude qui portait sur tous les crânes néolithiques conservés, soit 51, SCHLAGINHAUFEN, qui constatait bien la même évolution, attirait cependant l'attention sur

¹ REVERDIN, *ASAG*, V, 1928, p. 45.

² STEHLIN dans BECK, RYTZ, STEHLIN et Tschumi, *Der neol. Pfälzb. Thun*, Berne, 1930, pp. 20 sqq. (*Mitt. d. naturf. Ges. Bern*, 1930).

³ *JSGU*, XXX, 1938, p. 58.

⁴ PITTARD et REVERDIN, *ASAG*, IV, 1920-1922, p. 259.

⁵ SCHENK, *La Suisse préhistorique*, Lausanne, 1912, p. 544.

le fait que le matériel provenant de la plus ancienne phase était limité à 6 exemplaires, et ne permettait guère de généralisation¹. De fait, ce n'est pas seulement le nombre restreint de ces plus anciens crânes qui devrait inviter à la prudence, mais surtout leur indétermination chronologique : « Une démonstration basée sur un examen stratigraphique serré mériterait plus de crédit », écrit PITTARD².

Or on a précisément trouvé, dans le niveau inférieur de Port-Conty, deux crânes, qui furent étudiés et publiés par PITTARD³. Ces deux crânes, féminins vraisemblablement, présentent un indice céphalique de 75,1 et 75, c'est-à-dire qu'ils sont à la limite entre la dolichocéphalie et la sous-dolichocéphalie.

Cette double découverte ne suffit pas évidemment à réfuter la théorie généralement admise ; on peut cependant rappeler le squelette d'Egolzwil I — quoiqu'il n'ait pas été trouvé dans la couche archéologique même, et qu'il offre plusieurs caractères étranges — dont l'indice cranien, 77,4, fait un sous-dolichocéphale, et que SCHLAGINHAUFEN ne trouve à comparer qu'avec les Nègroïdes du paléolithique supérieur du Midi de la France⁴.

Du reste, ces crânes pourraient être ceux non pas des lacustres, mais des survivants d'une race paléolithique qui se serait maintenue chez nous — et dont les traces resteraient à découvrir. Cette supposition expliquerait la rareté des restes osseux humains dans nos stations : ce seraient des trophées ; et elle justifierait aussi les traces de fortes blessures que montre un de ces crânes. C'est possible, mais il est étrange de constater que non seulement nos deux crânes de Port-Conty, mais la majorité des crânes provenant des stations lacustres appartenaient à des femmes ou à des enfants⁵. Singuliers trophées !

6. LE NÉOLITHIQUE LACUSTRE SUPÉRIEUR

a) LE NÉOLITHIQUE MOYEN.

On en a constaté la présence à Auvernier, à Cortaillod, à Bevaix (Treytel), à Saint-Aubin (Port-Conty), à Hauterive (Champréveyres), à Saint-Blaise ; la plus grande partie du matériel de nos musées provient d'ailleurs de cet étage (pl. VI).

La céramique en est plus fruste qu'au niveau ancien, et de qualité bien inférieure. Elle affecte presque constamment des formes dérivées du cylindre, et ne porte guère de décorations, sinon des mamelons non perforés ou de simples lentilles.

Le silex, d'origine indigène, est taillé en grattoirs allongés ou en « scies », qui sont peut-être des éléments de faucilles ; les pointes de flèches, nombreuses, sont triangulaires, à base parfois concave, ou losangiques et quelquefois munies de petits ailerons. Les gaines de haches sont pourvues d'un ressaut, qui les empêche de s'enfoncer dans le manche, et d'une ailette ; les petites haches, ou herminettes, sont fixées dans un andouiller formant douille.

b) LE NÉOLITHIQUE RÉCENT.

Cette strate se distingue assez peu de la précédente, dont elle est séparée, sur le terrain, par une couche stérile déposée par une crue. Cependant, le matériel marque certains progrès

¹ SCHLAGINHAUFEN, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), p. 92.

² PITTARD, *Les races et l'histoire*, Paris, 1924, p. 183.

³ PITTARD, *C. R. Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, 39, 1922, pp. 75 sqq. et *Verhandl. d. naturf. Ges. in Basel*, XI, 1929, pp. 35 sqq.

⁴ SCHLAGINHAUFEN, *loc. cit.*, p. 82 et *Mitt. d. naturf. Ges. in Luzern*, IX, 1924, pp. 187 sqq. ; cf. HÖHN-GRÜTZNER, *Bull. d. schweizer. Ges. f. Anthrop. u. Ethnol.*, 1928-1929, pp. 17 sqq.

⁵ Sur 51 crânes, 40 ont permis une identification : 7 enfants, 17 femmes, 16 hommes, cf. *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), 1ab. B, pp. 90-91.

(pl. VII) ; la technique de la céramique est meilleure, la décoration un peu plus variée (fig. 14). L'outillage siliceux révèle surtout des perfectionnements dans la pointe de flèche, qui reçoit des ailerons plus prononcés ; enfin, l'herminette s'engage dans une gaine droite et allongée, qui devient peu à peu la gaine dite : à talon fendu. La première hache-marteau (pl. IX, 1) constitue une particularité de ce niveau.

c) L'ÉNÉOLITHIQUE.

Dans les stations (Auvernier, Treytel, Monruz, Saint-Blaise, Préfargier), cette phase ne se sépare de la précédente par aucune couche stérile, mais elle s'en distingue par sa constitution disparate et par certains éléments archéologiques importants (pl. VIII). C'est d'abord

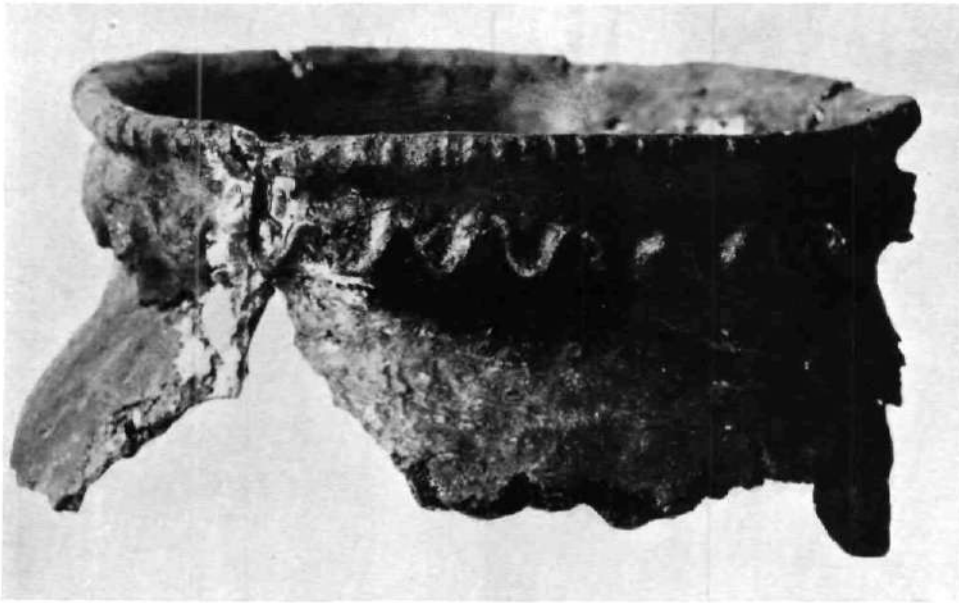


FIG. 14. — Fragments d'un col de vase du néolithique récent ; Auvernier. Musée de Neuchâtel.

l'apparition du cuivre, très rare d'ailleurs, puisqu'on ne devait pas le jeter volontiers ; puis la présence de silex étrangers, provenant, déjà manufacturés, du célèbre gisement du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire) ; enfin certains types qui sont d'origine nordique : la « hache-marteau cintrée des deux côtés à partir du renflement médian, et dont le tranchant est en outre le plus souvent prolongé à la partie inférieure »¹ (pl. IX, 7), et la céramique dite « à la ficelle », c'est-à-dire marquée de petits sillons parallèles comme en imprimeraient les brins d'une ficelle dans la pâte encore fraîche. Le décor, d'ailleurs, quel qu'il soit, se généralise à cette époque ; mais aucun vase n'a été retrouvé entier.

Avec cette phase industrielle — et déjà peut-être avec la précédente — on entre dans une ère nouvelle, l'ère des métaux.

d) LE NIVEAU DU LAC.

Une crue considérable, qui se traduit par une épaisse couche de sable et de limon, avait détruit les premiers palafittes et chassé leurs habitants. Quand le lac redescend, il n'en reste plus trace : les pieux sont ensevelis.

¹ P. VOUGA, ASA, 1929, p. 174.

Le système hydrographique formé par l'Aar et les trois lacs de Morat, Neuchâtel et Biennne tend à reprendre peu à peu son équilibre. Mais l'écoulement du lac de Neuchâtel est obstrué par les dépôts que l'Aar a accumulés à son embouchure, c'est-à-dire devant la sortie de la Thièle. Il est donc très difficile de préciser le niveau auquel le lac s'est stabilisé à la fin de la période du sapin, qui coïncide avec la suite du néolithique, et au début de la période du hêtre, qui marque la fin du néolithique.



FIG. 15. — Outils et armes de silex ; Saint-Blaise, Musée National.

En appliquant le même raisonnement que précédemment, fondé sur la profondeur des couches archéologiques d'Anvernier, LÜM évalue la hauteur du lac à 429-429,5 m. La stratification d'Anvernier témoigne, vraisemblablement, d'une histoire plus mouvementée. Après la catastrophe qui anéantit la première station, il s'en est produite une deuxième, et même une troisième, mais d'amplitude moindre, quoique suffisant à déposer une couche stérile sur une couche archéologique. D'autre part, indépendamment de ces crises, le mouvement général du lac doit avoir tendu à la baisse, à en juger du moins à l'étiage qu'il atteint pendant l'âge du bronze, et à la situation même des stations qui, suivant les fluctuations, s'avancent vers le large¹.

¹ ISCHER, *JSGU*, XXX, 1938, p. 51 (cf. *ibid.*, XXXI, 1939, p. 112), conclut de l'examen de la station de Locras-Flühstation (lac de Biennne) : « Le niveau moyen du lac de Biennne à la fin du néolithique atteignait environ 429,4 m., c'est-à-dire entre le niveau moyen actuel (429,0 m.) et celui d'avant la Correction (431,4). »

Pendant cette période, l'Aar a dû déverser au moins une partie de ses flots dans le lac de Neuchâtel, car son lit, dans le Grand Marais, ne commence à s'ensabler qu'au cours de la période suivante.

e) LA FLORE.

La physionomie de la forêt n'a guère varié pendant toute l'évolution du néolithique. Les échantillons de la couche archéologique III (néolithique moyen) ont donné, à l'analyse pollinique, les résultats suivants : forte dominance de la chênaie mixte (43 %), puis sapin (26 %), noisetier (22 %), et, en proportions moins fortes, hêtre, bouleau, aulne, pin, épicéa¹. La quantité relativement grande de pollens des composants de la chênaie mixte et en particulier du chêne, qui atteint à lui seul les 33 %, peut être due à l'homme qui favorisait le chêne et le tilleul ; la même observation vaut pour le noisetier, et éventuellement pour le hêtre dont la proportion est plus forte à Auvernier que dans la couche correspondante du Grand Marais.

Dans la couche II (néolithique récent), le sapin blanc a repris la tête, avec 32 %, suivi de la chênaie mixte (24 % dont 17 % pour le chêne), du noisetier (13 %), de l'aulne, du hêtre, du pin, du bouleau et de l'épicéa, toujours très rare.

Dans la couche supérieure (énéolithique), en revanche, le sapin subit un recul très marqué (8 %) au profit surtout du chêne (25 %), du noisetier (21 %) et de l'aulne. Mais les résultats de cette dernière analyse sont sujets à caution, parce que l'état même de la couche supérieure est peu favorable à la conservation des pollens ; aussi les calculs, ne portant que sur 64 grains, ne peuvent-ils être considérés comme définitivement valables. On s'attendrait à y constater une ascendance du hêtre, telle qu'elle s'est produite, aux dépens de la chênaie mixte, dans les marais de la Suisse orientale.

En attendant des résultats plus généraux, il semble acquis que nos régions subjurassiennes ont connu au néolithique une forêt à dominance de sapin, comme dans les hautes régions du Plateau. Quant à la diminution progressive de cette espèce et à l'accroissement du hêtre, nous y reviendrons à propos du climat de l'âge du bronze.

Les restes végétaux de nos stations neuchâteloises n'ont malheureusement pas encore été déterminés. Mais, comme la liste des plantes utilisées par les néolithiques lacustres est presque constante, il suffira d'ajouter à celles que nous avons énumérées déjà celles qu'on trouve communément, en attendant que peut-être des recherches plus précises permettent des déterminations stratigraphiques plus exactes. En fait de céréales, ni l'avoine, ni le seigle, ni l'épeau-



FIG. 16. — Outils et armes d'os ou de corne ; Saint-Blaise. Musée National.

¹ KÖHN, *Das Grosse Moos*, pp. 173 sqq. et fig. 30.

tre ne sont encore apparus, mais le millet est représenté par deux espèces, *Panicum miliaceum* et *Setaria italica*. D'après NETOLITZKY¹, la première, originaire du Turkestan, a suivi la voie du Danube, apportée dans les palafittes suisses par les brachycéphales asiatiques ; la seconde, par contre, serait indigène ; et toutes les deux resteraient étrangères aux cultures sémitiques et égyptiennes. L'orge se généralise sous la forme de *Hordeum hexastichum* ; les deux autres variétés, *H. distichum* et *H. tetrastichum* restent rares. En fait de légumes, tous les genres de fèves sont totalement absents ; le pois et la lentille sont irrégulièrement attestés² ; peut-être connaissait-on la carotte, mais pas le chou. Peut-être aussi que sont apparus à ce moment-là la poire et le raisin ; ce dernier en particulier a laissé des grains à Saint-Blaise et à Auvernier, et il n'est même pas impossible, puisque ceux d'Auvernier du moins proviennent d'une plante de culture, que la vigne ait été cultivée³.

f) LA FAUNE.

Le matériel osseux est en général moins abondant dans les couches supérieures, déjà atteintes par les fouilleurs en quelques points de leur superficie, que dans la couche inférieure ; il est cependant suffisant pour qu'on puisse établir des comparaisons⁴.

Le niveau III (néolithique moyen) est un peu moins riche en espèces sauvages que le IV ; le cerf continue à être le mieux représenté (environ 13 % de l'ensemble, à Port-Conty) ; puis viennent le castor, le blaireau, le renard, le sanglier, la martre, l'élan, l'ours, le chat, le hérisson, le grand bœuf sauvage, le chevreuil, le chamois, le lièvre, le putois et la fouine. La faune s'est appauvrie du loup, de la loutre, de l'écureuil, de la belette, de la musaraigne et du lynx, ce qui n'est vraisemblablement qu'un effet du hasard, sauf en ce qui concerne le lynx. En revanche, le même niveau III, mais à Auvernier, s'enrichit de quelques ossements d'un cheval sauvage, de race plus petite que le cheval domestique qui apparaîtra plus tard. Par ailleurs, les résultats obtenus à Auvernier ou à Cortaillod sont parallèles à ceux de Saint-Aubin, quoique moins riches ; Auvernier cependant a donné plus de bœuf sauvage et de renard⁵.

Si le néolithique ancien de Port-Conty a infirmé la théorie généralement admise, qui voulait voir les animaux domestiques s'accroître pendant le néolithique lacustre aux dépens des animaux sauvages, les couches supérieures par contre l'ont pleinement corroborée ; et cela se comprend fort bien, puisque ni RÜRIMYER ni ses successeurs ne pouvaient connaître la faune d'un niveau resté ignoré des archéologues. Les os déterminés par REVERDIN dans la couche III de Port-Conty ont donné, en effet, les proportions suivantes : individus domestiques, 97, sauvages, 76, soit 56,1 % contre 43,9 %⁶. Ces résultats concordent remarquablement avec ceux de la même couche à Cortaillod : sur 328 os examinés, 24 individus domestiques contre 20 sauvages, soit 54,5 % contre 45,5 %⁷. La comparaison avec les chiffres correspondants dans la couche inférieure de ces deux stations montre une diminution frappante des espèces domestiques, et plus frappante encore à Auvernier : sur 445 ossements de la couche III, on

¹ NETOLITZKY, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XX, 1930, pp. 49 sqq. et fig. 1.

² NEUWEILER, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), p. 114 : « A partir du néolithique, le pois et la lentille sont abondamment représentés » ; il n'en a cependant trouvé lui-même ni à Wauwil (*Mitt. d. naturf. Ges. in Luzern*, IX, 1924, p. 308), ni dans les stations néolithiques du canton de Zurich (*Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXX, 1925, p. 232). En 1905 (*Prähist. Pflanzenreste*), il signale le pois et la lentille à Saint-Blaise.

³ NEUWEILER, *Prähist. Pflanzenreste*, pp. 73 sqq. et *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), p. 115.

⁴ Cf. plus haut p. 53 la bibliographie des travaux de REVERDIN.

⁵ REVERDIN, *C. R. Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, 49, 1932, pp. 101 sqq.

⁶ *Ibid.*, 47, 1930, pp. 83 sqq.

⁷ REVERDIN, *ASAG*, V, 1928-1929, p. 45.

compte 22 individus domestiques contre 26 sauvages, soit 46,7 % contre 53,1 %, mais cette proportion, il est vrai, est faussée par une abondance extraordinaire d'os de renard « qui ont été retrouvés presque tous ensemble et dénotent, sans doute, la présence d'un atelier de préparation des peaux »¹.

Ce recul des espèces domestiques est général ; la proportion du bétail bovin dans l'ensemble de la faune diminue de moitié (16 % à Port-Conty, contre 24,2 % au niveau IV ; 10,7 % à Auvernier) ; le petit bétail, de plus de la moitié, le chien à peu près d'autant. Seul, en revanche, le porc augmente, passant, à Port-Conty, de 14 % en moyenne à 25 %, atteignant 21 % à Auvernier.

Si réellement cette diminution de la faune domestique correspond à une décadence de la culture, elle peut être mise en relation avec ce que l'archéologie, de son côté, a révélé de tout à fait parallèle, dans la technique de la céramique en particulier.

Port-Conty ne livrant pas de néolithique récent (II), REVERDIN a examiné un lot de 219 ossements provenant d'Auvernier, indiquant 29 individus, dont 72,4 % domestiques et 27,6 % sauvages². Parmi les seules espèces sauvages représentées, le cerf, le chevreuil et le lièvre comptent 2 individus, le renard et le grand bœuf 1 ; une phalange de cheval avait été recueillie dans ce même niveau au cours de fouilles antérieures. Le porc reste le plus fréquent des animaux domestiques, le chien le plus rare, tandis que la proportion du bétail à cornes remonte. Ici encore, donc, confirmation du fait reconnu par RÜRIMEYER : les néolithiques demandent de plus en plus leur subsistance aux animaux domestiques.

La couche supérieure, ou énéolithique, est trop pauvre en ossements pour permettre des comparaisons statistiques. Tout au plus peut-on penser, par analogie avec les stations suisses correspondantes, que des croisements avec les espèces sauvages, ou, éventuellement, avec des espèces domestiques nouvellement importées, ont contribué à varier quelque peu les races domestiques. C'est ainsi que non seulement le chien des tourbières présente d'importantes variations de stature, mais qu'à côté de lui apparaissent le dogue et une espèce de chien de chasse³. L'auroch (*Bos primigenius*) a peut-être été domestiqué et doit en tout cas avoir produit des croisements avec le petit bœuf des tourbières⁴. Même constatation pour la chèvre et le mouton, dont une nouvelle race apparaît à l'âge du cuivre⁵. Le porc, enfin, s'est mêlé au sanglier, qu'on cherchait d'ailleurs à domestiquer⁶. L'origine de celles de ces races nouvelles qui ne sont pas indigènes est encore imprécise.

g) L'ANTHROPOLOGIE.

Nous ne possédons guère qu'une pièce osseuse humaine provenant avec certitude d'un des niveaux supérieurs : c'est une face féminine, trouvée dans la couche II d'Auvernier, et que PITTARD a étudiée et décrite⁷. Un autre crâne, dont le signalement a été donné par le même savant, et qui fut recueilli dans les environs de Port-Conty, n'a malheureusement pas été trouvé en place ; on ne peut donc en faire état⁸. Tout le matériel antérieur aux fouilles de la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique doit provenir de l'une des trois couches

¹ REVERDIN, *C. R. Soc. Phys.*, 49, 1932, pp. 102 sqq.

² *Ibid.*, p. 103.

³ KELLER, *Haustierwelt*, p. 12 ; HILZHEIMER, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XVI, 1925-1926, p. 60.

⁴ KELLER, *op. cit.*, p. 17 ; HILZHEIMER, *loc. cit.*, p. 61 ; STUBER, *JSGU*, VI, 1913, p. 60.

⁵ KELLER, *op. cit.*, pp. 18 sqq. ; HILZHEIMER, *loc. cit.*, pp. 54 sqq. et 62 sqq.

⁶ KELLER, *op. cit.*, pp. 21 sqq. ; HILZHEIMER, *loc. cit.*, pp. 61 sqq.

⁷ PITTARD, *ASAG*, IV, 1920-1922, pp. 130 sqq.

⁸ PITTARD, *ASAG*, I, 1914-1915, pp. 171 sqq.

supérieures, mais, faute de données stratigraphiques plus précises, on n'en peut rien conclure non plus. Nous le citerons simplement, pour montrer les variations de l'indice céphalique :

Bevaix (Moulin ?), crâne féminin, ind. céph., 70,1¹ ;
 Bevaix (Châtelard), masculin, 72,7² ;
 Auvernier, enfant, 78,5³ ;
 Auvernier, féminin, 80,5⁴ ;
 Saint-Blaise, masculin, 80,7⁵ ;
 Auvernier, féminin, 81,4⁶ ;
 Auvernier, féminin, 84,5⁷.

Faute de mieux, on en reste donc au tableau généralement admis : invasion de brachycéphales au début du néolithique (*Homo alpinus*), puis infiltration progressive de dolichocéphales.

7. LE NÉOLITHIQUE TERRESTRE

Pour être, et de beaucoup, le mieux connu, le néolithique lacustre n'est cependant pas tout le néolithique. Seulement, la fréquence des palafittes sur les lacs du Plateau suisse, l'abondance des trouvailles et la relative facilité qu'il y a à les recueillir, ont fait négliger un peu le néolithique terrestre. Aussi la connaissance que nous en avons se réduit-elle, pour l'instant, à quelques rares stations — ateliers, refuges —, à des sépultures et à des trouvailles isolées : connaissance trop fragmentaire encore pour permettre d'élucider parfaitement le difficile problème des relations à établir entre la culture lacustre et celle des populations terriennes. Sans doute la vraie solution consistera-t-elle, ici encore, à s'abstenir de toute systématisation absolue, puisqu'on retrouve certaines influences, certains types mêmes, aussi bien dans les sépultures que dans les palafittes⁸.

Le groupe de sépultures le plus connu est constitué par le type dit de Chamblandes-Glis, d'après deux importantes nécropoles situées près de Lausanne et au pied du Simplon⁹. Ce sont des coffres de pierre « qui contiennent d'ordinaire des squelettes en position accroupie, souvent un homme et une femme d'âges différents. Le mobilier funéraire présente de rares pièces de silex, de type néolithique à réminiscences parfois paléolithiques, et d'abondantes parures, sous forme de coquillages méditerranéens perforés, de lamelles tirées de défenses de sangliers et de morceaux d'ocre »¹⁰. Il faut y ajouter encore la hache-marteau, les pointes de silex en forme de feuilles de laurier, et les boutons avec perforation en V. Cette culture est particulièrement bien représentée sur les bords du Léman, mais a laissé des traces éparses dans la Suisse centrale ; c'est ainsi qu'on a découvert, en 1911, à Saint-Blaise, un squelette accroupi, dans un coffre de pierre, malheureusement sans objet caractéristique : une pierre rectangu-

¹ SCHENK, *La Suisse préhistorique*, Lausanne, 1912, p. 539 ; HIS et RÜTIMEYER, *Crania helvetica*, p. 21. La table B donnée par SCHLAGENBAUPEN, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfLB*, X), pp. 90-91, publie les mensurations qu'il a été possible de prendre sur chacun de ces crânes. Cf. SCHENK, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, 1907, pp. 158 sqq.

² SCHENK, *op. cit.*, p. 542 ; STUDER et BANNWARTH, *Crania helvetica vetera*, p. 37.

³ SCHENK, *op. cit.*, p. 539 ; STUDER et BANNWARTH, *op. cit.*, p. 8.

⁴ STUDER et BANNWARTH, *op. cit.*, p. 8.

⁵ SCHENK, *op. cit.*, p. 541 ; STUDER et BANNWARTH, *op. cit.*, p. 34.

⁶ SCHENK, *op. cit.*, p. 536 (modèle de la « Femme lacustre d'Auvernier » reconstituée par KOLLMANN).

⁷ KOLLMANN, *Ant.*, 1886, p. 70 et *Verhandl. d. naturf. Ges. in Basel*, VIII, 1, 1886.

⁸ Cf. TSCHUMI, *Festschr. H. Seger, Altschlesien, Mitt. d. Schlesischen Altertumsvereins*, 5, 1934, pp. 96 sqq.

⁹ Cf. TSCHUMI, *ASAG*, IV, 1920-1922, pp. 7 sqq. (= *Beiträge zur Anthrop., Ethnol. u. Urgesch. F. Sarasin gewidmet*, 1919, pp. 248 sqq.) et *ASA*, 1920-1921 ; VIOLLIER, *Rites funéraires*, pp. 13 sqq.

¹⁰ TSCHUMI, *ASAG*, IV, 1920-1922, p. 7.

laire, polie et perforée aux angles. La détermination chronologique n'en est pas rigoureuse, mais il est possible que cette tombe se rattache au groupe de Chamblandes. Il s'agit d'ailleurs d'un groupe tout à fait composite, tant au point de vue de l'anthropologie qu'à celui de l'archéologie, puisqu'on y trouve mêlés des dolichocephales descendants des populations paléolithiques (race des Baumes-Chaudes ou de Cro-Magnon, issue de la race de Laugerie-Chancelade), des dolichocephales nordiques et des Négroïdes voisins du type de Grimaldi¹; et puisque Tschumi y a trouvé une racine italique, une racine pyrénéenne et des influences venues du nord de la France². Une culture aussi hétérogène témoigne bien de la complexité du néolithique. Et sans qu'on puisse encore préciser davantage, il y a là certainement des coïncidences assez frappantes avec le néolithique lacustre, surtout dans sa première phase : la présence de dolichocephales, les affinités avec Grimaldi et, plus généralement, avec les Pyrénées, le Midi de la France et le nord de l'Italie, le goût pour la parure, en particulier pour ces lamelles tirées d'une défense de sanglier... Mais il s'agit là surtout de survivances paléolithiques.

Au-dessus du niveau mésolithique, l'abri sous roche du Col-des-Roches, près du Locle, présentait deux assises néolithiques. L'inférieure (pl. IV, 9-25 et fig. 17) a livré environ 600 pièces de silex indigène, dont 200 tout au plus ont pu être classées selon des types d'outillage connus³; le caractère en est archaïque « à faciès plutôt ancien et à reminiscences tardenoisiennes », mais il s'y mêlait des fragments de céramique : un tesson muni d'un mamelon non perforé, un autre décoré d'incisions, et, selon Pinaoutet, des fragments pourvus d'anses; en outre une perle en stéatite et des galets peut-être colorés d'ocre. La faune marque une forte prédominance de cerfs, accompagnés d'ours, de sangliers, de renards, de loups, d'élaus et de blaireaux. Le chien est inconnu, mais les autres animaux domestiques sont représentés, avec une forte proportion de pores.



FIG. 17. — Deux burins du niveau moyen du Col-des-Roches. Musée de Neuchâtel.

Le niveau supérieur (pl. IV, 26-32), séparé du précédent par 20-30 cm. de groise, est passablement différent, et, d'ailleurs, beaucoup moins riche : 8 lames de silex soigneusement retouchées, 2 pointes de flèches triangulaires, quelques fragments de céramique, dont l'un porte un mamelon non perforé, un autre une anse à section circulaire; Pinaoutet y a découvert un fragment de hache en serpentine polie. La faune, peu abondante, comprend le cerf, le loup, la martre et, en fait d'espèces domestiques, le bœuf et la chèvre ou le mouton : l'absence de porc, en particulier, doit être fortuite, puisque ce niveau n'a livré en tout que 30 fragments osseux, dont 24 pour le seul cerf.

Il est encore impossible de préciser les relations qui ont pu exister entre le néolithique de nos lacs et celui de cette station isolée dans le Jura; on est plutôt frappé par leurs dissemblances. L'outillage lithique du niveau moyen du Col-des-Roches (III) rappelle parfois les industries paléolithiques ou épipaléolithiques des environs d'Olten⁴. Mais il va de soi qu'il ne peut s'agir ici d'une évolution locale... qui aurait domestiqué des animaux et inventé la

¹ SCHENK, *La Suisse préhistorique*, p. 547.

² TSCHUMI, *Altshlesien*, 5, 1934, pp. 9 sqq.

³ REVERDIN, *JSGU*, XXII, 1930, pp. 141 sqq.

⁴ DICKENBÄMMLI, cf. en part., *JSGU*, IV, 1911, pp. 66 sqq.; V, 1912, pp. 108 sqq. et 238 sqq.; X, 1917, pp. 100 sqq. — SÄLHÖLDE-OLLEN, fouillé par REVERDIN, *C. R. Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, 40, 1923, pp. 104 sqq. et *ASA*, 1924, pp. 1 sqq. — BORN, Wurznan, Egerkingen, Gunzgen, etc., cf. *JSGU*, pass.

céramique. Rien non plus dans le Jura français n'offre une image correspondante, sauf peut-être la petite anse tubulaire, qui y apparaît plus tôt que chez les populations lacustres¹. Ce mélange d'archaïsme dans la technique de la pierre et d'une connaissance déjà avancée des possibilités de la céramique fait penser à des populations indigènes, si l'on peut ainsi parler, qui se seraient assimilés les procédés nouveaux tels qu'elles avaient pu les observer ailleurs. L'hypothèse de populations qui auraient vécu dans le Jura au moment des invasions néolithiques n'est certes pas insoutenable, et nous allons la retrouver².

Enfin, quelques grottes des gorges de l'Arcuse dans lesquelles on a effectué des fouilles ont révélé des vestiges néolithiques. Dans la grotte de Trois-Rods, des ossements d'animaux domestiques et des tessons de poterie pourraient indiquer une occupation au moins temporaire³. A la grotte du Four, où se sont accumulés les restes disparates d'à peu près toutes les époques préhistoriques, un amas de pointes de flèches en silex a pu faire croire à une cachette⁴. Dans les éboulis de Cotencher, enfin, un matériel très composite a été daté dans son ensemble du La Tène III ; il comporte pourtant des pièces d'apparence néolithique⁵.

8. L'ORIGINE DES CIVILISATIONS NÉOLITHIQUES LACUSTRES

Il nous reste à rechercher maintenant le point de départ de cette civilisation néolithique qui s'est établie sur le bord de nos lacs, et les voies qu'elle a suivies pour y parvenir. Et il faut dire d'emblée que nos connaissances actuelles ne nous permettent guère que des hypothèses, car, si le néolithique lacustre du Plateau suisse est sans doute la période la mieux connue de la préhistoire, les origines mêmes de cette civilisation sont encore bien obscures, et ses routes — présumées — de pénétration demeurent parsemées de lacunes considérables. Schématiquement, on peut admettre que le néolithique, avec tout ce qu'il comporte d'innovations, a pris naissance dans le Proche-Orient et en Égypte, et que, de là, il s'est propagé en Europe selon deux grandes voies, le Danube et l'Afrique du nord : à quoi s'ajoute un troisième courant descendu — ou redescendu — du nord. C'est dire que, à nous en tenir au petit domaine qui est ici le nôtre, la civilisation nouvelle a pu nous arriver de l'est comme de l'ouest, du sud comme du nord.

Ajoutons encore à cela quelques remarques préliminaires, qui concernent plus spécialement le néolithique lacustre.

D'abord, dans le cours général du néolithique, nos stations sont relativement tardives, donc, éventuellement, pénétrées d'influences ou d'emprunts d'autant plus nombreux. Effectivement, les éléments définis par MENCHIN comme propres aux premiers envahisseurs néolithiques — c'est-à-dire surtout la domestication du porc et la hache à section cylindrique — arrivent dans nos stations déjà mêlés d'éléments postérieurs⁶ et peut-être certaines haches très particulières du néolithique ancien neuchâtelois remontent-elles à des prototypes de cuivre (fig. 11).

¹ PINOUTET, *Les études rhodaniennes*, V, 1929, pp. 64 sqq. et *Institut international d'Anthrop.*, 2^{me} Session, Prague, 1929.

² On pourrait songer à prouver un contact éventuel entre ces deux groupes par le fait que les lacustres se servaient d'asphalte en guise de colle ; or le gisement d'asphalte du Val-de-Travers est bien connu (cf. TSCHEUNI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 45). Mais l'exploitation — souterraine — en est difficile et rien n'indique que les néolithiques s'y soient livrés. En revanche, il existe des affleurements d'asphalte au bord du lac.

³ OTZ, *Bull. Soc. Neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 273 et HEIERLI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 136.

⁴ BELLENOT, *MN*, 1917, p. 187 et *JSGU*, X, 1917, p. 32.

⁵ P. VOUGA dans *Cotencher*, pp. 24 sqq.

⁶ MENCHIN, *Weltg. d. Steinz.*, part. pp. 274 sqq.

Ensuite, les dernières fouilles de la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique suggèrent qu'il n'y a pas eu chez nous une, mais bien deux arrivées néolithiques à la phase la plus ancienne.

Enfin, il faudrait pouvoir tenir compte avec quelque précision des survivances épipaléolithiques qui ont pu et dû exercer leur influence — non pas seulement au pied du Jura, mais tout au long du parcours suivi par les migrations. C'est là un point particulièrement délicat puisqu'il suppose des connaissances que nous n'avons guère.

Ces difficultés, pour être redoutables, n'ont pas empêché l'élaboration de quelques hypothèses, dont celle qui fit le plus de bruit est sans doute celle que proposa REINERTH¹. A l'en croire, la Suisse néolithique aurait été parcourue d'abord par un courant d'invasion d'origine occidentale qui aurait laissé ses traces dans l'ouest du Plateau surtout, au bord des lacs et des rivières ; un courant postérieur, d'origine nordique, aurait occupé de préférence les régions vallonnées de l'est et du nord-est ; la couche inférieure d'Auvernier, de Cortailod, de Port-Conty, appartiendrait à ce groupe nordique, cependant que le niveau inférieur de Treytel serait occidental. Puis, de la fusion de ces deux éléments auxquels se serait ajouté un apport oriental-danubien, serait née une civilisation mixte qui serait le « néolithique lacustre » classique ; le mélange toutefois serait composé de doses inégales, puisque l'élément nordique y serait primordial² : il faut bien, apparemment, lui attribuer cette hégémonie, puisqu'il s'agit de peuples indo-germaniques ! A la dernière phase, enfin, les apports occidentaux se font de nouveau plus nombreux.

Les préhistoriens suisses n'ont pas tardé à réfuter ces vues trop schématiques³. Il suffira ici de rappeler, après P. VOUGA, que la station de Treytel, par exemple, loin d'être antérieure à Auvernier ou à Port-Conty, débute à la phase III du néolithique lacustre — et que les apports nordiques caractéristiques n'apparaissent chez nous qu'au niveau supérieur : la hache-marteau et la céramique à la ficelle. Ajoutons qu'une partie de l'argumentation de REINERTH se fonde sur l'hypothèse que la sécheresse — présumée — aurait fait sentir ses effets en Suisse occidentale plus tôt qu'en Suisse orientale et que, par conséquent, le Plateau aurait été accessible par l'ouest avant de l'être par le nord-est. Il y a là certes une tentative intéressante de fonder une histoire du peuplement sur les données de la climatologie et de la paléobotanique ; seulement, les données qu'a utilisées REINERTH, celles de GAMS et NORDHAGEN, ont dû être révisées : la fameuse époque sèche néolithique n'est plus du tout si bien assurée, et il semble bien, au surplus, que dans notre région en tout cas la période de la chênaie mixte, pendant laquelle se produit l'immigration néolithique, se soit trouvée écourtée au profit du sapin ; or on ne peut guère penser ni qu'une forêt qu'envahit le sapin soit plus aisée à franchir qu'une forêt de chênes et d'ormes telle qu'elle régnait encore en Suisse orientale, ni surtout que l'accroissement du sapin corresponde à un climat sec.

S'il y a quelque chose à retenir de cet essai, c'est tout au plus — ce que nous savions déjà — que le néolithique lacustre n'est pas le fait d'une seule poussée d'immigration, mais de deux, sans compter les influences secondaires.

L'origine de la première de ces vagues, c'est-à-dire du néolithique lacustre ancien, a été étudiée il y a peu par P. VOUGA, dont voici la conclusion : « A mon avis, le néolithique ancien trouverait actuellement sa plus ancienne étape dans la culture de Merimde-Benisalâme, dans le

¹ REINERTH, *Chronologie d. jüngeren Steinzeit*, Augsburg, 1924, et *Die jüngere Steinzeit d. Schweiz*, Augsburg, 1926.

² REINERTH, *Die jüngere Steinzeit d. Schweiz*, p. 220.

³ TATABINOFF, *JSGU*, XV, 1923, p. 39 et XVI, 1924, p. 31 ; P. VOUGA, *WPZ*, XI, 1924, pp. 20 sqq. (avec riposte de REINERTH, *ibid.*, pp. 97 sqq.) et XVI, 1929, pp. 1 sqq. ; ISCHER, *ASA*, 1927, pp. 201 sqq. ; VIOLLIER, *MAGZ*, XXX, 6, 1930 (*PfJB*, XI), pp. 5 sqq. ; VOGT, *Germania*, 18, 1934, p. 89.

Delta du Nil »¹. Cette station, fouillée par les soins de l'Académie des Sciences de Vienne, a révélé une culture qui, pour l'instant, n'apparaît que là et dont rien, semble-t-il, ne se prolonge, en Égypte même, au delà du néolithique². En revanche, MENGIN et CHILDE³, constatant de frappantes analogies entre cette industrie de la Basse-Égypte et le néolithique de l'Europe occidentale (plus particulièrement, la culture dite des palafittes, celle de Michelsberg et celle de Windmill Hill), pouvaient établir l'existence d'une vague qui partait du Delta, suivait le nord de l'Afrique et arrivait en Europe occidentale. Ces indications assez sommaires, fondées surtout sur la céramique, la hache cylindrique et la forte proportion de pores, ont été précisées par P. VOUGA, qui a fait remarquer une filiation directe de certains types de Merimde-Benisalâme à ceux du néolithique lacustre ancien : qualité et formes de la céramique, mamelons perforés ou non, faune, parure, etc. Il faudrait peut-être ajouter à cela l'identité des céréales cultivées, que nous avons relevée plus haut.

Quelle que soit cependant la parenté entre ces deux cultures, il va de soi que, originaire de l'Égypte, le néolithique n'a pas pu se trouver transplanté tel quel sur le bord de nos lacs ; au cours de ses pérégrinations, il aura pu s'enrichir ou s'appauvrir, il aura dû en tout cas se modifier. « Il se serait répandu, ajoute VOUGA, en suivant les côtes de l'Afrique (où il aurait peut-être subi une influence capsicenne), jusque sur les côtes des golfes de Gênes et du Lion. De cette région, où il aurait sans doute évolué assez longtemps, il aurait passé les Alpes... Mais je n'arrive malheureusement pas à établir la route suivie, d'une part parce que nous sommes trop peu renseignés sur le néolithique des vallées du Rhône et du Tessin ; d'autre part, parce que j'ai pu constater l'existence de notre néolithique ancien à Varese et à Thoune, localités qui sembleraient désigner le Tessin, aussi bien que dans la région de Chambéry et sur les bords du Rhône⁴ ». Effectivement, le néolithique du Midi de la France, quoique assez abondant, est mal connu ; on sait cependant que vers la fin de cette période, apparaît une culture particulière, dite civilisation des grottes, où l'on a pu distinguer deux phases⁵ ; la première de ces phases présente une céramique fruste, décorée de bourrelets en relief et d'impressions digitales, que MENGIN a rapproché de celle du Dickenbännli⁶ ; et cette première affinité entre l'Espagne, le sud de la France et la Suisse se trouve corroborée par l'analogie que le même auteur a pu constater entre la céramique du néolithique lacustre ancien et celle de la seconde phase de la civilisation des grottes : céramique de meilleure qualité, à décor en relief ou parfois incisé. On sait aussi que cette culture s'est propagée vers le nord, c'est-à-dire qu'elle a remonté la vallée du Rhône ; or, dans cette région, où les peuples semblent s'être passablement mêlés, le premier peuplement néolithique a dû être le fait d'une race de dolicho-céphales du type Laugerie-Chancelade évolué en type des Baumes-Chaudes⁷. Malheureusement tout cela est fragmentaire et bien insuffisant.

¹ VOUGA, *Néol. lac. anc.*, p. 73.

² LUKKEN, *Bericht über die von der Akad. der Wissensch. in Wien nach dem Westdelta entsendete Exped.*, *Denkschr. d. Akad. d. Wissensch. in Wien, phil.-hist. Klasse*, 68, 3, 1928 ; *Anz. d. Akad. d. Wissensch. in Wien, phil.-hist. Klasse*, 1929, XVI-XVIII, pp. 156 sqq. ; 1930, V-XIII, pp. 21 sqq. ; 1932, I-IV, pp. 36 sqq. MENGIN, *ibid.*, 1933, XVI-XXVII, pp. 82 sqq. et *Proceedings of the first Congress of prehist. and protohist. Sciences*, Londres, 1932.

³ CHILDE, *L'Orient préhistorique*, trad. fr., Paris, 1935, pp. 64 sqq.

⁴ VOUGA, *op. cit.*, p. 73 ; cf. *JSGU*, XXV, 1933, pp. 36 sqq. et *Fêtes et VIII^{me} Congrès du Rhône*, Lausanne, 1934, pp. 38 sqq. ; S. PENNET nous communique que le Musée Savoisien, à Chambéry, possède un mobilier néolithique trouvé sur le plateau de Saint-Saturnin, au-dessus de Chambéry, et composé de petits silex non géométriques associés à une céramique rappelant celle du néolithique lacustre ancien, avec, en particulier, des mamelons non perforés. Peut-être d'ailleurs s'agit-il de deux mobiliers mêlés.

⁵ BOSCH GIMPERA et SERRA RAFOLS, *Realtà*, IV, 1, p. 22 (trad. fr. dans *Rev. anthrop.*, 35, 1925, pp. 341 sqq.). Cependant, l'abbé DURAND, curé de Montségur-le-Château, dans l'Ariège, qui a trouvé « un gisement néolithique des cavernes nettement stratifié », écrivait à P. VOUGA que « à peu près tout ce qu'on a écrit sur le néolithique des cavernes jusqu'à présent est incomplet ou inexact ».

⁶ MENGIN, *Weltg. d. Steinz.*, p. 68.

⁷ MARC. DELLENNACH, *Massif alpin*, pp. 93 sqq.

En Italie, en revanche, les études que M^{me} LAVIOSA-ZAMBOTTI a consacrées à la civilisation néolithique de la Lombardie occidentale, du lac de Varese en particulier, ont été des plus fertiles. Elles lui ont permis, en effet, non seulement de déterminer une culture à laquelle elle a réservé le nom de la Lagozza, mais surtout de montrer les affinités très étroites qui relie cette culture avec notre néolithique lacustre ancien, d'une part, et avec les camps retranchés de l'est de la France, d'autre part. « Les cultures de la Lagozza, de Cortailod et du Camp de Chassey — dans cette dernière, étant donné l'unité de culture manifeste, on comprend également ici celle des grottes méridionales françaises — composent donc trois faciès de civilisation analogues, avec quelques variantes régionales. On peut présumer que cette ample sphère occidentale doit s'unir par de très nombreuses correspondances à celle des grottes espagnoles du centre et du nord, ainsi qu'à la culture dolménique portugaise du type d'Alcalar. Plus au nord, le cercle s'élargit, comprenant la culture dolménique bretonne — où la céramique monochrome revêt des aspects voisins soit de la nôtre, soit de la céramique ibérique d'Alcalar — ; de là, la culture écossaise de la Clyde. Seulement, au fur et à mesure que nous nous éloignons vers le nord, les groupes se laissent pénétrer aussi d'autres influences variées. Dans cette sphère peut aussi être comprise, par certains aspects, la culture anglaise de Windmill-Hill »¹. L'unité de culture, toutefois, n'est évidemment pas parfaite ; c'est ainsi que, se fondant avant tout sur les types céramiques mais complétant cette étude par l'examen d'autres objets — les pendeloques de corne et les fusaïoles en particulier —, P. LAVIOSA-ZAMBOTTI est amenée à conclure que les affinités sont plus grandes entre les groupes de Chassey et de Cortailod qu'entre ces deux groupes et celui de la Lagozza, mais que les relations se maintiennent plus longtemps entre la France et l'Italie qu'entre la France et la Suisse². Il y a, à agrandir trop ces groupes de cultures, un inconvénient évident : on en diminue d'autant l'homogénéité ; au surplus, les relations chronologiques entre les divers centres de chacun de ces groupes restent tout aussi malaisées à définir. D'autre part, il nous paraît assez dangereux de donner à un « concept archéologique » plus d'extension qu'il n'en comporte généralement et d'écrire par exemple que « il n'est pas exclu que la culture de Cortailod et la culture de la Lagozza s'interprètent plutôt comme deux faciès sœurs, originaires d'un fonds commun qui serait le fonds français des grottes et du Camp de Chassey »³. Or, la culture dont le Camp de Chassey est le représentant typique est, d'après BOSCH-GIMPERA⁴, de beaucoup postérieure, puisqu'elle date de la fin du néolithique, peut-être même du début de l'âge du bronze ; c'est d'ailleurs une culture éminemment composite, mais dont les caractères les plus frappants — la céramique à décor géométrique incisé et à anses en tuyaux d'orgue — restent inconnus dans notre niveau inférieur. Cependant, du fait même que le Camp de Chassey révèle une culture hétéroclite mais dans laquelle les éléments méridionaux — sud-est et sud-ouest — sont prédominants, on peut logiquement s'attendre à y trouver les apports typiques des grottes du sud, tels qu'ils se sont répandus également dans les palafittes de Suisse et de Lombardie. Et c'est là sans doute ce que P. LAVIOSA-ZAMBOTTI a voulu indiquer : un rayonnement dont le centre serait dans le sud-est de la France, et qui atteindrait, pas forcément en même temps ni à la même phase de développement, la Lombardie, le Plateau suisse et la Bourgogne, évoluant ensuite, dans chacune de ces trois régions, selon les ressources

¹ P. LAVIOSA-ZAMBOTTI, *Civiltà palafitticola lombarda e Civiltà di Golasecca*, Côme, 1939, p. 169.

² *Op. cit.*, surtout p. 155.

³ *Op. cit.*, p. 156.

⁴ BOSCH-GIMPERA, *Realtà*, VI, 1, p. 41 ; cf. GOURY, *L'homme des cités lacustres*, II, pp. 370 sqq. et part. p. 380. — Voir cependant les fouilles du Fort-Harrouard, où « la poterie de Chassey ne se rencontre qu'à la base de la couche inférieure (néolithique) sans jamais reparaitre plus haut », PHILIPPE, *Soc. normande d'études préhist.*, XXV bis, Rouen, 1927, et *L'Anthr.*, 47, 3-4, 1937.

locales, les substrats indigènes et les contacts extérieurs. Voici donc constitué un grand groupe auquel il semble bien que l'on puisse rattacher définitivement notre néolithique lacustre ancien et qui prendra plus de solidité quand on aura pu étudier les restes végétaux et animaux des gisements français et italiens.

Cela cependant ne résout pas encore toutes les questions que pose l'assise inférieure de nos stations lacustres : quelles relations établir entre les palafittes, le néolithique terrestre, et le groupe de Chamblandes, dès lors qu'on leur suppose à tous une origine, ou du moins une ascendance partielle, commune ? quelle part attribuer aux survivances magdaléniennes de l'Europe occidentale ? Si l'usage de l'ocre rouge ou jaune, les pendeloques à décor géométrique, les lamelles de silex et les doubles pointes en os peuvent être considérés comme des héritages du paléolithique, et propres — sauf l'ocre — au néolithique lacustre inférieur¹, encore faudrait-il déterminer s'ils sont dus à des peuples méditerranéens ou jurassiens.

Quelle que doive être la réponse à ces questions — et elle dépend pour une bonne part des investigations qui restent à faire en France —, un fait doit être considéré comme acquis, c'est que les premiers colons néolithiques nous sont arrivés du sud². Toutefois, à y regarder de près, on a l'impression que la culture qu'ils ont apportée ne formait pas un tout très homogène, que la station de Tivoli (Saint-Aubin), par exemple, n'est pas exactement comparable au niveau inférieur d'Auvernier ou de Port-Conty. Cette station, malheureusement, est constamment submergée et les procédés actuels ne permettent pas d'y entreprendre des fouilles méthodiques ; mais on y a pêché des vases, parfois entiers (fig. 8-10), qui témoignent d'un art plus évolué et plus sûr que les fragments recueillis ailleurs³. S'agit-il d'une phase quelque peu postérieure, quoique appartenant à la même culture ? ou d'un courant qui aurait la même origine, mais, ayant emprunté un autre itinéraire, se serait trouvé en contact avec d'autres groupes ? Seules, des recherches sur l'emplacement de Tivoli seraient susceptibles de fournir la réponse à cette question.

En attendant, on peut songer à éclairer cette constatation par comparaison avec les faits archéologiques dans tout le domaine des palafittes, tels qu'ils ont été présentés il y a quelques années par Vogt. Selon cet auteur, le néolithique lacustre se répartit en trois cultures⁴ ; la première est le néolithique ancien de P. Vouga, baptisé — assez malencontreusement — du nom de *Cortailod-Kultur* ; elle s'étend surtout en Suisse occidentale, mais se trouve également, quoique plus rarement, en Suisse orientale (jusqu'à Obermeilen, sur le lac de Zurich). La deuxième, contemporaine de la première, et à laquelle Vogt réserve le nom de *Michelsberger-Kultur*, s'est répandue en Suisse orientale ; la station-type en est le Weiher, près de Thayngen (Schaffhouse) ; quoique appartenant également au grand groupe occidental néolithique, elle diffère nettement de la *Cortailod-Kultur*, en particulier par sa céramique, qui connaît, entre autres types, la cruche à anse. La troisième phase, enfin, qui, avec de légères variantes locales, se retrouve dans toutes les stations du Plateau suisse, est dénommée *Horgener-Kultur* ; elle nous occupera tout à l'heure. Cette répartition géographique est, il va de soi, schématique, et Vogt insiste sur la possibilité, ou même la probabilité d'influences et d'emprunts qui peuvent avoir contaminé, dans les régions limites surtout, les deux premières cultures arrivées simultanément sur le Plateau. De fait, certains types de céramique qu'il publie comme caractéristiques de la *Michelsberger-Kultur* se retrouvent chez nous, dans le niveau inférieur, mais à Tivoli, et non à Auvernier ni à Port-

¹ Cf. *JSGU*, XXIII, 1931, p. 14.

² CHILDE, partisan d'abord d'une origine danubienne (*The Dawn of Europ. Civilisation*, 1925, p. 147), s'est rallié à cette vue, « si déplaisant qu'il puisse être d'avoir à en appeler à l'inconnu », *The Danube in Prehistory*, Oxford, 1929, p. 172.

³ P. VOUGA, *JSGU*, XXV, 1933, p. 51 et XIX, 1937, pp. 54 sqq.

⁴ VOGT, *Germania*, 18, 1934, pp. 89 sqq.

Conty¹. Cependant, à poursuivre la comparaison, on ne constaterait plus guère d'analogies : Tivoli ne connaît pas plus qu'Auvernier ou que Port-Conty la cruche à anse ou le vase caliciforme, et l'inventaire plus complet du Weiher publié par SULZBERGER² ne montre rien qui soit familier à notre néolithique ancien ; il est vrai que le gisement de Tivoli, qui prend ainsi un grand intérêt, n'a pas pu encore être complètement exploré.

Si donc on peut, comme il le semble, distinguer deux phases dans le néolithique ancien de notre lac, ce n'est vraisemblablement pas à une influence de Michelsberg qu'il faudrait l'attribuer, mais peut-être à une seconde pénétration, éventuellement un peu postérieure, de même origine méridionale, mais ayant suivi une autre voie. Là-dessus, seules des fouilles pourront nous renseigner.

Ces premiers palafitteurs disparaissent de notre région à la suite d'une crue. Ce n'est pas eux, en effet, qui réapparaissent à la période suivante — ou en tout cas ce n'est pas eux seuls : les industries et le mode de vie tel qu'on peut le déduire de la faune rendent inacceptable cette manière de voir. Il est fort possible, en revanche, qu'on discerne leurs traces dans le Jura français, près de Salins et dans la vallée du Doubs en aval de Besançon, où PIROUTET a signalé deux stations dont le mobilier offre de frappantes analogies avec le néolithique lacustre ancien³. Mais ce n'est là qu'une hypothèse encore mal vérifiée.

Il serait fort improbable, à première vue, que la phase suivante, qui se retrouve à peu près identique dans toute la Suisse et dans les territoires voisins, ait constitué une espèce de culture « fermée », c'est-à-dire qui n'aurait guère subi d'influences externes. On constate bien une étonnante uniformité dans le degré de civilisation et dans les procédés techniques (fig. 15 et 16), en particulier dans la pauvreté du décor sur la céramique ; mais comme il ne peut s'agir de populations autochtones, le « groupe des palafittes » doit se rattacher à quelque autre groupe. Mais auquel ?

Faire dériver cette nouvelle culture de celle qui l'avait précédée, la typologie s'y oppose : il y a certainement un apport nouveau — et qui n'est pas toujours un progrès. Cependant, dans leurs grandes lignes comme dans quelques détails, les deux cultures ne sont pas foncièrement différentes, et elles paraissent se rattacher toutes deux à un même groupe, au groupe occidental. On ne retiendra donc pas, pour l'instant, la théorie de CHILDE, qui voit dans le néolithique moyen « un mélange entre les premiers éléments occidentaux et des éléments seconds « nordiques », c'est-à-dire danubiens »⁴ : la céramique danubienne est d'un type très caractéristique qui n'apparaît pas chez nous. Un autre savant anglais, PEAKE, oppose à ce courant danubien un vaste mouvement d'expansion parti de la péninsule ibérique et répandu, ici et là, en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne du sud et en Angleterre⁵. Il est le fait de tribus de chasseurs, passablement incultes au demeurant, quoiqu'ils se soient assimilés quelques notions d'agriculture, d'élevage et de poterie. Et il y aurait certes dans cette vue de quoi nous séduire, si elle ne méconnaissait ce fait impérieusement établi par la stratigraphie et la typologie : il n'y a pas chez nous un, mais bien deux peuplements néolithiques. Or, ce courant venu de la péninsule ibérique — et vraisemblablement de plus loin encore, le long de l'Afrique du nord —, ce courant qui propage de l'Atlantique au Rhin sa céramique dérivée d'ustensiles de cuir et très pauvre en décoration, sa hache cylindrique et

¹ *Loc. cit.*, pl. II, fig. 7 et 9.

² SULZBERGER, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), pp. 19 sqq. et pl. XII-XV.

³ PIROUTET, *Les Études rhodaniennes*, V, 1929, pp. 75 sqq.

⁴ CHILDE, *The Danube in Prehistory*, p. 173.

⁵ PEAKE, *Memoirs and Proceedings of the Manchester literary and philosophical Society*, 81, juin 1937, pp. 37 sqq.

ses gaines faites d'un andouiller, c'est le groupe de Michelsberg, c'est le groupe des camps fortifiés de l'est de la France, ce sont d'autres groupes encore, en Bretagne, en Angleterre, et c'est aussi, avec ses caractères particuliers, notre néolithique lacustre ancien ; mais ce n'est pas le néolithique moyen. Ce n'est en tout cas pas tout le néolithique moyen, avec ses grands vases à bords droits, ou ses haches perforées.

Dans une étude récente, Vogt a renouvelé le problème en rapprochant sa *Horgener Kultur*, qui équivaut au néolithique moyen de P. Vouga, de la culture propre aux vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise¹. Une vague d'invasion, pénétrant en Suisse par la Trouée de Belfort vraisemblablement, y aurait rencontré des substrats plus ou moins différenciés entre eux avec lesquels elle se serait amalgamée ; il en serait issu cette culture que l'on appelait naguère « le bel âge de la pierre », ou « le néolithique lacustre », et qui se retrouve à peu près identique sur toute l'étendue du Plateau suisse, avec cependant des variantes locales. Cette hypothèse mérite examen, et l'examen consistera en une confrontation.

La civilisation qui s'est développée, à la fin du néolithique et pendant l'énéolithique, dans les vallées de la Seine, de l'Oise et de la Marne (l'abréviation SOM est devenue d'usage courant dans la littérature allemande et anglaise) n'est malheureusement pas très bien connue, c'est-à-dire qu'on ignore à peu près complètement ses établissements, et qu'on n'en a guère que des sépultures². Ce sont des sépultures collectives, soit dans des grottes artificielles, soit dans des monuments mégalithiques, dolmens ou allées couvertes ; le mobilier funéraire n'est pas très abondant, mais caractéristique. Tout l'outillage, ou presque, est en silex ; on en fait des haches, dont le type n'est pas très net, des pointes de flèches dont la plupart ont le tranchant transversal. La céramique est très grossière, de pâte comme de lignes ; la forme presque unique qu'elle présente est une espèce de vase cylindrique, assez haut, et qui ne porte que de rares décorations, sous forme d'incisions géométriques ou de cordons en relief. En guise de pendeloques, des amulettes craniennes, des haches-fétiches, des segments de cercle en pierre plate perforés aux deux extrémités, des coquilles, des perles de callaïs, d'ambre ou de cuivre. Enfin, ces tombes ont livré quelques rares haches perforées, et même des haches-marteaux de type nordique ; certaines ont dû être emmanchées dans des gaines perforées. Dans l'ensemble, il s'agit très clairement d'une civilisation spéciale, dérivée du campignien qui florissait dans les mêmes régions, et restée « civilisation du silex ». AOBERG avait déjà montré sa particularité, ses affinités nordiques, CHILDE en fait « un groupe étranger, interposé comme un bloc solide entre l'aire d'expansion de Michelsberg, sur le Rhin et en Belgique, et les groupes de Chassey, sur l'Yonne, l'Eure et la Seine inférieure »³, c'est-à-dire une culture qui ne procéderait pas, au moins à l'origine, du vaste complexe occidental. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de son origine, et à ne la considérer que comme une donnée, pour ainsi dire, cette civilisation de Seine-Oise-Marne est en tout cas assez tardive⁴, et a subi déjà par conséquent de multiples influences. Elle a reçu du sud, vraisemblablement, celles de ses pointes de flèches qui n'ont pas le tranchant transversal, le décor en relief sur la céramique, et peut-être même le type de sépulture en allée couverte ; la hache perforée semble lui être venue du Rhin, et la gaine per-

¹ VOGT, *ASA*, 1938, pp. 1 sqq. Cf. KELLER-TARNUZZER, *Die Herkunft des Schweizervolkes*, Frauenfeld, 1936.

² AOBERG, *Studier öfver den yngre Stenaldern i Norden och Västeruropa* (résumé en français), Norrköping, 1912. BOSCH GIMPERA et SERRA RAFOLS, *Realter.*, IV, 1, pp. 8 sqq. (trad. fr. dans *Rev. anthrop.*, 35, 40-42, 1925 ; 36, 7-9, 1926 et 37, 7-9, 1927).

³ CHILDE, *Archeol. Journal*, LXXXVIII, 1931, p. 50.

⁴ Cf. cependant FAVRET, *La préhistoire et la protohistoire dans le département de la Marne*, Châlons, 1936, p. 23 : « L'ensemble du mobilier de ces grottes peut être attribué à une époque assez avancée du néolithique, mais cependant à un néolithique franc, à ce que Vouga appelle le néolithique moyen. Certains voudraient le faire descendre jusqu'au chalcolithique, surtout sous prétexte que DE BAYE aurait trouvé dans une de ces grottes une perle de cuivre. Mais il s'agit là d'un fait assez discutable... J. de BAYE, que j'ai plusieurs fois interrogé sur ce sujet, affirmait n'avoir jamais trouvé cette perle dans ses grottes. »

forée est un type étranger aux cultures du silex, dont les haches, n'étant pas arrondies, ne risquent pas de tourner dans le manche. Ces questions ont ici leur importance, qui deviendrait capitale si nous connaissions mieux la chronologie du néolithique français. Elles permettent de définir, par élimination, ceux des traits de cette civilisation qui lui appartiennent en propre, et qui sont : le rite funéraire, avec ses figures stylisées et gravées, la technique du silex, et en particulier des pointes de flèches, la céramique. Il va bien sans dire qu'un peuple peut propager un type quelconque sans en être l'inventeur, et que, théoriquement, rien n'empêche qu'une migration partie des vallées du nord de la France ait introduit chez nous la hache perforée qu'elle aurait elle-même reçue d'ailleurs ; encore faut-il s'assurer que cet apport n'a pas pu s'opérer en sens contraire, ou qu'une même influence extérieure ne l'a pas fait connaître simultanément aux deux groupes. Et de fait, le mouvement contraire à celui que suppose VoGT a été également imaginé, dans une étude, à la vérité trop schématique, donnée par POISSON : « Dans les bassins de la Seine, de l'Oise et de la Marne, la fusion des brachycéphales (venus de l'est, et groupés surtout dans les palattes) avec les dolichocephales mégalithiques a donné à la période néolithique la civilisation appelée par BOSCH « de Seine-Marne-Oise », comprenant des allées couvertes avec ouvertures circulaires dans les portes, et des grottes sépulcrales ¹. »

Qu'il y ait des liens entre la civilisation de Seine-Oise-Marne et notre néolithique lacustre, cela nous paraît incontestable ; mais nous hésitons à suivre VoGT dans ses conclusions, qui, dans notre région du moins, ne nous semblent pas suffisamment établies. Sans étudier tout le problème typologique, nous noterons cependant la rareté, dans nos stations, des types industriels qui caractérisent les sépultures françaises. Seule, la hache perforée semblerait avoir suivi une évolution parallèle dans les deux régions ; de part et d'autre, en effet, on reconnaît la présence de haches perforées d'abord triangulaires, puis affectant des formes plus compliquées dues soit à une évolution naturelle, soit à des emprunts ². Mais ce parallélisme n'a aucune valeur probante en faveur d'une filiation directe d'une culture à l'autre. D'autre part, on s'explique difficilement qu'une population qui aurait transporté ses rites funéraires ³ jusqu'en Scandinavie, qui pourtant avait les siens, et bien établis, ne les ait pas imposés dans une contrée aussi peu peuplée que devait l'être la Suisse d'alors. Si encore la sépulture de Seine-Oise-Marne était complètement inconnue chez nous, on pourrait supposer une quelconque cause naturelle ou accidentelle qui l'aurait éliminée au profit d'une autre ; mais nous connaissons en Suisse deux tombes qui se rattachent probablement aux sépultures dolméniques, celle de Aesch ⁴ et la célèbre tombe faussement appelée « dolmen d'Anvernier » ⁵. Le malheur veut que le premier n'ait pas livré grand'chose, et que le second ait été aussi mal fouillé que possible. Mais même dans ces conditions peu favorables, la tombe d'Anvernier est précieuse : la disposition en forme de caveau souterrain (fig. 18), l'orifice ménagé dans une des dalles ⁶, la sépulture collective ⁷, le mobilier funéraire, si on n'y mêle pas les objets décou-

¹ POISSON, *Rev. anthrop.*, 38, 1928, pp. 239 sqq. et 368 sqq. ; 39, 1929, pp. 45 sqq. (part. p. 56).

² BOSCH GIMPERA, *Rev. anthrop.*, 36, 1926, p. 326 ; MENGES, *Wältig. d. Steinz.*, p. 69 ; ISCHER, *ASA*, 1919, p. 138 ; P. VOGA, *ASA*, 1929, p. 170 et pl. 16, fig. 59, reconstitution déclarée fautive par VoGT, *ASA*, 1938, p. 6.

³ VoGT, *loc. cit.*, pp. 10 sqq.

⁴ SARASIN, *Verh. d. naturf. Ges. in Basel*, 21, 1910 et VoGT, *Die paläolith. Station in der Höhle am Schalbergfelsen*, *Mém. Soc. helv. Sc. nat.*, LXXI, 3, 1936, pp. 68 sqq.

⁵ DESON, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, X, 1874-1876, pp. 267 sqq. ; GROSS, *MAGZ*, XIX, 3, 1876 (*PIB*, VII), pp. 36 sqq. ; VIOLLIER, *Rites funéraires*, p. 19 et *Montelins-Festschr.*, 1914, p. 135. Les détails donnés sont passablement contradictoires, mais il semble que Deson mérite le plus de créance, pour avoir assisté au moins à une partie de la fouille ; cependant ce sont les renseignements de Gross qui sont presque constamment reproduits, parce que plus aisément accessibles.

⁶ Signalé par Deson et par Gross, et considéré comme trait caractéristique de la culture de S.-O.-M. par VoGT, qui ne parle pas d'ailleurs de la tombe d'Anvernier. Cf. WILKE, *Reallex.*, XII, p. 2.

⁷ Deson ni Gross ne parlent d'un « ossuaire » ; Deson même le nie catégoriquement.

verts dans les alentours¹ — autant de rappels vers les bassins de la Seine, de l'Oise et de la Marne. Mais il faudrait d'abord être absolument certain que cette sépulture est bien celle des néolithiques lacustres qui habitaient la baie voisine : or, en dépit de la proximité des deux sites, cela n'est pas assuré du tout, puisque sur les 9 objets funéraires, 7 sont des éléments de colliers, alors que les pendeloques, qu'elles soient faites de pierre, d'os, d'une dent ou d'une défense de sanglier, sont chose extrêmement rare après le néolithique ancien. D'autre part, la présence d'objets de bronze force à donner à cette sépulture une date tardive qui prouverait des relations entre la civilisation de Seine-Oise-Marne à la fin de l'époque néolithique, ce qu'attestait déjà la fréquence des silex du Grand-Pressigny. Enfin, l'anthropologie, pour sa



FIG. 18. — La sépulture du Plant-de-Rives à Auvierier.

part, aurait de la peine à concilier une invasion venue de Seine-Marne-Oise avec la subite prédominance de brachycéphales qui apparaît alors dans nos stations lacustres : « Ces néolithiques de la Champagne, écrit PITTARD², étaient composés de deux races, dans des proportions d'ailleurs assez différentes. Les dolichocephales représentent encore une majorité bien établie (50 %) : tandis que les brachycéphales sont presque deux fois moins nombreux (27,3 %). Mais la proportion des individus mésaticéphales (22,7 %) montre que les mariages entre les deux races principales étaient depuis longtemps consommés. » Et le même savant ajoute en note que la proportion des dolichocephales devrait vraisemblablement être augmentée. La population qui a enterré ses morts à Auvierier est également dolichocephale (groupe que HIS et RÜTTIMAYER avaient dénommé type de Sion). VINCIGOW, qui étudia les deux seuls crânes dont l'état permettait une analyse, l'un masculin, l'autre féminin, donne les indices suivants : 73,3 et 72,3³.

Dans le fouillis des faits et des hypothèses, il est prématuré de risquer une théorie quelconque sur l'origine du néolithique de nos lacs. Mais, quelle que soit la délicate que l'on

¹ Ainsi PflB, VII, pl. XXII.

² PITTARD, *Les races et l'histoire*, p. 149.

³ VINCIGOW, *Verhandl. d. Berlin. Ges. f. Anthrop.*, 17 mars 1877 et 17 juin 1882 ; cf. SCZEK, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, XX, 1909-1910, pp. 362 sqq. et *JSGU*, III, 1910, p. 72.

éprouve à l'égard du « mirage oriental », il faut bien constater un afflux de peuples brachycéphales, et il est fort probable qu'il faille les faire venir de l'est — ce qui ne signifie pas qu'ils aient jamais été des jaunes. Ce qui nous manque, dans l'état actuel de la science préhistorique, ce sont les jalons qui permettraient de suivre avec quelque précision leurs voies de pénétration. Mais peut-être faut-il renoncer à tenir pour absolues des idées qui nous sont devenues familières, et selon lesquelles les migrations suivent forcément les voies d'eau. Et si, en l'occurrence, le Danube nous révèle un courant de civilisation qui n'a pas atteint la Suisse — ou guère —, cela n'exclut pas une origine orientale.

Toutefois, et il faut bien insister là-dessus, admettre cette immigration de brachycéphales orientaux que l'anthropologie nous révèle, cela n'équivaut nullement à chercher dans un Orient plus ou moins lointain, plus ou moins chimérique, l'origine de notre civilisation. C'est, plus simplement, constater une pénétration de peuplades à peu près incultes, mais qui se civilisent au contact des cultures occidentales. Une infiltration progressive de ce genre ne peut guère laisser de traces, sinon par les emprunts qu'elle transporte, et, peut-être, par le caractère plus ou moins primitif qu'elle affectera selon la densité de la population dans la région où elle aura fini par s'arrêter.

Or notre néolithique lacustre moyen nous semble à cet égard caractéristique : ce n'est pas un ensemble homogène de traits spécifiques nettement marqués, ce seraient bien plutôt des reminiscences disparates, des imitations ou des tentatives d'imitations, des acquisitions encore toutes fraîches. La hache-marteau perforée, la fusaiöle, les faucilles de silex, éventuellement même la céramique et les pointes de flèches *peuvent* avoir été empruntées sinon aux pays danubiens, du moins à ces confins des zones danubienne et nordique où s'est développée la culture bigarrée, très variée dans ses aspects, que CHILDE a dénommée *danordique*, et où il relève la présence de brachycéphales du type dit de Grenelle¹. D'autres usages — la gaine de hache, la hache à section cylindrique ou ovale, le décor en relief sur la céramique —, qui sont occidentaux, *peuvent* être des survivances locales, de même que le mode palafittique. Et l'impression que l'on éprouve d'avoir affaire à des peuples pauvres arrivés depuis peu à la civilisation se renforce encore de ces considérations : ils demandent plus à la chasse et moins à l'élevage que leurs prédécesseurs ; la pâte et la cuisson de leur céramique sont mauvaises ; ils n'apportent rien avec eux — sinon peut-être la hache perforée — et ont recours au silex indigène ; enfin, jusqu'à l'énéolithique, ils restent pour ainsi dire sans contact avec les populations environnantes, ils se développent « en formant un groupe qui reçoit bien, à plusieurs reprises, des impulsions de l'extérieur, mais qui persiste selon une évolution indépendante pendant tout le néolithique »².

Vers la fin du néolithique, les relations commerciales et sans doute aussi, à en juger d'après les documents anthropologiques, les infiltrations humaines se multiplient, originaires du nord, de l'est et de l'ouest. La plus frappante — pour le profane du moins — des coutumes qui ont dû se répandre à cette époque, c'est celle d'élever des monuments mégalithiques ; il est d'ailleurs impossible d'en préciser l'origine, puisqu'elle peut nous être arrivée du nord aussi bien que de l'ouest.

¹ CHILDE, *The Danube in Prehistory*, pp. 116 sqq.

² ВРЕМЯ, *Reallex.*, XI, p. 389.

9. PROGRAMME D'ACTIVITÉ FUTURE

Les stations lacustres néolithiques, après les travaux de ces vingt dernières années, ont livré une bonne partie de ce qu'elles étaient susceptibles de livrer. Il reste encore, cependant, des précisions à leur demander ; il reste, en particulier, à examiner si le néolithique lacustre ancien est un tout homogène, ou s'il n'y aurait pas lieu d'y distinguer deux apports différents.

D'autre part, nous ne savons pour ainsi dire rien du néolithique terrestre qui peut se trouver dans le territoire du canton. Certes, s'il y eut jamais des établissements ou des sépultures dans le Vignoble, il est fort à craindre que la culture de la vigne les ait depuis longtemps défoncés. Mais il n'est pas exclu qu'il s'en trouve ailleurs. Il y aurait des recherches à faire dans les enceintes ou les lieux naturellement fortifiés, ainsi au Camp des Bourguignons, au-dessus de Vaumarcus, ou dans la grande enceinte dont on remarque encore parfaitement le pourtour en lisière de forêt au-dessus de Perreux. Ces ouvrages peuvent dater d'une époque postérieure ; ils peuvent aussi — tel le Châtelard de Bevaix — remonter au néolithique et avoir servi de refuge jusqu'aux Invasions. Cela, des fouilles seules pourront nous le faire savoir.

Enfin, la culture de la région du Doubs reste toute mystérieuse. Là encore, il y a des recherches à entreprendre.

IV. L'Age du Bronze

1. GÉNÉRALITÉS

« De toutes les périodes préhistoriques de Suisse, c'est de la culture néolithique que nous pouvons nous faire l'image la plus vivante », écrivait naguère un observateur averti¹. Et si cette remarque est vraie pour toute la Suisse, elle l'est tout spécialement pour notre canton. A en juger cependant à l'abondant matériel provenant des stations lacustres de l'âge du bronze déposé dans nos musées ou dans les collections particulières — sans compter évidemment tout ce qui a disparu on ne sait où —, on croirait volontiers au paradoxe. Mais non : ce riche matériel n'est pas très varié, et la répétition ne nous apprend pas grand'chose que nous ne sachions déjà. Et surtout, il provient de « cueillettes » faites au hasard, en surface quand les basses eaux le permettent, ou à la drague. Mais l'une et l'autre méthode ne sont que des pis-aller qui enrichissent nos musées mais appauvrissent les gisements — ou même les détruisent — sans guère de profit pour la science. Cela, faute d'un procédé technique qui rende accessibles les couches enfouies sous 2 m. d'eau. En effet, toutes les stations de l'âge du bronze sont situées plus avant dans le lac que celles de l'âge de la pierre, et les tentatives faites, chez nous en particulier, pour fouiller à sec ont été successivement vouées à l'échec.

Au surplus, les stations du bronze étaient édifiées sur l'eau ; et — sans doute faut-il voir là, par contraste, un double argument en faveur de la thèse qui veut que les premières stations néolithiques aient été établies sur la grève temporairement submergée — d'une part, il n'existe pas de couche archéologique à proprement parler, d'autre part certaines matières périssables dans l'eau — le bois, les tissus — n'ont pas été conservés².

Le développement de nos stations lacustres n'est pas parallèle à l'histoire même de l'âge du bronze : elles débutent dans la seconde moitié de cette période et persistent encore au commencement de l'âge du fer. Et, comme ailleurs, les transitions sont malaisées à préciser. Enfin, à côté de la civilisation lacustre, il y en eut pendant quelque temps une autre, dont nous ne connaissons guère d'ailleurs que les mobiliers funéraires.

2. LA VÉGÉTATION ET LE CLIMAT

Se fondant sur le niveau très bas des lacs et sur la fréquentation des passages alpins, on admettait unanimement que l'âge du bronze avait joui d'un climat exceptionnellement favorable. Et, au début, la paléobotanique a paru confirmer ce qui était devenu une vérité incontestée — sauf par ceux qui ne pensent pas que les changements de flore traduisent nécessairement des variations de climat.

¹ Vogt, *ASA*, 1932, p. 161.

² Vogt, *loc. cit.*, fait observer que Robenhäusen a livré des tissus remarquablement conservés alors que l'Alpenquai n'en a pas fourni un fragment — ce qu'il attribue d'ailleurs « en bonne partie au hasard ».

Ainsi pour GAMS et NORDHAGEN : « l'optimum climatique coïncide certainement, dans la région des Alpes, avec le début de l'âge du bronze et les premières phases de la période de Hallstatt »¹. C'est dire que notre âge du bronze lacustre tout entier est contemporain de la période subboréale des Scandinaves, période sèche et chaude.

Seulement l'analyse pollinique des tourbières et des stations lacustres de Suisse n'a pas corroboré cette opinion ; plus exactement on n'en a pas encore tiré de conclusions définitives.

Selon KELLER, la chênaie mixte se serait vue éliminée, à la fin du néolithique, par une forte poussée de hêtre² ; depuis lors, la forêt a tendu à trouver l'équilibre qu'elle présente aujourd'hui encore, et les couches de la fin du bronze qu'il a étudiées (Riesi, sur le lac de Hallwil, et Schmiedmoos) révèlent la concurrence entre le hêtre, le sapin blanc et l'épicéa³ ; il se croit autorisé cependant à faire coïncider l'âge du bronze avec l'expansion maximum du sapin blanc.

RYTZ corrige cette assertion⁴ et constate que « l'âge du bronze commence déjà au maximum du hêtre, et dure jusqu'à une diminution du hêtre et une augmentation du sapin blanc, mais non pas jusqu'au maximum du sapin ». Le bronze est donc contemporain de la dominance du hêtre, et voit s'accroître le nombre des sapins. Même constatation dans le Grand Marais⁵, à cette différence près que le hêtre y suit une période de dominance de sapin, et non de chênaie mixte⁶.

Or — et c'est ici la question essentielle — à quel climat correspond une poussée de hêtres, puis de sapins ? BERTSCH, KELLER et RYTZ s'accordent pour penser que les exigences du hêtre ne laissent plus concevoir un climat chaud et sec. Pour BERTSCH⁷, qui attribue moins d'influence sur l'histoire de la forêt aux variations climatiques qu'à certains facteurs botaniques et géographiques, l'invasion presque simultanée de nos pays par le hêtre et le sapin prouve en tout cas que le climat n'était pas tel qu'il pût empêcher l'expansion des espèces à affinités humides. Selon KELLER⁸, le hêtre traduit une augmentation, et le sapin une recrudescence d'humidité. RYTZ⁹ est bien du même avis : il faut renoncer, devant ces forêts de hêtres, au climat d'« âge d'or » qui aurait régné pendant que florissaient nos stations lacustres du bronze.

Voilà qui paraît clair. Et pourtant l'unanimité est loin d'être faite : « Je considère comme fausse l'opinion qui veut que le hêtre soit un indice du climat humide, et que sa large expansion à l'âge du bronze prouve que cette époque n'ait pas été sèche », écrit LÜDI¹⁰. Pour lui, le hêtre « aime un climat plus sec et aussi un peu plus chaud que le sapin, et peut être considéré comme l'indice d'un climat océanique tempéré »¹¹. Il est moins résistant que le chêne aux variations dans le degré d'humidité, mais exige une température moins élevée : « Le changement sapin-hêtre ne peut avoir d'autres causes que climatiques. Le climat doit être devenu plus sec..., assez sec pour que le hêtre en fût favorisé dans sa concurrence avec le sapin blanc »¹².

¹ GAMS et NORDHAGEN, *Postglaz. Klimaänderungen*, p. 301.

² KELLER, *Pollenanal. Untersuch.*, p. 156.

³ *Op. cit.*, pp. 45, 65 et 148.

⁴ RYTZ, *MAGZ*, XXX, 7, 1930 (*PHB*, XII), p. 74.

⁵ LÜDI, *Das Grosse Moos*, en parl. fig. 28, p. 62.

⁶ La détermination des bois préhistoriques, et non plus des pollens, donne des résultats à peu près concordants : le chêne compose les 33,1 %, avec 132 fragments provenant de 7 gisements ; viennent ensuite le frêne (23,3 %, 93 fragments dans 3 gisements), le platane (9 %), le sapin blanc (8,5 %), le saule ou le peuplier, le hêtre, etc. Cf. NEUWEILER, *Festschr. C. Schröter*, Zurich, 1925, pp. 516-517, tab. 2.

⁷ BERTSCH, *Ber. Röm.-germ. Konm.*, XVIII, 1928, p. 52 sqq.

⁸ KELLER, *op. cit.*, p. 155.

⁹ RYTZ, *loc. cit.*, p. 72.

¹⁰ LÜDI, *op. cit.*, p. 318.

¹¹ LÜDI, *Vierteljahresschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXX, 1935, p. 145.

¹² W. LÜDI, *loc. cit.*, p. 148.

Dans l'ensemble toutefois, il apparaît bien qu'il faille renoncer à l'idée naguère communément reçue, et admettre que l'âge du bronze n'a pas bénéficié d'un climat particulièrement sec et chaud. Et, autant que l'histoire de la forêt traduise une histoire du climat, le début du néolithique a dû être plus favorisé. C'est d'ailleurs à cette conclusion que s'est arrêté le fondateur de l'analyse pollinique, von POST, qui, ne tenant compte que de la température, distingue dans le climat post-glaciaire trois phases dont la plus chaude coïncide avec le néolithique.

Autre opinion, également passée en lieu commun, également contestée aujourd'hui, quoique moins fortement : l'âge du bronze était censé se terminer sur une dégradation générale du climat (*Klimaverschlechterung, Klimasturz*). « L'époque subatlantique commence, d'après SERNANDER et ses disciples, à peu près à la transition de l'âge du bronze nordique à l'âge du fer, par une brusque dégradation du climat, qui eut pour conséquence une crue rapide des eaux de fond et la croissance des marais, une expansion de hêtres et d'épicéas et un fort recul de la limite septentrionale et de la limite d'altitude de beaucoup de plantes et d'animaux¹. » Les effets de cette crue catastrophique, on les constaterait également dans l'Europe centrale.

Sans empiéter sur l'âge du fer, nous pouvons dire dès maintenant que le climat a dû empirer à cette époque. Mais la question est de savoir si réellement l'accroissement des précipitations a été tel qu'il ait pu produire une crue catastrophique. C'est ce qu'a contesté KELLER : la proportion de plus en plus forte de sapins blancs, la formation de tourbe dans les marais peuvent certes être considérées comme des conséquences d'une humidité allant croissant, mais vouloir préciser « jusqu'à quel point y fut liée une inondation catastrophique qui contraignit les palafitteurs à abandonner leurs demeures, c'est outrepasser nos résultats »² ; et plus bas : « Si réellement une pareille catastrophe s'était produite, si une brusque variation avait eu lieu, les traces devraient certainement s'en retrouver dans l'analyse pollinique, ce qui n'est le cas nulle part. » BERTSCH, reprenant jusqu'aux termes mêmes de KELLER et citant d'autres auteurs, dont GAMS lui-même, aboutit à une conclusion toute pareille : « A la fin de l'âge du bronze, le climat ne change que progressivement ; la température diminue, l'humidité et les précipitations augmentent. Le climat continental des premières périodes post-glaciaires, sec et froid, puis sec et chaud, devient peu à peu un climat maritime, un peu plus frais et plus humide³. » La même observation se retrouve chez RYTZ : « Le régime plus humide débuta déjà à l'âge du bronze et s'accrut à l'âge du fer. Les pollens prouvent que la forêt de hêtres de l'âge du bronze fut fortement mêlée, à la période suivante, de sapins blancs, cependant qu'auparavant le sapin blanc jouait un rôle plutôt modeste dans la forêt du Bas-Plateau, et le chêne un rôle d'autant plus grand... Nous ne nous tromperons guère si nous admettons pour la période de transition du bronze au fer, un changement dans le caractère du climat, passant notamment d'assez humide, à peu près comme actuellement, à humide⁴. »

Nous n'avons pas qualité pour trancher le débat — que nous allons retrouver d'ailleurs — ; il nous paraît cependant opportun de rappeler l'avertissement de RYTZ : « Il faut toutefois se garder de considérer l'analyse pollinique, au vu de ses beaux résultats, comme un oracle universel⁵. » Et les arguments qu'on invoque contre la soudaineté du phénomène climatique ne sont-ils pas avant tout négatifs ? On ne manquerait pas, dit-on, d'en voir les traces ; mais les traces s'en voient, sinon dans la proportion des pollens — mais la forêt ne

¹ GAMS et NORDHAGEN, *op. cit.*, p. 303.

² KELLER, *op. cit.*, p. 156.

³ BERTSCH, *loc. cit.*, p. 58.

⁴ RYTZ, *loc. cit.*, p. 72.

⁵ RYTZ, *ibid.*

peut pas changer d'un jour à l'autre, et là-dessus tous les botanistes sont bien d'accord —, du moins dans le niveau des lacs. Et c'est là que nous retrouverons la question.

Quoique l'âge du bronze n'ait guère laissé de ses traces dans le Jura, ou du moins qu'on n'en connaisse que très peu, et isolées, il nous faut encore brièvement caractériser le climat jurassien au cours de cette période : « Le sapin et le hêtre ont exterminé le chêne et le charme durant l'époque atlantique humide et il a été impossible à ces deux espèces héliophiles de se réinstaller à l'époque subboréale, sauf peut-être çà et là en quelques rarissimes exemplaires tués par la fraîcheur subatlantique ¹. »

C'est dire que, si réellement le climat est devenu plus continental, l'effet en fut fortement atténué à l'altitude des hautes vallées jurassiennes. « En effet, même si les précipitations atmosphériques étaient tombées à la moitié de ce qu'elles sont aujourd'hui, soit à 70 cm. annuellement, elles eussent été encore amplement suffisantes à entretenir une silve normale ². » Aussi bien, ni dans les tourbières de la Brévine ni dans celles de la vallée des Ponts, on ne constate cet « horizon-limite » qui serait la preuve d'une phase de sécheresse ³.

3. LE NIVEAU DU LAC

Les premiers observateurs avaient remarqué que les stations du bronze sont situées plus avant dans le lac que les stations néolithiques ⁴ ; et ils l'attribuaient ⁵ au perfectionnement de l'outillage qui aurait permis de surmonter de plus grandes difficultés techniques. Si l'on entrevoyait la possibilité de fluctuations du niveau du lac, si on en recueillait les preuves (des couches émergées remplies de coquilles lacustres ⁶, des « lapiaz » ou fentes creusées par les vagues dans les rochers de la grève actuellement submergées ⁷, etc.), on paraît avoir hésité devant l'amplitude qu'il aurait fallu attribuer à ces oscillations. En 1859, ORZ et KOPP présentaient à la Société neuchâteloise des Sciences naturelles une observation intéressante : « Un autel druidique en place a été révélé près de Cortaillod par la baisse extraordinaire de l'année passée ⁸ et atteste qu'à une époque reculée les eaux n'avaient pas la hauteur qu'elles conservent actuellement. Il résulte de toutes les observations et de toutes les découvertes faites jusqu'à ce jour que le lac de Neuchâtel a subi des hausses et des baisses plus ou moins considérables, mais que les hausses ne paraissent pas avoir eu une très longue durée ⁹. » A la même séance, FAVRE faisait voir des objets « celtiques » en bronze (une épingle céphalaire et une hache) trouvés « à trois pieds de profondeur, dans le marais situé sur la rive droite de la Thièle, à peu de distance en amont du Pont de Saint-Jean » ; cette trouvaille, d'après lui, tendait à prouver que le niveau du lac à l'« époque celtique » était bas, puisque trois pieds de tourbe et de sable s'étaient déposés sur les objets égarés ¹⁰. DESOR reprit cette même argumentation pour admettre que le lac en effet avait été plus bas ; mais il limitait l'amplitude des

¹ SPINNER, *Haut-Jura*, p. 172.

² *Ibid.*, p. 184.

³ *Ibid.*, pp. 179 sqq. ; ISCHER, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 60, 1935, pp. 138 et 160.

⁴ Cf. p. ex. DESOR, *Constr. lac.* (1864), p. 17 ou *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse*, *Mém. Soc. neuch. Sc. nat.*, IV, 1874, chap. III.

⁵ KELLER, *MAGZ*, XIX, i, 3, 1879 (*PfIB*, VIII), p. 39.

⁶ TRIBOLET, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, V, 1858-1860, p. 15.

⁷ DESOR, *ibid.*, VIII, 1867-1870, p. 147.

⁸ Sans doute s'agit-il de la pierre à cupules qui se trouve près de la station lacustre.

⁹ ORZ et KOPP, *ibid.*, V, 1858-1860, p. 17.

¹⁰ FAVRE, *ibid.*, p. 18.

variations à 4-5 pieds¹. Plus tard, FORNER cherchait des arguments en faveur des fluctuations dans la situation des stations des divers âges². Ce sont là des arguments passablement ambigus, et en effet les conclusions et les évaluations qu'il propose ne sont pas justes, ou en tout cas pas suffisantes. Mais il ne craignait pas de faire monter ou descendre le lac de 2,50 m. (valeur atteinte par les travaux de la Correction, terminés en 1882), et surtout il constatait que : « par suite de la baisse du niveau du lac, on se vit contraint d'établir les habitations plus avant dans le lac pour atteindre la profondeur nécessaire ».

Le lac a atteint à l'âge du bronze son niveau le plus bas. Non seulement, en effet, le Grand Marais s'est vu recouvert de hêtres et de sapins blancs³, ce qui ne suppose pas un niveau inférieur à l'actuel, mais les couches de tourbe de l'époque du hêtre que LÜDI a sondées sur les bords du lac près de Witzwil, par exemple, descendent jusqu'à 427,2 m. ; et en d'autres points plus éloignés du lac, à Yverdon, par exemple, ou à Bienne, des couches de lehm noir, de tourbe fortement décomposée, prouvent la sécheresse et le retrait des eaux. Aussi LÜDI évalue-t-il le niveau à 427,5 m., peut-être même moins encore⁴. Selon la longueur et l'inclinaison de la beine, les palafittes ont donc dû s'avancer de quelques dizaines de mètres pour trouver le sol meuble dans lequel on pouvait enfoncer les pieux (ainsi à Auvernier et à Cortaillod) ; ailleurs, certains emplacements néolithiques ont dû être abandonnés, faute précisément d'une beine assez large (Saint-Aubin). Quelles peuvent avoir été les causes qui ont déterminé ces basses eaux ? La première en est l'Aar, qui se détourne complètement vers l'est ; son ancien lit dans le Grand Marais s'ensable. Privé de cet apport, le lac devait baisser. « Mais ce processus ne pouvait s'effectuer complètement, ou du moins pas pour longtemps, parce que, dans la suite, le cône de déjection de l'Aar agissait en repoussant les eaux à la sortie du lac de Bienne⁵. » Au reste, les basses eaux de l'âge du bronze sont un phénomène commun à tout le Plateau suisse ; il y faut donc trouver une explication régionale, et non seulement locale. Dans ces conditions, l'opinion de LÜDI, qui voit dans l'expansion du hêtre aux dépens du sapin blanc une preuve de climat plus sec, est vraisemblablement juste. Précipitations atmosphériques diminuées, érosion des fonds, détournement de l'Aar, trois causes dont les effets concourent, à ce moment, pour provoquer les basses eaux. La troisième, d'ailleurs, peut bien n'avoir été elle-même qu'un effet de la première : le débit de l'Aar étant moindre ne l'entraînait plus selon la plus forte pente.

D'après les observations de certains préhistoriens, l'abandon des palafittes du bronze serait dû à une brusque crue qui aurait contraint les habitants à tout quitter, jusqu'aux précieux objets de métal, que des hautes eaux prolongées les auraient même empêchés d'aller retirer⁶. Certes, il faut faire intervenir ici un facteur psychologique, la terreur inspirée par cette inondation ; mais elle est plausible.

Reste à établir l'existence de cette crue, et si possible son amplitude et sa soudaineté ; et nous retrouvons ici la question controversée de la *Klimaverschlechterung*, de la dégradation subite qu'aurait — ou que n'aurait pas — connue le climat subboréal. Nous avons cité déjà les opinions de GAMS et NORDHAGEN, de KELLER, de BERTSCH, de RYTZ et de LÜDI ; nous avons cru pouvoir remarquer, en accord avec la prudence de RYTZ, que les arguments invo-

¹ DESOR, *ibid.*

² FORNER, *Ant.*, 1886, pp. 85 sqq. ; cf. les faits stratigraphiques cités et étudiés par E. VOUGA, *L'Anthr.*, 1893, pp. 187 sqq.

³ LÜDI, *op. cit.*, p. 152.

⁴ *Ibid.*, pp. 240 sqq.

⁵ *Ibid.*, pp. 267 et 330 sqq.

⁶ Cf., en part., P. VOUGA, *L'Anthr.*, 33, 1923, pp. 49 sqq., et *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, XLVIII, p. 101. Tel était déjà Pavis de DESOR, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, V, 1858-1860, p. 397.

qués contre la violence du phénomène étaient essentiellement négatifs : l'analyse pollinique, à elle seule, ne permet aucune conclusion quant au niveau des lacs. La stratification d'un marais qui se trouverait en étroite connexion avec un lac, et la composition des dépôts lacustres seraient à cet égard plus probantes. Or LÜDI ne se montre pas très convaincu de la réalité de cette catastrophe. Il a bien relevé des dépôts de lehm avec une forte teneur en pollen de hêtre et situés assez hauts¹ ; mais il considère ces dépôts soit comme des glissements, soit comme des couches en place antérieures à l'époque du hêtre mais remaniées à cette époque par la forêt et par les animaux². Toutefois cette conclusion, à ses yeux mêmes, n'est pas décisive. Non seulement il observe qu'à Bienne la crue peut avoir été au moins partiellement catastrophique³, mais il explique même le processus selon lequel les eaux auraient pu faire irruption soudainement : « La forte hausse des eaux après l'âge du bronze est due de nouveau avant tout à une augmentation des précipitations. Après une longue période de faible débit d'eau, au cours de laquelle les lits des cours d'eau s'étaient comblés et les déblais accumulés sur les pentes, l'accroissement des précipitations devait commencer par avoir un effet catastrophique en attaquant sur tous les points faibles ; à quoi s'ajoute dans le Grand Marais, l'irruption passagère de l'Aar dans le lac de Neuchâtel⁴. »

Il n'est pas possible d'établir en toute certitude l'existence du cataclysme, parce que, s'il se produisit, ce dut être de façon aussi brusque qu'éphémère ; et le niveau dut redescendre, pour remonter ensuite graduellement. Ainsi, l'image la plus plausible que l'on puisse se faire des fluctuations du lac pendant l'âge du bronze est celle-ci : au début, niveau le plus bas, puis montée progressive, ce qui ne signifie pas forcément régulière, puisque les minces couches de lehm observées par LÜDI dans la tourbe sous-lacustre de Witzwil, datant de l'époque du hêtre, peuvent correspondre à des hautes eaux de courte durée⁵. Cette montée doit être due au refoulement exercé par l'Aar à la sortie du lac de Bienne. Enfin, crue plus forte, dont il est impossible d'évaluer l'amplitude ni la durée mais qui ne doit pas, pourtant, avoir été suivie d'une très longue période de hautes eaux, puisque les pilotis datant de l'âge du bronze, à Auvernier ou à Witzwil, par exemple, sont brûlés ou pourris à un niveau de 428,30 m. environ⁶.

4. LES DÉBUTS DU BRONZE LACUSTRE

a) LA TRANSITION DE LA PIERRE POLIE AU BRONZE.

Si l'acquisition de la culture néolithique oblige à admettre chez nous une poussée de peuples nouveaux, il n'en est pas de même à l'âge du bronze. Le travail du métal est un procédé technique dont l'importance est certes considérable ; il n'en est pas moins vrai que, socialement, et chez nous du moins, la révolution qu'il apporte est beaucoup moins profonde que le bouleversement néolithique. La supériorité que le métal conférait aux guerriers, et par laquelle on justifiait naguère encore l'invasion des « peuples du bronze » et la disparition des établissements de la pierre, — cela même ne se vérifie pas. Ce n'est pas qu'il faille minimiser le rôle historique des progrès uniquement techniques ; c'est plutôt qu'avec le début du bronze,

¹ A Bienne, 432,4 m., *op. cit.*, fig. 37, p. 218 ; au Pont de Thièle, 430,5 m. environ, fig. 29, p. 167.

² *Ibid.*, pp. 173 et 241.

³ *Ibid.*, p. 219.

⁴ *Ibid.*, p. 317.

⁵ *Ibid.*, p. 241.

⁶ *Ibid.*, pp. 78 sqq. ; la station de Witzwil serait de nature à fournir de précieuses indications, établie qu'elle est sur une couche de tourbe de la période du hêtre, actuellement submergée ; malheureusement, les renseignements sont contradictoires. Cf. Tschumi, *MAGZ*, XXX, 7, 1930 (*PIB*, XII), pp. 37 sqq.

on n'est pas encore pleinement dans l'âge des métaux. Si le cuivre n'est pas très rare, l'étain l'est, en revanche; et le bronze, par conséquent, reste avant tout produit de luxe, objet d'un commerce qui s'étend sur toute l'Europe. Ceux qui y trouvent leur bénéfice, ce sont les marchands, ce ne sont pas les guerriers.

C'est pourquoi il importe de bien marquer la continuité qui se manifeste dans le cours de la civilisation lacustre.

L'énéolithique de certaines de nos stations, c'est déjà la première phase de l'âge du bronze. Le cuivre y est parfois si abondant — à Saint-Blaise, notamment — qu'on a même pu parler d'un âge du cuivre. Cependant, il faut insister, avec ISCHER, sur le fait qu'il ne s'agit nullement d'une phase de transition, puisque, en même temps qu'apparaissent certaines pièces métalliques, les formes propres au néolithique poursuivent sans à-coup leur évolution parfaitement indépendante¹. Le métal qu'on s'essaye à traiter imite les formes des instruments de pierre, sauf certains types importés directement, tels les poignards cypriotes ou les doubles haches; il est du reste, comparativement au mobilier lithique, extrêmement rare.

L'âge des métaux commence réellement avec le bronze, dont la dureté permet des armes résistantes. Mais l'introduction du bronze, qui constitue la deuxième période de l'âge du bronze, ne correspond pas encore avec l'édification de nouveaux palafittes; c'est encore dans les dernières stations néolithiques que se trouvent les premiers objets de bronze: haches plates ou à bords droits (pl. X, 1, 2, 5 et 6; fig. 21, b), poignards à rivets (fig. 22, b-d), bracelets ouverts à extrémités pointues. Ces objets toutefois sont encore très rares relativement aux objets de pierre. Les populations lacustres ont un retard considérable sur l'ensemble des peuples européens, et, quelle qu'en puisse être la raison, ce retard est d'autant plus étonnant qu'elles étaient en contact avec l'industrie nouvelle. Le travail de la pierre, d'autre part, est en décadence, et la céramique même ne s'améliore guère, à moins que réellement n'apparaisse à ce moment la première anse, s'il faut en croire ISCHER² et VOGT³. Il est prudent d'ajouter que nous ne connaissons pas très bien les gisements de cette période, pour l'excellente raison que, situés en surface, ils ont presque tous été lavés par les vagues.

b) LA PROVENANCE DU MÉTAL.

Nous n'avons pas à entrer ici dans la discussion relative à l'origine même de la métallurgie, mais simplement à rechercher les voies par lesquelles le cuivre, puis le bronze sont parvenus chez nous. On sait que la connaissance en est partie de l'Orient méditerranéen; or, de là au Plateau suisse, deux grandes voies de pénétration s'offrent: la voie maritime qui suit la Méditerranée, puis soit le Rhône, soit l'Atlantique et les fleuves du nord de la France; la voie fluviale qui remonte le Danube, puis ses affluents. Selon DÉCHELETTE, c'est en empruntant la seconde voie que seraient arrivés dans nos palafittes les premiers types d'objets métalliques⁴. Mais, en 1883 déjà, MESSIKOMMER remarquait que, les objets de cuivre étant beaucoup plus abondants et beaucoup plus variés en Suisse occidentale qu'en Suisse orientale, l'importation du métal avait dû se faire d'abord par l'ouest⁵. FONNEN, reprenant peu après une statistique plus complète, comptait 193 objets de cuivre à l'ouest de l'Aar contre 47 à l'est⁶. Ces chiffres, il va sans dire, seraient à reprendre aujourd'hui, mais la proportion resterait sans doute à peu

¹ ISCHER, *ASA*, 1919, p. 150.

² ISCHER, *loc. cit.*, pl. XXI, fig. 14 et 15.

³ VOGT, *JB. d. schweizer. Landesmuseums*, 45, 1936, p. 78.

⁴ DÉCHELETTE, *Manuel*, II, p. 93.

⁵ MESSIKOMMER, *Anl.*, 1883, p. 51.

⁶ FONNEN, *Anl.*, 1885, p. 115.

près du même ordre. Au surplus, nous avons constaté déjà que les importations originaires de l'ouest — silex du Grand-Pressigny en particulier — étaient fréquentes dans nos stations néolithiques. Le courant commercial ne fait que continuer.

Et il continue encore, vraisemblablement, durant le bronze II. Procédant au même décompte que MESSIKOMMER et FORRER, VIOLLIER, en effet, aboutit à des conclusions tout à fait parallèles : « Il y a une différence très sensible dans la répartition des armes et outils de cuivre et de bronze entre les deux groupes de lacs que sépare le cours de l'Aar. Dans les lacs de Constance, de Pfäffikon, de Zurich, le nombre des stations néolithiques ayant livré des objets de métal est très restreint, et, dans chacune de celles-ci, ces objets sont fort rares. Dans les lacs du Jura et dans le Léman, au contraire, le cuivre est relativement abondant ; on y rencontre des stations tout particulièrement riches en objets de métal, comme celles de Vinels, de Saint-Blaise, et des Roseaux. Nous sommes donc en droit de conclure que le cuivre n'a pas été importé dans notre pays par la voie du Danube ; il a dû nous parvenir soit par celle du Rhône, soit plutôt par la côte de l'Océan, en remontant les grands fleuves de la Gaule, par les cols du Jura¹. »

De son côté, et se fondant sur la céramique, VOCT a également indiqué des affinités remarquables entre le Plateau suisse et la France du bronze II, particulièrement avec le sud-ouest (Gard, Hérault). Ces affinités se traduisent surtout par le procédé de décoration : relief et impressions digitales². Dans ces conditions, l'éventualité d'un courant rhodanien devrait être examinée à nouveau.

Il est bien évident que ces apports méridionaux ne sont pas les seuls que l'on puisse déceler dans nos stations, puisqu'on y retrouve, en particulier, des types dérivés de la céramique à la ficelle ou des cultures de l'Europe centrale ; mais la continuité de ce courant occidental et tout spécialement rhodanien est digne du plus grand intérêt — et le deviendra certainement plus encore, à mesure que l'on connaîtra mieux le néolithique et les débuts du bronze en France.

5. LES DÉBUTS DU BRONZE TERRESTRE

« Dans la statistique des trouvailles, le Jura ne joue pas un rôle important », écrit KRAFT ; il ne pense pas que les cols aient été utilisés par les voies de commerce³. En fait, au début du bronze tout au moins, les passages jurassiens ont dû être passablement fréquentés ; nous en voulons comme preuve les importations qui nous viennent par la Saône.

Cependant, notre canton est effectivement pauvre en vestiges qu'auraient laissés les premières populations terriennes de l'âge du bronze ; au surplus, les quelques-uns qui nous sont connus ne laissent pas d'être équivoques.

Laissons de côté quelques trouvailles sur lesquelles on ne peut faire fond, puisque les haches de Tête Plumée sur Neuchâtel, par exemple (pl. X, 3), ou du Creux du Van (Gorgier), sont restées parfaitement isolées.

Il nous reste quatre sépultures à examiner : Auvernier, Boudry, les Favargettes (Coffrane) et la Baraque (Cressier). Une seule est claire, la tombe en dalles que l'on découvrit, en 1921, au pied de la Montagne de Boudry et qui contenait une épingle à tête plate surmontée d'une

¹ VIOLLIER, *ASAC*, IV, 1920-1922, pp. 3 sqq.

² VOCT, *loc. cit.*, pp. 76 sqq.

³ KRAFT, *ASA*, 1927, p. 3 ; cf. cependant une note à la fin de cette même étude, *ASA*, 1928, p. 89, où il reconnaît une similitude entre certains types valaisans et 3 pièces reproduites par PIROUET, *L'Anthr.*, 25, 1914, pp. 263 sqq. ; elles ont été trouvées dans un tumulus du Jura, mais peuvent y être parvenues par la Saône et le Doubs.

bélière en demi-cercle¹ ; ce type d'épingle, rare en Suisse, est caractéristique des débuts de l'âge du bronze en Bohême².

Le cas de la sépulture d'Auvernier est beaucoup moins clair. A 2 m. — 4 m., dit DESOR — de la tombe collective³, dans laquelle on aurait trouvé du reste une épingle et un anneau de bronze⁴, on a mis à jour un squelette d'enfant déposé en pleine terre, avec quatre bracelets du bronze II, une pendeloque de bronze et une perle de cuivre⁵. S'il est vrai que ces objets aient appartenu aux corps déposés dans les tombes — ce qui en raison des circonstances de la découverte n'est pas assuré —, l'attribution de ces sépultures reste énigmatique. Il nous paraît cependant peu probable qu'elles soient celles des tribus lacustres, dont on ne connaît ailleurs nulle sépulture ; le mobilier funéraire peut bien, en général, se composer de pièces de choix, il n'est guère admissible qu'il soit tout différent des objets d'usage courant : or —



FIG. 19. — Sépulture du bronze II dans le tumulus de la Baraque. On distingue près de l'épaule gauche une hache et un poignard ; entre le crâne et l'humérus, une épingle de bronze ; devant l'humérus, une bague en or.

GROSS déjà en faisait la remarque — ni l'épingle ni les bracelets ne sont d'un type que l'on retrouve dans les stations lacustres⁶. D'un autre côté, malgré leur proximité, ces deux tombes — le caveau et celle de l'enfant — peuvent n'être pas contemporaines ; ni le genre d'inhumation, ni l'appareil de linceuls, ni le mobilier ne se retrouvent identiques dans les deux sépultures, et seule l'épingle de bronze trouvée dans le caveau principal serait un point de contact entre elles ; peut-être d'ailleurs des fouilles mieux conduites n'auraient-elles pas attribué cette épingle aux squelettes du caveau ? Quoi qu'il en soit, et puisque les données resteront toujours imprécises, il est prudent de ne pas accorder au « dolmen d'Auvernier » l'importance qu'on lui attribuait volontiers.

Les deux sépultures des Favargettes et de la Baraque posent un problème presque identique. Dans le tumulus de la Baraque, on découvrit, outre trois squelettes hallstattiens, d'abord un foyer et des « tessons de grossière poterie à décor festonné en relief, rappelant la céramique lacustre néolithique »⁷ (pl. XVI, 4-6), puis un squelette d'homme (fig. 19 et 29)

¹ JSGU, XII, 1921, p. 43.

² DÉCHELETTE, *Manuel*, II, fig. 122 ; COULDE, *The Danube in Prehistory*, fig. 133 a, provenant d'Unetice.

³ Cf. plus haut, p. 71.

⁴ MAGZ, XIX, 3, 1876 (P/B, VII), pl. XXII, fig. 11 et 12 ; VOLLER, *Montclins-Festschr.*, 1914, p. 129. L'épingle est toute semblable à certaines pièces de Zurich-Letten, station du bronze initial.

⁵ *Ibid.*, fig. 8, 9, 10 et 13.

⁶ GROSS, MAGZ, XIX, 3, 1876 (P/B, VII), p. 39.

⁷ P. VOUGA, JSGU, XXVIII, 1936, p. 40 ; cf. *ibid.*, XXIX, 1937, p. 67.

portant une longue épingle de bronze (fig. 20, *a*), un anneau d'or et deux objets typiques du bronze II : une hache spatuliforme (fig. 21, *a*) et un poignard à deux rivets (fig. 22, *a*). La présence de ces objets accompagnant un dolichocéphale — dans lequel PITTARD voit un représentant non de la race de Chancelade, mais de la race nordique¹ — intrigua P. VOUGA, qui suggéra un rapprochement intéressant avec le tumulus des Favargettes². Cette sépulture, ouverte sans aucun soin, a livré, en effet, des objets hallstattiens, une fibule du La Tène I, et quelques objets pouvant bien remonter aux débuts du bronze : 4 épingles, dont deux très semblables à celle de la Baraque (fig. 20, *b* et *c*) et deux atypiques, un bracelet côtelé identique à deux des bracelets provenant de la tombe d'Auvernier. On pourrait donc avoir affaire, dans les deux cas, à une sépulture datant des débuts du bronze, et sur laquelle on aurait édifié ensuite un tumulus : aux Favargettes, une sépulture adventive de l'époque de La Tène est venue parachever un singulier monument. Ce cas d'un tumulus hallstattien sur une tombe de l'âge du bronze n'est d'ailleurs pas rare³.

L'origine de ces populations terriennes est difficile à préciser. On croit d'ailleurs de moins en moins à l'existence de deux peuplements distincts et nettement tranchés, l'un lacustre et l'autre terrestre. Ainsi, la hache de la Baraque, si elle ne se retrouve pas fréquemment en Suisse, y est disséminée aussi bien dans les Préalpes qu'au bord des lacs ; nous en avons noté la présence en Gruyère (Broc et Saint-Martin, dans des sépultures, le Pâquier, exemplaire dont les bords sont plus droits)⁴, dans des tourbières du Plateau oriental (Nürensdorf, Pfungen, Unter-Wetzikon, Hard près de Zurich)⁵, à Amsoldingen (Berne)⁶ ; un exemplaire provient de Bevaix (fig. 21, *b*), deux autres encore de la région du Vully (entre les lacs de Neuchâtel et de Morat), dont l'un, en particulier, a été trouvé dans la station lacustre de Sugiez⁷ ; les trouvailles les plus significatives sont sans doute les haches trouvées dans la Thièle⁸, à Genève⁹



FIG. 20. — Épingles du bronze II.
A, la Baraque ;
B et C, les Favargettes.
Mus. de Neuchâtel.



FIG. 21. — Haches du bronze II.
A, la Baraque ; B, Bevaix. Musée de Neuchâtel.

¹ PITTARD, *ASAG*, VIII, 1938, pp. 81 sqq.

² P. VOUGA, *loc. cit.* ; cf. DESOU, *MN*, 1868, pp. 132, 136 et 229.

³ Cf. p. ex. *JSGU*, XXI, 1929, p. 65 (Dietikon).

⁴ Broc, *JSGU*, IV, 1911, p. 92. — Saint-Martin, *ibid.*, II, 1909, p. 72 et VIOLLIET, *Montelius-Festschr.*, 1914, p. 130. — Le Pâquier, *Ann. préh.*, II, 1914, p. 47.

⁵ Nürensdorf, *JSGU*, XVII, 1925, p. 55. — Pfungen, ULRICH, *Katalog*, I, 1890, p. 123 ; Musée National. — Unter-Wetzikon, ULRICH, *op. cit.*, p. 128 ; Musée National. — Hard, Musée National.

⁶ Amsoldingen, *JSGU*, XVII, 1925, p. 55.

⁷ Musée de Neuchâtel.

⁸ Musée National.

⁹ Au pied de la Pierre à Niton (*ASA*, 1915, p. 113, fig. 3 a ; Musée de Genève) et dans l'Arve, au-dessous du Bois de la Bâtie (*ASA*, 1917, p. 157 ; Musée de Genève).

et dans le lit de la Limmat à Zurich¹, car elles ne sont certainement pas sans rapports avec un phénomène observé par KRAFT et sur lequel nous allons revenir. L'épingle du tumulus de la Baraque offre moins de points de comparaison : à Noréaz (Fribourg)², et dans les stations lacustres de Concise, Zurich-Letten³ et Sugiez⁴. Il y a davantage de renseignements à tirer du poignard à deux rivets, qui est assez fréquent, soit dans des sépultures du bronze II : Éschheim (Schaffhouse)⁵ ; Regensdorf (Zurich)⁶ ; un des tumulus de Weisach (Zurich)⁷ ; un des tumulus de Neuenegg (Berne)⁸ ; — soit, trouvaille isolée, à Bevaix (Neuchâtel)⁹, Villars (Fribourg)¹⁰, Pont de la Morge (Valais)¹¹, Ober-Langenegg et Juststal (Berne)¹², Regensdorf, Steinmaur et Wangen (Zurich)¹³, Berg (Thurgovie)¹⁴, etc. : — soit dans les cours d'eau : Limmat¹⁵ ; Rhône¹⁶ ; Thièle¹⁷ (fig. 22, *d*) ; — soit enfin dans des stations lacustres, comme Auvèrnier (fig. 22, *b* et *c*), Estavayer ou Möringen.

De ce rapide inventaire, une conclusion se dégage : c'est que les mêmes types d'objets se retrouvent aussi bien dans le bronze terrestre que dans les stations lacustres, et plus spécialement dans les cours d'eau, là où ils quittent les lacs. Il y a là une indication à retenir, car elle pourrait être de nature à supprimer à la fois le « hiatus » qui sépare le néolithique de l'âge du bronze, et la distinction qu'on a cru pouvoir établir et maintenir entre deux groupes de populations.

Il faut bien convenir toutefois que le courant de culture qui apporte sur le Plateau suisse des types étrangers, pendant les premières phases surtout de l'âge du bronze, est doublé par un courant humain qui altère la composition ethnique de la population. Selon BEHRENS¹⁸, la

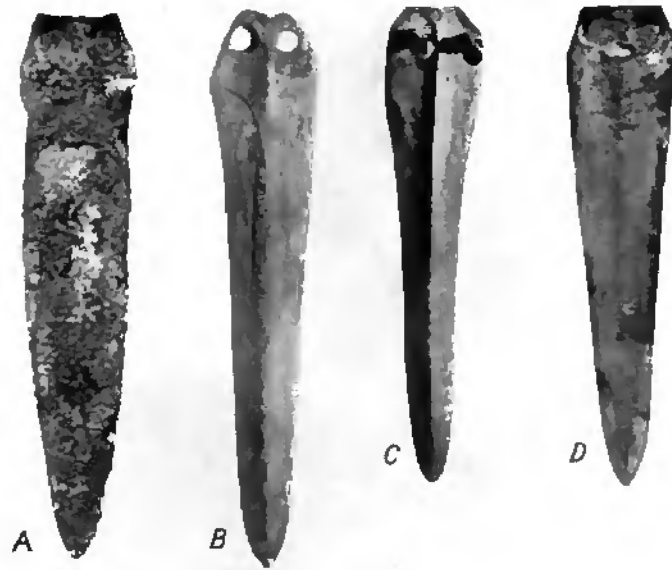


FIG. 22. — Poignards du bronze II. *A*, la Baraque ; *B* et *C*, Auvèrnier ; *D*, lit de la Thièle. Musée de Neuchâtel (*A* et *D*), Musée National (*B* et *C*).

¹ Musée National.

² Musée de Berne.

³ Musée National.

⁴ Musée de Neuchâtel.

⁵ KELLER, *MAGZ.*, III, 4, p. 28 (cf. *ibid.*, I, 3, 1839, pl. II, fig. 11, trouvé dans un marais près de Zurich).

⁶ HEINLI, *ASA*, 1888, p. 5.

⁷ *Ibid.*, 1887, p. 491.

⁸ *JB. Bern. hist. Mus.*, 1905, p. 21 ; *JSGU*, I, 1909, p. 39.

⁹ Musée National.

¹⁰ Musée National.

¹¹ *ASA*, 1870, pl. XV, fig. 4 ; Musée de Genève.

¹² *JSGU*, X, 1917, p. 42.

¹³ Regensdorf, *JSGU*, XIV, 1922, p. 44. — Steinmaur, Musée National. — Wangen, Musée National.

¹⁴ *ASA*, 1876, p. 683 ; KELLER-TANZLER, *Urgesch. Thurgau*, n° 193.

¹⁵ Musée National.

¹⁶ Musée de Genève.

¹⁷ Musée de Neuchâtel.

¹⁸ BEHRENS, *Reallex.*, XI, p. 396.

sépulture d'Auvernier fait partie d'un groupe qui correspond à la « culture des tumulus » du sud de l'Allemagne. Vraisemblablement, les premières sépultures de la Baraque et des Favargettes doivent être celles de la même population, laquelle serait composée de Nordiques, de Dinariques brachycéphales, et de croisements entre ces deux types¹.

Il est d'autant plus difficile de se rendre compte du genre de vie de ces peuplades qu'on ne connaît guère d'elles que leurs sépultures, et que la « culture des tumulus » est loin de former un ensemble homogène. Autant cependant qu'on en puisse juger par les mobiliers funéraires, il doit s'agir surtout d'éleveurs et de chasseurs plus ou moins nomades ; et cela se confirme par l'étendue de l'aire géographique où ils ont disséminé leurs tombes.

6. LES STATIONS LACUSTRES DE L'ÂGE DU BRONZE

a) LA CHRONOLOGIE.

En 1886 déjà, TISCHLER observait que la civilisation lacustre ne poursuivait pas son évolution tout au long de l'âge du bronze, mais qu'elle constituait « un domaine isolé et attardé au milieu de l'âge du fer². De fait, les neuf dixièmes des trouvailles, constate KRAFT³, appartiennent aux phases A et B, et même C de Hallstatt, selon la classification de REISECKER.

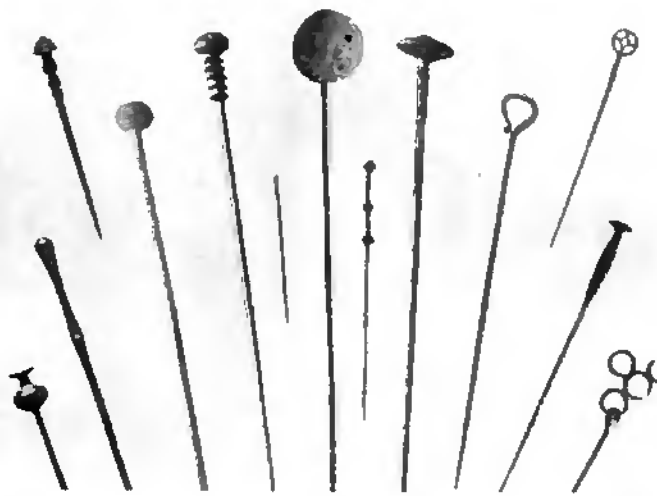


FIG. 23. — Épingles de bronze, types des palafittes ; Auvernier. Musée National.

En serait-on donc réduit à admettre un hiatus entre le bronze II, représenté par les dernières stations néolithiques, et le bronze IV et surtout V que nos palafittes nous livrent en abondance (pl. X-XIV, fig. 23-25) ? Évidemment, c'était la solution qui paraissait s'imposer ; et on n'y marqua pas⁴. Elle paraissait d'ailleurs s'imposer d'autant plus que la présence des peuplades terriennes était de nature à rendre compte de tout — à la seule condition de « romancer » un peu les faits archéologiques : ces envahisseurs,

en effet, étaient l'ennemi contre lequel on se retranchait dans les palafittes ; mais à deux reprises, soit à la fin des stations néolithiques et à la fin des stations du bronze, ils étaient décidément devenus les plus forts ; d'où la destruction des palafittes⁵. Il va de soi qu'en l'absence de tout témoignage historique on ne peut dénier à une immigration la possibilité d'avoir été belliqueuse. Mais même une invasion dévastatrice ne rendrait pas compte du hiatus de plusieurs siècles qui séparerait les deux périodes lacustres, ni de la restauration

¹ SCHULZ, *Arch. f. Anthrop.*, IX, p. 229, cité par CHILDE, *The Danube in Prehistory*, p. 306.

² TISCHLER, *Westdeutsche Zeitschr.*, V, 1886, pp. 169 sqq.

³ KRAFT, *ASA*, 1928, pp. 2 sqq.

⁴ Voir p. ex. FRANCHET, *ASA*, 1920, p. 166, qui suppose des émigrations avec incendies volontaires des villages, tout comme s'il s'agissait des Helvètes de César.

⁵ DESOR, rendant compte de l'ouvrage de TRUYON, *Les Habitations lacustres*, s'opposait déjà à cette manière de voir, et faisait remarquer la continuité des types, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, V, 1858-1860, p. 497.

des palafittes au bronze IV ; nous avons déjà dit, du reste, que l'on ne croyait plus guère à la destination militaire des palafittes¹, non plus qu'à l'existence d'une nombreuse population terrienne étrangère, ou même hostile, aux peuplades lacustres. Toutes les fois que cela sera possible, nous préférons invoquer, aux manifestations humaines que nous constatons, des causes naturelles. Non certes que l'*homo homini lupus* ne soit également vrai de l'homme préhistorique ; mais nous n'avons que rarement le moyen d'en percevoir les preuves — et les phénomènes naturels ont tout de même plus d'envergure, ils laissent

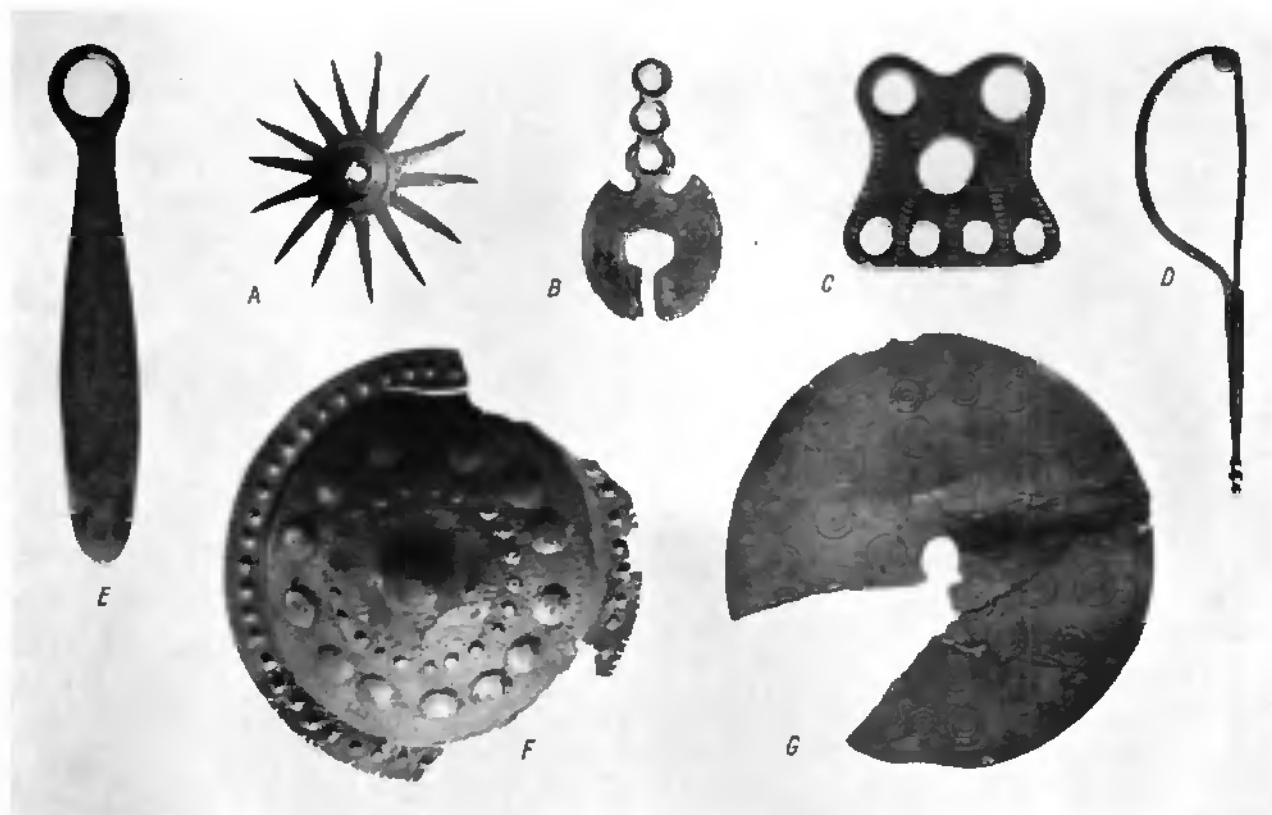


FIG. 26. — Pectolites, plaques décoratives et fibules. A, C, E-G, Auvergnier ; B et D, Hauterive, Musée National.

presque toujours des traces, et surtout ils devaient agir avec infiniment plus d'efficacité, et plus durablement, sur l'âme primitive, en dépit de son « imperméabilité à l'expérience ».

Dans le cas présent, le phénomène naturel à rechercher est déjà trouvé : la baisse des eaux. Si, en effet, le lac, dans les débuts de l'âge du bronze, atteint son niveau le plus bas, la nécessité de trouver un terrain meuble devait attirer vers le large les bourgades du bronze III. Et la conséquence en est que, restées couvertes d'eau même après la Correction des lacs, elles ont encore en bonne partie échappé aux fouilleurs, cependant que celles du bronze IV-V, repoussées vers la rive par la lente crue du lac, ont été en partie asséchées — et pillées.

Mais des investigations plus minutieuses, et une technique adéquate, permettent déjà de penser que le hiatus disparaîtra comme a disparu, en bonne partie, celui qui séparait le paléolithique du néolithique. KRAFF a fait remarquer² que la station proprement lacustre de

¹ Contrairement aux réducteurs du *Recher.*, BREMER, X, p. 93 et BEHRENS, XI, p. 396.

² KRAFF, *loc. cit.*, 1928, pp. 1 sqq.

Wollishofen (Zürich) avait livré des objets de types plus récents que celle, toute proche, de Zürich-Letten, située dans la Linmat : étendant cette observation au Léman et aux lacs subjurassiens, il la met en relation avec les faits climatiques. Plus récemment, les fouilles de la Commission neuchâteloise d'Archéologie ont apporté à cette hypothèse une belle confirmation — quoique encore insuffisante. A Auvernier, à Colombier (Paradis-Plage) et à Haute-rive (Champréveyres), des dragages entrepris plus au large que les stations du bronze classique ont ramené des épingles, des haches et des fragments de céramique de types qui n'apparaissent pas dans les stations du bronze, alors que les types courants n'étaient pas représentés. C'est ainsi que les épingles à collerette, à bélière, à enroulement, remplacent les épingles céphalaires

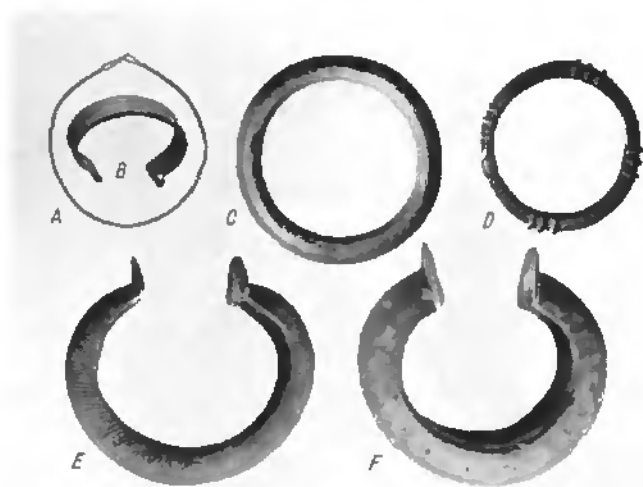


FIG. 25. — Bracelets, A, E et F, Auvernier ; B et C, Cortaillod ; D, Haute-rive, Musée National.

ou coniques, que les haches à ailerons sont encore entrées au milieu et ne portent pas d'anneau de fixation¹. Il va sans dire qu'il reste à confirmer ces résultats par de nouvelles recherches plus étendues, mais il y a là déjà plus qu'une promesse². Malheureusement, l'histoire même du lac, de ses fluctuations, et des stations lacustres, rendra les recherches difficiles : c'est que, la crue ayant été lente et progressive, les palafittes n'ont pas été brusquement abandonnées avec toutes leurs richesses, comme ils le furent à la fin du bronze : on y trouvera donc peu d'objets de valeur, peu de céramique qui ne soit cassée.

possibles³, est un problème encore fort complexe, dans lequel deux travaux récents ont apporté quelque lumière, celui de KNAFF, que nous avons déjà cité, et celui de VOET⁴.

A la dernière période de l'âge du bronze, et surtout au cours des deux premières phases de l'époque suivante, Hallstatt A et B, une civilisation originale prend un éclat extraordinaire dans l'ensemble du territoire des palafittes : contrairement à l'opinion reçue naguère, il n'y a décidément plus de différence entre une culture qui serait exclusivement lacustre et une autre qui serait propre aux peuplades terrestres. Cette civilisation est composite — et peut-être est-ce de ce fait même qu'elle tire son originalité.

Le fonds essentiel paraît se rattacher aux traditions occidentales : non seulement certains types isolés tendraient à le prouver, mais l'ensemble stylistique et les éléments décoratifs linéaires (pl. XII, 4-5 ; fig. 23-25) appartiennent au monde occidental. Le centre le plus actif a dû se trouver en Valais et au bord du Léman, où une culture bien caractéristique se révèle au néolithique et au début du bronze ; mais ailleurs, sur le Plateau, la tradition n'a pas dû être interrompue non plus, quoique l'élément occidental soit mieux marqué dans l'ouest de la

¹ P. VOUGA, *JSGU*, XXV, 1933, pp. 59 sqq.

² Cf. aussi, pl. XI, fig. 1-6, les épées du bronze II-III et, fig. 22, d, un poignard à deux rivets, qui proviennent du lit de la Thièle.

³ Cf. P. VOUGA, *MN*, 1936, pp. 33 sqq.

⁴ VOET, *Die spätbronzezeitliche Keramik der Schweiz u. ihre Chronologie*, *Mém. Soc. helv. Sc. nat.*, LXVI, 1, 1930.

Suisse. Pour rendre une vigueur nouvelle à ces peuplades un peu somnolentes, il fallut un apport frais, que le commerce ne suffisait pas à constituer ; il fallut l'immigration de ces tribus dont nous retrouvons les sépultures et qui venaient du nord-est. Il n'est pas du tout certain que ce soit d'elles que les lacustres aient appris les procédés de la métallurgie ; mais il est assuré qu'après quelques tentatives — dont nous possédons parfois les résultats, tel ce vase de bronze coulé à cire perdue qui fut pêché à Auvernier et déposé au Musée de Neuchâtel —, ils ont pu se passer des importations et fabriquer eux-mêmes leurs outils, leurs armes et leurs parures. Non seulement nous possédons de nombreux moules en grès, mais on a même pu constater, grâce à la profusion des trouvailles dans certaines stations, une vraie spécialisation, comme la fabrication des grands bracelets à Auvernier



FIG. 26. — Fragment de grand vase décoré, dont l'origine est malheureusement incertaine. Musée de Neuchâtel.

(fig. 25, e et f). Dès lors, l'évolution se poursuit, presque indépendante de l'étranger ; et il n'est pas impossible que les recherches ultérieures montrent le rôle capital qu'a joué le peuple des palafittes dans l'élaboration de la sidérurgie.

Cette évolution ne se fait pas en vase clos ; le commerce est actif, les échanges nombreux. Des types lacustres se rencontrent jusqu'en Silésie ou en Hongrie, cependant que l'or, l'ambre, l'étain ou parfois des objets manufacturés viennent de

toutes les directions ; c'est que le domaine des palafittes contrôle le carrefour des routes de l'ambre et de l'étain.

A la fin de cette période, on voit s'adapter des éléments nouveaux qui ne sont pas le fruit d'une évolution fermée, mais bien un apport externe. Ce sont des procédés décoratifs : le méandre, la grecque (fig. 26), la torsade (fig. 27 et pl. XII, 12), les cercles concentriques (fig. 24, g ; 25, c et f ; 26), et l'antenne en volute (pl. X, 10 ; XI, 9 et XII, 13) ; c'est l'application de lamelles d'étain sur la céramique ; c'est surtout le fer¹. Le nouveau métal apparaît d'abord dans la décoration, puis, sous forme de menus objets, telles deux épingles de Champréveyres, mêlés à l'inventaire habituel en bronze.



FIG. 27. — Épingles à torsades ; Auvernier. Musée National.

b) L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE.

Aux diverses plantes que cultivaient déjà les néolithiques s'ajoutent quelques espèces nouvelles. Parmi les céréales, ce sont l'épeautre et l'avoine, le seigle restant toujours inconnu.

¹ Voir les 2 vases de Champréveyres publiés par P. Vouca, dans *Préhistoire*, II, 1933, pp. 190 sqq. ; l'un avec lamelles d'étain en dents de loup, est typique du bronze IV, le second, plus récent de forme, est orné de lamelles d'étain formant une grecque. Le plus bel échantillon est le plat trouvé à Cortailod par Schwab et publié à la pl. XIII des *MAZ*, XIV, 6, 1863 (*PRB*, V).

Il est vraisemblable que l'épeautre provient de l'est¹ ; c'est la céréale la plus abondante dans les stations de la fin du bronze². L'origine de l'avoine est très discutée ; la variété qu'on en reconnaît dans les stations lacustres occidentales n'est pas celle que NEUWEILER retrouve, à l'état sauvage, dans le lac de Zurich. La première appartiendrait aux pays de l'ouest de l'Europe, au groupe « atlantique » ; la seconde pourrait être originaire des confins steppiques de l'Europe et de l'Asie³.

En fait de légumes, même constatation : à côté du chou, dont il n'y a pas grand enseignement à tirer, apparaissent deux variétés de fèves. Or, ces deux espèces sont originaires de l'ouest et ont été connues dans les palafittes de la Suisse occidentale plus tôt que dans celles de l'est du Plateau.

Il n'y a là encore que des indications, car l'étude des végétaux préhistoriques en est encore — sauf en Suisse — à ses débuts ; mais ces indications ont leur valeur, autant sans doute que des dérivations typologiques.

La faune sauvage est restée ce qu'elle était au néolithique mais, les restes en étant beaucoup moins abondants qu'à l'âge de la pierre, on ne peut songer à en donner l'image exacte⁴.

La faune domestique s'enrichit d'une conquête importante, le cheval, qui est certainement domestiqué puisqu'on possède des mors de bronze. Il apparaît sous forme d'une race petite et fine dont les caractères morphologiques — ceux, en particulier d'un crâne entier provenant d'Anvernier — établissent l'origine orientale⁵.

Une nouvelle race de chiens fait son apparition, le chien de berger (*Canis fam. matris optimae*), qui se croise du reste avec le chien des tourbières. La station de l'Alpenquai (Zurich) en a fait connaître une quatrième race, apparentée aux chiens eskimos.

Le mouton, en général beaucoup plus abondant que la chèvre, est représenté par trois races, l'ancienne race des palafittes néolithiques, une deuxième qui dérive vraisemblablement des mouflons sud-européens, et une troisième, d'origine inconnue, caractérisée par son absence de cornes. La chèvre des premières stations lacustres est accompagnée d'une seconde espèce dont l'origine doit être en Galicie. Le porc sauvage est domestiqué, et produit par croisement une race hybride. Enfin, la même chose a pu se passer avec le *Bos primigenius*, quoique sa disparition totale fasse douter qu'il ait jamais été domestiqué.

Les premiers observateurs avaient cru pouvoir remarquer, en se fondant sur les documents fournis par les stations du lac de Bièvre, une diminution de l'élevage et une dégénérescence des races domestiques pendant l'âge du bronze. Il s'agit sans doute d'un phénomène local, et dû au hasard, car rien ne l'a confirmé dans les autres stations lacustres de Suisse dont les restes d'animaux ont été étudiés.

c) L'ANTHROPOLOGIE.

« Nos connaissances au sujet des populations qui vécurent en Suisse, à l'âge du bronze, sont tellement fragmentaires qu'on peut dire qu'elles sont presque inexistantes⁶. » A s'en tenir à l'histoire anthropologique de la Suisse établie par HERVÉ⁷, l'infiltration progressive

¹ NEUWEILER, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), p. 114 ; NETOLITZKY, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XX, 1930, pp. 35 sqq.

² NEUWEILER, *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXX, 1925, p. 227 (Alpenquai), et LXXVI, 1931, p. 126 (Sumpf).

³ NETOLITZKY, *loc. cit.*, p. 37.

⁴ Ainsi à l'Alpenquai, station zurichoise de la fin du bronze lacustre, WETTSTEIN a dénombré 561 ossements d'animaux sauvages seulement contre 4871 d'animaux domestiques, cf. HESCHELER, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfIB*, X), p. 105.

⁵ HESCHELER, *loc. cit.*, p. 106 ; KELLER, *Haustierwelt*, p. 23 ; cf. les questions que posent l'origine et la domestication du cheval dans HILTZHEISEN, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XVI, 1925-1926, pp. 47 sqq.

⁶ PITTARD, *Rev. anthrop.*, 1935, pp. 5 sqq.

⁷ HERVÉ, *Rev. mensuelle de l'École d'Anthrop. de Paris*, 1895, pp. 137 sqq.

de dolichocéphales qui avait débuté à la fin du néolithique se poursuit pendant les premières phases de l'âge du bronze. Puis, c'est l'arrivée de brachycéphales qui finissent par devenir prédominants. Ces brachycéphales, dont la capacité crânienne est plus grande que celle des brachycéphales précédents, appartiendraient à une autre race.

C'est là une synthèse séduisante, certes, mais qu'étaient encore trop peu de faits. Au surplus, beaucoup des crânes qu'on a retrouvés dans les stations lacustres portent les traces de violents traumatismes, et on a pu songer à y voir les dépouilles d'ennemis tués, qui donc ne feraient pas partie de la population indigène ; c'est assurément possible, mais nous n'en savons rien.

Voici la liste de ceux des crânes trouvés dans nos stations qui ont fait l'objet d'examen :

Une station de Bevaix a livré un crâne de jeune femme ; indice céphalique : 72,7.

Auvernier a été plus riche :

un crâne de jeune homme, indice céphalique :	74,7.
» » » »	75,2.
» » » »	77,2.
un crâne d'enfant, » »	78,5.
deux crânes féminins, » »	71,8 et 77,1.
un crâne en mauvais état, mais qui semble dolichocéphale ¹ .	

Trois crânes de Cortaillod ont été décrits par PITTARD :

un crâne masculin, indice céphalique :	79,55
» » semble dolichocéphale,	
» » peut être mésaticéphale ² .	

Ajoutons à cette énumération le squelette trouvé dans le tumulus de la Baraque, et dont l'indice céphalique est de 73,68 ; ce chiffre, en raison du mauvais état de conservation du crâne, n'est pas absolument certain, mais la dolichocéphalie est manifeste³.

Dans l'ensemble, ces crânes sont donc dolichocéphales ou mésaticéphales ; aucun n'atteint même à la sous-brachycéphalie. Mais ils sont vraiment en trop petit nombre pour qu'on soit autorisé à en tirer une conclusion quelconque. Occasion de déplorer une fois de plus la destruction de trop nombreux vestiges, comme par exemple, ces deux squelettes, un masculin et un féminin, disposés tête-bêche dans un coffre de pierre, que l'on a trouvés à Bevaix en 1888⁴.

7. LE PROBLÈME ETHNOLOGIQUE

On a tenté à mainte reprise de mettre sur ces peuples de l'âge du bronze un nom qui les ferait entrer dans l'histoire. Ce sont là des problèmes encore très controversés et qui laissent une bonne part à l'hypothèse.

En Suisse occidentale, le premier peuple historique qui puisse entrer en considération est celui des Ligures. Mais comme ni l'archéologie, ni la linguistique n'ont encore réussi à établir avec quelque certitude ce qu'étaient ces Ligures, leur rôle en Suisse est, il va de soi, difficile à préciser. Les rares textes que l'antiquité nous a transmis sur eux⁵ sont énigmatiques.

¹ SCHENK, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, XXI, 1909-1910, pp. 313 sqq. ; SCHLAGENHAUFEN, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PIB*, X), pp. 89 sqq.

² PITTARD, *Rev. anthrop.*, 45, 1935, pp. 5 sqq.

³ PITTARD, *ASAG*, VIII, 1938, pp. 81 sqq.

⁴ *MN*, 1888, p. 264 ; *Ant.*, 1889, p. 7.

⁵ Cf. DORTIN, *Anciens peuples de l'Europe*, Paris, 1916, pp. 180 sqq.

Pourtant, sur des bases à la vérité bien fragiles, on a attribué aux Ligures la domination sur un vaste empire qui aurait uni, à l'âge du bronze, « l'Espagne productrice du cuivre, et les îles britanniques qui fournissaient l'étain, aux monts de Bohême riches en minerais de toutes sortes »¹; selon JULIAN², cet empire ligure aurait constitué le cadre de la communauté linguistique italo-celtique.

En face de cette espèce de « panligurisme », on a peut-être été tenté de réagir trop vigoureusement, en réduisant à presque rien le rôle historique des Ligures. Les textes et les faits archéologiques sont certes ambigus; mais ils forment tout de même un faisceau de présomptions auxquelles la linguistique s'unit pour en augmenter la valeur probante. Ainsi, l'aire d'extension de certains noms propres géographiques, ou surtout de certains suffixes qui servent à former de ces noms, et dont on sait qu'ils sont assurément ligures, permet de retrouver la présence des Ligures dans un vaste territoire³ qui englobe en particulier le sud-ouest de la Suisse: le nom du Rhône, celui de Genève, celui du Léman, celui des Alpes, sont vraisemblablement d'origine ligure. Et DÉCHELETTE, par ailleurs, avait déjà montré que les faucilles de bronze sont tout particulièrement abondantes dans un domaine qui est à coup sûr celui des Ligures⁴; or on sait que nos stations lacustres sont très riches en faucilles de bronze.

Le rôle des Ligures est donc dûment attesté chez nous. Mais encore, sous quelle forme? et à quelle époque? Faut-il voir en eux, mélangés d'ailleurs à d'autres éléments ethniques, les porteurs de cette civilisation de Chamblandes-Glis dont le centre est précisément en Valais et sur les rives du Léman?⁵ Ou bien faut-il aller plus loin, et faire de nos lacustres des Ligures?⁶ Au fond, rien ne l'empêche, comme rien non plus ne l'assure, puisque le nom n'implique nulle unité ni ethnique, ni même forcément archéologique; si bien que, rien ne pouvant nous autoriser à supposer l'existence d'une nation, on peut se demander quel sens il resterait à ce nom de Ligures. En revanche, il est certain que ce peuple a servi d'intermédiaire entre les producteurs de l'ambre et les peuples méditerranéens de l'âge du bronze; ce qui suppose, sinon un empire, du moins des relations commerciales étendues, et, en particulier, le contrôle des passages alpestres — de ceux du moins qu'on utilisait.

Le deuxième peuple à entrer en ligne de compte, c'est celui des Celtes. Mais les questions qu'il pose sont peut-être plus complexes que celles que pose l'identification des Ligures. Non certes que les Celtes soient aussi énigmatiques que les Ligures; car nous savons du moins assez bien ce qu'ils furent. Mais quant à préciser ce qu'ils avaient été avant de franchir le seuil de l'histoire, c'est une autre affaire.

C'est ainsi que ces mêmes populations lacustres dont on peut songer à faire des Ligures ont été considérées aussi, sinon comme des Celtes, du moins comme des Proto-Celtes⁷. En Catalogne, en effet, on voit apparaître, au début de l'âge du fer, un peuple qui enterre ses morts dans des « champs d'urnes », et que KRAFT suppose celtique; or l'analyse typologique de la céramique des champs d'urnes catalans lui a suggéré l'idée d'un rapprochement, et même d'une filiation directe, avec les formes typiques de la culture qu'il appelle: du Rhône, ou des Alpes occidentales, et qui est celle des stations lacustres. Et comme il n'y a pas de

¹ GRENIER, *Les Gaulois*, Paris, 1923, p. 38.

² JULIAN, *Rev. ét. anc.*, 1917, pp. 125 sqq.

³ Cf. p. ex. LONGNON, *Les noms de lieux de la France*, Paris, 1920-1929, §§ 12-26, pp. 12 sqq.

⁴ DÉCHELETTE, *Manuel*, II, pp. 6 sqq.; cf. DUNLOP, *L'Anthr.*, 48, 1938, pp. 457 sqq. et 49, 1939, pp. 35 sqq., part. fig. 14.

⁵ Cf. TSCHUMI, *Festschr. Seger, Altschlesien*, 5, 1934, p. 102.

⁶ HUBERT, *Les Celtes*, I, p. 296, note 1.

⁷ KRAFT, en collaboration avec BOSCH-GIMPERA, *Manus, VI Ergänzungsband, Festgabe Kossinna*, 1928, pp. 258 sqq.; une première indication dans ce sens avait été donnée en note par KRAFT, dans son étude sur l'âge du bronze en Suisse, *ASA*, 1928, p. 17.

solution de continuité entre cette civilisation des palafittes et celle qui prend son essor en Valais au début du bronze, « la culture du Rhône de l'âge du bronze débutant (culture valaisanne) doit être déclarée celtique ; c'est en elle que s'est constituée, au commencement du deuxième millénaire avant notre ère, la base de la nation celtique »¹. Au surplus, cette « culture du Rhône » serait due à un amalgame de survivances locales, donc occidentales, et d'éléments étrangers venus, par invasion, soit de Hongrie (civilisation d'Unetice), soit des Pyrénées (vases campaniformes, tombes mégalithiques).

Cette thèse est assurément intéressante, seulement elle pêche par deux points, à la vérité capitaux. D'abord, il n'est pas certain du tout que les champs d'urnes catalans soient bien celtiques. BOSCH-GIMPERA lui-même a hésité longtemps à les attribuer soit aux Celtes, soit aux Ligures : « Tout paraît indiquer que la culture représentée par les nécropoles catalanes appartient à des peuples analogues à ceux qui, dans le sud de la France, ont laissé les nécropoles antérieures à l'entrée des Celtes, et, puisque celles de France sont pré-celtiques et peut-être ligures, nous devons forcément supposer de même nationalité celles de Catalogne. Tandis que dans le sud de la France cette culture était interrompue par l'arrivée des Celtes, en Catalogne elle évoluait progressivement sans que nul obstacle ne s'y oppose »². Au demeurant, ces nécropoles catalanes sont extraordinairement pauvres ; les armes en sont absentes, et ce serait là des témoins plus probants que la céramique ou le rite funéraire. Et il ne suffit vraiment pas de quelques noms de lieux de la Catalogne moderne pour déclarer celtique une population qui n'a pas tardé à en disparaître à peu près complètement.

D'autre part, et à supposer même que soient celtiques ces champs d'urnes catalans, cela ne prouverait rien encore quant aux habitants des cités lacustres, ou aux riverains du Haut-Rhône au début de l'âge du bronze, car — c'est VOGT qui en fait la remarque³ — le peuplement de la Suisse occidentale au cours de l'âge du bronze ne fut pas aussi constant que KRAFT le prétend. Il s'y manifeste au contraire un apport continu de contingents provenant des champs d'urnes de l'Allemagne du sud — et qui peuvent être, eux, celtiques ou pré-celtiques.

Enfin, il ne faut peut-être pas attribuer trop de valeur au témoignage du voyageur antique — carthaginois, a-t-on dit ; plutôt massaliote — dont AVIENUS nous a transmis les connaissances, et qui place dans la vallée du Rhône supérieur des tribus dont les noms n'ont vraiment pas une consonance celtique. Sans doute s'est-il écoulé près d'un millénaire entre la rédaction du périple et la transcription qu'en a faite AVIENUS ; sans doute, par conséquent, les probabilités d'erreurs sont-elles considérables, et surtout dans la graphie des noms propres, mais il y a vraiment trop loin entre ces noms⁴ et ceux des peuples celtiques qui habitaient la vallée du Rhône. Il semble donc bien que l'on doive tenir compte de la présence de Ligures en Valais.

En somme la démonstration que KRAFT a tentée de la celticité de ces peuples, sur la base de quelques noms catalans formés par le suffixe — *dunum*, vaudrait tout autant, sinon davantage, si on négligeait ces étymologies, et si on l'appliquait aux Ligures.

Et s'il y eut des Celtes, ou des Proto-Celtes, sur le Plateau suisse à l'âge du bronze, ce n'est pas, vraisemblablement, dans le fonds indigène qu'il faut les chercher, mais — peut-être — dans les peuples qui s'y sont progressivement mêlés.

¹ KRAFT, *loc. cit.*, p. 265.

² BOSCH-GIMPERA, *Bolet. de la Soc. esp. de Excursiones*, XXIX, 1921, p. 15 ; cf. *La Arqueologia prerromana Hispanica*, appendice à SCHULTEN, *Hispania*, Barcelone, 1920, et *Prähist. Ztschr.*, XV, 1924, p. 129. En revanche, il inclinait du côté celtique dans une étude parue dans les *Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, VI, 1920.

³ VOGT, *Spätbronzezeit. Keramik*, pp. 73 sqq.

⁴ AVIENUS, *Ora maritima*, vv. 674-676 ; cf. STÄHELIN, *SRZ*, pp. 6 sqq. et HOWARD et MEYER, *Röm. Schweiz*, p. 4, n. 5.

8. LA CHRONOLOGIE ABSOLUE

Grâce à des « témoins » importés de l'Orient historique, on est en mesure d'assigner aux diverses phases de l'âge du bronze des dates qui, pour être de l'ordre du demi-siècle, n'en sont pas moins précieuses.

MONTÉLIUS faisait débiter le bronze I aux environs de 2500 avant notre ère ; de 1900 à 1600, c'est la deuxième période ; la troisième dure de 1600 à 1300, et la quatrième de 1300 à 900. Cette chronologie a été adoptée par DÉCHELETTE, puis avec de légères modifications parfois, par l'ensemble des préhistoriens. La date de l'introduction du bronze doit être avancée de quelques centaines d'années à mesure que l'on s'éloigne de l'Orient méditerranéen et des routes de commerce¹. Comme d'autre part nos stations lacustres ont persisté jusqu'au bronze V, c'est-à-dire assez avant dans l'âge du fer, il faut prolonger leur existence jusqu'au VII^{me} siècle avant notre ère.

9. PROGRAMME D'ACTIVITÉ FUTURE

Nous avons dit déjà plus d'une fois que la situation même des bourgades de l'âge du bronze empêchait les fouilles systématiques. Il y a certes encore beaucoup à faire : étudier la transition de la pierre au bronze, l'emplacement des stations du bronze III, la chronologie exacte du bronze IV et V — mais il y faudrait des moyens techniques qui nous manquent. En attendant, mieux vaut s'abstenir que saccager des gisements qui seront, un jour, des plus précieux.

D'autre part, le bronze terrestre, tout comme le néolithique terrestre, n'a jamais fait l'objet de recherches qu'occasionnelles. Il va de soi qu'on ne peut dire d'avance où se trouvent des tombes que rien ne désigne extérieurement ; mais on n'a jamais cherché dans le Jura les traces des établissements qu'on peut s'attendre à trouver sur les passages des routes importantes, tels ceux de l'Ebersberg, de Aesch ou du Roc de Courroux.

¹ MONTÉLIUS, *Reallex.*, II, p. 189.

V. Le Premier Âge du Fer ou Époque de Hallstatt

1. GÉNÉRALITÉS

Puisqu'il est bien établi que les stations lacustres, en Suisse occidentale surtout, ont continué leur existence paisible et laborieuse pendant les deux premières phases de l'époque hallstattienne ; puisque, d'autre part, le deuxième âge du fer doit débiter sur le Plateau suisse au cours du V^{me} siècle avant J.-Ch., il ne reste plus qu'un intervalle de deux siècles environ à attribuer au premier âge du fer. C'est peu, si on compare à cela la longue durée des temps préhistoriques ; c'est pourtant une époque qui a son importance dans l'histoire du peuplement de notre canton. Non pas tant par ce qu'elle y apporte d'éléments nouveaux — cela se résume à peu de chose —, que par une transformation dans le genre de vie qui exerce ses effets encore aujourd'hui et qui est un intéressant phénomène de géographie humaine. Les rives du lac de Neuchâtel, peuplées sans interruption depuis des siècles, se voient tout à coup désertées, et la population se fixe là où elle demeurera : sur les premières pentes du Jura, et plus loin même du lac, au Val-de-Ruz. C'est là aussi, à mi-côte et non pas au bord du lac, que s'établira la route. Le phénomène est général et on restera éloigné du lac jusqu'à la fin du moyen âge. A cela, une conséquence : les noms de nos villages lacustres — s'ils en eurent — se sont perdus, et avec eux les indications que l'on aurait pu en tirer sur la langue que parlaient ceux qui les habitaient. Seuls, peut-être, sont parvenus jusqu'à nous certains noms qui s'attachaient aux rivières et aux montagnes — on sait d'ailleurs que ce sont ceux dont la vie est généralement la plus longue ; malheureusement, l'interprétation, l'identification en sont, dans notre pays, extrêmement difficiles.

2. LA VÉGÉTATION ET LE CLIMAT

Qu'on admette ou qu'on n'admette pas la brusque altération de climat qui met fin à l'existence des stations lacustres de l'âge du bronze, un fait cependant demeure : le premier âge du fer a connu un climat défavorable.

Pour GAMS et NORDHAGEN, les phénomènes climatiques observés en Europe centrale coïncident exactement avec ceux qui, dans le nord, constituent l'époque subatlantique¹ ; et ils en donnent une énumération dont voici ce qui peut intéresser directement la préhistoire : avance glaciaire, accroissement du débit des cours d'eau, forte crue des lacs déjà existants et formation de nouveaux lacs, abaissement de la limite d'altitude des forêts, recul du noisetier, du chêne, du pin, expansion du sapin, de l'épicéa, du hêtre, de l'if ; enfin, famines et émigrations dans les pays à climat maritime, et, en contre-partie, invasions dans les régions continen-

¹ GAMS et NORDHAGEN, *Postglaz. Klimaänderungen*, pp. 303 sqq.

tales où la civilisation connaît une belle période. Cet ensemble de phénomènes correspondrait au stade de Daun de PENCK et BRÜCKNER ; les passages des Alpes, fréquemment utilisés durant l'âge du bronze et les deux premières phases du Hallstatt, n'ont pas livré grand'chose de la fin de cette dernière période ni du début de la suivante¹. Quelques-uns cependant, ceux des Alpes Pennines, en particulier le Grand Saint-Bernard, ou ceux des Tauern, où les précipitations sont moins abondantes et qui sont par conséquent moins enneigés, ont dû rester ouverts. En tout cas, les influences, et même les importations étrusques en Suisse prouvent bien que tout trafic n'a pas été interrompu.

KELLER, RYTZ, BERTSCH, tous sont d'accord pour penser que le climat devient plus humide, peut-être plus frais². Cela se traduit sur le Plateau suisse par une dominance, très variable il est vrai, du sapin blanc sur le hêtre et sur l'épicéa qui se fait de plus en plus envahissant ; c'est la période hêtre-sapin-épicéa³. La poussée de l'épicéa a été attribuée parfois à l'action de l'homme, dans des temps déjà historiques. NEUWEILER⁴ fait remarquer que si on ne le trouve pour ainsi dire jamais dans les stations lacustres, même dans celles de la fin du bronze⁵, c'est qu'il était absent de la région et qu'il s'y serait développé plus tard, au moment où les coupes nécessitées par l'agriculture ont éclairci la forêt et donné ainsi à l'épicéa les conditions qui lui sont favorables. Et de fait, nous savons par l'emplacement même des établissements hallstattiens que c'est à cette période qu'ont dû commencer les déboisements. Mais LÜDI⁶ oppose à cette façon de voir les diagrammes polliniques du Grand Marais. Ils sont, en effet, un peu différents des schémas donnés par KELLER et par RYTZ pour d'autres régions de la Suisse : la dominance du hêtre prend fin avec l'âge du bronze et le sapin reprend le dessus, mais très fortement mêlé d'épicéa. LÜDI appelle cette phase aussi bien : seconde période du sapin, que : début de la période de l'épicéa. Et, se fondant sur le caractère de cette essence qui aime un climat rude, il conclut à une augmentation des précipitations et à un abaissement de la température pour la période qui va de l'âge du bronze à notre ère. Cela cependant n'exclut pas l'action de l'homme, qui a pu effectivement être assez intense dans les environs du Grand Marais, où les sépultures hallstattiennes sont abondantes.

Dans le Haut-Jura, les transformations sont beaucoup moins sensibles. Trois espèces dominent tour à tour, mais de très peu et dans des rapports qui peuvent tout aussi bien se trouver inversés dans d'autres marais. Puis, progressivement, le hêtre diminue⁷.

3. LE NIVEAU DU LAC

Puisqu'il n'y a plus de stations lacustres pour nous donner des indications et des points de repère, il faut en chercher dans ce qu'ont pu conserver les couches de tourbe du Grand Marais.

A la deuxième période du sapin, dont le début coïncide avec notre hallstattien, LÜDI évalue le niveau du lac à 428,3 m., soit 1 m. de plus qu'à l'âge du bronze⁸ ; il aurait ensuite continué à monter régulièrement. Cette crue progressive a sa cause dans l'obstruction que

¹ GAMS et NORDHAGEN, *ibid.*, pp. 217 sqq. ; cf. TATARINOFF, *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, IC, 1918.

² KELLER, *Pollenanal. Untersuch.*, pp. 149 et 156 ; RYTZ, *MAGZ*, XXX, 7, 1930 (*PfJB*, XII), p. 72 ; BERTSCH, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XVIII, 1928, p. 57.

³ Cf. surtout le diagramme du Riesi, KELLER, *op. cit.*, fig. 10.

⁴ NEUWEILER, *MAGZ*, XXIX, 4, 1924 (*PfJB*, X), p. 110 et *Festschr. C. Schröter*, 1925, p. 515.

⁵ 0,2 % des fragments de bois, 1 % des pollens dans la station de Sumpf (Zoug), cf. NEUWEILER, *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXVI, 1931, p. 122 ; aucun fragment à l'Alpenquai (Zurich), cf. *ibid.*, LXX, 1925, p. 230.

⁶ LÜDI, *ibid.*, LXXX, 1935, p. 153.

⁷ SPINNER, *Haut-Jura*, pp. 170 sqq. ; ISCHER, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 60, 1935, p. 160 ; KELLER, *op. cit.*, pp. 104 sqq.

⁸ LÜDI, *Das Grosse Moos*, part. p. 241.

font les déjections de l'Aar au libre écoulement de la Thièle¹. Mais comme les hautes eaux ne sont pas un phénomène particulier aux trois lacs subjurassiens, il y a d'autres causes encore à rechercher, plus générales ; or, ni l'érosion, ni des bouleversements tectoniques, ni l'activité humaine ne peuvent être prises en considération, et il ne reste plus que les précipitations atmosphériques — dont tout confirme l'accroissement.

4. L'ARCHÉOLOGIE HALLSTATTIENNE

a) LES INNOVATIONS.

Le fer n'est pas venu supplanter brusquement et totalement le bronze. Nous avons indiqué déjà qu'il était apparu dans les dernières stations lacustres, d'abord sous forme de métal précieux, en même temps que des éléments de décor originaires de l'est. Inversement, le



FIG. 28. — Tumulus 5 de Bussy.

bronze est abondant dans les sépultures hallstattiennes, non seulement parce qu'il ne s'oxyde pas comme le fer — dont on ne trouve souvent que des parcelles impossibles à déterminer —, mais parce que de nombreux objets, des parures surtout, mais aussi des armes, sont en bronze.

Les innovations qu'apporte cette nouvelle période sont donc surtout d'ordre technique ; les modes changent considérablement. Mais on n'y voit pas se manifester de progrès capital.

Le caractère le plus frappant de cette période — à nos yeux qui évidemment ne voient pas tout — est constitué par ses rites funéraires. C'est à cette époque que se généralise — car il avait pu être employé plus tôt² — le tumulus, soit à incinération, soit à inhumation.

¹ LÜTHI, *Das Grosse Moos*, p. 266.

² VIOLLIER, *Rites funéraires*, p. 31.

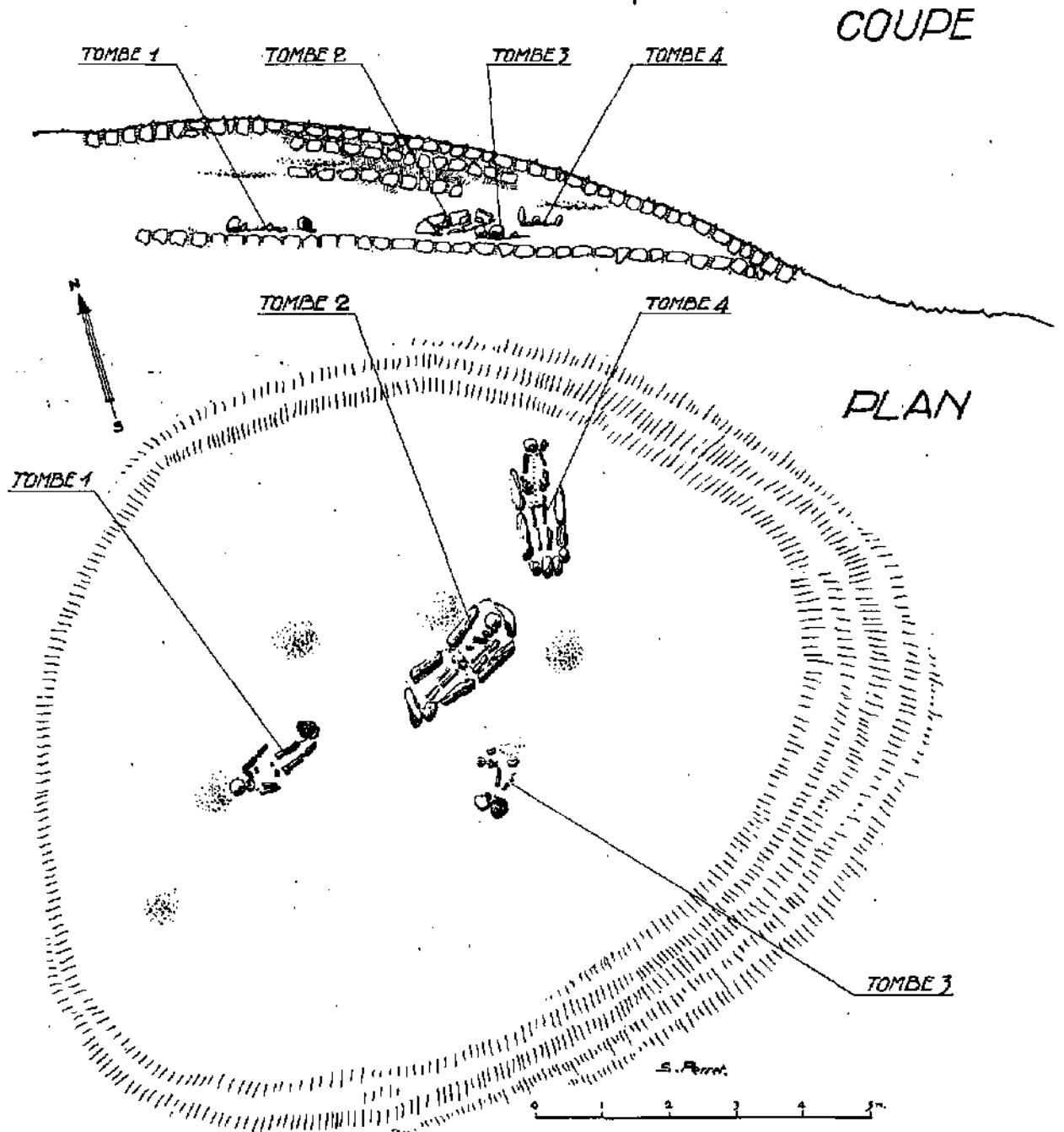


FIG. 29. — Coupe et plan du tumulus de la Baraque ; en 2, sépulture du bronze II.

b) LES TUMULUS.

Nos tumulus sont des tertres de dimensions très variables (fig. 28 et 29), puisqu'ils peuvent avoir de deux à une vingtaine de mètres de diamètre ; ils sont constitués par une calotte de pierres non appareillées recouvrant une ou plusieurs tombes (fig. 30 et 31). Une forte proportion de ces blocs de pierre sont d'origine erratique ; enfin, la terre qui s'y trouve mêlée est soigneusement tamisée. La construction de la tombe elle-même varie (fig. 31 et 32) : coffre

de pierres dressées de champ, blocs disposés en encadrement, dalles posées sur la tombe ; parfois même, dans les sépultures secondaires, aucune apparence de construction quelconque n'indique l'endroit où gît le squelette.

Ces tertres funéraires sont assez abondants dans les forêts qui recouvrent les premières pentes du Jura neuchâtelois, surtout à la Béroche, au-dessus de Corcelles, dans le vallon de Voëns-Enges, et dans la forêt de l'Éter, au-dessus de Cressier. En outre, on en retrouve dans le Val-de-Ruz (Bussy sur Valangin, les Favargettes près de Colfrane), formant comme une branche latérale détachée de la longue série qui se poursuit tout au long du Jura. Une seconde branche remonte les gorges de l'Areuse jusqu'au Vallon de Vert¹.

Tous les tumulus de la Béroche, ou presque tous, ont été explorés jadis par CLÉMENT, de Saint-Aubin, qui y constitua une petite collection actuellement déposée, en partie tout au moins, au Musée de Neuchâtel² ; des fouilles entreprises dans la même région voici quelques années l'ont un peu enrichie³. Au cours de ces trente dernières années, on en a ouvert ailleurs un bon nombre, avec des chances variables⁴. Beaucoup n'ont pas, ou plus grand'chose à livrer, soit qu'ils n'aient jamais rien contenu, soit qu'ils aient été violés déjà.

Toutefois, le mobilier de ceux qu'avait ouverts CLÉMENT⁵, de celui des Favargettes⁶, de ceux de Bussy⁷, des Cadolles⁸, de la forêt de l'Éter⁹, et de celui que Desor¹⁰ situe approximativement au-dessus de Souaillon (entre Saint-Blaise et Cornaux) permet de se faire une idée de l'industrie et des rites funéraires hallstattiens chez nous, et de les rattacher par comparaison aux régions environnantes.

La règle générale est l'inhumation, en tout cas dans les plus grands tumulus car il est bien possible que les plus petits soient des tombes d'incinérés. Le mort est étendu sur le dos, sans souci de l'orientation. Souvent, le même tumulus renferme plusieurs tombes (4 à Bussy, à la Baraque 3 plus une tombe antérieure). Les hommes sont enterrés presque toujours sans bijoux

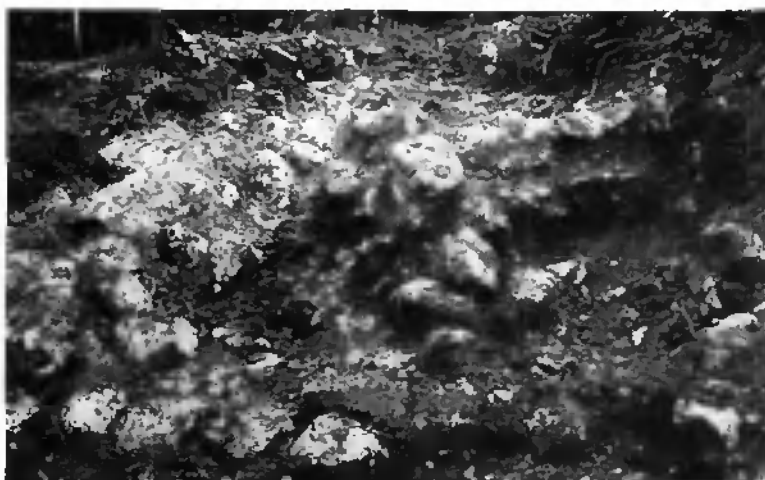


FIG. 30. — Tumulus 5 de Bussy ; calotte de pierre supérieure, et deuxième calotte recouvrant les sépultures 3 et 4.

¹ *JSGU*, X, 1917, p. 49 ; XI, 1918, p. 44.

² Seule la collection proprement lacustre de CLÉMENT a été acquise par le Musée Peabody, à Cambridge, USA.

³ *JSGU*, III, 1910, p. 84 ; IV, 1911, p. 118.

⁴ Une douzaine à la Béroche, le groupe de Bussy, les Cadolles, et plus récemment, Fontaine-André (La Condre), Voëns, Corcelles, le groupe de la Baraque et de Grange Vallier — sans compter des fouilles dans lesquelles quelques coups de pioche permettaient de reconnaître d'anciens fours à chaux, ou des tertres qui sont probablement des « fonds de calcaire » et qu'il reste encore à étudier (cf. *JSGU*, XXXII, 1950-1951, p. 90).

⁵ Desor, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 298 et IX, 1870-1873, pp. 19 sqq. ; cf. les chapitres consacrés aux sépultures par Desor, *Le bel âge du bronze en Suisse, Mém. Soc. neuch. Sc. nat.*, IV, 1874, puisqu'il attribuait une partie au moins des tumulus aux populations du bronze, cf. *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, loc. cit., et VIII, 1867-1870, p. 18.

⁶ Desor, *MN*, 1868, pp. 132 et 229.

⁷ P. VOUGA, *ASAG*, IV, 1920-1922, pp. 89 sqq. ; *JSGU*, XII, 1919-1920, p. 78.

⁸ *MN*, 1912, p. 138 ; *ASA*, 1912, p. 28.

⁹ P. VOUGA, *JSGU*, XXVIII, 1936, pp. 39 sqq. et XXIX, 1937, p. 67.

¹⁰ Desor, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 304.

ni d'armes, et même sans armes ; ce sont donc les tombes de femmes qui nous livrent presque tout ce que nous possédons de cette époque. Il est assez rare, dans notre région, de trouver de la poterie avec le squelette : toutefois, une urne avait été déposée entre les deux squelettes de Vauroux, un vase liéonique accompagnait chacun des deux Hallstattiens inhumés à la Baraque (pl. XVI, 1 et 2), et deux tumulus ouverts un peu plus haut (Grange Vallier) ont livré des tessons, décorés de grecque, et les fragments d'une urne qu'on a pu reconstituer



FIG. 31. — Tumulus 5 de Bussy ;
au premier plan à gauche et au deuxième plan à droite, deux sépultures déjà ouvertes ;
au deuxième plan à gauche, colfrige d'une troisième sépulture.

(pl. XVI, 3) ; deux petits vases brisés ont été recueillis à Bussy ; de même certains tumulus de la Béroche contenaient encore de la céramique, mais en petits morceaux impossibles à reconstituer. En présence de ces vases réduits en miettes, et des cassures que présentaient les calottes crâniennes et les os de presque tous les squelettes, on a pu se demander si les rites funéraires ne commandaient pas de fracasser aussi bien le crâne du mort que les vases déposés à ses côtés ; d'une part, en effet, le tassement exercé par la terre ne suffirait pas à expliquer l'état où ils nous apparaissent, et d'autre part l'ethnographie nous a fait connaître des coutumes semblables un peu partout chez les peuples primitifs.

Le mobilier est composé presque uniquement de parures¹ : bracelets de bronze (pl. XV, 5-7 et fig. 33) ou de lignite (pl. XV, 12), pendeloques (pl. XV, 10), épingles, boucles d'oreilles (pl. XV, 11), agrafes de ceinture (pl. XV, 3 et 4). On portait à la ceinture une plaque faite soit d'une bande de cuir cloutée de bronze (la Baraque), soit d'un ruban de bronze d'une vingtaine de cm. de longueur sur 4-5 seulement de largeur (Bussy) (pl. XV, 2), soit enfin d'une large feuille de bronze battu et estampé (Bussy) (pl. XV, 1). Sur la poitrine ou sur le ventre pendait un disque ajouré entouré de cercles concentriques libres, et qu'on a baptisé, faute d'en savoir la destination, bouclier de pudeur ou *tintinnabulum* (2 à la Béroche, un à Souaillon) (fig. 34).

¹ En fait d'arme trouvée dans un tumulus hallstattien du canton, nous ne connaissons qu'une pointe de flèche en fer provenant d'un des tertres de Grange Vallier.

Au bras, outre des bracelets divers, de larges brassards de bronze gravé (la Béroche) (pl. XV, 9). Dans la célèbre sépulture des Favargettes, on recueillit un grand chaudron de bronze battu et une coupe plus petite (fig. 35).

c) LES TOMBES PLATES.

HEIERLI et VIOLLIER ont publié comme appartenant à l'âge du bronze des tombes découvertes par hasard dans une gravière située entre Cornaux et Cressier¹. BERRENS² les classe à

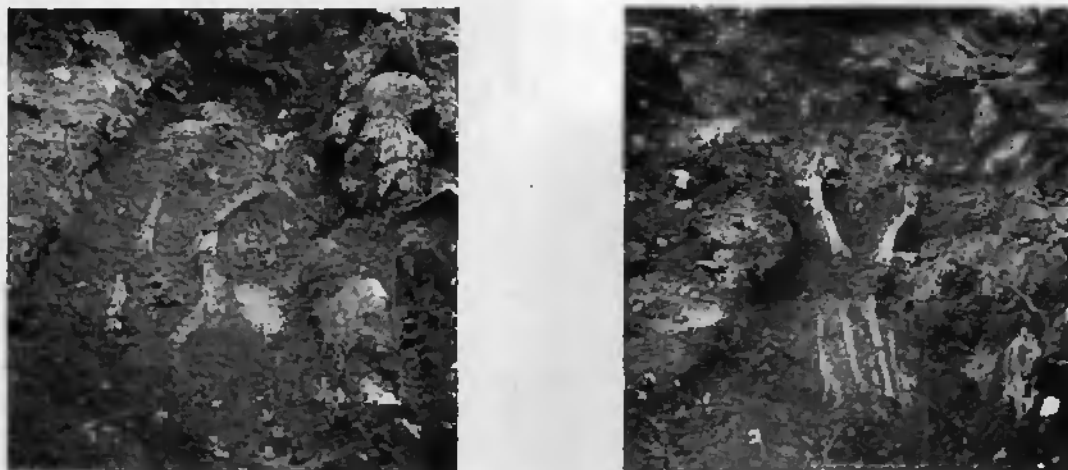


FIG. 32. — Tumulus 5 de Bussy ; sépulture 3 (A), disposée sud-nord, et 4 (B), disposée ouest-est.

la fin du premier âge du fer — et avec raison, car les bracelets qui en proviennent sont revêtus d'un vernis émail caractéristique ; des bracelets identiques se sont rencontrés dans le tumulus de la Baraque.

d) L'ANTHROPOLOGIE.

En dépit du nombre considérable des tumulus, peu de squelettes hallstattiens ont pu être étudiés. C'est que non seulement la majorité des sépultures — en Suisse — ne contient que des cendres³, mais qu'en outre les squelettes sont pour la plupart en si mauvais état qu'ils ne permettent aucune mensuration.

Ainsi les squelettes de Bussy ont bien permis quelques observations⁴, mais aucune mesure ni de l'indice céphalique, ni de la taille. Ceux de la Baraque⁵, quoique brisés, ont donné des résultats plus appréciables : un crâne masculin, avec 76,09, est sous-dolichocéphale ; un deuxième, féminin, est dolichocéphale (71,28) ; un troisième, probablement féminin, atteint 78,82, soit la mésaticéphalie, mais cette valeur, dit PITTARD, est sans doute trop élevée : elle n'a pu être calculée exactement en raison du mauvais état de conservation des os. La taille de ce dernier squelette a pu être évaluée à 1,64 m.

¹ E. VOUGA, *Rom. Sap.*, 1892, p. 46 ; HEIERLI, *ASA*, 1897, p. 45 et *Urgesch. d. Schweiz*, p. 247 ; VIOLLIER, *ASA*, 1910 et *Montelius-Festschr.*, 1914, p. 132. — Selon certains renseignements, les cinq tombes détruites ne devaient être que le début d'un cimetière plus vaste ; des recherches entreprises en 1939 n'ont malheureusement pas abouti.

² BERRENS, *Reallex.*, XI, p. 396.

³ 100 sur les 146 dénombrés par VIOLLIER en 1911, *Rites funéraires*.

⁴ SCHLAGENHAUFEN, *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXIX, 1934, p. 261.

⁵ PITTARD, *ASAG*, VIII, 1937, pp. 81 sqq. et 1939, p. 191.

Comparés aux autres documents contemporains dont nous disposons¹, ces résultats confirment ce que nous savons de l'image anthropologique composite de la Suisse hallstattienne. Il faut en tout cas se garder d'admettre purement et simplement une poussée de dolichocéphales venus du nord ou du nord-est : les envahisseurs étaient eux aussi de race mélangée.

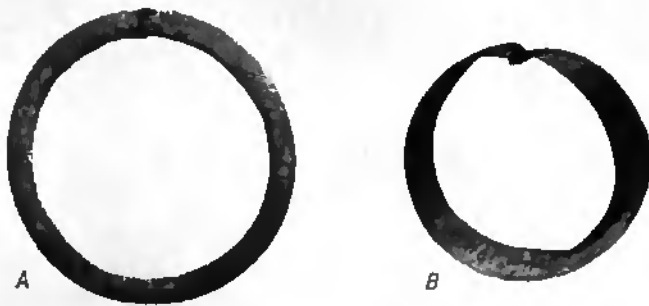


FIG. 33. — Bracelets ; A, les Carolles (Neuchâtel) ; B, Saint-Aubin. Musée de Neuchâtel.

important de leurs demeures, et la pauvreté dont témoignent les quelques établissements connus, ont pu donner à penser que les gens du premier âge du fer étaient essentiellement nomades et, par conséquent, qu'ils pratiquaient l'élevage plus que l'agriculture. On a fait remarquer au surplus que leurs tumulus sont passablement disséminés, ce qui « montre clairement qu'ils sont les tombeaux, non d'une population dense et sédentaire, mais de tribus peu nombreuses et nomades, qui suivent les vallées larges et basses, s'arrêtent et rebroussement chemin dès que la route devient plus étroite et escarpée² ». Cela, à vrai dire, ne nous paraît pas péremptoire. Nos tumulus, pour n'être pas groupés en nécropoles comparables à celles du second âge du fer, pour ne se compter que par centaines et non par milliers, comme en Franche-Comté, pour être, enfin, comme échelonnés le long des routes et des voies d'eau, n'en sont pas moins régulièrement répartis, formant presque toujours de petits groupes plus ou moins compacts. Les quelque soixante tumulus de Unterlunkhofen (Argovie), le groupe des 20 tumulus de Suringen (Soleure), des 24 de Cordast (Fribourg), les deux tertres de Muttenz (Bâle), l'un avec 10 sépultures, l'autre avec 11, ne sont-ils pas des signes, entre d'autres, sinon d'une certaine densité de la population — cela nous restera toujours impossible à évaluer —, du moins de quelque stabilité ? Qu'il se soit produit des

e) LE PEUPLÉMENT.

On ne connaît pas encore chez nous — et guère davantage dans le Jura et sur le Plateau suisses — les établissements des peuplades qui enterraient leurs morts dans les tumulus ; longtemps, on n'a su d'elles que ce qui nous est révélé par leurs tombes, et nous venons de voir que c'est peu. L'absence de tout vestige



FIG. 34. — Grande pendeloque ventrale à cercles concentriques (tintinnabulum) ; Vauxoux. Musée de Neuchâtel.

¹ SCHLAGINHAUFEN, *loc. cit.*, et *JSGU*, XXVIII, 1936, p. 47 ; XXX, 1938, pp. 91, et 93.

² VIOLLIER, *op. cit.*, p. 38.

mouvements de population, c'est certain, mais il n'en faudrait pas exagérer l'ampleur, pas plus qu'y faire participer l'ensemble de la population. Et si vraiment ce fut l'œuvre des Hallstattiens que de défricher nos forêts, nous les imaginerions plus volontiers vivant en groupes peut-être pas très nombreux, peut-être disséminés, comme le sont encore les fermes où l'on s'occupe du bétail plus que de l'agriculture — mais sédentaires.

Et peut-être de même s'est-on exagéré la pauvreté de ces peuplades. Certes, nous ne connaissons rien d'elles qui soit comparable aux stations lacustres ; mais nous aurions tort de tout rapporter aux stations lacustres, qui sont des richesses exceptionnelles. Certes encore, la



FIG. 35. — Chaudron et tasse de bronze battu ; les Favargettes. Musée de Neuchâtel.

plupart des petits tertres qu'on ouvre dans le Jura suisse ou sur les éminences du Plateau n'ont rien à livrer ; mais il n'en va pas autrement dans une région comme les environs de Salins, réputée plus riche. Le Plateau n'était certainement plus le centre actif qu'il avait été lors du « bel âge du bronze » ; des causes naturelles, des causes économiques aussi — gisements de fer, gisements de sel — avaient donné la prépondérance à d'autres régions, le Salzkammergut, la Franche-Comté. Mais il nous semble excessif de considérer l'époque de Hallstatt comme une espèce de moyen âge qui aurait succédé aux splendeurs de l'âge du bronze, puisque non seulement la population a peut-être été tout aussi dense, mais qu'on retrouve vivantes encore aujourd'hui des traces de son activité. C'est l'affaire du hasard — et des conditions mêmes de la vie préhistorique — si le premier âge du fer est en mauvaise lumière : nous ne connaissons que ses morts et ce qui les entoure, au lieu que nous savons de l'âge du bronze presque tout ce que fut son activité.

D'autre part enfin, des feuilles récentes de la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique permettent d'espérer un heureux complément d'information sur ces populations des pentes du Jura. Dans la forêt de l'Éter, en effet, quelques sondages ont révélé l'existence d'habitats longeant des terrasses de culture et qui furent occupés — autant que de rares vestiges permettent de l'affirmer — de la fin de l'âge du bronze à la fin de l'époque

romaine¹. Il est assez probable, mais pas encore assuré, qu'il faille également considérer comme fonds de cabanes ces tertres du vallon de Voëns, par exemple, dans lesquels P. Vouca signalait naguère la trouvaille inattendue de fragments de tuiles ou de briques romaines².

Ce qui nous frappe encore, c'est l'inégalité dans la répartition des richesses que révèlent les tumulus, les uns abondants en riches parures, en témoins d'une puissance sociale considérable, les autres sans même une offrande. Nous n'en concluons pas que les populations antérieures aient connu l'égalité sociale édenique des Sauvages vus par les Philosophes du XVIII^{me} siècle, puisque nous n'en pouvons juger que par leurs richesses collectives. Mais le fait est que l'inégalité ne devient perceptible à nos yeux qu'avec les tribus hallstattiennes.

La science ne dispose plus, avec les seules tombes hallstattiennes, des couches lacustres aux documents à la fois abondants, variés et bien conservés. Aussi n'est-on plus en mesure d'obtenir les mêmes résultats ; ainsi ni la botanique ni la zoologie ne fournissent plus les données indispensables à une connaissance vraiment complète de la vie de ces tribus. On pourrait songer, il est vrai, aux quelques établissements hallstattiens connus ; on pourrait songer également à l'analyse du contenu des vases provenant des tumulus (quand ils sont entiers), mais, que nous sachions, cela n'a pas été fait³.

L'essentiel de l'activité des Hallstattiens nous échappe, à moins que l'on ne soit vraiment autorisé à dégager un enseignement quelconque de la situation de leurs sépultures. Et il semble bien qu'on le soit. Elles sont situées sur la hauteur et, presque toutes, à l'orée des bois, près des clairières qu'ils avaient sans doute défrichées eux-mêmes. D'autre part, on a pu constater très généralement que les armes sont rares dans les sépultures ; d'où la conclusion que ces tribus étaient pacifiques.

5. LES ORIGINES DE LA CIVILISATION HALLSTATTIENNE DANS LE CANTON

L'examen attentif des faits archéologiques a conduit à abandonner l'hypothèse selon laquelle les stations lacustres de l'âge du bronze auraient été détruites par les hordes d'envahisseurs pourvus d'armes de fer. Rien n'indique qu'il y ait eu ni destruction systématique, ni combats, ni incendies, ni surtout pillage. Ce sont donc des causes naturelles qui ont amené l'abandon des palafittes et de leurs richesses.

Mais où sont allées les populations lacustres ? Que sont-elles devenues ? Serait-ce elles que l'on retrouve occupées à défricher nos forêts ? et, si oui, sont-elles mêlées d'autres éléments ethniques ? lesquels ? Autant de questions encore mal élucidées.

D'abord, il y a certainement rupture entre les deux civilisations, dont la seconde, quand même elle n'apporte pas grand'chose de nouveau, ne peut pas être considérée comme une suite, ni non plus comme une dégénérescence de la première. Mais si les populations lacustres

¹ Il ne nous appartient pas de donner plus de détails sur ces travaux, qui sont encore en cours. Un bref rapport de S. PERRER — que nous remercions de son obligeance à nous communiquer les résultats qu'il avait déjà obtenus — publie quelques informations dans *JSGU*, XXXII, 1940-1941, p. 90.

² P. Vouca, *JSGU*, XXVII, 1935, p. 37.

³ Les deux vases retirés du tumulus de la Baraque, quoique en mauvais état, ont été conservés avec la terre qu'ils contenaient, mais l'analyse n'en a pas encore été faite.

avaient émigré en un exode comparable à celui des Helvètes que rencontra César¹, on devrait en retrouver la trace quelque part ; et ce n'est pas le cas.

Il est évidemment impossible d'évaluer la densité du peuplement à l'âge du bronze, mais elle ne devait pas être très forte. Songeons, en effet, que sur la partie neuchâteloise de la rive nord du lac, il y avait, en tout et pour tout, huit bourgades (Champréveyres, le Crêt, Auvernier, Colombier, Cortaillod, et sur le territoire actuel de Bevaix, les Vaux, l'Abbaye et le Moulin), dont quelques-unes, comme les Vaux, toutes petites. Au surplus, après l'abandon des richesses accumulées dans les stations lacustres, l'appauvrissement a dû être considérable. Il ne nous paraît donc pas impossible que les gens du bronze soient en bonne partie restés dans le pays. On en trouve peut-être encore des survivances, actuellement peu visibles sauf dans les régions les plus retirées des Alpes ; le mode de construction des « mazots » valaisans, et de nombreux usages ou instruments des vallées alpestres en peuvent être² ; de même, la permanence des mêmes races d'animaux domestiques, dans les Alpes, depuis le néolithique, suppose la continuité du peuplement ; de même encore, certains termes de la langue propre aux Alpes (chalet, tome, etc.) se rattachent à des « bases » non seulement pré-latines, mais pré-celtiques. On peut donc admettre que la population, peut-être raréfiée, en tout cas appauvrie, a survécu à l'écroulement de sa splendeur.

Ce n'est donc pas exactement dans un désert que s'avancèrent les nouveaux arrivants. Toutefois, si même le fonds de la population est resté en place, la transformation des rites funéraires et des modes doit faire admettre un apport nouveau. Mais de quelle nature, et de quelle origine ? Ici encore, le problème ne se résout pas par une simple immigration dont on connaîtrait le point de départ, l'itinéraire et les caractères. Si le Plateau suisse hallstattien se rattache dans son ensemble au groupe occidental tel que l'a défini HOENNES, cela ne suffit pas à lui conférer un caractère d'unité, puisque ce groupe est passablement composite³. En Suisse même, les rites et les modes varient, et ces variations, quoique n'étant pas strictement localisées, distinguent assez bien l'est de l'ouest : l'inhumation est proportionnellement plus fréquente dans l'ouest, et la céramique, l'urne funéraire, abondante dans les tumulus orientaux, est rare dans ceux de l'ouest ; l'absence de l'urne s'explique évidemment par la différence du rite, mais le style, le décor — et en particulier le décor peint — qui caractérisent le hallstattien de Suisse orientale nous restent étrangers. En revanche, dans la Franche-Comté toute proche, les tribus hallstattiennes qui ont laissé des tumulus par dizaines de milliers inhumaient leurs morts, à côté de qui elles n'avaient pas coutume de déposer des vases. Le riche matériel archéologique de cette région doit nous fournir un point de comparaison que la proximité géographique justifie amplement. A la dernière phase hallstattienne, PIROUTET a distingué deux groupes d'occupants, qu'il appelle groupe d'Alaise et groupe des Moidons⁴. Le premier est « caractérisé par l'absence de pendeloques, de brassards en bronze incise gravé et d'anneaux aux malléoles, et par la présence de la plaque de ceinture en feuille de bronze ainsi que par celle des fibules, lorsque l'emploi et la fabrication en furent devenus d'usage courant dans le pays »⁵. En outre, les armes y paraissent plus fréquemment. Le second groupe, qui ignore les objets dont nous venons d'emprunter l'énumération à PIROUTET, est moins homogène que le premier mais se fait reconnaître à l'abondance et à la variété de ses

¹ VIOLLIER, *Fibules*, p. 42.

² Cf. RÜTINEYER, *Ur ethnographie der Schweiz*, Bâle, 1924, et *Schweiz. Archiv f. Volkskunde*, XX, 1916, pp. 283 sqq. (*Festschr. E. Hoffmann-Krayer*).

³ HOENNES, *Archiv f. Anthr.*, III, 1905, pp. 233 sqq.

⁴ PIROUTET a publié de nombreuses notes sur le premier âge du fer en Franche-Comté soit dans *L'Anthr.*, soit dans la *Rev. archéol.*, soit dans le *Bull. Soc. préhist. française*. Cf. surtout 9^{me} Congrès préhist. de France, Lons-le-Saunier, 1913, pp. 612 sqq., *L'Anthr.*, XXIX, 1918-1919, pp. 423 sqq. et *Rev. archéol.*, XXVIII, 1928, pp. 220 sqq.

⁵ PIROUTET, *Rev. archéol.*, XXVIII, 1928, p. 247.

pendeloques, dont le grelot et le disque ajouré avec cercles concentriques, à la présence des brassards de bronze et des anneaux de cheville. Constatant les analogies étroites qui unissent le groupe d'Alaise aux peuples hallstattiens du sud-ouest de l'Allemagne, PIROUTET y voyait un ban d'envahisseurs ; et bien que depuis il ait exprimé un avis différent sur l'origine de ce groupe¹, il ne paraît pas qu'il faille renoncer à y voir un peuple étranger. Quant au groupe des Moidons, plus composite, les caractères en sont aussi plus malaisés à définir et l'origine plus difficile à déterminer ; mais il est en tout cas certain qu'il était établi en Franche-Comté avant le groupe d'Alaise, et PIROUTET, sans se prononcer catégoriquement, y verrait volontiers d'anciennes populations. Cette manière de voir nous paraît confirmée par des présomptions dont aucune n'est à elle seule probante, mais dont l'ensemble est au moins significatif : extrême rareté du fer, absence des fibules, c'est-à-dire en somme des deux nouveautés les plus frappantes du premier âge du fer ; en revanche, abondance de pendeloques dont certaines, comme les rouelles, sont manifestement héritées de l'âge du bronze, dont d'autres, les disques ajourés, en sont issues selon une évolution dont nous connaissons les stades intermédiaires² ; et quant aux larges brassards de bronze, si la technique et la forme en sont inconnues à l'âge du bronze, la gravure en revanche, par son procédé même comme par son style, rappelle d'assez près certains bracelets des stations lacustres du bronze, surtout les bracelets tubulaires, et la comparaison avec la décoration absolument différente, non seulement de technique, mais d'esprit, des plaques de ceinture nous semble grandement significative. Aussi penserions-nous volontiers avec PIROUTET que les brassards de bronze et les grandes pendeloques circulaires aient passé de Suisse occidentale dans les directions du nord et de l'est ; et nous ne nous étonnerons pas de constater que « le groupe des Moidons paraît localisé essentiellement des deux côtés du Jura », sauf à se particulariser, sur chacun des versants, selon les survivances ou selon les contacts. Ce grand groupe jurassien prendra toute son importance quand on se rappellera que les environs de Salins ont de riches gisements de sel (on sait qu'ils ont approvisionné une partie de la Suisse jusqu'assez avant dans les temps historiques), et que les chemins saumiers ont joué un rôle important dans les temps protohistoriques ; la même région, au surplus, fournissait un minerai de fer d'exploitation facile.

Toutefois, le peuplement entier non seulement de la Suisse, mais même de notre région jurassienne, ne s'explique pas par le seul groupe des Moidons qui ignore, en particulier, la plaque de ceinture. Et le groupe d'Alaise, tel que PIROUTET l'a localisé, n'occupa jamais, tant qu'il resta pur, qu'une faible superficie qui touche peut-être aux alentours de Pontarlier mais dont le centre est assez éloigné du Jura suisse ; ce n'est donc pas, vraisemblablement, cette peuplade-là qui a introduit chez nous la plaque de ceinture, mais c'en doit être une proche parente. Seulement, les traces chez nous en sont beaucoup moins nettement délimitées qu'en Franche-Comté puisque la plaque de ceinture, unie ou estampée, se retrouve à peu près partout, de Schaffhouse au canton de Vaud, et parfois associée au brassard de bronze ou à la grande pendeloque ventrale³. On peut remarquer toutefois que, sauf exceptions⁴, elle accom-

¹ Cf. PIROUTET, *Revue des Musées*, 1928, nos 14 et 17-18.

² Cf. les pendeloques de Subingen, WIEDMER, *ASA*, 1908, fig. 41 ; de Gurzelen, KELLER, *MAGZ*, III, 4, pl. VIII, fig. 3-4 ; de Langenthal, JAHN, *Arch. d. hist. Vereins d. Kt. Bern*, I, 1848, p. 204, fig. 1 ; de Lyssach, tumulus n° 2 ; de Viège (Valais), déposée au Musée de Genève, etc.

³ Cf. Wohlen-Häselthau (Argovie), *JSGU*, XIX, 1927, p. 73 et XX, 1928, p. 45. — Baeriswil IV (Berne), *J.B. d. Bern. hist. Mus.*, 1908, pp. 22 sqq. ; *ASA*, 1908, p. 82 et *JSGU*, I, 1908, p. 47. — Anet III (Berne), plaque gravée avec brassards et disque, BONSTETTEN, *Notice sur les tombelles d'Anet*, Berne, 1849, p. 7. — Anet X, *ibid.*, p. 13. — Mühleberg (Berne), ceinture cannulée (?) et brassards, FELLEBERG et JAHN, *MAGZ*, XVII, 1. — Conthey (Valais), plaque unie avec brassards et disque ajouré, *ASA*, 1890, p. 310 et HIERLI, *MAGZ*, XXIV, 3, 1896, p. 140.

⁴ Baeriswil III et IV, *J.B. d. Bern. hist. Mus.*, 1908, pp. 22 sqq. — Orpund (Berne), JAHN, *Kanton Bern*, p. 90 et BONSTETTEN, *Carte Bern*, p. 46. — Thunstetten (Berne), WIEDMER, *Arch. d. hist. Vereins Bern*, XVII, 1904, p. 423. — Sergey (Vaud), Musée de Lausanne. — Anet V, 2 (?), BONSTETTEN, *loc. cit.*, p. 8.

pagne un squelette et non une urne cinéraire, et qu'elle est rarement mêlée à la céramique peinte¹. Cela rend assez plausible l'hypothèse de groupes itinérants qui ne se seraient qu'imparfaitement mêlés aux autres occupants ; et peut-être est-on en droit d'en voir une confirmation dans le fait que, plus d'une fois, les plaques de ceinture se retrouvent à quatre ou cinq dans un même groupe de tumulus², et qu'inversement, ni Suhingen, par exemple, ni Cordast, ni Unterlunkhofen sauf dans un tertre, le dernier, n'en ont livré une seule³. Enfin, l'origine de ces penplades doit se trouver dans l'Allemagne du sud-ouest ; le style de la décoration de ces plaques n'est pas d'inspiration occidentale, et leur répartition en Suisse montrerait qu'elles s'y sont introduites par le nord-est : une liste que nous avons dressée et qui en comprend une soixantaine (y compris quelques plaques de cuir cloutées de bronze), en indique 7 à Schaffhouse, 16 à Zurich, 10 en Argovie, 11 à Berne, 4 à Fribourg, 2 seulement à Neuchâtel (dont une étroite), 5 dans le canton de Vaud.

Revenant au territoire plus restreint que forme le seul canton de Neuchâtel, nous y constatons donc l'absence de tumulus à incinération avec poterie peinte, tels qu'on les trouve en abondance en Suisse orientale et jusque dans le canton de Berne ; et d'autre part la présence des deux groupes qui correspondent à ceux que PINOUTER a définis en Franche-Comté. Le matériel est malheureusement insuffisant pour qu'on puisse songer à prêter un sens quelconque à leur situation géographique (Vignoble et Val-de-Ruz).

Est-on en droit de donner à ces tribus hallstattiennes, ou du moins à certaines d'entre elles, le nom de Celtes ? Question presque imprudente, tant est vive encore la controverse. Mais nous pensons que l'argumentation archéologique, linguistique et historique d'HUBERT⁴ emporte la conviction. Il est clair que « les Celtes ont pratiqué le rite du tumulus, mais qu'ils n'étaient pas les seuls », que « en réalité, le tumulus n'est pas la coutume religieuse d'un peuple, mais un rite funéraire et doit être étudié comme tel »⁵ ; cela n'empêcherait nullement les tumulus, ou certains tumulus, d'être celtiques.

6. LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Si nous avons choisi de traiter cette question dans le chapitre consacré au premier âge du fer, c'est d'abord faute de savoir à coup sûr où elle serait mieux à sa place ; c'est ensuite pour des raisons purement locales, ou topographiques : c'est dans la région même où se trouvent les tumulus hallstattiens, c'est-à-dire sur les premières pentes du Jura, que se dressent aussi les monuments mégalithiques.

La Béroche est exceptionnellement riche en menhirs, ou pierres dressées. Celui de Vauroux (Bevaix) fut redressé une première fois dans le cours de la seconde moitié du XIX^{me} siècle, une deuxième fois en 1934 ; son orientation ni sa hauteur initiale ne sont donc plus assurées. Les alentours du Devens (Gorgier et Saint-Aubin) en comptent quatre : celui de l'Asile, en pleins champs, redressé en 1846 ; le grand « menhir quadrangulaire », tronqué il y a une cinquantaine d'années ; le « menhir sous bois », le plus bel exemplaire du groupe (fig. 36) ; et un bloc brisé en trois morceaux. Des investigations qu'on a faites au pied de ces menhirs,

¹ Schenkon II (Lucerne), *JSGU*, XIII, 1921, p. 50. — Dürllingen (Schaffhouse), KELLER, *MAGZ*, III, 4, 1845, p. 29. — Wangen (Zurich), ULRICH, *ASA*, 1902, p. 8.

² Wohlen (Argovie). — Thayngen (Schaffhouse). — Bülach (Zurich). — Wangen (Zurich).

³ Il faut remarquer que les dernières sépultures du groupe de Unterlunkhofen sont complètement différentes des 60 premières.

⁴ HUBERT, *Les Celtes*, I.

⁵ GOURY, *Rev. Hist. des Religions*, 1938, p. 38.

ou les travaux de restauration, ont mis à jour presque toujours de la cendre, des traces de feu. Quant aux autres traditions — des tessons d'âge incertain, des briques qui ne sont peut-être pas romaines, des ossements ou même un squelette entier, des aigles romaines, ou simplement des objets de bronze —, il est prudent de n'y pas ajouter foi¹.

Le bois du Devens recèle encore les témoins d'un alignement : 3 blocs, actuellement inclinés parallèlement, rangés au pied d'une butte — peut-être artificielle — surmontée elle-même du menhir brisé que nous venons de citer. Les recherches récentes de HOFER à la tête de l'*Archäol. Det. S. Bat.* 3² permettent de croire qu'il existait tout à côté un cromlech, ou cercle de blocs granitiques, dont il subsiste des vestiges. De celui d'Entreroches, entre Saint-Aubin et Montalchez, en revanche, il ne subsiste rien qu'une pierre marquée de sillons et de cupules qui fut amenée d'abord dans le village de Saint-Aubin, puis dans les jardins du Musée d'Histoire de Neuchâtel. DE BOIS DE MONTBERICIEUX³ a signalé deux autres cromlechs encore au-dessus de Bôle, et quelques menhirs ; l'identification en reste douteuse.



FIG. 36. — Le Grand-Menhir ou Menhir-sous-bois du Devens (Gorgier). Hauteur approximative, 3 m., largeur, 1,50 m. ; l'excavation circulaire à la base est due à des familles anciennes.

Les pierres à cupules sont des blocs — chez nous d'origine erratique — qui portent des entailles hémisphériques de 4-5 cm. de diamètre, de 2-3 cm. de profondeur, et en nombre très variable. Les flancs du Jura en cachent une quantité mal connue ; M. BOREL se faisait fort d'en recenser au moins 80 dans le Jura neuchâtelois, et il est évident qu'on en a débité un bon nombre (dans nos pays calcaires, le granit s'apprécie). Conduit par le fidèle collaborateur de la Commission d'Archéologie, A. BOREL, de Saint-Aubin, nous avons pointé celles de la Béroche, dont on trouvera la situation dans la 2^{me} Partie. On en connaît en outre dans les parages de Bôle ; dans la partie centrale du canton, par contre, et jusqu'à Lignières, on n'en a point signalé, mais il est probable que des recherches méthodiques en feraient

découvrir. Les côtes du Landeron et de Lignières en abritent quelques-unes (l'une de celles de Lignières a été transportée dans les jardins du Musée de Neuchâtel).

Il nous est impossible d'entrer ici dans la discussion relative à l'âge et à la destination de ces sculptures, discussion qui a accumulé toute une littérature aussi abondante que souvent fantaisiste. On a prétendu y voir des cartes géographiques, des constellations, des inscriptions, des idéogrammes, des signes mnémotechniques, des menles à broyer, des jeux⁴ — et même des jeux de nature, mais ce scepticisme, quoique parfois justifié, est manifestement excessif. « Dans la discussion extraordinairement vive sur ces monuments, on ne s'accorde que sur un point : on les considère généralement comme travaillés par la main de l'homme, et non comme produits par la nature, et on les met en relation avec des représentations religieuses et des

¹ Cf. les textes que nous citons dans la 2^{me} partie, Borel, Gorgier et Saint-Aubin.

² Que M. P. Hofer veuille bien trouver ici l'expression de nos remerciements pour l'obligeance qu'il a mise à nous communiquer le résultat de ses recherches. (Cf. *Ur — Schweiz*, VI, 1942, p. 2.)

³ De Bois de Montbericieux, *Études neuch.*, 2, 1863, pp. 4 sqq.

⁴ Cf. les nombreuses notices de REBER, les *JSGU*, et RÜRIMYER, *Schweizer. Archiv f. Volkskunde*, XXVIII, 3-4, 1928, pp. 145 sqq.

pratiques magiques »¹. Mais encore, quelles représentations ? quelles pratiques ? Les uns tiennent pour un culte de la pierre, en elle-même ou en tant que symbole, les autres pour une figuration du totem, ou pour un autel destiné aux sacrifices sanguinaires, ou pour un culte solaire, ou pour des rites de fécondité, etc. Les unes et les autres de ces hypothèses ont des arguments à faire valoir, mais aucune n'est définitivement convaincante ; ni l'ethnographie ni le folklore n'ont encore permis de se faire une idée tout à fait satisfaisante des représentations religieuses de l'homme préhistorique. L'hypothèse qui semble actuellement le plus en faveur est celle que défend EKHOLOM, et qui veut mettre ces cupules en relation avec le culte des morts, en particulier avec les offrandes rituelles de nourriture. Mais cette théorie ne va pas non plus sans de fortes objections ; celle-ci surtout que ces cupules, bien petites à la vérité pour un repas même symbolique, sont souvent disposées sur les flancs de bloc, qu'on n'y pouvait donc rien déposer.

Quant à leur date, la même incertitude règne. On a voulu les faire remonter jusqu'au paléolithique (des cupules se retrouvent sur des blocs couvrant des tombes moustériennes et aurignaciennes de la Dordogne), comme aussi les retarder jusqu'au moyen âge ; on pense en général que la plupart sont néolithiques. Dans le canton, on en signale qui peuvent être associées aux stations lacustres (Cortaillod, Port-Conty, Auvernier, mais cette dernière peut être autre chose) ; on en connaît d'autres qui paraissent en liaison avec des tumulus hallstattiens (Vallon de Vert). Quoique hors de notre canton, le tumulus de Vernand-Dessous (Vaud)² mérite au moins une mention, puisqu'il s'élevait autour d'un bloc erratique qui porte 64 cupules ; cela ne signifie nullement, il va de soi, que ce soit le même peuple qui a creusé les cupules et élevé le tumulus, mais c'est un indice — et il en est d'autres encore — qui montrerait que le « peuple des tumulus » attachait à ces monuments au moins une certaine valeur.

7. PROGRAMME D'ACTIVITÉ FUTURE

Quoiqu'un grand nombre de tumulus aient déjà été ouverts à des époques souvent indéterminables, et donc en pure perte, il reste là encore un large champ d'action à qui ne se laissera pas rebuter par les échecs ou par la pauvreté du matériel qu'on aura mis à jour. Comme les investigations ont surtout été poussées à la Béroche ou dans les côtes les plus facilement accessibles du Jura, il faudra aller plus loin. La région de Lignières est encore assez riche en tertres funéraires ; mais il nous paraîtrait surtout intéressant et souhaitable que le Val-de-Ruz soit soumis à une exploration qui nous semble devoir être instructive, car si on connaît relativement bien le Vignoble hallstattien, on sait tout au plus du Val-de-Ruz de quoi souhaiter en apprendre davantage. Pourtant c'est probablement à cette époque qu'il a commencé à être déboisé et cultivé : Bussy et les Favargettes en sont un commencement de preuve. Les boqueteaux et la lisière des bois doivent compléter cette documentation, et c'est là qu'il faut la chercher, soit que l'agriculture ait dilapidé les tumulus des champs, soit que la forêt ait regagné le terrain rendu inutilisable par ces amas de pierres, soit aussi que réellement les tumulus aient été édifiés en forêt.

Non seulement on aura ainsi précisé un point d'histoire locale, mais on aura fourni à l'archéologie de nouveaux matériaux qui permettront peut-être d'élucider en partie les problèmes que pose le premier âge du fer.

¹ EKHOLOM, *Recllex.*, XI, p. 224.

² VIOLLIER, *Carte arch. Vaud*, Lausanne, 1927, p. 192.

VI. Le Second Age du Fer ou Époque de La Tène

1. GÉNÉRALITÉS

Le canton de Neuchâtel possède la station qui a eu l'honneur — quelque peu usurpé — de donner son nom à toute cette période, mais on n'y connaît presque rien d'autre qui date de la même époque : sept sépultures éparses, quelques trouvailles isolées, et c'est tout.

Mais l'image que l'on peut se faire de la civilisation de cette époque est néanmoins assez complète, parce qu'elle se retrouve à peu de chose près identique à elle-même dans tout le domaine où s'établissent les Celtes. Car les archéologues, les linguistes, les historiens, tous sont d'accord sur ce point : les porteurs, et les créateurs, de cette civilisation de La Tène, ce sont les Celtes, ce sont les Gaulois. Ces deux noms sont synonymes, mais n'impliquent nulle unité raciale : les cimetières contiennent des dolichocéphales aussi bien que des brachycéphales ; nulle unité nationale non plus, et César l'a bien fait voir. Ils désignent une communauté historique de langue et de culture, dont les caractères sont d'ailleurs assez typiques, mais rien de plus. L'image du Gaulois grand et blond que l'Antiquité nous a transmise dans ses textes et dans ses monuments figurés n'est pas fautive, mais elle n'est pas complète : il y avait avec eux d'autres types d'hommes, mais moins frappants aux yeux des Méditerranéens.

La seconde période de l'âge du fer n'est en somme que le développement de la première, mais avec des innovations, soit dans la technique, soit dans le goût ornemental, soit dans les rites funéraires, qui sont l'apport du génie celtique et, en partie, des influences italo-helléniques.

La civilisation nouvelle prend naissance dans l'Allemagne du sud et sur les bords du Rhin¹. Au cours du V^{me} siècle, elle gagne tout le Plateau suisse², et à la fin du siècle elle s'y est substituée à celle de Hallstatt : les tombes sont plates, et à inhumation ; les fibules ont un ressort bilatéral ; les armes — épées, lances — sont beaucoup plus fréquentes. L'aspect général de la culture change, car la population se groupe davantage et la société est fortement organisée.

¹ * Le type (de fibule) le plus ancien que l'on puisse attribuer aux Gaulois fut trouvé dans un tumulus à Muttenz (Bâle)... C'est encore dans cette région que nous trouvons les premières modifications de cette fibule et que nous assistons à sa transformation graduelle, jusqu'à ce que de cette évolution sorte le type que l'on désigne sous le nom de fibule de La Tène. C'est aussi dans cette région que nous pouvons suivre la transformation de la fibule à timbale en une fibule à ressort bilatéral... C'est encore dans cette même région que nous voyons peu à peu le tumulus, forme de tombeau chez le peuple précédent, faire place à la tombe souterraine, sans signe extérieur ; suivant un même mouvement, nous voyons l'incinération faire place à l'inhumation », VIOLLIER, *Fibules*, pp. 35 et 45.

² VIOLLIER, *Festgabe H. Blümner*, Zurich, 1914, pp. 261 sqq.

2. LA VÉGÉTATION ET LE CLIMAT ; LE NIVEAU DU LAC

Pas de changement appréciable dans le climat ; c'est la même période qui continue, avec les mêmes péripéties dans l'histoire de la forêt : lutte entre le hêtre, le sapin blanc et l'épicéa. Ljübi a pratiqué à la Tène, dans des couches encore intactes, deux sondages, le premier sur la rive droite de l'ancien lit de la Thièle, l'autre sur la rive gauche, à la même hauteur¹. Comme il n'existe pas à la Tène de vraie couche archéologique, les résultats de son analyse n'ont pas toute la valeur qu'ils auraient pu avoir si la station se trouvait nettement stratifiée ;



FIG. 37. — Configuration présumée des rives de la Tène à l'époque gauloise (en noir), d'après Ljübi, *Das Grosse Moos* ; en rouge plein, la rive actuelle ; en rouge pointillé, la rive avant la Correction. P1, P2 et P3 sont les stations néolithiques ; T III, l'emplacement du La Tène III connu sous le nom de Les Monnaies ; T II, l'endroit où se firent les fouilles de la Tène proprement dites.

ils n'en ont pas moins leur intérêt. Dans le sondage de la rive gauche, le sable (à 45 cm.), la tourbe sous-jacente² et le limon au-dessous de la tourbe ont donné trois spectres polliniques à peu près identiques entre eux, et le mélange de sable, de terre végétale et de limon qui, à 20 cm., couvrait le limon sur la rive droite³ s'est révélé de la même époque. Voici les chiffres extrêmes des principales essences fournis par ces quatre analyses (en %) : sapin, 32-40 ; épicéa 9-15 ; pin 12-19 ; hêtre, 4-7 ; chênaie mixte, 8-17. C'est donc bien nettement la dominance du sapin, mais fortement mêlée d'épicéa.

Le niveau du lac a vécu une histoire plus agitée durant cette période. L'ascension continue, mais d'abord lente, insensible. Pendant l'occupation de la station, le niveau a dû être plus bas qu'avant les travaux de Correction des eaux du Jura (qui l'ont abaissé de plus de 2 mètres) si l'on en croit Desor, qui trouvait précisément dans la configuration et la composition des grèves de la Tène des arguments pour ses « présomptions en faveur d'un ancien

¹ Ljübi, *Das Grosse Moos*, p. 183.

² Dans les parages, les objets se trouvaient parfois mêlés, plus souvent superposés à cette couche de tourbe.

³ Les objets se trouvaient là sur le limon.

niveau plus bas des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat »¹. Son argumentation était fondée sur l'existence d'une couche de limon qui n'avait pu se déposer qu'en eau calme, alors que la Tène est — et était surtout, avant la Correction — violemment battue par les vents d'ouest ; ce limon supposait la présence d'un barrage quelconque, susceptible de créer une espèce de lagune, et ce barrage, DESOR le voyait dans une levée cailloutuse (actuellement émergée, mais presque complètement arasée) que les pêcheurs du lac de Bienne nommaient *Heidenweg* ; mais pour que le *Heidenweg* ait pu remplir ce rôle, le niveau du lac doit avoir été plus bas. En outre, DESOR constatait qu'une seconde levée de galets, en arrière et sur le rivage — la gravière d'Épagnier — contenait des fragments roulés de tuiles romaines et s'élevait sur un emplacement piloté ; il en concluait que le lac s'était élevé après l'époque romaine. Sans contester l'exactitude ni de ces observations ni de ces déductions, LÜDI² propose une manière de voir probablement plus juste, en ce qu'elle tient compte du fait — resté évidemment inconnu à DESOR — que les crues précédentes auraient déjà balayé le rempart morainique avant l'époque de La Tène. Il complète donc les vues de DESOR en supposant l'existence (fig. 37) d'une accumulation de sable et de gravier, d'origine morainique et alluviale, qui, selon les fluctuations du lac, aurait oscillé plus ou moins en direction de la terre ou du large, mais sans guère dépasser le niveau de l'eau. Les inondations de la chênaie mixte, puis du sapin, auraient déposé, puis renforcé ce matériel, devenu la gravière d'Épagnier arrêtée alors par l'ancien lit de la Thièle. A l'âge du bronze, pendant que le lac était bas, et que se comblait un ancien lit de la rivière³, le futur *Heidenweg* s'accumulait peu à peu sous l'effet des vagues, au large du premier dépôt qui se couvrait de végétation. La crue de la fin du bronze repoussa cette levée de sable et de galets, mais pas jusqu'à la hauteur de la précédente, et entre elles deux se déposa le limon et se forma la tourbe où LÜDI a constaté la dominance de sapin blanc et d'épicéa, couches donc contemporaines de la station, et qui ont pu être temporairement submergées. Le *Heidenweg* déterminait alors une espèce de golfe au fond duquel s'écoulait le bras de la Thièle que gardait la station ; ce bras se jetait dans le cours principal quelque peu en aval de la Maison Rouge, toute proche elle-même de l'endroit où la Thièle quittait alors le lac (on sait que les lieux dits Maison Rouge sont presque toujours des sites archéologiques). Entre la Tène et la Maison Rouge, un banc de sable ferme — éventuellement étayé par des madriers⁴ — permettait le passage ; avant la Tène, la route suivait la gravière, et après la Maison Rouge, la dune de Witzwil.

Le fond de la rivière dans le lit de laquelle se trouvent les objets ne descend guère au-dessous de 427,5 m. ; il reste en général à 428 m.⁵ Il faut bien lui supposer au moins 1 m. de profondeur si l'on veut qu'elle ait pu servir à quelque chose, ce qui met le niveau du lac à 429 m. au minimum au moment où florissait l'établissement celtique de la Tène. « Depuis les travaux de la Correction des eaux du Jura, achevée en 1882, le niveau moyen du lac de Neuchâtel s'est trouvé abaissé de 2,52 m. Cela lui a fait retrouver à peu près le niveau du début de la Tène »⁶.

Mais « à la fin de la période de La Tène, le niveau monta de façon catastrophique, et cette crue ne le cède en rien à celles des époques précédentes. La tourbe de la période de

¹ DESOR, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VIII, 1867-1870, pp. 147 sqq. ; cf. *ibid.*, VI, 1861-1864, pp. 1 sqq. ; *MN*, 1869, pp. 150 sqq. ; *Le Peupic* (Le Locle) des 8 et 15 novembre 1877. — Les conclusions de DESOR ont été reprises par E. VOUGA, *La Tène*, p. 8, et avec plus de détails par DUBOIS dans P. VOUGA, *La Tène*, pp. 14 sqq.

² LÜDI, *op. cit.*, pp. 186 sqq.

³ Cf. le plan de E. VOUGA, *op. cit.*, ou celui de WAVRE et VOUGA, *1er Rapport*, pl. I.

⁴ E. VOUGA, *op. cit.*, p. 9, et P. VOUGA, *La Tène*, p. 21.

⁵ Cf. le plan de P. VOUGA, *op. cit.*

⁶ DUBOIS dans P. VOUGA, *op. cit.*, p. 16.

l'épicéa qui s'est formée à ce moment n'est, il est vrai, pas très épaisse, mais elle est répandue sur tout le territoire du marais. Du fait de son assèchement et de la mise en culture du Grand Marais, sa masse a été diminuée »¹.

Cette tourbe révélatrice apparaît à une altitude d'au moins 431 m. et monte jusqu'à 434 m. à Yverdon ou à Avenches, jusqu'à 434,5 m. à Chiètres. Certains indices permettent d'évaluer le niveau du lac de Biemme à 434 m., et comme le lac de Neuchâtel s'y déverse, il a dû atteindre au moins autant pendant quelque temps et rester assez longtemps stationnaire aux environs de 433 m.

Cette crue a sa cause générale dans les perturbations atmosphériques, peut-être aussi dans le déboisement opéré par les Hallstattiens ; mais elle doit sa soudaineté et son ampleur à un retour de l'Aar qui reprend son ancien lit à travers le Grand Marais : les chenaux de la Thièle étaient beaucoup trop faibles pour assurer le débit d'une telle masse d'eau².

A la Tène même, cette crue ne fit d'abord que hâter un processus déjà en cours. L'avance du *Heidensweg* isolait peu à peu du lac le bras de la Thièle qui passait par la station et qui se comblait progressivement. La lente montée des eaux, au lieu d'en augmenter le débit, repoussait la dune et contribuait ainsi à boucher l'issue de la rivière. C'est peut-être le « barrage » de cailloux que E. Vouga retrouvait à la hauteur du premier pont d'amont³ et qu'explora la Commission des fouilles de la Tène en 1912. Il consistait en « couches de fin gravier, entremêlées de couches très minces de tourbe ou plutôt de poussière de tourbe »⁴. Le gravier s'étendait de là jusqu'au lac, mais cessait à la hauteur du pont pour laisser la place, dans le lit de la rivière en aval, à du sable mélangé de coquillages. La tourbe qui parsemait le fin cailloutis indiquerait bien une avance lente, entrecoupée de reculs.

Puis, sous l'effet brusque du cataclysme, la masse de sable et de galets, sauf ce qui en était resté dans le lit de la rivière, rejoignit la gravière qui, franchissant alors le cours d'eau ensablé, se prolongea jusqu'à l'ancien confluent de la Maison Rouge.

3. LES FOUILLES DE LA TÈNE

La première mention de la station de la Tène remonte à l'année 1858, au cours de laquelle DESOR, dans une communication à la Société neuchâteloise des Sciences naturelles⁵, présentait des « collections d'objets celtiques » provenant d'Auvernier, de Cortailod, de Bevaix, de Corcelettes (Vand) et de Marin « où l'on ne rencontre que du fer ». La même année paraissait le 2^{me} *Pfahlbauten-Bericht* de KELLER, qui devait au colonel SCHWAB, de Biemme, une liste de stations lacustres qui comprend la Tène⁶. Dès lors, les recherches se succèdent, très fructueuses, dans la station que, recouverte qu'elle était de 70-80 cm. d'eau, on continuait à assimiler aux stations lacustres. DESOR note que « la plupart des objets ont été recueillis sur deux ou trois points d'une étendue très limitée... Dans l'origine, quelques objets ont été trouvés à la surface ; mais la plupart sont enfouis à une profondeur de 1 à 1,50 m., d'où on les retire en creusant dans le limon »⁷. Si pourtant une superficie si restreinte était assez

¹ LÜDI, *op. cit.*, p. 242.

² LÜDI, *op. cit.*, pp. 331 sqq.

³ Cf. E. VOUGA, *op. cit.*, pp. 11 sqq. C'est l'endroit que marquent de la lettre C les plans ZINTGRAFF - ZWAHLEN - FORREN.

⁴ VOUGA, 5^{me} Rapport, p. 63.

⁵ Séance du 9 avril, cf. *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, IV, 1856-1858, pp. 326 sqq.

⁶ KELLER, *MAGZ*, XII, 3, 1858 (*PfB*, II), p. 116.

⁷ DESOR, *Constr. lac.*, 1864, p. 24.

riche pour alimenter la collection SCHWAB (Musée de Bienne)¹, la collection DESOR (qui figura à l'Exposition universelle de Paris en 1867 : actuellement au Musée de Neuchâtel)², sans compter une partie au moins des pièces provenant de la Tène et exposées dans les musées étrangers, c'est que « SCHWAB et ses pêcheurs étaient arrivés à la seule place où l'on pût raisonnablement faire des découvertes (à la drague à main) : tandis qu'ailleurs le lit de la Thièle était recouvert d'une épaisse couche de graviers, très difficiles à enlever avec la drague, ici, les vagues les avaient repoussés au loin et laissaient à découvert le bord de la Thièle ancienne sur laquelle s'était trouvée une habitation ou un magasin »³. Ces fouilles, d'après E. VOUGA⁴, durèrent quatre ans, de 1857 à 1860 ; et le résultat en fut assez riche pour permettre à HILDEBRAND de donner le nom de la Tène à sa seconde période de l'âge du fer⁵.

Les travaux de la Correction des eaux du Jura, destinés à assécher le Grand Marais, et entrepris en deux étapes, de 1868 à 1874, puis de 1874 à 1882, abaissèrent le niveau moyen du lac de 2,50 m. environ. Ce fut l'âge d'or des amateurs d'antiquités, grâce à l'appétit et à la générosité desquels toutes nos stations furent mises en coupe réglée ; et même, comme l'offre ne suffisait pas à apaiser la demande — vraiment exigeante —, ce fut l'âge d'or aussi des faussaires. Il y eut l'« âge de la corne »⁶, qui se fabriquait à Forel, puis à Cortaillod ; il y eut l'atelier d'Estavayer⁷, dont l'activité prolongeait celle des ouvriers du chemin de fer qui, à Concise, confectionnaient des faux avec du matériel en partie authentique⁸. Il y eut aussi les fausses attributions à la Tène d'objets certainement authentiques, mais provenant d'ailleurs — un « ailleux » moins rémunérateur, en l'espèce le cours inférieur de la Thièle, territoire bernois ; et Berne pouvait bien avoir pris des mesures aussi sages que méri-

¹ KELLER, *MAGZ*, XV, 7, 1866 (*PfIB*, VI), pp. 293 sqq.

² DESOR, *Les constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, *Almanach de la Société d'utilité publique de Neuchâtel*, 1859 ; éd. augmentée dans la *Bibl. universelle*, 1862 ; éd. notablement complétée, surtout dans le chapitre de l'âge du fer, *MN*, 1864 ; la trad. allemande, *Die Pfahlbauten d. Neuenb. Sees*, Francfort, 1866, est encore plus complète.

³ E. VOUGA, *La Tène*, p. 8.

⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁵ HILDEBRAND, *Congrès internat. d'anthrop. et d'archéol. préhist.*, VII, 2, 1872, p. 599.

⁶ Nombreuses reproductions dans *Ant.*, 1883 (n) — 1884 et *ASA*, 1884, pl. I, fig. 3-5. Cf. *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, XIII, 1882-1883, p. 227 ; A. VOUGA, *ASA*, 1884, pp. 1 sqq. ; E. VOUGA, *MN*, 1885, pp. 137 sqq. ; FORNER, *Ant.*, 1885, p. 97 ; WAYRE, *MN*, 1890, pp. 37, 67 et 89 et *Ant.*, 1890, p. 50.

⁷ Cf. FELLENBURG, *Ant.*, 1887, pp. 35 et 51.

⁸ *MAGZ*, XII, 3, 1858 (*PfIB*, II), pl. III, fig. 39-45 (coll. CLÉMENT). Cf. *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, V, 1858-1861, p. 165 et XIV, 1884-1886, pp. 225 et 227 ; VAYSON DE PRADENNE, *Les fraudes en archéologie préhistorique*, Paris, 1932, pp. 62 sqq. et 210 sqq., signale que l'analyse technique qui fut faite des objets suspects est le premier exemple d'expertise scientifique.



FIG. 38. — Épées de la Tène dans leurs fourreaux ; le type de beaucoup le plus fréquent est celui du milieu. Musées de Neuchâtel (A et C) et de Genève (B).

toires, les gratifications qu'on y distribuait ne soutenaient pas, apparemment, la concurrence des « antiquaires ». A Neuchâtel, d'ailleurs, qui n'avait pas cru bon d'imiter Berne, le pillage fut éhonté : FELLEBERG estimait à moins de 5 % du matériel archéologique retiré du lit de la Thièle, ce qui se trouve — par la grâce de quel hasard ? — au Musée de Neuchâtel¹.

La station de la Tène elle-même, si elle s'enrichit ainsi indûment, échappa en revanche au sort commun, parce que, et c'était l'opinion de DESOR lui-même, il n'y avait plus rien à y espérer. Malgré quoi E. VOUGA y entreprit des fouilles laborieuses, repéra d'abord une habitation, puis un pont, et, dit-il, « je ne tardai pas à m'apercevoir que je me trouvais au bord d'une rivière et que, par conséquent, la Thièle avait jadis passé par là »². Remontant le lit de cette rivière, qu'indiquait une couche de marne noirâtre sur laquelle se trouvaient la plupart des objets, il découvrit, sur une longueur de 180 m., les débris de deux ponts et de cinq habitations. Là-dessus, il interrompit ses recherches, dont il voulait laisser le bénéfice à la Société d'Histoire et au Musée de Neuchâtel. Mais, intermédiaire malheureux, F. BOREL, concierge du Musée, y entreprit alors des fouilles qu'il exécuta sans méthode aucune³ ; il en vendit le produit aux Musées de Berne et de Genève et, vraisemblablement, à GROSS (collection déposée actuellement au Musée National de même que la collection de E. VOUGA, sauf ce qu'elle contenait de pièces uniques, déposées au Musée de Neuchâtel). Puis des fouilles régulières furent entreprises par la Société d'Histoire, sous la direction de E. VOUGA et de WAVRE ; mais l'exploration coûtant cher sans être assez fructueuse, on y renonça bientôt (1884-1885, 1887-1888 et 1888-1889)⁴.

Entre temps étaient parus plusieurs ouvrages ou publications intéressant la Tène. C'est d'abord la description donnée par MESSIKOMMER, dans les *Antiqua*⁵, de la collection DARDEL. Ce dernier, économiste à l'asile d'aliénés de Préfargier, avait réuni, au cours de vingt ans de promenades archéologiques sur la grève de Saint-Blaise à Marin et au bord de la Thièle, une collection assez considérable qui fut en partie vendue au Museum für Völkerkunde de Berlin, en partie donnée au Musée de Neuchâtel⁶. Cette collection présente cet intérêt — et ce danger — de ne pas provenir tout entière de la station même de la Tène, où DARDEL pêchait à la drague, et de contenir des pièces d'autres périodes⁷. En 1885, UNDET publie un important article consacré surtout à la collection DARDEL et à la question de la destination de la Tène. Puis, coup sur coup, parurent les ouvrages de E. VOUGA et de GROSS ; enfin, une brève étude de FORRER⁸.

En 1905, sur l'initiative de ZINTGRAFF, la Société cantonale d'Histoire et d'Archéologie décida de reprendre des fouilles systématiques dont l'organisation fut confiée à une « Commission des fouilles de la Tène » et qui furent dirigées d'abord par WAVRE et P. VOUGA, puis à partir de 1909, par P. VOUGA seul. On se mit au travail en 1907 — et non sans susciter certains dépités de la part de « dessinateurs-archéologues, collectionneurs-archéologues, numis-

¹ HEERLI, *MAGZ*, XXII, 2, 1888 (*PLB*, IX), p. 72 ; cf. GROSS, *La Tène*, p. 8. Cf. aussi cependant *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, XI, 1877-1879, p. 17.

² E. VOUGA, *La Tène*, p. 9.

³ Quant à la durée de ces fouilles, les déclarations sont contradictoires : elles ont dû avoir lieu en 1884, peut-être aussi plus tôt et plus tard. Précisons encore que, contrairement à ce que dit FORRER, *Realleikon*, p. 446, BOREL fouillait pour son propre compte, et non pour le Musée.

⁴ E. VOUGA, *Aut.*, 1888, pp. 34 sqq.

⁵ MESSIKOMMER, *Ant.*, 1884, pp. 24, 33, 51, 75, 97, 112 et 128.

⁶ Les monnaies furent acquises par FORRER.

⁷ Au cours des pages qui suivront, nous serons obligé d'avoir recours plusieurs fois soit à certaines pièces de la collection DARDEL, soit à ses déclarations sur la Tène. Il nous faut faire dès l'abord certaines réserves : peut-être ses interprètes l'ont-ils plus ou moins trahi en l'accommodant à leur manière (et la manière de ZINTGRAFF est pour le moins « etwas unklar » comme le dit TATARNOFF d'un de ses rapports, *JSGU*, V, 1912, p. 151) ; quoi qu'il en soit, la confusion est extrême.

⁸ E. VOUGA, *Les Héloètes à la Tène*, Neuchâtel, 1885. — GROSS, *La Tène, un oppidum helvète*, Paris, 1886. — FORRER, *Ant.*, 1886, p. 17.

mates, peintres-archéologues, archéologues-amateurs, etc. »¹, qui défendirent leurs « droits » dans les journaux locaux contre les « quelques privilégiés qui se disent archéologues ». Les campagnes de fouilles se poursuivirent pendant les saisons de basses eaux jusqu'en 1917. Les résultats en ont été publiés d'abord sous forme de rapports et d'articles², puis condensés en une monographie consacrée à la station classique de la Tène³.

4. LA STATION DE LA TÈNE

a) L'ARCHÉOLOGIE.

Si DESOR et SCHWAB, abusés par le pilotis affleurant sous 80 cm. d'eau, assimilaient la Tène aux stations lacustres, les fouilles dans le terrain révélèrent bientôt que la Tène n'avait rien de commun avec les palafittes et qu'elle avait été une station de terre ferme, mais établie au bord d'une rivière. Les pieux n'avaient jamais soutenu d'habitations, c'étaient des culées ou des travées de ponts, c'étaient des palissades, c'étaient, éventuellement, des soutiens de terrasses ou d'appontements.

Les fouilles de E. VOUGA, puis de la Société d'Histoire et enfin de la Commission de la Tène ont permis de reconstituer au moins en partie la disposition de l'établissement gaulois : les édifices, sauf un, s'élevaient sur la rive sud, entre deux ponts dont le premier, en amont, de construction assez légère, ne mesurait que 3,50 m. de largeur, tandis que le second, plus solide et rectiligne, atteignait 6 mètres. Ces ponts se prolongeaient dans le marais, au sud de la rivière, par des chaussées de bois, et devaient converger en un point aujourd'hui impossible à explorer parce qu'il se trouve en quelque endroit complètement bouleversé par l'aménagement du canal. La rive nord était défendue par une palissade.

Il est d'ailleurs possible que cette disposition n'ait pas duré telle quelle pendant toute la durée de l'occupation de la station. Le premier pont d'amont portait des traces d'incendie⁴ et on a pu supposer que, détruit par le feu, il avait été reconstruit quelque peu en aval, et plus solidement. D'autre part, E. VOUGA⁵ mentionne une habitation — au moins — située en amont du premier pont, ou Pont Vouga, et dont l'emplacement était encore marqué par des pilotis autour desquels des pêcheurs avaient trouvé des épées ; le gravier trop épais et l'eau qui s'infiltrait l'empêchèrent d'y pratiquer une fouille, mais il crut retrouver les objets provenant de cette hutte — ou de ces huttes — à quelques mètres en aval, derrière le barrage de gravier qui traversait la rivière à la hauteur du pont. Les fouilles de 1913 n'en ont rien retrouvé, sinon une moisson particulièrement riche dans les parages de ce pont, mais également derrière le barrage.

Dans son *Reallexikon*⁶, FORRER, qui connaît bien la Tène, mais qui se fie aux dires de DARDEL et de ZINTGRAFF, ajoute à l'établissement des bords de la rivière un second emplacement, sur la grève, où se seraient trouvés des pilotis et où « le colonel SCHWAB et DARDEL ont principalement fait leurs trouvailles, épées, lances, etc., toutes absolument comme celles du lit de la Thièle, et manifestement de la même période. C'est là que se sont élevées, d'après

¹ RITTER, *Journal de Neuchâtel*, 6 février 1908.

² WAYRE et VOUGA, puis VOUGA seul : cinq *Rapports* publiés au nom de la Commission de la Tène, *MN*, 1908, pp. 59 sqq. ; 1909, pp. 229 sqq. ; 1910, pp. 183 sqq. ; 1912, pp. 7 sqq. ; 1914, pp. 49 sqq. ; une dernière note, *ibid.*, 1917, pp. 94-95. — P. VOUGA, *Les dernières fouilles à la Tène*, Neuchâtel, 1914. — *ASAG*, I, 1915, pp. 196 sqq. — Articles *La Tène* dans *Reallex.* et *DHBS.* — Cf. aussi les *JSGU*, I, 1908 à XV, 1923 et XXX, 1933, p. 97.

³ P. VOUGA, *La Tène*, Leipzig, 1923.

⁴ VOUGA, *5^{me} Rapport*, p. 68 et *ASAG*, I, 1915, p. 200.

⁵ E. VOUGA, *La Tène*, p. 11.

⁶ FORRER, *Reallexikon*, p. 446.

DARDEL, les plus nombreuses et les plus anciennes des habitations lacustres de l'époque de La Tène ». D'où l'opinion de FORRER sur la Tène qui, étendue d'abord au long de la rivière et du lac, se serait vue réduite aux habitations de la rive du lac par l'ensablement du cours d'eau. Seulement nous ne pensons pas que l'on puisse faire état des déclarations de DARDEL, car, s'il est possible que des pieux aient existé là où les indique FORRER, il est avéré, par ce qu'en ont dit GROSS, E. VOUGA, ZINTGRAFF et DARDEL lui-même en d'autres occasions, qu'il n'y eut pas là d'établissement ni antérieur à la Tène, ni contemporain de la Tène. Au demeurant, il suffit de lire DESOR ou E. VOUGA et surtout, dans le 6^{me} *Pfahlbauten-Bericht* de KELLER, la description de l'endroit fouillé par SCHWAB¹, pour qu'aucun doute ne subsiste : SCHWAB et DESOR ont sans doute pêché sur toute la superficie de la baie de la Tène, mais leurs objets spécifiques de la deuxième phase du second âge du fer ne proviennent que du lit de la rivière.

Le matériel provenant avec certitude de la station proprement dite est considérable puisque l'inventaire qu'on en peut faire actuellement, et qui reste au-dessous de la vérité à cause de la dispersion des pièces dans certaines collections particulières incontrôlables, dépasse le chiffre de 2500 objets. On peut authentifier, par exemple, 166 épées, 269 fers de lance, 5 boucliers, 385 fibules, 22 faux, 4 roues ou cercles de roues, 40 haches, 8 monnaies d'or, etc.²

SCHWAB, DESOR et DARDEL, qui faisaient pêcher en surface ou après un dragage superficiel, E. VOUGA et BOREL³, qui firent des sondages plus profonds, et la Commission des fouilles qui débaya jusqu'à la couche

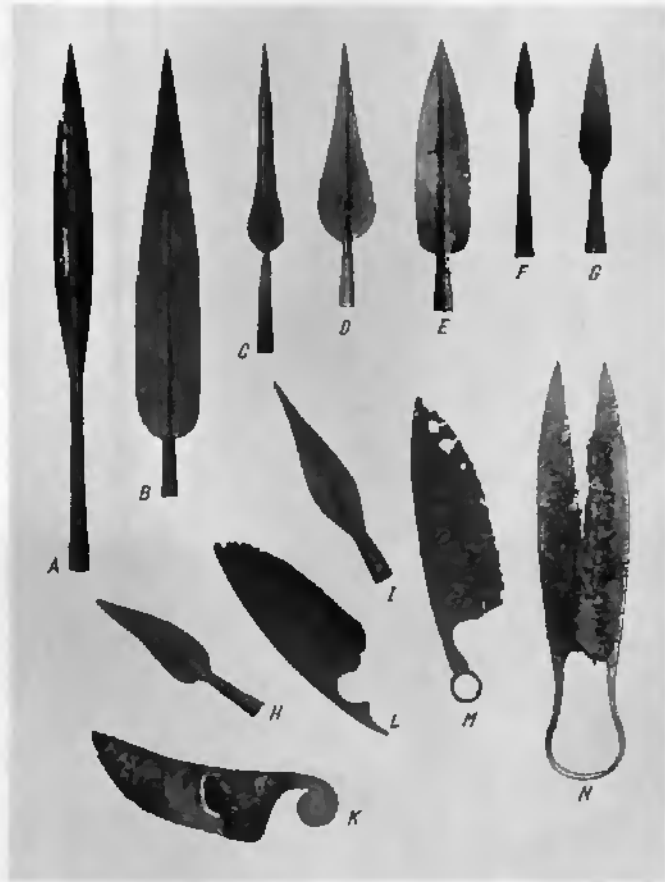


FIG. 39. — Pointes de lances ou de javelots (A-I), rasoirs (K-M) et trouso composée de lances et d'un rasoir, encore enveloppée dans un tissu d'emballage (N) ; la Tène. Musée National (A-I, L et M), Musées de Bienna (K) et de Neuchâtel (N).

¹ KELLER, *MAGZ*, XV, 7, 1866 (*PIB*, VI), p. 293.

² Cf. dans P. VOUGA, *La Tène*, pp. 29-30, l'inventaire complet des coll. des Musées de Zurich, Berno, Bienna, Genève, Saint-Germain, Berlin et Neuchâtel.

³ Les fouilles de BOREL auraient eu des résultats étonnants s'il fallait en croire ce témoignage cité par ZINTGRAFF, (*Bull. de Saint-Blaise*, 2 juillet 1905), et que nous reproduisons sous toutes réserves : « 2 fibules en or, 30-40 épées, la moitié d'un torques en or, 2 monnaies en or et plusieurs autres, 3 squelettes dont deux entiers, 20-30 lances dont quelques-unes avec le manche (*sic*), 3-4 crânes dont un avec une corde au cou (*sic*), de nombreux ornements pour chevaux, des fibules en grande quantité, de 8-15 cm., des saumons d'épées en grande quantité, quelques rares spécimens de celts en fer, de grandes plaques rondes ou carrées en bronze et avec dessin pour chevaux (*sic*), puis une masse d'autres objets dont je ne me souviens plus des formes (*sic*), etc., etc. Avec les saumons d'épées nous avons retiré au moins 300 petits outils, tels que ciseaux, etc., mais pas de marteaux et d'enclumes ; on travaillait certainement le fer à la Tène » (2). La liste des objets trouvés par BOREL d'après E. VOUGA est infiniment moins riche — et cependant BOREL la contestait comme déjà exagérée, cf. WAYNE et VOUGA, *1er Rapport*, p. 65, note 1.



inférieures, tous ont trouvé les mêmes types d'objets. La crue qui, selon les hypothèses, ou bien détruisit la station, ou bien survint tût après, a en tout cas bouleversé de fond en comble l'emplacement tout entier. Et pourtant on a pu observer fréquemment — mais pas, il est vrai, au cours des dernières fouilles — un amas de mêmes objets au même endroit. Cette circonstance, si elle n'est pas générale, doit cependant être retenue comme susceptible de jeter quelque lumière sur la destination de la Tène. Dans le même ordre d'idées, nous mentionnerons spécialement les pièces encore entourées de lambeaux d'étoffe en guise de papier d'emballage (fig. 39, n) ; la présence d'épées conservées dans leurs fourreaux de fer et n'ayant apparemment jamais été utilisées (fig. 38) ; l'énorme prédominance numérique des armes ou objets d'équipement militaire ; les saumons de fer dans lesquels on s'accorde généralement à voir des épées ébauchées, mais que P. Vouga considérait comme « de simples lingots, ayant peut-être servi de monnaie »¹. Parallèlement à ces faits positifs, des faits négatifs : pas de parures féminines, ou presque pas², les fibules, les quelque 13 épingles (pour autant d'ailleurs qu'elles ne soient pas tombées dans la Thièle avant l'établissement celtique), les 10 bracelets et surtout les torques ayant pu être portés par des hommes³ ; pas de ces détritrus organiques, de ces déchets de cuisine qui constituent les « fumiers » de nos stations lacustres ; pas, ou peu de témoins d'une activité familiale, engins de pêche, instruments aratoires, outils de potiers ; très peu de poterie et, sauf « des vestiges de vases d'un galbe parfait, fabriqués au tour en une argile très fine, fort bien cuits et lustrés en noir, mais jamais peints »⁴ (pl. XIX, 6, 8 et 9), la pâte, la forme et la cuisson en sont grossières ; cette rareté en poterie, il est vrai, est générale sur le Plateau suisse au second âge du fer, et peut-être faut-il penser qu'on préférerait la vaisselle de bois, dont on a retrouvé des exemplaires à la Tène (fig. 40), mais qui se serait décomposée dans les sépultures ; enfin, pas non plus d'enclumes ni de marteaux de forgerons.

b) LA FAUNE.

Les ossements d'animaux ont été recueillis en assez grand nombre à la Tène⁵, mais, à part un crâne de cheval qui fut acquis par l'ELLENBERG, rien n'en fut étudié jusqu'aux fouilles de la Commission de la Tène, qui confia l'examen du matériel ostéologique à KELLER⁶.

« Les os appartiennent tous à des animaux domestiques, écrit KELLER ; les os d'animaux sauvages font complètement défaut »⁷. Ce doit donc être par erreur que le *1^{er} Rapport* mentionne des os de cerfs, de sangliers, d'ours et de chevreuils⁸.

Les restes du cheval constituent la plus forte proportion (plus des 30 %) ; ils appartiennent à une petite race qui descend directement du cheval oriental de l'âge du bronze⁹. Il est plus que probable qu'on l'utilisait non seulement comme monture, mais comme bête de trait,

¹ P. VOUGA, *La Tène*, p. 119 ; cf. cependant la pointe de lance ébauchée de la même façon trouvée à la Tiefenan près de Berne, TSCHUMI, *Der Massenfund von der Tiefenan, 1849-1851, Veröff. d. hist. Mus. in Bern*, 1930, p. 5, fig. 2, 16 ; et E. VOUGA, *La Tène*, p. 20 : « Il a été trouvé 18 lances commencées, de même qu'un nombre égal d'outils, poinçons, etc. ; j'ai retrouvé ces derniers objets au Musée de Genève, j'ignore où sont les premiers. »

² Cf. déjà GROSS, *La Tène*, p. 35.

³ Rappelons que E. VOUGA avait trouvé la moitié d'un torque d'or, pesant 72, 9 gr., — volé au Musée de Neuchâtel en 1907.

⁴ P. VOUGA, *La Tène*, p. 85.

⁵ Cf. E. VOUGA, *La Tène*, pp. 12 et 31.

⁶ KELLER, *Mitt. d. thurg. naturf. Ges.*, XXX, 1913 ; *Hausierwelt*, pp. 29 sqq. ; chap. XIX de P. VOUGA, *La Tène*. — SCHWENZ, *Anatom. Anzeiger*, 50, 1919, pp. 457 sqq.

⁷ KELLER dans P. VOUGA, *op. cit.*, p. 131.

⁸ WARRÉ et VOUGA, *1^{er} Rapport*, p. 70 ; cf. SCHWENZ, *loc. cit.*, p. 470, qui hésite à reconnaître un chevreuil.

⁹ Cf. SCHWENZ, *ibid.*, qui compare le crâne du cheval d'Auvergnier et celui de la Tène.

en attelage ; un des jougs de la Tène s'est retrouvé sur le crâne et près d'un deuxième crâne de cheval¹.

Le bœuf est représenté par une seule race, le bœuf à courtes cornes, *Bos brachyceros*, descendant du bœuf de l'âge du bronze. Du porc, une seule race également, en relations étroites avec le porc des tourbières ; il n'existe aucun indice qui permette de supposer que le



FIG. 40. — Plat de bois de la Tène (A) et sa reconstitution (B et C). Musée de Neuchâtel.

porc sauvage ait été domestiqué. La chèvre n'a laissé que deux fragments osseux ; le mouton, mieux représenté, continue les deux races de l'âge du bronze, le mouton des tourbières et le mouton sans cornes. Même observation quant au chien, *C. palustris* et *C. matris optimae*.

La dégénérescence du bétail pendant l'âge du bronze dans l'ouest de la Suisse — s'il faut en croire certaines observations — va s'accroissant : les formes deviennent graciles, la taille diminue. « Les Helvètes n'avaient pas eu l'idée de se servir des animaux sauvages indigènes, quoique à cette époque des chevaux sauvages, appartenant à la souche occidentale, ou des bœufs sauvages, *Bos primigenius*, habitassent notre région. Et pourtant ces deux races, plus tard et ailleurs, se sont bien prêtées à l'élevage². » Dans l'ensemble, et le cheval excepté, l'élevage ne paraît pas avoir joui d'une grande faveur.

Seulement, a-t-on dit³, les palafittes déjà ne sont peut-être pas des témoins parfaits de ce que pouvait être l'activité de leurs habitants ; à plus forte raison la Tène, puisque,

¹ Sur le mode d'attelage, cf. VOUGA, 4^{me} Rapport, p. 17 et *La Tène*, p. 95 et KELGER, *Haustierwelt*, p. 32.

² SCHWENZ, *loc. cit.*, p. 472.

³ HILTZHEIMER, *Ber. Röm.-germ. Komm.*, XVI, 1925-1926, p. 63.

quelle que soit sa destination, elle n'était pas, en tout cas, un établissement habité par des familles. La composition du troupeau domestique telle que la révèle une station « militaire » ne correspond pas forcément à l'ensemble réel. Et sans doute est-ce juste. Mais depuis lors on a pu étudier les ossements de deux autres stations de l'époque de La Tène¹, la Tiefenau, près de Berne², et l'oppidum gaulois de Genève³. Ces deux examens ne portèrent, il est vrai que sur un nombre restreint d'ossements (60 et 400) ; mais ils apportent quelques confirmations aux déterminations de KELLER et aux conclusions qu'il en tirait. Le cheval, au lieu d'être prédominant, disparaît presque : quelques dents à Genève, à la Tiefenau une seule phalange, mais qui dénote une race petite ; le bœuf et le porc n'apparaissent également que sous la seule forme d'une petite race ; la chèvre et le mouton, très mal représentés à la Tiefenau, sont, à Genève, les mêmes qu'à la Tène plus, peut-être, une chèvre plus grande. « Si nous faisons abstraction de l'abondance des petits chevaux gracieux à la Tène, les restes de toutes les stations étudiées jusqu'ici donnent une impression très homogène. Aucune trouvaille surprenante n'a été faite. Les bœufs, les moutons et les porcs sont représentés par de petites races qui ont toutes eu leurs ascendants à l'âge du bronze⁴. »

c) LA FLORE.

« Autant les connaissances que nous avons sur les plantes utilisées par les palafitteurs sont belles, autant nos renseignements sont défectueux sur les temps qui précèdent les palafittes et sur la période qui les suit⁵. » Depuis l'année 1917 où cette phrase a été écrite, nous ne sommes guère mieux renseignés et « on ne peut s'attendre, ajoute BROCKMANN-JEROSCH, à voir ces deux lacunes se combler... ; le milieu qui contient les objets est la terre, qui offre des conditions très peu favorables à la conservation des restes végétaux ».

Aussi les mentions que nous avons pu trouver de plantes dont l'existence aurait été reconnue à la Tène se réduisent-elles à deux ; et encore ne présentent-elles aucun intérêt particulier : le noisetier et le pommier⁶. On ne trouve pas beaucoup davantage en élargissant le cadre : dans la Suisse entière, seule, à notre connaissance, une station a conservé des restes végétaux qui ont pu être déterminés⁷ ; ils n'ont d'ailleurs rien fait connaître de nouveau.

d) L'ANTHROPOLOGIE.

A la Tène, déclarait un des ouvriers qui y avait travaillé avec BOREL, « les ossements humains étaient tellement nombreux qu'on a mis dans un sac ceux qui n'avaient pas un intérêt réel ; un jeune homme de Marin les vendait à un chiffonnier »⁸ ; ZINTGRAFF, qui rapporte cette déclaration, l'atteste ailleurs pour avoir assisté aux fouilles⁹. En faisant la part des ossements animaux qui ont dû s'y trouver mêlés — et de certaine imagination romanesque —, on restera convaincu que la station fut riche en os humains.

¹ Une troisième, l'Usine à gaz de Bâle, avec la poule, le lapin, etc., est un peu postérieure, cf. STEHLIN et REVILLIOD, *ASA*, 1924, pp. 1 sqq. et MAYON, *ibid.*, 1938, pp. 249 sqq.

² KUHN, *Rev. suisse de Zoologie*, 39, 1932, pp. 669 sqq. et *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXVIII, 1933, pp. 15 sqq.

³ REVILLIOD, *Genava*, IV, 1926, pp. 111 sqq.

⁴ KUHN, *Vierteljahrsschr.*, *loc. cit.*, p. 23.

⁵ BROCKMANN-JEROSCH, *Festschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, 1917, p. 81.

⁶ NEUWEILER, *Prähist. Pflanzenreste*, 1905, p. 92.

⁷ Castaneda (Grisons), cf. RYTZ, *JSGU*, XX, 1928, p. 33 et XXIII, 1931, p. 50.

⁸ ZINTGRAFF, *Bull. de Saint-Blaise*, 2 juillet 1905.

⁹ ZINTGRAFF, *La Suisse libérale* (Neuchâtel), 2 septembre 1916.

KELLER déjà parle « d'une corbeille pleine d'os, représentant environ 8 hommes », mais note l'absence de crânes¹. DESOR décrit un crâne, de forme allongée, dont le front était déprimé², et en cite d'autres³. DARDEL en soumit un à l'examen de KOLLMANN, qui reconnut un crâne féminin dolichocephale (73,3)⁴. E. VOUGA se montra très prudent en ne voulant pas « garantir l'âge de tous les squelettes, puisque deux doivent être bourguignons (il avait trouvé tout auprès un poignard du moyen âge) et que six autres se sont trouvés à mi-hauteur... et que la couche romaine paraissait s'incliner jusque là »⁵. Ces 8 squelettes, plus 3 autres qui gisaient dans la « couche gauloise » mais dont l'un avait la corde au cou (?), auraient été découverts par BOREL⁶, car, en dépit de ses dénégations, il faut bien qu'ils aient été trouvés par quelqu'un. C'est donc sur la base de ce matériel disparate que VIRCHOW étudia la « race de la Tène »⁷. Aussi ses déterminations — 5 brachycéphales, 3 mésaticéphales, 2 dolichocephales — ne peuvent-elles avoir aucune valeur ; et il faut bien insister avec GROSS⁸ sur le fait que « seuls les crânes allongés sont bruns et lisses, comme le sont ceux que l'on recueille dans la tourbe ou dans les palafittes », que les brachycéphales, au contraire, ont séjourné dans un milieu calcaire, et qu'« on pourrait admettre que les deux catégories de crânes ne sont pas contemporaines et appartiennent ainsi à deux populations différentes qui se seraient succédé dans cet endroit ».

En tout état de cause, les pièces osseuses étudiées par VIRCHOW sont loin de concorder avec celles que la Commission a exhumées et soumises à l'examen de PITTARD⁹. Il s'agit d'un squelette de jeune femme, de 8 crânes ou calottes craniennes et d'une petite quantité d'os longs.

Deux de ces restes humains ont été recueillis dans des circonstances assez particulières. En octobre 1911, on retrouva successivement les fragments d'un bouclier, un joug, une lance complète, une épée dans son fourreau, les rayons d'une roue, des ossements animaux¹⁰, des débris de vases en bois, des os humains (calotte cranienne, humérus et péroné), des tessons de terre cuite grossière : un chariot, son attelage, son chargement, l'homme qui le montait et son équipement¹¹. En 1911 également, on recueillit un squelette de jeune femme qui portait au bras droit un bracelet fait d'un fil de fer tordu ; ZINTGRAFF, dans un article reproduit par HEIERLI¹², émettait sur son authenticité des doutes que rien ne justifie : sa position stratigraphique et le bracelet qui l'accompagnait sont des preuves parfaitement sûres. Ce crâne, quoique brisé sur la gauche, contenait encore une partie de l'encéphale complètement ratatiné¹³.

Six sur les huit crânes remis pour étude au Laboratoire d'Anthropologie de l'Université de Genève étaient masculins, le septième féminin, le huitième probablement aussi. Quoique les os fussent assez mal conservés et que les mesures ne soient pas toujours rigoureuses, le calcul des indices céphaliques établit 2 cas de dolichocephalie (72, 73 et 74, 29) ; 3 de sous-

¹ KELLER, *MAGZ*, XV, 7, 1866 (*Pub*, VI), p. 295.

² DESOR, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 492.

³ DESOR, *ibid.*, XI, 1877-1879, pp. 194 et 302.

⁴ KOLLMANN, *Ant.*, 1884, p. 142.

⁵ E. VOUGA, *La Tène*, p. 32.

⁶ WAYRE et VOUGA, *1er Rapport*, p. 65, note 1.

⁷ VIRCHOW, *Verhandl. d. Berlin. Ges. f. Anthropol.*, 1883, pp. 307 sqq. et 1884, pp. 168 sqq. ; cf. *ibid.*, 1885, p. 300.

⁸ GROSS, *La Tène*, p. 52.

⁹ PITTARD, *L'Homme préhist.*, 1912, 44 ; et chap. XII de P. VOUGA, *La Tène*, pp. 135 sqq.

¹⁰ Attribués par erreur à un bouf dont on aurait retrouvé les cornes, VOUGA, *4me Rapport*, p. 14 et *JSGU*, IV, 1911, p. 108.

¹¹ Un article des *Basler Nachrichten*, 15 novembre 1911, suppl. au n° 313, publié d'ailleurs sans signature, s'ingéniait à donner à ce squelette un nom et une date : il s'agirait du potier Peter Vigilius, qui se serait noyé dans la Thièle en 264 ap. J.-Ch.

¹² ZINTGRAFF, *Bull. de Saint-Blaise*, 1er novembre 1911 et *JSGU*, IV, 1911, p. 105.

¹³ Cf. PITTARD, *L'Homme préhist.*, loc. cit.

dolichocephalie (75, 14; 76, 12 et 76, 92); 2 de mésaticéphalie (79, 10 et 79, 56) et un de sous-brachycéphalie (81, 50): « une population, écrit PITTARD, en majorité dolichocephale, mais dont les brachycéphales ne semblent pas avoir été exclus »¹. La reconstitution de la taille d'après ceux des os longs qui étaient assez bien conservés pour permettre des évaluations, donne des mesures approximatives qui vont de 1,58 à 1,75 m.; il s'agit d'ailleurs d'individus des deux sexes.

« Cette petite série ethnique, hétérogène, nous montre assez bien la physionomie anthropologique que devait avoir la Suisse palafittique finissante », conclut PITTARD. Elle concorde avec les résultats généraux fournis par la mesure des crânes des nécropoles du Plateau suisse, Vevey, Münsingen, Andelfingen ou Saint-Sulpice², où les crânes allongés dominent, mais dans des proportions variables, sur un ensemble composite.

Dernière remarque: E. VOUGA, GROSS et PITTARD ont signalé sur quelques crânes des traces de coups assésés sur l'individu vivant.

5. AGE ET DURÉE DE LA STATION DE LA TÈNE

Les importations méditerranéennes et les événements historiques auxquels les Gaulois se trouvèrent mêlés sont autant de points de repère qui permettent d'attribuer aux diverses phases industrielles de leur civilisation des dates absolues. La précision toutefois n'en est pas



FIG. 41. — Fibules La Tène II, du type de beaucoup le plus fréquent à la station; la Tène. Musée de Neuchâtel.

telle qu'il n'y subsiste aucune part d'hypothèse. Ainsi, TISCHLER assignait aux deux premières périodes du second âge du fer les dates de 400-200 et 200-58 (en Suisse); DÉCHELETTE, de 500-300 et de 300-100; et plus récemment HUNENT, de 400-285 et de 285-100. Mais aucune de ces chronologies ne semble s'adapter strictement à la province celtique que formait le Plateau suisse. Dès 1914, VIOLLEN proposait d'autres dates, et une subdivision plus précise³: la première période débute en 450⁴ et se laisse diviser en trois phases dont la première dure cinquante ans, les deux suivantes cent; la deuxième période commencerait donc vers 200 pour se prolonger jusqu'à la conquête romaine, soit jusqu'au milieu du 1^{er} siècle avant notre ère. Toutefois VIOLLEN corrigea bientôt cette date de 200, et ramena à 250 le début du La Tène II⁵.

Quant à la troisième période, chez nous, « elle fait complètement défaut, ou, tout au moins, se confond avec la civilisation romaine. Le La Tène II a donc duré jusqu'à l'émigration des Helvètes en 58 »⁶.

¹ PITTARD dans P. VOUGA, *La Tène*, p. 140.

² Cf. GROSS, *Actes Soc. jurassienne d'émulation*, 1907. — SCHENK, dans NAEF, *Le cimetière gallo-helvète de Vevey*, 1902, p. 60. — SCHWEIZ, *ASA*, 1912, p. 56. — SCHLAGENBAUFEN, *ASA*, 1936, pp. 226 sqq. — *J.B. Bern. hist. Mus.*, XVI, 1936, p. 45.

³ VIOLLEN, *AFAS*, Dijon, 1911, p. 641.

⁴ VIOLLEN, *Festgabe H. Blümner*, Zurich, 1914, pp. 261 sqq.

⁵ VIOLLEN, *Rev. archéol.*, 1911, 1, p. 130; *ASA*, 1912, p. 54 et 1915, p. 16; *Sépultures*, 1916, pp. 12 sqq.

⁶ VIOLLEN, *ASA*, 1915, p. 16; cf. HEIERLI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 351.

Nous l'avons déjà dit, les objets trouvés à la Tène, à quelque niveau que ce soit, sont tous du même type, sans qu'il soit possible d'y discerner une évolution quelconque. La Tène

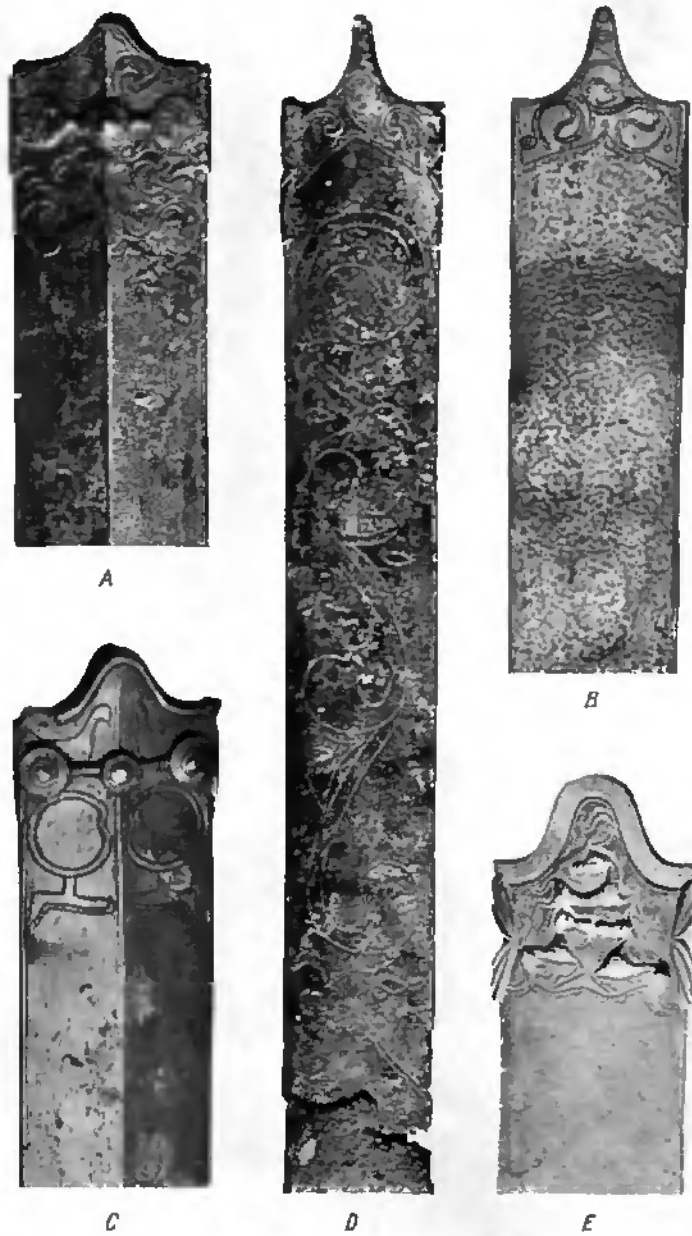


FIG. 42. — Fourreaux décorés : la Tène.
Musées de Neuchâtel (A, D et E) et de Bienne (B et C).

n'a donc pas été occupée durant toute la période à laquelle elle a donné son nom — mais seulement au cours de la deuxième phase. L'épée assez longue, à pointe mousse, et munie d'une croisière ondulée (pl. XVII) ; la libule en fil de métal basse et allongée, dont le pied se fixe au sommet de l'arc, parfois même en arrière (fig. 41) ; le bouclier à umbo ; l'usage de la mou-

naie ; l'art décoratif tel qu'on le constate sur les fourreaux (fig. 38, *b* et 42) : autant de signes caractéristiques du La Tène II¹.

Dans ce tout homogène, bien constitué, il y a cependant quelques types isolés qui font exception. Ainsi, outre une épée La Tène I (pl. XVII, 1), quelques épées « à lame plus courte et plus effilée, et dont le fourreau se termine par un ornement elliptique plein ou ajouré »² (fig. 38, *a*), marquent la transition. Huit fibules archaïques (fig. 43) remontent soit au premier âge du fer, soit à l'époque de transition, soit au début du second âge du fer (La Tène I c). Quelques épingles de bronze pourraient avoir constitué des « antiquités » portées par les Gaulois de la Tène, si elles n'étaient pas déjà au fond de la rivière ; il en va de même d'une amulette néolithique³. Les bracelets de métal, qui sont faits d'un ou de deux fils de bronze ou de fer, sauf un fragment de bracelet tubulaire et un bracelet à godrons, sont également des types hérités des phases antérieures (La Tène I c) ; au La Tène II, le bracelet de métal a été supplanté par le bracelet de verre, dont on n'a retrouvé à la Tène que deux fragments. Même constatation pour les torques, abondants au début dans les tombes de femmes, très rares à la deuxième période ; on en connaît 4 fragments provenant de la Tène, dont 2 constituaient probablement la même parure.

Ces quelques rares pièces ne peuvent donner lieu à aucune contestation : la station a bien été habitée au cours de la deuxième période du second âge du fer, et la seule question qui puisse se poser est celle-ci : est-ce que l'établissement a duré pendant toute cette deuxième période ? et, plus spécialement, a-t-il débuté avec cette période ? L'infime proportion des objets qui, faisant la transition entre Hallstatt et La Tène, attesteraient l'existence du poste dès 250, donne à croire que la deuxième période était déjà dans la plénitude de son développement

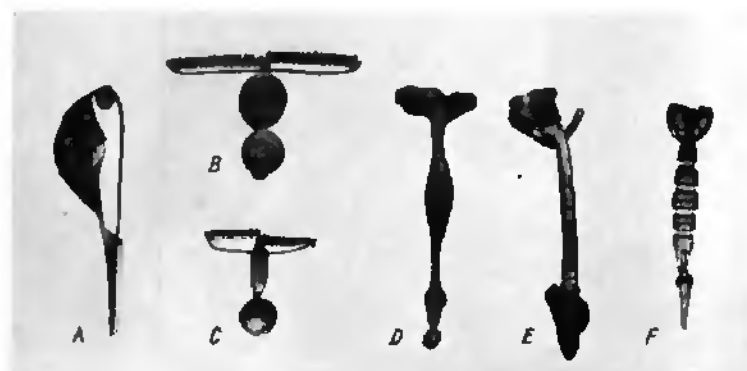


FIG. 43. — Fibules du premier âge du fer (A), de la transition (B et C) et du La Tène I A (D-F) ; la Tène, Musée National (A et B) et Musée de Neuchâtel (C-F).

lorsqu'on est venu s'installer à la Tène. Mais on ne pourra en être certain que quand le matériel comparatif du La Tène II sera plus abondant et qu'on pourra — s'il y a lieu — établir de ces séries parallèles d'objets dont l'évolution sert de base aux classements typologiques et aux subdivisions chronologiques⁴. S'il faut en croire WIEDMER-STERN et P. VOUGA quand ils attribuent au début du La Tène II des épées à lame légèrement plus large et plus courte et ornée d'une nervure longitudinale, ou à croisière moins accentuée (pl. XVII, 2 et 3) — ce qui serait dans la logique de l'évolution —, le petit nombre de ces épées à la Tène n'obligerait quand même pas à remonter de beaucoup la date de la fondation de l'établissement des bords de la Thièle.

Les quelques monnaies qui ont été recueillies dans le lit de la rivière confirmeraient une

¹ DÉCHELETTE, *Manuel*, II, 3, pp. 930 sqq. ; VIOLLIER, *Sépultures*, pp. 10 sqq.

² P. VOUGA, *La Tène*, p. 32 ; cf. *4^{me} Rapport*, p. 75.

³ VOUGA, *5^{me} Rapport*, p. 54. La même remarque vaut pour le rasoir que nous faisons figurer en vignette sur la page de titre de cet ouvrage.

⁴ WIEDMER-STERN, qui donna les bases sur lesquelles VIOLLIER établit sa subdivision du La Tène I, avait tenté la même étude de répartition des types du La Tène II, cf. *Arch. d. hist. Vereins d. Kantons Bern*, XVIII, 3, 1908, pp. 71, 89, etc. VIOLLIER, après un examen approfondi de tout le matériel suisse, ne trouva pas de quoi maintenir cette subdivision.

date assez avancée¹. Ce sont 8 pièces d'or, dont 2 furent trouvées par E. VOUGA à 3 m. de profondeur, 2 autres au cours des travaux de la Commission, et les 4 dernières dans des circonstances moins assurées, mais en tout cas dans le lit ensablé de la Thièle. D'ailleurs elles offrent toutes le même type, que FORRER attribue aux Helvètes, sauf une qui doit être originaire de l'ouest du Jura. En conclusion à son étude, FORRER écrivait en 1923 : « Ainsi, aucune des pièces trouvées à la Tène ne prouve l'existence de cette station au III^{me} siècle et même dans la première moitié du II^{me} avant notre ère. L'absence dans le gisement de ces statères très anciens est un indice non négligeable que la Tène n'était pas encore fondée aux dites époques. La Tène n'aurait donc pas existé durant tout le La Tène II, mais seulement



FIG. 44. — Chaudrons de bronze avec cercles en fer ; la Tène. Musée de Neuchâtel.

pendant la seconde moitié de cette période. En chiffres, elle aurait débuté non en 250 ou en 200, mais en 150 ou 125, sinon seulement vers l'an 100 avant notre ère. » Toutefois, l'absence, surtout dans une série aussi restreinte que les 8 monnaies d'or de la Tène, ne constitue pas un critère absolument péremptoire, et FORRER lui-même, dans un article récent, en fait la remarque². Mais cette observation, si elle peut élargir les limites un peu étroites qu'il avait imposées à l'existence de la station, ne justifie pas qu'on remonte de beaucoup au delà du milieu du II^{me} siècle, puisque la série, si petite soit-elle, est assez homogène et qu'il y manque toute pièce qui attesterait la « première période monétaire »³, ou le « courant arverno-helvète » définis ailleurs par FORRER⁴.

Pour la fin de la station, la date de 58 serait évidemment fort tentante, puisqu'on pourrait ranger la Tène parmi les bourgades détruites par les Helvètes avant leur malheureuse expédition vers l'ouest⁵. Mais elle semble décidément trop récente⁶, et d'ailleurs les faits observés à la Tène excluent cette hypothèse, puisqu'on n'y a relevé aucune trace d'incendie

¹ FORRER, chap. XIII de P. VOUGA, *La Tène*, pp. 125 sqq.

² FORRER, *Festschr. A. Oxé*, Darmstadt, 1938, pp. 153 sqq.

³ FORRER, *Kelt. Numismatik*, pp. 304 sqq.

⁴ FORRER, *ASA*, 1938, pp. 192 sqq.

⁵ AINSI HEIERLI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 351.

⁶ SCHUMACHER, *Prähist. Ztschr.*, IV, 1914, se fie d'abord (p. 239) à une chronologie fondée sur les monnaies et la céramique — et qu'il déclare lui-même peu sûre — pour penser que la Tène a été détruite en 58 ; mais plus loin (p. 253), la comparaison avec les épées La Tène III d'Alésia lui fait dire que « la grande majorité des épées de la Tène, même les plus récentes, beaucoup plus richement décorées (avec leur croisière curviligne), datent d'avant César et renvoient à une catastrophe qui s'est produite longtemps avant l'exode des Helvètes ».

— si le Pont Vouga avait brûlé, ce fut vraisemblablement plus tôt — ; et on ne s'expliquerait pas du tout l'abondance des armes souvent neuves laissées sur place par un peuple parti en conquête. Si du reste il fallait prolonger la durée de la station jusqu'au milieu du premier siècle, on ne manquerait pas d'y rencontrer plus de types annonçant la troisième période puisque, si pour VIOLLIER elle coïncide chez nous avec l'occupation romaine, pour les archéologues étrangers, qui disposent pour cette époque d'un matériel comparatif plus abondant, elle débute déjà aux environs de l'an 100. Or, il y a bien, qui doivent provenir de l'ancien lit de la Thièle, 3 fibules La Tène III¹ et le haut d'un fourreau d'épée de la même époque ; et JAHN² indique bien aussi, parmi les objets de la Tène figurés dans les planches de la monographie de P. VOUGA, certains types qu'il date, avec REINECKE, du La Tène III³, en ajoutant qu'on en pourrait désigner d'autres encore, mais la démonstration de REINECKE, dans tout ce qui concerne la Tène elle-même, n'est pas péremptoire⁴. Il reconnaît que cette station constitue une énigme : « La majorité des trouvailles appartient assurément à la fin de l'âge de La Tène ; les trouvailles qui seraient indiscutablement du milieu de cette période en sont absentes, et l'attribution chronologique d'une série d'objets apparemment La Tène II, en particulier des épées, doit donc, pour l'instant, rester douteuse »⁵. Il ne nous paraît pas que le doute soit encore permis, depuis les fouilles de 1907-1916 : la majorité des trouvailles, incontestablement, date du La Tène II, même si l'on prend comme base de classification les données typologiques — pas très précises d'ailleurs — et stylistiques établies par REINECKE. Selon cet auteur, l'umbo de bouclier de la phase C (= La Tène II) est « en forme de ruban », c'est-à-dire de plaque quadrangulaire bombée en son centre ; celui de la phase D (= La Tène III) est circulaire⁶ ; or la Tène en a livré plus de vingt, tous du premier type⁷. La pointe de flèche, rare au demeurant, apparaît à la dernière phase, ainsi que le casque ; or on connaît une douzaine de flèches provenant de la Tène, soit extrêmement peu en comparaison du nombre des épées ou des fers de lances — et les casques sont totalement inconnus. Et surtout, les objets sur lesquels on établit la classification typologique la plus sûre, à savoir les fibules (380 exemplaires environ trouvés à la Tène) et les épées (166 au moins), ne laissent place à aucun doute. Est-on en droit, en face de ces témoins parfaitement explicites, d'accorder une valeur décisive — et contraire — à des objets de toilette, à des outils en eux-mêmes atypiques, ou à des pièces de harnais ? et ne serait-il pas d'une meilleure méthode de renverser la proposition, et de conclure de leur présence à la Tène, donc dans un milieu bien daté, à leur existence au cours de la phase moyenne (C selon REINECKE, II selon DÉCHELETTE) ? Au surplus, il convient de réserver toujours la possibilité que les objets trouvés à la Tène avant les fouilles de 1907-1916 n'appartiennent pas au vrai gisement ; tel peut être le cas des pièces de harnachement incrustées d'émail que conserve le Musée National⁸.

Les arguments d'ordre stylistique aboutissent à une constatation toute semblable : la décoration des fourreaux d'épées de la Tène (fig. 38, b et 42) est décidément d'inspiration La Tène II, et non III. Et REINECKE, d'ailleurs, le reconnaît⁹, puisque ce n'est que par analogie, par « connexion » avec l'ensemble — daté par lui de la dernière phase — qu'il attribue

¹ P. VOUGA, *La Tène*, pl. XX, fig. 7 et 8, et p. 65 ; cf. Tschumi, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 146.

² JAHN, *Mannus*, XVI, 1924 ; cf. SEGEN, *Prähist. Ztschr.*, XV, 1924, p. 117.

³ Anneaux de ceinture (pl. VIII, fig. 27, 41-45) ; rasoirs (pl. XXV, fig. 4, 5, 9-10) ; chaudron (pl. XXVII) ; pièces de harnais (pl. XXXVII et XXXVIII) ; écorin (pl. L, fig. 20), dont DÉCHELETTE, *Manuel*, II, p. 302, fig. 116, figure l'équivalent, mais datant de l'âge du bronze.

⁴ REINECKE, *Mainzer-Festschr.*, 1902, pp. 53 sqq.

⁵ *Loc. cit.*, p. 101, note 53.

⁶ *Loc. cit.*, pp. 63 et 66.

⁷ P. VOUGA, *La Tène*, p. 57, pl. XV et XVII.

⁸ *Ibid.*, pl. XXXVII et XXXVIII ; cf. JSGLU, IV, 1912, p. 111 et fig. 27 et 28.

⁹ *Loc. cit.*, p. 85.

la persistance de ces motifs à la fin de l'âge du fer. Presque tous les fourreaux décorés usent, en effet, du motif linéaire : c'est une abondance, très variée d'ailleurs, de spirales, de volutes, de lignes en S¹. Le décor zoomorphe n'apparaît que sur trois exemplaires ; l'un appartient à la transition du La Tène I au La Tène II, le deuxième fut pêché par DARDEL, donc gisait en surface, et le troisième (fig. 42, e) fut trouvé par DESON, donc en surface également ; encore le décor en est-il obtenu au repoussé, procédé qui n'est employé sur aucun autre fourreau². Au surplus, la comparaison avec l'inventaire d'une station du La Tène III³ est significative : on n'a pas encore, à la Tène, cette profusion de boutons, de globules, de palmettes, qui alourdissent terriblement le style décoratif de la fin de l'âge du fer.

L'ensemble donc, et encore une fois, appartient à la phase moyenne. Cependant, n'y aurait-il pas lieu de tenir compte du fait que la dernière phase, dans le territoire suisse habité par les Helvètes, n'est pas, ou est mal représentée ; que par conséquent certains types qui, ailleurs, semblent bien ne se généraliser qu'à cette troisième phase doivent marquer, à la Tène, la fin de la deuxième phase ?

P. VOUGA inclinait à penser que la Tène avait été abandonnée vers la fin du III^e siècle avant notre ère⁴. Le témoignage des monnaies d'or⁵, et surtout « l'abondance de quarts de statère en très bas or, datant de la dernière période de l'indépendance helvète » ont amené FORRER à conclure que « la station helvète proprement dite a été détruite avant l'émigration des Helvètes en 58 », à une date qu'ailleurs il précise : quelques dizaines d'années après 100 et autant avant 58, autrement dit vers 80⁶. Le témoignage de l'archéologie — la transition du La Tène II au La Tène III étant assez flottante — nous semble s'accorder avec le témoignage de la numismatique, et c'est à cette date que nous nous rallierons le plus volontiers.

6. LES VESTIGES POSTÉRIEURS

a) OBJETS DIVERS.

Avant de chercher à rendre compte de l'histoire de la station, de sa destination et de sa destruction, il nous paraît encore indispensable d'étudier un des éléments du problème, et non des moindres : les traces d'établissements, ou du moins d'une activité quelconque, sur ce qui avait été la station de la Tène ou dans les parages. C'est, il est vrai, anticiper quelque peu, puisque cela nous mène déjà à l'occupation romaine ; mais la Tène fait partie d'un complexe, très mal connu d'ailleurs, dont il est arbitraire et dangereux de l'isoler. Malheureusement, si les traces sont indubitables, il s'en faut de beaucoup qu'elles soient claires ; et nous ne disposons guère là-dessus que de quelques données archéologiques sans beaucoup de précision, de quelques renseignements plutôt embrouillés.

Dans la station proprement dite, lors des fouilles méthodiques de la Commission de la Tène, on a découvert les quelques objets de type postérieur à l'ensemble que nous avons rappelés tout à l'heure : trois fibules, une de bronze et deux de fer⁷, le haut d'un fourreau,

¹ E. VOUGA, *La Tène*, pl. I-III ; GROSS, *La Tène*, pl. I-III ; P. VOUGA, *La Tène*, pl. I-VII et fig. 7, a-o.

² a) P. VOUGA, *op. cit.*, pl. I, fig. 1. — b) *Ibid.*, pl. II, fig. 2 ; E. VOUGA, *op. cit.*, pl. VIII, fig. 1 ; cf. REINECKE, *loc. cit.*, p. 85. — c) E. VOUGA, *op. cit.*, pl. I, fig. 40 ; GROSS, *op. cit.*, pl. III, fig. 3 ; P. VOUGA, *op. cit.*, fig. 7, m ; cf. REINECKE, *loc. cit.*, pp. 85 et 90.

³ Cf. p. ex. PIC-DÉCHELETTE, *Le Hradischt de Stradonitz*, Leipzig, 1906.

⁴ P. VOUGA, *op. cit.*, pp. 154 sqq.

⁵ FORRER dans P. VOUGA, *op. cit.*, p. 129.

⁶ FORRER, *Festschr. A. Oré*, pp. 153 sqq.

⁷ WAVER et VOUGA, *1^{er} Rapport*, p. 69 ; *2^{me} Rapport*, p. 233.

une monnaie séquanaise¹. Tout cela date de la troisième période, mais nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'en faire état dans la chronologie de la station, puisque des objets semblables ont été retrouvés en assez grand nombre dans les parages.

La collection que DARDEL avait réunie au cours de ses promenades sur la grève — et qui doit être distinguée des objets qu'il avait recueillis lors des sondages peu profonds qu'il exécutait sur la station — comprenait un grand nombre de monnaies en argent, en bronze ou en potin, quelques fibules, une statuette représentant un animal fantastique dont on retrouve la figuration sur les pièces de monnaies². E. VOUGA et GROSS ont également publié des fibules du La Tène III³. P. VOUGA enfin a fait place dans sa monographie — mais sous toutes réserves — à deux statuettes d'animal (dont celle de DARDEL), à des dés à jouer, à une « datte » ou « olive » d'or servant de monnaie, à un style en fer et à de petits cailloux sphériques qui étaient probablement des jouets⁴.

Si DARDEL et E. VOUGA⁵ parlent d'époque antérieure, et en particulier de Hallstatt, c'est qu'ayant bien remarqué une différence de type, ils se sont peut-être laissés induire en erreur par la nature du métal de ces fibules ; mais c'est manifestement une erreur, car tous ces objets sont contemporains, et datent du La Tène III. Et tous aussi — c'est là le point capital — ont été recueillis en dehors de la station même⁶. Il y a donc à la Tène des traces d'une activité qui s'est prolongée après l'abandon de la station ; mais où sont-elles localisées ? et de quelle nature était cette activité ? Comme on ne fit jamais de fouilles régulières en dehors du lit de l'ancienne rivière lorsqu'elles étaient encore possibles, c'est dans les renseignements donnés par DARDEL, par ZINTGRAFF — ou par FORNER, qui lui-même les tient des deux premiers, — par E. VOUGA et par GROSS, qu'il faut chercher une réponse à ces questions.

Le plan de ZINTGRAFF-DARDEL publié par les *Antiqua* en 1884⁷ fait figurer au fond de la baie actuelle, à l'ouest du môle, en *D*, un gisement de tourbe « avec objets gaulois et romains », en *E*, quelque peu plus à l'ouest, une « station gauloise ». Cette station gauloise qui, dit le commentaire du plan, fut découverte le 31 janvier 1884 par E. VOUGA, doit correspondre à l'emplacement marqué par lui du chiffre 7 sur son plan ; malheureusement, il dut renoncer à y pratiquer des fouilles régulières à cause de l'eau qui remplissait la fosse, et on n'en vit jamais que « de petites planches constituant une longue grille et entre elles, une espèce de cloison »⁸. Quoiqu'on n'y ait jamais fouillé, c'est, pour ZINTGRAFF, l'emplacement dont DARDEL disait : « Le tiers de mes monnaies gauloises proviennent (*sic*) justement de l'endroit où l'animal a été trouvé (il s'agit de la statuette dont nous avons parlé). Je n'ai point trouvé de monnaies romaines à cette place... Le bronze gaulois ainsi que l'animal et la plupart (ou le tiers ?) des monnaies proviennent essentiellement d'un endroit à la Tène, où existait une station plus ancienne que celle où l'on découvre les objets de fer »⁹. Ce même

¹ WAYRE et VOUGA, *1^{er} Rapport*, p. 70.

² a) *Ant.*, 1884, p. 21 (FORNER) et p. 128 (TRACHSEL), pl. VI et XXXV ; 1885, pp. 145 sqq. (FORNER), pl. XXIX. — b) *Ibid.*, 1886, p. 13, pl. I, fig. 9. — c) *Ibid.*, 1884, p. 18 et pl. VI, fig. 32. — d) *Ibid.*, 1885, pp. 7 sqq. et pl. III, fig. 1-5 ; p. 45. — e) *Ibid.*, 1891, pp. 26-27.

³ E. VOUGA, *op. cit.*, pl. XVI, fig. 17 et 25 ; GROSS, *op. cit.*, pl. II, fig. 35, 38 et 40.

⁴ P. VOUGA, *op. cit.*, pp. 119-122, pl. L, fig. 13-15, 16-18, 19, 25 et 26, 27.

⁵ DARDEL, *Ant.*, 1884, pp. 20 sqq. ; E. VOUGA, *op. cit.*, p. 25.

⁶ Cf. DARDEL, *loc. cit.* ; ZINTGRAFF, *ibid.*, pp. 28, note d, et 52 ; E. VOUGA, *op. cit.*, pp. 13, 25, etc. ; GROSS, *op. cit.*, p. 36.

⁷ *Ant.*, 1884, pl. VIII, pp. 24 sqq. et 51 sqq. C'est à peu près aussi le plan dit ZWANLEN ; ZINTGRAFF publia séparément en 1906 deux plans qui reproduisent les mêmes indications, en 1907 une brochure qui resta sans suite : *La Tène, notes archéologiques*, n° 1, et un article dans *L'Homme préhist.*, 5, 1907, pp. 225 sqq. C'est du plan des *Ant.* que s'inspira FORNER pour dresser celui de son *Reallexikon*, fig. 369 et pl. 171 — avec l'orientation est-ouest inversée, — reproduit encore dans *Festschr. A. Ozé*, p. 158.

⁸ ZINTGRAFF, *Ant.*, 1884, p. 52, note 4 ; *L'Homme préhist.*, 5, 1907, p. 233.

⁹ DARDEL, *Ant.*, 1884, pp. 20 sqq. Si la station a été « découverte » en 1884, comment DARDEL aurait-il pu y faire ses récoltes avant cette date ?

emplacement est pour FORRER « une riche colonie gauloise de huttes, avec armes de La Tène »¹. La cause principale de cette confusion nous paraît résider dans le terme de station et dans l'abus qu'on en fit. D'après les notes dont ZINTGRAFF accompagna le plan des *Antiqua*, DARDEL trouvait ses monnaies tout au long de la baie, et en particulier au fond, à l'endroit marqué *D* ; le même renseignement nous est transmis par E. VOUGA : « Le plus grand nombre des monnaies a dû se trouver sur l'île, entre les deux bras de la Thielle ; mais de là, à mesure que le terrain était enlevé, ces monnaies étaient balayées et entraînées au bord avec les graviers². » L'« île » présumée par E. VOUGA était délimitée par deux anciens bras de la Thièle ; elle aurait rejoint le niveau moyen du lac actuel précisément à l'endroit où ZINTGRAFF marque le gisement des monnaies ; mais la « station gauloise » (*E* de ZINTGRAFF-FORRER, *7* de E. VOUGA) est située sur l'autre rive du bras. Il y eut donc bien un édifice de ce côté, mais dont on ignore absolument la date ; s'il y en eut d'autres, il n'en restait en tout cas plus rien même avant l'aménagement de la terrasse actuelle. Et ce n'est pas dans les vestiges d'une construction que l'on trouvait les monnaies ni les autres objets du La Tène III, mais bien dans la tourbe ou sur la tourbe où ils étaient, dit DARDEL lui-même, « amenés par les vagues »³ ; on n'a jamais recueilli, mêlés aux monnaies ou aux fibules, des objets plus pesants, que les vagues n'auraient pas pu charrier. Enfin quant aux pieux revêtus d'oxyde de fer que signale ZINTGRAFF, ils étaient situés à l'embouchure de l'ancien lit de la rivière sur laquelle s'élevait l'établissement du La Tène II.

En somme, on ne peut rien dire avec certitude, mais il paraît probable ou bien qu'il n'y eut jamais à proprement parler d'établissement postérieur à la station classique, ou bien que cet établissement était situé en quelque endroit où les vagues pouvaient s'emparer de menus objets et les déposer sur le cordon littoral, c'est-à-dire sur l'île de E. VOUGA, à l'ouest du lit ensablé. Et ce qui reste hors de doute, c'est que la Tène a continué à être un lieu de passage.

Les environs de la Tène n'ont jamais été systématiquement explorés, sauf en un point, à côté du talus du chemin de fer Neuchâtel-Berne, entre Épagnier et le pont sur la Thièle⁴ ; cet emplacement doit se trouver également sur l'ancienne rivière, à quelques centaines de mètres en aval. On y découvrit les traces évidentes d'une construction, mais malheureusement pas le moindre objet. Naguère encore, à en croire certaines indications de E. VOUGA ou de ZINTGRAFF, les vestiges apparents devaient être beaucoup plus nombreux dans les parages de la station, mais on n'y fit pas de recherches.

b) MONNAIES GALLO-ROMAINES.

Des quelque 200 monnaies gauloises ou gallo-romaines ou romaines de la collection DARDEL, le tiers provenait du fond de la baie de la Tène, les deux autres tiers doivent avoir été trouvés tout au long de la grève, jusqu'à Préfargier et même jusqu'à Saint-Blaise, et, de l'autre côté, dans la Thièle⁵. Aucune, ou presque, ne provient de la station même⁶. Cette collection, qui a été acquise par FORRER, n'a pas encore fait l'objet d'une étude détaillée⁷.

¹ FORRER, *Reallexikon*, p. 446.

² E. VOUGA, *op. cit.*, p. 13.

³ DARDEL, *Ant.*, 1884, p. 21.

⁴ WAYNE et VOUGA, *2^{me} Rapport*, pp. 235 sqq.

⁵ FORRER, qui le tenait de DARDEL lui-même, a raconté comment cette collection avait été constituée au cours de promenades matinales, cf. *Festschr. A. Oré*, p. 156, note 6.

⁶ Cf. DARDEL, cité par FORRER, *Ant.*, 1884, p. 29.

⁷ FORRER la préparait pour la monographie de P. VOUGA, mais il fut prié de se limiter aux seules monnaies d'or trouvées dans la station « pure », cf. FORRER, *Festschr. A. Oré*, pp. 157 sqq.

Cependant, il en a paru quelques spécimens ¹, auxquels il faut ajouter les monnaies publiées par KELLER et par DESOR ², soit une ou deux pièces d'argent, imitations celtiques des monnaies massaliotes, et plusieurs pièces de potin. Le total — non pas publié, mais trouvé — dépasserait certainement 200, se répartissant à peu près également en pièces d'argent et de potin.

FORRER a fait cette remarque ³ que, si les monnaies de potin se distribuent suivant au moins 15 types différents, les monnaies d'argent en revanche se rattachent presque toutes au même groupe ; ce groupe, qui imite le denier romain, avec la tête de Roma à l'avvers et un cheval au revers, porte à l'exergue, en caractères grecs, le nom presque toujours abrégé de *Kaletedou* ; quoique le type en soit emprunté à Rome, le centre d'expansion doit se trouver dans l'ouest de la Gaule et avoir suivi les routes commerciales ⁴. Quelques autres monnaies d'argent sont des copies celtiques de l'obole ou de la drachme massaliotes ; elles sont plus anciennes que les quinaires d'inspiration romaine, et constituent le quatrième courant monétaire de la Suisse pré-romaine, selon Forrer, courant uniquement commercial.

Parmi les pièces de potin, FORRER cite des monnaies de Q. Docirix, contemporaines de la Conquête ; une monnaie allobroge qu'il date du milieu du 1^{er} siècle avant notre ère ; deux types qu'on attribue généralement aux Leuques, mais qui sont répandus dans l'Allemagne du sud, la France orientale et la Suisse ; des pièces originaires des Catalauni du bassin de la Seine, mais imitées fréquemment dans le centre de l'Europe ; des monnaies séquanaises ; enfin des types qu'il attribue plus spécialement aux Helvètes du nord-est et de la Forêt-Noire. Ces quelques indications tirées de la *Keltische Numismatik* seront complétées par deux remarques que FORRER a faites ailleurs : « Comme pour les pièces de potin et les quinaires d'argent recueillis sur les grèves du lac, les monnaies d'or trouvées dans l'établissement helvète des bords de la Thièle révèlent une forte prédominance de monnaies indigènes ⁵ ; » et cette mention de « toutes les monnaies de potin, la grosse majorité avec la tête grossièrement dessinée et le cheval, généralement attribuées aux Séquanes ⁶ ».

GROSS avait demandé au numismate BARTHÉLEMY une notice sur ces monnaies, ou tout au moins sur certaines de ces monnaies (quinaires d'argent, potins séquanais) : « En résumé, concluait BARTHÉLEMY, ces monnaies... sont de la seconde moitié du premier siècle avant l'ère chrétienne, principalement de la fin ⁷. » Mais peut-être assignait-il, selon la tendance de son époque, une date trop récente au cours de ces monnaies ; les imitations de drachmes massaliotes ont dû s'introduire, dans l'ouest de la Suisse surtout, à la fin du II^{me} siècle ; les quinaires d'argent et les potins divers appartiennent à ce que FORRER appelle la quatrième période monétaire des Helvètes, laquelle dure de 100 à 58 ; ils constituent aussi, toujours selon FORRER, le sixième courant, à la fois importation de Gaule et fabrication locale, contemporain du La Tène III et éliminé peu à peu par le cuivre impérial romain.

La continuité du trafic local à la Tène et dans les parages est encore attestée non seulement par des monnaies romaines, mais par des monnaies des colonies de Nîmes, d'Arles et de Vienne en Dauphiné ⁸. Il est possible d'ailleurs que cette continuité ait été rompue au

¹ FORRER, *Ant.*, 1884, p. 21 et pl. VI, fig. 33-36 ; 1885, pp. 145 sqq. et pl. XXIX. — TRACHSEL, *ibid.*, 1884, pp. 128 sqq. et pl. XXXV, fig. 198-201. — E. VOUGA, *op. cit.*, pp. 29 sqq. et pl. VIII. — BARTHÉLEMY dans GROSS, *op. cit.*, pp. 46 sqq. et pl. XI. — HEIERLI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 349. — FORRER, *Kelt. Numismatik*, pass.

² KELLER, *MAGZ*, XV, 7, 1866 (*P/LB*, VI), p. 302 et pl. XV, fig. 35-38. — DESOR, *Constr. lac.*, 1864, pp. 27-28.

³ FORRER, *Kelt. Numismatik*, p. 309.

⁴ FORRER, *op. cit.*, pp. 103 sqq. et *ASA*, 1938, pp. 192 sqq.

⁵ FORRER dans P. VOUGA, *La Tène*, p. 128.

⁶ FORRER, *Festschr. A. Ozé*, p. 158.

⁷ BARTHÉLEMY dans GROSS, *La Tène*, p. 47.

⁸ TRACHSEL, *Ant.*, 1884, pp. 130 sqq. et pl. XXXV, fig. 202 et 203 ; E. VOUGA, *La Tène*, pl. VIII, fig. 6 et 7.

moins une fois, s'il faut en croire DARDEL qui déclara quelque part n'avoir jamais trouvé de monnaies romaines parmi le gisement principal des monnaies gauloises¹. Malheureusement; dans ses déclarations ultérieures transmises par FORRER, par ZINTGRAFF ou par RITTER, il n'est plus jamais fait allusion à un groupement de ce genre. Il nous paraît toutefois qu'il y a là une indication à conserver, non seulement parce que c'est la seule que nous tenions directement de DARDEL, mais parce qu'elle s'accorde avec d'autres renseignements². On aurait donc un emplacement plus spécifiquement La Tène III, successeur direct de la station, — quoique de moindre envergure —, puis de simples traces d'une circulation qui empruntait le passage de la Tène.

7. LA DESTINATION DE LA TÈNE

Pour chercher à établir avec quelque chance de succès la destination de la Tène, il faudrait considérer le problème sous trois aspects. D'abord, à l'aide de l'inventaire des trouvailles, constater le caractère interne de la station; cela n'offre aucune autre difficulté que celles qui sont inhérentes à ce genre d'interprétations, mais cela exige la précaution, qui ne fut pas toujours prise, de n'y pas mêler d'objets, antérieurs ou postérieurs, étrangers à l'établissement quoique trouvés dans les parages. Ensuite, replacer la Tène dans son cadre, aussi bien dans son cadre immédiatement local — et c'est le deuxième aspect du problème — que dans son cadre plus largement régional, c'est-à-dire dans l'ensemble du Plateau suisse, et c'est là le troisième aspect. Malheureusement les deux dernières façons d'envisager le problème sont loin d'être aussi accessibles que la première, pour des raisons diverses, que nous verrons. Il va de soi, du reste, que cette triple distinction est tout arbitraire, puisqu'en réalité la Tène ne devait répondre qu'à une nécessité qui l'avait placée là où elle était; mais cette manière de dialectique, logiquement, s'impose. Nous allons donc entreprendre successivement ces trois études.

a) LE CARACTÈRE « INTERNE » DE LA TÈNE.

Au cours de ceux des chapitres précédents qui se limitaient à la station « pure », nous avons déjà dégagé les éléments de ce caractère. Nous commencerons donc par en répéter brièvement les plus saillants. La Tène est établie sur la rive sud d'un bras de rivière dont la rive nord est défendue par une palissade. Elle n'a eu qu'une existence temporaire dont la durée est difficile à fixer avec précision, mais ne doit pas avoir excédé le siècle qui va de 180 à 80. Elle n'a jamais servi d'établissement à une famille, ou à un groupe de familles. Elle a conservé des armes ou des outils neufs, et souvent encore groupés. Elle n'a pas été détruite par un incendie, ni pillée par des ennemis, mais abandonnée à la suite d'une crue dévastatrice; cependant, on y constate des traces d'incendie partiel, et maints témoignages — armes utilisées et faussées, ossements humains portant les marques de coups — de luttes qui s'y seraient déroulées.

Telles sont, ou à peu près, les bases sur lesquelles raisonnaient ceux qui cherchaient à rendre compte du caractère de la station, et de son utilité. D'où les deux interprétations également possibles: but commercial (entrepôt, magasin, atelier, selon DESOR, E. VOUGA, DARDEL, MESSIKOMMER), but stratégique (oppidum, refuge, poste d'observation, selon KELLER,

¹ DARDEL, *Ant.*, 1884, p. 21.

² P. VOUGA dans VIOLLIER, *MAGZ.*, XXX, 7, 1930 (*PIIB*, XII), p. 7.

UNDSET, GROSS, HEIERLI). FORNER fonde en une seule ces deux hypothèses¹ ; et rien, en effet, n'empêche que la Tène, entrepôt d'armes, ait pu aussi servir de refuge, ou inversement. Mais si elle fut le théâtre d'un combat, ou de plusieurs combats, il est difficile d'admettre, comme le voulait FORNER, qu'elle ait été détruite au cours d'un de ces combats sans avoir été pillée.

Quelque vingt ans plus tard, FORNER proposait une autre explication² : la Tène était un poste de douane qui contrôlait la liaison entre les lacs de Neuchâtel et de Biègne. WAVRE et VOUGA, dans leur *I^{er} Rapport*, de 1907 également, et sans avoir eu connaissance de l'hypothèse de FORNER, émettaient une idée toute semblable : « Lieu de refuge, entrepôt d'armes, espèce d'arsenal fortifié que les ponts reliaient à travers le marais au Plateau suisse d'une part et au Jura de l'autre et qui, par sa position sur un cours d'eau au confluent de trois lacs, surveillait toute la navigation intérieure du pays »³. Cette hypothèse a pour elle l'autorité de DÉCHELETTE qui, dans l'ouvrage qu'il consacra à la Collection Millon⁴, puis au XIV^{me} Congrès international d'Anthropologie (Genève, 1912), enfin et surtout dans son *Manuel*⁵, assimila la Tène à Chalon-sur-Saône, poste de douane entre Éduens et Séquanes ; la situation sur la rivière et la nature des trouvailles sont en effet analogues, et le poste de Chalon a sur la Tène cet avantage qu'il appartient à l'histoire, grâce à CÉSAR et à STRABON, et que, par conséquent, il peut servir à illustrer, à mieux éclairer la Tène.

C'est généralement à cette explication qu'on se rallie⁶. Toutefois, P. VOUGA a fait observer que la Tène n'avait livré aucun objet d'origine étrangère, en particulier aucune monnaie⁷, qui attesterait des importations, un trafic le long de cette « voie fluviale très fréquentée faisant communiquer les vallées du Rhin et du Rhône ». Et il concluait par l'hypothèse que la Tène, « entrepôt fortifié occupé militairement », recevait en dépôt les produits de la métallurgie du Jura bernois, dont les vestiges probables ont été signalés par QUIQUERET⁸ et, plus récemment, par JOLIAT⁹.

Mais si l'absence de types étrangers, d'objets de commerce comme les amphores vinaires, ou de monnaies, doit être retenue contre l'hypothèse d'un poste de péage surveillant une voie fréquentée, il nous paraît que, de même, le nombre si restreint d'outils de tous genres parmi tant d'armes ne parle guère en faveur d'un entrepôt ; et que la présence d'armes encore neuves, ou d'instruments encore emballés — comme les rasoirs et les forces¹⁰ — dont l'usage est réservé aux hommes, concorde parfaitement avec l'idée que l'on peut logiquement se faire d'un poste militaire, exclusivement militaire.

b) LA TÈNE DANS SON CADRE LOCAL.

Nous penserions volontiers que la partie la plus sûre de la réponse qu'on pourra donner au problème de la Tène sera fournie par l'étude de ses environs immédiats, de leur topographie et des vestiges archéologiques qui s'y sont rencontrés. Malheureusement, la configuration de la Tène et des environs a été sans doute assez agitée, et des travaux récents (Correction des eaux du Jura, avec construction du môle et du canal, établissement d'une ligne de chemin

¹ FORNER, *Ant.*, 1886, pp. 17 sqq.

² FORNER, *Reallexikon*, p. 447.

³ WAVRE et VOUGA, *I^{er} Rapport*, p. 71.

⁴ DÉCHELETTE, *La Coll. Millon*, Paris, 1911, p. 159.

⁵ DÉCHELETTE, *Manuel*, II, 3, pp. 935 sqq.

⁶ Cf. p. ex. SCHUNACHER, *Prähist. Ztschr.*, 1914, pp. 231 sqq., et *Reallex.*, p. 406 ; HUBERT, *Les Celtes*, I, p. 104.

⁷ Cf. FORNER dans P. VOUGA, *La Tène*, p. 128 : « Évidemment, si la Tène avait été une grande foire, ou une voie internationale, les types se seraient mélangés beaucoup plus ».

⁸ Cf. P. VOUGA, *op. cit.*, pp. 143 sqq.

⁹ JOLIAT, *Actes. Soc. jurassienne d'Érudition*, 1934 et 1938.

¹⁰ Cf. P. VOUGA, *op. cit.*, pl. XXII, fig. 5-7.

de fer toute proche, aménagement d'une plage) ont achevé de bouleverser ce qu'il aurait pu subsister de témoignages. Et quant à l'archéologie, on n'en connaît pas grand'chose hors de la station même.

Il y a toutefois quelques éléments sur lesquels on doit pouvoir tabler. Et tout d'abord celui-ci, qui nous paraît essentiel : il faut résolument faire abstraction des vestiges postérieurs, La Tène III ou gallo-romains, de même d'ailleurs que des quelques objets antérieurs. Non qu'ils n'aient leur importance, mais ils nous semblent signifier uniquement que la Tène avait complètement changé de destination, avait perdu sa raison d'être ; pour quelque raison que ce soit, la nécessité qui l'avait fait établir là où elle était, et telle qu'elle était, cette nécessité avait disparu. Cette disparition pose un problème que nous retrouverons ; mais en même temps, elle limite le problème de la Tène lui-même, et elle doit entrer dans la solution qu'on en proposera.

Il n'existe donc dans les parages aucun indice connu, aucun vestige contemporain qui soit susceptible de jeter quelque lumière sur la Tène. Dans le lit de la Thièle, on a peut-être pêché incidemment des objets La Tène II, mais la provenance en est douteuse ; au Pont de Thièle, des pilotis marquent l'emplacement de stations de l'âge de la pierre ou du bronze et si WAVRE fait figurer dans son plan¹ les vestiges d'un pont ancien situé en amont du pont romain, on n'en connaît, que nous sachions, rien qui date du La Tène II. Quant aux constructions de bois repérées en 1908 quelque peu à l'est de la station, elles seraient plutôt gallo-romaines, à en croire une indication de E. VOUGA² qui ne se montre, à la vérité, pas très affirmatif.

Quoique les renseignements proprement archéologiques soient singulièrement réduits, on aurait tort de renoncer à poursuivre ses investigations, car, si LÜDI a vu juste³, on dispose encore d'un élément d'explication. D'après lui, la Tène, quoique adossée au lac (fig. 37), était une tête de pont ; et ce paradoxe apparent se justifie fort bien si on considère que le bras de rivière de la Tène se jetait dans le cours principal quelque peu en aval de la Maison Rouge délimitant ainsi une île ; et que les seuls chemins d'accès, soit à travers le Grand Marais, soit le long du lac de Saint-Blaise à la Tène, aboutissaient précisément à la Maison Rouge et à la Tène. Au delà du Grand Marais, on aurait les ponts sur la Broye, en aval de la Sauge, que signala RITTER⁴, si toutefois il n'y a pas là une confusion avec la station lacustre de Witzwil.

La Tène donc n'aurait pas été destinée, ou du moins pas seulement, à surveiller le trafic fluvial est-ouest, mais bien le trafic routier nord-sud. Et ces conclusions fondées sur la topographie se verront utilement confirmées par les considérations suivantes : d'abord, par la nature du matériel archéologique recueilli, qui correspond plutôt à un poste frontière qu'à un poste de péage où, selon la coutume gauloise, on aurait perçu une taxe comme droit de navigation ; ensuite, par la disposition des maisons sur la seule rive sud, et par la palissade sur la rive nord ; enfin, par l'absurdité qu'il y aurait eu à édifier un poste de péage sur un bras secondaire, car, si même la configuration des rives ne devait pas être exactement telle que la propose LÜDI, il est en tout cas certain que le chenal de la Tène⁵ était insuffisant pour assurer à lui seul l'écoulement du lac, et que le bras principal passait donc ailleurs.

Poste militaire, donc, et plus précisément poste frontière. Mais sur quelle frontière ?

¹ *M.N.*, 1889.

² « A mi-distance (entre la Tène et le continent de l'ancienne et de la nouvelle Thièle), dans des carrières de graviers, se trouvent de nombreux pilotis et d'autres pièces de bois de chêne avec mortaises, indiquant un nombre assez considérable de constructions, mais les quelques rares objets qui en proviennent indiqueraient plutôt des établissements gallo-romains. », E. VOUGA, *La Tène*, p. 16.

³ LÜDI, *Das Grosse Moos*, pp. 184 sqq.

⁴ G. RITTER, *Bull. Soc. savch. Sc. nat.*, XI, 1877-1879, pp. 452 et 454 et XVIII, 1889-1890, pp. 116 sqq. ; cf. P.-L. RITTER, *Ann. fréb.*, 1926.

⁵ Cf. plan et relevés dans les 5 *Rapports* et dans P. VOUGA, *La Tène*.

c) HELVÈTES ET PROTO-HELVÈTES.

On sait assez par CÉSAR que les Helvètes, dans la première moitié du dernier siècle avant notre ère, étaient établis entre le Rhin, le Jura et le Rhône ; mais, à ne s'en tenir même qu'au texte de CÉSAR, les difficultés commencent tout aussitôt, puisque le même chapitre 2 du 1^{er} livre du *De Bello Gallico* attribue au territoire des Helvètes une longueur de 240.000 pas et une largeur de 180.000, soit 356 km. sur 267. On pourrait assurément admettre que CÉSAR a fait une erreur, volontaire ou non ; mais il est plus probable qu'il a transmis des renseignements¹ qui, erronés peut-être à l'époque où il rencontra les Helvètes, n'en avaient pas moins été exacts auparavant. Car, si CÉSAR ne dit pas, non plus qu'aucun autre historien ou géographe classique, depuis combien de temps les Helvètes avaient pris possession du Plateau, on sait par TACITE que « les Helvètes ont occupé les territoires situés entre la forêt hercynienne (ici, le Jura de Souabe), le Rhin et le Main »² ; et PTOLÉMÉE³ appelle cette même région, ou tout au moins une partie de cette région, du nom significatif de : « désert des Helvètes ». Et les chiffres donnés par CÉSAR s'accorderaient bien avec cette expansion maximum des Helvètes, puisqu'il y a environ 350 km. entre le Main et le centre approximatif du Plateau suisse.

Sur la foi de ces témoignages, on s'est généralement accordé à considérer la pénétration des Helvètes en Suisse d'abord comme une infiltration pacifique et progressive tout au long des IV^{me}, III^{me} et II^{me} siècles, puis comme une prise de possession, de l'ouest du Plateau notamment, après la malheureuse expédition qui les avait joints aux Cimbres en quête de butin, c'est-à-dire aux environs de l'an 100⁴. En revanche, on ne s'accordait plus guère sur le nom et sur la nationalité de ceux qu'ils auraient ainsi dépossédés de la Suisse occidentale : Boïens, peut-être, selon JULLIAN, puis Gésates, peuple énigmatique en qui il voit des Belges⁵ ; Arvernes, selon FORRER, qui se fie aux monnaies et au témoignage de STRABON⁶ ; Gésates aussi pour OECHSLI et HEIERLI⁷, mais considérés comme semi-germaniques ; Séquanes enfin, selon une hypothèse soutenue en particulier par STÄHELIN. L'hypothèse avancée par FORRER ne se heurte peut-être à aucune impossibilité, quoique le témoignage apporté par les monnaies ne soit pas aussi affirmatif qu'il le semble⁸, et que le passage de STRABON qui devrait confirmer la numismatique manque de toute précision ; mais il ne pourrait en tout cas s'agir que d'une domination politique et économique, et la question proprement ethnique resterait à élucider. Le nom de Gésates ne s'applique pas à une nation, mais désigne d'un sobriquet des mercenaires descendus des Alpes à la solde des Gaulois cisalpins, et armés d'une javeline particulière restée en usage en Valais jusqu'à CÉSAR⁹ ; et si selon TITE-LIVÉ¹⁰ les peuplades valaisannes étaient semi-germaniques, si une inscription datant de 222, mais restaurée en 12 avant J.-C., célèbre le triomphe de Marcellus sur les Insubres et les Germains, c'est-à-dire sur des Gaulois de Cisalpine et leurs alliés alpins¹¹, il s'agit vraisemblablement de confusions d'époque tardive¹² ; il faut sans doute attribuer beaucoup plus de poids au témoignage de

¹ Sans doute empruntés à une source grecque puisque, exprimés en stades, les chiffres donnés par CÉSAR sont des nombres ronds : 2000 et 1500, cf. HOWARD et MEYER, *Röm. Schweiz*, p. 24, note 1.

² TACITE, *Germanie*, 28, 2.

³ PTOLÉMÉE, *Géogr.* 2, 11, 6.

⁴ Ainsi HEIERLI, *Urgesch. d. Schweiz*, pp. 429 sqq. ; JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, III, pp. 60 sqq.

⁵ JULLIAN, *op. cit.*, I, p. 251 et II, p. 520.

⁶ STRABON, 4, 11, 3. — FORRER, *Kelt. Numismatik*, p. 303, et ASA, 1938, pp. 192 sqq.

⁷ HEIERLI, *op. cit.*, p. 427.

⁸ Cf. VOET, *JB. d. schweizer. Landesmuseums*, 41, 1933, pp. 91 sqq.

⁹ CÉSAR, *B.G.*, 3, 4, 1 ; cf. VIRGILE, *Énéide*, 8, 662.

¹⁰ TITE-LIVÉ, 21, 38, 8.

¹¹ *CIL*, 1, 47.

¹² Cf. STÄHELIN, *SRZ*, p. 29, note 2.

POLYBE qui traite expressément les Gésates de Galates, c'est-à-dire de Celtes¹, sans en dire davantage, malheureusement, sur le peuple celtique auquel ils appartenaient². Enfin, l'hypothèse que soutient STÄHELIN³ se fonde essentiellement sur deux passages, l'un de PROLÉMÉE⁴, l'autre de PLUTARQUE⁵, qui remonteraient probablement l'un et l'autre au philosophe et voyageur grec POSIDONIUS d'Apamée, et qui sembleraient attester la présence des Séquanes dans l'ouest du Plateau encore à la fin du III^e siècle ou au début du I^{er} avant notre ère⁶. PROLÉMÉE, en effet, cite parmi les villes séquanaises Nyon et Avenches, tandis qu'il attribue aux Helvètes deux autres cités que STÄHELIN identifie avec Soleure et Petinesca, sur les bords du lac de Bienné⁷; et PLUTARQUE raconte que les chefs teutons, après le désastre d'Aix, « furent faits prisonniers, fuyant dans les Alpes, par les Séquanes »⁸. D'autre part, la présence des Helvètes est attestée pour la première fois par un autre passage de POSIDONIUS, transmis par ATHÉNÉE⁹, qui rapporte que les Helvètes lavaient les alluvions aurifères; et comme, dans toute l'étendue du territoire attribué aux Helvètes, il n'y a que la région du Napf qui soit connue pour avoir livré de l'or, STÄHELIN tire la conclusion que les Helvètes, au temps de Posidonius — début du I^{er} siècle avant J.-C. — occupaient l'est et le centre du Plateau suisse.

La légitimité de cet argument a été révoquée en doute par TATARINOFF¹⁰, qui fait remarquer qu'on ne connaît aucune trouvaille datant de La Tène provenant de cette région¹¹. La brève étude que RÜTMEYER a consacrée à ce sujet¹² montre assurément que les Helvètes étaient « riches en or », comme le disait STRABON¹³, et probablement que leur or provenait des alluvions, plus riches autrefois qu'à notre époque où on a corrigé le cours des rivières; mais RÜTMEYER n'apporte aucune preuve archéologique qui puisse préciser et confirmer l'hypothèse de STÄHELIN, puisqu'il conclut, avec FORRER, REBER, HEIERLI et WALTER qu'on lavait l'or et qu'on en coulait des pièces de monnaies en Suisse comme en Alsace et dans le pays de Bade. On peut toutefois faire observer que si l'Emmenthal n'a pas livré grand'chose et l'Entlebuch pas davantage, cela peut être fortuit, cela ne doit en tout cas pas, dans l'état actuel des recherches, être tenu pour un argument décisif. Il ne s'agit d'ailleurs que d'une partie de l'argumentation de STÄHELIN, et, dans la question qui nous occupe, cette partie ne revêt pas une importance capitale puisque ce n'est pas tant la présence des Helvètes que celle de leurs voisins qu'il faudrait justifier.

« On peut admettre sans trop d'audace, conclut STÄHELIN¹⁴, que, pendant un certain temps, la frontière entre Helvètes et Séquanes passait à travers le Plateau suisse. Ceux-là

¹ POLYBE, 2, 22.

² Une hypothèse récente fixe d'ailleurs le siège des Gésates en aval du Rhône, cf. HEUBERGER, *Klio*, XXXI, 1938, pp. 60 sqq.

³ STÄHELIN, *Rev. Hist. Suisse*, I, 1921, pp. 129 sqq. et XV, 1935, pp. 337 sqq.; *SRZ*, pp. 23 sqq. et 45 sqq.

⁴ PROLÉMÉE, *Géogr.*, 2, 9, 10.

⁵ PLUTARQUE, *Marius*, 24.

⁶ Cf. aussi le témoignage des monnaies tel que l'interprète BUNCKARDY, *Neue Zürcher Zeitung*, 29 et 30 janvier 1931, cité *JSGU*, XXII, 1930, p. 56.

⁷ Selon une hypothèse récente, il s'agirait non de Soleure et de Petinesca, mais d'Oensingen et de Kandern (Brisgau); le texte de PROLÉMÉE remonterait donc à un informateur qui aurait connu les Helvètes encore au delà du Rhin, cf. BRUNNER, *Rev. Hist. Suisse*, XVII, 1937, pp. 418 sqq. et par contre HOWALD et MEYER, *op. cit.*, p. 101, note 3.

⁸ Il est vrai qu'un autre passage de STRABON, 4, 3, 2, mentionne de fréquentes incursions que les Séquanes, associés ou non aux Germains, faisaient en Italie; peut-être n'est-ce pas sans rapport avec leur présence dans les Alpes, cf. KEUNE dans PAULY-WISSOWA, *REA*, II, 2, a, 2, p. 1639.

⁹ ATHÉNÉE, 6, 233 d.

¹⁰ TATARINOFF, *JSGU*, XIV, 1922, p. 51 et XIX, 1927, p. 75.

¹¹ Cf. cependant *JSGU*, XV, 1923, p. 75, résumé d'une étude de WALTER, et BOURN, *ASA*, 1927, p. 155 (*JSGU*, XIX, 1927, p. 74).

¹² RÜTMEYER, *Verhandl. d. naturf. Ges. in Basel*, XXXVIII, 1927, pp. 34 sqq.

¹³ STRABON, 7, 2, 2, d'après POSIDONIUS.

¹⁴ STÄHELIN, *SRZ*, p. 26.

étaient établis au nord, ceux-ci au sud ; la Tène était située dans la zone frontière. » Et la destruction de la place daterait de la poussée conquérante des Helvètes vers le sud. Resterait encore à préciser auquel des deux peuples appartenait la station frontière ; or, si des huit pièces d'or trouvées dans le lit de la Thièle « sept sont évidemment dues au monnayage indigène, helvète ; une seule pièce paraît appartenir à un centre gaulois situé à l'ouest du Jura »¹, il semble que la conclusion s'impose : la Tène, poste helvète, aurait surveillé, au cours du II^e siècle, et peut-être encore au début du I^{er}, une frontière établie le long des lignes d'eau. Et l'orientation de la Tène, dirigée contre le Jura, contre l'ouest, et protégeant les chemins d'accès au centre du Plateau, s'accorderait bien avec cette façon de voir.

On n'est malheureusement pas en état d'ajouter à cela un argument qui serait de poids : l'existence de routes. S'il est vraisemblable que la route romaine n'a fait ici, comme ailleurs, que suivre le tracé d'anciens chemins, on peut bien présumer une Vy d'Étraz celtique ; mais elle suit le flanc du Jura, et ses embranchements, mal connus, ne peuvent guère nous aider. Ce qu'il faudrait connaître, c'est avant tout le réseau routier qui franchissait le Jura et débouchait dans le Plateau ; or il n'y a rien, ou presque rien, qui l'atteste, ni dans le Val-de-Travers, ni par la Vue-des-Alpes et le Val-de-Ruz : une fibule de bronze, La Tène I, trouvée en pleine forêt, « au-dessous du tracé de l'ancienne route de Rochefort à Noiraigue »², deux fragments de fibule dans une sépulture adventice du tumulus des Favargettes³. Toutefois, PIROUTER a signalé l'existence d'une voie pré-romaine qui franchissait le Doubs au Saut : « Ce vieux chemin, après avoir franchi le Doubs et être parvenu en territoire suisse, revenait en amont en montant en pente douce, puis, faisant un coude, atteignait le sommet des abrupts... De là il gagnait Vaubladray et se dirigeait ensuite sur le Locle d'où plusieurs passages faciles mènent plus avant en territoire helvète »⁴. D'après le mode de construction du mur de soutènement (en territoire français), et la largeur des ornières, correspondant à celle des jantes de la roue découverte à la Tène, PIROUTER croit pouvoir attribuer cette voie à l'époque gauloise. Indication qui attend encore sa confirmation, mais qui, si elle se confirmait, serait fort précieuse puisque, du Locle, on parvient aisément au bord du lac de Neuchâtel⁵.

Ce n'est d'ailleurs pas tant l'hypothèse de STRÄHELIN qui se trouverait étayée par l'existence de ces voies, que celle que SCHUMACHER exprima une première fois en 1914, puis reprit dans le *Reallexikon der Vorgeschichte* de EBERT⁶. Selon lui, la Tène, entrepôt fortifié, poste de douane aussi, protégeait le Pont de Thièle vers lequel convergèrent deux routes venues, l'une d'Avenches par Morat, Joressant et Champion, l'autre de Port par Möringen, Hagneck et Anet ; le passage du Pont de Thièle faisait communiquer ainsi la grande artère du Plateau suisse, en particulier le bassin de l'Aar, avec le Jura et le bassin du Doubs ; c'était donc le « passage du rude pays des Séquanes à la partie la plus fertile de l'Helvétie ». La vie de la Tène, telle que la suppose SCHUMACHER, aurait été passablement mouvementée : possession des Séquanes d'abord, tombée ensuite, et non sans luttes, aux mains des Helvètes conquérant l'ouest du Plateau aux environs de l'an 100, elle aurait compté parmi les places incendiées avant l'exode de 58. Il y a à cette hypothèse plusieurs objections : d'abord la chronologie, qui ne semble pas devoir permettre de prolonger l'existence de la Tène jusqu'en 58 ; puis les

¹ FOURIER, dans P. Vouca, *La Tène*, p. 128.

² NAPP, *ASA*, 1904-1905, pp. 88 sqq. : c'est d'ailleurs un exemplaire unique en Suisse, cf. VIOLLIEN, *Fibules*, p. 35 et pl. XI, fig. 202.

³ DESON, *MN*, 1868, pl. 111, fig. 12 et 13 ; cf. *JSGU*, XXVIII, 1936, p. 41.

⁴ PIROUTER, *Rhodania*, Cannes-Grasse, 1929, n° 1376.

⁵ CÉSAR, il est vrai, affirme expressément (*B. G.*, I, 6, 1 et 1, 9, 1) qu'il n'existait qu'une route de communication entre Séquanes et Helvètes ; il est cependant probable que les routes romaines qui empruntaient les passages de Saint-Cergue, de Jongne et de Sainte-Croix ont utilisé et aménagé d'anciens chemins — et qu'il a pu en exister d'autres encore.

⁶ SCHUMACHER, *Prähist. Ztschr.*, VI, 1914, pp. 230 sqq., et *Reallex.*, XI, p. 406.

« nombreuses couches de destruction générale » et « la couche d'incendie de 58 » dont SCHUMACHER fait état mais qui n'existent pas dans le terrain ; enfin la situation même de la Tène qui, dans l'hypothèse de SCHUMACHER, se justifierait bien après 100, lorsque les Helvètes ont pris possession de tout le Plateau et protègent la ligne frontière du Jura, mais dont on ne s'expliquerait pas la nécessité avant cette date¹.

Enfin, dernière hypothèse possible à qui veut s'en tenir aux textes de l'antiquité, reste l'éventualité d'une frontière entre Helvètes du Plateau et Rauriques du Jura. Elle a pour elle l'autorité de VIOLLIER et, dans une certaine mesure, celle d'HUBERT². La Tène, « poste de douane à la frontière helvète-raurique, sur la grande route du Saint-Bernard à Bâle par les défilés de la Birse » attesterait, selon VIOLLIER, que les deux peuples, dès le La Tène II, se seraient trouvés en place là où l'histoire les rencontre. Il faut observer cependant d'abord que la Tène est mal située et mal orientée pour protéger la route en question ; ensuite que rien ne permet d'assurer que les Rauriques aient jamais occupé tout le Jura jusqu'aux défilés de la Birse et même plus loin ; enfin et surtout que, selon la théorie de BURCKARDT-BIEDERMANN, qui est généralement admise³, les Rauriques se seraient installés dans le Jura bâlois à la fin de l'âge du fer, car c'est à cette époque qu'ils auraient été dépossédés de l'Alsace par les Séquanes, eux-mêmes refoulés du Plateau suisse occidental par les Helvètes.

À ne considérer que les textes antiques, on ne voit pas qu'une autre hypothèse soit possible que celles dont nous venons de parler. Mais on dispose encore d'une source d'information : l'archéologie, qui a trouvé son interprète en la personne de VIOLLIER⁴. Or ses conclusions sont fort différentes de l'idée généralement admise : « L'étude... des sépultures gauloises et de leur mobilier funéraire nous montre avec évidence l'unité absolue de cette civilisation entre le Rhin et les Alpes pendant toute la durée de l'époque de La Tène. Dès le moment où les Gaulois ont pris définitivement possession de cette région, nous constatons, d'un bout à l'autre du pays, les mêmes coutumes mortuaires, les mêmes rites funéraires, les mêmes particularités rituelles, en particulier cette coutume de ne jamais déposer de vases auprès du mort. À cette uniformité des rites correspond l'uniformité de la civilisation matérielle. Ces constatations seraient déjà suffisantes pour nous permettre d'affirmer que, pendant tout le second âge du fer, notre pays fut habité par une seule et même population, et que cette population ne peut être que les Helvètes, qui, comme nous le savons, occupaient le pays à l'époque de César, et déjà avant cette époque⁵. » Au surplus, on ne constate nulle part les traces d'une lutte, d'une recrudescence militaire, d'une modification quelconque dans la civilisation : « Rien ne vient troubler l'évolution naturelle de la civilisation de cette époque. » Les Helvètes, établis primitivement sur les deux rives du Rhin, auraient cédé peu à peu devant la pression germanique et se seraient installés dans toute l'étendue du Plateau suisse non en vainqueurs, mais en réfugiés.

HUBERT est amené à une opinion analogue, quoique fondée sur un autre argument, lequel, à la vérité, ne s'impose pas : « Strabon, c'est-à-dire Posidonius, signale 3 tribus chez les Helvètes, César⁶. Or, toutes les fois qu'il est question des Helvètes de la rive droite du

¹ SCHUMACHER cherchait une distinction entre produits pré-helvètes, donc séquanes, et produits helvètes ; il estime le type d'épée à arête médiane antérieur, ce qui est tout à fait possible. Mais le passage de ce type au type classique ne traduirait pas forcément un changement de population. Cf. aussi РЕЙЗЕРСКОЕ, *Mainzer-Festschr.*, 1902, p. 101, note 53.

² VIOLLIER, *Sépultures*, p. 93 ; HUBERT, *Les Celtes*, II, p. 159.

³ BURCKARDT-BIEDERMANN, *Ztschr. f. Gesch. d. Oberrheins*, 24, 1909, pp. 391 sqq. ; cf. SCHUMACHER, *loc. cit.*, pp. 239 sqq., et STÄHELIN, *SRZ*, p. 27.

⁴ *JSGU*, V, 1912, pp. 10 sqq. ; VI, 1913, p. 96 ; VIII, 1915, p. 42. Voir surtout ASA, 1915, p. 17, et *Sépultures*, pp. 88 sqq.

⁵ VIOLLIER, *Sépultures*, p. 90.

Rhin, seuls apparaissent les Tigurins et les Tougeni. Il y avait donc au moins, avant l'invasion des Cimbres, une tribu helvète, celle que César appelle le « pagus Verbigenus », et peut-être une autre. »

La publication de la thèse de VIOLLIER provoqua une querelle de principe qui fut soulevée par OECHSLI devant la Société des Antiquaires de Zurich, et reprise par STÄHELIN¹. Est-ce que l'archéologie (*die Bodenforschung*, dit l'allemand, d'un terme plus explicite) a le droit de se prononcer sur un point d'histoire en contradiction avec un témoignage antique, littéraire, historique ou géographique ? Et OECHSLI comme STÄHELIN lui dénie ce droit².

La question, pensons-nous, gagne à être posée avec moins d'intransigeance, et résolue dans un esprit plus conciliant. Quelle qu'en soit la valeur — et les indications de CÉSAR comme celles que transmettent STRABON ou PTOLÉMÉE manquent assurément de clarté —, les textes doivent pouvoir se soumettre au contrôle des faits archéologiques. Même aux yeux d'un historien, la primauté du témoignage historique devrait être à ce prix.

Or, quels sont les points sur lesquels l'archéologie pourrait apporter sa confirmation à l'hypothèse que nous appellerons « historique », et de quels moyens disposerait-elle ? Pour l'instant, la remarquable uniformité de la civilisation celtique ne permet pas — ou guère — de distinguer ce qui, par exemple, serait séquane de ce qui serait helvète, ce qui, en Allemagne du sud, appartiendrait aux Helvètes de ce qui proviendrait de leurs voisins, Boïens, Volques Tectosages ou Vindelici ; et cela, l'archéologie se doit de le concéder. Mais il est d'autres modes d'investigation, dont les résultats, pour être d'ordre statistique, n'en sont pas moins précieux : c'est la fréquence de tel type d'objet, dont la place dans la série typologique et chronologique est assurée, et c'en est la répartition géographique.

A cet égard, le sud de l'Allemagne pendant le second âge du fer est caractéristique. C'est ainsi que, dans l'inventaire des fibules de l'époque de La Tène trouvées en Allemagne que BELTZ dressa en 1911³, nous avons relevé 84 fibules du La Tène I provenant de la région attribuée aux Helvètes, 20 du La Tène II, 27 du La Tène III, dont 13 trouvées dans le Rhin. SCHUMACHER, en 1914, fit une constatation parallèle⁴ : pendant les deux premières phases de l'époque de La Tène, l'identité est parfaite entre la culture du sud-ouest de l'Allemagne et celle de la Suisse ; mais « comme les sépultures qui aient nettement le caractère du La Tène II tardif sont relativement rares dans le sud-ouest de l'Allemagne, et très fréquentes en Suisse, on peut supposer avec beaucoup de vraisemblance que les porteurs de cette culture étaient les Helvètes (Tigurins, etc.) qui, à la suite du raid des Cimbres, abandonnèrent le sud de l'Allemagne et établirent plus tard leurs demeures en Suisse ». C'est encore la même constatation que fait PARET⁵, quoiqu'il reconnaisse que l'expression de PTOLÉMÉE, le « désert des Helvètes », ne doive pas être prise à la lettre, puisque des noms de lieux d'origine celtique attestent la persistance de noyaux helvètes. A la toponymie, HERTLEIN a ajouté la numismatique qui prouverait, selon lui, qu'entre 100 et 58 la frontière entre Germains et Helvètes était encore sur la rive droite du Rhin⁶. Dans un travail plus récent⁷, BITTEL se montre moins affirmatif, car, s'il constate bien la même rarefaction des trouvailles du La Tène III dans le domaine helvète d'outre-Rhin, il fait remarquer que « la carte de toute l'Allemagne du sud

¹ Cf. *JSGU*, VIII, 1915, p. 42 et plus haut, p. 135, note 3.

² Pour les réactions des partisans de la *Bodenforschung*, cf. p. CX. TATARINOFF, *JSGU*, VIII, 1915, p. 42, note 4 ; IX, 1916, p. 72 ; XIII, 1921, p. 56 ou TACHUNI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 137. — HAUG dans PAULY-WISSOWA, *REA*, VIII, 1, pp. 209 sqq., laisse la question en suspens.

³ BELTZ, *Ztschr. f. Ethnologie*, 1911, pp. 664 sqq. et 930 sqq.

⁴ SCHUMACHER, *Prähist. Ztschr.*, 1914, pp. 246 sqq.

⁵ PARET, *Urgesch. Württembergs*, Stuttgart, 1921, pp. 78 sqq.

⁶ HERTLEIN, *Korrbl. d. Gesamtver. d. deutschen Geschicht- u. Altertumsvereine*, 71, 1923, p. 21, cité *JSGU*, XV, 1923, p. 74.

⁷ BITTEL, *Die Kelten im Württemberg. Röm.-germ. Forschungen*, 8, Berlin-Leipzig, 1934.

montre une pareille pauvreté, même dans des régions où nous savons que les Vindelici sont restés établis sans être dérangés jusqu'à l'empire romain »¹.

Ce qui paraît découler de ces constatations, c'est une confirmation par la *Bodenforschung* de l'hypothèse historique : les Helvètes auraient abandonné progressivement, au cours du La Tène II, leurs territoires de l'Allemagne du sud pour venir s'établir en Suisse. Toutefois, il n'y a rien là qui s'oppose absolument à la thèse des tenants, plus ou moins affirmatifs, de la *Bodenforschung*, et il convient plutôt de conclure, avec SCHUMACHER², qu'il est impossible, par la seule comparaison typologique, de décider si oui ou non les Helvètes — ou des Helvètes — habitaient le Plateau suisse dès les débuts du second âge du fer. Au surplus, les recherches de PARET, HENTLEIN et BITTEL autorisent peut-être à admettre un fait qui aurait sa valeur dans l'histoire de la Tène : c'est que les Helvètes d'outre-Rhin ne se sont pas tous joints aux Cimbres, et que leur exode a continué après l'an 100, sous la pression persistante des Suèves.

On doit songer aussi à chercher dans l'histoire des Séquanes de quoi confirmer — ou infirmer — la tradition de POSIDONIUS. Malheureusement, l'histoire des divers peuples gaulois est des plus malaisées à suivre au delà des quelques renseignements transmis par l'antiquité. Le nom des Séquanes et celui de la Seine (*Sequana*) sont peut-être parents encore que le rapport soit difficile à déterminer³ ; les Séquanes sont de ces « groupes non encore nommés détachés de groupes plus importants, ou groupements de circonstances dont l'unité, quand ils s'établissaient, était surtout géographique »⁴ ; c'est-à-dire qu'ils ont constitué une des premières bandes « en voie de groupement ou d'essaimage » détachées du noyau celtique. Et cette bande-là a dû se fixer dans les parages de la Seine ; mais elle en fut repoussée par la pression qui s'exerçait du nord-est sur la Marne et la Seine. Or, en Franche-Comté et dans les territoires limitrophes, c'est-à-dire dans les pays qui seront ceux des Séquanes, on constate parfaitement leur irruption. Si « le tumulus constitue le type classique de la sépulture à l'époque de La Tène comme à celle de Hallstatt », s'il est « impossible de constater aucun hiatus entre ces deux périodes »⁵, cela ne se prolonge pas au delà de la première phase du La Tène I⁶, et depuis lors, on ne connaît pour ainsi dire plus rien, du moins dans les régions où les Hallstattiens s'étaient établis : c'est manifestement que la population a changé, c'est que les Séquanes ont pris possession du pays.

Or il n'en va guère autrement de la Suisse, que l'on y considère l'ensemble du Plateau ou la seule région occidentale où se seraient établis les Séquanes. S'il existe bien quelques sépultures gauloises mêlées aux nécropoles hallstattiennes, ou quelques exemples d'inhumations du second âge du fer déposées dans des tumulus du premier⁷, en général le passage de l'un à l'autre ne s'opère pas selon une transition graduelle, mais marque nettement une rupture : la coutume du tertre édifié sur la tombe disparaît complètement au profit de la tombe plate, et cela dès la première phase de la première période (La Tène I a)⁸. « Ce n'est pas l'accroissement normal des anciens occupants celtiques de la Lorraine et de l'Alsace, de la Bourgogne et de la Franche-Comté qui aurait pu suffire à la fondation des nouveaux établissements

¹ *Ibid.*, p. 119 ; cf. cartes, pl. 28, 29, 30 et 33.

² SCHUMACHER, *loc. cit.*, p. 248.

³ Cf. KEUNE dans PAULY-WISSOWA, *REA*, II, 2, a, 2, p. 1639 ; GRENIER, *Les Gaulois*, Paris, 1923, p. 55.

⁴ HUBERT, *Les Celtes*, I, p. 186.

⁵ DÉCHELETTE, *Manuel*, II, 3, p. 1043. Cf. GRENIER, *op. cit.*, p. 52, et PIROUTET, *9^{me} Congrès préhist. de France*, Lons-le-Saunier, 1913, pp. 635 sqq. ; *Bull. Soc. préhist. française*, 1930, 1 et 1931, 7-8.

⁶ « Nous ne connaissons aucun tumulus qui puisse se classer aux périodes b et c du La Tène I, ainsi qu'au La Tène II », PIROUTET, *9^{me} Congrès...*, p. 647.

⁷ Cf. VIOLLIER, *Sépultures*, pp. 16 sqq.

⁸ VIOLLIER, *ibid.*, et *Rites funéraires*, chap. IV.

de Champagne, de Suisse, du Dauphiné et de Provence, sans parler des autres. On est donc obligé d'imaginer quelque chose d'analogue à ce que nous avons proposé pour expliquer le peuplement hallstattien, une sorte de glissement des tribus celtiques de la vallée du Rhin ou d'au delà ; ou, à la rigueur, un essaimage. On a d'autre part peine à concevoir que l'évolution des modes hallstattiennes d'où sont issues les modes caractéristiques de la civilisation de La Tène ne se soit pas produite dans le domaine allemand des Celtes. Or les formes de transition y abondent. Elles sont rares chez nous (en France). C'est en Allemagne que la civilisation de La Tène apparaît le plus anciennement et qu'elle est le plus anciennement riche. Nous croyons donc que, d'une façon générale, elle a son origine en Allemagne et que d'Allemagne sont parties entre 500 et 400 les bandes qui ont peuplé la Suisse, d'une part, la Champagne, de l'autre, et tous les prolongements que nous pouvons supposer à cette colonisation. D'où sont-elles parties ? probablement de plus d'un point de la Celtique allemande¹. » D'où l'on conclurait volontiers que les Séquanes sont restés étrangers au sol suisse, que ce n'est pas eux qui y ont introduit la civilisation de La Tène et que ce doit donc être les Helvètes. Pourtant ce n'est pas si simple.

D'abord, la question ne se pose pas sous la forme d'une alternative exclusive ; quelle que soit l'hypothèse que l'on admette, elle n'exclura pas l'existence possible de peuples dont le nom demeure inconnu et qui auraient habité le Plateau, y auraient répandu les modes nouvelles, avant les Helvètes. D'autre part, l'idée de cet accroissement de population aussi subit que considérable ne nous paraît pas s'imposer ; elle provient sans doute de deux opinions que nous tenons pour erronées, celle qui voit dans les Hallstattiens de rares nomades errants, et celle qui s'illusionne sur l'importance des nécropoles de l'âge de La Tène. Or, nous l'avons dit, nous ne croyons guère à ces pauvres bergers itinérants du premier âge du fer ; et quant aux nécropoles, le calcul que WIEDMER-STERN fait à propos de Münsingen — qui en est la plus importante — ne laisse pas d'être instructif : on n'y enterra pas, en moyenne, un mort par an² — ce qui atteste certes une remarquable continuité, mais ne témoigne pas d'une population très dense. Dans notre canton en particulier, que sont les sept sépultures de l'âge de La Tène en face des centaines de tumulus ? et dans tout le Jura, dans tout le Plateau suisse, les quelques dizaines de sépultures La Tène I a, les quelques dizaines également datant du La Tène I b, en face des innombrables tertres hallstattiens ? Sans doute les deux premières phases ne durent-elles ensemble que 125 ans, mais si l'accroissement avait réellement été aussi considérable qu'on le dit parfois, la disproportion ne serait tout de même pas aussi forte.

En fait, l'accroissement se manifeste bien, mais à partir du La Tène I a. Et personne ne songe à contester que, en Suisse orientale au moins, il ne soit dû aux Helvètes qui franchissent le Rhin, non pas en masses compactes, mais en petits groupes successifs. L'archéologie de l'Allemagne du sud est là pour le prouver. Que trouvent-ils en Suisse ? La typologie comparative répondra qu'ils y trouvent des Gaulois en possession d'une civilisation semblable de tous points à la leur propre, et que les nouveaux arrivants étant Helvètes, les premiers occupants doivent l'être aussi. Pour être irréfutable, cette proposition devrait se fonder sur un ensemble absolument complet — lequel est impossible, parce qu'il y a trop de sépultures que nous ignorons, et trop aussi qui, quoique ouvertes, sont incontrôlables. Mais, faute de l'inventaire idéal, il est possible de se rabattre sur deux séries ininterrompues où les lacunes, sans être absentes, sont en tout cas minimales : Münsingen (Berne) et Saint-Sulpice (Vaud), qui débutent toutes deux au La Tène I a et se prolongent au La Tène II. Or, si les objets courants y sont effectivement identiques, VIOLLIER n'est pas sans avoir constaté pourtant

¹ HUGERT, *Les Celtes*, II, pp. 8-9.

² WIEDMER-STERN, *Das gall. Gräberfeld bei Münsingen*, *Archiv d. hist. Vereins d. Kantons Bern*, XVIII, 3, p. 89.

de légères différences dans l'inventaire : de part et d'autre, des exemplaires de fibules restés uniques en leur genre, mais il n'y a pas lieu d'en faire état ; la rareté à Saint-Sulpice (comme à Vevey d'ailleurs), des bagues et des bracelets tubulaires ; la présence à Saint-Sulpice de 2 broches discoïdes, d'un bracelet d'argent dans une tombe La Tène I b, et de 2 masques de verre¹. Ce n'est pas grand'chose, si surtout on admet que les deux broches et les deux masques peuvent être des produits importés par la voie rhodanienne, comme certains torques passent d'Alsace en Suisse orientale ; mais ce sont peut-être des indices, qui demanderaient à être examinés dans leurs rapports possibles avec l'archéologie franc-comtoise, mal connue à cette époque.

A ces légers indices s'ajoutera une considération de géographie humaine : le Jura, qui avait été extrêmement peuplé au premier âge du fer, est tout d'un coup déserté. On y rencontre, comme en Franche-Comté, quelques tumulus contenant, en sépultures adventices, un mobilier La Tène I a, puis plus rien, ou presque plus rien. Phénomène qui rappelle curieusement celui que l'on constate dans le domaine où l'on fait intervenir les Séquanes... Phénomène, dira-t-on, que l'on observe également en Wurtemberg, quand s'y installent les Helvètes ; pas tout à fait, cependant, car si la chaîne montagneuse de l'Alb, où habitaient les Hallstattiens, est encore le centre de la population à l'époque de la transition (La Tène A), la suite des événements historiques se révèle un peu différente. Une population nouvelle pénètre par la vallée du Neckar inférieur et s'y établit dès le début du La Tène I ; son expansion la pousse vers l'est², peut-être vers le nord-est³.

Ainsi donc, si d'une part on ne peut guère attribuer à l'uniformité de la culture la valeur d'un argument décisif, il existe d'autre part quelques critères qui, sans être décisifs eux non plus, constituent dans leur ensemble une forte présomption en faveur de l'hypothèse que nous avons appelée historique.

On ne constate nulle part, dira-t-on encore, les traces indubitables des luttes qui n'auraient pas manqué de se dérouler lorsque les Helvètes auraient dépossédé les Séquanes de la Suisse occidentale. A quoi s'opposerait cette considération : puisqu'un événement historiquement attesté — quoique peut-être exagéré — comme l'incendie général des habitations helvètes en 58 n'a pas laissé de traces visibles, on ne peut pas être en droit d'exiger que l'expropriation des Séquanes en ait laissé davantage. D'ailleurs peut-être en existe-t-il précisément à la Tène, où l'on s'est battu avant d'abandonner la station devenue inutile, faute de frontière à surveiller — et d'ailleurs rendue inapte à jouer un rôle quelconque depuis qu'un cataclysme et l'ensablement du bras de rivière avaient changé la configuration du terrain. Peut-être en existe-t-il aussi d'indirectes dans le fait que les sépultures de guerriers armés deviennent plus abondantes à partir du La Tène I c et surtout du La Tène II ; et peut-être encore en trouvera-t-on un écho dans César⁴, qui nous montre les Helvètes obligés de recourir à l'entremise de l'Éduen Dumnorix pour obtenir des Séquanes le droit de passage.

Tout cela nous amène à penser que l'hypothèse qui rend compte de la façon la plus satisfaisante de la vie éphémère de la Tène est celle qui admet la présence des Séquanes dans l'ouest du Plateau, et d'une frontière entre eux et les Helvètes, frontière sur laquelle aurait été située la station éponyme.

¹ Cf., outre Viollier, *Sépultures*, et les *JSGU*, WIEDNER-STERN, *op. cit.*, p. 166, note 2 ; NAEF, *ASA*, 1901, pp. 15 sqq. et 105 sqq., 1902, pp. 18 sqq. et 260 sqq. (Vevey) ; VIOLLIER, *ASA*, 1912, pp. 16 sqq. (Andelfingen) ; GRAUZ et VIOLLIER, *ASA*, 1914, pp. 257 sqq. et 1915, pp. 1 sqq. (Saint-Sulpice).

² BIRTEL, *Die Kelten im Württemberg*, pp. 117 sqq. et cartes, pl. 27, 28 et 33.

³ SCHUMACHER, *Prähist. Ztschr.*, 1914, p. 248, admet que les Helvètes ne se seraient avancés entre le Neckar et le Main qu'au La Tène II.

⁴ CÉSAR, *B. G.*, 1, 9, 1.

Mais ici surgit une nouvelle difficulté, qui ne met plus aux prises l'histoire et l'archéologie, mais qui oppose les témoignages historiques entre eux. L'hypothèse qui veut attribuer aux Séquanes l'ouest du Plateau suisse repose presque toute sur le passage de Ptolémée qui situe Nyon et Avenches dans leur territoire ; et elle suppose que ce renseignement a été emprunté à un auteur plus ancien — probablement Posidonius —. Or l'examen du texte de Ptolémée et la confrontation avec d'autres passages d'auteurs anciens ont fait révoquer en doute cette hypothèse¹. D'une part, en effet, Ptolémée semblerait décrire la géographie de notre pays telle que réellement elle se présentait au début de l'Empire². D'autre part César et Strabon³ apprennent que le Rhin passe chez les Helvètes, puis chez les Séquanes, les Médiomatrices et les Triboques ; or cette succession — si toutefois on peut lui accorder la valeur d'une localisation géographique exacte —, correspondrait à l'état de choses que Posidonius aurait pu observer vers 90-80.

Il ne nous paraît pas que ces contradictions soient inconciliables. César a pu utiliser des sources antérieures, mais les rajeunir, les adapter à ce qu'il devait savoir : les Séquanes touchent au Rhin. Et si Ptolémée appelle Nyon de son nom officiel latin, et non de son ancien nom celtique, il prouve bien cependant en attribuant le Horbourg près de Colmar aux Rauriques⁴ qu'il suit une ancienne tradition. Or le voyage de Posidonius doit se placer vers 90 ou 80 avant notre ère ; et la Tène doit avoir été abandonnée également vers 80. Il est donc probable que cette ancienne tradition remonte à Posidonius et, par conséquent, que la prise de possession du Plateau occidental par les Helvètes, et en particulier par les Tigurins, n'a pas eu lieu immédiatement après leur retour d'expédition.

A qui exclurait cette manière de voir, il resterait d'ailleurs à accorder son interprétation avec les autres témoignages historiques, en particulier avec ceux de Plutarque et de Ptolémée. Stähelin et Meyer ont fait justice de l'hypothèse de Kahrstedt qui supposait d'étonnants chassés-croisés⁵. Meyer⁶ propose une solution moyenne : « Il n'y a pas eu de transferts de populations, mais la source utilisée par Ptolémée a attribué aux Séquanes la tribu helvète des Tigurins, qui possédait aussi Avenches. » Cette solution s'appuie sur quelques constatations historiques et sur une tradition littéraire qui se retrouve dans Plutarque et dans Appien⁷. Meyer croit pouvoir observer une certaine indépendance des Tigurins à l'égard des autres Helvètes parce qu'ils se sont joints aux Cimbres avec plus d'enthousiasme⁸, et parce qu'ils se sont fait battre par César, à la traversée de la Saône, trois semaines avant les autres Helvètes à Bibracte⁹. Mais il n'y a pas là de quoi conclure à une espèce de sécession tigurine : les Tigurins constituaient l'arrière-garde — et leur chef, Divico, était d'ailleurs avec le gros de l'expédition. Au surplus, on comprendrait mal, dans ce cas, que leur ville ait été choisie comme capitale du pays des Helvètes¹⁰. Quant au témoignage de Plutarque et d'Appien, qui ferait des Tigurins un peuple distinct des Helvètes, il est en contradiction avec tous les autres, avec, en particulier, les informations directes de Posidonius, transmises par Strabon, et de César¹¹.

¹ Howald et Meyer, *Röm. Schweiz*, notes aux passages cités de César et de Strabon, pp. 38 et 46 et à Ptolémée, 2, 9, 9 et 10, pp. 100 et 102, avec référence à Kahrstedt, *Nachricht. d. Göttinger Ges. d. Wiss.*, 1930, pp. 384 sqq.

² Howald et Meyer, *op. cit.*, pp. 102, note 1 et 108, note 1.

³ César, *B. G.*, 4, 10, 3 (cf. 6, 25, 2) ; Strabon, 4, 3, 4.

⁴ Ptolémée, *Géogr.*, 2, 9, 9.

⁵ Stähelin, *SRZ.*, p. 24, note 3 et p. 27, note 4 ; Howald et Meyer, *op. cit.*, p. 102, note 1.

⁶ Meyer, *ibid.*

⁷ Plutarque, *César*, 18 ; Appien, *Celt.*, 15.

⁸ Strabon, 7, 2, 2, d'après Posidonius.

⁹ César, *B. G.*, 1, 12, 1-7.

¹⁰ *Caput gentis*, dit Tacite, *Hist.*, 1, 68, relatant les événements de 69.

¹¹ Strabon, 7, 2, 2, qui, il est vrai, ne mentionne que trois tribus ; César, *B. G.*, 1, 12 ; Tite-Live, *per.* 65. Cf. Stähelin, *SRZ*, p. 70 et note 3.

Quelles que soient les sources de PTOLÉMÉE, d'une part, de PLUTARQUE et d'APPIEN, d'autre part, les confusions qu'elles commettent doivent néanmoins avoir une cause quelconque. N'y a-t-il pas le indice de changements survenus dans la géographie politique ? et ne serait-ce pas parfaitement compatible avec l'existence, à une époque déterminée, d'une frontière qui aurait coupé le Plateau suisse ?

Si on pouvait suivre JULLIAN¹, on trouverait à l'existence de cette frontière une jolie confirmation dans l'épisode, tel que le relate APOLLONIUS DE RHODES², des Argonautes qui, remontant le Rhône, « atteignirent des lacs au climat rigoureux, qui s'étendent dans le continent infini des Celtes » et se firent arrêter par Héra sur la ligne de partage des eaux. Il est clair que cette description fait allusion aux lacs du Plateau suisse³ ; mais JULLIAN allait plus loin et voyait dans cette ligne de partage des eaux la limite extrême imposée aux trafiquants méridionaux : « Supposons donc à la Tène un grand marché celtique et supposons que les Grecs aient eu le droit ou l'occasion d'y trafiquer, mais qu'il leur ait été interdit d'aller plus loin, l'arrêt des Argonautes s'expliquera à merveille et Junon n'a fait que leur rappeler la convention imposée par les indigènes. » Seulement

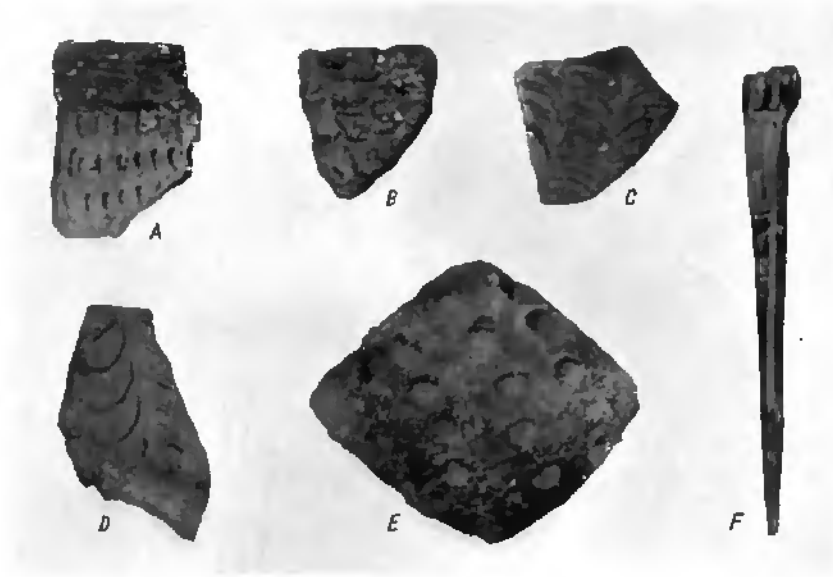


FIG. 45. — Fragments de poterie et fibule La Tène III ; grotte du Four (Bondry). Musée de Neuchâtel.

il y a à cela deux obstacles, et qui sont de poids. D'abord, on n'a rien trouvé à la Tène qui soit d'importation grecque ni même massaliote ou italienne. Et surtout, on ne voit guère APOLLONIUS, qui naquit au début du III^{me} siècle⁴, et qui tenait ses connaissances géographiques d'auteurs antérieurs⁵, faire allusion à la Tène, même si on admettait qu'elle eût existé dès les débuts du La Tène II. Mais ne pourra-t-on retenir de cette interprétation du mythe au moins le vague indice qu'il existait une frontière ?

8. PROGRAMME D'ACTIVITÉ FUTURE

Dans un article récent, FORMER émettait le vœu que des fouilles soient reprises à la Tène et dans les environs, pour élucider certains points de l'histoire de la station⁶ ; ce sont ces points mêmes qui nous ont arrêté dans les pages qui précèdent, et l'on a pu constater qu'en

¹ JULLIAN, *Rev. Et. Anc.*, VIII, 1906, p. 117.

² APOLLONIUS DE RHODES, *Argonautiques*, 4, vv. 627 sqq.

³ Cf. DÉCHELETTE, *Manuel*, II, 2, p. 568 ; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 52 sqq. et HOWARD et MEYER, pp. 6 sqq.

⁴ Vers 296/292, dit GERCKE, *Heim. Mus.*, 44, p. 252.

⁵ Cf. les scholies citées dans HOWARD et MEYER, p. 8.

⁶ FORMER, *Festschr. A. Ozé*, pp. 153 sqq.

effet de nouvelles trouvailles seraient indispensables à une connaissance assurée. Malheureusement l'état des lieux rend toute recherche si difficile qu'il vaut mieux y renoncer que de pratiquer de petits sondages partiels dont on ne pourrait pas attendre grand'chose.

D'autre part, l'attention ayant été tout entière attirée par la Tène, on n'a pas assez pris garde à d'autres trouvailles ; on n'a pas recherché d'autres établissements du La Tène II ou du La Tène III — qui doivent pourtant exister, puisqu'on connaît quelques traces, sépultures ou trouvailles isolées, de ces deux périodes. Nous pensons en particulier à ces objets La Tène III, qu'on a trouvés dans trois grottes, la grotte du Four, celle de Cotencher, et la Cave aux Filles, située au bord du lac entre Saint-Aubin et Vaumarcus (fig. 45)¹.

¹ Grotte du Four, cf. *JSGU*, VII, 1914, p. 142 ; VIII, 1915, p. 87 et XI, 1918, p. 44 ; *MN*, 1919, p. 185. — Cotencher, P. Vouga dans *Cotencher*, p. 23. — Cave aux Filles, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VIII, 1867-1870, pp. 25 et 62.

VII. L'Époque de la domination romaine

1. GÉNÉRALITÉS

L'archéologie romaine, dans nos régions, n'a pas exactement le caractère, ni les tâches, de l'archéologie préhistorique, parce que les moyens d'information sont aussi tout différents. Sans doute, à ne considérer qu'un « pays » comme le pays de Neuchâtel, les problèmes restent-ils à peu près les mêmes : dans quelle mesure a-t-il bénéficié des nouvelles conquêtes de la civilisation ? quels renseignements tirer de ce qui nous est resté de cette époque ? à quelles occupations se livraient les habitants ? quelle était la densité de la population ? Et les réponses à ces questions, et à d'autres questions, ne sont pas toujours, on le verra, ni plus aisées, ni plus complètes que celles que l'on a pu donner pour les époques précédentes. Mais il y a, tout de même, la différence fondamentale qui sépare les peuples qui ont une histoire, une histoire écrite, quand bien même elle a ses lacunes, de ceux qui n'en ont pas.

L'histoire de la Suisse sous les Romains, et les traits généraux de la civilisation qui y florissait, ont fait l'objet de très nombreux travaux que condense le récent et magistral ouvrage de F. STÄHELIN¹. Il ne sera donc pas nécessaire de répéter ici un résumé des événements historiques qui auront pu intéresser le pays neuchâtelois ; ni d'esquisser un tableau général, et forcément incomplet, de la civilisation romaine d'après ce qu'on en connaît ailleurs.

Notre tâche est, à la fois, plus modeste et plus délicate. Dans la mesure du possible — mais il faut bien constater que l'archéologie romaine, dans notre canton, a été « traitée en Cendrillon »² —, il faudra passer en revue les vestiges romains du canton, et en tirer, au fur et à mesure, les enseignements qu'ils seront susceptibles de nous donner sur le peuplement du pays.

Autant que nous l'avons pu faire, nous nous sommes inspiré des recommandations que donnait naguère LAUR-BELART³ : « Il n'y a guère de domaine, écrivait-il, qui exige un programme aussi centralisé et aussi vaste que l'exploration des villas. Aujourd'hui encore, le Plateau et les contreforts du Jura sont parsemés d'emplacements qui nous signalent les anciennes villas, soit par des tuiles brisées, soit par des tronçons de murs mal recouverts. » Et il ajoute quelques brèves considérations sur l'intérêt qu'il y aurait à connaître non seulement la villa proprement dite, mais les édifices qui en dépendent ; ou à savoir si la villa romaine a été

¹ STÄHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, Bâle, 1927 ; 2^{me} éd., revue et augmentée, en 1931. — L'ouvrage récent de HOWALD et MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, recueille les textes et les inscriptions relatifs à la Suisse ancienne. — REINHARDT a publié en 1924 un ouvrage intitulé *Helvetien unter den Römern, Geschichte der röm. Provinzial-Kultur* (Berlin et Vienna) ; il est bien loin de tenir les promesses de son titre et de son sous-titre.

² MÉAUME, *MN*, 1938, p. 43.

³ LAUR-BELART, *Rev. Hist. suisse*, XIV, 1934, pp. 1 sqq.

construite sur un emplacement habité déjà par les Gaulois ; ou à déterminer des différences de type éventuelles, ou même probables, entre les villas du Plateau et celles du Jura. Ce qu'on peut savoir des villas romaines du canton ne nous permet pas, malheureusement, de répondre à toutes ces questions, pas plus qu'à la plupart des suggestions de LAUR-BELART ; du moins voulions-nous les signaler pour montrer un peu de ce qui reste à faire dans notre pays. Du reste, pour insuffisantes qu'elles soient, nos informations permettent au moins une tentative qui va aussi dans le sens des vœux émis par LAUR-BELART : l'étude qui actuellement s'impose, c'est celle du degré et du caractère de la romanisation non pas par provinces, mais par régions, par toutes petites régions. « Le secret des civilisations primitives, dit VIDAL DE LA BLACHE, est géographique autant qu'archéologique. En aucun temps l'histoire des hommes ne saurait faire abstraction de la terre sur laquelle et dont ils vivent. Mais plus l'époque est ancienne, plus il est indispensable de considérer la nature du sol, sa conformation, et les diverses possibilités qu'il offre au développement humain. Une industrie rudimentaire se trouve, en effet, liée de façon particulièrement étroite aux conditions naturelles. Pour l'époque romaine, placée à l'aube de notre histoire, il importe de tenir, dans chaque région, un compte particulièrement exact non seulement des faits politiques et des autres causes artificielles de prospérité, mais des raisons inhérentes à la terre elle-même, productions naturelles, climat, cours d'eau, exposition des collines, tracé que le relief impose aux voies de communications, etc. ¹. » Ces conditions naturelles, nous ne les avons pas négligées au cours de l'étude des civilisations antérieures à l'histoire, et nous avons brièvement indiqué, dans l'introduction, l'essentiel de la géographie et de la géologie du canton. Mais toute la vie préhistorique, tout ce qu'on en sait actuellement du moins, reste cantonnée à proximité plus ou moins immédiate du lac ; et surtout elle nous apparaît encore de façon trop indistincte pour qu'on y puisse opérer, dans l'espace réduit que compose notre canton, des subdivisions qui seraient en rapports avec le cadre géographique et les ressources qu'il offre. A l'époque romaine, en revanche, les matériaux se font quelque peu plus abondants (non pas certes en quantité ni en qualité, mais par l'aire qu'ils recouvrent), et la différenciation, la localisation devraient être aussi plus faciles. Aussi avons-nous tenté une répartition par zones du pays habité ; et nous espérons que les résultats ainsi obtenus seront de nature à vivifier cette étude régionale.

Enfin, à partir de l'époque romaine surtout, l'archéologie n'a pas le droit d'ignorer le concours extrêmement précieux d'une science nouvelle, la toponymie. Le nom de tel de nos villages, de telle de nos vallées, supplée parfois à l'insuffisance des connaissances archéologiques. Et nous citerons en exemple l'étude consacrée par JEANJAQUET au nom du Val-de-Ruz ². Seulement, l'étymologie, et celle des noms de lieux en particulier, est chose extrêmement délicate et qu'il est prudent de laisser à des spécialistes éprouvés. Aussi nous bornerons-nous à donner quelques indications succinctes, qui n'auront d'autre ambition que de montrer le parti qu'on en peut tirer et la nécessité qu'il y a pour l'historien et pour l'archéologue de ne pas négliger cette source d'information ; pour éviter une dispersion fâcheuse, nous avons groupé les étymologies latines et germaniques en un chapitre spécial ³.

¹ DÉCHELETTE-GRIGNIER, *Manuel*, V, p. 106.

² JEANJAQUET, *Festschr. L. Gauchat*, Aarau, 1926, pp. 439 sqq. ; cf. plus bas, p. 183.

³ Cf. plus bas, pp. 194 sqq. A titre de curiosité, on pourra trouver des étymologies neuchâtelaises à la mode des celtisants d'autrefois dans NARBAY, cité par NICOLET, *MN*, 1869, p. 162 ou PERRIN, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, V, 1889-1890, pp. 21 sqq. Cf. aussi les étymologies — souvent douteuses — que propose GODET, *MN*, 1885, pp. 14 et 41 sqq., et surtout PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelais et suisse-romand*, Neuchâtel, 1926, et *MN*, 1929, pp. 145 et 192 sqq. ; 1930, pp. 19 sqq. ; 1941, pp. 113 sqq.

2. LA VÉGÉTATION ET LE CLIMAT

Dans les marais, les dernières couches restées intactes, donc accessibles à l'analyse, datent des premiers siècles de notre ère. La forêt qu'elles révèlent n'a pas subi, en général, de grande transformation depuis l'âge du fer : c'est toujours encore le hêtre qui domine avec une proportion accrue de sapin et d'épicéa. Cette dernière essence surtout se fait de plus en plus fréquente, que ce soit l'effet des circonstances naturelles ou celui de l'activité humaine, comme le veut NEUWEILER¹.

Dans le Grand Marais, cependant, où nous avons vu, avec LÜDI, l'épicéa prendre assez tôt une grande expansion aux dépens du hêtre, les débuts de l'ère historique coïncident avec une période où le sapin rouge prend peu à peu le dessus non seulement sur le hêtre, mais sur le sapin blanc². LÜDI a pratiqué quelques sondages à proximité immédiate de la route romaine qui traversait le Grand Marais³; à l'analyse, ils ont révélé une proportion un peu plus forte de sapin blanc que d'épicéa.

L'épicéa produisant beaucoup de pollen, sa dominance dans les analyses polliniques ne traduit pas forcément l'aspect général de la forêt⁴, mais doit correspondre néanmoins à un accroissement en nombre. Or une augmentation des représentants de cette espèce ne peut signifier que ceci : le climat devient plus froid et plus humide. Et la comparaison avec la forêt actuelle — où le hêtre et le chêne sont plus abondants que dans l'horizon supérieur du Grand Marais ; où l'épicéa doit sa fréquence à l'homme, qui l'apprécie — confirme que le climat de la Suisse romaine a dû être plus frais et plus humide qu'aujourd'hui⁵.

Guère de changements non plus dans le Jura, sinon une réapparition du pin⁶.

Sur la base d'indices qu'ils observent principalement dans le sud de l'Allemagne, GAMS et NORDHAGEN⁷ ont tenté d'établir des successions de phases climatiques au cours de la période subatlantique. C'est ainsi qu'à une première phase humide — conséquence de la *Klimaverschlechterung* — qui va jusqu'au second âge du fer, aurait succédé, de 120 avant J.-C. à 180 après J.-C., une phase plus chaude et plus sèche. Ils en voient les preuves notamment dans la reprise du trafic alpin⁸, l'abaissement des eaux dans les bassins du Rhin et du Danube, la profondeur de la couche archéologique à la Tène, la situation de nombre de routes et d'édifices romains. Quand bien même ces indices ne seraient pas tous d'égale valeur — celui de la Tène n'en a pas ; quant aux routes, nous allons y revenir —, ils ne sont pas cependant sans présenter un réel intérêt, à titre au moins de conjecture. De 180 à 350, GAMS et NORDHAGEN créent une troisième période climatique, au cours de laquelle les pluies auraient été assez abondantes pour chasser vers le sud les premières bandes de Germains envahisseurs. L'argument n'est pas probant ; ils y ajoutent la situation de presque tous les établissements du sud de l'Allemagne, qui se trouvent sur la hauteur. De 350 à 600, c'est au contraire la sécheresse qui a contraint les hordes de l'est européen et de l'Asie à chercher en Europe occidentale des terres plus favorisées ; et les établissements alamans de Souabe sont fixés dans le fond des vallées. Enfin, la période suivante — qui, de 600 à 900, nous conduit déjà hors de notre cadre

¹ Cf. surtout les diagrammes de la partie supérieure du Plateau, KELLER, *Pollenanal. Untersuch.*, fig. 14-16, pp. 67, 71 et 75.

² LÜDI, *Das Grosse Moos*, p. 54 et fig. 28, p. 162.

³ *Ibid.*, pp. 191 sqq.

⁴ *Ibid.*, p. 159.

⁵ LÜDI, *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXX, 1935, pp. 146 et 149.

⁶ SPINNER, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 54, 1929, fig. 2 ; ISCHER, *ibid.*, 60, 1935, p. 150 ; KELLER, *op. cit.*, pp. 104 sqq.

⁷ GAMS et NORDHAGEN, *Postglaz. Klimaänderungen*, pp. 303 sqq.

⁸ Cf. *ibid.*, pp. 217 sqq.

— aurait été marquée par une recrudescence des précipitations atmosphériques, qui correspondrait d'une part à l'expansion des Arabes, d'autre part aux expéditions des Vikings et des Normands. En dépit de ce qu'elles ont de tentant, il est prudent de ne pas accorder une valeur trop exacte à des schématisations historiques de ce genre : elles constituent trop facilement un cadre commode, et on finit par leur prêter une valeur d'explication qu'elles peuvent avoir, mais qu'elles n'ont pas forcément.

Après des siècles de défrichement, le Plateau suisse n'était certes pas couvert de forêts impénétrables. CÉSAR, d'ailleurs, en donne la preuve, puisqu'il renvoie les Helvètes chez eux « de peur que, tentés par la qualité des champs, les Germains, qui habitent de l'autre côté du Rhin, ne passent de leur territoire dans celui des Helvètes »¹. Et pourtant, les indications des géographes antiques qui parlent des vastes forêts de la Gaule² doivent s'appliquer également au pays des Helvètes ; mais on pensera à la remarque judicieuse de GRENIER³ : « Des Méridionaux comme César, habitués au paysage italien, infiniment plus clair, plus limpide et plus déboisé » n'ont pu manquer d'être frappés par les forêts et les fleuves de la Gaule, quand bien même les premières n'étaient pas plus denses qu'aujourd'hui, ni les fleuves plus impétueux. « On sera plus près de la vérité, dit encore GRENIER⁴, en se représentant un climat, un état du sol et un paysage assez semblable à celui d'aujourd'hui, ou plutôt du début du XIX^{me} siècle, avant les chemins de fer et la grande industrie ». Cette vue d'ensemble devra cependant être précisée par l'archéologie, l'histoire, la géographie et même la géologie de chaque région ; et c'est à quoi nous nous attacherons au cours de cette étude.

3. LE NIVEAU DU LAC

La question du niveau moyen du lac à l'époque romaine n'est pas nouvelle, puisqu'il y a près d'un siècle qu'on cherchait déjà à la résoudre à l'aide des repères fournis par les routes qui traversent le Grand Marais, et notamment par l'embranchement qui partait de Champion pour rejoindre la Sauge et Sugiez. Or le tracé de cette chaussée — comme d'ailleurs les vestiges de la grande route Avenches-Petinesca — est marqué par un exhaussement parfaitement visible puisqu'il atteint par endroits 80 à 100 cm. ; c'est dire que la route, dont le tablier s'élevait à 432 m. environ, n'échappait pas aux crues d'avant la Correction des eaux du Jura. D'où la conclusion légitime de DESON⁵ : cette voie, étant établie sur un fond de sable, et non de tourbe, n'a pas pu s'affaisser ; d'autre part, elle est recouverte de tourbe ; le lac, par conséquent, était, à l'époque romaine, plus bas qu'en 1868, mais il est monté depuis les premiers siècles de notre ère. Et la preuve de cette crue postérieure à l'époque romaine, DESON la retrouvait à la Tène : la gravière d'Épagnier, déposée sur une couche de limon parsemée de pieux du second âge du fer, contient des fragments de tuiles romaines manifestement roulés par les vagues. DESON, sans ajouter foi à la légende qui veut qu'Attila ait obstrué le cours de l'Aar pour submerger le haut pays, y voit néanmoins un indice qui permettrait de fixer à cette crue une date qui serait en corrélation avec les Invasions.

D'un autre côté, FERRER⁶ a étudié des observations qui lui avaient été communiquées par DARDEL au sujet d'un port romain devant Saint-Blaise : « A quelque distance de la rive

¹ CÉSAR, *B. G.*, I, 28, 4.

² Cf. les textes dans JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, I, pp. 89 sqq.

³ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, V, p. 116.

⁴ *Ibid.*, p. 110.

⁵ DESON, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VIII, 1867-1870, pp. 147 sqq. ; *MN*, 1869, pp. 156 sqq.

⁶ FERRER, *Ant.*, 1886, pp. 85 sqq. et pl. XIX, fig. 2.

actuelle, sur la grève, on remarque une levée de gros cailloux formant un angle — c'est le reste d'un petit môle de port ». Des pieux encore visibles avaient dû servir soit de brise-lames, soit de piquets d'amarrage ; et « autour et à l'intérieur de cette enceinte, DARDEL a constaté l'existence d'un nombre important de vestiges romains, clés, monnaies, tuiles et tessons de poterie ». En outre, « plus à l'intérieur des terres, derrière ce port romain, se trouve un second port, qui est certainement plus récent que le premier et pour la construction duquel le premier a dû fournir ses matériaux »¹. La conclusion, pour FORRER, était évidente : le lac avait commencé par être bas, puis était progressivement remonté. On ne voit pas, cependant, que le niveau ait dû atteindre un minimum, même au début de l'époque romaine, puisque les deux ports avaient été mis à sec par la baisse artificielle de la Correction.

Les ports de Saint-Blaise, comme les voies du Grand Marais et la topographie de la Tène témoigneraient donc d'un niveau bas par rapport au lac d'avant la Correction, mais plus haut qu'aujourd'hui. Si cependant on répète assez communément que le lac romain était très bas, c'est sur la foi de quelques indices mal interprétés ou mal contrôlés. Parmi les premiers, et pour nous en tenir au lac de Neuchâtel et à ses abords, le fait que l'on trouve des monnaies romaines, des tuiles ou des tessons sur la grève actuelle² ne prouve évidemment rien, puisqu'il s'agit d'objets qui peuvent avoir été roulés et ne se recueillent jamais dans des constructions. Parmi les seconds, les descriptions des voies romaines du Grand Marais sont sujettes à caution ; LÜDI en donne des coupes et fournit des précisions qui détruisent utilement des renseignements erronés mais souvent répétés³. Au surplus, il apporte un argument nouveau en faveur d'un niveau plus haut que le niveau actuel⁴. Entre la Lance et Vaumarcus, le lac est bordé par des falaises de ce calcaire urgonien que les constructeurs romains transportaient non seulement à Avenches ou à Yverdon, mais jusqu'au Léman, jusqu'à Saint-Maurice⁵. Or la configuration actuelle de ces falaises présente des particularités qui ne peuvent pas être naturelles : « Au-dessous et au-dessus du niveau moyen des eaux s'étend une plage étroite et montant en pente douce ; elle est couverte de sable ou de gravier parsemé de gros blocs, dont dépassent çà et là les plaques fissurées du roc en place. Puis vient une paroi de rocher escarpée de 1,50 m., en général irrégulièrement conformée, souvent en deux paliers, et rarement verticale. Là-dessus, à 2-2,50 m. au-dessus du niveau moyen, s'étend une terrasse plate dont la largeur varie entre 3 et 10 mètres, et qui est terminée par une paroi verticale de 3 à 8 mètres de hauteur⁶. » En outre, le banc calcaire qui constitue la première terrasse est coupé, à des distances irrégulières, d'anfractuosités qui s'enfoncent jusqu'à la surface de la plage rocheuse, présentent une ouverture de 1,50 m. environ et forment comme un coin dans l'assise rocheuse. La même configuration se retrouve à d'autres endroits de la rive, où le calcaire forme une falaise, ainsi aux Saars, près de Neuchâtel ; elle ne se présente en revanche nulle part dans des falaises de molasse. Aussi LÜDI n'hésite-t-il pas à reconnaître dans ces formations des carrières de calcaire. Or elles supposent un niveau assez haut, si réellement la première terrasse représente la base d'exploitation, si réellement ces anfractuosités ont été creusées, ou du moins aménagées pour recevoir la proue des bateaux qu'on chargeait de blocs : il faudrait que le lac ait dépassé de 1,50 m. environ le niveau moyen actuel. Resterait à déterminer l'époque où ces carrières furent ainsi exploitées ; et elles pourraient certes l'avoir

¹ Tous ces vestiges — sauf quelques objets — ont disparu, reconverts qu'ils sont par le talus de la voie du chemin de fer.

² FOMMEN, *loc. cit.*

³ LÜDI, *Das Grosse Moos*, pp. 49 sqq., 190 sqq., 243 sqq.

⁴ *Ibid.*, pp. 245 sqq.

⁵ Cf. BOURGEOIS, *ASA*, 1909, pp. 215 sqq. ; SCHARDT, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 37, 1911, pp. 426 sqq.

⁶ LÜDI, *op. cit.*, pp. 245 sqq., fig. 40-42 et pl. 8.

été plus tard. Mais la vraisemblance permet de croire que, si les beaux blocs se tiraient des carrières de la Lance, la pierre de moins belle qualité se taillait dans ces falaises ; l'envergure même de cette exploitation — 2 km. — est un argument en faveur des Romains bâtisseurs.

4. LA FAUNE

Il n'existe, dans notre canton, aucun gisement gallo-romain dont la faune ait pu être recueillie et étudiée. Mais d'autres stations de Suisse ont été plus favorisées, et nous croyons bon d'indiquer très sommairement les résultats qu'elles ont permis d'obtenir¹. L'image qu'elles donnent est du reste assez changeante, et c'est parfaitement naturel puisqu'il s'agit parfois d'exploitations rurales (Alpnach), parfois de bourgs (Vindonissa).

On voit apparaître, à la fin de La Tène déjà, le lapin, la poule, l'oie et le paon ; le chat et l'âne, en revanche, manquent toujours encore. Les autres races domestiques accusent toutes, sauf le porc, des modifications ou des enrichissements plus ou moins importants ; cependant les témoins des anciennes races préhistoriques n'ont pas été complètement éliminés. Notons simplement les apparitions caractéristiques : le lévrier (du moins en connaît-on la figuration sur une lampe trouvée à Vindonissa) et le dogue ; le bœuf brachycéphale (race d'Hérens) ; et deux races nouvelles venues de chèvre et de mouton.

« Ces transformations profondes eurent un effet durable ; elles ne se perdirent pas, puisque les répercussions s'en laissent suivre jusque bien avant dans le moyen âge, et que même, en certains cas, elles se poursuivent encore aujourd'hui². »

5. L'AGRICULTURE

Les restes végétaux qui auraient pu se trouver dans les ruines romaines de notre canton nous demeurent tout aussi inconnus que les restes animaux. C'est d'autant plus regrettable qu'il serait intéressant de savoir si la vigne était cultivée sur les pentes qui dominent le lac — ce qui est d'ailleurs vraisemblable, et rendu plus vraisemblable encore par la décoration en guirlande de feuilles de vigne qui fut découverte dans une des pièces de la petite villa de Colombier³.

Mentionnons donc simplement, sur la base de recherches entreprises ailleurs, les plantes que notre pays doit aux Romains⁴. Dans les déchets de Vindonissa, NEUWEILER a retrouvé des noyaux de griotte, de cornouille et de pêche, tous fruits inconnus auparavant ; la châtaigne a dû être non pas introduite par les Romains, mais utilisée seulement à partir de leur arrivée. Quant aux céréales, qu'on ne retrouve du reste qu'en quantité extraordinairement minime à Vindonissa, elles ne se sont pas encore enrichies du seigle.

Peut-être faudrait-il ajouter aux plantes utilisées, sinon cultivées, toute une liste de plantes médicinales dont les médecins romains ont appris par les Gaulois à connaître les vertus, et qui ont gardé leur nom gaulois⁵.

¹ RÜTIMYER, *MAGZ*, XIII, 2, 1860 et *Die Fauna d. Pfahlb. d. Schweiz*, *Nouv. Mém. Soc. helv. Sc. nat.*, 1862 ; KELLER, *Haustierwelt*, pp. 38 sqq. ; REVILLIOD, *Archives Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, 8 et *Genava*, IV, 1925 ; KUHN, *Revue suisse de zool.*, 39, 18, 1932, pp. 678 sqq. et *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXVIII, 1933, pp. 23 sqq. ; STELLIN et REVILLIOD, *ASA*, 1924, pp. 1 sqq.

² KELLER, *op. cit.*, p. 48.

³ Cf. MONTANDON, *Le commerce des vins dans la Genève gallo-romaine et l'origine de notre vignoble*, Genève, 1921. Cf. aussi la légende d'Hélicon rapportée par PLINE, *Hist. nat.*, 12, 5.

⁴ NEUWEILER, *Festschr. C. Schröter*, Zurich, 1925, pp. 509 sqq., part. tableaux 1 et 2, pp. 514 et 516-517 ; *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LIV, 1909, et LXXII, 1927, pp. 326 sqq. (Vindonissa).

⁵ Cf. DORTIN, *Manuel*, pp. 62 sqq.

6. LES ROUTES ROMAINES

Une seule route est assurée dans toute l'étendue du canton ; encore est-elle modeste et n'a-t-elle jamais mérité d'être mentionnée par les géographes anciens, ni d'être jalonnée de bornes milliaires : c'est la Vy d'Étra¹, qui longe le lac, mais à une certaine altitude et, vraisemblablement, suit le tracé d'une piste plus ancienne². Des tronçons en sont encore visibles par endroits. Ainsi, à son entrée en territoire neuchâtelois, à l'ouest de Fresens (fig. 46), on



FIG. 46. — La route romaine au Pont Porret (Fresens) ; A, tablier ; B, mur de soutènement à l'endroit marqué en A par les flèches simples ; C, blocs éboulés à l'endroit marqué en A par les flèches doubles.

la voit décrire une ample courbe pour franchir le petit vallon dénommé combe de la Tanne³ ; non seulement on en suit parfaitement, sur une soixantaine de mètres, le tracé qui remonte le vallon à flanc de coteau, mais surtout le mur de soutènement s'est conservé juste avant l'endroit où le pont franchissait le ruisseau ; sept assises de gros blocs bien appareillés se poursuivent sur 10 m. environ de longueur et 2 de hauteur maximum ; plus loin, les blocs se sont effondrés dans le ruisseau ; de l'autre côté du vallon, si quelques moellons dénotent la taille romaine, l'appareil dans son ensemble est manifestement postérieur. On la suit également au-dessus de Peseux, sur 200 m. environ, et particulièrement au-dessus d'Hauterive, sur 2-300 m. L'itinéraire en est donc un peu différent de celui qu'indiquait MANDROT, trop

¹ Il est à peine besoin d'en rappeler l'étymologie : *via strata (lapide)*, cf. LONGNON, *Les noms de lieu*, Paris, 1920-1929, pp. 117 sqq., §§ 484-492 ; DAUZAT, *Les noms de lieu*, Paris, 1939, pp. 29 et 134 ; DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, pp. 245 sqq. ; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 323 et 341.

² *MN*, 1865, p. 333 ; 1868, p. 140 ; PURY et MANDROT, *MN*, 1869, pp. 152 et 164 ; *ASA*, 1871, p. 226 ; *JSGU*, XV, 1923, p. 113.

³ CHAMLOZ, *La Béroche*, Neuchâtel, 1867 ; *JSGU*, II, 1910, p. 128. Un habitant de Fresens nous a dit avoir constaté jadis, au cours de travaux d'assainissement, l'existence de trois ponts étagés au passage du Ruz du Vuux. Mais un sondage exécuté récemment par HORN, à la tête de l'*Archäol. Det. S. Bat. 3* — et dont il nous a obligeamment communiqué le résultat — fut négatif.

préoccupé de lui faire franchir nos villages. Elle passait au-dessus de Vernéaz et de Fresens, au-dessous de Montalchez et du Devens ¹, puis descendait sur le plateau de Bevaix, où le nom de Perreux rappelle sans doute l'ancienne chaussée pavée. Franchissant l'Areuse à Pontareuse et Trois-Rods (*trans rivum* ?), elle remontait sur Peseux, redescendait par les Perrenses (encore un nom révélateur) au Vauseyon pour traverser le Seyon au débouché des gorges ². Reprenant un peu d'altitude, elle passait au-dessus de Neuchâtel, la Coudre, Hauterive et Saint-Blaise pour s'engager dans le vallon de Voëns, remonter à Enges, Grange Vallier, les Prés de Lignières ³. Elle sortait du canton en suivant l'actuel chemin des Mulets qui mène à Diesse et à Lamboing.

Que des embranchements aient quitté cette voie, c'est plus que probable, mais rien, dans le terrain, ou presque rien, ne l'affirme. Ainsi le Pont de Thièle assurait le passage à la route qui venait, à travers le Grand Marais, de la Sauge, Witzwil et Champion — mais pour aller où ? pour assurer quelles communications ? La configuration du terrain permet de supposer un raccordement avec la Vy d'Étra au-dessus de Saint-Blaise ⁴ ; on pourrait songer aussi à une bifurcation en direction de l'est, c'est-à-dire vers Cornaux, Cressier et le Landeron, d'où un chemin serait monté à Lignières par Combe ou par Montet. De part et d'autre, à Saint-Blaise comme au Landeron, les vestiges romains sont assez nombreux pour justifier l'hypothèse de voies de communications avec le Plateau ; et l'une et l'autre, aussi bien, ont dû exister, soit, de Saint-Blaise, par la Tène et la Maison Rouge ⁵ — et plus tard par le Pont de Thièle —, soit, de Cressier, par le pont qui traversait l'ancienne Thièle peu après l'endroit où elle se sépare du canal moderne ⁶. Seulement, le chemin de la Tène — nous tâcherons de le démontrer plus bas — n'a sans doute été pratiqué que tout au début de la période romaine ; le passage du pont de Thièle peut donc avoir été aménagé pour remplacer cette voie, devenue impraticable ⁷.

D'autre part, il ne faut pas se laisser tromper par l'apparente abondance des trouvailles du Pont de Thièle : ni les monnaies, ni les autres objets ne prouvent une voie très importante, et le trafic local suffit à expliquer tout ce qu'on y a trouvé. Néanmoins, la seule jonction avec la Vy d'Étra n'imposerait pas un ouvrage tel que la construction d'une route à travers le Grand Marais, et d'un pont ; et il faut supposer à la région un intérêt quelconque. Mais lequel ?

On songerait volontiers à un chemin saunier qui aurait franchi le Jura neuchâtelois pour lier le Plateau à la Franche-Comté ; et le simple aspect de la Trouée de Bourgogne qui, vue du lac, dessine une grande brèche dans la chaîne du Jura, donnerait certes du poids à cette hypothèse. Malheureusement, elle ne trouve rien d'assuré pour l'étayer. MANDROT ⁸, puis QUARTIER-LA-TENTE ⁹, donnent, il est vrai, l'itinéraire de la route romaine du Val-de-Travers :

¹ « Pour être exact, disons que la Vy d'Étra disparaît sur environ 1 km. en traversant le territoire de Saint-Aubin ⁵ (au-dessous de l'établissement du Devens), PIERRENBUMBERT, *MN*, 1941, p. 114, note 5. HOFER et l'*Archéol. Det. S. Bat. 3* ont retrouvé sur l'ancien cadastre de Gargier et sur le terrain les traces de l'ancienne route.

² MARTIN, *Musée hist. de Neuchâtel et Valangin*, III, p. 203, reproduit par QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, I, 1, p. 386, lui faisait faire un inutile crochet autour de la colline de Beauregard.

³ Cf. plus bas, p. 169.

⁴ Il en existe effectivement des vestiges au-dessus de Saint-Blaise et des traces probables sur le plateau de Wavre.

⁵ Les lieux dits Maison Rouge sont souvent des emplacements archéologiques.

⁶ P. Vouca, *MAGZ*, XXX, 7, 1930 (*PfB*, XII), p. 6 : deux rangs de pieux sur la rive droite ; aucun objet, mais comme les estacades destinées à la batellerie postérieure sont en aval et, bien entendu, sur l'autre rive, ces restes sont probablement ceux d'une première pile du pont qui aurait uni Cressier-le Landeron à Chules, où les vestiges romains sont fréquents (cf. *JSGU*, IV, 1911, p. 185 ; VI, 1913, p. 125 ; VII, 1914, p. 89 ; IX, 1916, p. 88 ; X, 1917, p. 79 ; XI, 1918, p. 71). Il existe peut-être des vestiges de route dans le marais de Cornaux.

⁷ Cf. plus bas, pp. 173 sqq.

⁸ MANDROT, *MN*, 1868, p. 140 ; 1869, pp. 154 et 164.

⁹ QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, III, p. 81.

Fort de Joux, les Verrières, Saint-Sulpice, avec poste de guet à la tour Bayard¹, Boveresse, Couvet, avec une tour de guet sur la hauteur du vallon du Sucre, au nord-ouest du village, Travers, Noiraigue, Rochefort (la partie du château qui regarde la Tourne étant supposée romaine, on ne sait trop sur quelles preuves), Corcelles, Peseux, puis Neuchâtel. Seulement, de tout le Val-de-Travers, on ne connaît en fait d'antiquités romaines qu'une monnaie trouvée aux Verrières², et d'autres — qui demeurent hypothétiques — à Couvet³. On a bien signalé jadis⁴ des vestiges qui pourraient être d'origine romaine sous la route dénommée route de la Chaîne parce qu'elle était barrée à son sommet et qui escaladait la pente escarpée de Saint-Sulpice au plateau des Verrières : « Il y a quelques années, une pluie diluvienne avait raviné jusqu'à une profondeur d'un mètre le chemin de la chaîne et emporté, en certains endroits, tout le tablier de la route. L'antique voie romaine (gallo-romaine) que j'eus l'avantage d'examiner à loisir fut alors découverte. Elle est formée de moellons d'un pied cube environ, grossièrement taillés, mais si exactement juxtaposés que, malgré les ravines qui pourront se produire dans la couche superficielle qui sert de tablier à la route actuelle, elle résistera encore à bien des orages. Sa largeur, que je mesurai, est d'environ deux mètres. » Il y a là une indication que, quoique fort sommaire, on ne peut négliger ; mais elle demande à être confirmée par de nouvelles recherches soit à la route de la Chaîne, soit à tel autre passage qui aurait nécessité également un dallage ou un pavage, c'est-à-dire, par exemple, de Noiraigue à Rochefort.

QUARTIER-LA-TENTE⁵ attribue à l'époque de la domination romaine une route qui, partant de Boveresse, gagnait, par Fleurier, Buttes, et la Côte-aux-Fées la grande voie de Pontarlier à Yverdon. Cet itinéraire, quoique peu probable, parce qu'il aurait fait double emploi avec le précédent qui est plus facilement admissible, présente toutefois cet intérêt d'être l'ancienne Vy Saulnier, la voie du sel de la Franche-Comté. D'autre part, selon MANDROT⁶, il y aurait eu deux autres chemins sauniers ; l'un, partant de Môtiers, passait par le Bois de l'Halle et la Brévine et aboutissait à Montbenoit sur le Doubs — seulement ce n'est pas un chemin saunier, c'est une communication datant du X^{me} siècle au plus tôt entre l'abbaye des bénédictins de Montbenoit et leur prieuré de Môtiers ; l'autre chemin reliait Noiraigue à Remonot sur le Doubs, en passant par les Ponts et les Sarrazins. MANDROT procédant par simples affirmations, sans preuve d'aucune sorte, on ne sait sur quoi il se fonde pour établir l'utilisation de cet itinéraire au cours du moyen âge. Ainsi, la « Carte géographique de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin en Suisse » que MERVEILLEUX édita en 1694⁷ fait bien figurer la route de la Chaîne, mais aucun des trois autres tracés. Admettons toutefois que MANDROT ait vu juste, et vérifions son hypothèse : l'étude que PIROUTET a consacrée aux routes romaines de la Franche-Comté⁸ a fait ressortir l'importance de ces chemins sauniers autour de Salins surtout ; dans la région qui nous intéresserait ici, c'est-à-dire de Remonot en direction du Jura ou, à l'opposé, vers Falbrans (où se croisaient deux voies : Pontarlier-Besançon et Salins-Mandeure), il ne signale aucun chemin. Ces « voies du sel », il est vrai, sont peut-être moins de véritables routes romaines que « des transversales ou des parallèles qui doivent remonter à l'époque préhistorique et ont conservé leur importance jusqu'à l'aube des temps

¹ Mais la tour Bayard date du moyen âge, quoique la tradition en ait attribué la construction à César, cf. JONAS BOYVE, *Annales*, I, 1 : César est censé avoir mis une garnison pour tenir ce fort passage qui était le plus commode pour passer le mont Jura qu'on nommait Erasius ».

² MN, 1875, p. 184.

³ MN, 1872, p. 169.

⁴ PERRIN, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, V, 1889-1890, pp. 21 sqq.

⁵ QUARTIER-LA-TENTE, *op. cit.*, p. 81.

⁶ MANDROT, *loc. cit.*

⁷ Cf. KNAPP, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, XX, 1909-1910, pp. 250 sqq., part. 277 sqq.

⁸ PIROUTET, *Rev. Et. Auc.*, XXI, 1919, pp. 115 sqq.

modernes »¹. Aussi la recherche ne doit-elle pas tant s'appliquer à la route elle-même, dont il ne reste rien — sauf peut-être aux passages qui pouvaient nécessiter des travaux d'aménagement —, qu'aux trouvailles qui la jalonnent. Or, rien non plus, sinon un petit bronze de Claude le Gothique², trouvé aux Ponts, ne jalonne ces chemins du Haut-Jura neuchâtelois. Ce peut n'être qu'ignorance ; mais il semble, jusqu'à plus ample informé, que, si un itinéraire romain a jamais emprunté le Val-de-Travers, ce soit plutôt dans sa longueur, pour en sortir par la route de la Chaîne et arriver ainsi sur Pontarlier.

Les renseignements que la toponymie et, plus généralement, la linguistique peuvent nous fournir sur un éventuel peuplement du Val-de-Travers demeurent d'interprétation difficile. Le village de Meudon, qui fait partie de l'agglomération des Verrières, porte un nom qui pourrait remonter à un **Mello-dunos* celtique, latinisé en **Melodunum*³ ; mais on ne connaît pas la moindre trace qui pourrait justifier l'hypothèse d'un oppidum celtique sur le plateau des Verrières⁴ ; et, à supposer même qu'il ait jamais existé, on constatera encore que la région des Verrières, géographiquement, n'appartient pas au Val-de-Travers. Le village de Fleurier, en revanche, est bien dans le Vallon, et son nom semble bien perpétuer le souvenir d'un *fundus floriacus* gallo-romain⁵ ; mais son existence, malgré tout, restera problématique tant que l'archéologie ne l'aura pas confirmée, ou tant que l'étude du patois ne prouvera pas de façon irréfutable la présence d'une couche gallo-romaine antérieure à la colonisation du IX^{me} ou du X^{me} siècle⁶. De même encore, si les noms de Môtiers et de Boveresse remontent à des ancêtres gallo-romains, ils ne prouvent cependant ni l'un ni l'autre des établissements antérieurs au IX^{me} ou au X^{me} siècle. Môtiers est évidemment un *monasterium*, mais le prieuré de Môtiers date du X^{me} siècle. Boveresse peut être une **bovaritia*, une étable à bœufs ; le terme, il est vrai, n'est pas attesté, mais peut être reconstitué par hypothèse d'après des termes analogues qui emploient le Capitulaire de *Villis*, édicté par Charlemagne, et qui sont formés avec le suffixe *-aritia*, là où le latin employait *-aria*⁷.

Quant à la « route des Chaux » qui aurait uni, toujours selon MANDROT, le Jura hernois à Pontarlier en passant par la Ferrière, la Chaux-de-Fonds, le Locle, la Brévine, etc., nous ne voyons pas du tout sur quelles données son existence pourrait bien reposer. Il est possible que la vallée du Doubs ait des vestiges romains ; NICOLET parle d'édifices (à la Caroline, près des Brenets, ou, sur l'autre rive, au Crêt du Châtelard et au Pissoux), qui sont extrêmement douteux, et de 9 monnaies de Gallien, trouvées sur la rive gauche du Doubs⁸. On y peut ajouter un Maxence recueilli à Pouillerel, près de la Chaux-de-Fonds⁹. Cela reste évidemment insuffisant.

L'étymologie du mot chaux ne saurait rien prouver non plus en faveur d'établissements antiques. On en a proposé de nombreuses explications¹⁰, dont aucune n'est soutenable devant

¹ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, p. 168.

² MN, 1908, p. 70.

³ JACCARD, *Toponymie*, p. 272, suggère un rapprochement entre Meudon près des Verrières et Meudon près de Paris, mais fait dériver ce nom, d'après le *Dictionnaire de GRÉGOIRE*, de *Metiosedum* ; la forme ancienne de Meudon près Paris, *Meldunum* (XII^{me} siècle), cf. LONGNON, *Les noms de lieu*, p. 30, § 45, et la phonétique interdisent cette hypothèse. Le premier élément du composé *Melodunum* serait, d'après DAUZAT, *Les noms de lieux*, p. 102, un nom géographique ; le second est un des éléments les plus fréquents des composés gaulois, avec le sens premier de forteresse, puis de ville.

⁴ HUGUENIN, *Les châteaux neuchâtelois*, 2^{me} éd., Neuchâtel, 1894, p. 31, rapporte toutefois une tradition selon laquelle il existerait aux Verrières une citadelle avec souterrains, fondements épais, bijoux d'or, verrous, etc.

⁵ JACCARD, *Toponymie*, p. 170.

⁶ Cf. P. VOUGA, *Essai sur l'origine des habitants du Val-de-Travers*, Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres de l'Académie de Neuchâtel, 3, 1907.

⁷ LONGNON, *op. cit.*, pp. 156 sqq., §§ 605 sqq. ; cf. aussi JACCARD, *op. cit.*, p. 49.

⁸ NICOLET, MN, 1869, p. 163.

⁹ MN, 1870, p. 140.

¹⁰ Ainsi : *calvus* (chauve), *cavus* (creux), *casa* (maison), *clausus* (fermé), *cassina terra* (terre très vide), *callis* (chemin dans les montagnes), *calina* (contracté de *calamus*, et dont le sens aurait passé de : chaume, à : pâturage élevé, au-dessus de la région des arbres).

les prononciations régionales et les formes parallèles enregistrées soit en Suisse romande, soit dans la zone limite de la Suisse alémanique, soit en France. GAUCHAT a consacré jadis à cette question une brève étude fort remarquable¹, dans laquelle il établit l'existence d'une « base » **calmis* (sous sa forme latine ou latinisée) dont le sens est : étendue de terre inculte, ensuite de l'absence d'eau et d'humus. Il y reconnut « un des nombreux mots toponymiques de la langue celtique, témoins de notre plus ancienne civilisation ». De fait, les recherches modernes ont parfaitement confirmé l'existence de cette base celtique **calmis*, qu'on rattache à une autre base, **cala*, dont le sens originare est : pierre, rocher, et qui remonte à une antiquité beaucoup plus considérable, puisqu'elle serait pré-indo-européenne². Mais, quelque lointaine que soit l'origine de l'appellatif gaulois, le mot a passé à la langue romane et c'est comme tel qu'il a pu former des noms³ comme celui de la Chaux-de-Fonds ou de la Chaux-du-Milieu, dans lesquels « la présence de l'article suffirait à prouver qu'ils ne se sont pas formés avant le moyen âge »⁴.

Au Val-de-Ruz, le problème des routes est quelque peu plus clair, parce que les vestiges romains y sont nombreux et assurés. Cependant on peut douter que la liaison se soit faite avec le Val-de-Travers, par Rochefort et Montmolin, et, de même, avec Saint-Imier, par Clémesin et le Pâquier, comme le veut MANDROT. En effet, il faudrait être certain de la route du Val-de-Travers ; et quant à Saint-Imier, on n'y a jamais trouvé rien d'autre qu'un vase enfoui dans la terre et qui contenait quelques monnaies⁵. En revanche, il est impossible de ne pas croire à l'existence d'un chemin qui unissait le Val-de-Ruz au Vignoble, soit par Peseux et Bussy (ce chemin a été utilisé au moyen âge), soit par Neuchâtel, la Pierrabot et Fenin. Or, nous avons examiné certaines particularités de chemin dit des Plaines Roches, qui mène de la Pierrabot à Fenin en contournant l'éperon de Chaumont, c'est-à-dire sans subir de grosses différences d'altitude. En maints endroits, on observe dans de larges dalles — qu'il s'agisse d'affleurements de la roche en place ou de blocs rapportés — des ornières dont la profondeur varie mais peut aller jusqu'à une douzaine de centimètres. Or on sait que les Romains creusaient souvent de ces ornières artificielles afin d'assurer la circulation dans des passages difficiles. Il est vrai que le trajet suivi par cette route n'offre guère de dangers et que d'ailleurs les ornières ne sont pas assez longues pour avoir pu faire office de rails ; mais elles peuvent avoir été taillées pour empêcher les roues de déraper sur les dalles inclinées que la route aborde de biais. D'autres blocs, également creusés des mêmes ornières, ont été aménagés en manière de seuils, c'est-à-dire que l'intervalle entre le niveau supérieur de la dalle et le sol a été comblé de pierres et nivelé. Enfin, le fait le plus caractéristique est sans doute celui-ci : la distance entre les deux ornières, d'un centre à l'autre, est de 109 cm. ; or c'est celle que BOURGEOIS et LAUR-BELANT ont mesurée également sur deux routes romaines traversant le Jura, celle de Sainte-Croix⁶ et celle du Bözberg⁷. Il y a donc de fortes raisons pour penser que cette route assurait la liaison entre la région du lac et le Val-de-Ruz.

Au total, il ne paraît pas que l'on puisse trouver dans les communications routières de quoi rendre compte de la destination particulière du Pont de Thièle. Et peut-être n'en avait-il effectivement pas d'autre que d'assurer la communication avec la rive nord du lac et la région de Cressier et du Landeron ?

¹ GAUCHAT, *Bull. du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, 4, 1905, pp. 3 sqq. Cf. LONGNON, *op. cit.*, p. 25, § 34, qui identifie les deux mots bas-latins *calma* et *calmis*, et penche pour une origine ibérique ; cf. aussi PIERREHUMBERT, *Dictionnaire du parler neuchâtelois*, p. 118.

² Cf. DAUZAT, *op. cit.*, p. 209 et *La toponymie française*, Paris, 1939, pp. 91 sqq.

³ Il en irait de même de noms comme la Sagne (ou les Sagnes, assez fréquentes, qui désignent une prairie marécageuse), à supposer que LONGNON, *op. cit.*, § 37, ait eu raison d'y voir une origine ibérique ; cf. PIERREHUMBERT, *op. cit.*, p. 545.

⁴ DAUZAT, *Les noms de lieux*, p. 108.

⁵ JSGU, XIV, 1922, p. 76.

⁶ BOURGEOIS, ASA, 1923, pp. 186 sqq.

⁷ LAUR-BELANT, ASA, 1923, pp. 17 sqq.

7. LES DIVERSES RÉGIONS DU CANTON À L'ÉPOQUE ROMAINE

Dans l'état actuel des recherches archéologiques, une étude comme celle que nous allons tenter sera forcément fragmentaire et ne saurait prétendre à rien de définitif. On en pourrait certes dire autant des périodes préhistoriques, mais peut-être à un moindre degré ; car s'il s'en faut que nous connaissions tout de l'âge de la pierre ou de l'âge du bronze, du moins connaissons-nous assez bien ce que nous en connaissons, au lieu que l'archéologie romaine se réduit trop souvent à d'incontrôlables traditions, à des indications impossibles à classer ou à des fouilles rapides, abandonnées, ou non publiées, quand elles n'ont pas été complètement et irréparablement gâchées.

→ Jusqu'à présent, ni le Haut-Jura ¹, ni le Val-de-Travers n'ont rien fait connaître qui prouve que la conquête et l'occupation romaines aient acquis de nouvelles terres à la civilisation. Et il faudra attendre encore quelques siècles. Restent donc à étudier les coteaux qui longent le lac, la plaine qui le sépare du lac de Biemme, et le Val-de-Buz.

a) LA BÉROCHE.

La Béroche n'est, strictement, que la paroisse de Saint-Aubin (d'où son nom) ; mais nous l'étendrons ici à de plus vastes limites, soit de la frontière occidentale du canton jusqu'à Boudry, plus exactement à Pontareuse. Nous délimitons ainsi une bande de terre qui suit le lac de la Raisse au Châtelard de Bevaix, puis s'en écarte et s'amincit pour s'arrêter à l'Areuse ². Géographiquement, ce sont les premières pentes du Creux du Van et de la Montagne de Boudry ; région escarpée et, actuellement, d'arbres fruitiers et de prairies, plus haut de pâturages (les Prises), et enfin de forêts. Géologiquement, c'est un affleurement de roc néocomien (pierre jaune).

Toute cette région est réputée pauvre en vestiges romains. De fait, on n'y connaît pas grand'chose d'assuré, hors quelques trouvailles isolées, telles ces trois colonnes qu'on a naguère pêchées dans le lac devant Sauges et qui proviennent de la Raisse ; telles encore ces quelques monnaies qui gisaient dans la grotte aux Fées, tout au bord du lac, près de Saint-Aubin ³. Mais c'est aussi qu'on n'y a jamais rien cherché de façon systématique, attiré qu'on était par l'abondance et la richesse des stations lacustres et des tumulus hallstattiens. En considérant la physionomie actuelle de la contrée, en considérant la nature de son sol et sa configuration, en considérant enfin que la Vy d'Étra y passait, on devrait raisonnablement s'attendre à y trouver quelque chose qui ne serait certes pas une vaste villa aménagée en centre d'exploitation agricole, mais qui pourrait être une série de modestes établissements ruraux. Or notre inventaire ⁴ signale neuf emplacements de ruines romaines possibles dans la zone où nous nous limitons. Certes, les indices en sont quelquefois fragiles et exigent, en attendant d'éventuelles fouilles, une grande prudence : pour une villa avec hypocauste certifiée par DuBois de

¹ Le nom du Jura, que D'ARBOIS DE JURAINVILLE croyait ligure, est d'origine celtique ; il se rattache à la racine *juris* qui désigne une forêt de montagne, une hauteur boisée. Cf. DAUZAT, *op. cit.*, p. 208 ; STÄBELIN, *SRZ*, p. 23, note 2.

² Aucune des étymologies proposées pour le nom de l'Areuse (écrit naguère encore la Reuse) n'est satisfaisante, cf. DUBOIS, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, XX, 1909-1910, pp. 157 sqq. Ce nom pourrait se rattacher au pré-celtique *ar-*, qui entre fréquemment dans la dénomination des eaux courantes, cf. DAUZAT, *Les noms de lieux*, p. 196 et *La toponymie française*, pp. 131 sqq. ; mais les formes anciennes (cf. DUBOIS, *loc. cit.*, et JACCARD, *Toponymie*, p. 13) présentent souvent un *o* à l'initiale. — Les noms du Seyon, du Mouson, des Deurres (source vaudoisienne de la Serrière) sont sans doute pré-latins, et même pré-celtiques, cf. PIENARDUMBERT, *MN*, 1929, p. 202 (cependant le nom des Deurres pourrait dériver du celtique *dubron*).

³ Cf. 2^e partie, sous Saint-Aubin.

⁴ Cf. 2^e partie, sous Bevaix, Boudry, Fresens, Gorgier, Montalchez et Saint-Aubin.

MONTPERREUX (Boudry), pour des substructions encore marquées sur le terrain par la couleur de l'herbe (Fresens), pour des tuiles romaines éparses dans un pierrier (Saint-Aubin, Gorgier), il y a aussi quelques traditions difficiles à admettre sans autre examen. Nous les avons considérées pourtant, moins pour être complet que pour susciter et orienter des recherches. Les lieux dits Sous la Ville et En Villar paraissent tout particulièrement significatifs ; ils sont situés tout à côté de la Vy d'Étra et les renseignements donnés soit par CHABLOZ, soit par DuBOIS DE MONTPERREUX¹ font penser à des groupes d'habitations certainement intéressants. Il y aurait lieu aussi de chercher l'emplacement — « au-dessous de Cerf, et à quelque distance au nord de la Viadétra » — où DuBOIS DE MONTPERREUX² a signalé « les restes d'un bain romain construit en excellentes briques », si excellentes, même, qu'on les aurait utilisées pour en faire des fours et des poêles. Enfin, tout le matériel qui figure au Musée de Boudry sous l'étiquette « tombe des Sagnes » indique bien une sépulture — une grande urne de 28 cm. de haut en verre bleuâtre, munie de deux anses et d'un couvercle —, mais prouve aussi tout autre chose : on ne dépose pas dans une tombe du verre fondu, 30 charnières, plusieurs kilos de clous, 2 serrures avec leur clef, etc.³ Ce matériel disparate et détérioré fait penser beaucoup plutôt à une fosse à débris, ou à un creux dans lequel on aurait jeté les restes inutilisables d'une maison incendiée. Au surplus, une lettre de VERDAN à DuBOIS⁴ signalait de très fréquentes trouvailles romaines faites dans cette région, et notamment des monnaies et des murailles. « La chronique, ajoute VERDAN, dit que les Romains avaient là un camp retranché à cheval sur la voie romaine. » Le camp retranché n'est guère admissible, mais des édifices paraissent assurés. Et l'un de ces édifices a pu être détruit par un incendie à la fin du premier siècle, si on en croit le témoignage des monnaies trouvées dans la « tombe des Sagnes » : 1 Nerva, 1 Domitien, et, si nous avons bien vu, 1 Trajan. Sur l'autre rive de l'Arcuse, mais à la même hauteur, on a parlé d'une nécropole romaine, et même d'une villa, mais nous ne savons pas du tout sur quelles preuves⁵.

b) DE BEVAIX A AUVERNIER.

Une nappe de molasse recouvre le banc néocomien, formant un triangle qui aurait ses angles à Bevaix, Boudry et Auvernier, et dont la base, le long du lac, est bordée d'une frange plus ou moins large de terrains alluviaux. Le terrain dessine deux plateaux élevés de 50 m. environ au-dessus du lac, l'un de Bevaix à Boudry, l'autre devant Bôle ; les pentes de ces plateaux sont recouvertes de vignes, comme d'ailleurs les parchets bien exposés de la Béroche. Les villages y sont plus cossus, plus vastes ; et l'agriculture, dans la plaine alluviale surtout, et notamment à l'est de l'Arcuse, y joue un rôle plus important. Pays tout désigné pour l'exploitation de grands domaines.

Du côté de Bevaix et de Cortaillod, on n'en connaît point. Mais DuBOIS DE MONTPERREUX doit avoir relevé autrefois « entre le Châtelard et l'Abbaye de Bevaix l'emplacement d'un groupe de maisons gallo-romaines »⁶. Il signalait également au Conseil d'État neuchâtelais,

¹ DuBOIS DE MONTPERREUX, *Étrennes neuch.*, 2, 1863, p. 8 ; CHABLOZ, *La Béroche*, pp. 18 sqq.

² DuBOIS DE MONTPERREUX, lettre du 14 janvier 1845 au Conseil d'État, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier K. 5. 324. Nous devons la connaissance des pièces d'archives que nous citons à M. L. MONTANDON ; qu'il veuille bien trouver ici le témoignage de notre reconnaissance.

³ En outre, des morceaux de vases de bronze : 4 fonds, 3 fragments de bords, 4 anses décorées, un fragment de goulot, le tout en très mauvais état et partiellement fondu ; d'autres morceaux métalliques sont complètement fondus. Aucune restitution possible.

⁴ VERDAN, lettre du 24 août 1844 à DuBOIS, Archives de l'État, même dossier.

⁵ Cf. *JSGU*, XIV, 1922, p. 74 et plus bas, 2^{me} partie, sous *Boudry*.

⁶ A. VOUGA, *ASA*, 1882, p. 226.

dans un rapport daté du 14 janvier 1845¹, que « les alentours de ce village (Cortailod) sont eux-mêmes parsemés de restes de constructions romaines ». Les bords du lac, de Bevaix à Cortailod, surtout dans les parages de la Pointe du Grain, étaient jonchés, paraît-il, de briques, de tuiles, ou même de poterie et de monnaies romaines. Il n'y a rien là de très précis.

Plus haut, et un peu en dehors de la zone que nous venons de délimiter : sur le plateau de la Prise Imer, au-dessus de Corcelles, c'est encore DuBois de Montperreux qui rapporte que « l'on a trouvé à plusieurs reprises sur différents points des restes de constructions, des tuiles romaines et même des murailles »². S'agirait-il d'un groupe de maisons analogue à ceux dont on peut présumer l'existence à Montalchez (Sous la Ville) et à Gorgier (En Villar) ?

Enfin, là où la culture était la plus aisée, c'est-à-dire dans la plaine, le *fundus* est dûment attesté. Il constitue même l'ensemble archéologique de l'époque romaine qui aurait pu devenir le plus important de toute la région, si le Château de Colombier n'était pas bâti en partie dessus. L'existence des ruines fut révélée par hasard en 1840, et signalée aussitôt à DuBois de Montperreux, que le Conseil d'État chargea de prendre soin des objets recueillis et de poursuivre les recherches. Il y entreprit trois campagnes de fouilles et la dernière, apparemment, le découragea : « Je crois que, pour le moment, il serait difficile de pousser les fouilles avec un grand espoir de réussite: le Château et le village sont bâtis sur l'emplacement romain qui par cela même est inabordable »³.

A l'occasion des travaux de restauration du Château, des fouilles intermittentes furent consacrées aux ruines romaines par le Service des Monuments historiques de l'Intendance des bâtiments de l'État de Neuchâtel. Malheureusement, elles ne furent publiées nulle part, sinon sous forme de quelques échos extrêmement brefs que firent paraître le *Musée Neuchâtelois* et le *Rapport annuel de la Société suisse pour la conservation des monuments historiques*. L'Intendance conserve toutefois des plans dus à DuBois (et qui sont beaucoup plus complets que l'esquisse que publia Wavre dans le *Musée Neuchâtelois*), soit à l'architecte cantonal, quelques cotes, quelques indications, des photographies et des notes très succinctes. Le Bureau de l'Intendance ayant très obligeamment mis ces documents à notre disposition, nous ayant autorisé à les copier et à les publier, nous l'en remercions vivement, et nous en avons largement profité. Toutefois, avant d'exposer les quelques résultats que nous aurons pu tirer de ces documents, nous insisterons sur deux remarques. D'abord, nous n'avons pas assisté aux fouilles, et ce qui est actuellement visible est nettement insuffisant ; ensuite, les ruines romaines de Colombier méritent une étude spéciale qui dépasserait de beaucoup notre cadre ; ce que nous en dirons ne doit donc être considéré que comme tout à fait provisoire.

Le petit plan publié par Wavre d'après les deux premiers *Rapports* de DuBois⁴ montre les vestiges de deux villas, l'une, celle que DuBois appelait le *castrum*, située sous le Château, l'autre à une cinquantaine de mètres au sud de l'angle sud-ouest de la première.

La petite villa de Colombier (pl. XX-XXV, fig. 47).

Dans la relation des fouilles qu'il envoya en Prusse et qui fut publiée dans les *Neue Mitteilungen aus dem Gebiet hist.-antiq. Forschungen*, VI, 3, 1842, pp. 130 sqq., où Stähelin la découvrit⁵, DuBois de Montperreux décrit ainsi cette villa : « On entre du côté de la place (cette « place » est délimitée sur un de ses côtés par le « front du *castrum* », sur un autre

¹ Archives de l'Étal, dossier K. 5. 324.

² DuBois de Montperreux, *Étrennes neuch.*, 2, 1863, p. 9.

³ DuBois de Montperreux, *5^{me} (ou 6^{me}) Rapport au Conseil d'État*, Archives de l'État, dossier K. 5. 259. Cf. *2^{me} partie*, sous *Colombier*, ce que nous disons des *Rapports* de DuBois.

⁴ Cf. *MN*, 1908.

⁵ Stähelin, *SRZ*, p. 373, note 2.

par le « grand palais romain » qui est précisément la petite villa) par une grande porte à deux battants, dans l'*atrium*, ou galerie couverte. Sa longueur est de 70 pieds, et l'un de ses côtés borde la place. De l'*atrium*, d'autres portes s'ouvraient dans toutes les pièces de l'intérieur, parmi lesquelles on distingue un *triclinium* ou salle à manger, avec une petite scène pour des représentations de pantomime, des chœurs de musiciens, etc. : un *hypocaustum* ou bain à vapeur ; une chambre à coucher d'hiver, avec un petit âtre en briques pour y mettre un brasier ; une chambre d'été, des cuisines et d'autres pièces dont il est difficile de reconnaître l'usage. » Il ajoute que toutes ces pièces étaient « pavées à la romaine » et que certains de ces pavés se sont fort bien conservés ; qu'elles étaient toutes « peintes en fresques encaustiques »



FIG. 47. — Vue d'ensemble de la petite villa de Colombier prise d'ouest en est.

et enrichies de moulures et de mosaïques en marbre. Il cite enfin « un grand égout ou conduit souterrain supérieurement muré large de près de 2 pieds, haut de 5 » qui, sur trois côtés, bordait la maison.

On ne saurait dire, dans l'état actuel de la villa, si DuBois a laissé son imagination suppléer à ce que la réalité lui offrait d'insuffisant sur certains points, comme les portes ou la destination des locaux. C'est possible, mais, dans l'ensemble, ses observations, quoique incomplètes, ont été confirmées par les fouilles plus récentes. Peut-être aussi a-t-il pu voir certains détails que ses fouilles mêmes, ou l'action des 60 années qui les séparent des nouvelles investigations, auront détruits ; quelques descriptions qu'il donne, et qui ne figurent pas sur les plans dressés par l'Intendance, sont trop précises pour qu'on puisse n'en pas tenir compte.

Ce qu'il n'a pas vu, et que les dernières fouilles ont révélé, c'est que la villa avait subi au cours de son existence quelques remaniements. Non pas, selon toute apparence, qu'elle ait été complètement détruite puis rebâtie, mais simplement pour répondre à d'autres exigences. Peut-être cependant la villa eut-elle à souffrir une fois, au début de son existence, d'une destruction totale. Là en effet où les fondations ont pu être mises à découvert, il semble qu'apparaisse un premier état de l'édifice : les murs sont plus épais (0,80 m.), et, s'ils ont été ensuite presque tous utilisés comme soubassements, il existe en deux points des segments de murs qui restent étrangers aux systèmes architecturaux postérieurs (pl. XXII, 2).

Ce serait donc de la deuxième période que daterait l'« égout » découvert par DuBois, et qui est plutôt un canal d'assainissement, dans lequel aboutissaient « une série de bouches carrées destinées à drainer l'est »¹. « Il était construit, dit le *1^{er} Rapport*, mur et voûte en

¹ DuBois de Montfermeux, *Neue Mitt.*, loc. cit.

Pierre jaune; sa largeur était de 1 pied 10 pouces, sa profondeur de près de 4 pieds, de façon qu'un homme y pouvait passer courbé. Le sommet de la voûte était de niveau avec le pavé. Le fond du canal, enduit d'un mastic romain de tuile pilée, épais de un pouce et demi à deux pouces, était si bien conservé qu'on dirait le canal encaissé à un pied et demi de hauteur par d'immenses blocs de pierre polie. » La relation des fouilles de 1842 ajoute encore que « la voûte de ce conduit servait de trottoir tout autour de cet édifice ».

Ce canal doit dater de la deuxième époque parce qu'il est lié avec les murs extérieurs sud-est de la villa. L'habitation, construite en murs de 0,55 à 0,60 m., se composait de cinq locaux (pl. XXIII) : pièce *A*, avec hypocauste sur béton inférieur de 0,13 m. d'épaisseur ; les bases des piles de brique se sont conservées au complet dans la partie de la salle qui touche au local *B*, et qui demeurera hypocauste ; il en reste les traces dans le local *A* lui-même sous le béton postérieur (pl. XXII, 1). Le chauffage devait se faire en *B* et l'air passait en *A* par une ouverture ménagée dans le mur et qui, lorsqu'elle fut dégagée, était encore encombrée de cendres. Le mur, tel qu'on le retrouve sous le mur de refend de l'époque suivante, était crépi, sans peinture. En *B*, local en terre-plein, avec foyères en molasse. En *C*, fond de briques (pl. XX, 2 et XXI, 1) ; en *D*, fond de briques également, sur terre-plein. En *E*, fond inconnu, mais l'existence d'une retranche laisse supposer un plancher de bois (pl. XXI, 2 et 3).

L'emplacement des portes et des fenêtres est impossible à déterminer, puisque les murs sont rasés à la hauteur des planchers.

La troisième période (pl. XXIV) est marquée par quelques remaniements intérieurs et par quelques adjonctions. Le local *A* est divisé en deux pièces inégales dont la plus petite, *A I*, reste telle qu'elle était, dont la plus grande, *A*, voit son hypocauste détruit et remplacé par un fond de béton (0,12 m.) semé de marbre bleu clair et blanc. Le mur qui sépare ces deux locaux est posé directement sur le fond de l'hypocauste antérieur et s'appuie contre les parois longitudinales en couvrant le crépi de l'état précédent. Le nouveau local *A* était revêtu d'un enduit brun-rouge. En *C*, l'ancien fond est remplacé par un fond de béton. Enfin, la pièce *E* elle aussi est coupée par un mur de refend qui s'appuie sans s'y lier aux murs déjà existants. Les fouilles de l'Intendance n'en ont pas retrouvé le fond, mais DuBois en donne une description tout à fait précise : pavé de béton enrobant des cailloux de toutes les couleurs. La restitution telle que nous la proposons offre cependant une difficulté, car DuBois ne parle pas de deux pièces, mais bien d'une seule, dont les dimensions concordent avec celles du local *E* lors de la 2^{me} ou de la 4^{me} période ; mais comme les coupes et les photographies montrent le mur entre *E* et *E I* tronqué passablement plus bas que le niveau auquel atteignait le pavé, on peut supposer que DuBois ne l'a pas vu, et qu'il aura étendu, par présomption, à toute la superficie un « pavé » dont il n'a pu voir que des fragments près du mur. Il serait d'ailleurs aussi possible que le mur qui sépare *E* de *E I*, et qui s'appuie sur les fondations, date de la 2^{me} époque ; seuls les plans et les descriptions de DuBois permettraient d'en décider, mais ils ne sont pas assez précis pour offrir une certitude.

L'espace compris entre le mur extérieur de la villa et la canalisation avait été laissé libre ; du moins ne connaît-on rien qui soit en liaison avec les parois du canal sur les deux faces nord et ouest. La 3^{me} période aménage cette marge : un mur part de l'angle extérieur nord-est du local *A*, sans être lié à la muraille de la villa, et il suit le contour du canal. Ainsi se trouve délimité le local *F*, dont le fond, légèrement en pente, était recouvert d'un béton brun-rouge avec pierres de mosaïque noires, blanches et rouges. Un seuil marque l'emplacement de la porte d'entrée.

Dans le nord-est, une première pièce, *G*, séparée de *F* par un mur, devait comporter un plancher sur terre-plein à la hauteur du second seuil ; une deuxième pièce, *H*, avait un premier

fond de briques au niveau du terre-plein de *G*, mais, aménagée qu'elle était en hypocauste, son fond définitif devait atteindre le même niveau que le plancher de *G*, donc que le seuil (pl. XXI, 1).

Enfin, nous faisons figurer sur le plan des amorces de murs dont il est impossible de préciser la date comme la destination.

Les derniers remaniements (pl. XXV) portent sur deux points. Le bas de la villa est entièrement transformé. Le mur entre *E* et *E I*, s'il existait encore, est démoli, de même que le mur mitoyen *E-A*. On obtient ainsi un local à peu près carré auquel conviendraient les dimensions et la description qu'en donne DuBois : une indication du *1^{er} Rapport* établit que le pavé en mosaïque n'a pas été le dernier stade des aménagements de cette pièce : « Il paraît qu'on a été obligé d'établir par-dessus un second plancher en bois, élevé sur de petits piliers en beaux carons de 7 pouces 9 lignes carrés ; j'ai compté jusqu'à sept rangs de ces petits piliers de 3 carons de hauteur et distants de 15 pouces les uns des autres. Je dis qu'on avait établi un plancher plutôt qu'un pavé ; nous n'avons pu trouver les débris de tuiles et de mortier qui auraient pu prouver l'existence d'un second étage de pavé ou estrieh. » De tout cet appareil



FIG. 48. — Grande villa de Colombier ; bases de murs et canalisations sur la façade sud.

que DuBois observa sur près de 4 m. de longueur, il ne subsiste rien du tout ; rien non plus des plaques de marbre rouge, blanc ou gris, ni des moulures mentionnées dans le *1^{er} Rapport*.

Le local *E a* est semi-circulaire et surélevé d'une quarantaine de cm. (16 pouces) au-dessus du fond pavé de *E*. DuBois ne dit rien du fond, dont l'Intendance n'a rien trouvé non plus ; mais le mur n'ayant pas de parement, cette pièce devait comporter un plancher sur terre-plein (pl. XXI, 2 et 3).

Le local *A* est subdivisé à nouveau par des murs qui cachent contre la paroi l'ancien enduit (entre *A a* et *A b*, *A b* et *A c*, *A c* et *D*). En *A a*, le fond, en contrebas de *E*, n'a pas

changé ; DuBois y vit un foyer. En *A b* et *A c*, locaux séparés par un mur établi sur le béton, le fond cimenté est remplacé par un plancher : *A b* était peint de fresques dont il reste des fragments multicolores, des morceaux de la bordure et du lilel. *A d* n'offre pas de fond visible et devait être en terre-plein.

Peut-être le sol de *C* fut-il revêtu de mosaïques, car DuBois en a recueilli plusieurs fragments à cet endroit, mais dans les déblais.

Dans le haut de la villa, un mur entre *F* et *F I* devait créer une espèce de vestibule : une paroi sépare *G* de *G I*, dont le fond était composé de terre fortement mêlée de cendre. De *K*, on ne connaît que les murs.

Il est malheureusement impossible sans de nouvelles recherches sur place de chercher à préciser les dates de la construction et des modifications de cette villa.

La grande villa de Colombier (pl. XXVI-XXIX, fig. 48 et 49).

Quant à la grande villa, que DuBois, abusé par l'épaisseur des murs de soutènement (pl. XXVI, 1) prenait pour un *castrum*, les plans et photographies permettent de s'en faire — à peu près — une idée générale, mais non d'en étudier l'organisation et les étapes constructives. Actuellement, nous l'avons dit, il n'en subsiste guère que les fondations et quelques pans de murs dont on a restauré et laissé à découvert tout ce qu'il était possible. Notre plan (pl. XXIX) montrera que l'ensemble de ces substructions est en bonne partie sous le Château, et que même les constructeurs du Château ont utilisé par endroits les murs romains (pl. XXVI, 2). L'étude de la disposition et du développement de la villa, quoique rendue des plus malaisées, n'est pas



Fig. 49. — Grande villa de Colombier ; hypocauste à l'angle sud-ouest.

impossible ; mais elle exige plus que de la patience et de la sagacité, elle nécessitera de nouvelles investigations au moins partielles, destinées à vérifier certains points précis dont ni les plans de DuBois, ni ceux de l'Intendance, ni les quelques documents photographiques ne peuvent rendre compte exactement. Il se pose ainsi une foule de questions apparemment d'intérêt très restreint, mais dont les solutions — si elles se trouvent jamais — permettront seules de répondre aux questions fondamentales : caractère de la villa, date de sa construction, dates de ses remaniements, date de sa destruction, laquelle, d'ailleurs, ne dut pas être totale puisque le Château se sert en partie de murs romains. Il faudra également analyser les quelques

objets que DuBois en a retirés et qui sont au Musée d'histoire de Neuchâtel (en particulier une trentaine de fragments sigillés originaires des ateliers gaulois), et ceux qui proviennent des dernières fouilles (fig. 50, 51 et 60, *a*) ; malheureusement, rien n'indique s'ils proviennent de la petite villa ou de la grande.

Cette étude étant actuellement impossible, nous nous limiterons à un plan d'ensemble provisoire que nous avons dressé à l'aide des divers documents qui nous ont été aimablement fournis par l'Intendance. Et nous y ajouterons simplement quelques indications.

Les quelques lettres que nous avons notées sur le plan correspondent :

en *A*, au portique à 4 colonnes dégagé par DuBois (pl. XXVII, 1). Toute cette partie orientée vers l'est, c'est-à-dire vers le lac, est en contrebas ;

en *B*, à des hypocaustes (pl. XXVII, 2 et 3 ; fig. 49) ;

en *C*, à un seuil ;

en *D*, à un vaste fond de briques pilées, légèrement en contrebas (pl. XXVIII, 4-6) ;

en *E*, à un canal d'écoulement (pl. XXVIII, 2 et fig. 48).

Ajoutons encore que des murs ont été reconnus à l'est, à l'ouest et au sud du bâtiment principal.

Dans l'état actuel des investigations de Colombier, il est inutile de chercher des points de comparaison, d'autres villas qui pourraient offrir le même type, et par conséquent des

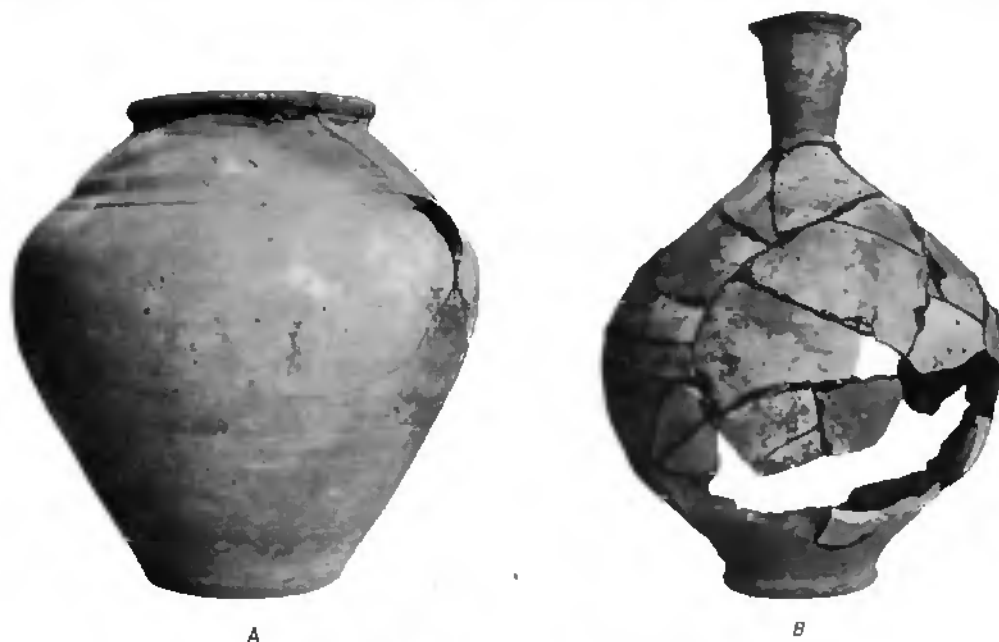


FIG. 50. — Vases romains ; Colombier.

éclaircissements. Cela d'autant plus que l'histoire des constructions de Colombier reste obscure, qu'on n'en saisit pas les étapes, qui seules pourraient permettre de se rendre compte avec quelque certitude de l'ensemble. « Dans la plupart des cas, écrit GUESNIEP, une grande villa résulte de la juxtaposition des bâtiments ajoutés les uns aux autres, comme si chacun des propriétaires successifs avait voulu imprimer à l'ensemble des bâtiments la marque de sa fantaisie bâtisseuse ¹. »

¹ DÉCHELETTE-GUESNIEP, *Manuel*, VI, 2, p. 826.

Néanmoins, tel qu'il est donné par tout le complexe, le plan de Colombier offre des éléments connus. Une façade de 75 mètres de développement n'est pas chose courante dans la Suisse romaine; ce qui en revanche, est assez courant, c'est la disposition de cette façade, faite d'une longue galerie avec portique flanquée sur ses deux ailes de saillies symétriques¹, type fréquent en Gaule Belgique et en Germanie. Colombier en offre un très bel exemple, beaucoup mieux développé que ceux que Swoboda cite dans le territoire des Helvètes: Kirchberg, Ormalingen, Zofingue ou Kulm²; mieux développé également qu'à Sarmenstorf; seules, en Suisse, de petites villas rustiques en présentent d'aussi caractéristiques (Zurzach, Siblingen, Hüttwilen)³. L'aile nord-est

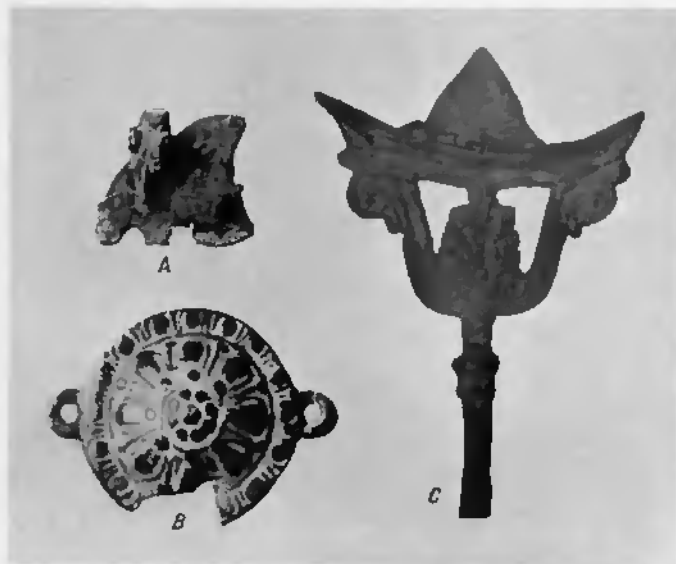


FIG. 51. — Appliques (A et B) et manche de miroir; Colombier. Musée de Neuchâtel (C) et Château de Colombier (A et B).

était pourvue d'un hypocauste, dont DuBois a décrit le sol et le foyer; celle du sud-ouest doit avoir été remaniée, puisque DuBois observe que « les constructions intérieures sont appuyées en partie sur un sol exhaussé par des déblais provenant de démolitions d'édifices romains » (*4^{me} Rapport*). Peut-être une des façades de cette aile était-elle ornée d'une rangée de colonnes de briques recouvertes de stuc, telles qu'on en a trouvé, par exemple, dans la villa du Parc de la Grange, à Genève⁴.

Jusqu'ici, les analogies font de Colombier quelque chose de connu, presque de classique dans la Gaule romaine. En revanche, la disposition des locaux qui sont sous le Château et dans la cour est beaucoup moins ordinaire. En règle générale, les grandes villas s'allongent en

façade, mais ne s'étendent pas en profondeur derrière la façade⁵. Il est vrai que la façade de Colombier, bâtie sur un éperon de roc, utilise le maximum de longueur disponible, puisqu'elle dépasse même la façade du Château. Mais il n'en reste pas moins que la disposition des locaux de derrière fait songer à un autre plan, le « plan carré avec bâtiments sur cour »⁶.

c) D'AUVERNIER A SAINT-BLAISE.

D'Auvernier jusqu'à mi-distance à peu près entre Neuchâtel et Saint-Blaise, c'est le roc néocomien qui constitue les rives du lac, sous forme de falaises interrompues par endroits (Neuchâtel, Serrières). Du haut de la falaise, le terrain s'élève graduellement jusqu'aux pentes

¹ C'est la *Portikusvilla mit Fehrsaliten* de Swoboda, *Röm. und romanische Paläste*, Vienne, 1919, pp. 77 sqq.; cf. OELMANN, *Germania*, V, 1921, pp. 64 sqq.; DÉCHELETTE-GRENIER, *op. cit.*, pp. 798 sqq.; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 370 sqq.

² Kirchberg, *ASA*, 1908, pp. 24 sqq. — Ormalingen, STÄHELIN, *SRZ*, fig. 79. — Zofingue, KELLER, *MAGZ*, XV, 3, 1864, pp. 150 sqq. et HEIERLI, *Argovia*, 27, 1898, pp. 97 sqq. — Kulm, KELLER, *loc. cit.*, pp. 128 sqq. et HEIERLI, *loc. cit.*, pp. 67 sqq.

³ Sarmenstorf, *JSGU*, XIX, 1927, pp. 98 sqq. et *ASA*, 1930, pp. 15 sqq. — Zurzach, STÄHELIN, *SRZ*, fig. 78. — Siblingen, *ibid.*, fig. 81. — Hüttwilen, *JSGU*, XX, 1928, pp. 71 et pl. VII. On en citerait beaucoup d'autres.

⁴ BLONDEL et DABIER, *ASA*, 1922, pp. 72 sqq.

⁵ Cf. les plans des villas de luxe de Leutersdorf, dans l'Eifel, ou de Nening, sur la Moselle, DRUXEL, *Germania Romana*², II, pl. XX, 1 et XXII, 3 et *Text*, pp. 21 sqq.; façades de 120 m. La villa de L'Hosté, à Basse-Wavre, Brabant, atteint 130 m., cf. DE LOË, *Belgique ancienne*, III, pl. à p. 86, ou DÉCHELETTE-GRENIER, *op. cit.*, p. 820.

⁶ DÉCHELETTE-GRENIER, *op. cit.*, pp. 805 sqq.

du Jura calcaire ; la configuration régulière de cet arrière-pays est rompue par deux rivières, la Serrière et surtout le Seyon, qui trouvait naguère son issue à Neuchâtel même. A quelque distance à l'est de Neuchâtel, le bauc rocheux s'éloigne du lac, ménageant une pente plus douce et affleurant en quelques endroits, où il est exploité.

Il y a peu de chances de retrouver grand'chose dans cette région où, de temps immémorial, la culture de la vigne a tout défoncé. Cependant, partout où la configuration du sol



FIG. 52. — Villa romaine de Serrières.

se prêtait à un établissement — et c'est là aussi que se sont fixées les agglomérations modernes —, l'époque romaine a laissé ses vestiges.

C'est, d'abord, à Auvènier — outre quelques trouvailles isolées, telle cette statuette d'Hercule trouvée en 1896 et conservée au Musée de Genève¹ — une petite construction de 9 m² qu'on appellerait volontiers un « pavillon de vignes », et dans laquelle, au milieu de briques et de tuiles, gisait une statuette de Jupiter. Toutefois, le caractère même de l'œuvre, qui n'est pas « une de ces statuettes de pacotille, que même les pauvres gens pouvaient acheter pour orner leur laraire »², surprend et détonne dans un si petit édifice. Faudrait-il penser à une construction plus vaste qui aurait été détruite, ou qui aurait échappé à l'observation ?

C'est ensuite, logée précisément dans une interruption de la falaise, au bord du lac à Serrières, une villa qui fut fouillée en 1908 et laissée à découvert (fig. 52). L'édifice, ou du moins ce qu'on en a dégagé, ne couvre pas une superficie bien considérable, mais témoigne d'aménagements intérieurs et de décorations assez luxueuses. On ferait bien d'ailleurs d'y consacrer quelques nouvelles fouilles.

¹ Cf. DEONNA, *ASA*, 1915, p. 204, *Rev. suisse d'Art et d'Archéol.*, 2, 1940, fig. 15, et *L'art romain en Suisse* (1942), fig. 5.

² MÉAUTIS, *MN*, 1926, p. 40 ; DEONNA, *Rev. suisse d'Art et d'Archéol.*, 2, 1940, p. 175.

A Serrières encore, d'autres vestiges de constructions romaines sont signalés, mais sans aucune précision : il y aurait des murs dans le quartier de Tivoli, et plus haut, près de la gare.

Quant à la ville de Neuchâtel, une graphie douteuse et une fausse lecture de la *Notitia Dignitatum* du Bas-Empire avaient accrédité la légende de Noidenolex, qui fut « confirmée » par la découverte de trois inscriptions : l'une, trouvée à Avenches, célébrait la pierre de Noidenolex, l'autre, à la Maladière, avait été consacrée à Alexandre Sévère par Noidenolex, et la dernière, au Clos-Brochet, avait été dédiée à Jupiter et aux dieux pénates par un vétéran de la XXI^{me} légion devenu magistrat de Noidenolex. MOMMSEN en fit justice¹, et les Neuchâtelois ont dû renoncer à leur ville romaine. JEANJAQUET a repris dernièrement — et définitivement — l'histoire de cette légende qui commença en erreur et finit en supercherie² ; nous ne nous y attarderons donc pas.

Toutefois, en conclusion de son étude, JEANJAQUET émet l'avis que, s'il n'y eut sans doute jamais de cité, ni helvète, ni romaine, entre le Mail et Gibraltar, ou au Clos-Brochet, les alentours de la ville ont cependant vu quelques habitations gallo-romaines, dont les restes auront été détruits par la culture de la vigne. Ainsi, dit-il, pour que le quartier de Vieux-Châtel se soit dénommé « vieux » dès le XIII^{me} siècle, il faut qu'il y ait en là quelque construction ancienne. Mais ce n'est là qu'une présomption, que nulle découverte archéologique n'est encore venue confirmer — à moins qu'on ne puisse accorder quelque créance au témoignage de JONAS BOYVE (dont les *Annales* datent du début du XVIII^{me} siècle, mais sont très suspects en matière d'archéologie) : « On tient que cette ville était pour lors située au lieu qu'on nomme aujourd'hui Vieux-Châtel, où l'on trouve encore bien souvent des tuiles et autres marques qu'il y a eu des maisons lorsqu'on y cultive les vignes qui y sont présentement³. »

En d'autres points de la ville, il y a mieux. Dans cette même note sur Noidenolex, JEANJAQUET publie quelques extraits d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, en plusieurs exemplaires qui comportent de légères variantes ; c'est un *Abrégé de l'histoire du Comté de Neuchâtel depuis 1035*, dont l'auteur, anonyme, doit dater du début du XVIII^{me} siècle. On y lit : « On trouve encore au bord du lac entre la ville et le Crêt une grosse quantité de morceaux de briques »⁴ ; or, KELLER⁵ mentionne la trouvaille d'objets romains sur la station du Crêt, on en cite d'autres encore⁶, et le Musée de Neuchâtel conserve, sous l'étiquette : « station romaine de Neuchâtel », un fragment de céramique et trois plaques de revêtement en bronze. L'auteur anonyme cité par JEANJAQUET écrit encore : « On voit même dans une vigne fort au dessus, située à Fahy, au midi du grand chemin et à l'occident d'un autre chemin tendant au lac des ruines de vieilles murailles qui ont cinq ou six pieds de largeur, et c'est sur une espèce de petite montagne⁷. » Peut-être s'agit-il des mêmes vestiges que ceux que mentionne le procès-verbal de la *Société neuchâteloise d'histoire*, en date du 18 novembre 1869 : « diverses trouvailles faites à Bellevaux, entre autres des restes de murailles extraordinairement puissantes et solides et qui paraissaient être des débris d'anciens remparts »⁸. Ici encore, l'archéologie apporte une petite confirmation : le Musée de Neuchâtel a recueilli un très joli fragment de corniche en marbre étranger trouvé, dit l'Inventaire, « dans une vigne, aux Fahys sur Gibraltar ».

¹ Cf. MOMMSEN, *Inscr. Confoed. Helv. Lat.*, MAGZ., X, 1854, pp. 113 sqq.

² JEANJAQUET, *MN*, 1939, pp. 7 sqq. et 54 sqq.

³ BOYVE, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Vallangin*, I, 9.

⁴ Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, Ms. 6513 A, cité *MN*, 1939, p. 61.

⁵ KELLER, *MAGZ.*, XIV, 6, 1863 (*PLB*, V), p. 172.

⁶ *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 290 (croûtes, agrafes).

⁷ Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, Ms. 1754, cité *MN*, 1939, p. 62, note 1.

⁸ Cité *ibid.*, p. 62.

En revanche, nous n'avons pu découvrir à quoi se rapporte une note de KELLER, en appendice aux *Inscriptiones Confederationis Helveticae Latinae* de MOMMSEN : « DuBois m'a montré dans les environs de Neuchâtel des caractères romains sur un monument druidique. La pierre était profondément enfouie dans la terre et fut exhumée dans les années 40¹. »

Enfin, sur la colline où plus tard s'est élevé le Château, DuBois de Montperreux imaginait tout un bourg qui « servait à loger les carriers, les bateliers, quelques vigneron peut-être ; il était fermé à l'ouest par un mur solidement construit et par une tour peu élevée sous laquelle était pratiquée une porte d'entrée » ; une autre tour protégeait le port². Il n'y a pas lieu d'insister sur cette ville imaginaire, non plus que sur la tour de Diesse que « César donna en fief de garde, à ce qu'on croit, à un certain seigneur nommé de Diesse »³. Cependant, DuBois donne plus de précisions : « C'est sur la porte romaine fermant, à l'ouest, le bourg de Neuchâtel, que la tour appelée des Prisons a été élevée. Sa construction date,



FIG. 53. — Base de la tour des Prisons (Neuchâtel), montrant l'utilisation des matériaux de construction romains.



FIG. 54. — Détail de la figure précédente.

selon toute apparence, de la première moitié du X^{me} siècle. On distingue parfaitement dans la construction de la tour des Prisons l'ouvrage des Romains de celui des Bourguignons. La porte d'entrée du bourg et le mur d'enceinte du côté du lac sont bâtis en grandes pierres de taille, du roc le plus dur du Jura, et avec cette extrême régularité de formes qui caractérise les édifices romains. La tour bourguignonne élevée sur cette porte est bâtie en matériaux solides, mais irréguliers⁴. » Ainsi, ayant dû renoncer à Noidenolex, les Neuchâtelois retrouveraient-ils ailleurs de quoi conférer à leur cité une vénérable antiquité ? Peut-être, mais non sans doute comme l'entendait DuBois. En effet, il y a une vingtaine d'années, des réfections furent entreprises à la tour des Prisons ; elles mirent à jour la muraille et la porte figurées par DuBois (fig. 53 et 54). Or les documents photographiques et les relevés conservés à l'Intendance des bâtiments par le

Service des Monuments historiques permettent d'affirmer que la construction elle-même n'est pas romaine, si les matériaux le sont. La porte ouest de la tour est faite d'un côté par une voûte mal appareillée, de l'autre par deux piliers carrés avec leur entablement ; ces

¹ KELLER, *MAGZ*, X, 1851, p. 103, n° 8.

² DuBois de Montperreux, *MAGZ*, V, 1852, p. 5 ; cf. QUANTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, I, I, p. 34.

³ BOYVE, *Annales*, chap. I.

⁴ DuBois de Montperreux, *loc. cit.*, et pl. VII, fig. 2, 3 et 5.

piliers sont-ils romains ? on en peut douter, d'autant plus que « ce type de porte se retrouve dès le XV^{me} siècle et précisément dans cette contrée »¹. Mais comment auraient-ils pu être incorporés à la base d'une construction évidemment beaucoup antérieure ? Le mur lui-même est en gros moellons régulièrement taillés, mais irrégulièrement disposés : c'est donc, très certainement, une construction du début du moyen âge, mais qui profite de matériaux antérieurs. Il faut donc qu'il y ait eu à proximité un édifice romain, mais dont on ne sait rien, sinon que le matériel, en moyen appareil, était de belle qualité et soigneusement travaillé.

Enfin, après Hauterive, dont les carrières étaient exploitées, marquant la limite de la région géographique et géologique que nous avons fixée, Saint-Blaise a aussi ses ruines romaines.



FIG. 55. — Fragment d'inscription ; Saint-Blaise.

C'est une villa dont les restes sont assez abondants pour avoir fait donner à la vigne où on les déterre ce nom significatif : les Tuiles. La malchance veut que ces constructions non seulement soient situées en pleine vigne, c'est-à-dire en terrain défavorable entre tous à la conservation des murs, mais encore aient été découvertes il y a un siècle environ — et saccagées depuis lors. On n'est pourtant pas sans posséder quelques renseignements sur la villa des Tuiles². Il y a eu là des pièces pavées de mosaïques, d'autres dallées, ou revêtues de briques (car c'est sans doute ce qu'il faut entendre par les « cuisines » ou « fonds de cuisines » dont parle RITTER) ; des foyers, des canalisa-

tions. Outre les objets courants, que l'on retrouve à peu près partout, la collection RITTER conserve « une superbe tête de lion et deux lions entiers découpés dans une plaque de bronze » ; rappelons toutefois qu'il convient d'observer une grande prudence à l'égard de la collection RITTER puisque, c'est F. L. RITTER lui-même qui le dit, « l'ingénieur G. Ritter n'indiquait pas toujours l'endroit exact où ont été découverts tous ces objets »³. La trouvaille la plus intéressante serait celle de tuiles marquées de l'estampille de la XXI^{me} légion. Mais nous pensons qu'il y a confusion de la part de RITTER. La XXI^{me} légion, en effet, fut cantonnée en Suisse de 45/46 à 70, et n'y revint pas⁴. Or les monnaies trouvées aux Tuiles ne remontent pas si haut⁵, puisque les plus anciennes d'une série de 35 datent de Marc Aurèle et de Faustine junior, soit de la seconde moitié du II^{me} siècle⁶.

¹ NAEF, *JSGU*, XII, 1919-1920, p. 139.

² *MN*, 1873, pp. 211 sqq. et 1908, p. 70 ; MÉAUTIS, *MN*, 1927, pp. 214 sqq. et RITTER, *Ann. frib.*, 1923, pp. 262 sqq. et 1924, pp. 35 sqq. (à utiliser avec précaution ; contient pourtant des renseignements précieux, en dépit de confusions manifestes et d'une rédaction désordonnée).

³ RITTER, *Les points romains de la Thielle et de la Broye*, Fribourg, 1927, p. 30.

⁴ MEYER, *MAGZ*, VII, 6, pp. 125 et 146 ; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 162 sqq.

⁵ RITTER, *loc. cit.*, donne bien toute une liste de monnaies romaines qui vont d'Auguste à Constantin, mais s'agit-il de monnaies trouvées aux Tuiles ? ou à Saint-Blaise ? ou ailleurs ? Vraisemblablement de la collection que DARDEL avait constituée tout au long de la grève de Saint-Blaise au Pont de Thielle.

⁶ Cf. MÉAUTIS, *MN*, 1927, pp. 214 sqq. et 2^{me} partie, sous Saint-Blaise.

C'est sans doute à l'exploitation des carrières et au transport des blocs que l'on doit les deux ports successifs que DARNEL montra à FORRER¹. Ils étaient situés à quelque distance à l'est de la station néolithique de Saint-Blaise, c'est-à-dire à peu près sous la gare actuelle. On n'a donc plus aucune chance d'en retrouver quoi que ce soit. Mais la description qu'en a donnée FORRER est claire², et la trouvaille d'objets romains à 150 mètres environ de la station lacustre est consignée également sur deux plans manuscrits de ZINTGRAF que nous avons eus sous les yeux. Le Musée de Neuchâtel conserve d'ailleurs des clés, des monnaies, des ailes, des perles, des fibules, ou de la poterie qui viennent certainement de ces ports (fig. 60, d).

d) DE SAINT-BLAISE A LIGNIÈRES.

A partir de Saint-Blaise, la roche néocomienne bifurque, séparée par un banc de jurassique supérieur qui dessine d'abord l'éperon des Roches de Chatollion, puis forme une arête plus ou moins continue, plus ou moins régulière, jusqu'à Lignièrès. Laissons de côté pour l'instant la bande qui se poursuit de Saint-Blaise à la Neuveville, et qui se rattache à une autre région géographique ; et limitons-nous au ruban nord. Il constitue le fond d'un vallon qui s'étend, par Voëns et Enges, jusqu'au nord de Lignièrès : ce doit être le tracé de la Vy d'Étra. A l'est de Lignièrès s'étale un assez vaste plateau en bonne partie marécageux ; la Vy d'Étra le longe par le nord, suivant toujours l'affleurement de roc. Au sud de ce plateau, l'affleurement se retrouve, offrant une base solide à une autre route éventuelle. Et nous ne serions pas surpris qu'elle ait existé, prolongeant une bifurcation qui quittait la Vy d'Étra près de Frochaux, traversait la forêt de l'Éter, dont le nom doit bien rappeler un vieux chemin, et gagnait Lignièrès. En effet, quelques tertres de la forêt de l'Éter contenaient des fragments de céramique romaine ; et tout dernièrement, le hasard a fait découvrir, en forêt, mais tout auprès à la fois de la route et d'une clairière, des clous et quelques débris évidemment romains enterrés à quelques dizaines de centimètres. Ce site est d'ailleurs encore à l'étude, car il apparaît assez complexe³.

La Vy d'Étra elle-même devait être jalonnée de constructions quelconques. On n'en connaît avec certitude qu'une seule, située au lieu dit Ruz du Plâne, au-dessus de Lignièrès (tout à côté, la *Carte Siegfried* mentionne le lieu dit la Ruine, ou le Château). Il en subsistait des ruines encore apparentes jusque vers 1840, elles furent alors complètement rasées, et les matériaux furent utilisés à l'empierrement d'un chemin ; on y avait remarqué, paraît-il, des planchers bétonnés, des conduites d'eau en plomb, un squelette et tout un matériel disparate. En 1906, ROLLIER y poursuivit des recherches qui aboutirent à la découverte des fondations d'un corps de logis de 22 m. sur 30. Il se composait de 17 pièces très inégales, quoique assez régulièrement disposées autour d'un local central. Du côté sud, des amas de verre et de plomb fondu donnent à penser qu'on avait aménagé une galerie, comprise, selon un plan très courant, entre deux ailes légèrement en saillie. Des amorces de murs se prolongent au delà de la villa elle-même ; et à quelque distance, ROLLIER avait remarqué « des traces d'habitations plus légèrement construites, la partie rurale, sans doute »⁴. Les objets retirés des décombres n'étant pas suffisamment caractéristiques, et tout l'appareillage des murs étant détruit, on n'a, pour tout point de repère chronologique, qu'une seule monnaie, un denier d'argent de Julia Domna, femme de Septime Sévère, soit de la fin du II^{me} ou du début du III^{me} siècle. En revanche, de nombreuses traces d'incendie permettent d'affirmer que la maison fut détruite par le feu, et n'a pas été rebâtie.

¹ FORRER, *Ant.*, 1886, pp. 85 sqq.

² Nous en avons donné une traduction résumée plus haut, p. 148.

³ *JSGU*, XXXII, 1940-1941, p. 90.

⁴ ROLLIER, *MN*, 1911, pp. 89 sqq.

La villa du Ruz du Plâne, pensait ROLLIER, « devait jouer un certain rôle dans la défense du pays, et celui qui l'habitait devait être revêtu de quelque fonction civile ou militaire ». Cela nous étonnerait beaucoup. Qu'il y ait eu une relation entre la fonction de la demeure et la route toute proche, c'est bien possible ; mais la Vy d'Étra n'a certainement jamais été de ces routes organisées pour le *cursus publicus*, ni n'a jamais dû présenter un intérêt stratégique quelconque. Aussi pensons-nous plutôt à une *villa rustica*, centre d'une entreprise agricole et surtout, comme actuellement à cette altitude, d'élevage de bétail et d'exploitation des forêts.

Dans la même contrée, mais plus bas et plus près de Saint-Blaise, MESSIKOMMEN, sur les indications d'un habitant de Saint-Blaise, décrit d'autres vestiges romains¹. Il s'agit d'une colline qui domine le lac de 189 m., et dont le versant sud est naturellement protégé par des rochers abrupts. Au sommet, des blocs de pierre sont censés représenter un « sanctuaire païen ». L'occupation romaine « en raison de la situation favorable de la colline et de sa vue étendue » y aurait établi « une tour de guet et divers autres bâtiments plus petits, appartenant vraisemblablement à une villa ou à une ferme. DARDEL-POINTEY y a entrepris des fouilles à plusieurs reprises et y a mis à découvert de nombreuses substructions bien conservées ... Par un sentier étroit qui descend le long de la pente abrupte, on arrive à une source dans les alentours de laquelle il a trouvé de nombreuses monnaies romaines ». Voilà qui paraît assez clair ; et cependant nous ne savons guère à quoi peut bien correspondre cette description. La topographie pourrait convenir aux Roches de Chatollion ; l'altitude aussi car, si le point culminant est à 240 m. au-dessus du lac, il pourrait s'agir d'un autre point. DuBOIS DE MONTPERREUX avait d'ailleurs observé une enceinte sur ces Roches, et il est de fait qu'elles constituent une position stratégique de premier ordre. Mais MANDROT déjà, si enclin fût-il d'ordinaire à voir partout l'ouvrage des Romains, déclarait qu'on n'avait affaire là qu'à un refuge médiéval, et d'ailleurs forcément temporaire, faute d'eau². Au surplus, on y pratiqua quelques fouilles voici quatre ou cinq ans ; le résultat n'en fut que de quelques minuscules tessons, impossibles à dater. La question, pour autant, ne nous paraît pas définitivement résolue par la négative ; il faudrait entreprendre des recherches dans les parages de la source du ruisseau de Saint-Blaise, et sur le point des Roches qui domine cette source, ou bien aussi, et de préférence, si réellement il s'agit d'une villa, sur l'autre versant du vallon.

e) DE SAINT-BLAISE AU LANDERON.

Cette dernière région est formée par trois zones géologiques différentes. D'abord, le dernier versant des contreforts du Jura, constitué par la pierre jaune néocomienne ; les villages actuels, Cornaux et Cressier, sont établis au pied des dernières pentes et c'est la vigne qui constitue la culture principale partout où l'escarpement n'est pas excessif. La deuxième zone, c'est un plateau de molasse qui s'étend de Saint-Blaise presque à Cornaux et, en largeur, du pied des coteaux jusqu'au lac et à la Thièle ; région de culture maraîchère surtout et de prairies. La troisième zone enfin, c'est la plaine alluviale, dont la terre se prête particulièrement à l'agriculture et aux cultures maraîchères. Pour la géographie humaine, ces trois zones peuvent n'en faire qu'une, avec toutefois la diversité des cultures qu'elles impliquent.

Pour l'archéologie romaine, ce serait sans doute la région la plus riche du canton, si on y avait fait des fouilles systématiques. Malheureusement, tel n'est pas le cas, et on en est réduit trop souvent à des hypothèses, à de mauvaises observations, à des indications très incomplètes.

¹ MESSIKOMMEN, *Ant.*, 1884, p. 77.

² DuBOIS DE MONTPERREUX, *Étrennes neuch.*, 2, 1863, pp. 16 sqq., et MANDROT, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 78.

A la limite entre Saint-Blaise et Marin, on découvrit sous 1 m. de tourbe une espèce de pioche, accompagnée de nombreux débris de céramique romaine : restes d'amphores, goulots, anses, quelques fragments de terre sigillée. D'autres tessons, qui s'y trouvaient mêlés, rappelaient la pâte de la poterie des palafittes, avec ses petits éclats minéraux. D'où la conclusion, pour ZINTGRAFF, que « nous avons certainement affaire là au produit d'un potier indigène de l'époque romaine »¹. Conclusion aventurée ; en fait, la grève de Marin a subi une histoire assez mouvementée², et elle est, par surcroît, directement exposée aux vagues des grands vents d'ouest. Or, une dune morainique, derrière laquelle se formait la tourbe, longeait le lac de Saint-Blaise à la Tène ; elle a dû servir de chaussée, mais fut à plusieurs reprises submergée par les crues du lac. Des objets de toute sorte ont pu ainsi se faire charrier jusque dans la tourbe ; et on s'explique alors la présence de poteries palafittiques mêlées à de la céramique romaine.

Un peu plus loin, dit encore ZINTGRAFF, E. VOUGA « a trouvé de la poterie romaine brisée en si grande quantité qu'il en a conclu à l'existence en cet endroit d'un atelier de potier ». Faut-il du moins rapporter direct de E. VOUGA, faute aussi de tout objet conservé, il faut bien se contenter d'enregistrer, avec la prudence qui s'impose.

Et c'est ensuite la Tène et ses alentours, où nous retrouvons la confusion créée par les « articles » et les « notes » de cer-



FIG. 56. — Vases romains ; la Tène. Musée de Neuchâtel.

tains amateurs bien intentionnés, certes, mais dépourvus d'idées claires. Dans cet imbroglio, quelques trouvailles dûment attestées vont nous permettre néanmoins une tentative d'organisation. Ce sont, au Musée de Neuchâtel, quelques objets découverts dans les fondations de l'Hospice de Préfargier : des lampes, une brique portant l'empreinte d'une patte de chien³, une autre marquée de l'estampille de la XXI^{me} légion⁴, qui fixe un point de repère dans le temps : fin du I^{er} siècle. Qu'en déduire ? « Les tuiles militaires autorisent-elles à conclure dans tous les cas que le lieu où on les a trouvées a hospitalisé un poste ou le stationnement d'un détachement de la troupe nommée sur l'empreinte ? Guère, si cet endroit n'offre ni intérêts stratégiques dus à sa situation, ni traces de fortifications⁵. » Or, tel est bien le cas de Préfargier. Les tuiles militaires doivent donc provenir, ici comme souvent ailleurs, des matériaux de démolitions d'un poste temporaire qui aura pu être occupé militairement, sans revêtir pour autant une valeur réellement stratégique. Ce poste serait-il celui du Pont de Thièle, où on a aussi trouvé des tuiles de la XXI^{me} légion ?

¹ ZINTGRAFF, *Ant.*, 1886, p. 67.

² Cf. DESOR, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VIII, 1867-1870, pp. 147 sqq. ; FORNER, *Ant.*, 1886, pp. 85 sqq. ; LÜDI, *Das Grosse Moos*, pp. 144 sqq.

³ Hasard ou superstition ? Cf. DEONNA, *ASA*, 1929, p. 18. Une autre de ces briques, provenant de Colombier, est conservée au Musée de Neuchâtel.

⁴ Cf. E. VOUGA, *La Tène*, p. 15 ; *MN*, 1872, p. 164 et 1889, p. 99.

⁵ STÄHELIN, *SRZ*, p. 170.

Autre témoignage. On lit dans les procès-verbaux de la *Société neuchâteloise des Sciences naturelles*¹ : « M. le Président (COULON) rappelle qu'il a vu les habitants des rives du lac près de Saint-Blaise et Marin apporter en grande quantité des médailles romaines trouvées sur la grève après de violentes tempêtes. » De ces grandes quantités, il ne reste rien d'assuré, hormis 13 pièces que le *Catalogue de l'Ancien Médailleur* du Musée de Neuchâtel donne comme trouvées « au bord du lac à Marin ». Sur ces 13 pièces, 2 sont frustes, 4 non identifiées ; les 7 autres vont des débuts d'Auguste à Néron — datent, comme les vestiges de Préfargier, du I^{er} siècle².

A la Tène même, la présence de vestiges romains est indubitable. Elle fut signalée déjà par KELLER³, par TROYON⁴, par DESOR⁵. Mais de quoi s'agit-il ? La réponse est malaisée, faute de renseignements exacts ; elle n'est peut-être pas impossible.

Nous avons montré plus haut⁶ que des objets postérieurs au La Tène II, et trouvés en dehors de la station, prouvent que le passage a continué à être fréquenté, mais qu'il a perdu le caractère qu'il avait revêtu ; ce sont des fibules La Tène III (type dit de Nanheim), des statuettes d'animaux fantastiques, et surtout des monnaies. Ce sont bien des traces du même genre qu'y laisse la période romaine : fragments de céramique, une bouteille en verre bleu. DESOR donne quelques indications plus précises dans la traduction allemande de ses *Constructions lacustres*⁷ : « On trouve aussi des vases faits au tour, de couleur rouge et cuits au four (fig. 56) ; ainsi que des amphores, des vases pansus sans anses, des fragments d'écuelles en terre sigillée et beaucoup de tuiles romaines ». Mêmes détails, dus à SCHWAB, par l'entremise de KELLER : fragments de terre sigillée ornés d'un bige, tuiles brisées, clés⁸. Des trouvailles du même genre (fig. 59, a) sont encore signalées par tous ceux qui se sont occupés de la Tène ; nous n'en dresserons pas la liste, qui serait monotone. Mais il reste deux points à éclaircir : l'endroit où se trouvent les antiquités romaines, et la date qu'elles indiquent.

Quant à l'endroit, KELLER transmet un renseignement intéressant : « Sur la rive, dans laquelle s'enfoncent les pieux, on trouve une masse de tuiles brisées, dans le sol ; non loin de là, dans le marais, gisent les restes d'un établissement romain, avec un amas de tuiles ; toute la région est pleine de vestiges de la culture romaine⁹. » Et tous les témoignages dignes de foi s'accordent avec celui-là : la station romaine était située sur la rive droite de l'ancien bras de la Thièle ; les tuiles qu'on dégage dans le talus de la rive d'avant la Correction y ont été amenées par les vagues¹⁰. E. VOUGA, par exemple, a bien signalé une couche romaine (« tuiles et fragments de poterie, clous, etc., à 80 cm. ou 1 m. au-dessus des objets gaulois »)¹¹ dans le lit même de la rivière ensablée, mais en aval de la station, et près de la rive sud ; et il indique ailleurs l'existence de vestiges romains dans le marais : au bout du prolongement du Pont Desor¹². Il semble du reste que l'estacade qui partait de la rive pour enclore une portion du marais soit romaine ; elle a été en tout cas construite après la station gauloise « puisque ces pieux n'atteignent pas le fond de la rivière »¹³. Telle enfin est aussi la conclusion qui se dégage

¹ *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, IV, 1856-1858, p. 340.

² DARDEL en avait recueilli également, mais lesquelles ? cf. *Ant.*, 1886, p. 88.

³ KELLER, *MAGZ*, XIV, 6, 1863 (*PfIB*, V), p. 66 et *ibid.*, XV, 7, 1866 (*PfIB*, VI), p. 301.

⁴ TROYON, *Habit. lac.*, p. 215.

⁵ DESOR, *Pfahlb. d. Neuenb. Sees*, Francfort, 1866, p. 118.

⁶ Cf. pp. 127 sqq.

⁷ DESOR, *op. cit.*, p. 119.

⁸ KELLER, *MAGZ*, XV, 7, 1866 (*PfIB*, VI), pp. 294 et 301.

⁹ *Ibid.*, p. 305.

¹⁰ *MN.* 1869, p. 158.

¹¹ E. VOUGA, *La Tène*, p. 13. Cf. ZINTGRAB, *Ant.*, 1884, p. 34 ; *L'Homme préhist.*, V, 1907, p. 229 et *La Tène*, I, 1907, p. 7.

¹² E. VOUGA, *op. cit.*, p. 9.

¹³ *Ibid.*, p. 10.

des déclarations de DARDEL, autant qu'elles n'aient pas été dénaturées par ses porte-parole¹. Étudiant la question de la Tène dans un article récent, FORRER donne à cet emplacement le nom de : station romaine de DARDEL ; on pourrait donc tout aussi bien la dénommer : de SCHWAB, ou de DESOR, ou de E. VOUGA. Cela n'a d'ailleurs aucune importance. Ce qui, en revanche, en offre davantage, c'est la constatation que ni la station du La Tène II, ni celle (s'il y en eut) du La Tène III n'ont survécu, et que les Romains se sont établis sur un autre point de la baie. Si, en effet, ZINTGRAFF déclare à mainte reprise que DARDEL recueillait ses monnaies romaines au même emplacement que ses monnaies gauloises, c'est manifestement à la suite d'une erreur², puisque DARDEL lui-même dit catégoriquement le contraire³, affirmant n'avoir jamais trouvé de monnaies romaines avec les monnaies gauloises.

Quant au problème chronologique, nous croyons pouvoir établir qu'une autre erreur l'a faussé, erreur imputable également à ZINTGRAFF : « Les monnaies romaines découvertes là



FIG. 57. — Vases romains ; Pont de Thièle. Musée de Neuchâtel.

vont d'Auguste à Constantin, c'est-à-dire de 31 avant à 337 après J.-C.⁴ » La collection DARDEL, effectivement, contenait bien des pièces allant d'Auguste à Constantin⁵, seulement elle ne provient pas tout entière de la Tène. Nous retrouvons ici la série dont nous avons parlé déjà à propos de la villa des Tuiles ; mais, précisément, elle a été constituée non seulement au bord du lac, mais aux Tuiles et au Pont de Thièle. En revanche quand un informateur digne de foi parle de monnaies romaines trouvées à la Tène, il ne s'agit jamais que de pièces datant de la République ou du Haut-Empire. C'est d'après KELLER et DESOR⁶, un as, un Tibère, un Claude ; GROSS ajoute un Adrien⁷. Et FORRER enfin, qui connaît mieux que personne la

¹ Cf. le plan publié dans les *Ant.*, 1824, pl. VIII et reproduit (un peu modifié) par FORRER, *Realexikon*, fig. 369 et pl. 171 ; *Festschr. A. Oxé*, Darmstadt, 1938, pp. 154 sqq.

² ZINTGRAFF, *Ant.*, 1884, pp. 28 etc. ZINTGRAFF reprinted ce texte dans sa brochure de 1907 sur *La Tène*, et dans son article de *L'Homme préhist.*, V, 1907, pp. 225 sqq., qui offre toutefois cet avantage d'avoir été remanié par MORTILLET et d'être par conséquent un peu plus clair — ou un peu moins confus.

³ DARDEL, *Ant.*, 1884, p. 21.

⁴ ZINTGRAFF, *Ant.*, 1884, p. 53.

⁵ DARDEL « a un grand nombre de monnaies romaines allant d'Auguste à Constantin » dit E. VOUGA, *op. cit.*, p. 131, mais rien n'indique qu'elles aient été trouvées à la Tène.

⁶ KELLER, *loc. cit.*, p. 302 ; DESOR, *op. cit.*, p. 118.

⁷ GROSS, *La Tène*, p. 55.

collection DABDEL, parle cependant toujours de *frührömische Bronzemünzen*¹. Nous en concluons donc que la Tène n'a été habitée — ou fréquentée — que jusqu'à la moitié du II^e siècle environ. Et les autres témoignages archéologiques n'y contredisent pas. Outre quelques fragments sigillés des ateliers gaulois, le Musée de Neuchâtel conserve comme trouvés à la Tène (avec il est vrai un point d'interrogation), quelques tessons intéressants : ils sont faits au tour, en une pâte fine, de coloration beige ou rouge brique très pâle, et portent en guise de décoration des traits ou des points incisés dans la pâte au moyen d'une pointe quelconque.

Il ne nous paraît pas assuré que des tuiles de la XXI^e légion aient jamais été trouvées à cet endroit : DESOU le nie catégoriquement², tandis que ni KELLER, ni É. VOUGA, ni DABDEL n'en parlent. Et si on en trouve la mention chez FORREU, chez UNDSSET, chez GROSS ou chez ZINTGRAFF, c'est que tous les quatre ils connaissent surtout la collection DABDEL, laquelle

possédait des tuiles militaires, mais recueillies soit à Préfargier, soit au Pont de Thièle. Rien, au demeurant, n'interdit de penser qu'il s'en soit réellement trouvé à la Tène, puisque cela concorderait avec la date donnée par les monnaies.

Resterait enfin à fournir l'explication de la brève existence d'un établissement romain à la Tène. Nous pensons pouvoir la trouver dans l'examen du réseau routier d'une part, et de la configuration des grèves d'autre part. Le trafic, en effet, aurait commencé par suivre l'ancien trajet, c'est-à-dire la dune morainique, repoussée par la crue jusque sur la grève même : le bras de la rivière, déjà ensablé, pouvait se franchir aisément près de l'embouchure, là où les fouilles ont révélé l'existence d'un banc de cailloux. Cela correspond avec la période de transition, La Tène III, dont les restes sont localisés auprès de l'em-



FIG. 58. — Vase en terre sigillée ; Pont de Thièle, Musée de Neuchâtel.

bouchure, puis avec le début de l'occupation romaine, qui établit un poste (?) sur l'autre rive. Mais, le niveau s'élevant, la dune devient impraticable : et la région plate qui s'étendait entre l'ancien bras et le cours principal de la Thièle se transforme en marécage. On abandonne donc ce chemin, et le trafic est détourné, totalement et définitivement, par le Pont de Thièle.

Le passage du Pont de Thièle n'a pas été utilisé par les Gaulois de la Tène, quoi qu'en aient pu dire ZINTGRAFF ou RITTER³. Le fut-il au La Tène III, c'est-à-dire après l'exode de 58 ? Cela n'aurait rien d'impossible, certes ; mais les trouvailles attestent la persistance de l'ancienne route par la Tène, et on ne voit pas quelle nécessité aurait pu faire établir un second passage à quelques centaines de mètres plus loin. Et, que nous sachions, on n'a jamais trouvé au Pont de Thièle ni monnaies, ni armes, ni instruments, pas plus du La Tène III que du La Tène II. Il est vrai que les recherches y furent faites dans de si mauvaises conditions, et que les renseignements que l'on peut trouver sont si confus, que le problème du Pont de Thièle

¹ FORREU, *Heallzerikon*, pp. 445 sqq. et *Festschr. A. Ozè*, p. 155.

² DESOU, *op. cit.*, p. 119.

³ Les arguments sont de cette qualité : « On a peu de renseignements sur les Helvètes, mais il est probable qu'on n'est pas encore tombé sur la station. Elle se trouvait à gauche du pont, sous le château de Thièle. » RITTER, *Les ports romains de la Thièle et de la Broye*, Fribourg, 1927, p. 17.

court le risque d'être à tout jamais insoluble. Ainsi, une lettre de ZINTGRAFF, publiée par RITTER¹, fait état de monnaies d'or, d'argent et de potin que FOURIER avait identifiées et qui datent du dernier siècle avant notre ère. Seulement, rien n'assure, qu'un témoignage indirect et de beaucoup postérieur à leur trouvaille, que ces pièces, ou certaines de ces pièces, aient vraiment été trouvées au Pont de Thièle; pour qui connaît la confusion et les contradictions qui obscurcissent tant de brochures, d'articles, de lettres ou de notes parues sur la Tène et ses alentours, un témoignage comme celui-là n'a aucune valeur. Toutes les monnaies dont le dessin fut soumis à FOURIER peuvent provenir de l'endroit proche de la station où on en a assurément recueilli toute une série; et d'autre part, on n'en a pas trouvé une seule de ce genre en fouilles régulièrement contrôlées au Pont de Thièle.

Nous en concluons donc que le passage fut aménagé par les Romains. A cet endroit, en effet, où deux collines, de part et d'autre de la rivière, étranglent la plaine alluviale, le passage est toujours possible, quelle que soit la hauteur des eaux.

L'existence d'un pont romain est connue depuis assez longtemps. SCHWAB le signala à KELLER²; GILLÉRON le cite brièvement³. Mais ni l'un ni l'autre n'y pratiquèrent de recherches, le « lacustre » seul les intéressant. En revanche, depuis 1870 environ, les chercheurs s'y multiplièrent; le malheur veut que la plupart n'aient été que des pêcheurs attirés par le gain facile, et qu'on ne sache rien des trouvailles qu'ils ont faites. Rien, ou plutôt presque rien; mais mieux vaudrait rien du tout que les traditions

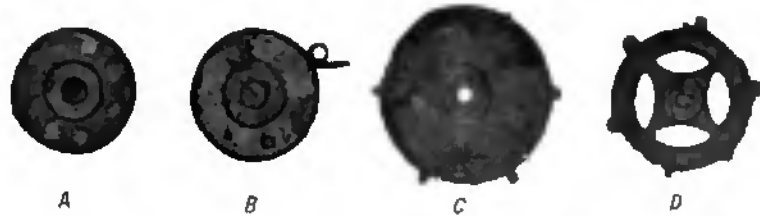


FIG. 59. — Fibules romaines; A, la Tène; B et C, Pont de Thièle; D, Colombier, Musée de Neuchâtel.

amplifiées qui nous sont parvenues et dont il n'y a rien de sûr à tirer. Les récoltes les plus certaines sont celles de DANDEL et de WAVRE, faites à partir de 1875. Mais on reste confondu quand on constate que les seules fouilles régulières qui aient jamais été exécutées à cet endroit ont duré trois jours... Et actuellement il n'y a plus grand'chose à tenter: les travaux de la Correction ont bouleversé tout le terrain. Du moins avons-nous une notice de WAVRE, classant ses propres trouvailles et celles de DANDEL. Au surplus, RITTER a publié quelques « notes archéologiques » sur le Pont de Thièle⁴; il y fait état de la collection que G. RITTER avait réunie lors de la Correction, de ses propres recherches et de celles de ZINTGRAFF. Mais le moins qu'on puisse dire de ce texte et des notes complémentaires dues à ZINTGRAFF, c'est qu'il est inutilisable⁵.

WAVRE ayant publié l'inventaire des trouvailles romaines du Pont de Thièle⁶, nous n'y reviendrons pas, sauf à en dégager les quelques traits principaux. D'abord la date, fournie par une série de 154 monnaies qui commencent avec Auguste et se clôt sur Constantin II; c'est donc que la route a emprunté ce passage durant tout le temps de l'occupation romaine.

La valeur militaire du pont semblerait prouvée par quelques fragments de tuiles marquées de l'empreinte de la XX^e légion. Mais les armes recueillies sont des plus rares: deux

¹ *Ibid.*, p. 39.

² KELLER, *MAGZ.*, XII, 3, 1858 (*PIIB*, II), p. 115.

³ GILLÉRON, *Actes Soc. jurassienne d'émulation*, 1860, pp. 76 sqq.

⁴ RITTER, *op. cit.*

⁵ A titre d'exemples, que sont « les soldats de la LXXI^{me} et LXI^{me} légion » (p. 6), ou la « CLXX^{me} légion Rupax » (p. 12) ?

⁶ WAVRE, *MN*, 1889.

fers de lances, mais dont l'un, brisé, avait été transformé en ciseau, une trentaine de pointes de flèches ; de plus, une phalère militaire ¹. Ici encore, donc, comme peut-être à Préfargier et à la Tène, on aurait affaire à un poste qu'il serait sans doute excessif de qualifier de militaire, mais qui cependant n'a pas dû être purement civil. Il date de la « première période militaire » et doit être en relation avec les voies de communications fluviales.

Après cette première période, le Pont de Thièle prend le caractère qu'on retrouve aux autres passages de rivières, ponts, gués ou bacs. Les premiers chercheurs semblent s'être laissés induire en erreur par la quantité des monnaies qu'on y a découvertes : se compteraient-elles même par centaines, comme l'affirme RITTER ², on ne serait pas autorisé à y voir autre chose que l'offrande propitiatoire à « la divinité dont on violait le lit » ³. La grande majorité de ces pièces se compose de menue monnaie, puisque WAVRE compte 13 deniers d'argent pour 170 bronzes ; elles étaient d'ailleurs « disséminées, et à des profondeurs variables, parfois même à la surface » ⁴. Aussi restons-nous sceptique devant l'image de WAVRE qui dépeint « les péagers du pont penchés sur leurs écritures », car enfin ce n'est pas assez de quelques styles pour créer un bureau de douane — auquel manquerait une frontière à contrôler ⁵.

Le matériel recueilli semble autoriser une autre hypothèse — sous réserve, bien entendu, de découvertes qui restent à faire. La quantité de tuiles qui jonchaient le sol et le fond de la

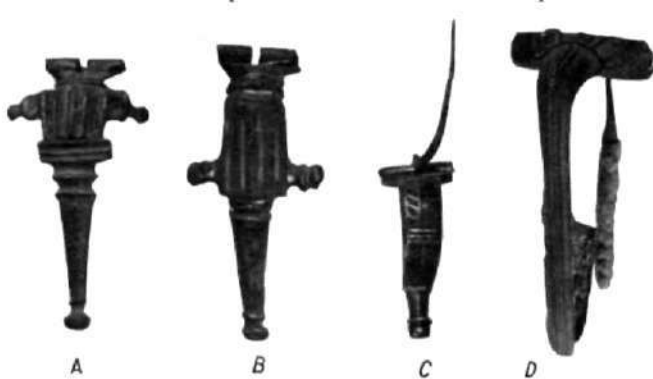


FIG. 60. — Fibules romaines ; A, Colombier ; B et C, Pont de Thièle ; D, Saint-Blaise. Musée de Neuchâtel.

rivière prouve évidemment qu'il y avait là quelque construction, peut-être en bois, plus probablement, quoiqu'on n'en ait rien remarqué encore — mais les fouilles ont porté sur quelques mètres carrés — en pierre. Et cette construction était purement civile ; les objets qui en proviennent, en effet, témoignent dans l'ensemble d'occupations domestiques, familiales, d'une activité à laquelle participaient les femmes. Ce sont des outils, des engins de pêche, des ustensiles de ménage, « une infinité de débris d'amphores, de cruches, patères, vases de toutes les formes, en terre simple, noire,

jaune, rouge, unie ou sigillée (fig. 57 et 58), des fragments de fioles en verre » ; ce sont encore des objets de parure, bagues, boucles d'oreilles, bracelets, fibules (fig. 59, b et c ; 60, b et c), épingles, fils d'or ; des bijoux, des aiguilles, des objets de toilette. Rien de tout cela n'évoque un poste officiel, des fonctions administratives. Mais cela n'exclut certes pas un rapport entre l'édifice et les deux voies — route et rivière — qui se croisaient là. L'abondance des fragments d'amphores, en particulier, fait songer à une entreprise commerciale, et qui aurait eu des relations étendues, puisque les quelques marques qu'on a pu y relever se retrouvent non seulement dans le territoire des Helvètes et en Gaule, mais jusqu'à Rome, au Testaccio.

Le monument de Wavre se dressait à proximité de la route qui prolongeait ce pont — dans un site, d'ailleurs, qui doit être assez riche en antiquités romaines, puisqu'on y a repéré, à quelques centaines de mètres, une grande villa. L'emplacement en est connu depuis long-

¹ MN, 1879, p. 27.

² RITTER, *op. cit.*, pp. 13 et 14.

³ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, p. 185, qui cite le gué de Saint-Léonard, sur la Mayenne, où on a trouvé près de 17.000 pièces de monnaies.

⁴ WAVRE, MN, 1889, p. 97.

⁵ Cf. la *statio* de Turicum (Zurich), avec sa tour et ses murs d'enceinte, STÄHELIN, *SRZ*, p. 572.

temps pour avoir révélé des restes de murs — WAVRE parlait d'une tour carrée — parmi lesquels on recueillait des tuiles, et même, si on peut en croire ZINTGRAFF, des tuiles militaires¹ ; le Musée de Neuchâtel a reçu de ces tuiles, avec un tube et une plaque de bronze, et des morceaux d'une canalisation en plomb ; d'autres pièces encore — de serrurerie en particulier — doivent y avoir été trouvées. Jusqu'ici, sans être parfaitement clair, ce site présente au fond les mêmes difficultés et le même intérêt que les emplacements voisins, Préfargier et la Tène. Mais, à la fin du siècle dernier, des travaux agricoles y firent découvrir par hasard des vestiges plus précieux : une main, ou plutôt un poing, plus grand que nature, serré autour d'un objet qui est sans doute un rouleau de papyrus, et des fragments sculptés dans le roc du pays ; ces fragments avaient composé une frise de 40 cm. de hauteur, de facture plutôt grossière, mais d'assez bon style². Malgré l'intérêt évident de vestiges aussi exceptionnels en terre neuchâteloise, il fallut attendre une trentaine d'années pour que, sur les instances de G. MÉAUTIS, la Commission des Monuments historiques entreprît non pas même de véritables fouilles, mais de simples sondages préliminaires. Ces rapides recherches, exécutées en 1929, dégagèrent un massif de maçonnerie de 3,40 m. sur 2,35 m., puis, à quelque distance, un mur parallèle qui fut suivi sur 4 m. Entre deux — soit restes d'un incendie qui aurait éclaté là, soit fosse où l'on aurait jeté des débris carbonisés — un amas d'ossements et de bois calcinés, de verre fondu, de vases brisés, de clous³. Mais, en dépit du renouvellement d'intérêt qu'avaient amené ces sondages, on arrêta court...

Tout récemment, les investigations furent reprises par la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique. Les résultats en seront sans doute publiés et commentés prochainement ; nous n'avons donc pas à les exposer ici, et ne ferons que reprendre les quelques détails qui furent communiqués⁴. Le mur dégagé en 1929 formait le soubassement d'une enceinte d'environ 13 m. de côté autour de la base quadrangulaire ; dans cette enceinte, ou dans ses abords immédiats, on a mis à découvert « des ossements (humains et animaux) entourés de nombreux récipients en céramique ou en verre » (plus de 2000 tessons), des « fragments de bases, fûts, et chapiteaux de colonnes, d'une frise et d'une corniche », et une seconde main (fig. 61 et 62).

Ces indications fragmentaires autorisent à peine à chercher dans l'archéologie romaine des monuments auxquels comparer le nôtre. On pourrait songer à une de ces colonnes honorifiques dites « de Jupiter », ou « au géant »⁵, et qui sont assez fréquentes en pays rhénan ; mais la présence d'une frise, d'une corniche en gros blocs et de colonnes de petit diamètre élimine cette hypothèse : c'est sans doute quelque petit édifice qui s'élevait là. Serait-ce un temple, un sanctuaire ? Le plan d'ensemble des ruines de Wavre rappelle en effet, comme l'a indiqué MÉAUTIS⁶, celui du sanctuaire de Riehen (Bâle), ou plus exactement de la partie centrale de ce sanctuaire⁷ ; et on pourrait multiplier les analogies, puisqu'il s'agit du plan qui caractérise le « temple gallo-romain » : une *cella* centrale, en forme de carré plus ou moins régulier, entourée sur ses quatre côtés par une colonnade⁸. Or, « ces temples gaulois ne s'éle-

¹ ASA, 1898, p. 70 et ZINTGRAFF, *Suisse libérale* (Neuchâtel) du 2 septembre 1916. Le Musée de Neuchâtel conserve bien une tuile de la XXI^{me} légion que l'inventaire donne comme trouvée aux Bielles de Wavre, mais elle vient de ZINTGRAFF.

² MÉAUTIS, *MN*, 1926, pp. 145 sqq. ; cf. JULLIAN, *Reo. Et. Anc.*, 1927, p. 396. La main et des fragments de frise sont reproduits dans *DBBS*, V, p. 91.

³ MÉAUTIS, *MN*, 1929, pp. 46 et 219.

⁴ Cf. *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 27 mars 1941 ; *La Suisse primitive* (*Ur-Schweiz*), V, 1941, pp. 37 sqq. ; *JSGU*, XXXII, 1940-1941, p. 146.

⁵ CAGNAT et CHAPOT, *Manuel d'archéol. romaine*, 1, pp. 273 sqq. ; cf. DREXEL, *Germania Romana*², II, pl. XVI, fig. 1.

⁶ MÉAUTIS, *MN*, 1929, p. 219.

⁷ Cf. STÄHELIN, *SRZ*, p. 535 et fig. 166.

⁸ CAGNAT et CHAPOT, *op. cit.*, p. 169 ; DREXEL, *op. cit.*, pl. XXVIII-XXX et *Text*, pp. 32 sqq. ; STÄHELIN, *op. cit.*, pp. 534 sqq.

vaient pas comme des églises paroissiales au milieu des agglomérations, mais ressemblaient davantage à des églises de campagne isolées ou à des lieux de pèlerinage »¹. Voilà qui justifierait bien la présence d'un sanctuaire gallo-romain sur le plateau de Wavre... Et pourtant nous ne pensons pas que ce soit là un temple ; d'abord parce que la maçonnerie centrale constitue un massif, une base, et non les soubassements des murs d'une cella ; ensuite parce que la sépulture que les fouilles récentes ont dégagée dans l'enceinte même semble autoriser une autre hypothèse : l'édifice des Biolles de Wavre aurait été un monument funéraire². Il serait donc comparable à ces « piles » disposées le long des routes par et pour de riches proprié-



FIG. 61. — Monument de Wavre ; mur extérieur.

taires, et qui ont dû être fréquentes quoiqu'on n'en connaisse que très peu. A Niederweiler, en particulier, au bord de la route de Trèves à Mayence, on a observé des fondations qui consistent en « un cube de maçonnerie de 4 m. sur 3,50 m. de côté, bordé, comme l'étaient souvent les piles, à 1,40 m. de distance, par un mur léger de 0,80 m. d'épaisseur »³. Mais les piles proprement dites ne consistent en général qu'en assises de maçonnerie superposées et marquant de légers retraits successifs. Les pièces sculptées de Wavre orienteraient donc les recherches comparatives — et toutes conjecturales — vers des types plus achevés, vers ces tombeaux « réalisés — à la mode proprement romaine — par la superposition d'un soubassement, d'un prisme quadrangulaire, d'un cylindre et d'un cône, ce dernier étant parfois remplacé par un volume en forme de trompe ou d'entonnoir renversé à profil concave »⁴. Ce schéma classique mènerait à un monument comme le Mausolée de Saint-Rémy, en Provence, dit aussi « Tom-

¹ DREXEL, *op. cit.*, *Text.*, p. 32. Cf. cependant les temples carrés de Berne (Engelbühlinsel), Avenches et Lausanne (Vidy).

² Le rapprochement avec le mausolée de Saint-Rémy a été indiqué par DELACHAUX puis par MÉAUTIS, *MN.*, 1926, pp. 145 sqq.

³ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, p. 221 et fig. 77, d'après LENSEN, *Bonn. JB.*, 1927, p. 267. Cf. la base de Jagsthausen, DREXEL, *op. cit.*, XXXVII, fig. 1.

⁴ BENOIT, *L'architecture. Antiquité*, Paris, 1911, p. 467.

beau des Jules »¹, qui date de l'ère augustéenne² ; ou, sous une forme plus évoluée, plus éloignée du mausolée originel — et beaucoup moins élégante — au tombeau des frères Secundini, à Igel près de Trèves³, qui doit dater, non pas des débuts du IV^e siècle⁴, mais des environs de l'an 200⁵. Ces deux monuments, il est vrai, dont le premier mesure 18 m. de hauteur, le second 23, ont aussi des bases au moins deux fois plus larges que le socle de Wavre ; ils sont d'ailleurs décorés en bas-relief et non en ronde bosse. Aussi bien n'est-ce pas une analogie parfaite que nous y chercherions, mais plutôt un type qui pourrait servir à expliquer les ruines de Wavre. Or, la série des mausolées, dont Saint-Rémy et Igel offrent les exemples les plus frappants peut-être, est aussi variée que largement répandue. Le plan en est circulaire ou quadrangulaire, et, qu'ils dérivent du trophée ou du temple, ils semblent avoir traité avec une liberté croissante la disposition architecturale de leur modèle⁶.

Cette hypothèse d'un monument funéraire, d'ailleurs, quoi qu'elle semble bien devoir s'imposer, ne rend pas compte de tout l'ensemble. Le trafic qui empruntait la route était-il tel qu'il justifiait l'érection d'un monument « fait pour être vu et s'imposer à la pensée des passants » ?⁷ A en juger par les trouvailles faites au Pont de Thièle, on en peut douter. D'autre part, puisqu'on a trouvé



FIG. 62. — Monument de Wavre ; massif central, vu de l'angle nord.

dans les parages des canalisations, des tuiles, une serrure, des tessons en quantité, des débris d'incendie, il doit s'agir d'autre chose encore que d'un monument funéraire. Mais il est impossible de s'en faire une idée avec les seuls éléments dont nous disposons ici. Peut-être les fouilles qui seront entreprises d'ici peu dans la grande villa proche du monument donneront-elles le mot de l'énigme.

A Cressier, nouvelles trouvailles, nouvelles énigmes. Passons — faute de contrôle possible — sur des monnaies et sur des tuiles militaires ; passons également sur trois tombes très pauvres du I^{er} siècle, et sur d'autres vestiges encore, trop mal connus. Un amas de tuiles que nous avons constaté dans un talus entre Cornaux et Cressier offrirait peut-être plus d'intérêt, situé qu'il est en face de quelques pieux enfoncés dans la rive de la vieille Thièle, et qui sont peut-être les restes d'un ancien pont⁸. Et quant aux habitats de la forêt de l'Éter, que nous

¹ Figuré, p. ex., dans PEYRE, *Nîmes, Arles, Orange*, Paris, 1904, pp. 135 sqq., ou BENOIT, *op. cit.*, fig. 313 et 330.

² PICARD, *La sculpture antique*, II, Paris, 1926, p. 367.

³ REINACH, *Hépertoire Reliefs*, I, pp. 167 sqq. ; ESPÉRANDIEU, *Recueil Bas-reliefs*, VI, pp. 437 sqq. ; DREXEL, *Röm. Mit.*, XXXV, 1920, pp. 83 sqq., et *op. cit.*, pl. XXXV, 3 et *Text.*, p. 31.

⁴ BENOIT, *op. cit.*, p. 437 (où une faute d'impression écrit VI).

⁵ PICARD, *op. cit.*, p. 458.

⁶ Cf. des essais de restitutions, d'après KRENCKEN, dans DREXEL, *op. cit.*, pl. XXXV et XXXVI.

⁷ DÉCHELETTE-GRENDE, *Manuel*, VI, 1, p. 219, à propos de ces mausolées.

⁸ Cf. plus haut, p. 152.

avons brièvement signalés déjà, et qui ont livré des vestiges de l'époque romaine — poterie, tuiles, monnaies —, nous ne pouvons que rappeler qu'ils sont encore à l'étude, et renvoyer aux prochaines publications de la Commission neuchâteloise d'Archéologie¹.

On voit à Cressier, devant le collège, deux inscriptions que la forme des caractères et le nom de Frontinius, qui les a dédiées, ont permis de dater du II^e siècle. La première est dédiée à Mars²; et on a remarqué qu'une ancienne église de Cressier était consacrée à Saint-Martin et que l'emplacement portait une croix à Saint-Marc³. La seconde inscription⁴ est dédiée à une déesse presque inconnue, Naria Nousantia (pl. XXX). Naria⁵ est une divinité celtique dans laquelle DEONNA a reconnu « la déesse italique Nerio, Neria, Nerine, ancienne parèdre de Mars, identifiée à Minerve »⁶. STÄHELIN déclare cette identification absolument insoutenable⁷, le radical italique *ner-* ayant le sens de: virilité⁸. Il y a cependant quelques arguments à faire valoir en faveur de l'interprétation donnée par DEONNA. Les deux inscriptions de Cressier sont gravées sur des plaques identiques, et peuvent avoir constitué les deux faces d'un même autel ou deux autels symétriques; il est donc plausible de voir en Naria une déesse parèdre de Mars. Or les Sabins reconnaissaient en Nerio une Minerve⁹, et on sait que Mars et Minerve se trouvaient fréquemment associés dans le culte. Quant à la racine *ner-*, le sens en est bien: viril, mais cette appellation ne constitue pas un obstacle si l'on admet les rapprochements proposés par DUMÉZIL¹⁰: il s'agirait non pas tant d'une déesse virile, d'une *fortis dea*, comme Ovide dit de Nerio¹¹, que d'un dieu déguisé en femme, de la « fausse fiancée du démon voleur ». Et la celtique Naria prendrait place, aux côtés de la sabine Nerio et de l'hindoue Nārāyanī, dans le grand cycle indo-européen de l'ambrosie; « le cas de Nerio-Naria-Nārāyanī serait donc à ajouter aux nombreuses correspondances de termes religieux signalées entre l'indo-iranien et l'italo-celtique par M. VENDRYÈS »¹².

L'effigie de Naria — vêtue d'ailleurs à la mode romaine — nous est donnée par une statuette (24,5 cm.) trouvée à Muri, près de Berne¹³. Le socle porte une inscription qui établit avec certitude une relation entre la déesse et l'Aar: Naria appartiendrait donc à cette série abondamment représentée chez les Celtes de « déesses tutélaires associées au sol même et aux accidents remarquables de ce sol »¹⁴. Et sans doute ce caractère topique de la déesse pourrait-il servir à rendre compte de l'épithète Nousantia accolée à son nom dans l'inscription de Cressier: il doit s'agir également d'une région géographique, et peut-être plus spécialement d'un cours d'eau. Mais la conjecture s'arrête là, faute d'un nom de lieu quelconque que l'on pourrait faire dériver de la racine *nous-*. On peut songer à un nom disparu qui aurait désigné la Thièle; seulement, pour que la Thièle (**Tela*) soit devenue en allemand Zihl, il faut qu'elle ait déjà

¹ JSQU, XXXII, 1940-1941, p. 90.

² OHELLI, *Inscr. Helv.*, MAGZ, II, 5, 1844, 167; MOMMSEN, *Inscr. Confœd. Helv. Lat.*, MAGZ, X, 1854, 162; CIL, XIII, 5150; HOWALD et MEYER, *Röm. Schweiz*, 187.

³ GODER, qui fait ces rapprochements, avait cru voir encore dans le Mortruz, ruisseau de Cressier, un *Martis rivellus*, MN, 1874, p. 272; mais cf. PIERREUMBERT, MN, 1930, p. 31. On voit encore dans la propriété de Saint-Martin une base de colonne qui sert de marche d'escalier.

⁴ OHELLI, 166; MOMMSEN, 163; CIL, XIII, 5151; HOWALD et MEYER, *op. cit.*, 188.

⁵ Cf. IJM dans ROSCHER, *Lex. d. Mythologie*, III, p. 9.

⁶ DEONNA, ASA, 1918, p. 111. IJM et DEONNA donnent par erreur cette inscription comme trouvée à Cressier près d'Avanchos.

⁷ STÄHELIN, ASA, 1921, p. 19.

⁸ Cf. WISSOWA dans ROSCHER, *op. cit.*, III, p. 271.

⁹ Cf. textes cités dans DUMÉZIL, *Le festin d'immortalité*, *Annales du Musée Guimet, Bibl. d'études*, XXXIV, Paris, 1924, p. 143.

¹⁰ DUMÉZIL, *op. cit.*, pp. 188 sqq.

¹¹ OVIDE, *Fastes*, 3, 850.

¹² DUMÉZIL, *op. cit.*

¹³ OHELLI, 235; MOMMSEN, 216; CIL, XIII, 5161; TSCHUMI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 162 et pl. 18; STÄHELIN, SRZ, fig. 127; HOWALD et MEYER, *Röm. Schweiz*, 241.

¹⁴ SJÖNSTEDT, *Dieux et héros des Celtes*, Paris, 1940, p. 27.

porté ce nom lors de la mutation consonantique du haut-allemand qui affecta les occlusives sourdes ; donc au VI^{me} siècle au plus tard. Et d'autre part, nous chercherions plus volontiers ailleurs le nom ancien de la route fluviale qui mettait en communication le réseau de l'Aar et les lacs jurassiens de Suisse occidentale. L'utilisation de ces voies d'eau, attestée par la présence du calcaire jurassien (de la Lance en particulier) aussi bien en Suisse orientale qu'en Suisse occidentale et en Valais¹, suppose l'organisation de corporations qui se chargeaient des transports par voie d'eau, et éventuellement aussi de terre ; il y en avait sur le Rhône, par exemple, ou sur le Léman². Or il existait à Avenches un édifice, datant du II^{me} ou du III^{me} siècle, que les *nautae Aruranci Aramici* avaient élevé en l'honneur de la maison divine, c'est-à-dire de la famille impériale³. Les *nautae Aruranci* sont ceux qui s'occupaient du transport des marchandises le long de l'Aar ; que sont les *nautae Aramici* ? quel lac, ou quel cours d'eau était-il réservé à leur corporation ? La vraisemblance permet d'exclure la Saône (*Arar*), proposée par RITTERLING, la Limmat ou la Reuss suggérées par GRENIER ; elles sont toutes trois trop éloignées d'Avenches, sans relation avec le bassin de l'Aar. Mieux vaudrait « quelque autre rivière, à moins qu'il ne s'agisse d'un lac »⁴. Et aucune rivière, ni aucun lac, ne conviendrait mieux — Oechsli et Stähelin l'ont déjà remarqué⁵ — que la Thièle ou la Broye, les lacs de Morat, ou de Neuchâtel, ou de Bienne, qui mettent en relation le bassin de l'Aar et la région d'Avenches. Il serait d'ailleurs bien difficile de décider lequel de ces lacs, ou laquelle de ces rivières, a pu se dénommer **Aramus* ou **Aramo* ; d'une part, la Thièle et la Broye ont leur nom, et qui paraît ancien ; d'autre part, le radical *ar-*, s'il entre en composition dans le nom de l'**Aramus*, est un type pré-celtique, répandu sur une large zone, mais qui paraît signifier plutôt : eau courante⁶ ; du reste, la formule de l'inscription serait plutôt : *nautae lacus...* s'il s'agissait vraiment d'un lac⁷. Cherchant récemment à rendre compte de cette épithète, Jud⁸ renonce à y trouver le nom ni de l'un de nos trois lacs, ni des rivières qui s'y jettent ou qui les font communiquer. Il y voit une espèce de nom collectif qui aurait désigné tout le réseau constitué par l'Aar, le lac de Bienne, la Thièle, le lac de Neuchâtel, puis la Broye et le lac de Morat. Le trafic qui remontait la grande voie de l'Aar se scindait une première fois pour emprunter la Thièle inférieure et le lac de Bienne, puis la Thièle moyenne ; une seconde fois à la Tène pour s'engager dans la Broye et gagner Avenches, ou pour suivre le lac en direction d'Yverdon. C'est de ce double embranchement que viendrait le nom d'**Aramo*. Jud y retrouve, en effet, le gallois **aram-on*, dont la parenté avec l'allemand *Arm* (le bras), indiquerait le sens : bras, bras de rivière, bifurcation.

Peut-être trouvons-nous la trace encore de cet *Aramus* dans un document dont le texte latin date du IX^{me} siècle, mais traduit un texte grec du VII^{me}, lequel à son tour utilise des sources antérieures ; c'est la *Cosmographie* dite de l'Anonyme de Ravenne. Décrivant la Bourgogne, d'après le philosophe romain CASTORIUS qui doit en avoir établi la carte dans la première moitié du VI^{me} siècle, le Ravennate cite le Rhône, dans lequel se jettent quatre affluents : *Duba*, *Saganna*, *Izera* et *Arab*⁹. Les trois premiers n'offrent aucune équivoque et désignent assurément le Doubs (*Dubis*), la Saône (*Sauconna*) et l'Isère (*Isara*). Mais l'*Arab* ?

¹ KELLER, *MAGZ*, XV, 2, 1864, p. 49 ; NAEF, *ASA*, 1896, pp. 115 sqq.

² DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 2, pp. 546 sqq. ; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 418 et 452 ; *JSCU*, XXVIII, 1936, pp. 62 et 64.

³ OHRLLI, 174 ; MOMMSEN, 182 ; *CIL*, XXX, 5096 ; HOWALD et MEYER, *op. cit.*, 217.

⁴ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 2, p. 549.

⁵ OECHELI, *Quellenbuch zur Schweizergesch.*, 1893, p. 28 ; STÄHELIN, *loc. cit.*

⁶ Cf. DAUZAT, *Les noms de lieux*, 1939, p. 196 et *La toponymie française*, Paris, 1939, pp. 131 sqq.

⁷ Cf. HOWALD et MEYER, *op. cit.*, note au n° 217, et 152 et 154.

⁸ Jud, *ibid.*, annexe V, pp. 374 sqq.

⁹ *Rav. Cosm.*, éd. PINDER et PARTHEY, p. 236.

On l'identifie en général avec la Saône, qui s'est appelée *Arar* jusqu'au IV^{me} siècle, avant de s'appeler *Sauconna* : elle se trouverait ainsi mentionnée deux fois, ce qui ne serait d'ailleurs pas impossible, *Castromus* ou le *Ravennate* ayant fort bien pu ne pas comprendre de quoi il s'agissait. Cependant, *DESJARDINS*¹ propose d'identifier l'*Arab* avec l'*Arura*, c'est-à-dire avec l'Aar, quoique l'Aar ne se jette pas dans le Rhône. Avec cette même réserve que notre réseau fluvial jurassien ne dépend pas du bassin du Rhône, nous préférierions rapprocher la forme *Arab* de notre *Aramus*.

La région du Landeron est riche en vestiges romains, non pas tant autour du bourg, établi sur le terrain alluvial, que sur le flanc rocheux des coteaux. Il y a là plusieurs emplacements de constructions, marqués par des amoncellements de tuiles, ou révélés par les travaux de la vigne ; mais ni les uns ni les autres n'ont jamais été explorés. Et c'est tout au plus si quelques monnaies, quelques fragments de poterie (ou même une grande amphore), ou quelques objets divers (fig. 63) ont pu être sauvés. Quoique tout ce matériel ne soit pas sans intérêt, il est, dans son ensemble, trop mal connu, et les circonstances des trouvailles sont trop incertaines pour qu'on en puisse tirer des conclusions quelconques sur le peuplement de la région ; nous n'insisterons donc pas davantage.



FIG. 63. — Statuette de coq : le Landeron. Musée National.

Quant aux constructions dont nous signalons l'emplacement, faute de mieux, et qui nous ont été indiquées par le pasteur *QUARTIEN-LA-TRE*, si quelques-unes ne sont peut-être pas autre chose que les fouds cimentés de légères constructions semblables à celle d'Auvernier, il n'en va certainement pas de même des vestiges qu'on a observés incidemment à deux endroits. D'abord, dans une vigne (au-dessus de la cure protestante) dont le sol est parsemé de morceaux de briques, de tuiles ou de céramique ; les travaux de la vigne y ont mis à découvert naguère des pans de murs, dont l'un décoré à la fresque², des planchers cimentés, un départ d'escalier. C'est de là que proviennent deux tronçons de colonnes actuellement déposés à l'Hôtel de Ville du Landeron.

Un peu plus haut, au Moulin, on recueille fréquemment des laitiers de bronze qui doivent trahir une ancienne forge, vraisemblablement de l'époque romaine. Il y aurait grand intérêt à explorer ces deux emplacements, car la villa est sans doute une des mieux aménagées de notre région, et la forge pourrait fournir de précieuses informations sur les ateliers techniques.

f) LE VAL-DE-RUZ.

Le Val-de-Ruz est une large cuvette qui dessine à peu près un losange. Le synclinal du jurassien supérieur est recouvert par une assise de roc néocomien qui affleure sur presque tout le pourtour, le centre étant comblé par du terrain diluvien. Riche région de culture et d'élevage, en dépit de son altitude assez élevée (680 à 950 m.).

Quoiqu'on n'en ait guère encore d'autres preuves archéologiques — mais nous ne serions pas étonné qu'il y en ait davantage, demeurées inconnues — que les tumulus de Bussy et des

¹ *DESJARDINS*, *Géographie de la Gaule*, IV, p. 206, note 2.

² *MÉAUTIS*, *MN*, 1938, pp. 43 sqq.

Favargettes (ce dernier avec un dépôt secondaire La Tène I), le Val-de-Ruz, sans aucun doute, a été défriché et cultivé avant l'occupation romaine. L'étymologie du nom même de la vallée en fournit la preuve, puisqu'il est d'origine celtique. JEANJAQUET a démontré, en effet ¹, que les étymologies proposées (vallée du Ruz, c'est-à-dire du ruisseau, ou vallée de Rodolphe) ne résistaient pas mieux l'une que l'autre à l'examen des données historiques et linguistiques ; il a établi en revanche que le Val-de-Ruz devait son nom à une localité aujourd'hui disparue, ou débaptisée, dont le nom serait issu de **Rotoialum*, forme assez fréquente dans la toponymie française où elle est devenue Rueil, Rueil, etc. Or, les éléments de ce nom sont d'origine gauloise l'un et l'autre. Un radical *ialos* se retrouve en gallois avec le sens de : espace découvert, clairière ² ; mais il doit avoir rapidement perdu sa valeur de nom pour se cristalliser en un suffixe *-ialos* (latinisé en *-ialum*, puis *-olium*) ³, où le *o* représente la terminaison du terme du complément. « Ces toponymes, dit encore DAUZAT ⁴, précurseurs des dérivés gallo-romains en *-acum*, et des composés francs en *-villa* et en *-court*, ont dû désigner les premiers espaces cultivés, les centres de défrichement. » Quant au premier terme *roto-*, il peut représenter le radical *roto-* = roue ⁵ ; il est plutôt un nom d'homme. Il est vrai que l'origine celtique de ces deux éléments ne prouve pas absolument à elle seule que le Val-de-Ruz ait été défriché par les Celtes, puisque le suffixe *-ialos* latinisé a survécu à la conquête, et qu'il continue à s'associer à des noms communs (cf. Arcueil) ou à des gentilices ⁶.

En tout cas, le Val-de-Ruz a dû largement bénéficier des apports de la civilisation romaine, et nous en retrouvons les traces assez abondantes.

C'est d'abord le témoin d'un épisode troublé du Haut-Empire, des événements consécutifs à la mort de Néron, et qui furent sanglants dans le territoire des Helvètes : c'est le trésor de Dombresson, 430 pièces d'argent et d'or enfouies sous un bloc de pierre — et retrouvées en 1824.

Mais ce n'est pas là le meilleur argument en faveur des bienfaits de la paix romaine. Aussi bien en est-il d'autres, qui, pour être mal connus, n'en sont pas moins significatifs. On a signalé — et plus ou moins mal fouillé — sept emplacements de constructions romaines : aux Hauts-Geneveys, à Cernier, à Villiers, à Saules, à Savagnier, à Fontaines et à Chézard. Des quatre premiers, on ne sait d'ailleurs rien, sinon qu'il y fut recueilli des objets, qui ont du reste disparu pour la plupart. La villa de Fontaines (au Closel Mordigne, au sud du village) ⁷ n'a pas offert assez de « belles pièces » pour qu'on ait jugé à propos de continuer les fouilles ; on en connaît donc peu de chose : un plan fragmentaire, une description sommaire. Tout porte à croire qu'on a affaire à une *villa rustica*, d'ailleurs relativement vaste. La marque du potier Quintus, notée sur un bord de jatte, date la villa du milieu du II^{me} siècle ⁸.

La 2^{me} édition des *Châteaux neuchâtelois* d'HUGUENIN fait figurer un croquis de murs relevés, en 1860, grâce à l'herbe jaunie « à l'ouest des maisons existantes dans les champs de Salette », près de Savagnier ; il s'agirait d'une construction de 32 m. sur 28 ⁹.

La villa de Chézard, située « dans un lieu où la tradition plaçait le château de Baccoutour » ¹⁰, était beaucoup plus riche. Elle a malheureusement été pillée avant d'être fouillée, en

¹ JEANJAQUET, *Festschr. L. Gauchat*, Aarau, 1926, pp. 439 sqq.

² DAUZAT, *Les noms de lieux*, 1939, p. 99.

³ Cf. LONGNON, *Les noms de lieu*, pp. 65 sqq., §§ 150-187.

⁴ DAUZAT, *ibid.*

⁵ DOTTIN, *Manuel*, p. 116.

⁶ DAUZAT, *op. cit.*, p. 113.

⁷ WAVRE, *MN*, 1886, pp. 171 sqq.

⁸ *CIL*, XIII, 1607 ; BEHN, *Röm. Keramik*, 1628.

⁹ HUGUENIN, *Les châteaux neuchâtelois*, 2^{me} éd., Neuchâtel, 1894, p. 26, annexe.

¹⁰ MANDROT, *MN*, 1871, p. 248.

1870 ; et, de surcroît, elle fut mal fouillée, puisque, quelques dizaines d'années plus tard, au cours de remaniements parcellaires, on y exhuma encore divers objets (fig. 64), qui, tous, ont disparu, sauf un plan, un peson et un fragment d'amphore¹. Le plan qui accompagne le compte rendu des fouilles dans le *Musée Neuchâtelois* montre une maison de cinq pièces : l'une était revêtue de plaques de marbre du Jura, une autre aménagée en hypocauste. Tous les fonds étaient bétonnés ; en outre des cubes de pierre calcaire devaient dessiner une mosaïque grossière. En fait d'objets, rien — sinon une tuile qui est déposée au Musée de Neuchâtel ! Le même plan montre que la villa ne faisait que le corps principal d'un groupe d'édifices, ce qui est parfaitement normal dans le cas d'une *villa rustica* : des tronçons de murs ont été dégagés à quelques dizaines de mètres de la demeure. Peut-être conduiraient-ils à des corps de logis secondaires ? ni DESOR ni MANDROT ne paraissent s'en être souciés — mais



FIG. 64. — Houtoir ; Chézard. Musée de Neuchâtel.

l'archéologie telle qu'aujourd'hui on la comprend attacherait certes autant de prix à l'exploration bien conduite d'une écurie, d'un cellier, d'une grange, qu'au relevé sommaire de quelques murs, ou à de vagues indications sur l'aisance présumée du propriétaire.

Nous renvoyons au chapitre suivant, à l'étude de la continuité de la culture, l'examen étymologique de quelques noms de lieux du Val-de-Ruz, comme d'ailleurs des autres régions.

8. CONCLUSIONS

Et nous voici au terme de cette étude... Au total, à la fois trop et trop peu, dans cette revue des antiquités romaines du canton. Trop de conjectures, d'incertitudes ; trop peu de faits précis. Et cependant, n'irait-on pas trop loin en disant, avec un récent historien des *Destins de Neuchâtel*, qu'« on peut affirmer sans grand risque d'erreur que les courses sauvages des Alémanes qui dévastèrent l'Helvétie au III^{me} siècle de notre ère et l'invasion des Burgondes qui s'établirent auprès des Gallo-Romains au V^{me}, ne trouvèrent pas grand'chose à détruire dans notre pays » ?²

Nous n'ajouterons pas ici de « programme d'activité future », car nous pensons avoir assez montré tout au long des pages précédentes les nombreuses tâches qui attendent l'archéologie romaine en notre canton.

¹ MÉAUTIS, *MN*, 1930, p. 51.

² BAUER, *Destins de Neuchâtel, Les cahiers romands*, 9, p. 26.

VIII. Les Invasions

L'archéologie et l'histoire ne fournissent guère de renseignements directs et précis sur les répercussions qu'ont pu avoir dans notre petit pays les troubles qui mènent à l'effondrement de l'Empire romain. Et force est bien de se rabattre sur des témoignages indirects dont l'interprétation est loin d'être toujours sûre.

1. LES PREMIÈRES INVASIONS

Les fréquentes incursions des Alamans dans le territoire des Helvètes, au cours de la première moitié du III^{me} siècle, n'ont pas dû épargner la rive nord du lac de Neuchâtel, quoiqu'on n'en ait aucun indice probant. La villa de Lignièrès offre les traces manifestes d'un incendie ; et elle existait encore au début du III^{me} siècle, puisqu'on y a recueilli une monnaie de Julia Domna. Mais la corrélation entre les ravages alémaniques et cet incendie reste une présomption. La villa de Serrières fut-elle saccagée et détruite ? On est trop mal renseigné sur ses fouilles pour l'assurer ; mais on pourrait peut-être voir un lien entre les raids alémaniques et ces deux faits : l'extrême pauvreté de cette villa, où l'on n'a trouvé presque aucun objet, et la date des trois monnaies qui en viennent, un Tacite, un Aurélien et peut-être un Gallien¹.

Mais si réellement les Alamans ont sévi dans notre pays et que ce soit leurs traces qu'on discerne, ce n'était encore qu'alertes passagères. L'Empire est menacé, il n'est pas perdu.

Nous disposons d'un témoignage précieux, quoique forcément incomplet, qui peut être dans une certaine mesure une image des relations entre Rome et la fraction infime de son Empire que constitue notre pays : ce sont les monnaies. Abstraction faite des 420 ou 430 pièces du trésor de Dombresson, nous avons compté 258 monnaies romaines trouvées dans le canton et identifiées ; de ce nombre, 154 viennent du Pont de Thièle, et nous les interrogerons à part. Restent donc 104 monnaies que nous avons réparties par siècles ; et nous dénombrons : I^{er} siècle, 30 ; II^{me}, 33 ; III^{me}, 21 et IV^{me}, 20. La statistique n'est peut-être pas d'apparence très frappante ; mais, compte tenu du petit nombre total, cela marque pourtant un fléchissement net au III^{me} et au IV^{me} siècles, puisque, exprimé en fraction, il est du tiers. Les trouvailles du Pont de Thièle font plus que simplement confirmer ce témoignage : I^{er} siècle, 47 ; II^{me}, 73 ; III^{me}, 20 et IV^{me}, 14. Nous n'aurons garde d'attribuer à ce décompte une valeur absolue, mais, tel qu'il est, et avec les imperfections inhérentes à ce genre de statistique, il ne laisse pas d'être suggestif.

Aux premières années du V^{me} siècle, l'armée romaine évacue la frontière du Rhin. Les Barbares ne se ruent pas immédiatement sur les territoires laissés sans défenses, mais le con-

¹ Cf., à l'ouest, les dépôts de Genève et Amicy, qui vont jusqu'en 277, BLONDEL, *Genava*, 2, p. 127.

tact n'en est pas moins rompu entre Helvètes et Romains. La plus récente monnaie romaine trouvée dans le canton (Saint-Blaise) est à l'effigie de Valentinien 1^{er} (364-375). Au Pont de Thièle, la série s'est close déjà sur un bronze de Constantin II (337-340) ; et on pourrait s'étonner qu'elle se prolonge si tard, on devrait même s'en étonner, si réellement ce passage avait assuré autre chose et plus que le simple trafic local. Avenches, en effet, détruite en 259/60¹, n'était plus, au témoignage d'AMMIEN MARCELLIN, qui y passa au milieu du IV^{me} siècle, qu'« une cité déserte, mais non sans grandeur autrefois, comme le prouvent encore aujourd'hui ses édifices à demi ruinés »². Et l'établissement romain de Berne (Engelhalbinsel), auquel on pourrait songer aussi dans ses rapports éventuels avec le Pont de Thièle, semble bien avoir été réduit en cendres en même temps qu'Avenches³.

La date fournie par la monnaie de Valentinien 1^{er} est la dernière dont on dispose pour de longs siècles. Nous ne savons rien de précis sur les événements historiques qui correspondent chez nous au vaste bouleversement des Invasions — ou de ce qu'on est convenu d'appeler les Invasions, quoique ce terme évoque une image souvent impropre, qui s'applique mal, en particulier, à ce qui s'est passé en Suisse romande.

2. LES BURGONDES

Les Burgondes, Germains du nord, disait-on, Germains de l'est plutôt⁴, émigrés au III^{me} siècle avant notre ère au nord-est de l'Allemagne, avaient fondé ensuite sur les bords du Rhin un royaume éphémère, ruiné en 436 par des Huns à la solde d'Aétius. Mais leur vainqueur, dans l'espoir de les rendre inoffensifs, leur attribua, en 443, non pas tout à fait d'autres territoires, mais plutôt des portions d'autres territoires. « La Savoie (*Sapaudia*), dit le chroniqueur, est attribuée aux restes des Burgondes, en partage avec les indigènes⁵. » Ce n'est donc pas en conquérants qu'ils s'attribuent leurs nouvelles terres, ni tout à fait en réfugiés qu'ils les reçoivent : ils ont un contrat, qui oblige anciens et nouveaux occupants à des concessions réciproques. Les Burgondes, d'ailleurs, chrétiens mais ariens, se convertiront bientôt au catholicisme, et surtout ils adoptent la langue des indigènes. Tout cela montre bien qu'ils n'étaient pas très nombreux⁶ ; et pourtant, sitôt définitivement déchue l'autorité de Rome, avec la mort d'Aétius, le royaume burgonde s'étend. Et l'évêque MAURUS d'Avenches peut noter dans sa chronique, pour l'année 456, que « les Burgondes ont pris possession d'une partie de la Gaule et ont partagé les terres avec les sénateurs gaulois »⁷.

Jusqu'en 534, ils resteront maîtres des pays occupés ; puis ils succombent devant les Francs mérovingiens. La Suisse occidentale est rattachée au royaume d'Austrasie⁸.

Le cadre historique étant ainsi sommairement tracé, il s'agit d'y faire entrer notre petit pays. Et d'abord de répondre, si possible, à cette question : à quelle date les Burgondes y ont-ils établi leur domination ? et sous quelle forme ? La réponse à la première question variera avec l'extension que l'on accordera à la *Sapaudia* du *Chronicon Imperiale*, et cette ex-

¹ MARTIN, *Rev. Hist. Suisse*, 3, 1923, p. 67 ; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 251 sqq.

² AMMIEN MARCELLIN, 15, 11, 12.

³ Tschumi, *Vom illesten Bern*, p. 34.

⁴ Cf. KARSTEN, *Les anciens Germains*, Paris, 1931, pp. 47 sqq. ; GAMBELLSCHLEG, *Romania Germanica*, 3, 1936, pp. 182 sqq. ; WARTBURG, *Les origines des peuples romans*, Paris, 1941.

⁵ *Chronicon Imperiale (Chron. Gallica au. CCCCLII)*, *Mon. Germ. Auct. Ant.*, IX, *Chronica minora*, 1, p. 660.

⁶ 50.000 d'après SCHMIDT, *Gesch. d. deutsch. Stämme, Die Ostgermanen*, 1934, p. 168 ; 10.000 d'après CHAUME, *Les origines du duché de Bourgogne*, 2, 1927, p. 238, note 1.

⁷ MAURUS AVENT., *Mon. Germ. Auct. Ant.*, XI, *Chronica Minora*, II, p. 232.

⁸ Cf. MARTIN, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève, 1910, pp. 73 sqq.

tension, précisément, varie avec les commentateurs¹. La *Sapaudia* est nommée déjà dans la *Notitia Dignitatum*, texte administratif du Bas-Empire, qui fixe le siège d'un *praefectus classis barcariorum*, c'est-à-dire du chef d'une troupe de soldats formant les équipages de petites embarcations, à *Ebruduni Sapaudiae*². Identifiant cet *Ebrudunum* avec Yverdon (*Eburodunum*), on a voulu étendre les limites de la *Sapaudia* jusqu'à l'extrémité occidentale du lac de Neuchâtel³ ; d'où il suivrait que notre pays aurait pu tomber assez promptement au pouvoir des Burgondes. Mais cette identification, quoique rendue plausible par l'existence d'un *castrum* du Bas-Empire à Yverdon, n'est pas très satisfaisante et il semble préférable de restreindre le champ des recherches, et en même temps les limites de la *Sapaudia*, à la rive sud du Léman⁴. La *Notitia Dignitatum*, quelles que soient les imperfections qu'elle offre dans l'état où elle nous est parvenue, est un document officiel ; on ne peut pas y supposer des extensions arbitraires, des dénominations qui ne correspondraient pas aux cadres administratifs existants. Et quant au territoire départi aux Burgondes, le témoignage de GRÉGOIRE DE TOURS est formel : entre 440 et 468, « les Burgondes, adhérents à la secte des ariens, habitaient de l'autre côté du Rhône, qui touche à la cité de Lyon »⁵. Dans l'indécision où laissent, malgré tout, les textes historiques, le témoignage de l'archéologie doit être prépondérant ; or elle ne paraît pas autoriser à croire que le territoire accordé aux Burgondes en 443 ait compris le nord du Léman, ni même qu'ils s'y soient installés tôt après la fondation de leur royaume de *Sapaudia*. ZEISS a fait récemment le décompte des sépultures antérieures à 534 disséminées dans toute l'étendue du premier royaume de Bourgogne⁶ : il en dénombre 8 en Bourgogne (Ain, Côte d'Or, Isère, Saône-et-Loire et Savoie), contre 2 dans le pays de Vaud⁷, et encore ne sont-elles attestées que par deux boucles de ceintures (Aclens et Yverdon). Au surplus, le pays de Vaud n'a rien à opposer aux 19 inscriptions latines de la Savoie qui offrent, antérieurement à 534, un nom propre burgonde⁸. Au surplus, si même la *Sapaudia* englobait le pays de Vaud, on ne peut douter qu'elle ne s'arrêtât au lac de Neuchâtel. « Il est remarquable, dit ZEISS, que des sépultures burgondes, donc des établissements, d'avant 534 sont prouvés en Bourgogne et dans le pays de Vaud, mais pas plus loin à l'est⁹. » On serait tenté d'en voir une autre preuve dans cette constatation : les toponymes en *-ens*, dont un bon nombre mais non pas tous sont d'origine germanique¹⁰, très abondants dans les cantons de Vaud et de Fribourg, semblent rares chez nous, où l'on trouve, en revanche, des composés avec *corte-* (ou des dérivés avec *-corte*) qui datent de l'époque où l'assimilation des Burgondes est faite, et plus précisément du royaume d'Austrasie¹¹. Mais un examen plus

¹ Cf. MARTIN, *Rev. Hist. Suisse*, 13, 1933, pp. 183 sqq.

² *Not. Dign. occ.*, 42, 15, éd. SRECK, p. 215.

³ Ainsi les deux éditeurs de la *Not. Dign.* ; FIEDIGER dans PAULY-WISSOWA, *REA*, III, p. 2648 ; JULIAN, *Rev. Et. Anc.*, 22, 1920, pp. 272 sqq. ; DICHBLETTE-GRENIER, *Manuel*, V, p. 393 ; VAN BERCHEN, *Rev. Hist. Suisse*, 17, 1937, pp. 83 sqq. ; VIOLLIER, *Carte archéol. Vaud*, p. 23 ; WANTBURG, *op. cit.*, p. 102.

⁴ MARTIN, *op. cit.*, pp. 7 sqq. et *Rev. Hist. Suisse*, 13, 1933, pp. 183 sqq. ; STÄHELIN, *SRZ*, p. 301, note 6 ; HOWARD et MEYER, *Röm. Schweiz*, p. 108, note 1 et p. 139, note 2.

⁵ GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, 3, 9. Cf. cependant COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^{me} au IX^{me} siècle*, cité par MARTIN, *loc. cit.*, p. 192.

⁶ ZEISS, *Grabfunden*, pp. 8 sqq. (Un résumé traduit en français de cette importante étude a paru dans *JSGU*, XXX, 1938, pp. 127 sqq.)

⁷ MOLIN et GRUAZ pensaient pouvoir attribuer le cimetière de Saint-Sulpice près de Lausanne à des Francs qui se seraient établis dans le pays de Vaud dans la seconde moitié du V^{me} siècle, cf. *Rev. Charlemagne*, I, 1911, pp. 146 sqq. et 171 sqq. ; II, 1912, pp. 20 sqq. : *Le cimetière mérovingien de Saint-Sulpice*, Lausanne, 1912, pp. 23 sqq. Mais la date qu'ils proposent est sans doute trop reculée.

⁸ FIEDIGER et SCHMIDT, *Inscriptionsammlung zur Gesch. d. Ostgerm.*, *Denkschr. d. Wiener Akad. d. Wissensch.*, phil.-hist. Klasse, 60, 3, 1917, pp. 86 sqq.

⁹ ZEISS, *op. cit.*, p. 18.

¹⁰ La phonétique locale a pu confondre le suffixe germanique *-ingen* avec le gallo-lique *-incos*, ou le latin *-anus* ou *-anica*.

¹¹ DAUZAT, *Les noms de lieux*, p. 136

de

attentif décèle en pays neuchâtelois autant, sinon plus, de noms de lieux en *-ens* que de composés avec *court*. Il reste cependant que le mélange est significatif¹.

Mais si la Suisse occidentale, ou du moins notre région, ne faisait pas partie de la *Saupaudia*, elle en était dangereusement proche ; et elle n'aura pas tardé beaucoup à se laisser conquérir par les Burgondes, « en tant que protecteurs des provinciaux contre le fisc et les Barbares »². En tout cas au début du VI^me siècle, c'est chose faite depuis quelque temps, et même dépassée, puisque Bubuleus, évêque de Windisch, assiste, en 517, au Concile d'Epaone, qui réunit tous les prélats de Bourgondie³.

La protection que les Burgondes assuraient aux provinciaux contre les Barbares était rendue nécessaire par la proximité des Alamans qui, sans être encore définitivement établis en Suisse orientale, peut-être, n'y exerçaient pas moins leurs ravages, et poussaient parfois plus loin. C'est ainsi que GRÉGOIRE DE TOURS parle de saint Bomain et de saint Lupicin « pénétrant ensemble dans ces lieux retirés du désert du Jura qui, situés entre la Bourgondie et l'Alémanie, touchent à la cité d'Avenches »⁴ ; or l'arrivée des deux saints doit se placer vers 463-464. C'est ainsi encore que le même GRÉGOIRE DE TOURS situe en Alémanie un monastère qui est probablement Romainmôtier⁵. C'est ainsi enfin que le castrum d'Yverdon a dû être évacué, puis détruit à cette époque⁶. Et peut-être bien que des ruines semblables ont été accumulées sur terre neuchâteloise, mais nous n'avons pas le moyen d'en rien savoir. Ne trouverait-on pas, du reste, dans ces incursions des Alamans, la raison même de la conquête burgonde ? L'expansion des Burgondes après 443 se dirigeait plutôt vers le sud, l'ouest ou le nord-ouest que vers l'est ou le nord-est ; mais la présence des Alamans, et le danger qu'ils constituaient pour leur royaume, leur faisaient une obligation de se prémunir de ce côté-là, d'y établir en quelque sorte des « marches ».

Quoi qu'il en soit, on peut tenir pour certain qu'à la fin du V^me siècle, la domination burgonde est établie sur notre pays. Il n'en tire aucun éclat particulier et les textes historiques ne le mentionnent pas plus qu'avant. Il vivait sans doute replié sur lui-même ; il continue, sans s'épanouir davantage, durant près d'un nouveau siècle dont nous ne connaissons rien du tout. On ne voit pas que la conquête lui ait apporté immédiatement autre chose qu'un peu plus de sécurité. Mais cette sécurité l'a garanti de l'invasion alémane et l'a conservé à la latinité...

3. LES CIMETIÈRES BURGONDES

Ce qui nous reste des Burgondes, en dehors de cette conséquence lointaine, est peu de chose : des cimetières, quelques noms de villages.

Ces cimetières sont formés de tombes orientées d'ouest en est, où le mort reposait sur le dos⁷. La construction des tombes varie avec le matériel trouvé sur place plutôt qu'avec l'époque : on trouve des tombes en pierres sèches (Châtelard de Bevaix), d'autres dallées (les Battieux, Corcelles), d'autres en terre libre (Bôle, Châtelard de Bevaix, les Battieux), d'autres

¹ Peut-être une partie de ces noms germaniques sont-ils dus à des colons alamans descendus du Jura, ou par les cols du Jura, au VII^me siècle seulement, cf. TATARINOFF, *Die Kultur d. Völkerwanderungszeit im Kl. Solothurn*, p. 21 ; mais la plupart sont certainement burgondes, cf. PERRENOT, *La toponymie burgonde*, Paris, 1942, pp. 19 sqq., 72 sqq. et 268 sqq.

² MARTIN, *op. cit.*, p. 66.

³ Cf. BESSON, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, pp. 140 sqq.

⁴ GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber Vitae Patrum*, 1, 1 ; cf. MARTIN, *op. cit.*, p. 43.

⁵ *Ibid.*, 1, 2 ; cf. BESSON, *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque*, p. 18 et *op. cit.*, pp. 210 sqq.

⁶ BOURGEOIS, *ASA*, 1924, pp. 217 sqq.

⁷ Cf. BESSON, *Art barbare*, pp. 40 sqq.

encore murées et cimentées (Colombier, Bevaix ; les blocs des tombes de Colombier, et les tuiles proviennent de la villa toute proche) ; quelques-unes sont creusées dans le roc (Cressier, les Battieux), d'autres enfin ont encore permis de reconnaître les restes de cercueils en bois (Saint-Blaise).

Il arrivait fréquemment qu'on utilisât à plusieurs reprises la même tombe, en dépit des interdictions lancées par les Conciles ou prononcées par la loi, aux termes de laquelle la profanation des sépultures, l'adultère et le maléfice étaient les trois crimes qui autorisaient le divorce¹. DuBois de Montferreux avait constaté à Colombier de ces tombes à inhumations successives.

Presque tous nos villages du Vignoble ont leur cimetière burgonde, plus ou moins important — et si nous disons burgonde, quoique tous ils remontent à la fin du VI^{me} siècle, et plutôt même au VII^{me} siècle, c'est que dans sa grande majorité le mobilier est de style burgonde, et non pas franc. Seulement, les plus importants de ces cimetières ont été ouverts déjà il y a une centaine d'années, ou même davantage, et en général par des vigneron ; et c'est tout au plus si on a pu en sauver quelques objets. Aussi cette question aurait-elle grand besoin d'une mise au point, le plus souvent impossible, malheureusement. Nous allons cependant la tenter, en commençant par l'ouest du pays.

Le Musée National possède une collection d'objets burgondes réputés originaires de Saint-Aubin ; le Musée de Neuchâtel, qui en a reçu quelques-uns de la même collection CLÉMENT, se montre plus prudent, et ne donne aucune indication d'origine. BESSON et ROLLIER en ont publié soit une boucle de ceinture², soit un collier de verre et de cornaline³, soit une cassolette à parfum et une plaque de ceinture⁴, en les attribuant à Saint-Aubin. Nous soupçonnons fortement une confusion. Il n'est question nulle part de fouilles que CLÉMENT, ni qui que ce soit d'autre, aurait exécutées dans un cimetière burgonde à Saint-Aubin. Le *Bulletin de la Société neuchâteloise des Sciences naturelles*⁵ donne bien cette indication : « Clément a reconnu les objets en fer qu'il a trouvés l'an passé dans une vigne à Saint-Aubin comme appartenant à l'époque helvétique. » Et certes l'épithète d'helvétien appliquée en 1863 à des objets burgondes n'aurait rien pour nous surprendre ; mais les objets sont en bronze, en potin, et en verre. Et si MANDROT parle de « tombes découvertes à peu de distance de Saint-Aubin qui prouvent que les Burgondes n'étaient pas tous concentrés à la frontière »⁶, c'est dans un discours prononcé à Saint-Aubin même, et cela peut tout aussi bien désigner Gorgier. Nous pensons plutôt que les objets du Musée National sont à mettre sous Gorgier, et proviennent du cimetière de la Foulaz, où l'on sait pertinemment que CLÉMENT a fouillé, mais dont on ne connaît pas le moindre objet. Et nous soupçonnons ceux du Musée de Neuchâtel, que ROLLIER a publiés et qui ne sont d'ailleurs pas du tout des types courants chez nous, de ne venir ni de Saint-Aubin, ni même de Gorgier, mais d'avoir été achetés par CLÉMENT — on ne saura jamais où —, comme sa collection romaine, déposée également au Musée de Neuchâtel, et dont certaines pièces portent encore, sur une étiquette, le prix d'achat.

A la Foulaz, au-dessous du village de Gorgier, on a tenté de nouvelles fouilles en 1910 et en 1937 ; elles n'ont rien livré que des squelettes disposés sans ordre, en pleine terre. Si c'est effectivement de là que provient la partie de la collection CLÉMENT déposée au Musée

¹ Conciles d'Auxerre, 573-603, et de Mâcon, 585 ; loi salique, XVII, 4. Cf. Besson, *op. cit.*, p. 45.

² *Ibid.*, pl. VII, 1 (Musée National).

³ *Ibid.*, fig. 94 (Musée National).

⁴ ROLLIER, *Rev. Charlemagne*, I, 1911, p. 159 et pl. 24 (Musée de Neuchâtel).

⁵ *Loc. cit.*, VI, 1861-1864, p. 304.

⁶ MANDROT, *MN*, 1866, p. 184.

National, on pourra donc y rapporter les deux objets figurés par Besson. La plaque de ceinture (pl. XXXI, 7) est d'une forme « qu'on peut considérer comme primitive, c'est-à-dire contemporaine des invasions, mais qui s'est conservée, sauf quelques modifications, à toutes les époques »¹ ; quant au collier (fig. 65), il doit dater du VII^{me} siècle. Le Musée National conserve en outre également sous l'étiquette : Saint-Aubin, deux plaques de ceintures (fig. 66) d'un type insolite, non pas seulement par leur forme, mais par le procédé de leur décoration, qui consiste en traits incisés. Cette technique n'est pas absolument sans autres exemples en Suisse, puisqu'on la retrouve sur une agrafe très semblable du Musée de Delémont, sur une pendeloque de la tombe 9 de la nécropole de Güttingen (Thurgovie, Musée de Frauenfeld), sur une boucle de ceinture circulaire et sur une plaque carrée d'Oensingen (Soleure) ; elle reste cependant l'exception, et doit être considérée chez nous comme étrangère.

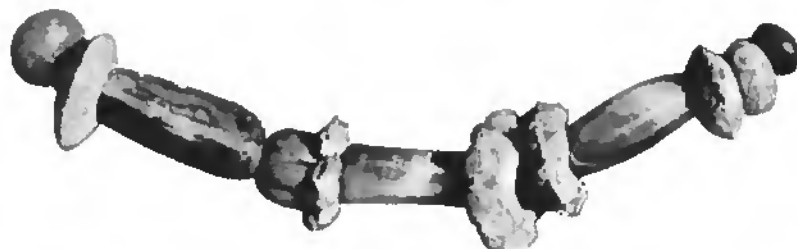


FIG. 65. — Éléments de collier : Saint-Aubin ou Gorgier, Musée National.

Le Châtelard de Bevaix devait être une nécropole assez considérable, où l'on a observé des tombes à plusieurs reprises. On a pu en dénombrer une centaine, disposées en trois étages superposés, dont les deux supérieurs étaient murés, l'inférieur creusé dans l'argile². Les mobiliers funéraires ont été dispersés. Ce qui s'en trouve au Musée de Neuchâtel, sous la dénomination : station dite romaine de Bevaix, consiste en quelques outils ou armes, et ne peut servir de base à une détermination chronologique suffisamment sûre³. De Bois de Montpreux était entré en possession de quelques objets plus intéressants qui sont actuellement au Musée National. Ce sont : une épée (fig. 67, *b*) et sept garnitures de ceintures dans un état de conservation assez satisfaisant pour qu'on puisse y reconnaître, dans l'ensemble, les types larges ordinaires.

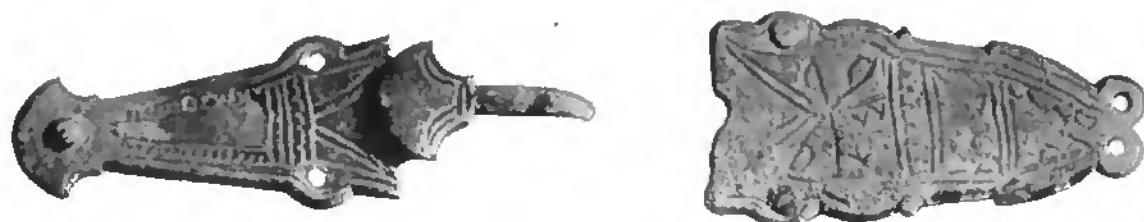


FIG. 66. — Plaques de ceintures : Saint-Aubin ou Gorgier, Musée National.

Deux agrafes trapézoïdales à serpents entrelacés (pl. XXXI, 3 et 4), entrent dans le vaste sous-groupe A 2 de la classification proposée par Zeiss⁴. Trois autres pièces sont ou bien effacées, ou simplement unies (pl. XXXI, 8-10). Les deux dernières, en revanche, dénotent une origine étrangère : elles ne sont pas plaquées ni incrustées, mais ciselées (pl. XXXI, 5 et 6) ; et ce procédé, sans être exclusivement réservé aux Francs, jure cependant chez eux

¹ Besson, *op. cit.*, p. 49.

² A. VOUGA, *ASA*, 1882, p. 226.

³ Pour l'agrafe et les petites plaques reproduites par Besson, *op. cit.*, pl. VIII, 5 et fig. 50, cf. plus bas, nécropole des Batioux.

⁴ Zeiss, *Grabfundeln*, pp. 66 sqq.

d'une faveur particulière. On l'observe en Suisse¹, mais surtout décorant de petites pièces. Les deux ceintures du Châtelard ont au surplus ceci de remarquable que le décor ciselé n'est pas disposé, selon le schéma presque général, en un champ central encadré de motifs variés, mais qu'il recouvre de ses entrelacs la plaque entière (style II).

L'étendue du cimetière de Cortaillod (la Rondenire) demeure inconnue. Une plaque de ceinture (fig. 68, *b*) offre cet intérêt de présenter un style décoratif exceptionnel chez les Burgondes, et de se rattacher au style de Lombardie : le motif qu'elle représente — serpents entrelacés — est loin d'être propre aux Burgondes, de même que le thème des animaux affrontés, que l'on retrouve sur une autre agrafe de Cortaillod (fig. 69), est beaucoup plus vieux que les Burgondes, s'il est vrai qu'ils l'ont tout particulièrement affecté. Mais cette seconde plaque de la Rondenire a ceci de spécial que le héros — ou le dieu, à l'origine — central est supprimé : seuls subsistent les griffons, reconnaissables au museau recourbé qui rappelle le bec crochu ; et encore ne sont-ils pas dressés sur leurs pattes de derrière, mais couchés ou accroupis. Si vraiment cette plaque dérive du type aux monstres affrontés, la dégénérescence dont elle témoigne par l'oubli du sens sans doute prophylactique de la décoration doit lui faire attribuer une date assez tardive.

Du cimetière de Bel-Air, près d'Arcuse (Boudry), on a dû retirer des objets vers 1840, si vraiment c'est de ce Bel-Air qu'il s'agit dans l'inventaire du Musée de Neuchâtel, qui porte les numéros 64 à 81 sous l'indication : « Crêt des Coutures, Bel-Air, Colombier ? 1840 », — auquel cas les mobiliers de Bel-Air et de Colombier seraient mêlés, et irrémédiablement sans doute. Neuf sépultures y furent ouvertes en 1903 et trois encore en 1924, ces trois dernières sans aucun mobilier. Une grande plaque de fer décorée de motifs en tresses (fig. 70) dérive d'un type répandu au début du VII^{me} siècle².

A Colombier, DuBois de Montperreux avait fouillé une nécropole burgonde — et non romaine comme il le croyait — en même temps que la villa qui en est toute proche³. Il doit avoir ouvert 29 tombes, mais dont la pauvreté le rebuta ; sans doute y en avait-il d'autres encore, mais déjà ouvertes, puisqu'il avait recueilli des témoignages d'après lesquels on aurait

¹ Bel-Air sur Lausanne, Trivon. *MAGZ*, I, 9, 1841, pl. IV, fig. 7 ; Muttetz (Bâle-Campagne) ; Douane (Berne) ; Unter-Lunkhofen et Ober-Buchsiten, tombes 53 et 135 (Soleure), cf. TARANINOFF, *Kultur d. Völkerwanderungszeit im Kt. Schwyz*, fig. 8, 2 ; Klein-Andelfingen, tombe 2, Unter-Enbrach, Neftenbach, Teufen, Volketswil (Zurich) ; Flawil (Saint-Gall) ; Schaan (Lächtstein), *JSGU*, XXX, 1938, pl. XVII ; Les Battieux (Serrières-Neuchâtel).

² ZEISS, *Grabfunden*, p. 76.

³ Cf. 2^e partie, sous Colombier, les textes de DuBois de Montperreux — en partie inédits.



FIG. 67. — Deux seramasax (A et C) et une épée ; A, Saint-Aubin ou Gorgier ; B, Châtelard de Bevaix ; C, Cortaillod. Musée National.

observé au Crêt Mouchet des tombes en dalles et des médailles ¹ qu'ailleurs il attribue à Martia, femme de Titus, à Constantin et à Constance ². La présence de monnaies romaines, il va sans dire, était à ses yeux une preuve de plus — s'il en avait fallu — pour attribuer ce cimetière aux Gallo-Romains du *castrum* voisin ; en fait elles ne sont pas rares dans les tombes barbares ³. Comme il manque au moins un des rapports de fouilles de DuBors et que ses indications ne sont pas très précises, comme d'autre part le produit de ses fouilles a dû, croyons-nous, se mêler aux mobiliers funéraires provenant de Bel-Air, on ne peut guère songer à consacrer une étude au cimetière du Crêt Mouchet. Bornons-nous à relever cette indication de DuBors : les agrafes en fer sont semblables à celles que trouvait TROYON ; et Bel-Air (près de Lausanne) ⁴ quoi qu'on en ait dit, n'est pas franc, mais bien burgonde, et du VII^{me} siècle ⁵. Et ajoutons



FIG. 68. — Plaques de ceintures ; Cortaillod. Musée National.

encore que les pièces du Musée de Neuchâtel qui peuvent provenir de ce cimetière ne sont pas telles, en effet, qu'elles aient pu encourager DuBors.

A Bâle, nouveau cimetière, et, quoique plus récemment découvert, aussi mal connu que les précédents. Ce devait être une quarantaine de tombes, les unes en pleine terre, d'autres murées, dont on a pu sauver quelques objets, parmi lesquels une bague d'argent à chaton orné de filigranes d'or ⁶. Des grains de collier polychromes qu'on y aurait vus témoigneraient pour le VII^{me} siècle au plus tôt ⁷.

A Corelles, deux tombes entourées de dalles, avec deux plaques de ceintures. L'une (pl. XXXI) est un très bel échantillon de la damasquinure burgonde, et en même temps un prototype d'une série largement répandue de plaques quadrangulaires à rectangle inscrit ⁸. Au centre, un monogramme où BOLLIER avait cru voir un chrisme dégénéré, où il faut plutôt lire, avec TATARINOFF ⁹, un N et un S ¹⁰.

Du petit cimetière d'Auvernier, rien de typique. Était-ce même un cimetière ? La disposition des lieux, autant qu'on la connaisse, puisqu'on n'y a pas fait de vraies fouilles, peut en faire douter : 15 ou 20 squelettes, couchés sur le ventre, et orientés nord-sud, plus ou moins exactement, sans trace aucune d'un blocage quelconque, et sans le moindre objet ; à quelque distance, l'anneau d'une agrafe de ceinture, un scramasax et un bouton de bronze.

¹ 1^{er} Rapport ; cf. *MN*, 1908, pp. 167 sqq.

² Rapport des *Neue Mitt.*, cf. 2^{me} partie.

³ P. ex. un Néron aux Battieux ; un Septime Sévère à Villarepos, cf. *JSGU*, XII, 1919-1920, p. 163.

⁴ TROYON, *MAGZ*, I, 9, 1841.

⁵ ZEISS, *Grabfunden*, pp. 25 sqq.

⁶ BESSON, *Rev. Charlemagne*, 1912, p. 59 et pl. VI, fig. 10.

⁷ Cf. BARRIÈRE-FLAVY, *Les arts industriels chez les peuples barbares de la Gaule*, I, p. 85.

⁸ ZEISS, *op. cit.*, pp. 71 sqq. (groupe B 2).

⁹ *JSGU*, IX, 1916, p. 109.

¹⁰ Cf. une bague de Bel-Air, avec le même monogramme, TROYON, *loc. cit.*, pl. I, fig. 29. — Un monogramme presque identique sur une plaque d'Avouson (Ain), *Genava*, 9, 1931, p. 173, fig. 3.

Au-dessus de Serrières, en revanche, s'étendait une véritable nécropole, la plus importante sans doute de tout le canton. Elle couvrait le coteau des Battieux et, vraisemblablement, se prolongeait — ou se prolonge — au delà du ravin de la Serrière, sur la colline de Beauregard. Le nombre des sépultures ouvertes au siècle dernier doit dépasser 150 ; mais ici encore il faut déplorer l'absence de toute méthode dans les découvertes, dues au hasard, et la perte d'une bonne partie du mobilier. Par bonheur, il s'est trouvé quelqu'un pour en sauver une partie et pour donner quelques renseignements ou quelques descriptions¹. Les quelque 120 tombeaux ouverts en 1837 étaient orientés d'est en ouest ; le fond en était généralement pavé, et elles étaient recouvertes d'une dalle. MATILE ajoute ce détail : les blocs de pierre proviennent d'une carrière voisine. A part une monnaie de Néron, un couteau et deux bracelets de bronze cités par MATILE, mais disparus, tout ce qui a été sauvé consiste en plaques et pièces d'agrafes de ceintures, en une chaînette et en boucles d'oreilles en cuivre. Plusieurs de ces pièces sont du type le plus simple, sans autres décorations que, parfois, de grosses têtes de clous ; quelques-unes ont conservé des fragments de tissu métallisé par la rouille, ainsi celle que reproduit Besson². Notons que si Besson n'en indique pas l'origine précise, non plus que des anneaux que représentent les figures 1 et 4 de la planche VIII, c'est que le Musée de Neuchâtel les avait reçus sans que la provenance en fût indiquée, ni surtout la référence à la

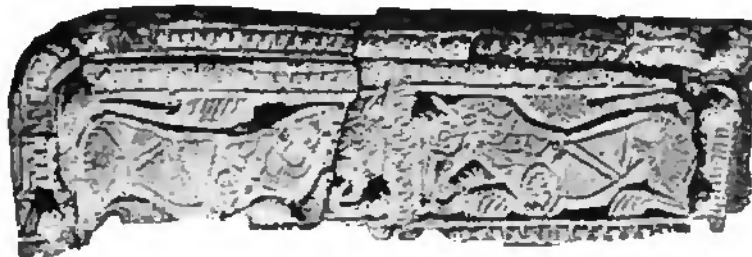


FIG. 69. — Plaque de ceinture ; Cortaillod. Musée National.



FIG. 70. — Plaques de ceinture ; Areuse. Musée de Neuchâtel.

notice de MATILE. D'où aussi l'attribution erronée au Châtelard de Bevaix de l'agrafe et des petites plaques figurées à la planche VIII, fig. 5 et à la fig. 50, alors que MATILE en donne le dessin³. Quant à la curieuse garniture figurée à la planche XXI, fig. 2⁴, et qui est donnée, comme les précédentes, comme provenant du canton de Neuchâtel, ROLLIER⁵ l'attribue à Saint-Aubin et ZEISS aux Battieux⁶ ; en fait elle vient, non pas des Battieux, ni de Saint-

¹ MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, III, 1845, pp. 197 sqq. (Objets au Musée de Neuchâtel.)

² BESSON, *Art barbare*, fig. 22.

³ *Loc. cit.*, III, k, p et s (Musée de Neuchâtel, nos 128-130).

⁴ Où le n° 1 est à droite, cf. TUROY, *loc. cit.*, pl. IV, n° 7 et 8 — et Musée de Neuchâtel, nos 122-136.

⁵ ROLLIER, *Rev. Charlevoigne*, I, 1911, p. 159 et pl. 24.

⁶ ZEISS, *Festschr. Tatarhuff*, Soleure, 1938, p. 64 et *Grabfunden*, p. 26, note 4 et p. 40, note 6.

Aubin, ni de la Foulaz, ni même sans doute du canton, mais de la collection Clément, c'est-à-dire personne ne sait d'où. Cette agrafe éliminée — et c'est dommage, car elle est intéressante par sa forme, par son décor et par la disposition de sa fermeture —, restent la garniture élégante et rare prêtée à Bevaix par Besson, et quelques autres, plus ou moins bien conservées. Six d'entre elles sont des variantes d'un type fréquent, à entrelacs incrustés sur plaques quadrangulaires ou triangulaires (pl. XXXIII, 2 et 4); la septième est faite de deux triangles très allongés, à incrustations d'or et d'argent (pl. XXXIII, 3); et la dernière, celle qui figure dans l'*Art barbare* sous Bevaix, est sans doute un produit de l'industrie franque (pl. XXXIII, 1).

Les quelque trente sépultures ouvertes en 1858 — orientées, quelques-unes superposées, d'autres creusées dans le roc — contenaient des squelettes de grande taille, mais aucun mobilier : signe d'inhumations à une époque tardive.

À Saint-Blaise, une vingtaine de squelettes dont le seul intérêt est d'avoir été enterrés dans des cercueils de bois dont il s'est retrouvé quelques débris. Rien à remarquer non plus sur les 15 sépultures de Cressier, dont la pauvreté doit traduire une date tardive. Au Landeron enfin, une seule tombe connue, qui date, avec sa plaque et sa fibule à filigrane, du VIII^e siècle.

4. LA CONTINUITÉ DU PEUPEMENT

On attache un intérêt croissant aux faits — d'ordre linguistique surtout — qui prouvent la persistance, par-dessous les Invasions, des éléments ethniques restés sur place, et de leur civilisation. On atteint ainsi la couche de population stable, attachée à la terre, de l'époque gallo-romaine, et même, par delà une romanisation plus ou moins superficielle, de l'époque gauloise¹. Cette continuité, en terre romande — ou romane — ne sera pas faite pour surprendre ; et nous en laissons l'étude aux linguistes, car l'archéologie, pour sa part, n'a encore constaté que ceci : il arrive assez souvent que les nécropoles burgondes se juxtaposent à des cimetières gaulois². Nous voulons simplement montrer ici que dans les parties romanisées du canton le peuplement n'a pas subi la solution de continuité qui apparaît par les lacunes de l'archéologie, et qui dure pendant deux cents ans.

Il est assez curieux de constater que, autant que nous en sachions actuellement, les cimetières barbares sont plus abondants dans l'ouest du pays de Neuchâtel, où l'époque romaine semblait avoir connu une population peu dense, que dans la région de Cressier et du Landeron, où, au contraire, les vestiges romains sont fréquents. Mais peut-être ce déplacement est-il plus apparent que réel. Le Landeron, en effet, est sans doute beaucoup plus riche en sépultures burgondes — ou du moins le fut — qu'il n'y paraît à notre inventaire. Et la toponymie vient montrer que la contrée n'a pas cessé d'être habitée. Cressier (en allemand Grissach) et Épagnier conservent le nom d'un *fundus* gallo-romain : *Crisciacum* et *Hispaniacum*³. Dans Arens, ancien nom de Saint-Blaise, où PHILIPPON⁴ voyait le suffixe gallo-ligure *-enguo*, MURET⁵ reconnaît le gentilice *Arius* ou *Arrius* avec suffixe *-anus* et JACCARD⁶ le germanique *Aro* avec suffixe *-ingen*. Même contestation au sujet du nom d'Enges : selon MURET, l'un des gentilices *Aedius*, *Hedius* ou *Igius*, qui aurait donné un *cognomen* en *-anus* et aurait été allongé

¹ Cf. STÄHELIN, *SRZ*, pp. 310 sqq., ou les travaux étudiés par KNÖPFLI, *JSGU*, XXX, 1938, pp. 124 sqq.

² Nous n'en connaissons pas d'exemple chez nous ; d'ailleurs que peut-on en conclure ?

³ JACCARD, *Toponymie*, pp. 122 et 130. On ne connaît, il est vrai, aucune trace de villa romaine ni à Cressier, ni à Épagnier ; mais rappelons la formule de D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : « Il n'y a pas de *fundus* sans villa, ni de villa sans *fundus* », *Recherches sur les origines de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, 1890, p. 95.

⁴ PHILIPPON, *Romania*, 35, 1906, pp. 1 sqq.

⁵ MURET, *ibid.*, 37, 1908, pp. 1 sqq., 378 sqq., 540 sqq.

⁶ JACCARD, *op. cit.*, p. 43.

par le suffixe *-icus*¹ ; selon JACCARD², un dérivé germanique — ce qui nous paraît plus probable. D'autres noms sont assurément germaniques : Marin(s), de *Maro-ingen*, Voëns, de *Voco-* ou *Vogo-ingen*, et peut-être les Palins, au-dessus du Landeron, de *Pallo-ingen*³. JACCARD pensait trouver dans Cornaux un diminutif de corne — ce que rien, dans la topographie, ne justifie — ; c'est sans doute un composé avec *corte-*, l'équivalent franc, et plus spécialement austrasien, du *fundus* romain⁴. Si enfin le nom de Wavre remonte au gaulois **voberos* (au sens de : cours d'eau souterrain, puis simplement de : terrain humide), cela ne signifie pas qu'on puisse assigner au village une si haute antiquité, les noms issus de ce mot étant « des cristallisations romanes, relatives à des villages tardifs, hameaux, écarts, fermes »⁵.

Dans l'ouest du pays, quelques noms d'origine latine : Auvernier, ancien *fundus Arverniacus*, Gorgier, ancien *fundus Gordiacus*, Colombier, ancien *Columbarium* (qui, malgré la présence des vestiges romains, ne nous paraît pas assuré ; nous y verrions volontiers un *fundus Columniacus*) ; JACCARD rapporte Sugiez, près de Bevaix, à un *fundus Soldiacus*, Suehiez, sur Neuchâtel, à un *fundus Solpiacus*, et Arnier, près de Peseux, à un *fundus Arniacus* qui tirerait son nom d'*Arnius*, « nom gallo-romain, forme latinisée du nom germanique *Arni*, l'aigle »⁶. Puis des noms germaniques : quatre issus de *corte-*, Corcelles (*Curticella*), Cormondréeche (de *Munderich*), Cortailloz (de *Agilald*) et Sombacour, près de Colombier (*Summam cortem*)⁷ ; d'autres dérivés par le suffixe *-ingen* : Fresens (de *Friso*⁸ ou de *Frigis*⁹), Vermondins, ancien quartier de Boudry (de *Warmund*)¹⁰, Erperens, localité disparue située près de Montalchez, et Moulin, autre localité disparue, entre le château de Gorgier et Chez-le-Bart¹¹ ; enfin, Boudry (de *Balderich*) et Vaumarcus (de *Marcold*)¹².

Chose étonnante, on ne connaît rien de la fin de l'Empire ni des débuts du moyen âge au Val-de-Ruz. Et cependant il ne fait pas de doute qu'il ait été habité alors tout aussi bien qu'il l'était à l'époque romaine et même avant. C'est aussi par la toponymie qu'on s'en assurera. La persistance du nom celtique donné à la vallée¹³ suppose la continuité du peuplement. On y ajoutera les noms de Savagnier, « dérivé de *Salvanius*, forme secondaire du nom d'homme *Silvanus*, par le suffixe gallo-romain *-acus* »¹⁴, et, selon MURET, de Fenin, dérivé du gentilice

¹ MURET, *loc. cit.* ; le suffixe *-anicus* ou *-anica* existe d'ailleurs comme tel, apposé à des gentilices, cf. LONGNON, *Les noms de lieu*, Paris, 1920-1929, p. 93 et DAUZAT, *La toponymie française*, Paris, 1939, pp. 308 sqq.

² JACCARD, *op. cit.*, p. 148. PERRENOT, *La toponymie burgonde*, Paris, 1942, suppose **Igingas*, de *Igo*, forme populaire de *Idgér*.

³ JACCARD, *op. cit.*, pp. 260, 519 et 328.

⁴ D'ARMOIS DE JUBAINVILLE pensait pouvoir admettre que les composés dans lesquels le mot *corte*, par exemple, suit le déterminatif sont plus anciens que ceux qui montrent le procédé contraire ; ce qui ne manquerait pas d'intérêt historique dans notre région où le déterminatif est presque toujours en fin de mot. Mais LONGNON, *op. cit.*, p. 238, constate que « les deux constructions, les deux dispositions, existent dès l'époque franque », avec toutefois deux courants, l'un, germanique, où le déterminatif est toujours en tête, le second, romain, « qui laisse d'abord une certaine liberté d'action, mais qui, après plusieurs siècles, arrive à rejeter le déterminatif à la fin du mot, conformément à l'usage qui a prévalu dans la langue française ». DAUZAT, *Les noms de lieu*, pp. 137 sqq., montre que « ce n'est pas seulement deux, mais plusieurs courants contradictoires qui se sont succédés et rencontrés sur notre sol ».

⁵ DAUZAT, *La toponymie française*, p. 111.

⁶ JACCARD, *op. cit.*, pp. 446, 447 et 14. *Ibid.*, p. 79, Chauvigny, près de Bevaix, est tiré d'un *Calviniacum* qui paraîtrait vraisemblable, si, sauf erreur, Chauvigny n'était un nom moderne, ce qui explique d'ailleurs la terminaison en *-y*, qui n'est pas conforme à la phonétique locale ordinaire. *Ibid.*, p. 493, Vaudijon, près de Colombier, serait issu, comme Dijon, d'un *Divio* gallo-romain ; la topographie (Vaudijon est sur une éminence) et la morphologie (un nom composé dont le second terme serait un adjectif au cas régime !) font difficulté.

⁷ *Ibid.*, p. 439. Cf. PERRENOT, *op. cit.*, p. 215.

⁸ *Ibid.*, p. 178.

⁹ PERRENOT, *op. cit.*, p. 138.

¹⁰ Ou de *Wiltimund*, JACCARD, *op. cit.*, p. 500.

¹¹ PIERREHUMBERT, *MN*, 1941, pp. 113 sqq., article malheureusement inachevé. Les lieux dits d'origine germanique sont probablement assez abondants, mais il en faudrait connaître les anciennes formes (Bubin (Peseux), Segrin (Cortailloz), Néverin (Bevaix), Lerins (Auvernier), Cottendart, etc.).

¹² JACCARD, *op. cit.*, pp. 45 et 494.

¹³ Cf. plus haut, p. 183.

¹⁴ JEANJAQUET, *Festschr. L. Gauchat*, p. 446, note 4. *Sabiniacum*, proposé par JACCARD, *op. cit.*, p. 421, n'est pas possible.

Foenius par le suffixe *-anus*, et de Valangin, dérivé de *Volumnius*¹ ; JACCARD hésite à voir dans Bussy, sur Valangin, un ancien *Buciacum*². A côté de ces témoins de grandes propriétés gallo-romaines apparaissent des formations germaniques : Coffrane, dont les anciennes formes (*Corfrano*, *Corfragne*) attestent la composition avec *corte*³ ; Montmollin, qui laisse JACCARD perplexe, mais que MURET fait dériver du nom d'homme *Mummolinus* ou *Mummolenus*⁴ ; Amin, qui apparaît dans la Chaux d'Amin, et qui est peut-être issu du nom *Amo* ou *Hamo*⁵. HUGUENIN⁶ cite encore au Val-de-Ruz des « châteaux » qui auraient disparu — mais dont les noms sont révélateurs : Hocquincourt, près de Villiers, Bacchontour, près de Savagnier (à l'endroit sans doute que la *Carte Siegfried* nomme curieusement « à contour »), qui est certainement le même nom que Bâtoncourt, autre « château » situé près de Chézard ; il est vrai qu'on signale dans les parages des antiquités non pas burgondes, mais romaines. Dombressou « suppose une formation *Dominum Brictionem* comme cas régime de *Dominus Brictius* »⁷, Saint-Brice ; or on a cru pouvoir remarquer que les formes avec *Dominus* sont plus anciennes que celles qui ont substitué *Sanctus* à *Dominus*, mais ne remontent guère au delà de l'époque carolingienne⁸, qui marque le début du culte voué aux saints ; BESSON fait observer toutefois⁹ que la forme *Brictio* est plus ancienne que son équivalent *Bricius* ou *Brixius* qu'emploient les textes médiévaux. Et quant à Saint-Martin, le patronage sous lequel est placée l'église — saint Martin est l'évangéliste des Gaules — atteste une fondation ancienne, quoique la coutume d'attribuer à un village le nom de son saint protecteur avec l'adjectif *sanctus* ne se généralise qu'au XI^{me} ou au XII^{me} siècle. En outre, le Val-de-Ruz offre quelques toponymes intéressants : Vil(l)ars, Villiers, Boudevilliers, Malvilliers, la Bonneville. Non qu'ils désignent, comme on a pu le penser, l'emplacement de villas romaines, mais ils prouvent du moins l'occupation du pays¹⁰ ; ils dérivent du mot *villara* qui a passé du sens de : dépendance de la ferme, au sens de : domaine, puis de hameau¹¹.

Rien, dans les autres régions du pays, n'atteste la présence des Burgondes ou des Francs, pas plus que des Gallo-Romains ou des Celtes¹². Il faut attendre jusqu'au X^{me} siècle, et plus tard encore, pour que le Val-de-Travers ou les Montagnes soient régulièrement habités ; la préhistoire et la protohistoire ne se déroulent en somme que dans le cadre restreint que forment les rives du lac et le Val-de-Ruz.

¹ MURET, *loc. cit.* ; JACCARD, *op. cit.*, p. 165, fait venir l'enin de *fenite*, et, p. 485, ne propose rien pour Valangin.

² JACCARD, *op. cit.*, p. 59. On peut songer aussi à un *Buxetum*, endroit planté de buis, cf. LONGNON, *op. cit.*, p. 158, § 615 ; la plupart des appellatifs formés avec le suffixe *-rium* valent, dit DAUZAT, *Les noms de lieux*, p. 119, de l'époque franque.

³ PIERREHUMBERT, *Dictionnaire du parler neuchâtelais*, p. 263, et JEANJAQUET, *ibid.*, p. 703, admettent le sens de « cour (ou ferme) du frêne » ; mais l'observation de JACCARD, *op. cit.*, p. 97, selon laquelle « le second élément des composés de Cort, Court, est toujours un nom d'homme » ne souffre, en effet, que de très rares exceptions ; on pourrait songer à *C. Farone*, de l'hypocoristique *Faro*.

⁴ JACCARD, *op. cit.*, s'arrête à *Mollo* ou *Motilo*.

⁵ *Ibid.*, p. 9.

⁶ HUGUENIN, *Les châteaux neuchâtelais*, 2^{me} éd., Neuchâtel, 1894, pp. 21, 24 et 26, avec supplément par GOBET, pp. 29 sqq.

⁷ JEANJAQUET, *Festschr. L. Ganchat*, p. 446, note 5 ; cf. JACCARD, *op. cit.*, p. 135.

⁸ DAUZAT, *op. cit.*, p. 150 ; cf. AEBISCHER, *Rev. Hist. Suisse*, 16, 1936, pp. 36 sqq.

⁹ BESSON, *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque*, p. 126, note 3.

¹⁰ D'ARBOIS DE JUAINVILLE, *op. cit.*, p. 97.

¹¹ DAUZAT, *op. cit.*, p. 37.

¹² Pour quelques noms du Val-de-Travers, cf. plus haut, p. 154.

DEUXIÈME PARTIE

Inventaire par communes

NOTE LIMINAIRE

L'inventaire est rangé par communes, dans l'ordre alphabétique ; le nom du district figure sous le nom de la commune.

Les numéros sont ceux des feuilles de l'Atlas Siegfried, au 1 : 25 000, sur lesquelles on trouvera le territoire de la commune.

Les chiffres romains indiquent la période préhistorique ou protohistorique à laquelle remonte la trouvaille citée :

- I = époque paléolithique (et mésolithique).
- II = époque néolithique.
- III = âge du bronze.
- IV = premier âge du fer (Hallstatt).
- V = second âge du fer (La Tène).
- VI = époque romaine.
- VII = époque burgonde.

La bibliographie de chacune de nos stations lacustres a été donnée en 1930 par D. VIOLLIER, dans le 12^{me} *Pfahlbauten-Bericht*. Nous n'avons pas jugé nécessaire de la répéter, et nous ne citons chaque fois que ce rapport et, éventuellement, la principale des références ou celles qui seraient postérieures à 1930.

AUVERNIER

BOUDRY. 308.

II.

Les établissements palafittiques d'Auvernier furent signalés par KELLER dès le premier *Pfahlbauten-Bericht*. Les descriptions topographiques qu'on en a données varient autant que le nombre de stations qu'on y a comptées. Là où GROSS ne cite qu'une station, FERRER en met deux ; DESOR y voit deux *steinbergs*, dont il fait même lever le plan par MANDROT ; la planche XVII du *PfB*, V fait figurer trois emplacements, et on en était venu à dénombrer généralement sur la grève d'Auvernier quatre stations néolithiques.

PfB, I, p. 99, KELLER et MÜLLER. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.* IV, 1856-1858, p. 326, PERREGAUX ; V, 1859-1860, p. 514 et VI, 1861-1864, p. 8, DESOR. — *Verhandl. d. Berlin. Ges. f. Anthrop.*, 17 juin 1882, VIRCHOW et GROSS. — *PfB*, V, pl. XVII, et VII, p. 30, GROSS. — *Ram. Sap.*, 1883, p. 13, CHAUTEMS. — *Ant.*, 1892, p. 41, FERRER.

En fait, « quelle que soit la carte que l'on consulte, ou qu'on essaye de dresser, une seule chose est sûre : ce sera faux. En effet, la baie d'Auvernier a été si régulièrement et si complètement habitée dès les premiers lacustres et jusqu'à la fin des établissements palafittiques qu'il n'est pas un point de ses grèves qui ne contienne un ou plusieurs gisements préhistoriques. »

PfIB, XII, p. 11, P. VOUGA.

On peut cependant distinguer deux gisements :

AUVERNIER I.

Petite station située à l'est du port.

PfIB, V, pl. XVII, 5, KELLER et XII, p. 12, VIOLLIER. — *JSGU*, II, 1909, p. 29.

AUVERNIER II.

Vaste station qui va du port au delà du ruisseau qui sépare Auvernier de Colombier et dans laquelle se superposent la couche du néolithique ancien et les trois couches du néolithique récent.

MN, 1864, p. 16, DESOR. — *PfIB*, XII, p. 11, VIOLLIER.

C'est dans cette station, en particulier, que la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique a entrepris les recherches stratigraphiques qui ont permis d'établir une classification du néolithique lacustre et amené à la connaissance du néolithique lacustre ancien.

ASA, 1920, p. 228 ; 1921, p. 89 ; 1922, p. 11 ; 1923, p. 65 ; 1929, pp. 81 et 161, P. VOUGA. — *JSGU*, XII, 1920, p. 50 ; XIII, 1921, p. 29 ; XIV, 1922, p. 29 ; XV, 1923, p. 44 ; XXV, 1933, p. 46 et XXVI, 1934, p. 17. — *MN*, 1922, p. 177, P. VOUGA. — *ASAG*, IV, 1920-1922, p. 277, P. VOUGA. — P. VOUGA, *Néol. lac. anc.*, pp. 11 sqq.

Anthropologie :

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, pp. 18 et 21 ; XI, 1877-1879, p. 272. — *Ant.*, 1886, p. 69, KOLLMANN. — *IB. d. Bern. hist. Mus.*, 1907, pp. 18 et 89. — *JSGU*, I, 1908, p. 33. — *ASAG*, IV, 1920-1922, p. 130, PITTARD. — SCHENK, *La Suisse préhistorique* (1912), pp. 536 sqq.

Faune :

Rev. anthrop., 1927, p. 131 et *C.R. Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, 49, 1932, p. 101, REVERDIN.

Muséographie : Les objets provenant d'Auvernier, ou parfois censés en provenir, sont dispersés dans un très grand nombre de musées ou de collections particulières de Suisse et de l'étranger.

Au Plant de Rives, tout auprès des stations, on découvrit en 1876 une tombe en dalles de granit grossièrement taillées, orientée nord-est, sud-ouest. Elle se composait d'un caveau central fermé latéralement par trois grandes dalles se prolongeant en avant et en arrière, et aux deux extrémités par deux dalles ; une sixième dalle, mesurant 1,40 m. sur 1,30 m. recouvrait ce caveau. A droite et à gauche, deux corridors latéraux ; derrière, une chambre ménagée par le prolongement des dalles latérales. Dans cette chambre, deux crânes, et deux aussi dans le corridor de gauche. Le caveau central contenait une vingtaine de corps, les gros os entassés au milieu, les crânes alignés le long des parois. On cite souvent cette tombe parmi les ossuaires, mais DESOR dit expressément : « Nous avons suivi attentivement le creusage et nous avons pu nous assurer par la position relative des os que ce sont bien des corps entiers qui ont été déposés dans la fosse, et non pas des membres disloqués. » Les squelettes, ajoute-t-il, étaient peut-être accroupis, ou bien avaient été assujettis par des pierres.

Les objets trouvés sont déposés au Musée de Neuchâtel, dans les jardins duquel se trouve également la reconstitution — problématique — de la tombe elle-même. Certains objets déposés dans les Musées de Berne et de Bienne passent pour provenir de ce caveau, ce qui est fort douteux, car la liste donnée par DESOR énumère : 2 petites haches en serpentine perforées, une pendeloque faite d'une défense de sanglier, 2 dents d'ours (une dent d'ours, une de loup, dit GROSS) perforées, un disque en os perforé, 2 aumeaux et une épingle de bronze. Les autres objets qu'on donne pour trouvés dans cette tombe gisaient à quelques mètres de là ; et il n'est d'ailleurs pas certain que tous ceux qu'énumèrent DESOR et GROSS se soient réellement trouvés dans le caveau. Ce mobilier daterait de la transition de l'âge de la pierre à l'âge du bronze.

VIRCUOW présenta deux crânes à la Société berlinoise d'Anthropologie (un masculin, ind. céph. 73,3 ; un féminin, ind. céph. 72,1). HIS et RÜTMEYER les classaient dans leur « type de Sion » et les assimilaient

sans réserves aux populations dolichocéphales lacustres ; SCHENK les rattache à sa « race néolithique dolichocéphale d'origine septentrionale ».

Nous sommes de ceux qui ne pensent pas que cette tombe soit celle des populations lacustres voisines.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., X, 1874-1876, p. 267 et *MN*, 1876, p. 269, DESOR. — *PfJB*, VI, p. 36 et *ASA*, 1876, p. 663, GROSS. — *Ram. Sap.*, 1876, p. 16, LATOUR. — *Verhandl. d. Berlin. Ges. f. Anthrop.*, 17 mars 1877 et 17 juin 1882, VIRCHOW. — *ASA*, 1897, p. 44, HEIERLI. — *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, XX, 1909-1910, p. 362, SCHENK. — *JSGU*, III, 1910, p. 72 et IV, 1911, p. 95. — VIOLLIER, *Rites funéraires*, p. 19. — HEIERLI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 244. — Cf. plus haut, pp. 71 et 83.

III.

AUVERNIER III.

« D'après les sondages nombreux que la Commission neuchâteloise d'Archéologie a pratiqués dans toute la baie, d'après les objets pêchés depuis une dizaine d'années, d'après la nature et la disposition des pieux, j'admettrais aujourd'hui — mais sans être encore en mesure de le prouver — que l'énéolithique (y compris Br. I et II) occupa la baie qui joute le territoire de Colombier ; que le bronze III s'étendit tout le long de la grande baie jusqu'aux bords des dames d'aujourd'hui, mais passablement au large, le lac ayant atteint à cette époque son niveau le plus bas ; et que le bronze IV-V occupa l'emplacement compris entre la grève actuelle et le bronze III, avec cette réserve, toutefois, qu'il n'atteignit pas la baie joutant Colombier.

« On a cru longtemps que la station du bronze n'occupait qu'un emplacement restreint : entre l'extrémité occidentale du village et la baie joutant le territoire de Colombier. Or, des observations que j'ai pu faire depuis plus de vingt ans, il découle très nettement que la station se recouvre à l'ouest alors qu'elle se découvre à l'est. Elle s'étend, en outre, beaucoup plus au large qu'on ne se le figure ; de sorte qu'il y a encore bien des trésors à en extraire, et de précieuses constatations à y faire. » (P. VOUGA).

PfJB, I, p. 99, KELLER. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, IV, 1856-1858, p. 326 ; V, 1859-1860, p. 514 et *MN*, 1864, p. 32, DESOR. — *PfJB*, XII, p. 12, VIOLLIER et P. VOUGA. — *JSGU*, XXV, 1933, p. 59 et XXVI, 1934, p. 24.

Anthropologie :

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 301 ; XI, 1877-1879, pp. 272 et 495. — *MN*, 1864, p. 32, DESOR. — *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, XX, 1909-1910, p. 313, SCHENK. — *ASAG*, I, 1914-1915, p. 174, PITTARD.

Muséographie : même constatation que pour la station néolithique. Mentionnons simplement une petite pierre creusée d'une cupule, et une pirogue.

JSGU, XI, 1918, p. 38 et XIV, 1922, p. 40. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, V, 1859-1860, p. 494.

Au Plant de Rives, à 2 m. environ du caveau, une tombe d'enfant déposée en terre libre, mais près d'une dalle posée de champ. A côté, deux paires de bracelets de bronze, une perle d'ambre, une pendeloque de bronze (Cf. les références bibliographiques plus haut).

V.

DESOR, TROYON et KELLER signalent des objets de fer sur la station ou dans les parages.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., IV, 1856-1858, p. 332, DESOR. — TROYON, *Habit. lac.*, p. 190. — *PfJB*, V, pl. XVII, 5, KELLER.

Dans le lac, un couteau à manche de bois qui date peut-être de La Tène.

JSGU, VII, 1914, p. 150.

Une monnaie d'argent « dite helvétique ou gauloise », dans les vignes en 1862.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 276.

Un quart de statère en électron, de type helvète.

FORRER, *Kelt. Numismatik*, p. 308.

VI.

Aux Lerins, vigne située au nord-ouest du village, fondations d'une construction de 9 m² environ, cimentée, avec une citerne dans un des angles. Sur le sol, une statuette de Jupiter actuellement au Musée de Saint-Germain (moulage au Musée de Neuchâtel).

MN, 1879, p. 171, Wavre. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, XI, 1877-1879, p. 430. — REINACH, *Bronzes figurés*, p. 31. — *MN*, 1926, p. 40, MÉAUTIS. — STÄHELIN, *SRZ*, fig. 100. — *DHBS*, V, p. 92. — *Rev. suisse d'Art et d'Archéol.*, 2, 1940, p. 15, DEONNA.

En 1896, une seconde statuette, représentant Hercule combattant (Musée de Genève).

ASA, 1915, p. 204 et *Rev. suisse d'Art et d'Archéol.*, 2, 1940, fig. 15, DEONNA. — DEONNA, *L'Art romain en Suisse* (1942), fig. 5.

Une lettre de DuBois de Montpenreux mentionne des monnaies.

Lettre du 3 octobre 1844, Archives de la Soc. des Antiquaires de Zurich, vol. 3, n° 13.

Un grand bronze de Faustine.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 276.

Un Maxime, fils de Maximin (C. 14), sur la grève.

MN, 1908, p. 119. — *JSGU*, II, 1909, p. 136. — *Ram. Sap.*, 1909, p. 24.

A la Sagnarde, 3 Trajan, 1 Galba, 1 Domitien, 1 Vespasien.

Feuille d'Avis de Neuchâtel, 7 janvier 1926.

Fragments de tuile dans le Ruau (Musée de Neuchâtel, 528).

Au bord du lac, une grande brique de 20 cm², décorée en médaillon d'un dessin effacé (Musée de l'Arcuse à Boudry).

VII.

Dans une vigne, entre Auvernier et Pesoux, deux crânes, l'un dolichocéphale, l'autre presque sphérique, accompagnés d'objets de fer. Tombes burgondes ?

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, pp. 12 et 16.

Dans la vigne du Tertre, à l'ouest du village, un cimetière burgonde : une quinzaine de squelettes, un scramasax, une boucle de ceinture et un bouton gravé (Musée de Neuchâtel).

MN, 1908, p. 260. — *ASA*, 1908, p. 359. — *Ram. Sap.*, 1909, p. 8. — *JSGU*, II, 1909, p. 149 et III, 1910, p. 135.

Un tiers de sol d'or, mérovingien, dans le mortier d'un mur qu'on démolissait à l'ancienne auberge de la Couronne (act. du Lac).

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 276.

Est-ce la même monnaie qui est citée :

BESSON, *Art barbare*, p. 229.

BEVAIX

BOUDRY. 310.

II.

Huit stations lacustres, dont cinq néolithiques. A. et M. BOREL en ont donné en 1886 une carte qui est demeurée excellente. Ce sont, à partir de l'est :

LES VAUX I.

Deux groupes de pilotis. Probablement néolithique moyen et récent.

MN, 1886, p. 134, BOREL. — *PfIB*, XII, p. 17, VIOLLIER.

L'ABBAYE I.

Deux groupes de pilotis également. Station pauvre, balayée par les vagues.

BOREL et VIOLLIER, *loc. cit.*

Un crâne féminin (ind. céph. 70,1 ?).

Ant., 1884, p. 105, KOLLMANN.

LE CHÂTELARD.

Assez grande station qui a probablement connu les quatre occupations néolithiques. Les objets de cuivre et du bronze II se recueillent « dans la partie basse du côté du lac ».

BOREL et VIOLLIER, *loc. cit.*

Un crâne masculin (ind. céph. 72,7).

Bull. Soc. neuch. Géogr., 1907, p. 162, SCHENK.

LE PORT.

Petite station, pauvre, disposée de part et d'autre du ruisseau du Moulin.

BOREL et VIOLLIER, *loc. cit.*

TREYTEL.

La plus vaste et la plus riche station néolithique de Bevaix.

Les coupes et les indications chronologiques que MAEDER en a données à plusieurs reprises (et sur lesquelles s'appuie REINERTH) sont dénuées de toute valeur. En réalité, Treytel représente les 3 niveaux supérieurs ; le néolithique ancien se retrouve quelque peu à l'est de Treytel, au large de Chauvigny.

MN, 1886, p. 125, BOREL. — *JSGU*, VII, 1914, p. 38 ; VIII, 1915, p. 23 ; IX, 1916, p. 47 ; XIV, 1922, p. 29 et *Mes fouilles à la station néolithique de Treytel* (1931), MAEDER (cf. *JSGU*, XXIII, 1931, p. 22). — ROLLIER, *La station néolithique de Treytel* (1912). — *ASA*, 1929, p. 87 et *WPZ*, XVI, 1929, p. 2, P. VOUGA. — *PfJB*, XII, p. 18, VIOLLIER et P. VOUGA. — P. VOUGA, *Néol. lac. anc.*, p. 11.

Anthropologie, faune et flore : documents non étudiés.

Muséographie : nombreuses collections privées ; musées de Suisse. Il est devenu impossible, généralement, de distinguer ce qui provient de chacune des stations de Bevaix.

Au Bataillard, sous 1 m. de terre, une hache de pierre à double tranchant, percée d'un trou.

MN, 1886, p. 126, BOREL.

III.

LES VAUX II.

Petit emplacement, au large de la station néolithique, que BOREL a fait figurer non pas sur sa carte de 1886, mais sur celle du Musée de Neuchâtel.

PfJB, XII, p. 17, VIOLLIER.

Une pirogue de près de 10 m. doit se trouver encore au fond de l'eau près de la Pointe du Grain.

JSGU, X, 1917, p. 105 et XII, 1919-1920, p. 55.

L'ABBAYE II.

Vaste et riche établissement qui s'étend au fond de la baie.

BOREL et VIOLLIER, *loc. cit.*

Entre le Châtelard et l'Abbaye, jetée par les vagues, une pirogue de 5,55 m. (Musée de Neuchâtel).

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., XI, 1877-1879, pp. 453 et 496, BOREL. — *MN*, 1879, p. 122. — *ASA*, 1879, pp. 901 et 917. — *MN*, 1886, p. 131, BOREL.

LE MOULIN.

L'emplacement piloté est assez considérable, mais pauvre.

BOREL et VIOLLIER, *loc. cit.*

Un canot de 8 m. (Musée de la Chaux-de-Fonds).

MN, 1879, p. 122. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, XI, 1877-1879, pp. 453 et 496 ; *MN*, 1886, p. 133, BOREL.

En 1930, sous une poutre, et par plus de 3 m. de profondeur, une corbeille en écorce de bouleau qui constitue un spécimen très rare de la vannerie de l'âge du bronze.

Préhistoire, II, 1933, p. 186, P. VOUGA. — *JSGU*, XXI, 1929, p. 58.

Un crâne féminin dolichocephale.

Bull. Soc. neuch. Géogr., 1907, p. 159, SCHENK.

Muséographie : objets dans des collections privées ou dans des musées, en général sans autre indication que Bevaix.

Le Châtelard doit avoir servi de refuge préhistorique. On y aurait dégagé un mur d'enceinte ; aux environs, quelques objets de bronze, qui ont disparu : 5 haches, 4 fers de lances, 2 épingle, 4 faucilles.

ASA, 1882, p. 226, A. VOUGA. — *JSGU*, II, 1909, p. 5 et IV, 1911, p. 163.

Au Néverin, dans un champ, une tombe contenant, sur un lit de sable, deux corps couchés : une femme, tête au nord, un homme, tête au sud. La sépulture était formée de cinq blocs de pierre disposés en pentagone ; sous la tombe, un foyer, c'est-à-dire une couche de charbon de 30-60 cm. entourée de pierres et recouverte de dalles. A la tête de l'homme, des fragments de vases ; à son cou, un collier de petits anneaux ; un poignard et quelques fragments de bronze.

MN, 1888, p. 264, CHAMBER. — *Ant.*, 1889, p. 7, BOREL.

Sur la rive, deux faucilles, deux couteaux.

ASA, 1856, p. 47, TROYON. — *ASA*, 1882, p. 226, A. VOUGA. — *JSGU*, III, 1910, p. 67 et X, 1917, p. 105.

Un poignard du bronze II, à deux rivets, dont la provenance exacte n'est pas donnée (Musée National).

A l'extrémité est du village, une pointe de lance en bronze, d'importation étrangère.

JSGU, XXIV, 1932, p. 26.

IV.

Au pied du Jura, nombreux tumulus ; quelques-uns déjà fouillés, par CLEMENT en particulier. Un seul est connu avec quelque précision, grâce à DESOR : celui de Vauroux. Il recouvrait 2 squelettes féminins, orientés est-ouest ; entre deux, un vase contenant du charbon. L'un portait un brassard de bronze gravé à chaque bras et un disque ajouré. L'autre, des bracelets de lignite et 3 bracelets de bronze. En outre, un grelot, des boucles d'oreilles, une épingle, un anneau de fer (Musée de Neuchâtel).

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 298 ; VIII, 1867-1870, p. 16 ; IX, 1870-1873, p. 18, DESOR. — *ASA*, 1882, p. 258 et 1910, p. 258. — *JSGU*, III, 1910, p. 84 ; IV, 1911, p. 119 et XXVI, 1934, p. 92.

Dans la clairière de Vauroux, un menhir qui a été redressé vers 1860 et en 1934. On y avait pratiqué des fouilles qui avaient livré, dit DESOR, « des poteries d'âge incertain ».

Étranges neuch., 2, 1863, p. 4, DUBOIS DE MONTPELLEUX. — CHABLOZ, *La Béroche* (1867), p. 17. — TROYON, *Monuments de l'antiquité* (1868), p. 467. — *MN*, 1868, p. 136. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, IX, 1870-1873, p. 18, DESOR. — *ASA*, 1882, p. 258. — *JSGU*, XXVI, 1934, p. 92.

Un autre menhir, dans les environs de Châtillon, a disparu.

Une pierre à cupules près de Vauroux (*AS*, 310, 24 mm. de g., 111 du h.) ; une autre en forêt de Charcotet (*ibid.*, 54 mm. de g., 110 du h.).

V.

A la Jonchère, une tombe à inhumation La Tène II : une épée, une pointe de lance et son talon, deux fibules brisées, l'umbo d'un bouclier, une chaîne de fer (Musée de Neuchâtel).

MN, 1884, p. 279, BOREL. — E. VOUGA, *La Tène*, p. 16 et pl. I, fig. 6.

Une épée La Tène I-II dans son fourreau décoré, dans le lac, près du Châtelard (Musée de Neuchâtel).

JSGU, XIII, 1921, p. 58.

A Champelles, au sud-ouest du village, un dépôt d'objets de fer. Age incertain.

JSGU, XII, 1919-1920, p. 86.

Ce « dépôt » est-il « l'habitation pré-romaine, forge probablement » signalée par ROLLIER ? Si oui, la présence d'un fer à cheval en fait quelque chose de bien postérieur.

JSGU, III, 1910, p. 77. — *MN*, 1910, p. 191.

VI.

Dans les environs de la Pointe du Grain, la grève était parsemée de tuiles romaines, de fragments de meules et d'amphores.

Troyon, *Habit. lac.*, p. 215. — *MN*, 1886, carte BONEL. — *JSGU*, X, 1917, p. 105.

Dans la baie, une grande pièce de bois en forme de rame qui est peut-être un gouvernail de barque.

ASA, 1910, p. 338 et 1911, p. 54. — *MN*, 1911, p. 88. — *JSGU*, IV, 1911, p. 193.

Une hache près de la station lacustre de l'Abbaye (Musée de l'Areuse, Boudry).

Une faux et trois pointes de gaffes près de la station du Moulin (Musée de Neuchâtel).

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VII, 1865-1867, p. 12, DESOR.

Dans les environs du Châtelard — qu'il prenait pour une nécropole gallo-romaine — DuBOIS DE MONT-
PERREUX avait relevé l'emplacement d'un « groupe de maisons gallo-romaines ». On aurait trouvé également un grand nombre de tuiles romaines disséminées jusqu'au bord du lac. Il existe en tout cas des tronçons de canalisation.

ASA, 1882, p. 226, A. VOUGA.

Un rapport autographe de DuBOIS DE MONT-
PERREUX adressé au Conseil d'État neuchâtelois, en date du 14 janvier 1845, et conservé aux Archives de l'État (K. 5. 324) mentionne des restes romains dans les parages de Cerf, au nord-est du village : « J'ai été informé pareillement qu'au-dessous de Cerf, et à quelque distance au nord de la Viadétra, qui traverse les prairies de Bevaix en tendant vers la plaine de Boudry, le sieur Ed. Ribaux, en labourant un champ, a trouvé les restes d'un bain romain, construit en excellentes briques qu'il a exploitées pour en faire à Bevaix des poêles et des fours. Le Musée a acheté les plus grandes, avec un bout de tuyau en plomb, qui servait à conduire l'eau. Ce bâtiment avait beaucoup d'analogies avec celui que M. le greffier Junier a fait détruire en défonçant une de ses vignes au quartier des Tuiles au-dessus de Saint-Blaise. »

C'est sans doute à cette canalisation plutôt qu'à celle des environs du Châtelard que fait allusion une lettre de Orz, datée du 24 août 1845, et citant « l'aqueduc de Bevaix » (Archives de l'État, même dossier).

Duquel de ces emplacements proviennent les objets déposés au Musée de Neuchâtel et inventoriés sous : station romaine de Bevaix ? Il s'agit d'une clé, d'un ciseau et de haches en fer, d'anneaux de bronze, d'un petit vase et d'une grande écuelle.

Le Musée de l'Areuse, à Boudry, possède une petite applique de bronze (45 mm. de hauteur sur 25 de largeur à la base et 50 en haut), qui représente une tête de Bacchus jouant de la syrinx et, dans chacun des angles supérieurs, une lyre et une corne d'abondance. Romain ?

Ram. Sap., 1869, p. 43.

Monnaies à Chauvigny, à la Californie, au Châtelard.

MN, 1905, p. 55, WAVRE.

Le *Catalogue de l'Ancien Médailler* (Musée de Neuchâtel) cite une monnaie fourrée d'Auguste provenant du Rugenet.

Une ébauche de *Carte archéologique des rives du lac de Neuchâtel*, due à WAVRE et conservée au Musée d'Histoire de Neuchâtel (on n'y voit que quelques signes, tous dans le territoire de Bevaix), porte une indication qui signifie : « tombe en dalles, d'époque gallo-romaine ». Elle est située au bord du chemin qui monte à Vauroux.

VII.

A la Roche Taissonnière, un coutelas bas-romain ou mérovingien (Musée de Neuchâtel).

Ram. Sap., 1869, p. 43.

Au Crêt de Saint-Tombet, deux tombes murées, orientées sud-est, nord-ouest, dont l'une renfermait les restes de trois squelettes et une médaille.

ASA, 1910, p. 71. — *JSGU*, III, 1910, p. 135. — *Rev. Charlemagne*, 1911, p. 20, ROLLIER. — BESSON, *Art barbare*, pl. VIII, fig. 5.

Au Châtelard, nécropole burgonde. On lit, parmi des documents du Musée de Neuchâtel, une lettre émanant d'un habitant de Bevaix, en date du 15 juin 1883, dont nous extrayons ce passage : « En 1828 ou 1829, on pratiquait des fouilles sur cette butte, et on y trouvait des tombes bien murées renfermant chacune son squelette avec son contelas rouillé et autres objets de même nature. »

DuBois de Montferreux et Orz y firent des recherches vers 1840. Les Archives de l'État conservent (dossier K. 5. 324) un rapport adressé au Conseil d'État le 14 janvier 1845 : « Au Châtelard de Bevaix, je me suis convaincu aussi de l'existence d'un cimetière celto-romain. La Tour du Châtelard était fondée au milieu des tombes, dont il avait fallu détruire un certain nombre pour y établir ses épaisses murailles. »

En outre, une lettre du voyer GUINCHARD, adressée le 24 novembre à DuBois et incorporée au même dossier, fait mention d'ossements et d'un four à molasse situé en pleine terre qui auraient été découverts en 1810.

Au cours de travaux d'abaissement exécutés de 1840 à 1844, on mit à jour trois étages de tombes dont les deux étages supérieurs étaient murés, l'étage inférieur creusé en pleine terre. Le matériel fut recueilli par DuBois. Vers 1860, puis en 1881, de nouveaux travaux amenèrent la découverte de nouvelles sépultures, soit murées, soit simplement recouvertes de dalles, et d'un tronçon de mur d'enceinte.

Quelques objets sont actuellement déposés au Musée National : plaques de ceintures, agrafes, une épée. Les Musées de Neuchâtel et de Boudry conservent quelques armes ou outils (couteaux, serpette, faucille, fer de lance, harpon, clous).

ASA, 1882, p. 226, A. VOUGA. — Cf. plus haut, p. 190.

BÔLE

Boudry. 308.

IV.

A. Vouga a signalé au Tombet (ou à la Tombette) un grand tumulus qui lui semblait intact.

ASA, 1882, p. 228.

DuBois de Montferreux croyait avoir reconnu, dans les bois de Cotendart, mais dans un site que la description qu'il en donne ne permet guère de préciser, une enceinte de blocs de granit entourant un gros bloc à surface plate ; il y voyait une « enceinte druidique » analogue à celle qu'il avait repérée dans les environs de la Prise Imer (voir sous Rochefort), mais moins développée.

La région recèle en tout cas des pierres à cupules.

Étrennes neuch., 2, 1863, p. 10, DuBois de Montferreux.

V.

Aux Brégats-Dessus, des ossements humains avec un fer de lance et une épée La Tène II.

MN, 1910, p. 191.

VII.

A 150 m. au-dessous de l'église, une trentaine de tombes creusées en pleine terre à 40-80 cm. de profondeur ; une dizaine d'autres en maçonnerie, reliées par de petits murs. Elles ont été détruites, mais on a pu en retirer un seramasax, un couteau, quelques grains de collier mérovingien et deux anneaux d'argent.

MN, 1910, p. 191. — *JSGU*, IV, 1911, p. 206 et V, 1912, p. 194, ROLLIER. — *Rev. Charlemagne*, 1912, p. 59, BESSON.

Au Musée de Neuchâtel, avec l'indication : « au Tombey ? » — une plaque de ceinture, trois pointes de lances, un éperon, un fragment de mâchoire (Bôle ou Serrières ?).

BOUDEVILLIERS

VAL-DE-RUZ. 132.

III.

Dans les bois près de Malvilliers, on aurait trouvé autrefois des haches de bronze et un marteau carré, à douille ; le tout aurait été fondu. Un dépôt ?

ASA, 1856, p. 47, TROYON. — MN, 1868, p. 140, MANDROT. — ASA, 1882, p. 257, A. VOUGA.

VI.

En 1834, une monnaie d'Antonin. Sans doute la monnaie d'argent que le *Catalogue de l'Ancien Médailleur* (Musée de Neuchâtel) donne comme trouvée au Val-de-Ruz (paquet 74, n° 164).

DG, I, p. 306.

BOUDRY

BOUDRY. 308, 310.

II.

En creusant le sol pour y établir les fondations du Grand-Verger, on découvrit des pilotis plantés dans l'ancienne grève du lac. Cet emplacement, si l'on en croit TROYON, qui en jugeait à l'épaisseur de la couche alluviale, serait plus ancien que celui, tout proche, du Bied. Aueun objet connu.

Devant le Grand-Verger, dans le lac, une double rangée de pilotis en arc de cercle.

TROYON, *Habit. lac.*, pp. 69, 146 et 190.

Des sondages opérés par Orz dans la grotte de Trois-Rods lui ont livré beaucoup d'ossements (parmi lesquels RÜRIMYER détermina la présence de *Sus palustris*), et de la poterie unie ou ornée à la pointe, que KELLER déclara néolithique. Ni silex, ni métal.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, pp. 273 et 297, Orz. — HEIERLI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 136.

La grotte du Four, dans les gorges de l'Areuse, fut occupée, mais non de façon suivie, à toutes les époques préhistoriques. Elle semble avoir servi de cachette ou de dépôt aux populations néolithiques.

MN, 1869, p. 153 ; 1870, pp. 133 et 138 ; 1871, p. 49, DESOR. — ASA, 1883, p. 371, A. VOUGA. — MN, 1919, pp. 187 et 195, BELLENOT. — JSGU, X, 1917, pp. 5 et 32 ; XI, 1918, p. 44 ; XIII, 1921, p. 122.

Au-dessus de Boudry, dans les vignes, une petite hache en silex.

JSGU, XXVII, 1935, p. 19.

III.

Au pied de la Montagne de Boudry, une tombe à inhumation, dallée, enfouie à 1,60 m. sous la terre. Une épingle à tête plate et à bélière.

JSGU, XIII, 1921, p. 42 et XIV, 1922, p. 41.

Pour la grotte du Four, cf. sous II.

IV.

Dans le vallon de Vert, un groupe de tumulus dont quelques-uns seulement ont été fouillés par ROULIEN. La disposition en est intéressante et n'a pas été publiée : au centre du tumulus principal, à même le sol, un bloc erratique ; deux petits murs en partent, dirigés vers l'est, et entre ces murs se trouvaient de la cendre, de la poterie brisée et une tige d'épingle. Tout près, une pierre creusée d'une cupule ; au nord, un petit alignement formé de trois dalles et d'une pierre dressée à chaque extrémité. Enfin, autour du tumulus, un cercle de pierres espacées.

JSGU, X, 1917, p. 49 et XI, 1918, p. 44.

Sur le crêt du Chanet, qui domine le vallon de Vert, un menhir renversé (?).

La Genevois, 1917, n° 176, REBER. — *JSGU*, X, 1917, p. 92.

C'est aux populations hallstattiennes qu'appartiennent vraisemblablement les principaux vestiges découverts dans la grotte du Four.

ASA, 1864, p. 19 et pl. I. — *MN*, 1871, p. 49, DESOR. — *JSGU*, VII, 1914, p. 142 ; VIII, 1915, p. 87 ; XI, 1918, p. 44. — *MN*, 1919, p. 185, BELLENOT.

A l'orée de la forêt, au-dessus de Perrenx, une large enceinte quadrangulaire, dont chaque côté atteint une centaine de mètres. Age indéterminé.

JSGU, XV, 1923, p. 137.

V.

La grotte du Four continue à être fréquentée ; c'est de la fin de cette période et du début de la suivante que datent certains tessons faits au tour et cuits au four, des fibules La Tène III et quelques ossements d'animaux domestiques.

VI.

Objets de fer et tuiles dans les environs du Grand-Verger.

TROYON, *Habit. lac.*, pp. 190 et 215. — *PfJB*, V, p. 172, KELLER et XII, p. 14, VIOLIER.

On a ouvert en 1882, aux Sagnes, une prétendue tombe romaine qui contenait des objets extrêmement disparates : une grande urne à deux anses, en verre bleuâtre ; six monnaies, dont une de Nerva, une de Domitius et une, nous semble-t-il, de Trajan, les trois dernières — une en bronze, deux en argent — illisibles ; de la poterie brisée ; du verre fondu ; quatre fragments de fibules ; deux serrures avec leur clé ; des crampons, des outils, trente charnières et plusieurs kilos de clous ; un lingot de bronze et plusieurs morceaux de vases en bronze battu : quatre fonds, trois fragments de bords, quatre anses décorées, un goulot, tous en si mauvais état qu'on ne peut songer à les reconstituer (Musée de l'Arcuse à Boudry).

Ce matériel dépareillé fait penser, plutôt qu'à une tombe, à une fosse dans laquelle on aurait jeté des débris provenant d'une villa.

MN, 1882, p. 226. — *ASA*, 1882, p. 343.

A Vaulaneu et sur la rive droite de l'Arcuse jusqu'à la hauteur de Pontareuse, une lettre de VERDAN signalait à DuBois de Montferreux, le 24 août 1844, la présence d'antiquités romaines fréquentes (Archives de l'État, dossier K. 5. 324). Vis-à-vis de la Fabrique, on a trouvé des monnaies dans les vignes ; ce sont celles, sans doute, qui sont signalées et dont l'une était à l'effigie de Caligula.

MN, 1870, p. 139 et 1905, p. 155.

« J'ai souvent entendu dire, poursuit VERDAN, que l'on avait retiré à répétitions de cette localité des instruments de guerre, des monnaies, des ossements et des murailles. La chronique dit que les Romains avaient là un camp retranché à cheval sur la voie romaine. » VERDAN mentionne encore « dans les vignes à Pontareuse, une grosse pierre évidée dans laquelle quantité d'objets divers en fer, en cuivre, en terre, etc., ont été découverts ». Il parle enfin des vigneron « qui trouvent journellement quelques traces du passage des Romains ». Tout cela ayant disparu sans contrôle possible, on ne peut guère tenir pour certaine que l'indication d'un établissement au passage de l'Arcuse.

De l'autre côté de la rivière, dans les environs de Trois-Rods, se trouverait une nécropole romaine, peut-être même une villa. Nous avons ne rien connaître d'autre, pour appuyer cette supposition, qu'un crâne « provenant d'un tombeau romain découvert près du village de Trois-Rods » (Musée de l'Arcuse à Boudry).

JSGU, XIV, 1922, p. 71.

Au même Musée : une monnaie d'Auguste, trouvée aux Gravanis, près du village ; deux monnaies illisibles, l'une près de la Vy d'Étra, à 1 m. de profondeur, l'autre dans les environs du village.

VII.

A Bel-Air, près d'Arcuse, une nécropole burgonde. Le Musée de Neuchâtel conserve quelques objets qui doivent en avoir été retirés vers 1840, mais qui se sont mêlés avec le produit des fouilles de DuBois de Montferreux au Coteau des Coutures, à Colombier.

En 1903, on y découvrit neuf squelettes accompagnés de divers objets : plaques de ceinture, bracelet, boucle (Musée de Neuchâtel), qui datent de la fin du VII^{me} siècle.

En 1924, trois nouveaux squelettes, sans aucun mobilier funéraire.

Toutes ces tombes étaient orientées et se trouvaient sous 15 à 60 cm. de profondeur.

ASA, 1903, p. 91. — MN, 1904, p. 191, WAVRE. — *Rev. Charlemagne*, 1, 1911, p. 19 et MN, 1925, p. 48, ROLLIER.

LES BRENETS

LE LOCLE. 83.

VI.

Le Châtelard des Brenets aurait conservé des traces de l'occupation romaine à l'endroit où est située l'actuelle maison de la Caroline (?).

MN, 1869, p. 163, NICOLET.

CERNIER

VAL-DE-RUZ. 130, 131, 132 et 133.

VI.

Dans les ruines d'une villa, un poinçon et un clou (Musée de Neuchâtel).

MN, 1870, p. 134 et 1871, p. 250. — ASA, 1871, p. 267, MANDROT.

LA CHAUX-DE-FONDS

LA CHAUX-DE-FONDS. 130.

II.

Les journaux avaient annoncé, voici deux ou trois ans, la découverte d'une station préhistorique dans une carrière où les ouvriers « découvrirent subitement une centaine de haches en silex ». Il s'agit plus simplement — et c'est dommage — d'une collection dont son propriétaire aura voulu se défaire.

VI.

Une monnaie de Maxence au pied du versant nord de Pouillerel.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 25. — MN, 1870, p. 140.

CHÉZARD

VAL-DE-RUZ. 131.

III.

Une hache à ailerons médians trouvée en 1886 sous un tronc d'arbre au Mont d'Amin (Musée de Neuchâtel).

VI.

Au sud-ouest du village, au bord du chemin conduisant de Fontaines à Chézard, on connaît depuis longtemps l'emplacement d'une villa romaine. Un nommé QUINCHE, dans une lettre du 22 novembre 1844, signalait à DuBois de Montperreux un grand nombre de briques, conduits de plomb, plaques de marbre

blanc, dalles plus ou moins grandes, etc. ; et il ajoutait : « Je erois même que des médailles ont été déter-
rées dans cet endroit » (Archives de l'État, K. 5. 324). DuBois se contenta de transmettre le renseignement
à la Société des Antiquaires de Zurich (lettre du 3 octobre 1844 — il connaissait donc la villa avant la lettre
de Quinche, — vol. 3, n° 10).

Une trentaine d'années plus tard, MANDROT, relatant à la Société d'histoire la « découverte » d'une
villa à Chézard, parlait de tuyaux de plomb et de pièces d'or qu'on y avait trouvées, mais qui avaient été
fondues. En 1870, DESOR et MANDROT furent chargés d'y faire des fouilles. Ils ne l'ont cependant pas
épuisée, puisque des travaux que l'on fit à cet endroit en 1929, malheureusement sans surveillance aucune,
exhumèrent de nouveaux vestiges et quelques objets.

Il est très regrettable qu'on se soit ainsi désintéressé de la villa de Chézard. Elle avait dû être assez
riche, puisqu'on y a trouvé des bains dallés et revêtus de marbre soit du pays, soit même d'Italie, des
mosaïques, de la tuyauterie, etc. Les dépendances, dont MANDROT a relevé l'emplacement et qui ont été
moins pillées sans doute que la villa principale, auraient pu fournir de très utiles indications sur la desti-
nation de cet établissement et sur l'état de civilisation du Val-de-Ruz.

Au Musée de Neuchâtel: une tuile! (fouilles de 1870), un boudoir, un peson et un fragment d'amphore.

MN, 1870, p. 134 ; 1871, pp. 140 et 248, MANDROT. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, IX, 1870-1873,
pp. 4 et 25. — *ASA*, 1871, p. 265, DESOR et MANDROT. — *MN*, 1930, p. 51, MÉAUTIS.

COFFRANE

VAL-DE-RUZ. 132.

III.

Peut-être le tumulus des Favargettes recouvrait-il une sépulture du bronze II, dont pourraient pro-
venir quatre épingles et un bracelet plat et côtelé.

JSGU, XXVIII, 1936, p. 41, P. VOUGA. — Cf. plus haut, p. 83.

IV.

« Au sud de la route qui tend de Coffrane à Valangin et Bondevilliers », un grand tumulus (une quin-
zaine de mètres de diamètre sur 3 de hauteur) fut détruit en 1868. Les ouvriers trouvèrent d'abord des
ossements, puis, quelques mois plus tard, des objets qui furent acquis par DESOR. « Les plus grosses pierres
paraissaient juxtaposées de manière à former un rudiment de voûte. C'est sous cette voûte rudimentaire
aujourd'hui comblée par une couche de terre qu'ont été trouvés le squelette et les offrandes qui l'accom-
pagnaient. Ils ne paraissent pas avoir été enfouis, mais simplement déposés sur le gazon ou sol vierge. »

Mobilier funéraire (au Musée de Neuchâtel) : un chaudron et une tasse de bronze battu, une pende-
loque et des fragments de bracelets de bronze, des brassards en lignite, brisés.

MN, 1868, pp. 132, 136 et 229, DESOR. — *ASA*, 1882, p. 257, A. VOUGA.

V.

Dans ce même tumulus, sépulture adventice La Tène I, attestée par une fibule en deux morceaux.

MN, 1868, pl. III, fig. 12 et 13. — *JSGU*, XXVIII, 1936, p. 41.

COLOMBIER

BOUDRY. 308.

II.

Les stations de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze qu'on comprend sous le nom de: Auvernier,
débordent sur le territoire de Colombier.

COLOMBIER II.

Emplacement piloté sur la droite du ruisseau qui sert de limite entre Auvernier et Colombier. Couche archéologique nulle.

PflB, XII, pp. 12 et 14, VIOLLIER et P. VOUGA.

LE BIED.

« Trois rangs de pieux décrivant un grand demi-cercle. » Néolithique ?

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., IV, 1856-1858, p. 332. — TROYON, *Habit. lac.*, p. 69.

A la patinoire, c'est-à-dire tout près de la limite d'Auvernier, des haches, une hache-marteau brisée, une pointe de silex noir ; des vestiges de palissade ? (trouvailles attribuées par erreur à la station du Bied dans *PflB*, XII, p. 14).

JSGU, III, 1910, p. 34, ROLLIER.

Une hache de cuivre (?).

JSGU, IV, 1911, p. 72.

Aux Épinettes, près de la gare, une pendeloque en pierre perforée accompagnée d'ossements. Sépulture ? plus probablement pièce de collection jetée.

JSGU, IX, 1918, p. 29, ROLLIER.

III.

PARADIS-PLAGE.

Station de transition (bronze III-IV).

JSGU, XXV, 1933, p. 59 et XXVI, 1934, p. 25, P. VOUGA.

COLOMBIER I.

L'emplacement piloté s'étend en face des Allées. Assez riche.

PflB, XII, p. 13, VIOLLIER.

V.

Objets de fer sur la station du Bied.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., V, 1858-1860, p. 516.

Une monnaie celtique, copie d'un drachme d'argent massaliote.

FORRER, *Kelt. Numismatik*, p. 86. — BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 244.

VI.

Am Bied, des tuiles romaines.

TROYON, *Habit. lac.*, p. 215. — *PflB*, II, p. 116, KELLER.

A Sombacour, une monnaie de Titus Vercus, et une de Néron.

Près de l'usine à gaz, un *cochleare* (petite cuiller) en argent avec incrustations d'or représentant Éros et Psyché (Musée de Neuchâtel).

MN, 1927, p. 34, MÉAUTIS.

Sous le Château et dans les alentours, l'ensemble de constructions romaines le plus vaste et le plus complexe que possède notre région.

Historique des découvertes.

Le dossier K. 5 des Archives de l'État de Neuchâtel contient la lettre — inédite — suivante, adressée de Colombier, le 7 août 1840, à la fin de l'après-midi, à DUBOIS DE MONTFERREUX :

« Des excavations que l'on fait dans ce moment au Château de Colombier ayant amené la découverte d'un mur souterrain, d'une superbe colonne en roc blanc parfaitement polie, et entourée de débris très

nombreux en tuiles, d'une nature et d'une forme toutes différentes de celles des tuiles actuelles, et qui pourtant ne paraissent pas d'un grain aussi fin que les tuiles romaines, il m'a paru qu'il pourrait être important que vous fussiez là pour diriger la fouille, et je vous envoie en conséquence ce billet par un exprès, pour vous avertir des faits ci-dessus, pensant d'ailleurs qu'ils ne sont pas sans intérêt pour vous. » Signé : Ch^e LARDY, Dr en méd.

DuBois de Montpeyreux se fit aussitôt charger par le Conseil d'État de la direction des fouilles. Une première campagne eut lieu en été et en automne 1840 ; les résultats en furent consignés dans deux rapports adressés au Conseil d'État : ce sont les textes, conservés aux Archives de l'État sous les lettres J. 4. 93 et 94, que Wavre publia et commenta brièvement dans le *Musée neuchâtelois*, 1905, pp. 155 sqq. Mais les fouilles ne s'arrêtèrent pas là, ni les relations qu'en fit DuBois. D'une part, en effet, STÄUBELIN a découvert un rapport d'ensemble dû à DuBois et publié en français dans une revue allemande (STÄUBELIN, *SRZ*, p. 373, note 2) ; d'autre part, les Archives de l'État conservent encore deux rapports manuscrits de DuBois, datés, le premier du 9 novembre 1841 (K. 5. 229), le second du 22 novembre 1842 (K. 5. 259). Certaines allusions faites par l'un ou l'autre de ces trois textes prouvent que, malheureusement, un rapport au moins, qui aurait relaté les fouilles de 1841-1842, s'est égaré. Le mal est partiellement compensé par les plans levés par DuBois et qui sont conservés par le Service des Monuments historiques de l'État de Neuchâtel.

On trouve dans le Rapport que DuBois envoya en Prusse (en 1841 ou 1842) les mêmes indications, à peu près, que celles qui sont consignées dans les textes reproduits dans *MN*, plus celle-ci, qui n'est pas sans intérêt puisqu'elle rattache la villa de Colombier à un type connu : « Le front de la muraille du castrum en regard des allées s'appuyait par ses extrémités sur deux grands corps de bâtiments, qui laissaient une saillie de 40 pieds, comme les deux ailes d'une immense construction. Celui de l'angle sud-est... » est connu par les deux premiers rapports. « En parfaite symétrie avec ce corps de bâtiment s'élevait le second, en avant de l'angle sud-ouest : à la grande porte déjà décrite en correspondait une plus petite, percée dans une muraille de 6 pieds d'épaisseur. Cette petite porte extérieure du castrum répondait à une porte ou poterne intérieure, à laquelle on montait, comme au Capitole, par de larges degrés. L'entre-deux-portes, long de 36 1/2 pieds, large de 11 1/2, s'appuyait sur une espèce de corps de garde. La partie du bâtiment qui répondait aux thermes ne présente plus que sa principale muraille, de 40 pieds de façade ; elle servait de base à une colonnade de briques recouvertes de stuc, dont les restes jonchent le sol ; un énorme noyer est implanté et s'étend sur les restes de l'édifice ».

Neue Mitteilungen aus dem Gebiet hist.-antiq. Forsch., im Namen d. Thür.-sächs. Vereins für Erforschung d. vaterl. Altertums, herausg. von FÖRSTEMANN, VI, 3, 1842, pp. 130 sqq.

La suite du rapport concerne soit la villa du sud-ouest (nous en avons donné un extrait plus haut, cf. pp. 158 sqq.), soit le cimetière du Crêt Mouchet (cf. plus bas).

Quant aux deux autres rapports, demeurés inédits, nous ne ferons qu'en extraire les passages qui peuvent présenter un intérêt direct.

Du 9 novembre 1841 :

« Poursuivant ces nivellements et ces transports de terrain sur tout le front du Castrum, j'ai fait déblayer derrière la grande salle que nous supposions être des bains. Cette supposition s'est confirmée par la découverte d'une autre partie essentielle d'une construction thermale, c'est-à-dire que nous avons trouvé, adossé à la salle dite Hypocaustum, le Laconicum, dont il n'existe que la partie inférieure... Il ne restait que la base brûlée de ce Laconicum, dont le foyer était rempli de cendres et de charbon, recouverts de nombreux morceaux de tuf taillé qui formaient la voûte.

« Autour du foyer étaient entassés les débris des colonnes en briques et en stuc qui supportaient à une certaine hauteur le plancher en estrich du Laconicum. Des fragments de poteries de toutes espèces, rouge et noire, de verre, de fresques, des écailles d'huîtres jonchaient le sol, mêlés à quelques objets en cuivre, tels qu'anneaux, boutons, aiguilles, etc. ; nous trouvâmes même une médaille de l'empereur Claude, qui devait nous fixer sur l'âge de ce monument :

A./TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. PM. TR. P. IMP. P. P. — *Caput laur.*

R./ SC.

Moyen bronze. HALLER, p. 78, n. 12.

« Dans un coin, nous trouvâmes aussi quelques livres de plomb fondu provenant des tuyaux qui ont été détruits peut-être par quelque incendie.

« En déblayant les trois bases des colonnes en stuc du bâtiment recouvert par le gros noyer (il n'en est question nulle part dans les deux premiers rapports, mais bien dans le passage que nous reproduisons

ci-dessus), j'ai fait soigneusement examiner le sol ancien, composé d'ossements de bœufs, de sangliers, de débris de poterie, etc., parmi lesquels gisait une fort belle agraffe (*sic*) en bronze.

« J'ai fait déchausser ensuite les murailles du couloir qui s'étendait des escaliers du Castrum à la petite porte extérieure. Ici j'ai acquis la conviction que la muraille extérieure du Castrum était de beaucoup plus ancienne que les constructions intérieures appuyées en partie sur un sol exhaussé par des déblais provenant de démolitions d'édifices romains. Ici notre récolte s'est composée de beaucoup de fresques, d'un grand seuil de porte en roc de la Lance, de clous de toutes formes, et d'une médaille d'Hadrien :

A./HADRIANVS AVG. COS. III. P.P. — *Cap. laur.*

R./HISPANIA. Figure assise tenant un rameau.

« Cette médaille diffère de celle décrite par HALLEN, p. 142, n. 163.

« Autour de la villa du bas du verger étaient étendus de nombreux tas de terre qui en masquaient l'abord ; j'en ai fait enlever une partie, en même temps que j'ai fait creuser jusqu'au sol la rue qui longeait la villa et qui menait droit à la petite porte du Castrum.

« Du côté de bise (c'est-à-dire à l'est), j'ai fait fouiller dans le verger de la Serva, pour voir si nous ne retrouverions point le long du Castrum une ligne de maisons comme du côté de vent. Nos recherches ont été couronnées de succès, et nous avons pu suivre à une grande distance les fondations de plusieurs grandes murailles, restes des maisons qui flanquaient le Castrum de ce côté-là. Des portions de ces murailles avaient plus de 4 pieds d'épaisseur ; mais tout a été tellement ravagé et saccagé que ce sont à peu près les seuls témoins de ces antiques habitations.

« ... Pendant ces occupations, nous avons découvert la ruelle étroite qui séparait le Castrum des maisons, et j'ai acquis la conviction qu'une rue de l'ancien Colombarium s'étendait depuis les allées jusqu'au delà de la boucherie actuelle, bordant ainsi la portion de la Vie détra qui tendait directement à Bôle par le bas-fond de l'Étang, où elle existe encore ...

« Quoique gêné par les grands dépôts de planches qui encombrent le jardin d'Ibrahim, j'ai essayé d'y faire quelques sondages, et nous sommes fortuitement tombés à 6 pieds de profondeur sur les restes d'un aqueduc double, artistement construit en créneaux. »

Du 22 novembre 1842 :

« Je crois, Monsieur, que pour le moment, il serait difficile de pousser les fouilles avec un grand espoir de réussite : le château et le village sont bâtis sur l'emplacement romain, qui par cela même est inabordable. Ce n'est pas que je doute de ruines importantes, car en visitant l'autre jour les matériaux provenus de la démolition des granges du Château, sans compter les seuils de portes, dont l'un a 12 pieds de large, et d'autres pièces évidemment romaines, j'ai trouvé le chapiteau d'une colonne, maltraitée par le feu il est vrai, mais assez bien conservée pour y reconnaître un style différent et des proportions beaucoup plus grandes que tout ce qui a été trouvé au-dessous du Château. »

La fin du rapport propose la création, à Colombier, d'un Musée National, où seraient déposées les antiquités « celtiques et romaines » provenant de « Bevaix, Saint-Aubin et ses alentours, Saint-Blaise, Marin, Thièle ». Et le rapport se termine sur une demande d'allocation pour des sondages entre Cressier et le Landeron « que je crois être l'antique Noïdenolex ».

Le Musée de Neuchâtel a recueilli une partie seulement du produit des fouilles de DuBois de Montperreux.

Depuis 1842, les ruines de la villa de Colombier n'ont plus été explorées jusqu'en 1908. A partir de cette date, et pendant une vingtaine d'années, mais très irrégulièrement, l'Intendance des bâtiments de l'État de Neuchâtel (Monuments historiques) y pratiqua des recherches et y fit des relevés qui demeurèrent inédits.

MN, 1905, p. 153, DuBois de Montperreux (Wavre); 1876, p. 213; 1908, pp. 167, 215 et 259.
— ASA, 1908, p. 173. — JSQU, I, 1908, p. 90; II, 1909, p. 121; V, 1912, p. 168. — Rapport Soc. suisse Conserv. Mon. hist., 1911, p. 59. — Cf. plus haut, pp. 158 sqq.

VII.

En même temps que les ruines romaines, DuBois de Montperreux avait exploré le cimetière voisin du Crêt Mouchet, ou Coteau des Coutures. On y avait déterré, dit le premier Rapport, des tombes dallées et des médailles. Le troisième Rapport devait relater le début des fouilles entreprises dans cette nécropole — que DuBois d'ailleurs attribuait à l'époque romaine — ; il est perdu, mais l'article signalé par STRUBELIN remédie à cette perte :

« Enfin, nous avons château, hourg, portes, rues, bains, portiques, maisons ; il ne manquait plus que le cimetière : il a été retrouvé tout entier, et vingt tombes béantes, dans lesquelles on a reconnu plus de trente squelettes, se sont ouvertes les unes à côté des autres pour attester le fait. Douze de ces tombes sont murées à la romaine, en pierre jaune. Ce sont des carrés longs de différentes dimensions ; le plus grand a 6 ½ pieds de long et 2 ½ de largeur. Celui-ci renfermait plusieurs corps, le dernier qui y fut placé avait les pieds tournés vers l'orient, comme dans toutes les autres tombes, la tête à l'occident, couché sur le côté, le visage regardant le nord. Les autres corps, enlevés pour lui faire place, avaient été déposés au pied de la tombe. — Quelques agrafes romaines ont été le seul résultat de ces fouilles funéraires ; mais des transports de terrain opérés par un propriétaire dans la partie de son jardin attenant à celle où sont ces tombes, ont fait découvrir un médaillon de Martia, femme de l'empereur Titus, des médailles de Constantin, de son fils Constance, etc. »

Neue Mitt. aus d. Gebiet hist.-antiq. Forsch., im Namen d. Thüring.-sächs. Vereins für Erforschung d. vaterl. Altertums herausg. von FÜRSTEMANN, VI, 3, 1842, pp. 130 sqq. DuBois.

Extrait du rapport du 9 novembre 1841 :

« Enfin, j'ai repris mes fouilles dans le cimetière des Contures, espérant que la fortune nous favoriserait cette année. Effectivement, la première tombe ouverte à une bonne distance de celles déjà fouillées, nous procura d'heureux résultats. Elle était murée comme les autres ; nous y trouvâmes le corps d'un homme couché sur le dos, les pieds tournés vers le levant, mais beaucoup plus consumé que les premiers, bien que placé plus profondément dans le gravier. Nous enlevâmes sur sa poitrine une plaque en fer oxydé (DuBois en donne le dessin : c'est une plaque en losange avec un bouton en saillie à chaque angle et au centre). Elle a pu servir de *fibula* grossière au moyen du bouton *a* (angle inférieur) passablement prééminent.

« A la ceinture se trouve une agraffe (*sic*) aussi en fer, et semblable à celles trouvées par M. THOYON dans ses fouilles nombreuses aux environs de Lausanne (dessin). L'ardillon manquait.

« Le ceinturon était encore orné de deux boutons en cuivre marqués chacun de quelques caractères qui peuvent être celtiques, mais qui décidément ne sont pas romains.

« Cette tombe renfermait encore deux autres objets dont je ne puis deviner l'usage.

« Quelques morceaux de tuiles romaines étaient mêlés au sable qui enveloppait le corps.

« Après cette tombe, j'en ai fait ouvrir huit autres ; six ne m'ont présenté que des ossements ; les deux autres renfermaient chacune une simple agraffe en fer. La pauvreté de ces tombes n'a pas encouragé les fouilles.

« Cependant, j'ai pu faire ces remarques de quelque intérêt : toutes les terres que nous avons remuées se sont trouvées mêlées d'ossements plus ou moins fracturés ; ce qui prouve qu'on a enseveli longtemps dans ce local et que nous n'avons peut-être dans ces tombes murées à la romaine que celles de la dernière époque, tandis que les plus anciennes sont détruites. »

Ces objets figurent au Musée de Neuchâtel, mêlés vraisemblablement à d'autres provenant de Bel-Air (cf. sous Boudry).

MN, 1905, p. 169, WAYRE. — Cf. plus haut, p. 191.

Un tiers de sol mérovingien en or, frappé à Châlons dans la première moitié du VI^{me} siècle.

Rev. Charlemagne, I, 1911, p. 189, ROLLIER.

Au Musée de Neuchâtel, une *fibula* du VIII^{me} siècle trouvée, dit l'Inventaire, « dans un amas de ferraille à Colombier ».

CORCELLES-CORMONDRÈCHE

BOUDRY. 308.

III.

Une pointe de flèche à douille (Musée National).

IV.

Nombreux tumulus en lisière de forêt. On en a exploré quelques-uns, qui étaient vides.

JSCU, XXI, 1929, p. 64 ; XXVIII, 1936, p. 39.

Le Châtelard est considéré comme un refuge, mais aucune recherche n'a encore confirmé cette hypothèse.

Carte BOREL au Musée de Neuchâtel. — *JSGU*, IV, 1911, p. 163.

VII.

Une boucle de ceinture, un couteau avec manche de laiton ciselé (Musée de Neuchâtel).

Un crâne et une boucle de ceinture, dans les vignes.

MN, 1909, p. 143. — *JSGU*, II, 1909, p. 149.

Deux tombes dallées, contenant trois squelettes, avec un couteau et deux plaques de ceinture du VII^{me} siècle (coll. D^r BEAU).

JSGU, IX, 1916, p. 109, ROLLIER. — *MN*, 1916, p. 49, BESSON.

CORNAUX

NEUCHÂTEL. 133 et 136.

II.

Au Roc sur Cornaux, dans une groisière, une lusaïole en terre cuite décorée. Néolithique ? (Musée de Neuchâtel.)

IV.

Au-dessus de Souaillon, un groupe de tumulus. Des ossements et un disque ajouré.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 304.

Des sondages entrepris dans ces tumulus ou dans les abris sous roche des environs sont demeurés sans résultats.

MN, 1917, p. 47. — *JSGU*, X, 1917, p. 97 et XXII, 1930, p. 114.

VI.

Sous l'ancienne maison d'école, une monnaie d'Adrien.

Des vestiges probables de constructions au-dessus du village, et de route dans le marais.

VII.

Une francisque, provenant du lit de la Thièle (Musée de Neuchâtel).

CORTAILLOD

BOUDRY. 310.

II.

Les cartes (dressées par A. VOUGA et par BOREL) et VIOLLIER comptent sept stations, 4 néolithiques, 2 de l'âge du bronze, une douteuse. Ce sont, à partir de l'est :

LA FABRIQUE I OU LE VIVIER.

L'emplacement est recouvert par des estacades destinées à retenir les terrasses des propriétés privées ; ce qui est resté à découvert a été lavé par les vagues qui en ont fait une station dite sèche. Les quelques renseignements assez précis dont on dispose et le matériel recueilli autrefois permettent d'attribuer cet établissement aux deux occupations néolithiques supérieures.

ASA, 1883, p. 456 et 1884, p. 41, A. VOUGA. — *PfLB*, XII, p. 14, VIOLLIER et P. VOUGA.

PETIT-CORTAILLOD I.

Grande et riche station qui s'étend à l'ouest du port. Les sondages de la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique ont permis d'y reconnaître les deux couches néolithiques inférieures, séparées par une couche de gravier. Dans la plus ancienne, des galets colorés et une base de corne incrustée d'ocre.

ASA, 1883, p. 456 et 1884, pp. 36 et 78, A. VOUGA. — *PfLB*, XII, p. 15, VIOLLIER et P. VOUGA. — ASA, 1921, p. 22 et 1929, p. 97 ; ASAG, IV, 1920-1922, p. 278 ; JSGU, XIV, 1922, p. 30 et XXVI, 1934, p. 18, P. VOUGA. — P. VOUGA, *Néol. lac. anc.*, p. 11.

Sur la faune :

ASAG, V, 1928, p. 45, REVERDIN (JSGU, XX, 1928, p. 25).

Muséographie : nombreuses collections privées ou déposées dans les musées de Suisse.

LES CÔTES.

Station douteuse.

ASA, 1883, p. 456, A. VOUGA. — *PfLB*, XII, p. 16, VIOLLIER.

LA TUILLIÈRE.

Petite station, pauvre.

A. VOUGA et VIOLLIER, *loc. cit.*

III.

LA FABRIQUE II OU LE VIVIER.

Station comblée ou lavée comme la station néolithique, et attribuée à l'âge de la pierre par BOREL, à l'âge du bronze par A. VOUGA. Vraisemblablement « une seule station débutant au néolithique récent et se poursuivant jusqu'au bronze III^e » (P. VOUGA).

ASA, 1883, p. 456, A. VOUGA. — Carte BOREL. — *PfLB*, XII, p. 14, VIOLLIER et P. VOUGA.

PETIT-CORTAILLOD II.

Si A. VOUGA ne mentionne qu'une station, sa carte la figure double et BOREL en met deux. Et il y en a en effet deux, dont la présence et les caractères distincts ont été révélés par les sondages de la Commission ; les indices en sont à la vérité un peu ténus, mais sont pleinement corroborés par des photographies prises d'avion (au Musée de Neuchâtel ; presque tous les emplacements palafittiques de la rive neuchâteloise ont été photographiés par les soins de l'Aérodrome fédéral de Dübendorf, en 1927, mais seuls les trois documents représentant la baie de Cortaillod sont vraiment et parfaitement clairs).

Vis-à-vis du fond de la baie, mais au large, une très grande station dans laquelle on distingue huit rangées parallèles de pilotis, entourées par une ligne de pieux serrés dessinant un vaste demi-cercle du côté de la terre ; la bourgade reste ouverte vers le lac.

Emplacement du bronze III-IV.

ASA, 1883, p. 457 ; 1884, p. 51 et 1885, p. 139, A. VOUGA. — *PfLB*, XII, p. 16, VIOLLIER et P. VOUGA.

PETIT-CORTAILLOD III.

La station est située à l'ouest de la précédente, et plus près de la rive. La photographie aérienne y révèle un fouillis de pieux plus ou moins alignés, abrités des vagues du vent d'ouest par une triple rangée de pilotis.

Emplacement très riche et abondamment pillé du « bel âge du bronze » (IV et V).

ASA, 1883, p. 457 ; 1884, p. 52 et 1885, p. 139, A. VOUGA. — *PfLB*, XII, p. 17, VIOLLIER et P. VOUGA.

Anthropologie :

JSGU, XXVI, 1934, p. 26.

Muséographie : matériel très abondant dispersé dans des collections particulières et dans les musées suisses.

De Chanéaz, une hache à ailerons.

JSGU, II, 1909, p. 76, ROLLIER.

IV.

Au bord du lac, une pierre à cupules, étayée par un pieu pour éviter qu'elle ne s'enfoncé.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., V, 1858-1860, p. 17, ORZ. — *PJB*, V, p. 175, KELLER. — *Ant.*, 1884, p. 17, A. VOUGA.

V.

Une pointe de lance (Musée de l'Areuse à Boudry) et une fibule La Tène III.

ASA, 1884, p. 41 et pl. V, fig. 5, A. VOUGA.

VI.

KELLER, DESOR, TROYON et A. VOUGA mentionnent des armes, des tuiles ou simplement des objets romains trouvés au bord du lac.

PJB, V, p. 172, KELLER. — TROYON, *Habit. lac.*, p. 189. — *ASA*, 1883, p. 456, A. VOUGA. — DESOR, *Constr. lac.* (1864), p. 23.

Au Musée de l'Areuse à Boudry : 2 faucilles, 2 couteaux, une lance.

La « prétendue tombe romaine de Chanélaz » à laquelle il est fait allusion

JSGU, II, 1909, p. 121,

n'est en effet pas une tombe — et ne concerne pas Chanélaz, mais les Sagnes sur Boudry.

Les cimetières romains signalés et fouillés par ORZ et DuBOIS DE MONTPERREUX,

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., IX, 1870-1873, p. 164, ORZ,

sont en réalité burgondes. Cependant un rapport de DuBOIS au Conseil d'État, en date du 14 janvier 1845 (Archives de l'État, K. 5. 324) ajoute : « Les alentours de ce village sont eux-mêmes parsemés de restes de constructions romaines ». Des moellons romains sont visibles dans le mur de la route qui domine le Petit-Cortailod, au lieu dit Châtelet.

VII.

« Par une circonstance fortuite, M. ORZ, arpenteur-géomètre à Cortailod, a découvert un cimetière romain près de ce village, sur le crêt de la Rondencire, à gauche du chemin de Sachet, en montant. Une partie du terrain a été défoncée en 1817, et alors on avait déjà découvert nombre d'objets antiques qui ont été dispersés. Les fouilles faites sous mes yeux et par M. ORZ nous ont procuré quatre agrafes, un coutelas, quelques petits couteaux, et d'autres débris de fer, une garniture de fourreau, des boutons, de petits clous en cuivre : ils prouvent que c'est à une population celto-romaine identique avec celle de Colombier qu'il faut attribuer le cimetière de Cortailod. »

DuBOIS DE MONTPERREUX, Rapport au Conseil d'État, du 14 janvier 1845, Archives de l'État, K. 5. 324. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, IX, 1870-1873, p. 164, ORZ.

En réalité, ici comme à Colombier, il s'agit d'un cimetière burgonde. Les objets sont au Musée National, sauf deux fers de lances, un trident et deux scramasax au Musée de Neuchâtel.

Cf. plus haut, p. 191.

Au même Musée, une petite hache à écorcer, en fer, trouvée sur la grève.

COUVET

VAL-DE-TRAVENS. 280.

III.

En élargissant le lit de l'Areuse, on aurait trouvé un anneau-support en argile.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 310.

Puis, la légende s'amplifiant, on parle d'un « assez grand nombre de ces anneaux-supports », accompagnés « d'une foule d'objets oxydés ». Il n'en reste rien de connu.

MN, 1872, p. 169, et *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, IV, 1888, p. 193, BERTHOUD.

VI.

On aurait découvert des monnaies romaines d'or et d'argent (?).

MN, 1872, p. 169, BERTHOUD.

CRESSIER

NEUCHÂTEL. 136.

III.

Dans le tumulus de la Baraque, sur Cressier, une sépulture du bronze II : un squelette masculin, avec une longue aiguille de bronze, un anneau d'or, une hache spatuliforme et un poignard à deux rivets.

JSGU, XXVIII, 1936, p. 39 et XXIX, 1937, p. 67, P. VOUGA. — *ASAG*, VIII, p. 81, PITTARD. — Cf. plus haut, pp. 83 sqq.

Au Musée National, deux pointes de lances données comme provenant de Cressier, sans autre indication.

On avait eu voir dans les restes d'un pilotage, dans le lit de la Vieille Thièle, une station de l'âge du bronze. Il s'agit plutôt de la première pile d'un pont qui était peut-être romain.

JSGU, II, 1909, p. 60. — *DG*, V, p. 691. — *PflB*, XII, p. 6, VIOLLIER et P. VOUGA.

Dans la forêt de l'Éter, restes d'habitats dont les quelques vestiges déjà exhumés vont de l'âge du bronze à l'époque romaine. Ce site est encore à l'étude.

JSGU, XXXII, 1940-1941, p. 90.

IV.

Dans une gravière entre Cornaux et Cressier, six squelettes déposés en terre libre. Aux bras du premier, un bracelet de lignite, un de bronze gravé ; le deuxième portait trois bracelets de bronze à tampon (Musée de Neuchâtel). Les autres objets et débris de céramique se sont perdus.

Une collection particulière de Cressier possède encore deux bracelets provenant de la même ballastière ; mais les recherches entreprises en 1939 sont demeurées vaines.

HEIERLI et VIOLLIER attribuent ces sépultures à l'âge du bronze, mais le type des bracelets et le vernis émail dont ils sont recouverts les rattachent plutôt au premier âge du fer.

Ram. Sap., 1892, p. 46, E. VOUGA. — *Verhandl. d. Berlin. Ges. f. Anthrop.*, 1892, p. 281. — HEIERLI, *ASA*, 1897, p. 45 et *Urgesch. d. Schweiz*, p. 247. — VIOLLIER, *Montelius Festschr.* (1914), p. 132. — BEHRENS, *Reallex.*, XI, p. 396.

Dans la forêt de l'Éter, nombreux tumulus.

Celui de la Baraque (12 m. de diamètre, 2 de hauteur) recouvrait trois sépultures hallstattiennes : un squelette masculin, déposé à même le sol et sans encadrement de blocs, avec « dans la région de l'épaule, de nombreux vestiges de fer totalement indéterminables » et, aux pieds, un vase biconique fragmenté. Un deuxième, féminin, pas encadré non plus, portait une agrafe de ceinture, des clous de bronze décorant cette ceinture, deux bracelets ciselés à tampons ; un petit vase, également brisé, était déposé près de la tête. Le troisième, féminin, avait deux bracelets de bronze et un de lignite à chaque bras, une agrafe de ceinture et des anneaux de bronze (Musée de Neuchâtel).

JSGU, XXVIII, 1936, p. 39 ; XXIX, 1937, p. 67, P. VOUGA. — *ASAG*, VIII, p. 81, PITTARD. — Cf. plus haut, pp. 98 sqq.

Les autres tumulus de la région, plus petits, n'ont encore rien livré, sauf un, dans lequel se trouvait un squelette (c'est par erreur qu'il est attribué au tumulus de la Baraque et à l'âge du bronze dans *JSGU*). (Cf. sous Enges.)

ASAG, VIII, p. 191, PITTARD. — *JSGU*, XXX, 1938, p. 80.

Fonds de cabanes dans la forêt de l'Éter.

JSGU, XXXII, 1940-1941, p. 90.

Dans la gravière où se trouvait le cimetière hallstattien, une sépulture avec un bracelet La Tène I. *MN*, 1908, p. 70, WAVRE. — *Ram. Sap.*, 1909, p. 24. — *JSGU*, II, 1909, p. 84. — VIOLLIER, *Sépultures*, p. 124 (citée, ici comme ailleurs, sous CORNAUX, par erreur).

On aurait trouvé des monnaies « gauloises » derrière le village.

Suisse libérale (Neuchâtel), 2 septembre 1916, ZINTGRAPP.

VI.

Deux inscriptions romaines sont visibles actuellement devant le collège (moulages au Musée de Neuchâtel). Elles sont gravées dans des plaques de calcaire blanc local de 1,25 m. sur 0,53 à 0,65 m. La forme des caractères donne à croire qu'elles datent du début du II^{me} siècle.

MARTI
SACRUM
T. FRONTINIVS
GENIALIS
VSLM

et :

NARIAE
NOVSAN
TIAE
T. FRONTIN
HIBERNVS
VSLM

ORELLI, *MAGZ*, II, 5, 1844, 166 et 167 (où elles sont données comme trouvées à la Neuveville ou au Landcron). — MOMMSEN, *MAGZ*, X, 1854, 162 et 163. — *CIL*, XIII, 5150 et 5151. — *MN*, 1874, p. 272, BERTHOUD. — HOWARD et MEYER, *Röm. Schweiz*, 187 et 188. — Cf. plus haut, p. 180.

Deux cippes, ou colonnes funéraires, sans rapports apparents avec les inscriptions.

MN, 1887, p. 281, WAVRE. — *ASA*, 1887, p. 516 et 1888, p. 91.

Aux Bois, au-dessus du village, trois sépultures distantes de 2 m. et orientées. Deux monnaies, l'une d'Auguste, l'autre fruste ; une bague en bronze ; deux lances de fer.

MN, 1908, p. 37, WAVRE. — *ASA*, 1908, p. 373. — *JSGU*, I, 1908, p. 99. — *Ram. Sap.*, 1909, p. 24.

Toute la région est assez riche en vestiges romains, qu'on n'a jamais trouvés que par hasard. Ainsi on signale :

un four (?),

MN, 1874, p. 87,

des monnaies,

MN, 1905, p. 155,

des tuiles de la XXI^{me} légion,

Arch. d. Hist. Ver. Bern., X, p. 240,

un reste de pont,

DG, V, p. 691. — *PfLB*, XII, p. 6, VIOLLIER et P. VOUGA.

Nous avons relevé l'emplacement d'un talus rempli de briques et de tuiles romaines (AS 136, 63 mm. de g., 63 du h.).

Vestiges d'habitats dans la forêt de l'Éter (céramique, monnaies).

VII.

Aux Bois, près des sépultures romaines, le squelette d'une jeune femme parée d'une seule bague, puis, tout à côté, quinze autres squelettes ; VIII^{me} ou IX^{me} siècle (Musée de Neuchâtel).

MN, 1911, p. 87. — *ASA*, 1910, p. 336. — *JSGU*, IV, 1911, pp. 127 et 206 ; V, 1912, p. 196.

Dans le lit de la Thièle, une bache du pré-moyen âge (Musée de Neuchâtel).



DOMBRESSON

VAL-DE-RUZ. 131.

VI.

En 1824, au nord du village, on a trouvé un trésor composé de plus de 420 pièces d'argent et de deux pièces d'or, enfoui sous une grosse pierre. La plus ancienne date de 204 avant J.-C., la plus récente est à l'effigie de Néron. On en peut conclure, avec les auteurs du catalogue, qu'elles furent cachées lors des troubles de l'an 69.

Soc. d'Émulation patriotique, IV, 1825, LADAME et MORTIER. — *ASG*, 1864, p. 29, MEYER. — *MN*, 1890, p. 199. — BLANCHET, *Les trésors de monnaies romaines*, 297, 833.

En voici la liste avec, autant que possible, le numéro correspondant dans BABELON et COHEN :

2 Aburia, B. 6. — 9 Aelia, B. 9. — 1 Aemilia, B. 10. — 1 Annia, B. 1. — 1 Antestia, B. 9. — 2 Antia, B. 2. — 4 Antonia, B. 1. — 1 Aquillia, B. 1. — 1 Aquillia, B. 2. — 1 Aquillia, B. 6. — 1 Bacbia, B. 12. — 3 Caecilia, B. 45. — 2 Caecilia, B. ? — 1 Caecilia, B. 43. — 1 Caecilia, B. 47. — 9 Calpurnia, B. 11. — 2 Calpurnia, B. 24. — 1 Carisia, B. 1. — 1 Carisia, B. 4. — 2 Cassia, B. 4. — 2 Cipia, B. 1. — 5 Claudia, B. 15. — 1 Claudia, B. 17. — 4 Claudia, B. 2. — 1 Claudia, B. 3. — 2 Claudia, B. 5. — 1 Cloulia, B. 1. — 1 Considia, B. 5. — 1 Considia, B. 2. — 1 Coponia, B. 1. — 3 Cordia, B. 1. — 1 Cornelia, B. 64. — 1 Cornelia, B. ? — 3 Cornelia, B. 50. — 1 Cornelia, B. 24. — 1 Cornelia, B. 75. — 3 Cornelia, B. 49. — 2 Crepusia, B. 1. — 2 Crepusia, B. 3. — 1 Curtia, B. 1. — 1 Domitia, B. 21. — 1 Fabia, B. 1. — 1 Fannia, B. 1. — 1 Farsuleia, B. 12. — 3 Flaminia, B. 1. — 2 Fonteia, B. 9 ou 10. — 1 Fonteia, B. 17. — 1 Fonteia, B. 7. — 2 Fusia, B. 1. — 1 Furia, B. 1. — 1 Furia, B. 23. — 1 Furia, B. 18. — 1 Herennia, B. 1. — 1 Horidia, B. 1 ou 2. — 2 Hostilia, B. 4. — 1 Julia, B. 3. — 2 Julia, B. 5 (var.). — 1 Lollia, B. 2. — 1 Lucretia, B. 3. — 1 Lutatia, B. 2. — 3 Maulia, B. 4. — 1 Maulia, B. 11. — 1 Marcia, B. 12 (?) — 1 Marcia, B. 18. — 5 Marcia, B. 28. — 1 Marcia, B. 42. — 2 Memmia, B. 1. — 1 Minutia, B. 15. — 2 Mussidia, B. 7. — 1 Musidia, B. 4. — 6 Naevia, B. 6. — 2 Nonia, B. 1. — 2 Norbana, B. 2. — 2 Pedana, B. 1. — 1 Petillia, B. 2. — 2 Plaetoria, B. 4. — 1 Plaetoria, B. 5. — 1 Plaetoria, B. 6. — 1 Plaetoria, B. 3. — 2 Plancia, B. 1. — 2 Plantia, B. 9 (var.). — 2 Plantia, B. 12. — 1 Plantia, B. 13. — 2 Plantia, B. 14. — 1 Publícia, B. 1. — 1 Porcia, B. 4. — 1 Porcia, B. 10. — 3 Posthumia, B. 8. — 2 Posthumia, B. 7. — 1 Posthumia, B. 1. — 2 Posthumia, B. 9. — 1 Quinctia, B. 2. — 4 Roscia, B. 1. — 1 Rubria, B. 1 ou 3. — 1 Rustia, B. 1. — 1 Rutilia, B. 1. — 1 Satriena, B. 1. — 1 Scribonia, B. 1. — 2 Scribonia, B. 8. — 1 Sentia, B. ? — 1 Sergia, B. 1. — 2 Servilia, B. 15. — 1 Servilia, B. 17. — 2 Servilia, B. 14. — 1 Servilia, B. 35. — 2 Sulpicia, B. 7. — 1 Thoria, B. 1. — 1 Titia, B. 1. — 1 Titia, B. 2. — 1 Tituria, B. 3. — 4 Tituria, B. 5. — 1 Valeria, B. 11. — 2 Valeria, B. 17. — 1 Valeria, B. 12. — 1 Vettia, B. 2. — 2 Vibia, B. 18. — 4 Vibia, B. 1-4 ? — 1 Vincia, B. 1 (var.). — 2 Volteia, B. 4. — 2 Pompée, B. 25, C. 18. — 1 Sextus Pompée, B. 21, C. 1. — 4 César, B. 10, C. 12. — 9 César, B. 9, C. 49. — 2 César, B. 11, C. 13. — 2 César, B. 16, C. 4. — 4 Marc-Antoine, B. 50, C. 8. — 1 Marc-Antoine, B. 29, C. 68. — 1 Marc-Antoine, B. 80, C. 13. — En outre, 56 monnaies légionnaires, soit 8 de la II^{me} légion, 3 III^{me}, 3 IV^{me}, 2 V^{me}, 2 VI^{me}, 1 VII^{me}, 1 VIII^{me}, 2 IX^{me}, 2 XI^{me}, 2 XIII^{me}, 1 XIV^{me}, 4 XV^{me}, 2 XVI^{me}, 2 XVII^{me}, 1 XIX^{me}, 1 XX^{me}; 12 dont le n^o est illisible, 1 effacée. — 10 Auguste, C. 42. — 2 Auguste, C. 144. — 2 Auguste, C. 494. — 1 Auguste, C. 405 ou 406. — 1 Auguste, C. 456. — 1 Auguste, C. 147. — 3 Auguste, C. 153 (?) — 2 Auguste, C. 137 (?) — 1 Auguste, C. 115. — 1 Auguste, C. 292. — 1 Auguste, C. 265. — 1 Auguste, C. 47 ou 48. — 1 Auguste, C. 443. — 2 Auguste, C. 40. — 1 Auguste, C. 25 (?) — 1 Auguste, C. 213 ou 215. — 1 Auguste, C. 402 ou 403. — 2 Auguste, C. 484. — 2 Auguste, C. 383. — 1 Auguste, C. 133. — 1 Auguste, C. 248. — 1 Auguste, C. 190. — 51 Tibère, dont un en or, C. 15 et 16. — 1 Caligula, C. 37. — 1 Caligula, C. 41. — 2 Claude, C. 87. — 1 Claude, C. 58. — 2 Agrippine junior, C. 14. — 4 Néron, C. 97. — 5 incertaines, 4 effacées.

Le *Catalogue de l'Ancien Médailleur* (Musée de Neuchâtel) ajoute : « De plus, il s'est trouvé 1 Tibère or, 1 Proulia, 1 Tibère argent, 4 pièces en argent non reconnues, 1 pièce indéterminée en argent » (Paquet n^o 20). Puis, à la page 34, 2 monnaies d'Auguste.

ENGES

NEUCHÂTEL. 131, 133, 134 et 136.

IV.

Dans un petit bois, au-dessous de Grange Vallier, deux tumulus (restés inédits).

1. — Sépulture orientée nord-est, sud-ouest. Une pointe de flèche en fer, à douille ; des morceaux de fer qui constituaient peut-être un couteau ; vases brisés :

2. — Squelette orienté nord-est, sud-ouest, déposé dans un caveau sous le tumulus. Fragments de bracelet en fer ; couteau (?) en fer ; une grande urne brisée près de la tête (Musée de Neuchâtel).

VI.

Au haut du sentier dénommé Pouët-Séti, à Chaumont, une monnaie de Domitien.

MN, 1895, p. 227. — *ASA*, 1896, p. 70.

De la métairie de Lordel proviennent une hache et des fers à cheval ; l'attribution de ces objets à l'époque romaine est fort douteuse.

MN, 1911, p. 89.

VII.

Dans la même région, une tombe contenait un squelette en terre libre et un scramasax.

Rev. Charlemagne, 1, 1911, p. 20, ROLLIER.

ENGOLLON

VAL-DE-RUZ. 133.

VI.

Le *Catalogue de l'Ancien Médaillier* (Musée de Neuchâtel) mentionne une monnaie de César trouvée à la Bonneville.

FENIN

VAL-DE-RUZ. 133.

V.

En 1921, monnaie en bronze de la colonie de Nîmes.

VI.

Vestiges de constructions romaines près de Vilars et de Saules.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., IX, 1870-1873, p. 25. — *MN*, 1871, p. 248 et 1905, p. 155.

Les restes probables de la route qui reliait le Val-de-Ruz au lac s'observent par endroits sur le chemin dit des Plaines Roches.

Cf. plus haut, p. 155.

FONTAINES

VAL-DE-RUZ. 133.

VI.

Au Closel Mordigne, au sud du village, on a partiellement fouillé en 1885 une villa romaine d'assez grandes dimensions, mais pauvre ; on n'y recueillit guère que des fragments de chaux colorés, des plaques de marbre de la Raisse et un fond de vase marqué QVINTVS (II^{me} siècle).

MN, 1886, p. 171, WAVRE.

FRESENS

BOUDRY. 285.

IV.

A. VOUGA situe « au bord du chemin qui conduit du village de Fresens à celui de Montalchez » (?) la pierre à cupules de Vernéaz — aujourd'hui disparue.

MACZ, XVII, 3, 1870, KELLER et CLÉMENT. — *MN*, 1866, p. 139. — *ASA*, 1881, p. 158, A. VOUGA.

VI.

A la Salta, ou Salette, entre le village et la Vy d'Étra, des vestiges de constructions romaines. On y aurait même dégagé des pavements et des pans de murs.

Au Pont Porret, le mur de soutènement de la Vy d'Étra se poursuit sur une dizaine de mètres.

CHABLOZ, *La Béroche* (1867), p. 19. — *JSGU*, II, 1909, pp. 7 et 128. — *Ur-Schweiz (La Suisse primitive)*, IV, 1942, p. 5, HOFER. — Cf. plus haut, p. 151.

VII.

Des tombes barbares au Tombet ? plutôt, en tout cas, que gallo-romaines, comme il est dit dans *MN*, 1866, p. 133.

GORGIER

BOUDRY. 281 et 310.

II.

Cinq stations lacustres, toutes néolithiques. La stratification et la chronologie en sont incertaines. A partir de l'est :

LES ARGILLIEZ.

Grande station, régulièrement submergée ; néolithique ancien très probablement.

JSGU, II, 1909, p. 7 et *Feuille d'avis de la Béroche* des 13, 20 et 27 mai 1921, ROLLIER. — *PfLB*, XI, p. 19, VIOLLIER. — P. VOUGA, *Néol. lac. anc.*, p. 11.

CHEZ-LE-BART I.

Emplacement exploré par CLÉMENT, disparu depuis. Une perle de cuivre l'attribue au néolithique supérieur.

Ant., 1892, p. 50. — ROLLIER et VIOLLIER, *loc. cit.*

CHEZ-LE-BART II.

Petit emplacement aujourd'hui complètement recouvert.

ROLLIER et VIOLLIER, *loc. cit.*

CHEZ-LA-TENTE II.

Établissement de peu d'importance.

ROLLIER et VIOLLIER, *loc. cit.*

CHEZ-LA-TENTE I.

Petite station également.

ROLLIER et VIOLLIER, *loc. cit.*

III.

Au Creux du Van, une hache spatuliforme, du bronze II (Musée de l'Areuse à Boudry).

JSGU, XIII, 1921, p. 43 et XIV, 1922, p. 42.

Dans la grotte de l'Ermitage, au-dessous de Châtillon, CLÉMENT aurait trouvé du bronze et de la poterie.

IV.

Nombreux tertres tumulaires dans toute la région. CLÉMENT y pratiqua des fouilles fréquentes et assez fructueuses.

MN, 1864, p. 33. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, V, 1858-1860, p. 456 ; VI, 1861-1864, p. 298 ; IX, 1870-1873, p. 18, DESOR.

Les investigations entreprises en 1910 et 1911 n'ont pas donné grand'chose : dans l'empierrement d'un des 10 ou 12 tumulus fouillés, des fragments de bracelets de bronze, un disque ajouré, deux brassards de bronze, en mauvais état.

MN, 1910, p. 284 et 1911, p. 279 ; JSGU, IV, 1911, p. 118.

Entre Gorgier et Chez-le-Bart, près du cimetière burgonde, une (ou plusieurs) sépulture ; deux bracelets de fer à ornements concentriques (La Tène ?) (Musée de Neuchâtel).

JSGU, IV, 1911, p. 120.

Monuments mégalithiques : groupe du Devens (cf. aussi sous Saint-Aubin). AS 281, au point 44 de dr., 55 du b., un menhir (dit le « menhir sous bois ») ; au point 41 de dr., 57 du b., trois pierres granitiques (les trois pierres du Guénégo) se dressent parallèlement au pied d'un tertre peut-être artificiel surmonté d'un menhir brisé ; au point 48 de dr., 60 du b., les restes de blocs erratiques qui furent peut-être un cromlech.

DESOR signale des tessons de poterie « d'âge incertain » au pied d'un des menhirs du Devens. CHABLOZ affirme que CLÉMENT rencontra au pied du « menhir sous bois », « à un pied de profondeur, une dalle de granit rougie par le feu et une grande quantité de charbon ».

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., V, 1858-1860, p. 456, MANDROT. — *Étrennes neuch.*, 2, 1863, p. 8, DuBOIS DE MONTPÉRREUX. — CHABLOZ, *La Béroche* (1867), p. 16. — MN, 1868, p. 109, BACHELIN. — ASA, 1881, p. 157, A. VOUGA.

Une petite pierre à cupules encastrée dans un mur, AS 281, au point 35 mm. de dr., 47 du b. ; d'autres aux points : 34 de dr., 128 du b. ; 48 de dr., 133 du b. ; 21 de dr., 147 du b.

VI.

KELLER mentionne des fragments de tuiles romaines sur la station lacustre de Chez-les-Moines (= Chez-le-Bart).

PfB, V, p. 172, KELLER.

Au lieu dit En Vilars, CHABLOZ situe « une tour qui devait fermer l'enceinte du bourg helvète-romain » et des « débris qui ne peuvent provenir que de ce bourg ». D'autres traditions locales parlent d'un puits et d'un trésor qu'on aurait découvert il y a une centaine d'années.

CHABLOZ, *La Béroche* (1867), p. 19. — JSGU, II, 1909, p. 7, ROLLIER.

Au lieu dit Sur Ponton, des tuiles romaines ; de même entre le village et le Château, à peu de distance au-dessus du Château, et dans l'angle sud-est du Bois de Seraise. Au pied d'un des menhirs du Devens, des aigles romaines (?).

Tous ces renseignements passablement vagues se trouvent précisés quelque peu par DuBOIS DE MONTPÉRREUX : « En dessous (d'un des monuments « druidiques » du Devens), on a découvert il y a quatre ou cinq ans, les restes d'un pavé, avec des tuiles... Il paraît effectivement que la Fin de Vilars est semée

d'anciennes constructions recouvertes de terre, qu'effleure chaque année la charrue. Elles appartiennent, sans doute, ainsi que celles que j'ai remarquées à l'ouest du village de Gorgier et au nord du Château, à l'époque romaine ; car aucun acte quelconque de notre pays ne fait mention d'une ville ou d'un village qui ait occupé ces localités. »

Étrennes neuch., 2, 1863, p. 8 (écrit en 1847), DuBois DE MONTPERIEUX.

VII.

CLÉMENT avait exploré à la Foulaz, au-dessous du village, une nécropole burgonde (cf. sous Saint-Aubin) (Musée National).

CHABLOZ, *La Béroche*, p. 20. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, IX, 1870-1873, COULON et DESOR. — Cf. plus haut, p. 189.

Nouvelles fouilles en 1911 et en 1917, sans résultat.

MN, 1911, p. 135. — *ASA*, 1911, p. 55. — *JSGU*, IV, 1911, p. 207.

Une sépulture peut-être barbare au-dessus du village.

ASA, 1911, p. 54.

HAUTERIVE

NEUCHÂTEL. 133.

II.

Trois stations néolithiques. A partir de l'est :

LE DERNIER BATZ.

On n'en connaît rien de précis.

CHAMPRÉVEYRES I.

Emplacement sur la grève ; néolithique moyen.

ASA, 1929, p. 95, P. VOUGA. — *PfJB*, XII, p. 9, VIOLLIER et P. VOUGA.

CHAMPRÉVEYRES II.

Tout au bord du lac. Néolithique récent et énéolithique ; nombreux objets en cuivre.

VIOLLIER et P. VOUGA, *loc. cit.*

III.

Vaste station où l'on peut distinguer deux établissements successifs :

CHAMPRÉVEYRES III.

Au large. Emplacement du bronze III-IV.

JSGU, XXV, 1933, p. 60, P. VOUGA.

CHAMPRÉVEYRES IV.

Grande et riche station du « bel âge du bronze » entre la précédente et les emplacements néolithiques. C'est peut-être la moins pillée de nos stations lacustres de l'âge du bronze.

PfJB, XII, p. 9, VIOLLIER et P. VOUGA. — *JSGU*, XXV, 1933, p. 60, P. VOUGA

V.

Dans une carrière, entre Hauterive et la Coudre, un squelette féminin avec une fibule en bronze et un bracelet en verre bleu ; La Tène III (Musée de Neuchâtel).

JSGU, XII, 1921, p. 59.

VI.

TROYON signale des briques et des tuiles romaines sur la station.

TROYON, *Habit. lac.*, p. 215.

Dans les vignes et dans une carrière, deux monnaies, l'une d'Auguste, l'autre de Constantin II.

MN, 1908, p. 216. — *JSGU*, II, 1909, p. 136.

Les carrières ont fourni la pierre de certains monuments d'Avenches.

DG, II, p. 493.

Tronçon de la Vy d'Étra visible au-dessus du village.

VII.

Hache à trou, en fer, bas-romaine ou mérovingienne, trouvée sur la grève (Musée de Neuchâtel).

LES HAUTS-GENEVEYS

VAL-DE-RUZ. 132.

III.

DUBOIS DE MONTPERREUX cite une hache à ailerons et deux faucilles ; ces objets ont disparu.

Lettre à la Soc. des Antiquaires de Zurich, du 30 décembre 1843, vol. IV, n° 53.

VI.

Vestiges romains : une serpe, une hache et « diverses pierres de même origine ».

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., II, 1846-1847, p. 14. — *MN*, 1905, p. 155.

LE LANDERON

NEUCHÂTEL. 134 et 136.

II.

Un emplacement piloté qu'on déclare assez vaste, mais recouvert actuellement de 2 m. de terre. Époque indéterminée.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., V, 1858-1860, pp. 399 et 490. — ISCHER, *Pfahlb. d. Bielersee*, p. 219.

— *PfIB*, XI, p. 47, VIOLLIER. — *JSGU*, XXI, 1929, p. 43.

Un second établissement, sur la rive du lac de Biemme, entre le Landeron et la Neuveville, est signalé sur les cartes mais n'a jusqu'à présent rien livré.

ISCHER, *Pfahlb. d. Bielersee*, p. 219. — *PfIB*, XI, p. 47, VIOLLIER.

III.

Le Musée de Neuchâtel possède une hache, un bracelet et une épingle de bronze trouvés en 1858 par SCHWAB dans un prétendu palafitte de l'âge du bronze, près de Saint-Jean, que la carte manuscrite de SCHWAB situait en territoire neuchâtelois ; FAVRE, présentant ces objets à la Société neuchâteloise des Sciences naturelles, dit expressément « sur la rive droite », donc en territoire bernois.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., V, 1858-1860, p. 18 et *MN*, 1867, p. 132, FAVRE. — *PfIB*, III, p. 102,

KELLER. — TROYON, *Habit. lac.*, p. 435. — BONSTETTEN, *Carte Berne*, p. 52 et carte. — ISCHER,

Pfahlb. d. Bielersee, p. 216. — *PfIB*, XI, p. 47, VIOLLIER.

Dans une vigne, au Moulin de la Seie, à 1 m. de profondeur, une lame de couteau à soie et à virole (Musée de Neuchâtel).

A 200 m. de la rive, un couteau (Musée de Neuchâtel).

Dans la tourbière, un hameçon de bronze (Musée de Neuchâtel).

Aux Pêches, au sud-est du village, une épée hongroise (coll. part.).

JSGU, XV, 1923, p. 67.

IV.

Aux Prises, au-dessus du village, un bloc erratique qui porte 85 cupules.

ASA, 1879, p. 903, *IMER*. — *ASA*, 1881, p. 159, A. VOUGA. — *Ram. Sap.*, 1881, p. 41, DESOR. —

Rev. hist. vaudoise, 30, 1922, p. 355. — *JSGU*, XV, 1923, p. 128 et XXIII, 1931, p. 107. — *Patrie*

suisse, 27 juin 1931, MONNERAT.

Une autre pierre, marquée de croix et de sillons.

JSGU, XXVI, 1934, p. 94.

VI.

Vestiges romains abondants dans la région, mais mal connus. Ils semblent s'étendre surtout dans la direction de la Neuveville, et non du côté de Combes comme il est dit dans

JSGU, XV, 1923, p. 78 et XXI, 1929, p. 93.

Le pasteur QUARTIER-LA-TENTE nous y a montré :

aux Roches du Haut, l'emplacement d'une construction cimentée d'environ 30 m², où avaient été trouvées une amphore et deux monnaies, l'une de Faustine senior, la seconde de Constance Chlore ;

aux Palins, des tuiles ;

au-dessous de la ferme des Combettes, des tuiles ;

au Moulin, une forge présumée d'après des laitiers de bronze qu'on y a recueillis ;

et surtout, dans la vigne au-dessus de la Cure protestante, l'emplacement d'une villa probablement très riche. Non seulement la terre contient en abondance des fragments de briques, de tuiles, de poterie rouge ou noire, de verre, mais on y a vu une demi-douzaine de murs (dont l'un peint à la fresque), des planchers bétonnés et un escalier. C'est de là que proviennent, outre un col d'amphore marqué P au poinçon, les deux tronçons de colonne (base et chapiteau, n'appartenant pas, vraisemblablement, à la même colonne) qui sont actuellement déposés à l'Hôtel de Ville du Landéron.

MN, 1938, p. 43, MÉAUTIS.

Près du cimetière, en 1890, un ouvrier découvrit des vestiges de murs parmi lesquels ont été recueillis une statuette d'Hercule combattant, un *cochleare* — et, dit-on, un vase représentant d'un côté une tête de nymphe, de l'autre une tête de satyre ; mais ce vase n'est probablement pas romain.

MÉAUTIS, *Bronzes antiques du canton de Neuchâtel* (1928), p. 53.

Aux Flamands, des tombes avec un squelette presque entier et deux autres en mauvais état, des fragments de grands vases et des morceaux de fer.

MN, 1908, p. 37. — *Ram. Sap.*, 1909, p. 24. — *JSGU*, II, 1909, p. 134.

Aux Flamands, sous 2,80 m. de terre, une figurine de 6,5 cm. de hauteur, montée sur un bouton de 2 cm., rempli de ciment. Un paon ? Le travail en est grossier, probablement local (Musée National).

MN, 1901, p. 249, CODET. — *JB. d. Landesmuseums*, 1911, p. 1. — *JSGU*, IV, 1911, p. 193 et XV, 1923, p. 78.

Du quartier de la gare, une statuette de coq (Coll. MONNERAT).

JSGU, XV, 1923, p. 78.

Un chaudron de bronze, étamé (Musée de Berne).

JB. Bern. hist. Mus., 1918, p. 8. — *JSGU*, IV, 1911, p. 193 et XV, 1923, p. 78.

Des jardins de la Cure, une monnaie de la famille Nonia.

ASA, 1896, p. 70.

Une monnaie d'Agrippa.

JSGU, XV, 1923, p. 100.

Monnaies dans les collections MONNERAT et ZBINDEN.

Dans les rochers, à la hauteur du Schlossberg, à une cinquantaine de mètres en deçà du ruisseau des Vaux, un fragment de *signum militare* (?).

MATILE, *Musée hist. de Neuchâtel et Valangin*, III, 1845, p. 197.

VII.

Toute la région des vignes, au-dessus et à l'est du bourg, est riche en sépultures, mais dont la plupart ont été massacrées par la culture. Il est donc impossible de procéder à un classement ou même à un simple dénombrement.

On connaît plus particulièrement un cimetière burgonde près du Moulin.

A Bel-Air, une tombe qui a livré une fibule à filigrane, une plaque gravée, des boucles d'oreilles (VII^{me} siècle).

JSGU, II, 1909, p. 149. — DG, II, p. 763.

LIGNIÈRES

NEUCHÂTEL. 134.

III.

Une hache à ailerons, trouvée dans la forêt, à 900 m. au sud du village (Musée de Neuchâtel).

IV.

Nombreux tumulus signalés par ROLLIER. Aucune recherche n'y a encore été faite.

JSGU, III, 1910, p. 84.

Au lieu dit le Gratteret, à la limite des territoires de Lignièrès et d'Énges, se trouvait la pierre à cupules qui fut transportée au Jardin Anglais, à Neuchâtel, puis dans les jardins du Musée d'Histoire.

Ram. Sap., 1880, p. 28. — ASA, 1881, p. 160 et 1899, p. 171.

Une autre dans le « pâturage aux Bœufs ».

Tribune de Genève, 28 juin 1936.

VI.

Au Ruz du Plâne, au-dessus du village, une villa romaine.

Vers 1840, au cours de travaux de déblaiement, on découvrit un squelette, des tuyaux de plomb, des planchers cimentés, une grosse hache et des débris de fer et de vaisselle. Le tout disparut.

Des fouilles régulières y furent entreprises en 1907 par ROLLIER, qui dégagèrent une construction de 22 m. sur 30 ; on n'y trouva plus guère d'objets intéressants qu'une monnaie de Julia Domna (vers 200).

MN, 1908, p. 168 et 216 ; 1911, p. 89. ROLLIER. — ASA, 1907, p. 260. — JSGU, I, 1908, p. 90 et IV, 1911, p. 185. — Cf. plus haut, p. 169.

LE LOCLE

LE LOCLE. 83 et 85.

II.

Dans l'abri sous roche du Col-des-Roches (950 m.), trois établissements superposés.

La couche inférieure est mésolithique : microlithes, galets colorés, pas de céramique ni d'animaux domestiques.

La couche moyenne est néolithique ; la céramique et les animaux domestiques y sont représentés.

L'assise supérieure est probablement néolithique aussi.

Les relations qui peuvent unir ce gisement à la civilisation lacustre sont encore obscures.

JSGU, XX, 1928, p. 105 et XXII, 1930, p. 141, REVERDIN. — *JSGU*, XXIV, 1932, p. 14. — Cf. plus haut, pp. 29 et 63.

Une petite hache de pierre.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 16.

MARIN-ÉPAGNIER

NEUCHÂTEL. 133, 136, 309 et 312.

II.

Quoique les remaniements de la grève empêchent pour ainsi dire toute vérification, et que la « littérature » spéciale à cette région soit passablement contradictoire, il semble qu'on doive dénombrer, entre le môle de la Tène et celui de Préfargier, trois stations néolithiques.

ÉPAGNIER I.

Station qui n'a pas livré grand'chose, et qui est actuellement recouverte par une terrasse.

La carte de MANDROT ne la signale pas ; sans doute était-elle complètement couverte de galets et de tourbe avant la Correction. — *Ant.*, 1884, p. 52 et plan, pl. VIII, lettre F, ZINTGRAFF (qui s'est contenté de répéter, à peu de chose près, les mêmes indications soit dans les *Plans* qu'il a édités en 1906 et dans la *Notice* qui les accompagne ; soit dans la brochure qu'il a publiée en 1907, *La Tène, notes archéologiques*, n° 1 (le n° 2 n'a jamais paru) ; soit dans *L'Homme préhist.*, V, 8, 1907, pp. 225 sqq.). — E. VOUGA, *La Tène*, plan sous P 3. — La carte BONEL figure deux emplacements, l'un néolithique, l'autre douteux ; sans doute n'en font-ils qu'un. — FORRER, *Reallexikon*, fig. 369 et pl. 171 et *Festschr. Oxi*, p. 158, reproduit le plan ZINTGRAFF. — *PflB*, XII, p. 7, VIOLLIER et P. VOUGA.

ÉPAGNIER II.

Emplacement très pauvre, à l'ouest du précédent.

Figure sur tous les plans connus ; BONEL avait cru y distinguer trois groupes de pieux (MANDROT II, ZINTGRAFF G, E. VOUGA P 2, BONEL).

PRÉFARGIER.

Vaste établissement qui dure du néolithique ancien à la fin de l'énéolithique. Nombreux objets de cuivre.

Ant., 1884, p. 52 et pl. VIII, ZINTGRAFF. — Plans de MANDROT, E. VOUGA, BONEL, FORRER. — *PflB*, XII, p. 7, VIOLLIER et P. VOUGA. — *JSGU*, XXVIII, 1936, p. 29, P. VOUGA.

Quant à la station dite les Monnaies, c'est par erreur que ZINTGRAFF, et après lui VIOLLIER, l'ont classée au néolithique.

JSGU, IV, 1911, p. 47. — *PflB*, XII, p. 8, VIOLLIER.

La *Carte Siegfried* marque encore deux stations lacustres à l'ouest du môle de Préfargier ; MANDROT en indique une troisième autour d'un bloc erratique, sur la grève. Mais on n'a là-dessus aucun autre renseignement.

III.

Il est question à maintes reprises, dans les notes dues à DARDEL ou à ZINTGRAFF, d'une « station plus ancienne que celle où l'on découvre les objets de fer ». C'est l'emplacement dénommé les Monnaies, et les objets qu'on y trouve sont en réalité postérieurs.

Ant., 1884, p. 21, DARDEL.

Y en-t-il ou n'y en-t-il pas une station de l'âge du bronze à la Tène ? La question est insoluble, car toutes fouilles sont devenues impossibles, et les témoignages se contredisent. A en croire E. VOUGA, un

emplacement du bronze se serait étendu au large entre les stations I et II, mais aurait été complètement lavé par les vagues.

Ant., 1887, p. 11, E. VOUGA.

IV.

Quelques fibules du premier âge du fer, ou faisant la transition entre le premier et le second, se sont trouvées mêlées aux objets de la Tène proprement dite.

Cf. plus haut, p. 124.

V.

Nous avons déjà traité (cf. plus haut, pp. 113 sqq.) des divers problèmes que pose la Tène ; nous ne donnerons ici qu'un bref résumé de l'essentiel.

La station de la Tène fut connue et exploitée dès 1858 par SCHWAB et DESOR, puis par DARDEL. A partir de 1881, c'est-à-dire après la Correction des eaux du Jura, la station étant à sec, on ne se contenta plus d'y recueillir des objets dragués au hasard, mais on put y pratiquer des fouilles régulières. E. VOUGA découvrit le cours de l'ancienne Thièle, les deux ponts qui la traversaient, et six habitations. Après un intermède de pillage (F. BONEL), les fouilles furent suspendues jusqu'en 1907. Elles reprirent à cette date sous la direction de la Commission des fouilles de la Tène, et durèrent, avec des interruptions, jusqu'en 1917. Ces fouilles confirmèrent l'existence de deux ponts et de quelques constructions, toutes sur la rive sud de l'ancienne rivière.

La Tène doit à l'abondance de ses trouvailles d'avoir été choisie, dès 1874, comme station éponyme du second âge du fer. C'est un honneur quelque peu usurpé, puisque ces trouvailles ne datent que de la deuxième époque de la période qui porte le nom de la Tène.

On a voulu voir dans cet établissement un entrepôt, un magasin, un atelier, un oppidum, un refuge, un poste d'observation, un poste de péage, un poste de douane ; nous avons tenté de justifier plus haut l'hypothèse qui en fait un poste-frontière.

Muscéographie : les principales collections sont déposées dans les musées de : Neuchâtel (Musée d'Histoire, coll. DESOR et produit des dernières fouilles), Bienne (Musée Schwab), Zurich (Musée National, coll. E. VOUGA et V. GROSS), Berne (Musée historique), Genève (Musée d'Art et d'Histoire), Saint-Germain (Musée des Antiquités nationales, France) et Berlin (Museum für Völkerkunde, coll. DARDEL).

Bibliographie très abondante, dont nous ne citerons que le principal :

PfJB, II, p. 116 ; III, p. 104 ; V, p. 441 ; VI, pp. I-IV et 293, KELLER et SCHWAB. — DESOR, *Constr. lac.* (1864), pp. 23 sqq. ; la traduction allemande (*Die Pfahlb. d. Neuenb. Sees*, Francfort, 1866) donne, pp. 94 sqq., beaucoup plus de détails. — *Ant.*, 1864, pp. 24, 33, etc., MESSIKOMMER et DARDEL-THORNS. — E. VOUGA, *La Tène*. — GROSS, *La Tène*. — WAVRE et P. VOUGA, puis P. VOUGA seul, *Rapports publiés au nom de la Commission des fouilles de la Tène*, MN, 1908, p. 59 ; 1909, p. 229 ; 1910, p. 183 ; 1910, p. 15 ; 1914, p. 49. — P. VOUGA, *Les dernières fouilles à la Tène* (1914). — ASAG, I, 1915, p. 196, P. VOUGA. — Articles *La Tène* dans *Realex.* et dans *DHBS*, P. VOUGA. — P. VOUGA, *La Tène*. — *Ant.*, 1886, p. 17 ; *Realexikon*, p. 447 et *Festschr. Oze*, p. 153, FORNER. — HEIERLI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 341. — DÉCHELETTE, *Manuel*, II, 3, p. 935. — TSCHUMI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 142. — Cf. les *JSGU* de I, 1908 à XV, 1923 et XXX, 1938, p. 97.

En dehors de la station, un emplacement La Tène III, d'où proviennent des monnaies gauloises, des fibules, deux statuettes d'animaux fantastiques, etc. (connu sous le nom de : les Monnaies).

Cf. plus haut, pp. 127 sqq.

VI.

Sur la grève de Saint-Blaise à la Tène, des monnaies amenées par les vagues.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., IV, 1856-1858, p. 340. — *Ant.*, 1886, p. 88.

Le *Catalogue de l'Ancien Médailler* (Musée de Neuchâtel) donne comme trouvées « au bord du lac à Marin » 13 pièces, soit :

1 César et Auguste (C. 1, 22, 8) ; 6 Auguste (C. 67, 226, 228, 244, une cinquième non identifiée, une sixième à revers fruste) ; 1 Agrippa (C. 3) ; 1 Néron (C. 288) ; 4 frustes.

De Préfargier, quelques objets découverts lors de travaux de terrassement : fragments sigillés, lampes (Musée de Neuchâtel), quelques monnaies et deux tuiles portant l'empreinte, l'une d'une patte de chien, l'autre de la XXI^{me} légion.

MN, 1872, p. 164 et 1889, p. 99. — E. VOUGA, *La Tène*, p. 15.

De la Tène même, soit peut-être sur la station La Tène II ou sur l'emplacement La Tène III, soit plutôt au sud de la station La Tène II, on cite :

des tuiles, une meule, un fragment de bouteille en verre bleu ;

TRUYON, *Habit. lac.*, p. 215.

de la poterie ;

PfJB, V, p. 172, KELLER.

des monnaies : un as, un Tibère, un Claude ;

DESOR, *Pfahlb. d. Neuch. Sees*, p. 118.

Quelques fragments de terre sigillée, une fibule, un grand vase et peut-être un style (Musée de Neuchâtel).

Nous croyons complètement erronées les assertions selon lesquelles la série des monnaies romaines découvertes à la Tène irait d'Auguste à Constantin.

Ant., 1884, pp. 26 et 53 et *Suisse libérale* (Neuchâtel) du 22 mai 1917, ZINTGRAF. — Cf. plus haut, p. 173.

Au nord-est de la station proprement dite, DESOR avait remarqué des fragments de briques et de tuiles roulés par les vagues dans le gravier qui surmontait le limon.

MONTALCHEZ

BOUDRY. 281 et 285.

IV.

Quelques tumulus ouverts ou non.

Pierres à cupules aux points :

AS 281, 95 mm. de dr., 18 du h. ; 127 de dr., 53 du h. ; 104 de dr., 59 du h.

VI.

Au sud du village, au lieu dit Sous la ville, se trouvaient encore il y a une centaine d'années les restes d'une construction maçonnée qu'on appelait le Château. CHARLOZ affirme que « la maçonnerie et le ciment étaient de l'époque romaine ». Faut de précisions, il faut se contenter de remarquer que la Vy d'Étra passait tout à côté.

CHARLOZ, *La Béroche* (1867), p. 18. — *JSGU*, II, 1909, p. 7.

Un vase trouvé en 1939 au-dessus du village (Musée de Neuchâtel).

VII.

Une double sépulture barbare peut-être en un caisson de dalles. Une boucle de ceinture, quelques morceaux de fer détériorés (AS 281, 10 mm. du h., 97 de dr.).

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL. 133 et 309.

II.

A Monruz, station énéolithique. Couche très mince.
PfIB, XII, p. 16, VIOLLIER.

LE CRÊT I.

Actuellement enfoui sous des apports de terrain entre la colline du Crêt et l'église catholique. Des haches, une hache-marteau.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, pp. 27 et 30. — *PfIB*, XII, p. 14, VIOLLIER.

Au Gibet de Serrières, une hache-marteau triangulaire, plate (Musée de Neuchâtel).
 A la Rotonde, une fusaïole en terre cuite et une hache brûlée (Musée de Neuchâtel).

III.

LE CRÊT II.

Station située quelque peu au large de la précédente, mais complètement enfouie aussi. Une pointe de lance à douille (Musée de Neuchâtel).

PfIB, XII, p. 31, VIOLLIER.

Dans la carrière de Tête Plumée, au-dessus de la ville, une hache à bords droits, trouvée en 1753, deux faucilles, l'une à honton, l'autre à nervure (Musée de Neuchâtel).

Étrennes neuch., 2, 1863, p. 15, DuBOIS DE MONTPERREUX. — *ASA*, 1858, p. 47, TROYON.

Au même endroit, une hache de bronze (Musée de Genève).

TROYON, *Monuments de l'antiquité* (1868), p. 469.

Au cours de la construction de l'aqueduc de Pierrabot, deux faucilles à honton.

IV.

Aux Cadolles, une sépulture ; squelette en mauvais état ; deux bracelets à crochet et deux plats, deux brassards en lignite, un grelot de bronze (Musée de Neuchâtel).

MN, 1912, p. 136. — *ASA*, 1912, p. 88.

Autour de la clairière de Fontaine-André, au-dessus de la Coudre, un groupe de tumulus déjà ouverts.

Au sommet de la Roche de l'Ermitage, un énorme bloc granitique dans lequel DuBOIS DE MONTPERREUX voulait voir un menhir, et même « un des plus rares échantillons de menhirs que je connaisse ». La base, encastrée artificiellement dans une anfractuosité du roc, en aurait été brisée.

Étrennes neuch., 2, 1863, p. 35; DuBOIS DE MONTPERREUX.

V.

Une épée, de la transition La Tène I-II, dans le lac, près de la Pierre à Mazel (Musée de Neuchâtel).

VI.

L'auteur anonyme d'un *Abrégé de l'histoire du comté de Neuchâtel depuis 1035* (manuscrit à la Bibliothèque de Neuchâtel, 6513 A ; doit dater du début du XVIII^{me} siècle) affirme que « on trouve encore au bord du lac entre la ville et le Crêt, une grosse quantité de morceaux de briques ».

MN, 1939, pp. 7 et 54, JEANJAQUET.

La carte qui accompagne le V^{me} *PfIB* de KELLER, et qui fut établie sur les indications de SCHWAB, fait suivre la mention de la station du Crêt de la lettre R ; mais la seule trouvaille citée est celle d'un cylindre

de pierre muni de poignées de fer aux deux bouts et dans lequel étaient gravés les caractères I. R. Romain ?
PJB, V, pl. XVII et p. 176, KELLER.

D'autres témoignages ne sont guère plus probants. Ce sont : un creuset, au fond duquel l'analyse a reconnu des scories de cuivre, de fer, d'étain et de zinc, et « une agrafe en bronze qui caractérise l'époque romaine » — mais est-ce vraiment une fibule romaine ?

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 290.

Est-ce là la « station romaine de Neuchâtel » dont le Musée d'Histoire conserve des plaques de bronze et un fragment de céramique ornementée en terre noire ?

Aux Fahys, ou plus probablement à Bellevaux, les restes d'une forte muraille signalés par le même historien anonyme, et attestés encore au milieu du siècle dernier.

MN, 1939, p. 62, JEANJAQUET.

Le Musée de Neuchâtel a reçu un joli morceau de corniche en marbre étranger trouvé dans une vigne « aux Fahys sur Gibraltar ».

La base de la Tour des Prisons est bâtie en gros blocs de pierre de taille soigneusement équarris qui proviennent probablement d'un édifice romain.

DuBois de Montperreux, *MAGZ*, V, 1852, p. 5 et pl. V. — *JSGU*, XI, 1919-1920, pp. 112 et 138 ; XIV, 1922, p. 100. — Cf. plus haut, p. 167.

Une villa romaine, située au bord du lac à Serrières et signalée déjà par DuBois de Montperreux, fut fouillée en 1908. Plusieurs pièces pourvues d'hypocaustes, d'autres dallées et revêtues de plaques de marbre. Très peu d'objets ; trois monnaies, l'une de Tacite, la deuxième d'Aurélien, la troisième indéterminée, peut-être de Gallienus. III^{me} siècle.

Cette villa a été assez mal fouillée, et les rapports de fouilles manquent de clarté ; mais comme l'emplacement en a été laissé à découvert (il est actuellement presque entièrement caché par des broussailles), la reprise des fouilles serait facile.

On a pu constater en 1936, au cours de travaux de route, que des murs se poursuivent à l'ouest de ce qui a été dégagé.

DuBois de Montperreux, Lettre à la Soc. des Antiquaires de Zurich, du 3 octobre 1844, vol. 3, n° 13. — *MN*, 1908, pp. 119, 167, 215 et 259, WAYRE. — *ASA*, 1908, p. 173. — *JSGU*, I, 1908, p. 9.

Un bronze d'Aurélien à Tivoli (Serrières), probablement dans des ruines de villa.

MN, 1908, p. 259.

Des murailles peut-être romaines signalées récemment près de la gare de Serrières.

Des monnaies isolées :

deux bronzes, l'un de Trajan, en 1819 à la Pierrabot ;

un Agrippa au Mail ;

un Trajan au nord de la gare ;

un Magnentius Magnus, tyran des Gaules sous Néron, au Plan ;

un César et un Antonin dans le Seyon ;

huit Constantin « dans le pays » ;

Catalogue de l'Ancien Médailleur (Musée de Neuchâtel).

une monnaie d'or (?) trouvée dans le Seyon en 1826 (à Neuchâtel ?) ;

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., IV, 1856-1858, p. 340.

un Auguste à la Maladière ;

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., IV, 1856-1858, p. 340. — *MN*, 1905, p. 155.

un Domitien au Chaumont Pury ;

MN, 1895, p. 227.

huit monnaies trouvées dans une vigne à Beauregard en 1816 (1 Faustine, 1 Salonina, 2 Antonin, 2 illisibles, 2 frustes). MATILE parle « de monnaies et d'antiquités romaines trouvées en assez grand nombre » dans la région de Beauregard, sur Serrières (en relation avec la nécropole burgonde des Battieux ?)

Catalogue de l'Ancien Médailleur (Musée de Neuchâtel). — MATILE, *Musée hist. de Neuchâtel et Valangin*, III, 1845, p. 197.

Nous n'avons pu trouver trace nulle part — sinon dans la Chronique de MONTMOLLIN — de monnaies trouvées à Belleroche, selon

MN, 1905, p. 155.

Nous ne savons pas non plus ce que peut bien être le « monument druidique profondément enfoncé dans le sol et dégagé vers les années 40, qui portait des caractères latins » et que DuBois de Montperreux montra à Kellen dans les environs de Neuchâtel.

MOMMSEN, *MAGZ*, X, 1854, p. 103, *Appendix*, 8, KELLER.

Quant au témoignage de Jonas Boyve : « des tuiles et autres marques qu'il y a eu des maisons » au Vieux-Châtel, il n'est pas forcément négligeable, mais s'inspire évidemment du désir de justifier Noidenolex.

BOYVE, *Annales hist. du Comté de Neuchâtel et Valangin*, I, 9.

Enfin, deux pièces de la collection Deson (1 Valérien, 1 Constantin), trouvées à Serrières, sont peut-être en relation avec le cimetière burgonde.

Les falaises de calcaire des Saars furent peut-être exploitées.

LÜDI, *Das Grosse Moos*, p. 248.

VII.

Aux Battioux sur Serrières, une assez vaste nécropole burgonde.

En 1835, un squelette isolé, en terre libre.

En 1836, une douzaine de sépultures, parmi lesquelles quelques tombes d'enfants.

En 1837, 120 tombeaux environ furent ouverts et détruits. Ils étaient disposés en « portions de cercles appuyées les unes contre les autres, et dont la partie ouverte regardait l'ouest ». Les tombes étaient orientées ; elles étaient murées, le fond pavé, et recouvertes de dalles unies par du mortier fait de sable et de briques pilées.

Les ossements, les pierres et la « vieille ferraille », tout fut à nouveau recouvert de terre, sauf quelques pièces qui passèrent à la collection MATILE, puis au Musée de Neuchâtel : plaques de ceinture damasquinées, coutelas de fer, etc., un bronze de Néron.

Le gisement n'était pas épuisé puisque à diverses reprises on découvrit encore des tombes dans les parages. Ainsi, en 1858, au nord-ouest des Battioux, une trentaine de sépultures orientées, parfois superposées ou creusées dans le rocher, contenaient des hommes de grande taille, mais aucun objet.

MATILE, *Musée hist. de Neuchâtel et Valangin*, III, 1845, p. 197.

En 1865, c'est une tombe avec un scramasax et un anneau de ceinture (Musée de Neuchâtel).

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VII, 1865-1867, p. 505.

Et plusieurs squelettes encore lors de la pose des câbles sous le viaduc de Serrières.

QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, I, 1, p. 389, note 3. — Cf. plus haut, p. 193.

Un scramasax à la Rotonde (Musée de Neuchâtel).

Un couteau du pré-moyen âge à Monruz (coll. part.).

Ram. Sap., 1891, p. 15. — *JSGU*, III, 1910, p. 146.

NOIRAIGUE

VAL-DE-TRAVERS. 279.

II.

Une hachette de pierre (ou plusieurs ?).

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VII, 1865-1867, p. 2. — *MN*, 1872, p. 169.

III.

Une pointe de lance cassée, dans des graviers (Musée de Neuchâtel).

PESEUX

BOUDRY. 308.

IV.

Dans les bois qui dominent le village, DuBois de Montperreux avait remarqué un groupe de blocs granitiques où il voyait une enceinte « druidique » et trois menhirs renversés.

Étrennes neuch., 2, 1863, p. 11, DuBois de Montperreux.

VI.

La Vy d'Étra est visible sur 200 m. environ au-dessus du village.

LES PONTS-DE-MARTEL

LE LOGLE. 279.

VI.

Un petit bronze de Claude le Gothique.

MN, 1908, p. 70. — *Ram. Sap.*, 1909, p. 24. — *JSGU*, II, 1909, p. 136.

ROCHEFORT

BOUDRY. 308.

I.

La grotte de Cotencher, située à 659 m. dans les gorges de l'Areuse, fut explorée dès 1867 par OTZ et KNAB ; DESOR en donna une coupe qui n'est que partiellement exacte, mais dont il tirait de très remarquables conclusions sur la date du remplissage de la grotte.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VII, 1865-1867, pp. 519, 534 et 540, OTZ et DESOR. — *MN*, 1872, p. 130, DESOR. — *Ram. Sap.*, 1872, p. 28.

Comme, en dépit de l'insistance de OTZ, ni DESOR ni RÜTIMANN n'avaient reconnu les traces de l'industrie humaine dans le matériel retiré, les recherches méthodiques que DUBOIS et STENLIX y entreprirent en 1916 n'avaient d'autre but que géologique et paléontologique. Mais on ne tarda pas à y rencontrer les preuves du travail de l'homme. D'où l'intérêt considérable qui s'attache à la grotte de Cotencher. Comme nous en avons traité plus haut (pp. 17 sqq.), nous ne dirons ici que très brièvement ce qui fait cet intérêt : Cotencher est le seul gisement actuellement connu qui présente, à l'intérieur et au-dessous des limites de la dernière glaciation, et dans des conditions stratigraphiques précises, une industrie humaine à faciès reconnu. C'est dire que cette station constitue un trait d'union — d'autant plus précieux qu'il est rare — entre les chronologies glaciologique (ou géologique) d'une part et archéologique d'autre part.

Muscéographie : tout le matériel archéologique recueilli est déposé au Musée d'Histoire de Neuchâtel.

MN, 1916, p. 145, DUBOIS. — *Ram. Sap.*, 1916, p. 31 et 1917, pp. 14 et 17. — *ASA*, 1916, p. 36 et 1919, p. 146. — *ASAG*, II, 1916, p. 106 ; III, 1919, p. 146 ; IV, 1920-1922, pp. 173 et 338. — *Eclogae geol. Helvetiae*, XIV, 1916. — *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, 1920, p. 99, STENLIX et DUBOIS. — *JSGU*, IX, 1916, p. 36 ; X, 1917, p. 23 ; XI, 1918, p. 22 ; XII, 1919-1920, p. 42 ; XIII, 1921, p. 23 ; XIV, 1922, p. 21 ; XXV, 1933, p. 32. — DUBOIS et STENLIX, *Cotencher*.

II.

Dans le compartiment antérieur de la grotte, à la base de l'éboulis, une série archéologique hétéroclite. De la présence de haches en pierre, de poinçons en os et d'une céramique grossière, on avait conclu à un dépôt néolithique. Peut-être s'agit-il d'instruments restés en usage au La Tène III.

JSGU, XI, 1918, p. 32. — P. VOUGA dans *Cotencher*, p. 24.

III.

Même remarque (une double pointe en bronze).

IV.

DUBOIS DE MONTFERREUX signale, sur le plateau de la Prise Imer, une « enceinte carrée de 19 pas de long sur 18 de large. Elle est formée de gros blocs de granit erratique ; à l'angle nord-est, le bloc pyramidal, à moitié renversé, est peut-être un vrai menhir ». En dehors de l'enceinte, trois blocs, dont l'un porterait des cupules.

Étrennes neuch., 2, 1863, p. 9, DUBOIS DE MONTFERREUX.

V.

Les objets disparates trouvés à la base de l'éboulis, à l'entrée de la grotte de Cotencher, dateraient du La Tène III (céramique à décor incisé, doubles pointes en bronze, lissoirs de potier, disques en os, etc.).

P. VOUGA dans *Cotencher*, p. 24.

Une fibule de bronze (La Tène I), d'un type unique en Suisse, recueillie dans la forêt, près du Pré au cloître (Musée de Neuchâtel).

ASA, 1904-1905, p. 88, NABR. — ASA, 1907, pl. XIII, 202, VIOLLIER.

VI.

Fragments de terre sigillée dans l'éboulis de Cotencher. Une monnaie de Marc-Aurèle sous l'abri.
Cotencher, p. 23.

Le mémoire de DuBois de Montperreux que nous venons de citer affirme que « l'on a trouvé à plusieurs reprises sur différents points, des restes de constructions, des tuiles romaines et même des murailles » sur le plateau de la Prise Imer.

DuBois de Montperreux, *loc. cit.*

SAINT-AUBIN

BOUDRY. 281 et 285.

II.

Quatre (ou cinq) stations, toutes néolithiques. A partir de l'est :

FIN DE PRAZ.

Gisement épuisé ; d'après les collections, peut-être néolithique récent.

Feuille d'Avis de la Béroche, 13, 20 et 27 mai 1921, ROLLIER. — *PfJB*, XII, p. 19, VIOLLIER.

LE RAFOUR.

Petit groupe de pilotis qu'on ne reconnaît plus qu'à des cailloux cassés.

ROLLIER et VIOLLIER, *loc. cit.*

PORT-CONTY.

Grande et riche station où les fouilles de la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique ont révélé l'existence des deux niveaux inférieurs du néolithique lacustre ; le néolithique récent et peut-être l'énéolithique, puisqu'on assure y avoir trouvé du métal, doivent s'étendre en direction de l'ouest.

ROLLIER et VIOLLIER, *loc. cit.* — ASA, 1929, p. 88, P. VOUGA. — P. VOUGA, *Néol. lac. anc., pass.* — *JSGU*, XXII, 1930, p. 30 ; XXV, 1933, p. 50 et XXVI, 1934, p. 20.

Faune :

ASAG, IV, 1920-1922, pp. 215 et 259 ; V, 1928, p. 41 ; *Actes Soc. helv. Sc. nat.*, 1923, p. 194 ; 1926, p. 237 ; 1927, p. 124 ; *JSGU*, XIV, 1922, p. 33 ; XV, 1923, p. 53 ; XVIII, 1926, p. 49 ; XIX, 1927, p. 43 ; *C. R. Soc. phys. et Hist. nat. de Genève*, 47, 1930, p. 83 et 49, 1932, p. 401, REVERDIN.

Anthropologie :

C. R. Soc. phys. et Hist. nat. de Genève, 39, 1922, p. 75 et *Verhandl. d. naturf. Ges. in Basel*, XI, 1923, p. 35, PITTAUD.

TIVOLI.

ROLLIER et VIOLLIER y comptent deux stations, qui n'en font vraisemblablement qu'une seule, et très importante parce qu'à peu près intacte. Elle date tout entière du néolithique ancien, et peut-être d'une phase antérieure — en tout cas pas identique — au néolithique ancien de Port-Conty ou d'Auvernier.

ROLLIER et VIOLLIER, *loc. cit.* — P. VOUGA, *Néol. lac. anc.*, et *JSGU*, XXV, 1933, p. 51 ; XXVI, 1934, p. 21 ; XXIX, 1937, p. 54.

III.

Peut-être le fouillis de pieux qu'on aperçoit au large de Fin de Praz et du Rafour est-il une station du bronze ?

Peut-être aussi trois steinbergs, à Pouest et au large de Tivoli, sont-ils des emplacements de l'âge du bronze ? On aurait trouvé des objets de bronze sur la grève.

IV.

Nombreux tumulus, quelques-uns ouverts par CLÉMENT. Au Musée de Neuchâtel : une agrafe de ceinture, un disque ajouré, quelques bracelets et brassards.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 304 et IX, 1870-1873, p. 18, DESOR.

Deux des menhirs du groupe du Devens se trouvent sur le territoire de Saint-Aubin, AS 281, 57 mm. de dr., 45 du h. (menhir de l'Asile, en pleins champs) et 49 de dr., 45 du h., gros menhir quadrangulaire qui fut tronqué à la fin du siècle dernier. En 1846, DuBois de Montperreux fut chargé de déterrer et de relever le menhir de l'Asile, enfoui par les paysans. Il relate d'abord que ceux qui l'avaient abattu affirmaient avoir trouvé « des débris de tuiles et des ossements, qui tombèrent en poussière à l'air. » (Ces ossements, une quarantaine d'années plus tard, sont devenus « un squelette entier », A. Vouga). Et il ajoute : « J'ai vérifié le fait des tuiles, dont j'ai vu reparaître plusieurs fragments que je conserve ... La pâte de la brique est plus fine, plus légère que la romaine. » (Seraient-ce ces tuiles qui ont donné lieu à la tradition locale selon laquelle on aurait trouvé au pied d'un des menhirs du Devens des aigles romaines ?).

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., V, 1858-1860, p. 456, MANDROT. — *Étrennes neuch.*, 2, 1863, p. 8, DuBois de Montperreux. — CHANLOZ, *La Béroche* (1867), p. 16. — *MN*, 1868, p. 109, BACHELIN. — *ASA*, 1881, p. 157, A. Vouga.

Au lieu dit Entroches (AS 281, 70 mm. de dr., 16 du h.), un cromlech qui fut débité, sauf une pierre marquée de sillons et de cupules, qui fut transportée d'abord dans le village de Saint-Aubin, puis dans les jardins du Musée d'Histoire de Neuchâtel.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, pp. 493 et 541. — CHANLOZ, *La Béroche* (1867), p. 15. — *ASA*, 1881, p. 157 et 1882, p. 259, A. Vouga. — *Bull. Soc. préhist. française*, 1913, pp. 474 et 478.

V.

Dans la grotte aux Fées, située au bord du lac entre Saint-Aubin et Vaumarcus, une série d'objets La Tène III : fragments de bracelets en verre bleu et jaune, un bracelet à godrons, deux anneaux, trois monnaies, trois fibules (Musée de Neuchâtel).

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VIII, 1867-1870, pp. 25 et 62.

VI.

Dans cette même grotte, 8 monnaies romaines : 1 Adrien, 1 Antonin, 1 Julia Mamaea, 1 Otacilla Severa et 4 illisibles, peut-être de Trajan, Adrien, Antonin et Faustine.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VIII, 1867-1870, pp. 25 et 62. — *ASA*, 1904, p. 51. — *JSGU*, II, 1909, p. 7.

(Au Musée de Neuchâtel : 2 Julia Mamaea, 1 Otacilla Severa, 1 Adrien, 1 Antonin, 1 Antonin ?)

En face de la grotte, en creusant dans les galets, on découvrit un squelette accompagné d'une monnaie d'Adrien.

Vis-à-vis de la propriété des Châtelets, on a sorti du lac trois fragments de colonnes, actuellement dressés près du petit port de la propriété.

Auparavant, on avait déjà pêché au même endroit une épée romaine.

Un chargement de pierre de la Raïsse à destination d'Avenches et qui aurait fait naufrage ?

Au-dessus de la ferme des Charrières, tuiles. Serait-ce l'établissement auquel fait allusion une lettre de DuBois de Montperreux, qui parle des ruines de *Bona Villa* au-dessus de Saint-Aubin ? Le Musée National possède deux anneaux qui, paraît-il, en proviennent.

DuBois de Montperreux, Lettre à la Soc. des Antiquaires de Zurich, du 3 décembre 1844, vol. 3, n° 13.

VII.

Pour le — prétendu — cimetière burgonde de Saint-Aubin, cf. plus haut, p. 189.

SAINT-BLAISE

NEUCHÂTEL. 133.

II.

Grande station aujourd'hui presque entièrement recouverte par le talus du chemin de fer et par la gare. Les quatre couches du néolithique lacustre sont représentées dans le matériel qui y fut trouvé.

ASA, 1882, p. 259, GROSS. — *PfIB*, XII, p. 9, VIOLLIER et P. VOUGA.

Muséographie : collections ZITGRAFF et E. VOUGA au Musée National et au Musée de Neuchâtel.

Anthropologie : un crâne (ind. céph., 80, 7).

Bull. Soc. neuch. Géogr., 1907, p. 162, SCHENK.

Devant le quartier de Rouges-Terres, sous Pean, une station encore intacte. Néolithique ou bronze ?

PfIB, XII, p. 9, VIOLLIER et P. VOUGA.

Au Chemin du Diable, au-dessus du village, une sépulture à squelette accroupi, orientée est-ouest ; sur la poitrine, une pierre rectangulaire et un peu arquée, perforée aux quatre coins. Probablement en relation avec les populations qui ont laissé d'importantes nécropoles sur les bords du Léman (Chamblandes-Glis).

MN, 1911, p. 135. — ASA, 1911, p. 54. — *JSGU*, IV, 1911, p. 70.

IV.

Sépultures hallstattiennes au pied du Jura, particulièrement dans le vallon de Voëns. Presque toutes ont été violées, et déjà au commencement de notre ère, puisqu'on y a trouvé des fragments de briques romaines du 1^{er} siècle. Sans doute s'agit-il aussi de fonds de cabanes.

JSGU, XXVIII, 1935, p. 37.

V.

DuBois de Montperreux avait cru constater, sur les Roches de Chatollion, l'existence d'un mur d'enceinte « celtique » et d'un dolmen. MANDROT, un peu plus tard, attribue cette muraille au moyen âge.

La valeur stratégique de cette position en a certainement pu faire un refuge, à toutes les époques de l'histoire ; mais les fouilles qu'on y a entreprises, depuis DARDEL en 1872 jusqu'à la Commission neuchâteloise d'Archéologie en 1934, sont demeurées vaines : on y recueille tout au plus de minuscules tessons impossibles à classer.

Étrennes neuch., 2, 1863, p. 16, DuBois de MONTPERREUX. — *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 78, MANDROT. — *MN*, 1872, p. 257, BACHELIN. — *JSGU*, IV, 1911, p. 163 et X, 1917, p. 97. — *MN*, 1917, p. 47.

Une épée La Tène I dans le lac (Musée National).

JSGU, XXVIII, 1935, p. 40.

Au pied des Roches, une sépulture contenait une fibule de bronze La Tène III et des anneaux-monnaie, mais aucun ossement, quoique la disposition même de la tombe fit croire à une inhumation.

JSGU, XXII, 1930, p. 114.

VI.

Dans la vigne des Tuiles, au-dessus du village, une villa connue depuis 1835, date à laquelle on y découvrit des tronçons de murs et des monnaies (1 Marc-Aurèle, C. 242 ? — 1 Commode, C. 320. — 1 Gallienus, C. 979-982. — 1 Tetricus l'aîné, C. 17. — 1 Constantin, C. 515. — 1 Valentinien l'aîné).

En 1841, JUNIER signalait à DuBois de MONTPERREUX ce vignoble « où on prétend avoir découvert déjà à différentes époques des choses remarquables, et mon vigneron vient de trouver des murs en briques carrées solidement construits, un four en plâtre très dur, et aujourd'hui, entre autres, il m'a apporté un bout de tuyau en plomb » (Archives de l'État de Neuchâtel, dossier K. 5).

On y a remarqué des planchers cimentés, des fragments de mosaïque, une canalisation, un foyer. Les objets se sont en grande partie perdus ; la collection RITTER en conserve quelques-uns, le Musée de Neuchâtel quelques autres : une grande pelle, une fourchette, des clous et des crochets, un anneau plat, une plaque avec un rivet. Des monnaies encore, soit dans la villa (2 Constantin, *C.* 487. — 1 Maxence, *C.* 34. — 2 Constant I, *C.* 22 et 176. — 1 Crispe, *C.* 47. — 1 Crispe à revers fruste. — 2 Claude II, *C.* 46 et 50. — Sont-ce là les « 9 Constantin » mentionnés par RITTER ?), soit dans les environs immédiats (1 Magnus Maximus, *C.* 3. — 1 Salonin, *C.* 67. — 2 Adrien, *C.* 30 et 69. — 1 Tetricus, *C.* 200. — 1 Gallienus à revers fruste. — 1 Alexandre-Sévère, *C.* 283); la collection DARDEL ajoutait des monnaies de Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Maxence, Auguste (?), Faustine junior, Commode, Philippe, Gallus, Posthumus, Gallienus, Maximien, Constantin et Crispe, plus un Julia Mamaea en argent.

Nous tenons pour erronées les assertions selon lesquelles on aurait trouvé aux Tuiles une tuile de la XXI^{me} légion et une série de monnaies qui irait d'Auguste à Constantin.

DuBois de Montferreux, Lettre à la Soc. des Antiquaires de Zurich, 3 octobre 1844, vol. 3, n° 13. — *MN*, 1873, p. 211, BACHELIN. — *ASA*, 1906, p. 330. — *Ram. Sap.*, 1909, p. 24. — *MN*, 1908, pp. 38 et 70, WAVRE. — *JSGU*, II, 1909, p. 136 ; XII, 1919-1920, p. 125 et XIII, 1921, p. 79. — *Ann. frib.*, 1923, p. 262 et 1924, p. 35, RITTER. — *MN*, 1927, p. 214, MÉAUTIS.

DARDEL aurait constaté, sur une colline, des traces de fondations bien conservées, et trouvé des monnaies romaines dans les environs. La description des lieux que donne MESSIKOMMER pourrait convenir aux Roches de Chatollion — mais rien ne le confirme.

Ant., 1884, p. 77, MESSIKOMMER. — Cf. plus haut, p. 170.

On voyait autrefois, avant la construction de la ligne du chemin de fer, les vestiges de deux ports découverts par la baisse des eaux. Objets conservés : perles de verre, vases brisés, deux fibules (Musée de Neuchâtel).

Ant., 1886, p. 81, FONDER. — *Ann. frib.*, 1923, p. 262 ; 1924, p. 35, RITTER.

Au Chemin de Creuze, dans les fondations d'une maison, un fragment d'inscription :

...ERIANV...
...RONVS
..C.

complétée par WAVRE :

VALERIANVS
PATRONVS
F. C.

ASA, 1907, p. 66 et 1909, p. 127, WAVRE. — *JSGU*, I, 1908, p. 97 et II, 1909, p. 128.

Au Pont du Mouson, entre Saint-Blaise et Marin, à 1 m. sous la tourbe, une sorte de gros marteau de fer, avec les restes d'une amphore, les goulots et les anses de nombreux vases et plats d'argile jaune ; un de ces fragments portait la marque du fabricant : TET. A côté, tessons sigillés accompagnés d'une poterie grossière.

Non loin de là, E. VOUGA avait déjà été frappé par l'abondance des débris de vases romains.

Ant., 1886, p. 67, ZINTGRAF.

Au Villaret, près de Voëns, des monnaies.

MN, 1905, p. 155.

La Vy d'Étra est nettement visible au-dessus de Saint-Blaise, de même qu'un tronçon de la voie qui bifurquait vers le Pont de Thièle.

ASA, 1871, p. 264, BONSTETTER.

VII.

Au lieu dit Sur Vignier, en 1844, quatre squelettes orientés, avec quelques objets de bronze ou de fer oxydés. Restes du bois des cercueils.

ASA, 1885, p. 136.

Au même endroit, quinze autres squelettes alignés sur deux rangs, et enfouis à une profondeur de 40 à 70 cm., dans des cercueils de bois. Des anneaux de bronze, quelques objets de fer oxydés.

Ant., 1885, p. 16 et 1886, p. 55.

Une grande hache trouvée dans la baie de Saint-Blaise ; has-romain ou mérovingien (Musée de Neuchâtel).

SAINT-SULPICE

VAL-DE-TRAYERS. 278 et 280.

VI.

Sous la route de la Chaîne, un orage avait mis à découvert, il y a une centaine d'années, le tablier d'une route en « moellons d'un pied cube environ, grossièrement taillés, mais exactement juxtaposés ». Route romaine ?

Bull. Soc. neuch. Géogr., 1889-1890, p. 29, PERRIN. — Cf. plus haut, p. 153.

SAVAGNIER

VAL-DE-RUZ. 133.

VI.

A la Salette, restes de murailles probablement romaines. Le supplément aux *Châteaux neuchâtelois* de HUGUENIN en donne un plan sommaire, relevé grâce aux traces visibles à la couleur de l'herbe.

HUGUENIN, *Les Châteaux neuchâtelois* (1894), p. 26. — *MN*, 1900, p. 315.

THIÈLE - WAVRE

NEUCHÂTEL. 136.

II.

Station néolithique sur les deux rives de l'ancienne Thièle en aval du pont, à peu près au point de jonction de l'ancien lit de la rivière et du canal.

PfB, II, p. 115, KELLER. — TROYON, *Habit. lac.*, p. 46. — *Actes Soc. jurassienne d'émulation*, 1868, p. 76, GILLIÉRON. — *ASA*, 1905, p. 64, BOREL. — *Ant.*, 1885, p. 108 et 1892, p. 39. — RITTER, *Les ponts romains de la Thièle et de la Broye*, 1926. — LÜDI, *Das Grosse Moos*, p. 165.

Une hache en serpentine dans un champ du plateau de Wavre.

Bull. Soc. neuch. Sc. nat., VI, 1861-1864, p. 532.

III.

Station de l'âge du bronze, dont l'emplacement est douteux, en dépit des assertions de ZINTGRAFF — et même de ses références à la collection RITTER (« G. RITTER n'indiquait pas toujours l'endroit exact où ont été découverts tous ses objets » dit F.-L. RITTER).

RITTER, *op. cit.*

V.

Pont gaulois ? guère moins douteux ; l'existence en est affirmée par ZINTGRAFF, mais sur quelles preuves ?

RITTER, *op. cit.* — *JSGU*, XI, 1918, p. 71 ; XII, 1919-1920, p. 87 et XIII, 1921, p. 60.

VI.

Au Pont de Thièle, KELLER signalait déjà des tuiles et de la céramique romaine.

PfB, II, p. 115, KELLER. — TROYON, *Habit. lac.*, pp. 215 et 439.

Les pillages s'y sont succédé longtemps, et assez fructueux : monnaies en abondance, phalère militaire, tête de lion en bronze, du Musée de Genève.

MN, 1879, p. 27 et 175, WAVRE. — *MN*, 1884, p. 185. — *Ant.*, 1884, p. 85. — *JSGU*, VI, 1913, p. 131. — *ASA*, 1915, p. 301.

DARDEL explora la tête de pont de la rive droite (sur territoire bernois), à l'endroit où l'actuel canal de Witzwil se jette dans la rivière ; WAVRE consacra quelques jours à celle de la rive gauche. Le produit de ces fouilles est abondant : outils, ustensiles de ménage et poterie, clefs, objets de parure et de toilette, très peu d'armes ; la série des monnaies (183) va d'Auguste à Constantin II.

Un fragment de tuile de la XXI^{me} légion ne suffit pas à conférer à ce pont une valeur militaire ; c'est simplement un passage utilisé par le trafic local.

MN, 1889, pp. 14, 29 et 97, WAVRE. — RITTER, op. cit. — JSGU, VIII, 1915, p. 69 ; XIII, 1921, pp. 61, 89 et 127 ; XXII, 1930, p. 90. — Cf. plus haut, p. 174.

Une grande villa sur le plateau de Wavre, n'a pas encore été fouillée.

Aux Biolles de Wavre, en 1896, une tuile de la XXI^{me} légion (?), les restes d'un mur et d'une canalisation.

ASA, 1896, p. 70 et 1902, p. 323.

Puis les travaux des champs exhumèrent des fragments sculptés « dont les plus importants permettent de reconstituer une frise de 40 cm. de hauteur et une statue de 2 m. de haut » (on a la main de cette statue). MÉAURIS y entreprit des sondages qui devaient seulement déterminer s'il valait la peine d'engager des fouilles régulières ; ces sondages ont dégagé un mur et un bloc de maçonnerie carré. Malgré l'évident intérêt de cet emplacement, on s'en désintéressa.

JSGU, XIII, 1921, p. 79. — MN, 1926, p. 145 et 1929, pp. 46 et 219, MÉAURIS. — JSGU, XXI, 1929, p. 101.

Des investigations toutes récentes ont mis à découvert sur tout son pourtour (13 m.) le mur qui entoure la base quadrangulaire, « des ossements entourés de nombreux récipients en céramique ou en verre... des fragments de bases, fûts, et chapiteaux de colonnes, une frise et une corniche ».

Ces recherches semblent bien confirmer le rapprochement proposé par MÉAURIS : il s'agit d'un monument funéraire.

Feuille d'Avis de Neuchâtel, 27 mars 1941. — *La Suisse primitive (Ur-Schweiz)*, V, 1941, p. 37, PERRIN. — JSGU, XXXII, 1940-1941, p. 146. — Cf. plus haut, p. 176.

VALANGIN

VAL-DE-RUZ. 132 et 133.

III.

Une hache à bords droits trouvée « lors des travaux pour le premier tunnel de l'aqueduc » (Musée de Neuchâtel). Est-ce le celt en bronze que TROYON mentionne comme provenant du Val-de-Ruz ?

TROYON, *Monuments de l'antiquité* (1868), p. 469.

IV.

Dans la forêt de Bussy, une dizaine de tumulus ; deux encore intacts.

A. — Double sépulture. Un squelette féminin déposé entre des dalles, avec une plaque de ceinture, un bracelet fait d'un fil de bronze, et les débris d'un brassard en lignite. Un second squelette, dans un encadrement de pierres, accompagné d'une demi-houcle et d'un anneau en fer, d'un fragment de bracelet de bronze côtelé et d'un vase brisé. Entre les deux tombes, une pierre dressée de 1 m. de hauteur.

B. — Quatre sépultures dans un tertre de 10 m. de diamètre. La première, entourée d'un mur en pierres sèches, ne contenait aucune offrande. La deuxième, tombe de femme, était riche : une grande plaque de ceinture, deux boucles d'oreilles, trente-quatre perles de lignite, une épingle à disque. La troisième et la quatrième étaient des sépultures masculines, qui ont livré l'une des morceaux d'une plaque de ceinture et des débris de vases en terre rouge, l'autre un fragment de fer indéterminable (Musée de Neuchâtel).

ASAG, IV, 1920-1922, p. 89, P. VOUGA. — JSGU, XII, 1919-1920, pp. 9 et 78. — ASA, 1921, p. 62.

Tout à côté, un grand tertre rectangulaire contenait cinq squelettes, intentionnellement fracassés, sans offrandes. Hallstatt ?

JSGU, XXII, 1930, p. 101.

VAUMARCUS

Boudry. 285.

II.

Station sèche, couche archéologique presque nulle.

Feuille d'Avis de la Béroche, 13, 20 et 27 mai 1921, ROLLIER. — *PfLB*, XII, p. 21, VIOLLIER.

IV.

Un tumulus — déjà ouvert — dans un petit bois près de Vernéaz ; fragment de brassard en lignite. D'autres, intacts ou non en forêt de Seyte.

MN, 1917, p. 47. — *JSGU*, IX, 1916, p. 71.

La Redoute des Bourguignons est une large enceinte quadrangulaire doublée d'un fossé. Quelle époque ?

Plusieurs pierres à cupules dans les alentours de Vernéaz — sur territoire vaudois : AS 285, 109 du h., 137 de dr. ; 95 du h., 144 de dr. ; 90 du h., 149 de dr. ; 87 du h., 147 de dr. ; 60 du h., 134 de dr. ; 55 du h., 132 de dr. Une septième a disparu, mais on en a le dessin.

MAGZ, XVII, 3, 1870, KELLER et CLÉMENT. — Cf. sous Fresens.

VI.

Les Romains ont exploité la pierre des falaises qui s'étendent de la Raisse à Vaumarcus.

Lüni, Das Grosse Moos, p. 245.

LES VERRIÈRES

VAL-DE-TRAVERS.

IV.

Le menhir de Combasson, signalé par A. Vouga... n'est pas un menhir.

ASA, 1882, p. 257, A. Vouga. — *Ram. Sap.*, 1916, p. 2, DUBOIS.

VI.

Une monnaie romaine.

MN, 1875, p. 184.

VILLIERS

VAL-DE-RUZ. 131.

VI.

Vestiges de constructions romaines, dans lesquelles on aurait trouvé des monnaies de Maximin au XVII^{me} siècle.*HUGUENIN, Les Châteaux neuchâtelois* (1894), p. 21. — *MN*, 1871, p. 248.

A la Dame, une monnaie d'Auguste.

MN, 1897, p. 307.

Index des communes et lieux dits

Abbaye, L' (Bevaix).
Arense (Boudry).
Argilliez (Gorgier).
Auvernier.

Baraque, La (Cressier).
Bataillard, Le (Bevaix).
Battieux, Les (Neuchâtel).
Beauregard (Neuchâtel).
Bel-Air (Boudry).
Bel-Air (Le Landeron).
Bellerocbe (Neuchâtel).
Bellevaux (Neuchâtel).
Béroche, La (Saint-Aubin, Montalechez).
Bevaix.
Bied, Le (Colombier).
Biolles, Les (Thièle-Wavre).
Bois, Les (Cressier).
Bôle.
Bonneville, La (Engollon).
Boudevilliers.
Boudry.
Bourguignons, Redoute des (Vaumarcus).
Brégats-Dessus, Les (Bôle).
Brenets, Les.
Bussy (Valangin).

Cadolles, Les (Neuchâtel).
Californie, La (Bevaix).
Caroline, La (Les Brenets).
Cerf (Bevaix).
Cernier.
Champelles (Bevaix).
Champréveyres (Hauterive).
Chanélaz (Cortailod).
Chanet, Le (Boudry).
Charcotet, Forêt de (Bevaix).
Charrières, Les (Saint-Aubin).
Châtelard, Le (Bevaix).
Châtelard, Le (Les Brenets).
Châtelard, Le (Corcelles).
Châtelet (Cortailod).
Châtelets, Les (Saint-Aubin).

Châtillon (Gorgier).
Chatollion, Roches de (Saint-Blaise).
Chammont (Neuchâtel).
Chanvigny (Bevaix).
Chaux-de-Fonds, La.
Chézard.
Chez-le-Bart (Gorgier).
Chez-les-Moines (Gorgier).
Chez-la-Tente (Gorgier).
Clozel Mordigne (Fontaines).
Cofrane.
Col-des-Roches, Le (Le Locle).
Colombier.
Combasson (Les Vernières).
Combes (Le Landeron).
Combettes, Les (Le Landeron).
Corcelles.
Cormondrèche (Corcelles).
Cornaux.
Cortailod.
Cortailod, Le Petit- (Cortailod).
Cotencher (Rochefort).
Cotendart (Bôle).
Côtes, Les (Cortailod).
Coudre, La (Neuchâtel).
Coutures, Coteau des (Colombier).
Couvet.
Cressier.
Crêt, Le (Neuchâtel).
Crêt Monchet, Le (Colombier).
Creux du Van, Le (Gorgier).
Crenze, Chemin de (Saint-Blaise).

Dame, La (Villiers).
Dernier Batz, Le (Hauterive).
Devens, Le (Gorgier).
Diable, Chemin du (Saint-Blaise).
Dombresson.

Enges.
Engollon.
Enteroches (Saint-Aubin).
Épagnier (Marin).

Épinettes, Les (Colombier).
 Ermitage (Gorgier).
 Ermitage, Roches de l' (Neuchâtel).
 Éter, Forêt de l' (Cressier).
 Fabrique, La (Cortaillod).
 Fahys, Les (Neuchâtel).
 Favarettes, Les (Coffrane).
 Fées, Grotte aux (Saint-Aubin).
Fenin.
 Fin de Praz (Saint-Aubin).
 Flamands, Les (Le Landeron).
 Fontaine-André (Neuchâtel).
Fontaines.
 Foulaz, La (Gorgier).
 Four, Grotte du (Boudry).
Fresens.

Gihet, Le (Neuchâtel).
 Gibraltar (Neuchâtel).
Gorgier.
 Grain, Pointe du (Bevaix).
 Grand Verger, Le (Boudry).
 Grange Vallier (Enges).
 Gratteret (Lignièrès).
 Gravanis (Boudry).

Hauterive.
Hauts-Geneveys, Les.

Jonchèrè, La (Bevaix).

Landeron, Le.
 Lerins, Les (Auvèrnier).
Lignièrès.
 Locle, Le.
 Lordel (Enges).

Mail, Le (Neuchâtel).
 Maladière, La (Neuchâtel).
 Malvilliers (Boudevilliers).
Marin.
 Monruz (Neuchâtel).
Montalchez.
 Mont d'Amin, Le (Chézard).
 Moulin (Bevaix).
 Moulin (Le Landeron).

Neuchâtel.
 Néverin (Bevaix).
Noiraigue.

Palins, Les (Le Landeron).
 Paradis-Plage (Colombier).
 Péches, Les (Le Landeron).

Perrenx (Boudry).
Peseux.
 Pierrabot (Neuchâtel).
 Pierre-à-Mazel (Neuchâtel).
 Plan, Le (Neuchâtel).
 Plant de Rives, Le (Auvèrnier).
 Pontareuse (Boudry).
Ponts-de-Martel, Les.
 Pont du Mouson (Marin).
 Pont Porret (Fresens).
 Port (Bevaix).
 Port-Conty (Saint-Aubin).
 Pouët Sèti, Le (Enges).
 Pouillerel (La Chaux-de-Fonds).
 Prè au cloître, Le (Rochefort).
 Préfargier (Marin).
 Prise liner, La (Rochefort).
 Prises, Les (Le Landeron).

Rafour, Le (Saint-Aubin).
 Raisse, La (Vauxmareus).
 Roe, Le (Cornaux).
Rochefort.
 Roches, Col des (Le Loele).
 Roches du Haut, Les (Le Landeron).
 Roche Taissonnière, La (Bevaix).
 Rondemire, La (Cortaillod).
 Rotonde, La (Neuchâtel).
 Rouges-Terres (Saint-Blaise).
 Rugenet (Bevaix).
 Ruz du Plâne (Lignièrès).

Sachet (Cortaillod).
 Sagnarde, La (Auvèrnier).
 Sagnes, Les (Boudry).
Saint-Aubin.
Saint-Blaise.
 Saint-Tombet, Crêt de (Bevaix).
 Salette (Fresens).
 Salette (Savagnier).
 Salla (Fresens).
 Sauges (Saint-Aubin).
 Saules (Fenin).
Savagnier.
 Schlossberg (Le Landeron).
 Seie, Moulin de la (Le Landeron).
 Seraise, Bois de (Gorgier).
 Serrières (Neuchâtel).
 Sombacour (Colombier).
 Souaillon (Cornaux).
 Sous-la-ville (Montalchez).
 Sur Ponton (Gorgier).

Tène, La (Marin).
 Tertre, Le (Auvèrnier).
 Tête Plumée (Neuchâtel).

Thièle.

Tivoli (Neuchâtel).
Tivoli (Saint-Aubin).
Tombet (Bôle).
Tombette (Bôle).
Tombey (Bôle).
Treytel (Bevaix).
Trois-Rods (Boudry).
Tuiles, Les (Saint-Blaise).
Tuilière, La (Cortailod).

Valangin.

Vaulancu (Boudry).
Vaumarcus.

Vauroux (Bevaix).
Vaux, Les (Bevaix).
Vernéaz (Vaumarcus).
Verrières, Les.
Vert, Vallon de (Boudry).
Vieux-Châtel (Neuchâtel).
Vignier (Saint-Blaise).
Vilars (Fenin).
Villaret (Saint-Blaise).
Villars (Gorgier).
Villiers.
Voëns (Saint-Blaise).

Wavre (Thièle).

Répertoire archéologique

I. — PALÉOLITHIQUE ET MÉSOLITHIQUE.

Abris sous roche.

- Le Locle (Col-des-Roches).
- Rochefort (Cotencher).

II. — NÉOLITHIQUE.

Stations lacustres.

- Auvernier (Auvernier I et II).
- Bevaix (L'Abbaye I, Châtelard, Chauvigny, Port, Treytel, Les Vaux I).
- Boudry (Grand Verger).
- Colombier (Le Bied, Colombier II).
- Cortailod (Les Côtes, La Fabrique I, Le Petit-Cortailod I, La Tuilière).
- Gorgier (Argilliez, Chez-le-Bart I et II, Chez-la-Pente I et II).
- Hauterive (Champréveyres I et II, Le Dernier Batz).
- Le Landeron (Le Landeron I et II).
- Marin-Épagnier (Épagnier I et II, Préfargier).
- Neuchâtel (Le Crêt I, Monruz).
- Saint-Aubin (Fin de Praz, Port-Conty, Le Ra-four, Tivoli).
- Saint-Blaise (Rouges-Terres, Saint-Blaise).
- Thièle-Wavre (Pont de Thièle).
- Vaumarcus (Vaumarcus).

Sépultures.

- Auvernier (Plant de Rives).
- Saint-Blaise (Chemin du Diable).

Grottes.

- Boudry (Trois-Rods, Grotte du Four).
- Le Locle (Col-des-Roches).
- Rochefort (Cotencher).

Trouvailles isolées.

- Bevaix (Bataillard).
- Boudry.
- Colombier.
- Cornaux.
- Neuchâtel (Gibet de Serrières, La Rotonde).
- Noiraigue.
- Thièle-Wavre (Wavre).

III. — AGE DU BRONZE.

Stations lacustres.

- Auvernier (Auvernier III).
- Bevaix (L'Abbaye II, Le Moulin, Les Vaux II).
- Colombier (Colombier I, Paradis-Plage).
- Cortailod (La Fabrique II, Le Petit-Cortailod II et III).
- Cressier (La Vieille-Thièle).
- Hauterive (Champréveyres III et IV).
- Marin-Épagnier.
- Neuchâtel (Le Crêt II).
- Saint-Aubin.
- Thièle-Wavre (Pont de Thièle).

Sépultures.

- Auvernier (Plant de Rives).
- Bevaix (Néverin).
- Boudry.
- Coiffrane (Les Favargettes).
- Cressier (La Baraque).

Grottes.

- Boudry (Grotte du Four).
- Gorgier (Ermitage).
- Rochefort (Cotencher).

Refuges.

- Bevaix (Châtelard).
- Boudry (Perreux).
- Corcelles-Cormondrèche (Châtelard).
- Vaumarcus (Redoute des Bourguignons).

Trouvailles isolées.

- Bevaix.
- Boudevilliers (Malvilliers).
- Chézard (Mont d'Amin).
- Corcelles-Cormondrèche.
- Cortailod (Chanélaz).
- Couvet.
- Cressier.
- Gorgier (Creux du Van).
- Les Hauts-Genoveys.

Le Landeron.
Lignièrès.
Neuchâtel (Tête Plunée, Pierrabot).
Noiraigue.
Valangin.

IV. — PREMIER ÂGE DU FER.

Tumulus à inhumation.

Bevaix (Vauroux).
Coffrane (Les Favargettes).
Cornaux (Sonaillon).
Cressier (La Baraque).
Enges (Grange Vallier).
Gorgier.
Neuchâtel (Les Cadolles).
Saint-Aubin.
Valangin (Bussy).
Vaumarcus.

Tumulus de rite indéterminé.

Bôle (Tomhet).
Boudry (Vallon de Vert).
Corelles-Cormondrèche.
Lignièrès.
Montalchez.
Neuchâtel (Fontaine-André).
Saint-Aubin.
Saint-Blaise (Voëns).

Tombe à inhumation.

Cressier.

Grotte.

Boudry (Grotte du Four).

V. — SECOND ÂGE DU FER.

Établissement.

Marin-Épagnier (La Tène).

Sépultures.

Bevaix (La Jonchère).
Bôle (Les Brégats-Dessus).
Coffrane (Les Favargettes).
Cressier.
Gorgier.
Hauterive.
Saint-Blaise.

Grottes.

Boudry (Grotte du Four).
Roche fort (Coténcher).
Saint-Aubin (Grotte-aux-Fées).

Trouvailles isolées.

Auvernier.
Bevaix (Champelles).
Colombier.

Cortailod.
Cressier.
Fenin.
Marin-Épagnier.
Neuchâtel (Pierre-à-Mazel).
Roche fort (Pré-au-Cloître).
Saint-Blaise.

VI. — ÉPOQUE ROMAINE.

Constructions.

Auvernier (Les Lerins).
Bevaix (Cerf, Châtelard).
Boudry.
Cernier.
Chézaré.
Colombier.
Cortailod.
Cressier.
Fenin (Vilars, Saules).
Fontaines (Clozel Mordigne).
Fresens.
Gorgier.
Les Hauts-Geneveys.
Le Landeron.
Lignièrès (Le Ruz du Plânc).
Montalchez.
Neuchâtel.
Roche fort.
Saint-Aubin.
Saint-Blaise.
Savagnier.
Thiècle-Wavre.
Villiers.

Sépultures.

Bevaix.
Boudry (Les Sagnes, Trois-Rods).
Cressier (Les Bois).
Le Landeron (Les Flamands).
Thiècle-Wavre (Les Biolles).

Inscriptions.

Cressier.
Saint-Blaise.

Trésor.

Dombresson.

Routes et ponts.

Fenin.
Fresens.
Pescux.
Saint-Blaise.
Saint-Sulpice.
Thiècle-Wavre.

Trouvailles isolées.

Auvernier.
 Bevaix.
 Boudevilliers.
 Boudry.
 La Chaux-de-Fonds.
 Colombier.
 Cornaux.
 Cortaillod.
 Couvet.
 Cressier.
 Enges.
 Engollon.
 Gorgier.
 Hauterive.
 Le Landeron.
 Marin-Épagnier.
 Neuchâtel.
 Les Ponts-de-Martel.
 Rochefort (Cotencher).
 Saint-Aubin.
 Saint-Blaise.
 Les Verrières.
 Villiers.

VII. — INVASIONS.

Sépultures.

Auvernier (Le Tertre, etc.).
 Bevaix (Saint-Tombet, Châtelard).
 Bôle.
 Boudry (Bel-Air).
 Colombier (Coteau des Coutures ou Crêt Mouchet).
 Corcelles-Cormondrèche.
 Cortaillod (La Rondénire).
 Cressier (Les Bois).
 Enges.
 Gorgier (La Foulaz).
 Le Landeron (Bel-Air).
 Montalchez.
 Neuchâtel (Les Battieux).
 Saint-Aubin.
 Saint-Blaise.

Trouvailles isolées.

Auvernier.
 Bevaix (Roche Taissonnière).
 Cornaux.
 Cressier.
 Hauterive.
 Neuchâtel.

Table des figures dans le texte

	Pages		Pages
1. Coupe de la grotte de Cotencher	18	36. Menhir du Devens	108
2. Lydiennes de Cotencher	20	37. Plan de la Tène	111
3. Silex étrangers de Cotencher	21	38. Épées de la Tène	114
4. Silex taillés du niveau inférieur du Col- des-Roches	31	39. Lances, rasoirs et trousse de la Tène	117
5. Station lacustre de Cortaillod en 1884	43	40. Plat de bois de la Tène	119
6. Stratification du néolithique lacustre, photo- graphie	45	41. Fibules La Tène II de la Tène	122
7. Stratification du néolithique lacustre, schéma	46	42. Fourreaux décorés de la Tène	123
8. Céramique du néolithique lacustre ancien ...	47	43. Fibules hallstattiennes et La Tène I de la Tène	124
9. Céramique du néolithique lacustre ancien ...	48	44. Chaudrons de la Tène	125
10. Céramique du néolithique lacustre ancien ...	48	45. Poterie et fibule La Tène III de la grotte du Four	143
11. Haches du néolithique lacustre ancien	49	46. La Vy d'Étra au Pont Porret	151
12. Filet du néolithique lacustre ancien	52	47. Petite villa de Colombier	159
13. Poids de filets du néolithique lacustre ancien	53	48. Grande villa de Colombier	161
14. Col de vase du néolithique lacustre récent ..	57	49. Hypocauste dans la grande villa de Colombier	162
15. Outils et armes de silex	58	50. Céramique romaine de Colombier	163
16. Outils et armes d'os ou de corne	59	51. Appliques et manche de miroir de Colombier	164
17. Burins du niveau moyen du Col-des-Roches ..	63	52. Villa de Serrières	165
18. Sépulture néolithique d'Auvernier	72	53. Base de la Tour des Prisons, Neuchâtel ...	167
19. Sépulture du bronze II dans le tumulus de la Baraque	83	54. Base de la Tour des Prisons, Neuchâtel ...	167
20. Épingles du bronze II	84	55. Inscription de Saint-Blaise	168
21. Haches du bronze II	84	56. Céramique romaine de la Tène	171
22. Poignards du bronze II	85	57. Céramique romaine du Pont de Thièle ...	173
23. Épingles des palafittes	86	58. Vase sigillé du Pont de Thièle	174
24. Pendeloques des palafittes	87	59. Fibules romaines	175
25. Bracelets des palafittes	88	60. Fibules romaines	176
26. Fragment de vase décoré	89	61. Monument de Wavre	178
27. Épingles à torsades	89	62. Monument de Wavre	179
28. Tumulus de Bussy	97	63. Statuette de coq du Landeron	182
29. Tumulus de la Baraque	98	64. Bouteir de Chézard	184
30. Tumulus de Bussy	99	65. Collier barbare de la Béroche	190
31. Tumulus de Bussy	100	66. Plaques de ceintures de la Béroche	190
32. Tumulus de Bussy	101	67. Armes barbares	191
33. Bracelets hallstattiens	102	68. Plaques de ceintures de Cortaillod	192
34. Pendeloque hallstattienne de Vanroux	102	69. Plaque de ceinture de Cortaillod	193
35. Chaudron et tasse de bronze des Favargettes	103	70. Plaques de ceinture d'Arense	193

La vignette de la page de titre représente un rasoir en bronze, de l'âge du bronze, trouvé à la Tène.

Figures 5, 6, 8, 12-14, 19-22, 28, 30-33, 52, 61 et 62 : photos du Musée de Neuchâtel. — 15, 16, 22-25, 27, 35, 36, 38-44, 55, 61, 63-69 : photos du Musée National. — 47-51, 53 et 54 : photos du Serv. cant. des Mon. hist. — 2-4, 10, 17, 26, 34, 45, 51, 57-60, 70 : photos Cl. Attinger. — La figure 18 nous a été obligeamment fournie par M. A. de Coulon. — M. S. Perret a dessiné les figures 7 et 29.

Table des planches

- | | |
|---|---|
| I. Silex taillés de Cotencher. | XVIII. Outils de la Tène. |
| II. Silex taillés de Cotencher. | XIX. Céramique de la Tène. |
| III. Os et dents de Cotencher. | XX. Petite villa de Colombier, vue d'ensemble. |
| IV. Silex taillés du Col-des-Roches. | XXI. Petite villa de Colombier, vues partielles. |
| V. Néolithique lacustre ancien. | XXII. Petite villa de Colombier, plan 1. |
| VI. Néolithique lacustre moyen. | XXIII. Petite villa de Colombier, plan 2. |
| VII. Néolithique lacustre récent. | XXIV. Petite villa de Colombier, plan 3. |
| VIII. Enéolithique. | XXV. Petite villa de Colombier, plan 4. |
| IX. Haches-marteaux néolithiques. | XXVI. Grande villa de Colombier, vues partielles. |
| X. Haches de bronze. | XXVII. Grande villa de Colombier, vues partielles. |
| XI. Épées de bronze. | XXVIII. Grande villa de Colombier, vues partielles. |
| XII. Couteaux de bronze. | XXIX. Grande villa de Colombier, plan. |
| XIII. Céramique de l'âge du bronze. | XXX. Inscription de Cressier. |
| XIV. Céramique décorée de l'âge du bronze. | XXXI. Plaques de ceintures de la Béroche. |
| XV. Objets de parure du premier âge du fer. | XXXII. Plaque de ceinture de Corzelles. |
| XVI. Céramique du premier âge du fer. | XXXIII. Plaques de ceintures des Battieux. |
| XVII. Épées de la Tène. | XXXIV. Carte archéologique de la Béroche. |

Carte archéologique du canton de Neuchâtel.

Planches IX, 7; X, 3 et 4; XV et XVI: photos du Musée de Neuchâtel. — V-XIV, XVII-XIX, XXX et XXXI: photos du Musée National. — XX-XXII et XXVI-XXVIII: photos du Serv. cant. des Mon. hist. — I-V, XVI, 3 et XXXIII: photos Cl. Attinger.

Couleurs et signes conventionnels

adoptés par la Société suisse de Préhistoire

I. COULEURS

<i>Noir</i>	Paléolithique et mésolithique.
<i>Bleu</i>	Néolithique.
<i>Vermillon</i>	Age du bronze.
<i>Jaune</i>	Premier âge du fer.
<i>Carnin</i>	Second âge du fer.
<i>Vert</i>	Époque romaine.
<i>Terre de Sienne</i>	Débuts du moyen âge.

II. SIGNES























 Cavernes habitées.  Abris sous roches.  Stations lacustres.  Établissements terrestres, hameaux.  Établissements fortifiés, refuges.  Habitations maçonnées.  Tombes avec corps replié.  Tombes souterraines, rite indéterminé.  Tombes souterraines, corps étendu.  Tombes souterraines à incinération.  Tumulus, rite indéterminé.	 Tumulus à inhumation.  Tumulus à incinération.  Tumulus à inhumation et incinération.  Dépôts, trésors.  Mines, carrières.  Monuments, pierres à cupules.  Monuments avec inscription.  Routes (parcours reconnu).  Routes (parcours présumé).  Ponts, passages.  Trouvailles isolées.
---	--

Table des matières

	Pages
AVANT-PROPOS	9
LISTE DES ABRÉVIATIONS	12
INTRODUCTION.	
1. Description géographique	15
2. Description géologique et hydrographique	16
 PREMIÈRE PARTIE 	
I. LE PALÉOLITHIQUE.	
1. La grotte de Cotencher.	
a) Le gisement et les fouilles	17
b) La stratigraphie	17
c) L'industrie de la pierre	19
d) L'industrie de l'os	20
e) La faune	22
2. Le climat	22
3. Le problème archéologique : origine et chronologie	23
4. Programme d'activité future	28
II. LE MÉSOLITHIQUE.	
1. L'abri sous roche du Col-des-Roches.	
a) Le gisement et les fouilles	29
b) Les galets colorés	30
c) Le problème archéologique : origine du mésolithique du Col-des-Roches	31
2. La paléobotanique et l'analyse pollinique	33
3. Le climat, la flore et la faune	35
4. Le niveau du lac	37
5. Programme d'activité future	38
III. LE NÉOLITHIQUE.	
1. Généralités	39
2. La végétation et le climat	40
3. Les stations lacustres	42
4. Classification du néolithique lacustre	44
5. Le néolithique lacustre ancien.	
a) Les stations neuchâteloises et leurs caractères	47
b) Le niveau du lac	48
c) La flore	50
d) La faune	52
e) L'anthropologie	55

	Pages
6. Le néolithique lacustre supérieur.	
a) Le néolithique moyen	56
b) Le néolithique récent	56
c) L'énéolithique	57
d) Le niveau du lac	57
e) La flore	59
f) La faune	60
g) L'anthropologie	61
7. Le néolithique terrestre	62
8. L'origine des civilisations néolithiques lacustres	64
9. Programme d'activité future	74
IV. L'ÂGE DU BRONZE.	
1. Généralités	75
2. La végétation et le climat	75
3. Le niveau du lac	78
4. Les débuts du bronze lacustre.	
a) La transition de la pierre polie au bronze	80
b) La provenance du métal	81
5. Les débuts du bronze terrestre	82
6. Les stations lacustres de l'âge du bronze.	
a) La chronologie	86
b) L'agriculture et l'élevage	89
c) L'anthropologie	90
7. Le problème ethnologique	91
8. La chronologie absolue	94
9. Programme d'activité future	94
V. LE PREMIER ÂGE DU FER OU ÉPOQUE DE HALSTATT.	
1. Généralités	95
2. La végétation et le climat	95
3. Le niveau du lac	96
4. L'archéologie hallstattiennne.	
a) Les innovations	97
b) Les tumulus	98
c) Les tombes plates	101
d) L'anthropologie	101
e) Le peuplement	102
5. Les origines de la civilisation hallstattiennne dans le canton	104
6. Les monuments mégalithiques	107
7. Programme d'activité future	109
VI. LE SECOND ÂGE DU FER OU ÉPOQUE DE LA TÈNE.	
1. Généralités	110
2. La végétation et le climat ; le niveau du lac	111
3. Les fouilles à la Tène	113
4. La station de la Tène.	
a) L'archéologie	116
b) La faune	118
c) La flore	120
d) L'anthropologie	120
5. Âge et durée de la station de la Tène	122
6. Les vestiges postérieurs.	
a) Objets divers	127
b) Monnaies gallo-romaines	129

	Pages
7. La destination de la Tène.	
<i>a)</i> Le caractère « interne » de la Tène	131
<i>b)</i> La Tène dans son cadre local	132
<i>c)</i> Helvètes et Proto-Helvètes	134
8. Programme d'activité future	143
VII. L'ÉPOQUE DE LA DOMINATION ROMAINE.	
1. Généralités	145
2. La végétation et le climat	147
3. Le niveau du lac	148
4. La faune	150
5. L'agriculture	150
6. Les routes romaines	151
7. Les diverses régions du canton à l'époque romaine.	
<i>a)</i> La Béroche	156
<i>b)</i> De Bevaix à Auvernier	157
La petite villa de Colombier	158
La grande villa de Colombier	162
<i>c)</i> D'Auvernier à Saint-Blaise	164
<i>d)</i> De Saint-Blaise à Lignières	169
<i>e)</i> De Saint-Blaise au Landeron	170
<i>f)</i> Le Val-de-Ruz	182
8. Conclusions	184
VIII. LES INVASIONS.	
1. Les premières invasions	185
2. Les Burgondes	186
3. Les cimetières burgondes	188
4. La continuité du peuplement	194

DEUXIÈME PARTIE

INVENTAIRE PAR COMMUNES	197
INDEX DES COMMUNES ET DES LIEUX DITS	241
RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE	244
TABLE DES FIGURES	247
TABLE DES PLANCHES	248
COULEURS ET SIGNES CONVENTIONNELS	249

ACHEVÉ D'IMPRIMER
sur les presses de
L'IMPRIMERIE PAUL ATTINGER S. A.
A NEUCHÂTEL
(Suisse)
le 1^{er} avril 1943





Paléolithique. — Silex taillés de Cotencher, légèrement réduits, vus sous leurs deux faces ; 1-6, silex hautesiviens ; 7-8, lyoniens ; 9, roche étrangère, Musée de Neuchâtel.



Paléolithique. — Silex taillés de Cotancher, légèrement réduits ; 1-9, silex hautesiviens ; 10-14, quartzites.
Musée de Neuchâtel.

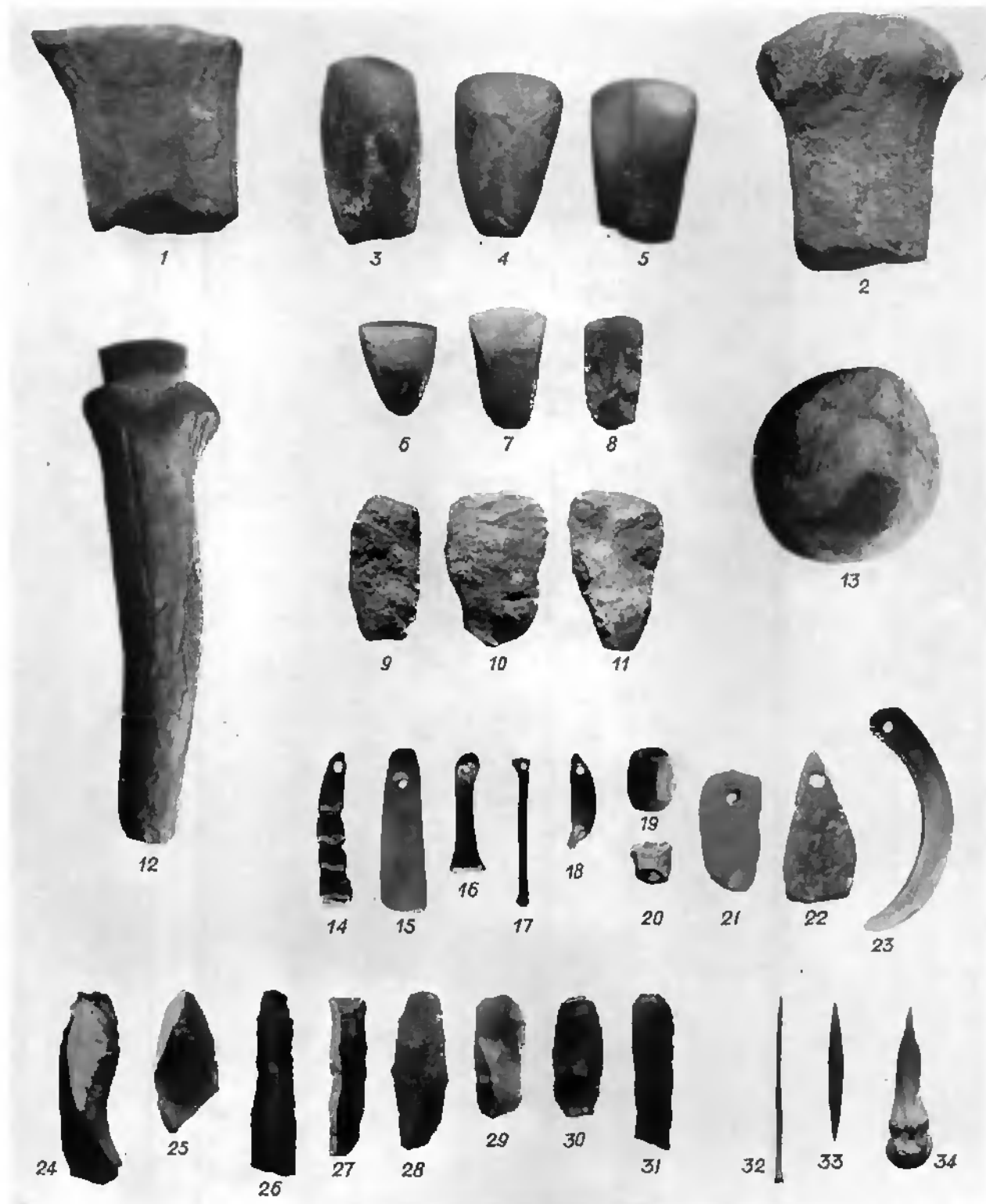


Paléolithique. — Os (1-7) et éclats de dents (8-13), probablement façonnés, de Coltencher.
Musée de Neuchâtel.

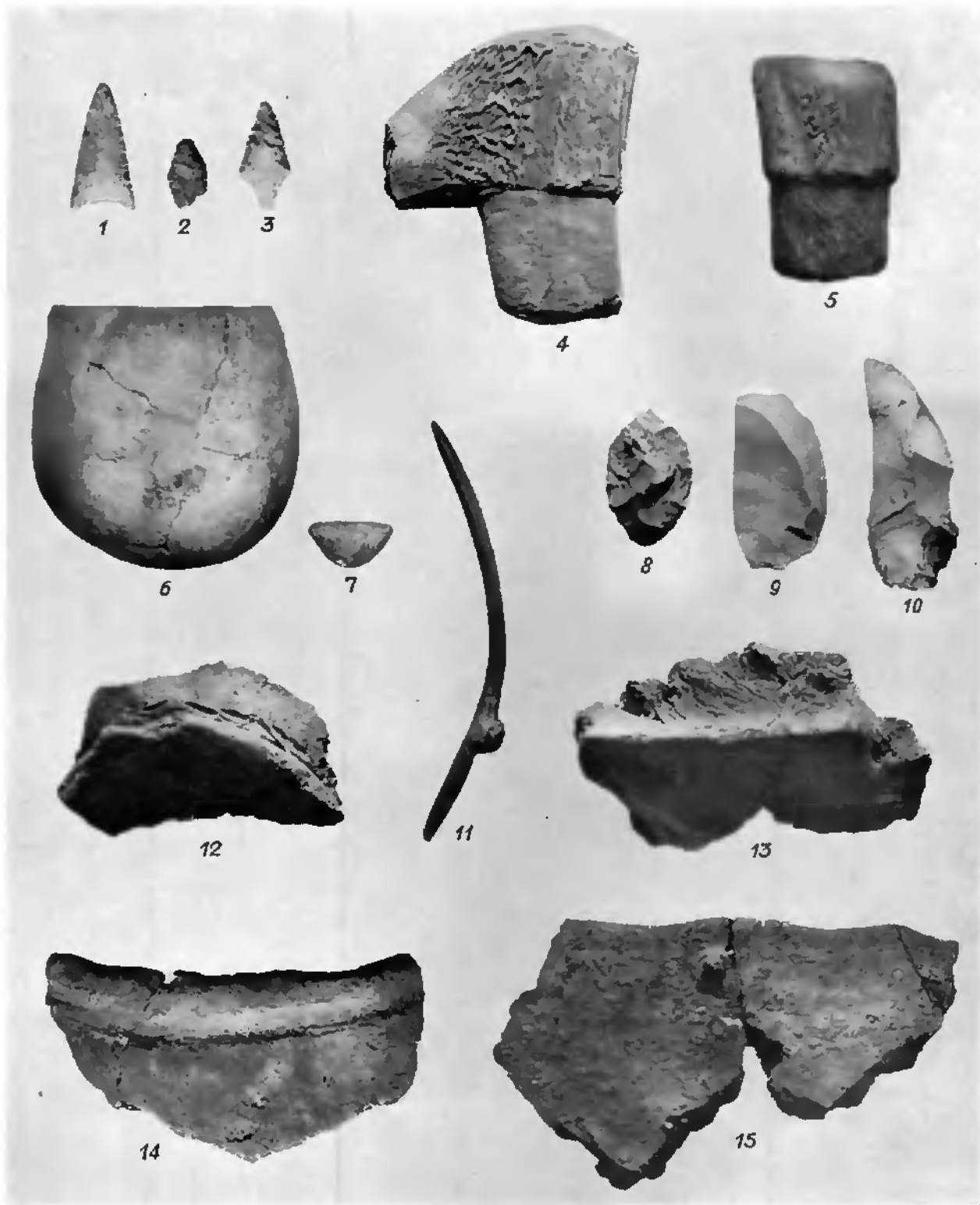


Mésolithique et néolithique. — Silex taillés du Col-des-Roches, légèrement réduits ;
1-8, niveau inférieur, mésolithique ; 9-25, niveau moyen, néolithique ; 26-32, niveau supérieur, néolithique.
Musée de Neuchâtel.

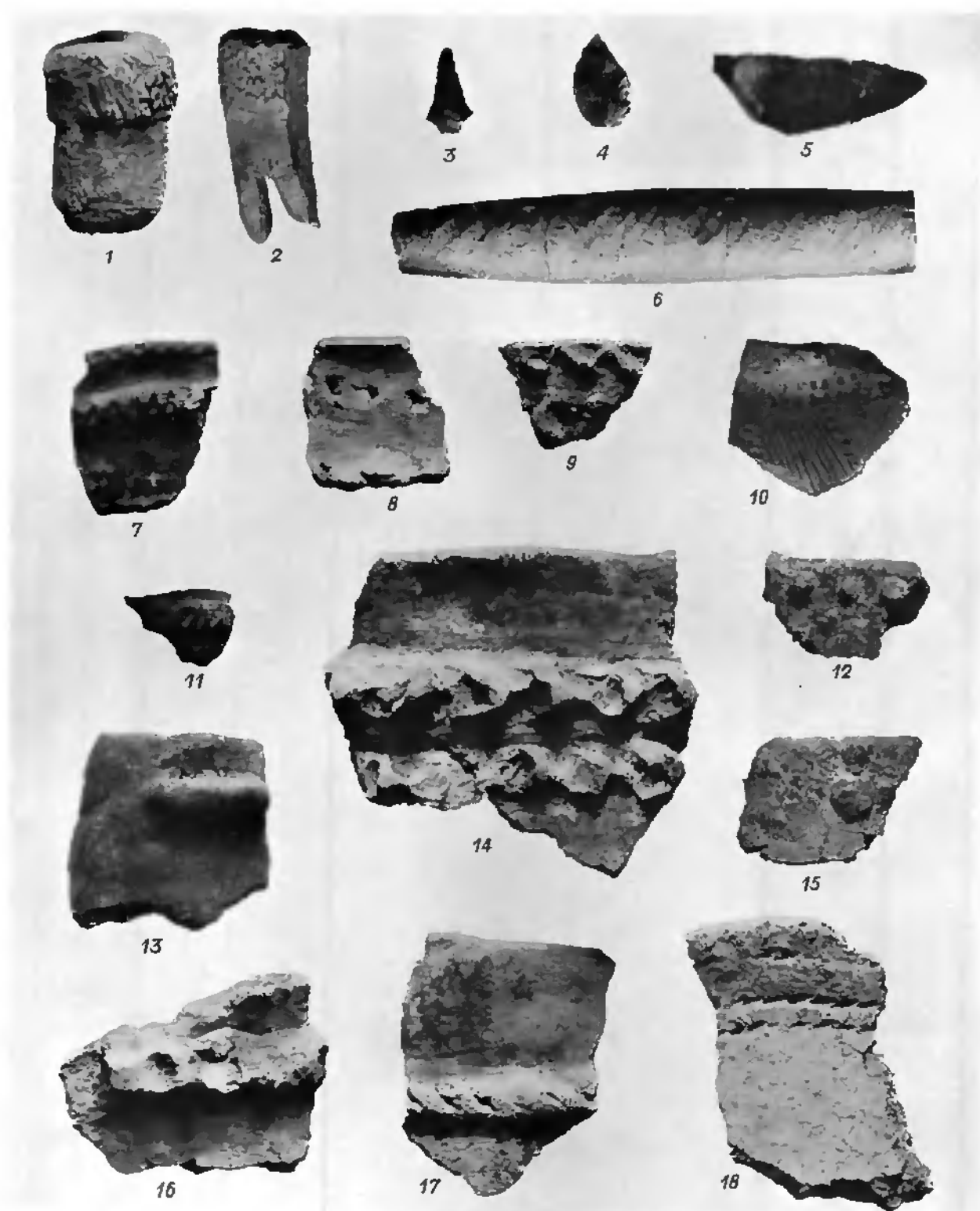




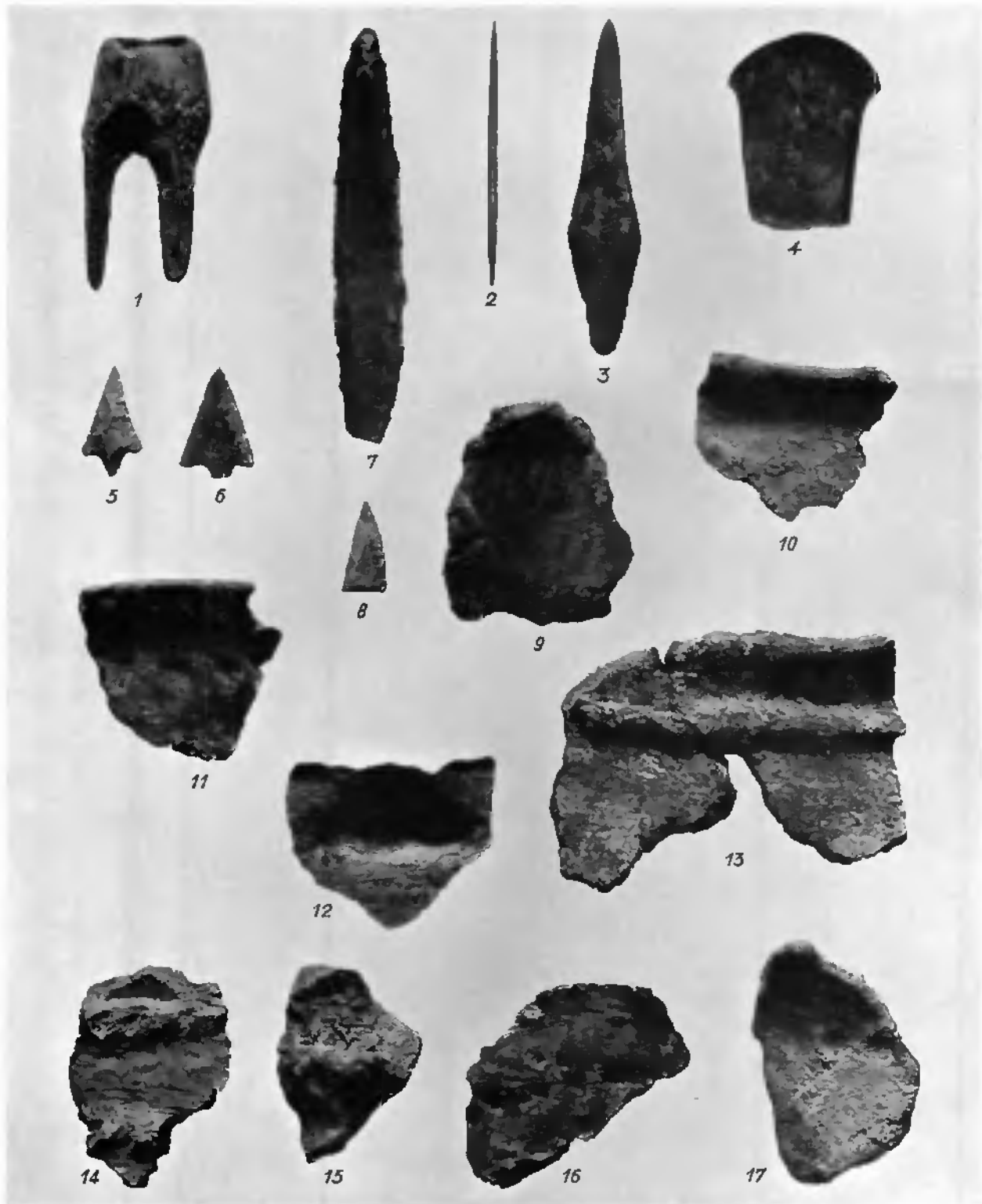
Néolithique. — Le néolithique lacustre ancien ; Port-Gonty, sauf 21 et 22, Saint-Blaise, Musée National.



Néolithique. — Le néolithique lacustre moyen ; 1-4, 9, 10, 12 et 14, Port-Canty ; le reste, Auvernier.
Musée National.



Néolithique. — Le néolithique lacustre récent ; Auvernier, sauf 2, Saint-Aubin, Musée National.



Néolithique. — L'énéolithique ; Auvernier, sauf 2-4, Saint-Blaise.
Musée National.



Néolithique. — Haches-marteaux ; 1, Préfargier ; 2-5, Saint-Blaise ; 6-9, Auvernier. Musée National (1-6, 9) et Musée de Neuchâtel (7 et 8).



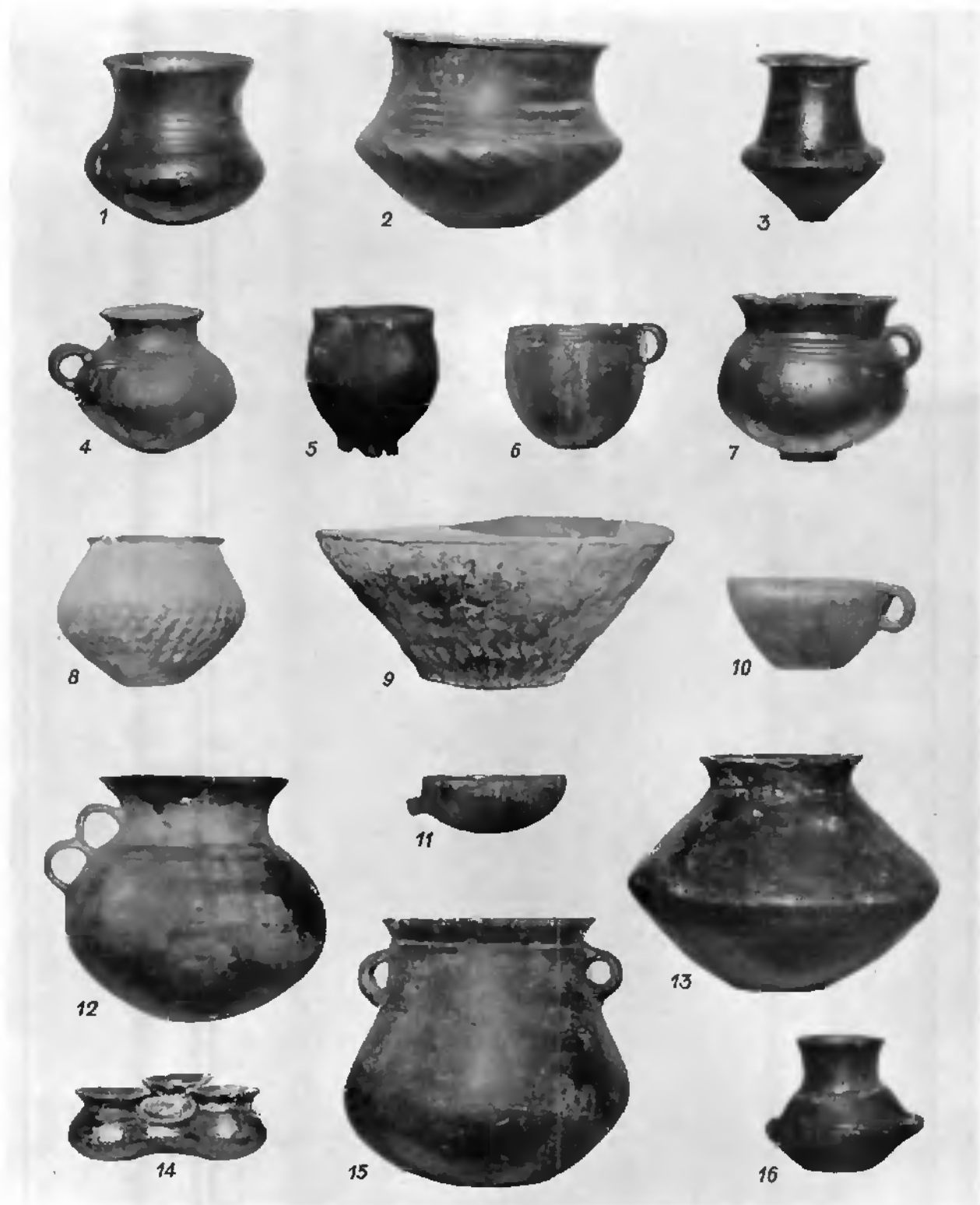
Age du bronze. — Haches du bronze II-III (1-6) et IV-V (7-10) ; 1, 6, 7, 9, 10, Auvergnier ; 2, lit de la Thièle ; 3, Tête Plumée sur Neuchâtel ; 4, Pierrabot sur Neuchâtel ; 5, Bevaix ; 8, Hauterive. Musée National (1, 2, 6-10) ; Musées de Neuchâtel (3 et 4) et de Berne (5).



Age du bronze. — Épées du bronze II-III (1-6) et IV-V (7-9); 1-6, lit de la Thièle; 7 et 9, Auvermier; 8, Cortaillod. Musées de Neuchâtel (2, 3 et 7) et de Bâle (8); coll. part. (1, 4-6 et 9).



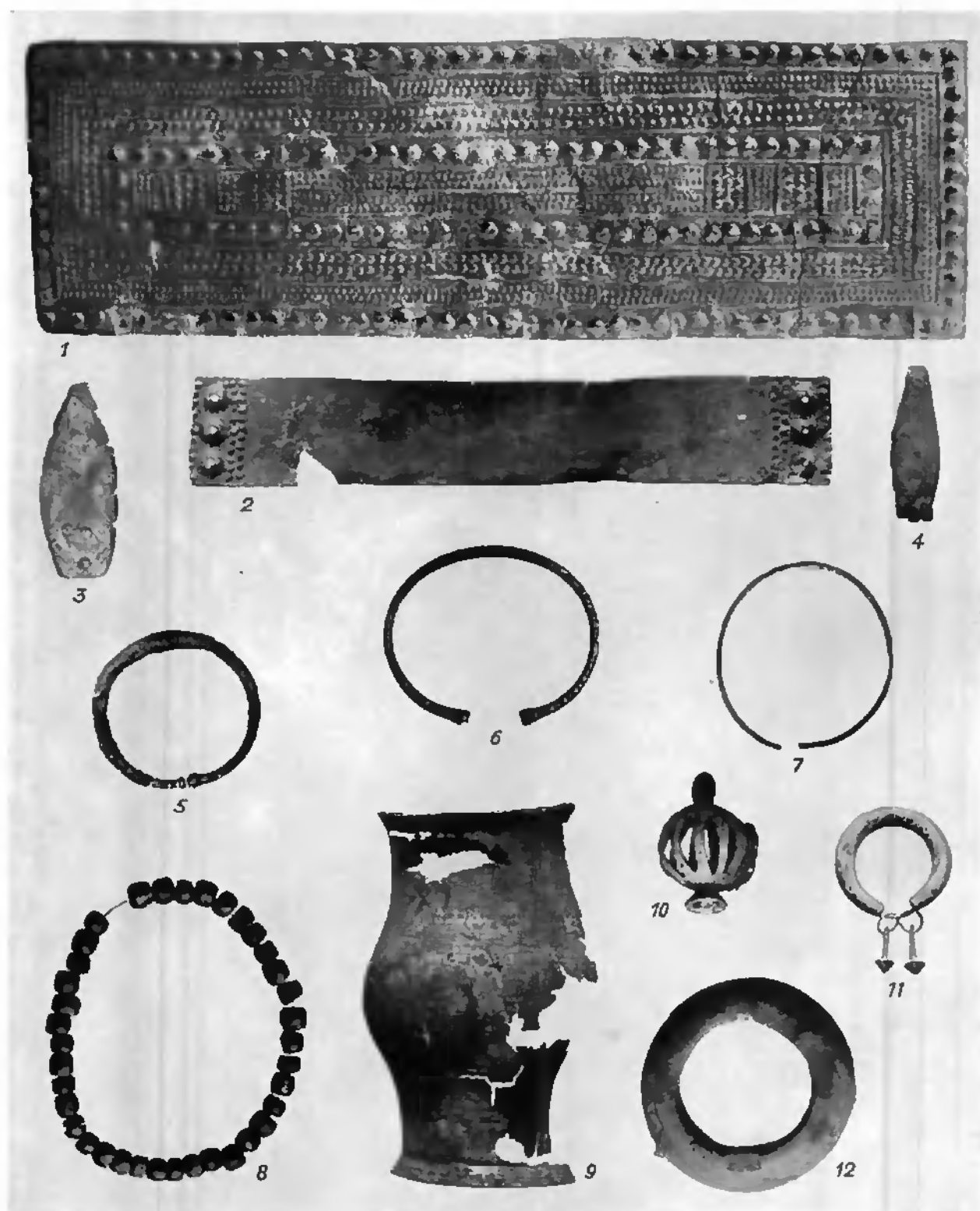
*Age du bronze. — Couteaux des palafittes ; Auvernier sauf 13, Hauterive.
Musée National.*



Age du bronze. — Céramique des palatites ; 2, 8 et 10, Cortaillod ; 3, 6 et 13, Hauterive ; le reste, Auvergnier, Musée National.



Age du bronze. — Tessons décorés ; Auvernier.
Musée National.

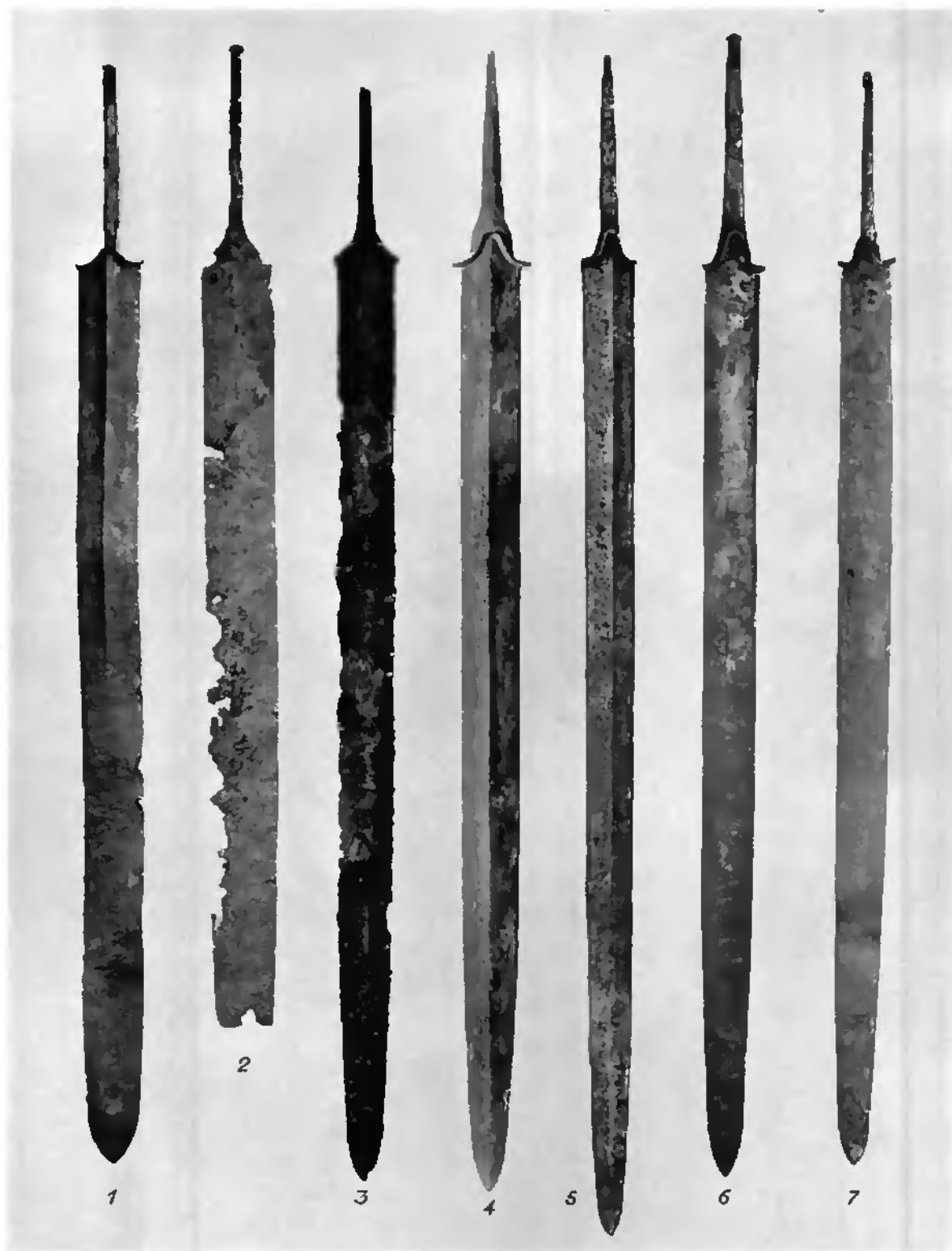


Premier âge du fer. — Objets de parure ; 1, 2, 4, 8 et 11, Bussy ; 3 et 6, la Béroche ; 7, 9 et 12, Vanroux ; 5 la Baraigue ; 10, les Cadolles. La plaque de ceinture 1 est une reconstitution. Musée de Neuchâtel.



Premier âge du fer. — Céramique ; 1 et 2, la Baraque ; 3, Grange-Vallier ; 4-6, empiècement du tumulus de la Baraque. Musée de Neuchâtel.





Second âge du fer. — Épées de la Tène. Musées de Neuchâtel et de Genève (4).



Second âge du fer. — Outils de la Tène. Musée de Neuchâtel.



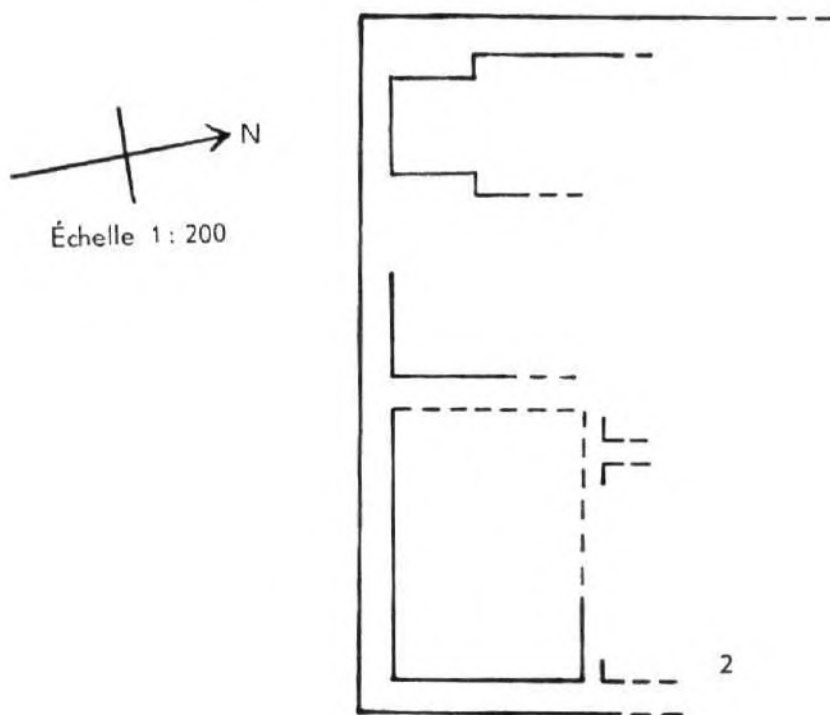
Second âge du fer. — Céramique de la Tène. Musée de Neuchâtel.



Époque romaine. — Petite villa de Colondier : 1, vue d'ensemble prise du nord ; 2, vue partielle prise du sud avec, au premier plan, le pavé du local C.



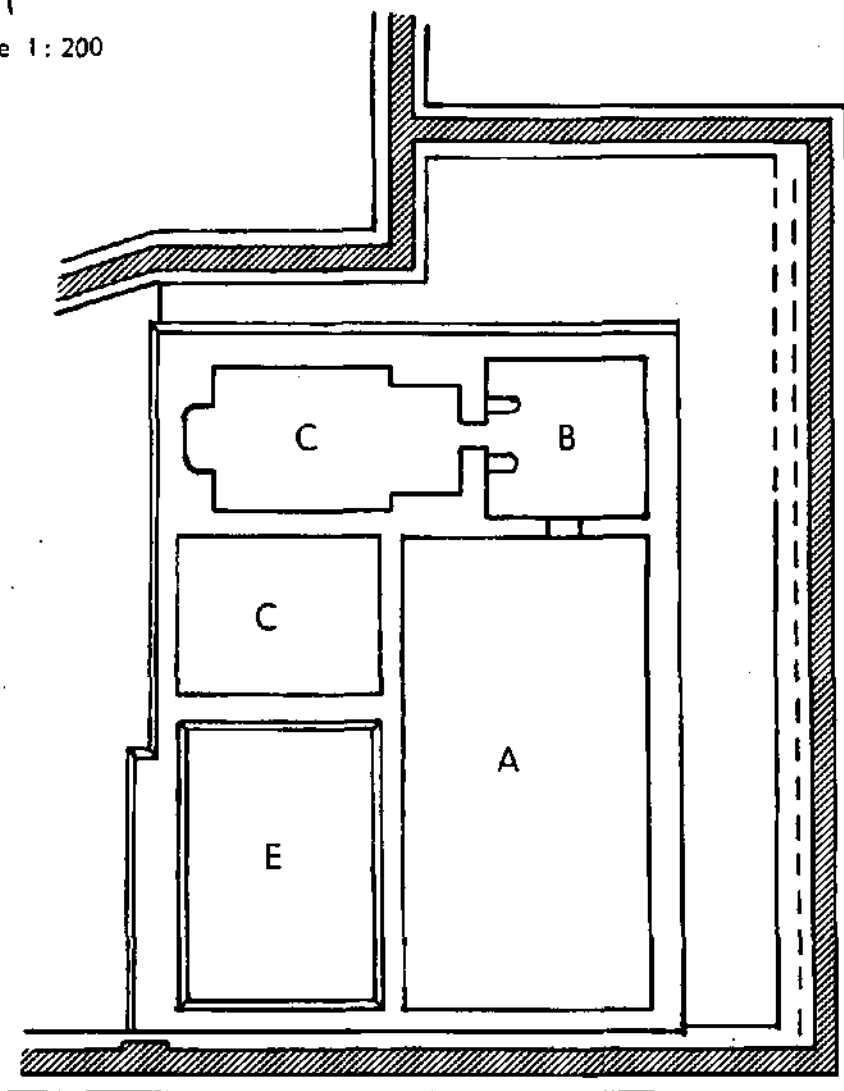
Époque romaine. — Petite villa de Colombier ; 1, vue prise d'ouest en est, avec, au premier plan, l'hypocauste du local II, au deuxième plan, le pavé de C ; 2, angle nord-ouest et, 3, angle nord-est du local E, montrant les diverses étapes constructives.



Époque romaine. — Petite villa de Colombier ; 1, vue partielle prise d'ouest en est sur les locaux A et E ;
2, plan de la première période.



Échelle 1 : 200

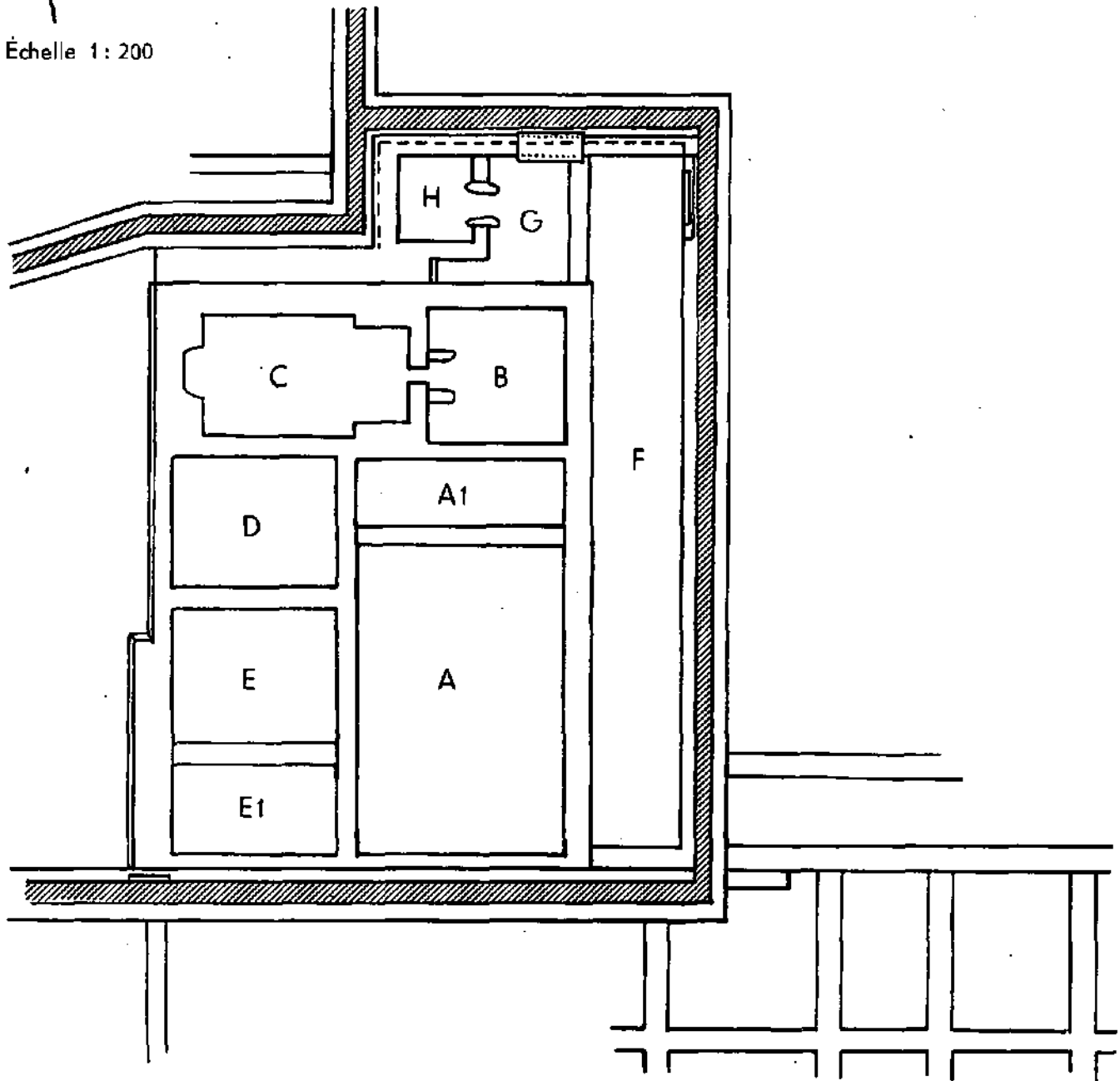


Époque romaine. — Petite villa de Colombier; plan de la deuxième période.





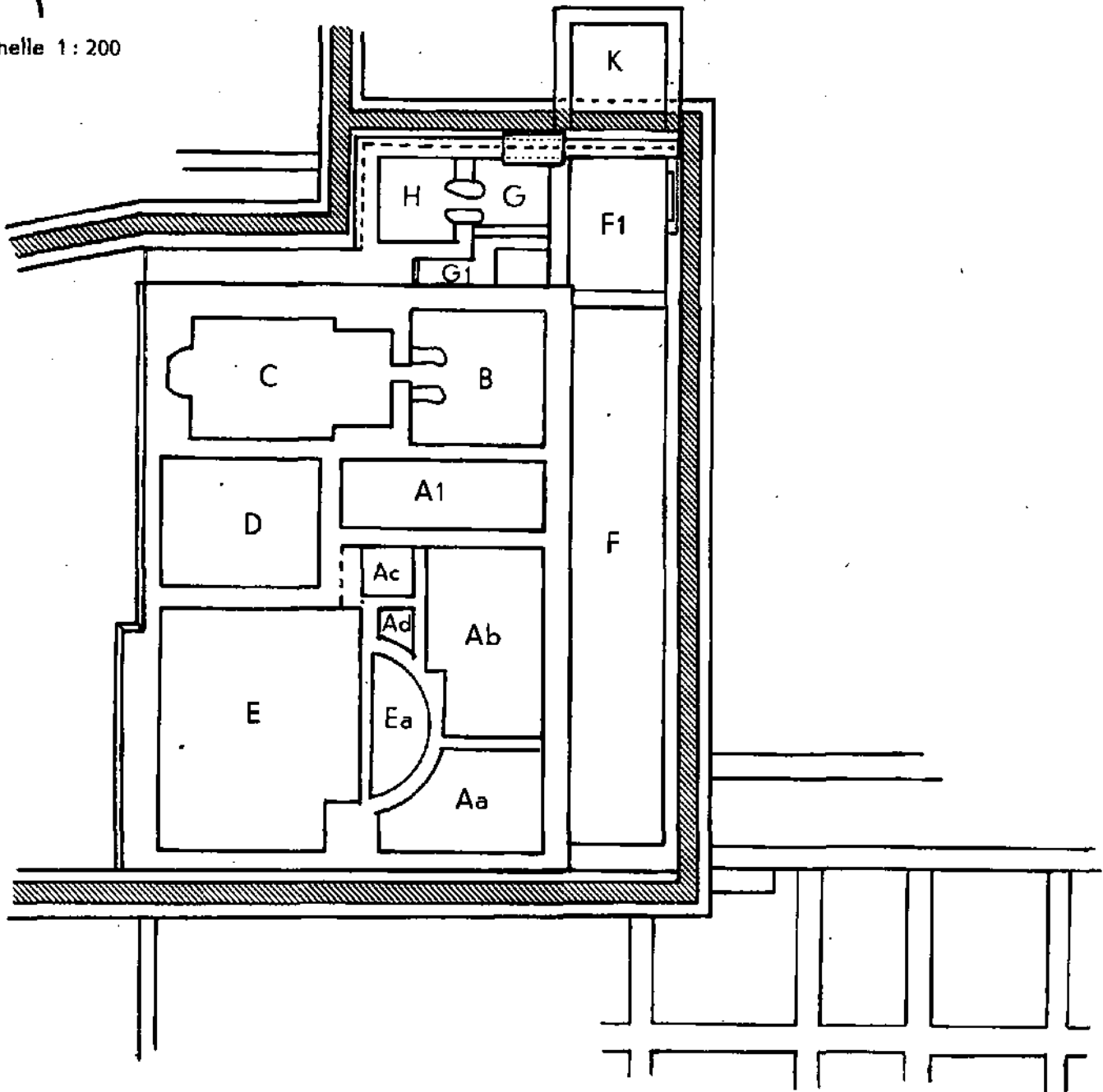
Échelle 1 : 200



Époque romaine. — Petite villa de Colombier ; plan de la troisième période.



Échelle 1 : 200



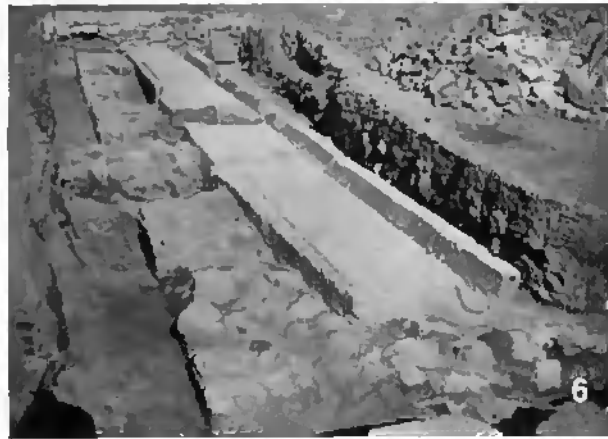
Époque romaine. — Petite villa de Colombier ; plan de la quatrième période.



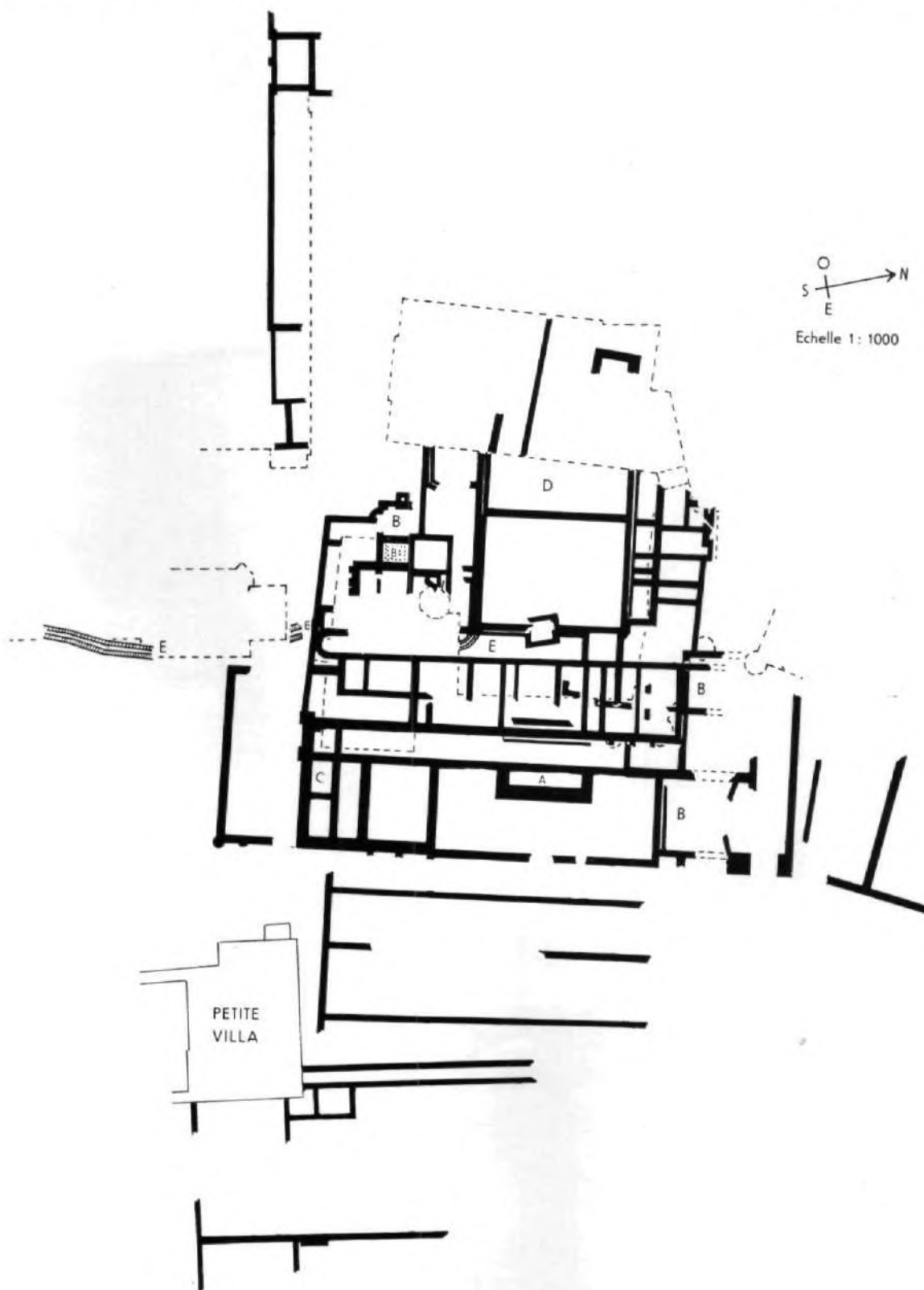
Époque romaine. — Grande villa de Colombier ; 1, pans de murs de la paroi sud de l'angle sud-est ; 2, murs romains dans le bas, postérieurs dans le haut, de la façade est du château ; 3 et 4, gargouille en pierre jaune (44/17 cm.) trouvée dans la cour du château.



Époque romaine. — Grande villa de Colombier ; 1, portique devant la façade est ; 2, hypocauste de l'aile nord ; 3, détail de la figure 2 ; 4, vestiges dans l'aile nord.



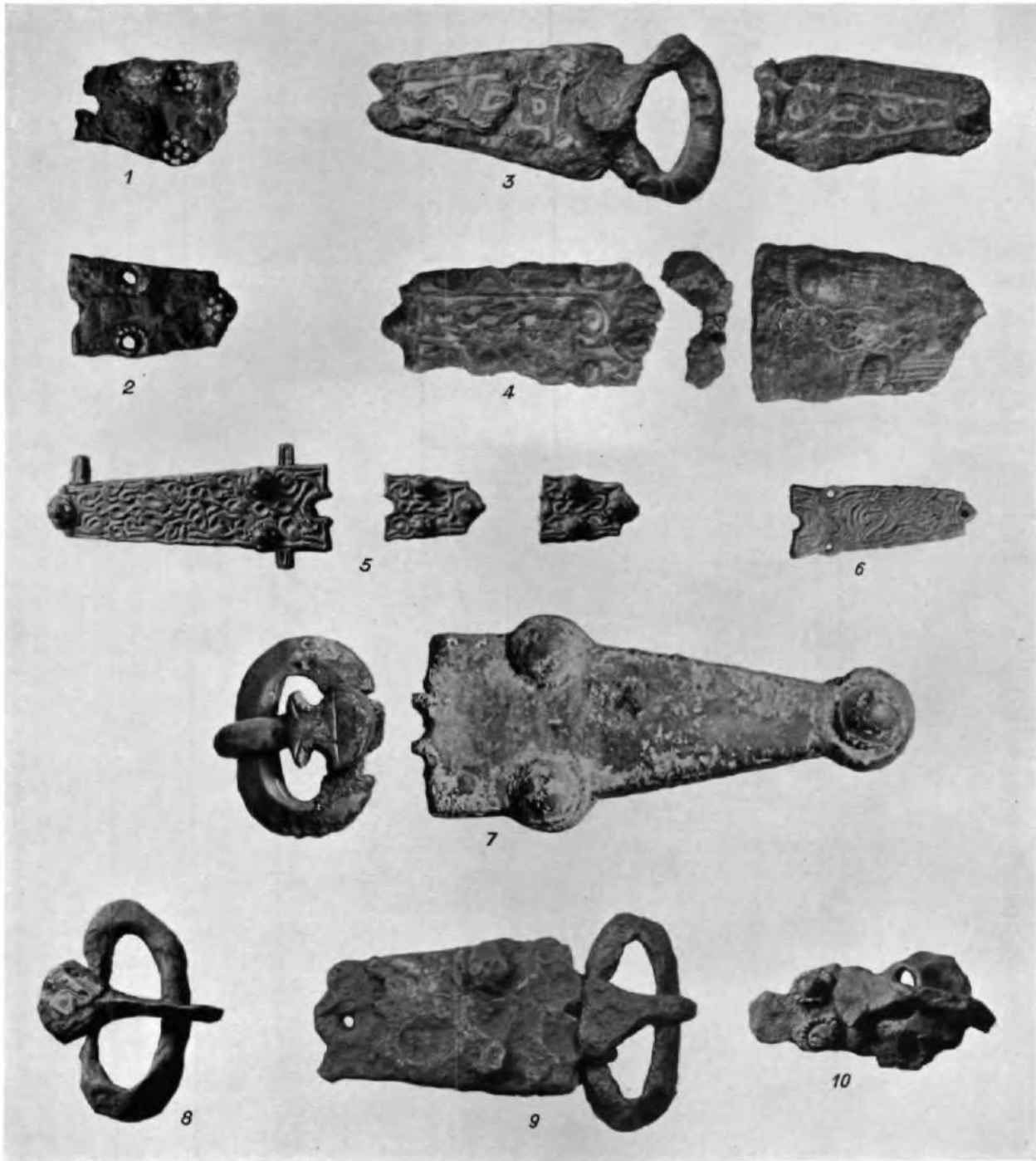
Époque romaine. — Grande villa de Colombier; vestiges dans la cour du château: 1, 2 et 3 dans la partie centrale; 4, 5 et 6 dans la partie occidentale.



Époque romaine.
Grande villa de Colombier; plan.



Époque romaine. — Inscription de Cressier.



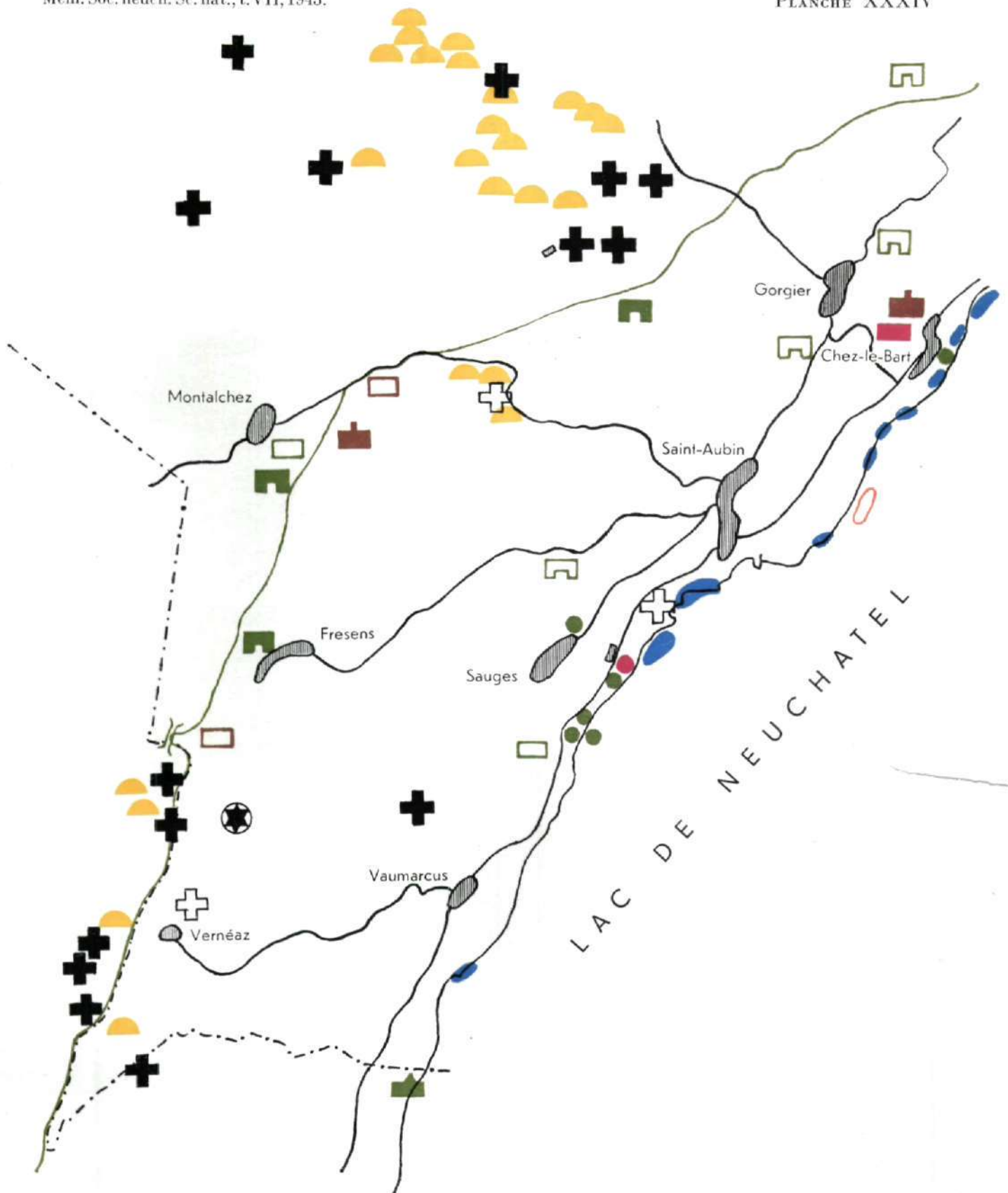
Époque burgonde. — Plaques et agrafes de ceintures ; 1, 2 et 7, Gorgier ou Saint-Aubin ;
3-6 et 8-10, Châtelard de Bevaix. Musée National.



Époque burgonde. — Plaque de ceinture : Corcelles-Cormondrèche.
Coll. part.



Époque burgonde. — Plaques de ceintures ; les Batioux.
Musée de Neuchâtel.



N° 7405 ACF 3. 10. 1939.

Carte archéologique de la Béroche.





Neuchâtel - canton -
Préhistoire -

Y